

DU PÉTROLE À L'ARMÉE : LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

VICTOR GERVAIS



DU PÉTROLE À L'ARMÉE : LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

VICTOR GERVAIS

AVERTISSEMENT

Les opinions émises dans ce document
n'engagent que leurs auteurs.
Elles ne constituent en aucune manière
une position officielle du ministère de la défense.

ÉTUDES DE L'IRSEM DÉJÀ PARUES :

- 1- LES CRISES EN AFGHANISTAN DEPUIS LE XXI^e SIÈCLE
- 2- DES GARDES SUISSES À BLACKWATER / VOLUME 1
ARMÉES PRIVÉES, ARMÉES D'ÉTAT / VOLUME 2
- 3- ISRAËL ET SON ARMÉE : SOCIÉTÉ ET STRATÉGIE À
L'HEURE DES RUPTURES
- 4- OTAN : CONTINUITÉ OU RUPTURE ?
- 5- LA PERCEPTION DE LA DÉFENSE FRANÇAISE CHEZ NOS
ALLIÉS
- 6- DU NETWORK-CENTRIC À LA STABILISATION : ÉMERGENCE
DES « NOUVEAUX » CONCEPTS ET INNOVATION
CONTEMPORAINE
- 7- CHAOS, RÉVEIL ET SURSAUT
SUCCÈS ET LIMITES DE LA STRATÉGIE DU « SURGE » EN
IRAK (2007-2009)
- 8- DU PÉTROLE À L'ARMÉE : LES STRATÉGIES DE
CONSTRUCTION DE L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

L'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (Irsem) a été créé par le ministère de la défense afin de promouvoir la recherche sur les questions de défense. Ses 35 chercheurs permanents, assistés par une équipe de soutien de 5 personnes, cultivent des approches pluridisciplinaires tout en favorisant les regards croisés entre chercheurs universitaires et militaires. En collaboration avec les principales composantes du ministère (État-Major des Armées, Secrétariat Général pour l'Administration, Délégation Générale pour l'Armement, Délégation aux Affaires Stratégiques, Enseignement Militaire Supérieur), et en lien avec le tissu français et international de la réflexion stratégique, l'Institut a pour missions de produire des études destinées à renouveler les perspectives conceptuelles, d'encourager les jeunes chercheurs travaillant sur ces domaines, de participer à l'enseignement militaire, et de faire rayonner la pensée stratégique française, notamment par des partenariats internationaux.

L'ensemble des **manifestations scientifiques** organisées par l'Irsem est annoncé sur son site : www.irsem.defense.gouv.fr.

Les productions de l'Irsem :

- **5 collections** sont consultables en ligne : Les Cahiers, Les Études, les *Paris Papers*, Les Fiches de l'Irsem, et une Lettre mensuelle d'information.
- **1 revue** académique est éditée à la *Documentation Française* : Les Champs de Mars.

L'Irsem a également développé un **programme « Jeunes Chercheurs »** qui vise à favoriser l'émergence d'une relève stratégique grâce à un séminaire mensuel, à des bourses doctorales et post-doctorales, et à un soutien financier et logistique, dont le détail est en ligne sur son site.

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est issu d'une thèse soutenue en février 2011 à Sciences Po Paris, sous la direction de Gilles Kepel, qui m'a fait bénéficier de ses remarques et de ses commentaires à toutes les étapes de son élaboration. Sans ses encouragements, sa disponibilité et son soutien ce projet n'aurait pu aboutir.

À Sciences Po, nombreux sont ceux, jeunes et moins jeunes chercheurs de talent, à avoir contribué à l'élaboration de ce travail. Parmi eux, Nabil Mouline, Steffen Hertog, Jean-Pierre Filiu, Stéphane Lacroix, Joseph Bahout et Alexandre Kazerouni doivent être particulièrement remerciés. Cette thèse doit également beaucoup aux conseils, observations et enseignements de Bertrand Badie et Ghassan Salamé. Merci également aux gens de la Chaire Moyen-Orient Méditerranée de Sciences Po pour la générosité qu'ils m'ont témoignée tout au long de ces années.

Aux Émirats arabes unis, Riad Kahwaji, Dr. Albadr Abu Bakr Al Shateri et Fakir Almeer n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts pour me faire bénéficier de leurs remarques, critiques et commentaires. Je leur exprime ici toute ma gratitude. J'ai aussi une dette envers le général Khaled Al Bu Ainnain qui m'a ouvert les portes de l'institution militaire émiratie, ainsi qu'à tous les officiers généraux, officiers supérieurs et subalternes des forces armées des É.A.U. qui ont pris le temps de me rencontrer et de répondre à mes questions. Je tiens par ailleurs à exprimer ma reconnaissance à tous ceux – chercheurs, journalistes ou acteurs - qui m'ont guidé dans mes recherches et m'ont fait bénéficier de leurs contacts et de leurs réseaux à Paris, Londres, Dubaï, Abu Dhabi, Bahreïn, Koweït, Mascate et Téhéran.

Il me faut aussi adresser mes remerciements aux institutions qui m'ont aidé à mener à bien ce projet. Je sais particulièrement gré au directeur général de *l'Emirates Center for Strategic Studies and Research*, Dr. Jamal Al Suweidi, pour m'avoir donné accès à la bibliothèque du Centre, à ses infrastructures et à sa très riche documentation. Mes remerciements vont également au président et fondateur du *Gulf Research Center*, Abdulaziz Sager et à l'ensemble des chercheurs du GRC qui m'ont chaleureusement accueilli et apporté soutien et encouragement au début de ce travail de recherche. Ma reconnaissance va aussi au *Kuwait Foundation for the Advancement of Sciences* (KFAS), qui a soutenu financièrement ce projet de thèse.

Un remerciement aussi à Guillermo Gaspoz et Mohammed Jourieh pour leur aide, soutien et amitié lors de mes nombreux séjours aux Émirats arabes unis. À Paris et à Montréal, je suis reconnaissant envers Thomas Fourquet, Aurélien Turc, David Murray et Nicolas Lemay-Hebert, qui ont accompagné ma réflexion par leurs conseils avisés et leurs remarques éclairantes.

De tous, c'est envers Soraya que ma dette est la plus grande car, sans elle, ce travail ne m'aurait pas été possible.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	11
A- Guerre et édification étatique : le rôle de la contrainte mutuelle entre dirigeants et dirigés	14
B - La préparation à la guerre et l'édification de l'État dans l'espace mondial contemporain : la signification politique de la construction d'une force militaire	34
C- Approche méthodologique, sources et données	64
PREMIÈRE PARTIE – LES FORCES ARMÉES ET LA TRANSFORMATION DES MÉCANISMES DE POUVOIR DANS L'ÉMIRAT D'ABU DHABI	65
Introduction	66
1. L'INSTITUTION MILITAIRE ET LA RECOMPOSITION DES ALLÉGEANCES TRIBALES À ABU DHABI	69
A - Expansion du territoire des Al Nahyan	70
B - La consolidation de l'autorité des Al Nahyan à Abu Dhabi	84
C - La dynamique tribale et le développement de l'institution militaire à Abu Dhabi	94
2. LE PROCESSUS DE MODERNISATION DES FORCES ARMÉES (1991-2009) : ENTRE RÉFORMES ET ENJEUX DE POUVOIR	111
A - Les forces armées des Émirats arabes unis	111
B - Le programme de modernisation et la transformation des équilibres du pouvoir au sein de l'institution militaire	125
3. LES FORCES ARMÉES ET LA SORTIE DE L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE À ABU DHABI : LES ÉQUILIBRES AU SEIN DE LA FAMILLE RÉGNANTE À L'ÉPREUVE DE LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT	155
A - La préparation de l'après-pétrole à Abu Dhabi	157
B - Quel avenir pour le modèle dynastique à Abu Dhabi?	165

C - Les forces armées et la diversification de l'économie _____ 178

4. L'ÉMERGENCE D'UN COMPLEXE MILITARO-INDUSTRIEL À ABU

DHABI _____ **189**

A - Les forces armées et leurs besoins industriels _____ 190

B - Le développement des entreprises de défense liées au prince héritier
_____ 196

C - Les entreprises de défense abu dhabiennes à la conquête du marché
régional _____ 211

DEUXIÈME PARTIE – LES FORCES ARMÉES ET LA DYNAMIQUE FÉDÉRALE AUX ÉMIRATS ARABES UNIS _____ **217**

Introduction _____ **218**

5. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTAT FÉDÉRAL ET L'ENJEU DE L'UNIFICATION DES FORCES ARMÉES _____ **221**

A - L'influence britannique et l'organisation stato-territoriale des Émirats
arabes unis _____ 221

B - Le système politique des Émirats arabes unis et les débats sur la nature
du projet fédéral _____ 229

C - L'unification des forces armées fédérales et les obstacles à sa réalisation
_____ 242

6. MODERNISATION DES FORCES ARMÉES ET CONSOLIDATION DE L'ÉTAT FÉDÉRAL : LES PARIS SUR LES RESSORTS DE LA PUISSANCE AUX ÉMIRATS ARABES UNIS _____ **253**

A - La signification politique de la construction d'une force militaire depuis
1990 _____ 255

B - Renforcement des attributs classiques de l'État et appropriation de la
scène politique fédérale _____ 259

TROISIÈME PARTIE – LES FORCES ARMÉES ET LE POSITIONNEMENT DES ÉMIRATS ARABES UNIS DANS LE JEU RÉGIONAL _____ **275**

Introduction _____ **276**

**7. LES ÉMIRATS ARABES UNIS DANS LEUR ENVIRONNEMENT
RÉGIONAL : LE COÛT DE LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT _____ 279**

- A - La politique d'équilibre régional de Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan
_____ 280
- B - Dubaï et les crises régionales _____ 289
- C - La crise du modèle dubaïote _____ 300

**8. LES FORCES ARMÉES ET LA DÉFENSE DE L'ÉTAT : AMPLEUR ET
LIMITES DE LA STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT DES ÉMIRATS
ARABES UNIS DANS LE JEU RÉGIONAL _____ 309**

- A - La promotion du rôle régional des forces armées des É.A.U. _____ 310
- B - Les Émirats arabes unis face à la déstructuration du système de sécurité
régionale après 2001 _____ 318

CONCLUSION _____ 333

BIBLIOGRAPHIE _____ 345

DU PÉTROLE À L'ARMÉE :
LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE
L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

INTRODUCTION

Aux Émirats arabes unis, préparation à la guerre et construction de l'État sont aujourd'hui deux phénomènes intimement liés. Le développement des forces armées a en effet été associé aux efforts des dirigeants de la capitale fédérale – Abu Dhabi – visant à centraliser et à consolider l'État. Fruit d'un pari sur les ressorts de la puissance, la pression exercée a modifié les équilibres au sein de la fédération. En se préparant à la guerre, Abu Dhabi est progressivement parvenu à imposer son modèle de formation de l'État et s'est par là même assuré la mise en place d'un nouveau compromis fédéral qui consacre dans les faits sa domination. D'autres motivations internes à l'effort militaire ont également positionné les forces armées au centre des stratégies de construction de l'État mises en œuvre à Abu Dhabi par certains membres de la famille régnante qui en ont fait le tremplin de leurs ambitions. Aussi, au sein de cet émirat, le renforcement des attributs classiques de l'État, notamment ceux dédiés à la sécurité extérieure, a favorisé l'établissement de nouvelles voies d'accès au pouvoir, contribuant à redéfinir en profondeur le principe du consensus dynastique qui, en contexte de rente pétrolière, symbolise depuis les indépendances le modèle monarchique des États arabes du Golfe. En associant le développement des forces armées aux efforts de consolidation de l'État et de ses fonctions régaliennes, la fédération des Émirats arabes unis s'est ainsi profondément transformée, définissant un modèle de développement distinct de celui adopté par ses voisins de la péninsule Arabique.

À cet égard, force est cependant de constater que les modèles théoriques permettant d'analyser l'impact de la construction d'une force militaire sur le développement de l'État dans l'espace mondial contemporain font défaut. En effet, empruntée à l'expérience européenne, l'hypothèse selon laquelle les États tirent profit de la guerre et de sa préparation pour se renforcer, s'institutionnaliser et extraire de nouvelles ressources a de longue date été jugée inadéquate pour expliquer les processus contemporains de construction étatique, notamment au Moyen-Orient. Dans les années 1970, la redécouverte de l'État comme objet d'étude a de fait nourri une importante réflexion sur les limites de l'expérience européenne comme grille de lecture explicative des évolutions institutionnelles des pays de l'espace moyen-oriental. Ces analyses politologiques concourent à mettre en évidence le caractère spécifique des trajectoires de développement suivies par

chaque société et proposèrent à la discipline une série de variables intermédiaires dont l'occurrence aurait modifié substantiellement l'architecture institutionnelle de l'État et ses modes d'interaction avec la structure sociale durant les décennies passées¹. En conséquence, le renouvellement de la méthode comparative a eu pour effet d'écartier la guerre et sa préparation comme variable explicative de la formation des États du Moyen-Orient au profit de nouvelles hypothèses de recherche. En particulier, le développement des États de la péninsule Arabique a été associé à la présence de deux facteurs : la tutelle britannique et le pétrole. Ainsi, tandis que les conflits régionaux et internationaux qui ont jalonné l'histoire récente de cette région continuent de mobiliser l'attention des disciplines parallèles - telles les relations internationales -, la science politique n'a pas su proposer de grilles de lecture pouvant décrire et conceptualiser l'impact de ces conflits armés sur les dynamiques sociales et institutionnelles du Moyen-Orient contemporain. Or, comme l'a souligné Roger Owen, force est de constater la présence d'une interaction continue entre les processus de transformations politiques de ces pays et la guerre (et sa préparation), dont les effets, avec le recul, apparaissent tout aussi fondamentaux que ceux observés dans l'Europe des siècles passés - à cet égard seuls font défaut les outils conceptuels pour l'appréhender².

¹ Le retour à l'histoire et le renouvellement de la méthode comparative a creusé le lit d'une importante réflexion sur le développement de l'État au Moyen-Orient. Prenant sa source dans l'ambitieux projet intellectuel « Bringing the State Back in » mené au début des années 1980 par Theda Skocpol, Peter Evans et Dietrich Rueschemeyer, au sein duquel l'histoire et la sociologie - essentiellement wébérienne- reprenaient leurs droits face à l'approche développementaliste, plusieurs études ont en effet permis, à travers une lecture institutionnelle de l'État, de mettre en évidence les conditions spécifiques dans lesquelles s'opère le développement des structures étatiques dans cette région. En contrepoint de l'expérience européenne, ce retour contrôlé vers les « area studies » a profondément influencé la réflexion politologique sur le monde arabe, à travers l'analyse du développement de l'État, du pouvoir et du changement politique. Voir à ce sujet Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer, Theda Skocpol (eds.) *Bringing the State Back in*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985, 390p. Giacomo Luciani (ed.), *The Arab State*, London : Routledge, 1990, 454 p.; Giacomo Luciani "Allocation vs. Production States : A Theoretical Framework ", in H. Beblawi & G. Luciani (eds.), *The Rentier State*, London : Croom Helm, 1987, p. 63-82. Michael Hudson, *Arab Politics. The Search for Legitimacy*, New Haven : Yale University Press, 1977, 434p. ; Ghassan Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates : politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris : Fayard, 1994, 452p.; Ghassan Salamé, "Strong" and "Weak" States : Qualified Return to the Muqqadima ", in G. Luciani, *The Arab State*, London : Routledge, 1990, p. 29-63 ; Lisa Anderson, " The State in the Middle East and North Africa ", *Comparative Politics*, n°20, octobre, 1987, p. 1-18.

² Roger Owen, "Conclusion. The Cumulative Impact of Middle East Wars ", in Steven Heydemann (ed.), *War, Institutions and Social Change in the Middle East*, Berkeley : California University Press, 2000, 372p.

Ce travail de recherche vise à combler ce vide conceptuel. En effet, à partir de l'exemple des Émirats arabes unis, nous chercherons à analyser l'impact de la construction d'une force militaire sur le développement de l'État. Par là même, cette étude entend poser les bases d'une réflexion renouvelée sur le rôle de la guerre et de sa préparation dans le processus de formation des États contemporains et ainsi adresser de nouvelles questions à la science politique à partir de l'étude d'un terrain particulier. Dans cette optique, il convient d'abord, en guise d'introduction, de se pencher sur la dynamique de l'État en Europe, à travers le prisme des travaux qui, en science politique, ont mis en exergue le rôle de la guerre dans la naissance et l'édification des États. Nous montrerons par là même les limites de la mise en pratique, de l'application, de ces modèles aux sociétés et aux États de l'espace extra-occidental contemporain. Nous soulignerons dès lors la nécessité de développer un cadre de réflexion qui soit adapté aux réalités contemporaines et qui permette d'analyser le rôle de la guerre - et de sa préparation - dans le processus de formation des États à partir de stratégies mises en place par des acteurs qui pensent, agissent, et construisent les institutions étatiques en fonction de modèles et de catégories aujourd'hui connus de tous. Nous reviendrons également sur les théories de l'État rentier, qui ont proposé à la science politique des hypothèses de recherche stimulantes pour la compréhension de la trajectoire de l'État dans la péninsule Arabique. Celles-ci se révèlent cependant insuffisantes pour décrire et expliquer les stratégies contemporaines de construction de l'État des dirigeants du Golfe. Aux Émirats arabes unis, nous verrons de quelle manière ces stratégies s'appuient sur des canaux différents de la rente et contribuent à redéfinir le principe du consensus dynastique qui caractérisent depuis le début de l'ère pétrolière les États de la péninsule Arabique. Les lignes qui suivent cherchent donc à préciser le cadre conceptuel et analytique qui nous servira de guide tout au long de ce parcours intellectuel s'efforçant de décrire et d'expliquer le contexte dans lequel l'armée a pu devenir un instrument de construction et de renforcement de l'État aux Émirats arabes unis.

A- Guerre et édification étatique : le rôle de la contrainte mutuelle entre dirigeants et dirigés

1- Développement de l'État en Europe : la dynamique des rivalités guerrières

Une abondante littérature en sciences sociales donne à penser que la guerre aurait été au cœur du processus générateur de l'État en Europe³. Le processus de formation de l'État en Europe serait en effet né de l'interaction entre, d'une part, la volonté des dirigeants de faire la guerre pour attaquer et contrer les rivaux et les concurrents, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire qu'ils revendiquent et, d'autre part, la nécessité de trouver davantage de capitaux pour financer ces guerres. Dans cette perspective, la structure de l'État apparaît essentiellement comme un produit secondaire des efforts des gouvernements pour acquérir les moyens de faire la guerre. À mesure qu'il devenait plus difficile d'obtenir des fonds, ces objectifs se sont confondus pour soutenir deux processus essentiels : a) la guerre, ou la recherche d'une stabilité extérieure ; b) la construction de l'État, ou la recherche d'une stabilité interne, à travers le besoin d'appareils d'encadrement capables d'extraire les ressources⁴ et de les organiser à des fins de protection⁵. Cela détermina l'aménagement d'une infrastructure d'impôts,

³ Sur le rôle de la guerre et de sa préparation dans le processus de formation des États sur le Vieux Continent, voir notamment Otto Hintze, "Military Organization and the Organization of the State", in Felix Gilbert (ed.), *The Historical Essays of Otto Hintze*, Oxford : Oxford University Press, 1975, p. 178-215; Brian M. Downing, *The Military Revolution and Political Change : Origins of Democracy and Autocracy in Early Modern Europe*, Princeton : Princeton University Press, 1992, 308p.; Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris : Calmann-Lévy, 1991, 328p.; Michael Mann, *The Sources of Social Power: A History of Power from the Beginning to A.D. 1760*, Volume I, Cambridge : Cambridge University Press, 1986, 548p.; Michael Mann, *The Sources of Social Power: The Rise of Classes and Nation-States, 1760-1914*, Volume II, Cambridge : Cambridge University Press, 1993, 826p.; Janice Thomson, *Mercenaries, Pirates, and Sovereigns : State-Building and Extraterritorial Violence in Early Modern Europe*, Princeton : Princeton University Press, 1994, 219p.; Thomas Ertman, *Birth of the Leviathan : Building States and Regimes in Medieval and Early Modern Europe*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997, 363p.; Bruce D. Porter, *War and the Rise of the State : The Military Foundations of Modern Politics*, New York : The Free Press, Maxwell Macmillan, 1994, 380p. Charles Tilly, *The Formation of National States in Western Europe*, *op. cit.*. Aussi, Charles Tilly, "War Making and State Making as Organized Crime", in Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer & Theda Skocpol (eds.), *op. cit.*, p. 169-191. Charles Tilly (ed.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton : Princeton University Press, 1975. Michael C. Desch, "War and Strong States, Peace and Weak States?", *International Organization*, 50, 2, Spring, 1996, p. 237-268.

⁴Pour Samuel Finer les ressources nécessaires à la guerre sont : "Men, Money and Materials". Samuel Finer, "State and Nation-Building in Europe : The Role of the Military", in Charles Tilly (ed.), *op. cit.*, p. 96.

⁵À cet égard, Charles Tilly note qu'au cours des siècles critiques – du point de vue de la formation des États européens - de 1400 à 1700, les gouvernants consacreront une bonne partie de leurs efforts à

de fournitures et d'administrations permettant d'entretenir des armées permanentes et d'imposer à la population le contrôle des gouvernants⁶. Dans le cadre des limites imposées par les demandes et les menaces des autres États, la lutte pour acquérir les moyens de faire la guerre créa ainsi les structures d'organisation centrales des États européens⁷.

Effets émergents de la guerre et de sa préparation, le développement et l'expansion des structures étatiques furent largement fonction de l'évolution des pratiques militaires. En effet, les diverses variations d'échelle et de nature de la guerre se sont accompagnées de changements dans la structure et la nature des États en conflit, dont l'efficacité grandissante fut un préalable essentiel à la création, au contrôle et à l'approvisionnement d'armées de plus en plus nombreuses et mieux équipées. Comme l'a montré Geoffrey Parker, « le grand bond en avant dans les dimensions des armées s'accompagnait, dans les années 1530 et 1540, d'une importante réorganisation du gouvernement dans nombre d'États occidentaux où le système administratif hérité (fondé sur la maison, royale ou féodale) laissait place à un édifice bureaucratique plus complexe. Tandis que la période suivante de rapide accroissement des effectifs, entre 1672 et 1710, devait être associée à l'absolutisme, surtout dans les États qui, ayant joué un rôle prédominant dans la guerre de Trente ans, y avaient l'expérience de

désarmer, isoler ou coopter des rivaux prétendant au pouvoir étatique. Charles Tilly, *Contraintes et capital dans la formation de l'Europe. 990-1990*, Paris : Aubier Montaigne, 1992, p.132.

⁶ *Ibid*, p. 46. Les logiques conflictuelles et la dynamique des rivalités guerrières dans l'Europe du Moyen Age créèrent ainsi les structures étatiques permettant aux autorités de contrer les ambitions de leurs rivaux, lesquels, pour survivre, ont été contraints de s'organiser en État. À cet égard, l'hypothèse de Charles Tilly, en soulignant le rôle de la guerre et de sa préparation dans le processus de formation des États européens, se pose en rupture avec les travaux de science politique qui ont pensé la dynamique de développement des États du Vieux Continent à partir d'une analyse soit étatiste (non économique interne), soit géopolitique (non économique externe), soit basée sur le mode de production (économique interne), ou sur l'effet structurant du système mondial (économique externe). *Ibid*, p.25.

⁷ *Ibid*, p. 104. Pour reprendre les propos de Samuel Huntington : « Sur le Vieux Continent, la guerre a été le stimulant par excellence de l'édification étatique. » En effet, souligne Huntington : " The prevalence of war directly promoted political modernization. Competition forced monarchs to build their military strength. The creation of military strength required national unity, the suppression of regional and religious dissidents, the expansion of armies and bureaucracies, and a major increase in state revenues. War was the great stimulus to State Building." Samuel Huntington, *Political Order in Changing Societies*, New Haven : Yale University Press, 1968, p. 122-123.

l'effondrement de la pyramide de commandement (France, Suède, Autriche, Prusse)⁸.»

Dans ces conditions, l'accomplissement d'une fonction d'extraction des ressources requises pour l'action militaire engendra des traits durables dans la structure institutionnelle des États, en fonction de leurs ressources propres. En effet, comme l'a montré Charles Tilly, considérée dans son produit plutôt que dans sa genèse, la trajectoire de l'État en Europe s'explique par la combinaison en perpétuelle variation de la concentration et de l'accumulation du capital et de la contrainte sur un territoire donné⁹. Réduite à l'idée directrice, cette variation détermina, en fonction des impératifs de la dynamique conflictuelle, l'intensité des efforts à déployer par les promoteurs de l'État pour financer leurs activités guerrières, et la nature des pressions à exercer sur leur population assujettie dans ce but. S'appuyant sur les travaux de sociologie historique d'Otto Hintze et Norbert Elias, Charles Tilly - dans une perspective post-marxiste - vise ainsi à rendre compte du succès ou de l'échec des entreprises de formation étatique, tout en expliquant la réalisation concurrente de différentes formules de développement institutionnel qui ont marqué l'histoire de l'Europe¹⁰. Deux processus sont au cœur de ce phénomène et sont intervenus de façon

⁸ Geoffrey Parker, *La révolution militaire : la guerre et l'essor de l'Occident. 1500-1800*, Paris Gallimard, 1993, p.178. À cet égard, dans un livre récent, Michel Fortmann se propose d'évaluer la thèse de Tilly en examinant les processus au moyen desquels la guerre fait l'État au cours des cinq périodes marquées par des révolutions militaires : la Renaissance, la période révolutionnaire et napoléonienne, la révolution industrielle, la période des guerres totales, l'ère nucléaire. Michel Fortmann, *Les cycles de Mars : révolutions militaires et édification étatique de la Renaissance à nos jours*, Paris: Economica, 2009, 654 p.

⁹ Charles Tilly définit la contrainte comme « toute action concertée –réelle ou virtuelle- visant à provoquer des pertes ou des dommages à des personnes ou à des possessions d'individus ou de groupes qui ont conscience de l'action et du dommage potentiel. » Les moyens de contrainte reposent principalement sur la force armée, mais s'étendent aussi aux moyens d'intimidation comme l'emprisonnement, l'expropriation, l'humiliation, voire la publication de menaces. Selon Tilly, L'Europe a créé deux groupes principaux de spécialistes de la contrainte : les soldats et les grands propriétaires terriens. Charles Tilly, *Contraintes et capital dans la formation de l'Europe. 990-1990*, op. cit., p. 45.

¹⁰ Voir note 7, p.2. Selon Tilly, la guerre et sa préparation participèrent également à la diffusion d'un patriotisme exacerbé et à la diffusion du modèle de « l'État-nation ». À ce titre, la formation après 1789 d'armées de citoyens est perçue par Tilly comme un facteur essentiel de la construction de « nations imaginées » sur le territoire européen, qui est venu compléter, en le rendant légitime, le mouvement de monopolisation par les responsables administratifs de l'emploi et de la menace de la force physique à l'intérieur d'un territoire donné.

contradictoire dans le processus de formation des États sur le Vieux Continent.

D'une part, l'État, pour faire la guerre, se voit obligé de recourir à une forte pression fiscale qui renforce les tendances de centralisation du pouvoir et s'accompagne du contrôle renforcé de l'appareil étatique sur les populations. La difficulté d'associer celles-ci au financement des activités militaires contribua en effet au développement continu des structures institutionnelles de l'État et au renforcement de ses capacités de contrôle et de régulation de la société¹¹. Car, en dépit d'importantes variations, l'entreprise de formation de l'État fut un processus violent. Comme le soulignent Bertrand Badie et Guy Hermet, la naissance de l'État en Europe « mêle les traits de la protection des sujets avec ceux de l'asservissement et de la militarisation d'une population de paysans rétifs à se transformer en soldats. Elle se confond, aussi, avec l'extraction forcée auprès de la même population paysanne des produits, de l'argent et des biens requis pour la rétribution d'une caste militaire permanente renforcée par des mercenaires étrangers¹². » Les diverses contraintes qui ont pesé sur les dirigeants en vue de financer leurs activités militaires rendirent ainsi nécessaire le développement d'institutions et de moyens de contrainte assurant un soutien constant de la population à l'effort de guerre¹³. En ce sens, comme le

¹¹ Les travaux de Norbert Elias ont à cet égard permis de souligner de quelle manière l'État, sur le Vieux Continent, s'est construit à travers un processus de monopolisation des ressources financières et militaires que rend possible l'existence d'un appareil administratif, permanent et spécialisé, chargé de la gestion de ces monopoles. En effet, comme l'a noté Elias : « C'est précisément la mise en place d'un appareil de domination différencié qui garantit la pleine efficacité du monopole militaire et financier, qui en fait une institution durable. [...] C'est à la suite de la formation progressive de ce monopole permanent du pouvoir central et d'un appareil de domination spécialisé que les unités de domination prennent le caractère d'États. » Elias, *La dynamique de l'Occident*, op. cit., p.30.

¹² Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, Paris : Éditions Dalloz, Armand Colin, 2001, pp. 97-98.

¹³ Norbert Elias souligne que le processus de monopolisation s'accompagne de mécanismes de redistribution permettant à la couronne de consolider, sans violence, fidélités et allégeances, notamment au sein de la noblesse (noblesse pensionnée à la cours). Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris : Calmann-Lévy, 1991, p. 83 et suiv. À cet égard, note Bertrand Badie : « On peut faire l'hypothèse que ce processus de monopolisation, particulièrement coûteux pour la noblesse, n'aurait probablement pas été accepté d'aussi bonne grâce s'il n'avait ouvert à chacun de ses membres des espoirs de gains et de promotion dans l'armée du roi qui les incitèrent ensuite à réclamer davantage de dotations en faveur de celle-ci. » Bertrand Badie, *Les deux États : pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris : Fayard, 1997, p. 145.

souligne Michael Barnett, "if there is a winner during war, it appears to be the state over domestic forces"¹⁴.

D'autre part, suivant le principe selon lequel « qui donne ordonne », le processus d'extraction des ressources requises pour l'action militaire renforça simultanément le contrôle de la population sur l'action des dirigeants. En effet, face aux résistances des assujettis à la guerre et à l'impôt, les autorités souveraines ont été contraintes de consentir à des concessions sous formes de garanties de droits, d'institutions représentatives et d'instances judiciaires d'appel. Le besoin pour certains États de recourir à une forte pression fiscale comportait dès lors l'inconvénient de contraindre les dirigeants à déléguer sans beaucoup de conditions les pouvoirs qu'ils ne pouvaient autrement assumer¹⁵. De nouveau, les travaux de Charles Tilly éclairent cet enjeu particulier de l'impact de la guerre sur le processus de formation de l'État en Europe. En effet, note l'auteur : "The process of Bargaining with ordinary people for their acquiescence and their surrender of resources – money, goods, labour power- engaged the civilian managers of the states in establishing limits to state control, perimeters to state violence, and mechanisms for eliciting the consent of the subject population"¹⁶. Le processus de négociation concernant les prélèvements de l'État pour acquérir les moyens de faire la guerre engendra par là même des droits, des privilèges et des institutions de protection qui n'avaient pas encore existé¹⁷. On comprend dès lors que sur le Vieux Continent, le renforcement du pouvoir infrastructurel des États s'est fait au prix d'une diminution progressive de

¹⁴ Michael Barnett, *Confronting the Cost of War : Military, State and Society in Egypt and Israel*, Princeton : Princeton University Press, 1992, p.3.

¹⁵ Ce phénomène fut aussi visible dans les premiers moments du processus de formation des États. Il intervient notamment dans le développement de la féodalité en France. Voir, B. Badie, G Hermet, *op. cit.*, p. 97.

¹⁶ Charles Tilly, " Shrugging Off the Nineteenth Century Incubus ", in J. Berting & W. Blockmans (eds.), *Beyond Peace and Development*, Aldershot : Avedury Press, 1987, p. 73, cité par Michael Barnett, *op. cit.*, p. 3.

¹⁷ Charles Tilly, 1992, *op. cit.*, p175. Les travaux de Douglass North sont venus corroborer cette assertion à travers l'exemple de l'introduction par la couronne britannique de mesures destinées à redéfinir les droits de propriété afin de mobiliser de nouvelles ressources financières. Ces mesures, note-t-il, engendrèrent en effet de nouvelles contraintes sociales pour les actions futures de tout gouvernement. Voir Douglass North, *Structure and Change in Economic History*, New York : Norton, 1981, chapitre 11.

son autonomie vis-à-vis de la société, en fonction de l'effort de mobilisation requis pour l'action militaire et de la nature des résistances sociales¹⁸.

Dans ce cadre, comprendre l'impact de la guerre sur le processus de formation de l'État en Europe revient à décrire les rapports de force entre, d'une part, les promoteurs de l'État soucieux d'accéder aux ressources leur permettant d'accumuler et de centraliser les moyens requis pour l'action militaire et, d'autre part, une population peu encline à soutenir les ambitions croissantes de l'État, et dont le rattachement au centre politique s'effectue davantage par le primat de la force que par l'adhésion volontaire à celui-ci. Dans cette perspective, l'État se caractérise par « sa capacité de mobiliser les forces politiques et sociales qu'il commande et son habileté à les employer de façon cohérente en fonction des objectifs qu'il poursuit¹⁹.» Autrement dit, l'édification de l'État ne se résume pas à l'accumulation de ressources et de pouvoirs, mais comprend également le type de relation que l'État établit avec les principaux acteurs socioéconomiques ainsi que le développement de ses capacités institutionnelles (son efficacité administrative ou organisationnelle)²⁰.

¹⁸ Ce constat éclaire sur les raisons du succès ou de l'échec des promoteurs étatiques dans l'histoire de l'Europe. À cet égard, Bruce Porter rappelle que la guerre peut aussi avoir un effet négatif – « désintégrateur », selon ses termes, - sur le processus de formation de l'État. En effet, l'histoire de l'ordre politique européen fut marquée par de multiples épisodes d'effondrement et de disparition de structures étatiques. Bruce D. Porter, *War and the Rise of the State : The Military Foundations of Modern Politics*, New York : The Free Press, 1994, 380p. À cet égard, force est d'admettre avec Parker que « si la guerre a contribué à « faire » les États, elle les a aussi souvent brisés. » Geoffrey Parker, "States Make War and Wars also Break States", 2007, cité par Fortmann, *op. cit.*, p. 19. Il est vrai, comme l'a fait remarquer Miguel Centeno, qu'il existe une forte influence des thèses darwinistes dans les études portant sur le rôle de la guerre dans le développement des États sur le Vieux continent. Voir, Miguel Angel Centeno, *Blood and Debt : War and the Nation-State in Latin America*, University Park : Pennsylvania State University Press, 2002, p.17.

¹⁹ Keith Jagers, "War and the Three Faces of Power. War Making and State Making in Europe and the Americas", *Comparative Political Studies*, 25 (1), 1992, p.29.

²⁰ Fortmann, *op. cit.*, p. 18; Bartholomew Sparrow, *From the Outside In. World War II and the American State*, Princeton : Princeton University Press, 1996, p.13-14, Thomas Ertman, *Birth of the Leviathan. Building States and Regimes in Medieval and Early Modern Europe*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997, p.19-34.

2- La guerre et les trajectoires non occidentales de l'État : les limites de l'expérience européenne

Cette tension que nous venons de souligner a rythmé le processus de formation des États européens en tant qu'individualités historiques et en tant que système²¹. Plusieurs réserves ont toutefois été émises sur la possibilité de recourir à ce modèle pour expliquer et décrire les trajectoires de développement de l'État dans l'espace extra-occidental contemporain. En dépit du processus d'homogénéisation des systèmes politiques à l'œuvre depuis deux siècles sur la scène internationale, la science politique a en effet engagé, sur les cendres des modèles de développement, une réflexion sur les limites de l'expérience européenne comme grille explicative des processus actuels de formation de l'État. En témoignent notamment les réflexions sur l'impact de la guerre dans le processus de construction étatique au Moyen-Orient.

Charles Tilly a lui-même posé les termes du débat en soulignant l'importance de l'impact des facteurs externes dans le processus contemporain de formation des États. En effet, souligne Tilly : "Whereas state making in the early modern Europe was largely an endogenous process, a contest between the central government and the local powers, conducted with domestic resources, the process of state making in the new states has been externalized." Dans ce cadre, deux facteurs expliqueraient, selon l'auteur, l'absence de corrélation entre la guerre et la formation de l'État. D'une part, "territories and sovereignty have been determined by European powers, models for the state institutions borrowed from the same powers and reinforced by international organizations." Par conséquent, l'action militaire ne détermine plus le succès ou l'échec de l'entreprise étatique, pas plus qu'elle ne contribue à définir le tracé des frontières. Une fois établi par - ou avec le soutien de - la communauté internationale, l'État ne peut disparaître par la force, son existence étant garantie par la reconnaissance de son statut de membre indépendant et autonome du système international²².

²¹ Voir Michel Camau, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », in Elizabeth Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris : Armand Colin, 2006, p.39.

²² Charles Tilly, 1992, *op. cit.*, p.341. Ces États ont en effet vu le jour au sein d'un système international beaucoup plus élaboré que par le passé, qui a aussi contribué à les façonner. Paradoxalement, la garantie de survie de l'État dans le jeu international peut contribuer à son affaiblissement. En effet, comme le souligne Georg Sorensen : "In terms of the international context, the situation of post-colonial states is peculiar : their continued existence as states is guaranteed by the international system, but the pursuit of political and economic interest by stronger states has

La structuration du système international a ainsi réduit les avantages autrefois associés à la conquête militaire et contribué à dissocier la dynamique guerrière de la création et de la disparition des États.

D'autre part, compte tenu de la disponibilité sur la scène internationale des ressources requises pour la guerre, les dirigeants politiques ont désormais la possibilité de confisquer la violence à leur profit et de mobiliser les ressources requises pour l'action militaire en dehors de toute contrainte mutuelle entre ceux-ci et leur population. En effet, souligne Tilly, "the military means required to guarantee the state's sovereignty have been externally-derived through arms transfers and military assistance"²³. En d'autres termes, la disponibilité de ressources externes a rendu les dirigeants, dans la paix comme dans la guerre, « beaucoup moins attentifs et sensibles aux contraintes politiques et économiques internes que ne l'étaient leurs homologues européens aux mêmes stades d'industrialisation et de développement administratif²⁴. » Dès lors, comme l'a souligné Lisa Anderson, le processus de formation de l'État s'effectue aujourd'hui moins en réaction à une « compétition politique et à un changement économique intérieur qu'en réponse à des développements internationaux²⁵. »

frequently hindered the process of state-making". L'auteur compare cette situation "to the life insurance provided to post-colonial populations by advances in modern medicine: as a result of vaccination and medication, there is much less death from epidemic disease than earlier, but in many cases people are left to live miserable lives because the combination of external and domestic political and economic interests hinders a healthy process of state-making." Voir, Georg Sorensen, *War and State-Making : Why Doesn't it work in the Third World ?*, Security Dialogue, 2001, 32, p.341-354.

²³ Charles Tilly, *op. cit.*, 1975, pp. 75-6.

²⁴ Lisa Anderson, "Remaking the Middle East : the Prospects for Democracy and Stability", *Ethics and International Affairs*, 6, 1, 1992, p.167.

²⁵ Lisa Anderson, "The State in the Middle East and North Africa", *Comparative Politics*, n° 20, October 1987, p.6. Charles Tilly note toutefois que l'externalisation des processus de formation de l'État n'est pas spécifique à la zone extra-occidentale. En effet, souligne l'auteur, « plusieurs États européens au cours des XIXe et XXe siècles ont vu leur territoire, leur souveraineté, et leurs institutions déterminés par des facteurs externes, notamment les États baltes, la Belgique, l'ancienne République tchécoslovaque, et dans une certaine mesure, la Grèce et la Pologne. À cet égard, il est préférable de ne pas tracer une dichotomie hâtive entre les États européens et ceux de la zone extra occidentale afin d'insister sur la présence simultanée de facteurs internes et externes dans les deux zones, même si ceux-ci sont d'intensité différentes. » Tilly, *op. cit.*, 1992, p. 341. Par ailleurs, il est à noter que l'essor de l'État providence sur le Vieux Continent a fortement diminué, d'un point de vue interne, l'impact de la guerre dans les diverses trajectoires de développement institutionnel des États.

En conséquence de l'externalisation des processus de formation de l'État contemporain, les deux processus mis en exergue par Tilly pour expliquer et décrire l'impact de la guerre et de sa préparation sur le processus de formation des États du Vieux Continent – 1) le développement d'appareils d'encadrement capables de prélever les ressources nécessaires à la guerre et de les organiser à des fins de protection et 2) les résistances sociales à la mobilisation des ressources – tendent à perdre de leur importance. Ainsi, de façon significative, note l'auteur, ni le cadre étatique, ni ses composantes internes, ne prennent aujourd'hui naissance dans la guerre ou se ne développent dans l'action militaire.

Divers travaux de science politique, de sociologie historique et de relations internationales sont venus corroborer cette assertion. Cette littérature rend compte des différents processus d'imposition du « moule de l'État territorial²⁶ » et note les raisons pour lesquelles l'importation du modèle étatique n'a pas conduit à la création d'États strictement conformes à l'image de ceux de l'Europe, faute de « processus internes de contraintes mutuelles entre dirigeants et dirigés²⁷. »

À cet égard, deux éléments doivent d'emblée retenir l'attention. D'une part, la volonté de mettre en évidence le caractère spécifique des trajectoires de développement suivies par chaque État et société de la zone extra-occidentale, a encouragé les chercheurs à concentrer leurs efforts sur d'autres variables jugées plus à même d'expliquer les écarts constatés avec l'idéal-type wébérien. En conséquence, l'analyse de l'impact de la guerre dans le processus de développement des États de la zone extra-occidentale a été pendant longtemps délaissée, y compris par les spécialistes du Moyen-Orient. Comme le mentionne à juste titre Steven Heydemann à propos des études de science politique consacrées aux dynamiques étatiques et sociétales du Moyen-Orient contemporain : " War has been a growth industry for analysts and researchers of conflict resolution, peace keeping, arms control, and negotiation, as well as specialists on foreign policy and strategic studies.

²⁶ Michael Biggs, "Putting the State on the Map : Cartography, Territory, and European State Formation", *Comparative Studies in Society and History*, 1999, vol. 4, no. 37, p.374-405.

²⁷ Tilly, *op. cit.*, 1992.

Particular disputes are the subject of voluminous literatures : first and foremost the Arab-Israeli conflict, with the Iran-Iraq and Gulf Wars not far behind. Yet we know relatively little about how states and societies in the Middle East have been shaped and reshaped by their intensive and prolonged exposure to and participation in war making and war preparation, often conducted by regimes that have embraced militarization as an everyday tool of governance as much as (if not more than) a means to ensure national security²⁸." Faisant écho à ces propos, Michael Barnett, professeur de relations internationales à l'Université du Minnesota, note : " In general, no matter the geographic locale, few studies have made explicit the theoretical linkage between war and the transformation of state power²⁹. "

D'autre part, l'examen du rôle de la guerre dans la formation des États de la zone extra-occidentale, loin d'aboutir à des constructions théoriques originales et adaptées aux réalités d'aujourd'hui, s'est essentiellement borné à mettre en exergue les raisons pour lesquelles, dans ces sociétés, les mêmes causes (la guerre) n'ont pas systématiquement produit les mêmes effets (l'édification de l'État). Dans tous les cas, l'épure de Charles Tilly transparait à chaque étape du raisonnement. Alors même que la guerre, à n'en pas douter, continue de produire nombre d'effets réels sur les sociétés, sur les différents modes de structuration, de centralisation et de reproduction du pouvoir et sur les relations entre les États, la méthode utilisée dans la plupart de ces travaux consiste à isoler un ensemble de variables intermédiaires dont l'occurrence expliquerait l'absence de lien entre la guerre, sa préparation, et l'État³⁰. À travers l'étude des différents ouvrages

²⁸ Roger Owen mentionne à ce sujet que les rares études conduites sur la corrélation entre la guerre, sa préparation et le développement des structures étatiques au Moyen Orient se sont penchées sur la situation des pays non arabes de l'espace moyen-oriental, soit Israël, la Turquie, l'Iran et le Pakistan. Roger Owen, *State, Power and Politics in the Making of the Modern Middle East*, London : Routledge, 2004 - en particulier le chapitre 10, "The military in and out of politics ", p.198-220.

²⁹ À cet égard, Michael Barnett met en évidence que l'absence d'études portant sur l'impact de la guerre et de sa préparation sur le développement des structures étatiques des États arabes est à la fois intrigante et regrettable : "The neglect of interstate conflict in shaping the nature of the Third World State is both puzzling and unfortunate. It is puzzling because most wars in the contemporary era have involved not advanced industrialized countries but rather Third World countries. It is unfortunate because most postcolonial states are in the simultaneous and vigilant task of defending borders created by outside forces and are, therefore, often under challenge, while engaged in the process of state and national building that was made difficult by the legacies of colonialism." Michael Barnett, *op. cit.*, p. 5.

³⁰ À partir du modèle européen de formation de l'État que l'on peut résumer, avec Charles Tilly, par le schéma suivant A)Guerre ⇒ B)Extraction ⇒ C)Résistance/répression ⇒ D)Édification de l'État, la

sur ce thème, force serait ainsi de tirer la conclusion suivante : au mieux la guerre ne fait plus l'État, au pire elle le défait. Plusieurs arguments sont mis de l'avant pour comprendre et mesurer l'écart constaté avec l'expérience européenne telle que décrite par Tilly.

Certains, à l'exemple de Georg Sorensen, soulignent que les guerres menées par les États du Tiers-Monde sont défavorables au développement et au renforcement des structures étatiques. S'appuyant sur les travaux de Jackson et Rosberg, Sorensen affirme en effet que les guerres sont de nos jours à usage domestique, en cela qu'elles ne visent pas tant à défendre les frontières et la souveraineté de l'État face à des menaces extérieures qu'elles ne cherchent à prémunir les individus qui ont pris le contrôle de l'appareil étatique de toute forme de déstabilisation³¹. Bien que non exclusif³², ce

plupart des analyses s'efforcent de montrer 1) pourquoi la présence de A n'impacte pas sur B ; 2) en quoi l'absence de B modifie l'interaction entre l'État et la société et 3) l'absence de corrélation entre A et D. Pour sa part, Thierry Gongora (p.47) évoque l'ambivalence des résultats obtenus par les études quantitatives menées sur la guerre et son impact dans l'espace extra-occidental contemporain. En effet, note-t-il " the literature review demonstrated that the few studies on the relationship between war making and the state making in the contemporary Third World are contradictory in their findings. " Pour appuyer son propos, l'auteur fait mention de deux études quantitatives réalisées sur ce thème et qui aboutissent à des résultats opposés : alors que Lee (1988) démontre que la guerre affecte positivement le développement des États du Tiers Monde, Alden F. Mullins, pour sa part, s'accorde avec Tilly pour affirmer que ces deux processus ne sont plus directement associés dans le système international contemporain. Or, force est de noter que les conclusions de Lee ressemblent davantage à un effet pervers propre à l'analyse quantitative non corrigée par des éléments qualitatifs, qu'elle ne permet de conclure à la possibilité d'appliquer le cadre théorique de Charles Tilly aux États contemporains. Dans tous les cas, ces résultats représentent une singulière exception et ne permettent pas de conclure, comme le fait Gongora, à une « ambivalence des résultats ». Voir Alden F. Mullins, *Born Arming : Development and Military Power in New States*, Stanford : Stanford University Press, 1987, 147p. Thierry Gongora, *The Impact of War and War Preparation on State Formation in the Third World : Four Case Studies from the Middle East*, PhD Dissertation, University of Carleton, 1995.

³¹ Voir Robert H. Jackson & Carl Gustav Rosberg, *Personal Rule in Black Africa : Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*, Berkeley: University of California Press, 1982, 316p. Comme le note Sorensen, " Third World armies face inward ; they are much more focused on the domestic realm. " Georg Sorensen, " War and State-making : Why Doesn't it Work in the Third World ", *Security Dialogue*, 2001, 32, p.346.

³² Par-delà un certain nombre de considérations méthodologiques propres à l'approche comparative, Sorensen expose six arguments pour expliquer les limites modèle théorique développé par Charles Tilly : 1) l'égoïsme et la soif de pouvoir des dirigeants des États du Tiers Monde contemporain ; 2) la création récente de ces États et l'incapacité de leur dirigeants à persuader et à contraindre la population (phénomène renforcé par l'autonomie initiale de l'État) ; 3) les conséquences de la colonisation et les effets déstabilisateurs de la modernisation ; 4) la nature différente des guerres en Europe et dans l'espace extra-occidental contemporain, celles-là situées à la confluence des ambitions étatiques rivales, celles-ci dominées par les enjeux internes et les violences

facteur permet d'illustrer le glissement de la représentation classique de l'État comme « arène de compromis » vers la mise en place de « stratégies de survie » par des régimes davantage préoccupés par la pérennisation de leur pouvoir que par développement de l'État³³. En effet, comme l'affirme William Reno en référence aux stratégies de contrôle social adoptées par divers leaders du continent africain : "Some African leaders, unlike the bandits of Tilly's early-modern Europe, see no prospect of generating societal support for the state-as-protection-racket, and actually deliberately weaken the state's coercive capacity in order to protect their own position, relying instead on international capital and non-state coercive groups incorporated into their patronage network³⁴." Dans ce cadre, la relative abondance de ressources d'autorité sur la scène internationale et des relations de clientèle affecte négativement la force de l'État et ses capacités en matière

intraétatiques ; 5)Le contexte international particulier dans lequel ont été érigés les États du Tiers Monde contemporain ; 6)L'importance des préconditions internes et du leadership politique dans la formation des États de la zone extra occidentale. Au final, cependant, seuls les trois derniers arguments sont selon l'auteur pertinents et devraient être retenus pour comprendre l'impact généralement négatif de la guerre sur la formation de l'État dans le système international contemporain. Georg Sorensen, *idem*. Pour une appréciation différente des arguments avancés par Sorensen voir Mohammed Ayoob, *The Third World Security Predicament : State Making, Regional Conflict, and the International System*, Boulder : Rienner, 1995, 216p.

³³ En somme, note Sorensen, "the relationship in tropical Africa between war involvement on the one hand and state-making on the other is highly contingent. It may lead to some state-making sometimes ; most often it has not" *Ibid*, p.351. Par ailleurs, il est à noter que dans ce contexte la politique devient un jeu d'équilibre au sein duquel le détenteur du pouvoir parvient à se maintenir en place à travers sa capacité à freiner toute forme de mobilisation sociale. Les néo-wébériens sont à cet égard explicites : la légitimité de l'État ou de ses gouvernants n'explique en rien leur stabilité ; seul est déterminant le contrôle de l'appareil d'État et sa capacité à assurer un contrôle effectif sur les populations au sein d'un territoire donné. Comme le note Theda Skocpol : "a state may remain stable even after it loses its legitimacy, as long as it retains a coercive and effective organization." Skocpol, *op. cit.*, cite par Bruce Maddy-Weitzman, "Why did Arab Monarchies fall ?An Analysis of Old and New Explanations", in *Kostiner* (ed.), *op. cit.*, p.37-52.

³⁴ William Reno, "The Changing Nature of Warfare and the Absence of State-Building in West Africa", in Diane E. Davis & Anthony W. Pereira. (ed.) *Irregular Armed Forces and Their Role in Politics and State Formation*, Cambridge : Cambridge University Press, 2003, pp. 325-345. Dans la même veine, Anthony W. Pereira a mis en avant les phénomènes de décentralisation du pouvoir et l'impossibilité de distinguer entre la violence légale et illégale dans les conflits armés contemporains pour expliquer l'impossibilité de recourir au modèle théorique de Tilly pour saisir la trajectoire étatique actuelle. Anthony W. Pereira, "Armed Forces, Coercive Monopolies, and Changing Patterns of State Formation and Violence", in Diane E. Davis & Anthony W. Pereira (eds.), 2003, *op. cit.*, pp. 387-407. Notons cependant qu'à ce niveau, l'expérience du Tiers Monde contemporain ne diffère pas radicalement de celle de l'Europe du Moyen-âge. Comme le souligne à juste titre Michael Mann "In their ineffectual violence, the warlords of Somalia, Liberia, or Zaire resemble the vast majority of political regimes throughout premodern history. They are not monsters but reflections of our own past." Michael Mann, "Nation-States in Europe and Other Continents : Diversifying, Developing, Not Dying", *Daedalus*, 122, 1993, p. 136.

d'appropriation et d'affectation des ressources et contribue à dissocier encore davantage la guerre du processus de développement des structures étatiques contemporaines³⁵.

À cet égard, l'évidente bifurcation séparant l'État « importé » de l'idéal-type de l'État wébérien³⁶ serait avant tout visible au niveau du faible ancrage institutionnel de celui-là par rapport à celui-ci³⁷. Pour en faire la démonstration, deux facteurs sont mis en avant : l'autonomie de l'État et ses capacités institutionnelles en matière d'affectation et d'appropriation des ressources. Le premier, dans une conception néo-wébérienne, est défini par la capacité des États de formuler ses intérêts propres, indépendamment des, et en opposition aux, intérêts des groupes (classes) dominants au sein de la société³⁸. Le second facteur, repose sur la capacité des États à mettre en œuvre les objectifs qu'ils se fixent, en dépit d'oppositions réelles ou potentielles de groupes sociaux puissants ou de contextes socioéconomiques défavorables³⁹. La force relative de l'État résulte donc de l'intervention de

³⁵ Voir Joel S. Migdal, *Strong Societies and Weak States. State-Society Relations and State Capabilities in the Third World*, Princeton : Princeton University Press, 1988, 296p. ; Joel S. Migdal, *State-in-Society: Studying how States and Societies Transform and Constitute One Another*, New York : Cambridge University Press, 2001, 291p.

³⁶ On sait que dans la définition wébérienne de l'État, l'impasse est volontairement faite sur les rôles susceptibles d'être assignés à l'État pour insister sur les modalités du pouvoir exercé. Les notions d'autorité, d'ordre imposé par le recours éventuel à la force physique et de continuité de l'administration sont utilisées pour caractériser l'entité étatique et proposer les critères permettant d'en évaluer le niveau de développement et les capacités : différenciation et institutionnalisation d'une direction administrative³⁶, épanouissement d'une forme de légitimité de type rationnel-légal, se traduisant également par l'essor d'une bureaucratie dépersonnalisée, compétente et hiérarchisée, et par la prédominance de la loi (Weber, 1971, *op. cit.*, p.229). S'appuyant sur ces critères, une importante littérature en science politique a œuvré à l'établissement d'une classification de la force et de la faiblesse relative des États, y compris, on l'a vu, dans l'analyse de l'impact de la guerre et de sa préparation sur le processus de construction de l'État. Ces travaux, y compris ceux de Charles Tilly coïncident - et font suite - à la redécouverte amorcée au début des années 1980 par la science politique des auteurs allemands du XIXe siècle, parmi eux Max Weber et Otto Hintze, qui avaient noté la nécessité de « problématiser la question de l'État ».

³⁷ Huntington, 1968, *op. cit.*; Migdal, 1988, *op. cit.*; Hoslti, 1996, *op. cit.*; Barry Buzan, *People, State and Fear : an Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, 2nd ed., Boulder : Lynne Rienner Publishers, 394 p.

³⁸ Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer, Theda Skocpol (eds.) *Bringing the State Back in Ibid*, *op. cit.*, p.9.

³⁹ *Ibid*, p.9.

ces deux facteurs dans un champ d'interaction spécifié⁴⁰. À cet égard, certains travaux ont su mettre en évidence le paradoxe, lié à la configuration des États extra-européens et à leur mode particulier de développement, d'entités étatiques au pouvoir « despotique » (degré d'autonomie de l'État à l'égard de la société) d'autant plus fort que leur pouvoir infrastructural se révèle très sévèrement limité⁴¹. Ce constat, dont l'analyse sous-tend nombre de travaux sur l'État au Moyen-Orient et dans le Golfe, atteste d'un processus de consolidation de régimes dominant des scènes politiques non incorporées. Dans un jeu d'équilibre permanent, les faibles capacités réelles de l'État répondent ainsi au besoin de renforcer l'autonomie des dirigeants, perçue comme un gage essentiel de leur stabilité. Tout le reste est une question de moyens : selon cette approche, il est en effet à prévoir que plus les dirigeants seront en mesure de mobiliser des ressources de pouvoir à l'extérieur de leur société, plus l'écart constaté entre le pouvoir infrastructural et le pouvoir despotique sera important. L'absence d'incorporation, définie comme « l'institutionnalisation des conflits portant sur la distribution des biens valorisés », témoigne ainsi d'un mode particulier de construction de l'État où les nouveaux groupes dirigeants, pour se protéger, mettent tout en œuvre pour nier la possibilité de participation politique et d'opposition, au sens de « contestation institutionnalisée des décisions prises par les gouvernants⁴²».

⁴⁰ Comme l'ont souligné les auteurs de l'ouvrage collectif "Bringing the State Back In", la force et la faiblesse relative des États s'interprètent en fonction de l'écart qui les sépare de l'idéal-type wébérien : "States are stronger or weaker according to how closely they approximated the ideal type of centralized and fully rationalized weberian bureaucracy, supposedly able to work its will efficiently and without effective social opposition." *Ibid*, p. 5 À cet égard, note Joel Migdal : "In many ways, all of the essays reinforce the conclusion that issues of "state strength" – whether conceptualized in terms of the state's autonomy from social groups or in terms of its capacities to intervene on its own or others' behalf- can be fruitfully broached only via thoroughly dialectal analyses that allow for non-zero-sum processes and complex interactions between state and society." Joel Migdal, *State in Society : Studying how States and Societies Transform and Constitute one Another*, Cambridge : Cambridge University Press, 2001, 291p. Par ailleurs, comme le note Michael Barnett : " State power, then, has two contributing properties. The first are the intrinsic qualities of the state, the enduring resources, the instruments, tools, and the means extant in the state apparatus and available to state managers in the daily administration and governance of society. The second determining property of state power is the societal constraint that conditions state behavior (eg. The relative autonomy of the state)." Barnett, 1994, *op. cit.*, p.42.

⁴¹ Michael Mann, " The Autonomous Power of the State : Its Origins, mechanisms, and Results ", *European Journal of Sociology*, 25, 1984, p. 188.

⁴² Robert Dahl, *Polyarchy : Participation and Opposition*, New Haven : Yale University Press, 1971, cité par Droz-Vincent, *op. cit.*, p. 9.

Ce constat constitue le point d'ancrage de l'analyse de Thierry Gongora, auteur d'une thèse de doctorat traitant de l'impact de la guerre sur la formation de l'État, à travers l'examen de quatre pays : l'Égypte, la Syrie, L'Iran et l'Irak⁴³. L'objectif de cet ouvrage, souligne l'auteur, est de vérifier la validité des thèses de Tilly dans le contexte moyen-oriental contemporain. Postulant l'autonomie de ces États vis-à-vis de leur société, l'auteur souligne que les initiatives des leaders politiques doivent constamment être réinterprétées en fonction des impératifs liés à la survie du régime. Comme le note Thierry Gongora, dans ce type de système politique "rulers are above all preoccupied with staying in power"⁴⁴. Ces initiatives renforcent la structure de domination patrimoniale, que l'on peut définir avec Max Weber comme toute domination orientée principalement dans le sens de la tradition, mais exercée en vertu d'un droit personnel absolu⁴⁵. Or, souligne l'auteur, les leaders exerçant une domination de type patrimonial seraient particulièrement vulnérables à deux développements : "1-)An overreliance on his military forces to insure his rule which would make him vulnerable to a palace coup by his own troops. 2-)A decentralization of rule or administration that could lead subordinate officials to develop power bases from which they could challenge the ruler"⁴⁶. Dans ce cadre, note Gongora, les dirigeants de ces États sont tentés, comme l'a montré Tilly, de puiser sur la scène internationale les moyens requis pour faire la guerre, même si cela renforce leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Toutefois, il arrive que la préparation à la guerre ou la guerre se révèle à ce point intense que les ressources externes ne suffisent pas. Dans ce cas, les leaders doivent trancher entre diverses options. La première option serait de mettre fin aux hostilités ou de diminuer l'effort de guerre. Si cette première option ne peut être envisagée, une seconde option consisterait à reproduire le modèle européen, et à exercer une forte pression sur la société en vue d'extraire les ressources nécessaires à l'action militaire, au risque cependant de s'aliéner une partie de la population et de devoir adopter une attitude répressive qui peut mettre en péril la stabilité du régime. Enfin, souligne l'auteur, une troisième option est envisageable. Celle-ci correspondrait, souligne Gongora, à la nature et au principe de ces régimes et

⁴³ Thierry Gongora, *op. cit.*

⁴⁴ *Ibid.*, p.66.

⁴⁵ Max Weber, *Economie et société*, Paris : Plon, 1971, p.238.

⁴⁶ Thierry Gongora, *op. cit.*, p. 65.

consisterait à prélever sur d'autres secteurs d'activité de l'État une partie des coûts associés à l'effort de guerre. Dans ce cadre, l'État deviendrait la première victime de la guerre. L'auteur conclut que la guerre ne construit pas l'État dans le Moyen Orient contemporain. Au contraire, lorsque la préparation à la guerre et la guerre se révèlent particulièrement intenses, la guerre affecterait négativement le pouvoir « infrastructurel » de l'État. Ce n'est là qu'un moindre mal car, en fin de compte, affirme Gongora, "the survival of the regime matters more to the state makers than their domestic state making project".

L'absence de processus de mobilisation des ressources (humaines, matérielles et fiscales) requises pour l'action militaire - compte tenu de leur disponibilité sur la scène internationale - renforcerait ainsi l'isolement des régimes à l'égard de leur société et leur dépendance envers l'externe. Analysée sous cet angle, l'autonomie de l'État affecterait négativement la capacité des dirigeants à mettre en œuvre des politiques, à différents niveaux et dans différentes arènes « d'opposition et de domination », augmentant un peu plus leur manque de confiance envers les institutions étatiques et leur détermination à se maintenir à l'écart de toute forme de négociation avec la société⁴⁷. En somme, pour Gongora, la faible institutionnalisation des régimes apparaît simultanément comme une cause et une conséquence de l'absence de contraintes mutuelles entre dirigeants et dirigés associées au besoin de mobilisation des ressources requises pour la guerre.

Les travaux de Michael Barnett ont permis de nuancer cette affirmation. Dans, *Confronting the Cost of War*, l'auteur analyse, à partir des cas israélien et égyptien, l'impact de la guerre et de sa préparation sur les capacités -le « pouvoir»- de l'État. Il souligne que cet impact ne peut être déterminé à l'avance, mais se dessine en fonction du contexte particulier dans lequel s'opère le choix des dirigeants en matière de préparation à la guerre. En règle générale, selon l'auteur, le processus décisionnel se structure sur la base d'un arbitrage constant des dirigeants entre la volonté de se prémunir contre les menaces extérieures et le souci de garantir les objectifs internes de stabilité politique et de croissance économique. En effet, comme le mentionne Barnett, les dirigeants doivent pouvoir à tout moment « mobiliser les ressources domestiques leur permettant de consolider leur position dans

⁴⁷ Migdal, 2001, *op. cit.*

le jeu international sans que cet effort ne fragilise le gouvernement à l'interne⁴⁸.» Compte tenu des risques de déstabilisation inhérents à l'extraction forcée des ressources requises pour l'effort militaire, l'auteur mentionne que la stratégie de préparation à la guerre s'établit en fonction du type de relation qui unit, dans chaque contexte, la société et l'État⁴⁹. À cet égard, les dirigeants peuvent recourir à trois stratégies différentes de préparation à la guerre : " 1) An accomodational strategy that utilizes already existing policies ; 2) a restructural strategy that deviates substantially from past policies and attempts to restructure the state-society relationship to increase the societal contribution toward the war effort ; and (3) an international strategy that relies on foreign sources of strategic support⁵⁰." En fonction de la stratégie de préparation à la guerre qui sera adoptée par les dirigeants, il est possible d'évaluer l'impact potentiel de la guerre sur le pouvoir de l'État. De fait, note Barnett, seule la seconde stratégie (*restructural*) permet d'établir une corrélation entre la guerre et l'État, dans la mesure où elle s'accompagne de trois dynamiques – les diverses tentatives des dirigeants visant à restructurer les relations entre l'État et la société, l'opposition sociétale aux initiatives du gouvernement, les concessions que le gouvernement doit effectuer pour mobiliser les ressources requises pour la guerre – qui viennent tout à tour modifier le pouvoir de l'État (à la fois dans sa composante institutionnelle et sa capacité à appliquer ses décisions (le pouvoir infrastructurel) que dans son autonomie vis-à-vis de la société et sa capacité à définir ses choix sans contrainte (pouvoir « despotique »).

Dès lors, selon l'auteur, force est de souligner que " the locus of this transformation (state power) can be found in both the government's strategies for mobilizing its security-related resources and the terms under which it gains access to these resources that are often controlled by societal actors. Only when the government places certain demands on and expects society to contribute directly to its military activities does one witness the transformation of power⁵¹." Ainsi, en fonction du choix des dirigeants, il est possible d'expliquer de quelle manière en Égypte et en Israël, la préparation à la guerre a pu avoir un impact tantôt positif, tantôt négatif sur le pouvoir de

⁴⁸ Michael Barnett, *op. cit.*, p.7.

⁴⁹ Dans cet ouvrage, Michael Barnett définit la préparation à la guerre comme la mobilisation par l'État d'hommes, d'argent et de ressources matérielles en vue de la sécurité extérieure. *Ibid*, p.6.

⁵⁰ *Ibid*, p. 19-20.

⁵¹ *Ibid*, p. 6.

l'État⁵². Même si l'analyse développée par Michael Barnett néglige, comme nous le verrons par la suite, un certain nombre de traits essentiels à la compréhension des effets de l'interaction entre les processus de transformations politiques des États contemporains et la guerre (et sa préparation), elle permet néanmoins, à travers l'étude des stratégies de préparation à la guerre des dirigeants, de poser les bases d'une analyse post-tillyenne de cette interaction.

Par ailleurs, d'autres travaux ont permis de souligner que la corrélation entre la guerre et l'État, même positive, n'influence que d'une façon marginale les processus contemporains de développement des structures étatiques. En témoigne notamment l'étude de Christopher Clapham sur la construction de l'État dans la Corne de l'Afrique. En effet, note l'auteur, malgré des décennies de conflits armés dans cette région, force est de constater la faible influence de la guerre sur l'édification de l'État et ses capacités à s'organiser et à construire des institutions permettant de prélever, d'organiser et d'affecter les ressources nécessaires tant à la réalisation de leurs propres fins qu'à la régulation de la société. Même en Éthiopie ou en Érythrée – où les périodes de conflit ont coïncidé avec les phases de développement des structures étatiques – on peut supposer, mentionne Clapham, que le développement et l'efficacité des institutions tiennent davantage à l'existence dans les Hautes Terres de structures sociales et politiques anciennes qu'à la guerre elle-même. Ainsi, conclut l'auteur, « quelque provisoires que soient nos observations, elles montrent que la capacité de la guerre à faire progresser la constitution d'États et de nations est très limitée, même dans cette partie de l'Afrique où elle pouvait sembler la plus convaincante⁵³.»

Des conclusions similaires peuvent être tirées de l'étude menée par Roxana Botea and Brian D. Taylor. Dans " Does War Makes States – Or Just the European State⁵⁴ ?", les auteurs cherchent, eux aussi, à mesurer l'impact

⁵² *Ibid*, p. 18.

⁵³ Christopher Clapham, « Guerre et Construction de l'État dans la Corne de l'Afrique », *Critique Internationale*, N°9, octobre 2000, p. 93-111.

⁵⁴ Roxana Botea, Brian D. Taylor, " Does War make States – Or Just the European State ? ", travail présenté à la réunion annuelle de l'*American Political Science Association* qui s'est tenue du 30 août-2 septembre 2006. 49p. Voir aussi, Roxana Botea, Brian D. Taylor " Tilly Tally : War-Making and State-

de la guerre dans la formation des États contemporains à travers l'étude de quatre pays longtemps en proie aux conflits armés, internes et externes : l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, l'Iran et le Vietnam. Dans chacun des cas, les auteurs examinent trois mécanismes causaux, tirés de l'expérience européenne, susceptibles d'indiquer le degré de proximité entre la guerre et la formation des États : 1) le prélèvement fiscal, 2) la construction d'une force militaire et 3) le développement d'un sentiment national. Cette étude, notent-ils, révèle que la guerre peut, sous certaines conditions, renforcer la structure étatique. En effet, dans deux pays – le Vietnam et l'Iran-, la guerre a eu un impact positif sur le développement de ces mécanismes – et donc de l'État. Cette corrélation positive est cependant obtenue à la suite de l'ajout de trois facteurs intermédiaires : l'homogénéité des sociétés iranienne et vietnamienne, l'enchaînement de guerres et de révolutions et la présence d'une idéologie nationale unificatrice associant le « nationalisme traditionaliste » avec une puissante idéologie mobilisatrice (l'islam politique en Iran et le communisme au Vietnam) au service d'un parti politique discipliné. Ainsi, la guerre aurait un impact sur le développement des structures étatiques, mais à la condition d'être associée à une série de facteurs qui, force est de l'admettre, contribuent aussitôt à diminuer la valeur explicative de cette corrélation. Par ailleurs, l'ajout de ces trois facteurs intermédiaires nous empêche de saisir la portée exacte de tout lien unissant la guerre et le développement de l'État contemporain. Prouver la validité du modèle théorique de Charles Tilly nécessiterait en effet, selon les dires des auteurs, de le conjuguer aux modèles alternatifs développés par Anthony Smith, Theda Skocpol et Samuel Huntington, sans que soit toutefois définie la nature de l'interdépendance qui les unit, provoquant ainsi une confusion permanente dans le statut des différentes variables⁵⁵. Mais quelles que soient les limites méthodologiques d'un modèle conceptuel empreint d'éclectisme, force est de noter qu'il montre bien le rôle contingent et marginal de la guerre dans le processus contemporain de développement de l'État.

Making in the Contemporary Third World ", *International Studies Review*, 10, 2008, p. 27-56, qui reprend pour l'essentiel les arguments et le cadre conceptuel développés par les auteurs dans la première étude, mais se limite à l'examen de deux pays, le Vietnam et l'Afghanistan.

⁵⁵ Voir, Anthony D. Smith, " War and Ethnicity : The Role of Warfare in the Formation, Self-Images, and Cohesion of Ethnic Communities ", *Ethnic and Racial Studies*, 4, 4, 1981, pp. 375-397; Anthony D. Smith, " State-Making and Nation-Building ", in John A. Hall, (ed.), *States in History*, New York : Blackwell, 1986, pp. 228-263. Theda Skocpol, " Social Revolutions and Mass Military Mobilization ", *World Politics*, 40, 2 1988, pp. 147-168; Theda Skocpol, *States and Social Revolutions : A Comparative Analysis of France, Russia, and China*, New York : Cambridge University Press, 1979, 407p.; Samuel P. Huntington, *Political Order in Changing Societies*, London : Yale University Press, 1968, 488p.

Ainsi, que l'impact de la guerre sur la formation des États soit jugé nul, négatif ou négligeable, tous les auteurs s'accordent pour souligner les limites de l'expérience européenne comme grille de lecture explicative de l'évolution institutionnelle des États de l'espace extra-occidental contemporain⁵⁶. Les différents mécanismes causaux qu'a su mettre en exergue Charles Tilly pour expliquer et décrire le rôle générateur de la guerre dans le développement des États du Vieux continent sont considérés inadéquats pour rendre compte du jeu des incitations par lesquelles se développent aujourd'hui les États. De l'écart observé, découle le constat d'une transition progressive vers un système international certes capable d'assurer efficacement la survie de l'État et sa reproduction, mais au sein duquel toute mobilisation des ressources qui ont par le passé contribué au renforcement des capacités institutionnelles de l'État est consciencieusement évité par de nombreux dirigeants qui redoutent les effets présumés d'un choix conscient de l'option étatique.

⁵⁶ Les travaux de Cameron G. Thies constituent à cet égard une singulière exception. L'auteur souligne en effet la présence dans la formation des États post-coloniaux d'une importante relation entre les activités généralement associées à la guerre et à sa préparation et la formation de ces États. Comme le souligne Thies : "The same processes that ultimately led to strong states in Europe may be at work in their early phases in the post-colonial developing world." Cameron G. Thies, "State Building, Interstate and Intrastate Rivalry : A Study of Post-Colonial Developing Country Extractive Efforts, 1975-2000", *International Studies Quarterly*, 48, 2004, p.54. Voir également, Cameron G. Thies, "War, Rivalry, and State Building in Latin America", *American Journal of Political Science*, 49, 3, 2005, pp. 451-465. Aussi, Michael Desch souligne que l'instabilité de l'environnement régional peut contribuer au renforcement ce qu'il nomme la cohésion de l'État. En effet, note-il, contrairement à la plupart des États contemporains – qui se caractérisent par leur faible cohésion interne et leur faible degré d'interventionnisme dans la sphère publique, "those few Third world states that faced harsh external environments developed much more extensive and more cohesive states (for example China, Cuba, Israel, and South Korea). Dès lors, force serait de constater que : "War and other external threats play an ongoing role in expanding the scope and maintaining the cohesion of many states." Difficile cependant de comprendre pourquoi le modèle s'applique à certains États plutôt qu'à d'autres - qui gravitent dans le même espace régional et font face aux mêmes menaces externes. Michael C. Desch, *loc. cit.*, p.242.

B - La préparation à la guerre et l'édification de l'État dans l'espace mondial contemporain : la signification politique de la construction d'une force militaire

1- Modèles d'État et stratégies d'acteurs : la place et le rôle des forces armées

À cet égard, par-delà les facteurs que nous venons de souligner, la difficulté d'appliquer aux réalités contemporaines le modèle théorique de Charles Tilly repose peut être plus fondamentalement sur la compréhension de l'État comme le simple produit secondaire des efforts des dirigeants pour acquérir les moyens de faire la guerre. Ce constat, par ailleurs, ne se limite pas à l'analyse de la dynamique des rivalités guerrières. De nombreux auteurs ont en effet souligné que l'édification de l'État sur le Vieux Continent n'a pas été réalisée à partir de modèles ou de stratégies prédéfinies. Comme l'a noté Kalevi Holsti : "While narratives and explanations by no means agree on details and emphases, there is a general consensus that the development of the state format of political organization was a lengthy process, that it took many forms and trajectories, and that political elites between the fifteenth and the twentieth centuries did not have an overall plan or model they were trying to create⁵⁷." Or, comme l'a souligné Anthony Giddens, dans un monde où existent déjà des États, il n'est pas difficile « d'expliquer que l'idée d'État ou même des modèles de formation d'un État soient disponibles et que des chefs en puissance, et leurs partisans, puissent les reprendre à leur compte⁵⁸.» Dès lors, « ceux qui jouent un grand rôle dans la formation d'un État connaissent presque toujours les étapes que comporte un tel procès⁵⁹.» Ainsi, supposer que les bâtisseurs d'État ont à peu près toujours été conscients des aspects importants de la nature et des fondements du pouvoir propre aux formations politiques centralisées suffit pour expliquer en bonne partie comment, de nos jours, les États se forment et disparaissent⁶⁰. Toute construction de l'État dans l'espace mondial contemporain est par

⁵⁷ *Ibid*, p. 41.

⁵⁸ Anthony Giddens, *La constitution de la société*, Paris : PUF, 1987, p.312.

⁵⁹ *Ibid*. p. 313.

⁶⁰ *Ibid*. p.313. D'ailleurs, comme l'a noté Otto Hintze, ce processus d'imitation fut aussi à l'œuvre dans l'Europe du Moyen Age. En effet, « la naissance de l'État en Europe à moins obéi à des nécessités fonctionnelles qu'à un acte d'imitation, suscité par le souvenir toujours vivant des grands espaces politiques de l'antiquité, en particulier de l'Empire romain. » Otto Hintze, 1975, *loc. cit.*, cité par B. Badie, G. Hermet, *op. cit.*, p. 98. Les propos de Giddens permettent aussi de rendre compte des mécanismes d'exportation et de diffusion du modèle politique occidental à l'œuvre depuis deux siècles sur la scène internationale, mis notamment en évidence par les travaux de Bertrand Badie (Bertrand Badie, *L'État importé*, Fayard, 1992, 334p.).

conséquent « programmatique » : une fois le cadre étatique établi, plus ou moins façonné sur le modèle occidental, la trajectoire institutionnelle des États se dessine en fonction des diverses stratégies de construction de l'État mises en œuvre par les dirigeants dans un contexte particulier, fait de contraintes et d'incitations diverses, et en réponse à des attentes à la fois individuelles et collectives⁶¹.

Penser la relation entre la guerre et l'État dans l'espace mondial contemporain doit prendre en compte ce facteur essentiel. La disponibilité sur la scène internationale de modèles de formation de l'État nous invite en effet à analyser la construction d'une force militaire sous l'angle de sa signification politique, c'est-à-dire sur la place et le rôle des forces armées dans la stratégie de construction de l'État mise en œuvre par les dirigeants. Alors que les travaux de Charles Tilly, de Geoffrey Parker ou d'Otto Hintze – et de nombreux autres – décrivent avec lucidité la manière avec laquelle l'édification de l'État – le processus d'accroissement des ressources de l'État, de son pouvoir de coercition et de ses capacités institutionnelles – est la conséquence des efforts des hommes d'États européens pour acquérir les moyens de faire la guerre, les réalités contemporaines incitent à élargir le champ d'investigation afin d'engager la science politique à réfléchir sur les effets de l'acte d'importation du modèle étatique sur l'interaction continue entre les processus de transformations politiques et la guerre (et sa préparation).

La possibilité de recourir à la force militaire pour réaliser les objectifs de construction de l'État s'appuie sur une série d'éléments dont Roger Owen dresse la liste : la structure sociale du pays, son niveau de développement économique, le type de relation entre l'État et la société – lui-même associé au processus historique de formation de l'État –, la capacité des institutions à assurer la fonction de médiateur entre les forces armées et la société, ainsi que l'impact des dynamiques régionales et des dangers inhérents au fonctionnement du système international sur les mécanismes de prise de

⁶¹ En s'appuyant sur les travaux d'Anthony Giddens, les stratégies d'édification de l'État des acteurs sociaux sont en d'autres termes décrits comme cherchant à optimiser leurs décisions eu égard aux contraintes résultant du contexte ou du système d'interaction.

décision⁶². La mise en commun de ces différentes composantes détermine la pertinence pour les dirigeants d'associer les forces armées au modèle de construction de l'État qu'ils entendent instaurer. En particulier, elle se déploie dans un contexte où les efforts faits pour se prémunir contre les menaces externes sont jugés favorables au renforcement et à la stabilité du pouvoir à l'interne. L'articulation entre la construction d'une force militaire et l'édification de l'État présuppose en effet que les élites politiques dotées de ressources suffisantes y trouvent intérêt⁶³. Il convient dès lors de joindre au modèle théorique de Michael Barnett un quatrième type de stratégie de préparation à la guerre au sein duquel les tensions qui résultent de l'effort de guerre ne remettent pas en cause la stabilité du régime mais s'effectuent au contraire en accord avec la stratégie de domination que celui-ci entend mettre en œuvre.

À cet égard, de quelle manière est-il possible de différencier l'effort d'édification de l'État d'une volonté de domination du groupe qui en aurait pris le contrôle? Une telle distinction reposerait sur la possibilité de renouer avec le jeu des rapports de force et le mouvement qui permit à l'État européen, à l'aube de l'ère moderne, de briser toutes les résistances, matérielles et spirituelles, opposées à son autorité en parvenant à dissiper l'image d'une ordonnance divine ou naturelle du monde et à se délivrer de la croyance qu'un groupe, une classe ou un individu, fût par vocation attaché à un statut privilégié. La conception moderne de l'État se fonde en effet sur le passage décisif de l'idée du souverain « défendant son état » (c'est-à-dire ni plus ni moins que préservant sa place) à celle de l'existence d'un ordre légal et constitué séparé, celui de l'État, que le souverain a le devoir de défendre, en faveur d'un intérêt général dégagé de l'arbitraire individuel et qui ne peut être géré que par une personne publique, c'est-à-dire un acteur tenant sa légitimité, pour reprendre la formule de Kantorowicz, non pas de son corps naturel, mais de son corps mystique⁶⁴. En conséquence de cette transition, c'est le pouvoir de l'État, comme l'a rappelé Quentin Skinner, et non celui du souverain, qui se trouve considéré comme base du gouvernement⁶⁵. Il a dès

⁶² Roger Owen, 1992, *op. cit.*, p. 199. Sur ce dernier point, voir Paul A.C. Kostinen, *Mobilizing for Modern War : The Political Economy of Modern American Warfare, 1865-1919*, Kansas University Press, 1997, 497 p.

⁶³ Badie, 1992, *op. cit.*.

⁶⁴ E.H. Kantorowicz, *The King's Two Bodies*, Princeton : Princeton University Press, 1957, p. 4.

⁶⁵ Quentin Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris : Albin Michel, 2001, p.8.

lors été possible de concevoir l'État en des termes modernes comme source unique de la loi et de la force légitime sur son territoire propre, et comme seul objet convenable d'allégeance pour ses citoyens, c'est-à-dire, pour reprendre la définition bien connue de Max Weber, comme une « entreprise politique de caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements le monopole de la contrainte physique légitime ». En l'absence de ces caractéristiques, la notion d'État renvoie à la simple gestion d'un ordre social donné au sein duquel le politique, étant d'abord une fonction avant d'être un espace propre, est ainsi susceptible d'être pris en charge par n'importe quel groupe ou n'importe quel acteur particulier. Dans ce cadre, les tentatives visant à renforcer les centres du pouvoir, ainsi que les rapports entre gouvernants et gouvernés, ne sont de prime abord ni constitutifs d'un espace de légitimité ni créateurs de droit, mais de simples relations de domination et de puissance, appartenant à ce titre à l'ordre du précaire⁶⁶. Or, une telle distinction n'est pas figée et ne peut se concevoir qu'*ex post*, en fonction de l'ampleur et des limites de la stratégie de construction de l'État établies par les dirigeants. Le choix conscient de l'État, s'il est d'abord pensé comme moyen de pérenniser le groupe au pouvoir, ne se conjugue pas nécessairement à l'idée de continuité, instituée comme condition d'existence de l'entité étatique. À cet égard, à travers l'exemple des Émirats arabes unis (É.A.U.), cette étude entend montrer que la stratégie de domination du groupe au pouvoir s'effectue dans le cadre d'une stratégie de construction de l'État. Il sera dès lors nécessaire d'évaluer dans quelle mesure ces deux phénomènes peuvent, dans le contexte émirati, se renforcer mutuellement⁶⁷.

Plus largement, la compréhension renouvelée de l'interaction entre la construction d'une force militaire et les processus de transformations politiques permettra d'expliquer et de décrire le contexte dans lequel les forces armées ont pu servir d'instrument à la stratégie de construction de l'État élaborée par certains segments du leadership politico-familial des É.A.U. face à des rivaux internes et externes. Mais avant d'en préciser les

⁶⁶ Badie, 1997, *op. cit.*, p. 126.

⁶⁷ Il conviendra à cet égard de distinguer conceptuellement l'État et le régime en dépit du fait, comme l'a noté Roger Owen, que dans la péninsule Arabique ces deux institutions "are so closely identified as to suggest that if one disappeared, the political entity it had created and ruled would most likely disappear as well." Or, précisément, c'est en fonction de la transformation de cette relation qu'il sera possible de différencier la stratégie de construction de l'État de la stratégie de domination du groupe au pouvoir.

mécanismes et de fixer les paramètres de notre argumentation, il convient préalablement d'effectuer quelques remarques liminaires qui nous permettront de mieux comprendre les enjeux du développement de l'État des É.A.U., et par là même de poser les bases d'une analyse s'efforçant de mieux comprendre l'interaction entre la préparation à la guerre et l'édification de l'État dans l'espace mondial contemporain.

Tout d'abord, conformément à ce qui vient d'être souligné, les militaires ne seront pas appréhendés comme le moteur des évolutions socio-politiques des Émirats arabes unis. On sait que la science politique a longtemps cru au rôle essentiel des forces armées dans le processus de modernisation politique et de développement des États et des sociétés du Tiers Monde⁶⁸. Comme le note un observateur, à propos des études menées sur les pays arabes au cours des années 1960 et 1970 : " Armed forces were seen by many scholars, be he an Arab, a Westerner, or even a Soviet, as a strongly modernizing instrument, a major agent for change and renoncement of tradition⁶⁹. " À rebours de ces analyses, ce travail entend souligner le caractère éminemment conservateur de l'institution militaire émiratie. Ce constat, loin de se limiter à l'exemple des États du Golfe, pourrait bien aujourd'hui s'appliquer à l'ensemble des pays arabes. En effet, la référence au « militaire modernisateur » semble avoir décliné au rythme de la banalisation progressive des forces armées dans le jeu politique de ces pays et, dans certains cas, de leur conversion en gardien des acquis⁷⁰. Dans le cas émirati,

⁶⁸ Fortement marquée par le mythe du progrès continu lors de l'apparition sur la scène internationale de nouveaux États issus de la décolonisation, la science politique – en particulier sous l'influence des thèses « développementalistes » - avait identifié les militaires comme vecteur potentiel de modernisation des sociétés. À ce sujet voir notamment Manfred Halpern, " The Middle East Armies and the New Middle Class ", in John J. Johnson (ed.) *The Role of the Military in Underdeveloped Countries*, Princeton : Princeton University Press, 1962, p. 277-315. Edward Shils, " The Military in the Political Development of the New States ", in J. Johnson, *op. cit.*, p.7-67. Jacob Coleman Hurewitz, *Middle East Politics : The military Dimension*, New York : Praeger, 1969, 550p. Sur le « moment développementaliste » de la science politique voir Bertrand Badie, *Le Développement politique*, Economica, 5^e édition, 1994, 223p.

⁶⁹ Elizabeth Picard, " Arab Military in Politics : From Revolutionary Plot to Authoritarian State " in Giacomo Luciani, *The Arab State*, *op. cit.*, p. 190 et p. 217.

⁷⁰ Même si les militaires, dans certains pays, continuent de bénéficier d'un capital de sympathie qui, en proportion, va bien au-delà de leur capacité, réelle ou imaginée, à défendre leurs pays. Voir, notamment, Philippe Droz-Vincent, "From Political to Economic Actors. The Changing Role of Middle Eastern Armies", in Olivier Schlumberger (ed.), *Debating Arab Authoritarianism. Dynamics and Durability in Nondemocratic Regimes*, Stanford University Press, 2007, p. 195-211. Barry Rubin, "The Military in Contemporary Middle East Politics", *Middle East Review of International Affairs*, 5 (1), 2001, p.47-63.

par ailleurs, l'armée s'érige sur un fonctionnement tribal qu'elle vient renforcer et pérenniser.

Ensuite, le rôle des forces armées aux É.A.U. dans le processus de construction de l'État n'est pas lié au processus d'institutionnalisation et de stabilisation du système politique. Il ne s'impose pas comme l'antidote nécessaire au développement de sociétés prétorienues, caractérisées, en référence aux travaux de Samuel Huntington, par un affrontement « à nu » de groupes sociaux « antagonistes, très politisés, rejetant toute procédure de négociation et de compromis et ne se référant à aucune règle de jeu commune⁷¹.» Dans ces sociétés, compte tenu de la faiblesse et de la fragilité des institutions, tout accroissement de la participation laisserait courir le risque d'aggraver l'état d'instabilité, de violence et de corruption qui les caractérise. Seule une réaction autoritaire, si elle parvient à imposer la mise en œuvre d'un processus d'institutionnalisation, est alors censée permettre d'ériger les remparts nécessaires à l'endigement et au contrôle de la participation politique de la société⁷². Pour y parvenir, chaque force doit utiliser le moyen de pression dont elle dispose pour tenter de s'imposer et mettre fin à la situation de désordre et de violence. Dans ce cadre, les militaires tendent à jouer un rôle prédominant dans la vie politique de ces États : « d'où le nom de société prétorienne, caractérisant non pas les systèmes politiques gouvernés par les militaires, mais un ensemble de sociétés où la prise du pouvoir par l'armée constitue un risque potentiel permanent⁷³.» Si l'on en croit Nazih Ayubi, le rapport négatif du couple participation-institutionnalisation fut à l'origine de la forte participation des militaires dans la vie politique des États arabes⁷⁴ et expliquerait la fréquence importante de coups d'État militaires qui sont intervenus en amont de la

⁷¹ Badie, 1994, *op. cit.*, p. 91. Voir, Samuel Huntington, " Political Development and Political Decay ", *World Politics*, 17, 3, avril 1965, p. 386-430; Amos Perlmutter, *Anatomy of Political Institutionalization : The Case of Israel and some Comparative Politics*, Cambridge : Center for International Affairs, Harvard University, 1970, 60p. Sur les quatre caractéristiques dont s'alimente la logique prétorienne selon Huntington, voir Badie et Hermet, *op. cit.* p.275.

⁷² Contrairement aux théoriciens de la polyarchie, Samuel Huntington semble ainsi assimiler le développement politique au renforcement de l'État. Badie, *op. cit.*, p. 85.

⁷³ *Ibid*, p. 191.

⁷⁴ Comme l'a d'ailleurs souligné Salamé (1987) les États nés au cours de la période post-coloniale dans le monde arabe sont relativement solides, mais le lien avec la société y est généralement très ténu, le contrat État-société insuffisamment développé (ce qui reste encore largement vrai aujourd'hui) et l'État fortement tributaire d'une légitimation internationale. Ghassan Salamé, *op. cit.*, 1987.

phase de consolidation des régimes et de la canalisation des expressions politiques sous l'emprise autoritaire de ces derniers⁷⁵. Le modèle de la société prétorienne nous permet donc d'appréhender les relations civilo-militaires en fonction du développement des structures étatiques. Le jugement porté sur l'action politique des militaires est dès lors lié à leur capacité de construire des institutions permettant d'atteindre les objectifs de stabilité et de développement des États⁷⁶.

⁷⁵ Comme le mentionne Nazih Ayubi : " Up to the end of the 1960s or so, the Arab World was notorious for the frequency and scope of the intervention of its military in politics. In the three decades from the 1940s to the 1960s, there were at least three dozen actual and abortive coups observed in the region. " Nazih Ayubi, *Overstating the Arab State : Politics and Society in the Middle East*, London : Tauris, 1995, p. 258. Par ailleurs, Janowitz, en 1977, notait : " Of The twelve Arab Countries with modern Armies of a professional type, the military constitute the political ruling group or military oligarchy in four ; they are actively involved in civil-military coalitions in six." Moris Janowitz, *Military Institutions and Coercition in the Developing Nations*, Chicago : Chicago University Press, 1977, p. 88, cité par Picard, *loc cit.*, p. 217. Sur le rôle politique des militaires dans le monde arabe voir également Risa Brooks, *Political-Military Relations and the Stability of Arab Regimes*, Adelphi paper, International Institute for Strategic Studies, n°324, 1998, 92p. ; I. W. Zartmann, " State-Building and the Military in Arab Africa ", in B. Korany, P. Noble, R. Brynen (eds.), *The Many Faces of National Security in the Arab World*, Macmillan, 1993, p. 237-257.

⁷⁶ À cet égard, force est de souligner avec Roger Owen les limites des analyses qui ont mis en exergue le rôle positif des militaires dans le processus de construction des États arabes. (Owen, *op. cit.*, p.199). En effet, la stabilité des régimes militaires ne fut pas synonyme, loin s'en faut, de renforcement des structures de l'État. Déjà, dans les années 1970, de nombreuses études avaient mis en lumière les dysfonctionnements des régimes militaires. Il fut alors noté que les élites militaires, une fois au pouvoir, reproduisaient les clivages sectaire, clanique ou tribal traversant la structure sociale de chaque État et contribuaient par-là même au renforcement du caractère patrimonial de ces régimes (Picard, *op. cit.* p. 199). Par ailleurs, il est apparu que la stratégie de construction de l'État des militaires ne se distinguait guère des autres configurations autoritaires du pouvoir. La stabilisation des régimes militaires s'est en effet opérée par le renforcement des structures d'exclusion au sein des institutions étatiques, maintenant l'espace politique sous le carcan du groupe parvenu à contrôler l'appareil d'État et à s'y infuser (Gilles Kepel, « Gouverner l'État musulman rentier, variations », in P. Favre, J. Hayward et Y. Schemel (dir.), *Être gouverné, Mélanges en l'honneur de J. Leca*, Paris : Presses de Sciences Po, 2003, p. 11.). Comme le souligne Philippe Droz-Vincent, « l'autoritarisme est fondamentalement un mécanisme d'exclusion et de limitation du pluralisme politique ; pour les régimes autoritaires, la notion d'exclusion/inclusion politique devient un « principe » constitutif, au sens de Montesquieu, quel que soit le cadre institutionnel du régime considéré (monarchie ou république). » (Philippe Droz-Vincent, *Moyen-Orient : pouvoirs autoritaires, sociétés bloquées*, PUF, 2004, p.10; Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe », *Revue française de science politique*, vol. 54, no. 6, décembre 2004, p.946.) Comme pour tout régime autoritaire, la construction d'institutions répond alors aux objectifs de renforcement du régime et vise autant à fidéliser le noyau du pouvoir en lui donnant accès à des fonctions administratives qu'à clientéliser par redistribution des segments plus larges de la société (*ibid*, p.11). En d'autres termes, l'évolution de l'État se fait en fonction de la « logique des régimes » qui, comme l'ont souligné certains auteurs, « agissent au nom de l'État et dans le cadre de cet État, mais pour des intérêts particuliers qui représentent ceux du groupe exigu cherchant à perdurer au pouvoir. » (*Ibid*, p. 12. Cette citation fait écho aux travaux de Michel Seurat sur l'État en Syrie. Michel Seurat, *L'État de barbarie*, Seuil, 1989, 329p.). Par ailleurs, les techniques de pouvoir et les

Aux Émirats arabes unis, comme dans les autres monarchies du Golfe, les militaires n'ont cependant pas été associés à la phase d'institutionnalisation politique. La présence de la rente pétrolière a en effet pourvu certains dirigeants de moyens permettant de remédier à – ou du moins de compenser – la faiblesse des institutions à travers l'élaboration de politiques de contrôle et de redistribution intérieure, tout en maintenant les forces armées à l'écart du jeu politique. Le modèle de la société prétorienne et l'approche institutionnelle ne sont donc pas pertinents pour comprendre la place et le rôle des forces armées dans le processus de formation de l'État aux É.A.U. Celles-ci, au contraire, interviennent aujourd'hui dans ce que l'on pourrait qualifier de troisième phase du développement de l'État : alors que les deux premières phases – la création de l'État par la puissance coloniale⁷⁷ et le développement des structures étatiques – ont été directement associées à la présence et à l'utilisation des recettes pétrolières, la troisième phase, que l'on peut provisoirement définir comme celle de la consolidation, tend à modifier les équilibres politiques à partir des acquis de la rente, à travers la mise en œuvre de divers scénarios visant à renforcer la résilience de l'État, c'est-à-dire sa capacité à faire face aux changements, lorsque des acteurs sociaux dotés de ressources suffisantes y trouvent intérêt.

En conséquence, cette thèse se démarque des études qui perçoivent les effets de la guerre sur le développement des États contemporains exclusivement au niveau des capacités institutionnelles (administrative ou organisationnelle) de l'État et des relations que celui-ci établit avec les principaux acteurs socioéconomiques. Même si nous tenons compte de cette dimension de l'édification étatique, d'autres éléments et d'autres enjeux du

mécanismes de domination propres à ces régimes ne permettent pas de modifier le rapport participation-institutionnalisation dans un sens qui soit favorable au passage, pour reprendre les catégories de Samuel Huntington, de la société prétorienne à la société civile. Les institutions demeurent trop faibles et trop fragiles pour que l'augmentation de la participation politique puisse s'effectuer sans porter atteinte à la stabilité du régime. Au final, malgré l'échec des militaires à construire l'État, le rôle politique des forces armées dans l'histoire contemporaine des pays arabes permet cependant de rendre compte des difficultés et des divers enjeux associés au processus d'institutionnalisation et de développement des structures étatiques.

⁷⁷ Comme le note Ghassan Salamé : « L'organisation stato-territoriale du Golfe, établie en grande partie par la conférence de l'Uqayr convoquée par Londres en 1922, est largement déterminée par les calculs pétroliers. » Ghassan Salamé, *Appels d'Empire : ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Fayard, 1996, p. 38.

processus de construction de l'État méritent notre attention. Les travaux sur l'édification étatique dans la péninsule Arabique ont surtout fait appel au concept de « l'État rentier ». Toutefois, au vu des évolutions actuelles - qui remontent au début des années 1990 - celui-ci s'avère insuffisant pour expliquer la dynamique étatique dans le Golfe. Au sein de la fédération des Émirats arabes unis - État rentier dans lequel la forte insertion de la population, peu nombreuse, dans les réseaux de clientèles n'a d'égale que la difficulté du centre à triompher des velléités d'autonomie de certains émirats de la fédération - les stratégies de consolidation de l'État et les efforts consentis par les dirigeants pour y parvenir s'appuient en effet sur des canaux différents de la rente – pour des raisons que nous détaillerons dans les pages qui suivent. Il conviendra en quelque sorte d'ouvrir la « boîte noire » de l'État rentier afin de poser les bases d'une réflexion renouvelée de l'impact de la préparation à la guerre sur le développement de l'État contemporain et ainsi mieux comprendre de quelle manière et dans quel cadre ces deux processus s'articulent aux É.A.U.

2- Le processus de construction de l'État dans la péninsule Arabique : ampleur et limites du paradigme rentier

Comme l'a rappelé Roger Owen, il existait à la fin de la période coloniale treize États et Émirats arabes dont les dirigeants étaient rois, émirats, Beys, Imams ou Sultans, tous issus de familles ayant su imposer une transmission héréditaire de leur pouvoir. Cinq furent déposés dans les années 1950 et 1960 – Égypte, Tunisie, Irak, Libye, Yémen – réduisant leur nombre à huit, encore au pouvoir aujourd'hui - Maroc, Jordanie, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Qatar, Oman et les Émirats arabes unis (Abu Dhabi, Dubaï, Sharjah, Oum Al Qaïwaïn, Fujairah, Ras Al Khaïmah, 'Ajman). Si les ressources symboliques (religieuses) ont été fréquemment mises en avant pour expliquer la persistance des monarchies du Maroc et de la Jordanie, celles de la péninsule Arabique, note Owen, doivent essentiellement leur longévité et leur stabilité à la rente pétrolière et à la protection étrangère,⁷⁸ britannique puis américaine⁷⁹. Ces deux facteurs ont ainsi permis aux familles

⁷⁸ La présence de deux lieux saints de l'Islam, la Mecque et Médine, sur le territoire saoudien a permis à ses dirigeants de disposer également de ressources symboliques importantes.

⁷⁹ En effet, comme le note Owen : " These ruling families were able to achieve this type of dominance as a result of two main factors. One was the protection they enjoyed, first from the British presence in the Gulf before its withdrawal at the end of 1971, then from Saudi Arabia and the United States backed up by the system of mutual support they developed for themselves through the creation of the Gulf Cooperation Council in 1981. The second was access to profits from oil which

régnantes de la péninsule Arabique de se maintenir au pouvoir, à travers leur aptitudes, note Owen, "to concentrate power in their own hands, to contain their own internal rivalries, and to resist demands to share the process of decision making with more than a tiny elite of loyal politicians⁸⁰."

Le processus de construction de l'État dans la péninsule Arabique tient donc d'abord à la modicité des ressources internes dont disposent les dirigeants, par rapport à la part décisive occupée par les ressources externes. Leur évolution correspond et s'inscrit à cet égard dans les trajectoires de développement de l'État rentier, qui a suscité de nombreuses analyses et variations depuis la parution en 1987 de l'ouvrage de référence de Hazem Beblawi et Giacomo Luciani, *The Rentier State*⁸¹. À cet égard, les outils conceptuels pour analyser l'évolution des États rentier ne manquent pas – même s'ils posent dans bien des cas des limites à la compréhension des enjeux actuels liés au processus de développement de l'État dans le Golfe. En science politique, la discussion sur la rente pétrolière et ses effets en matière d'organisation politique, sociale et économique a en effet été à l'origine d'une importante réflexion sur la formation des institutions politiques et des dynamiques sociales des pays pétroliers, et a inspiré maintes études appliquées à la région du Moyen-Orient, des monarchies du Golfe à

largely freed them from financial dependence on local population for tax revenues or on the local merchants for loans. It also allowed them to distribute great largesse, beginning with their own extended family and then extending throughout the rest of their small populations." Owen, *op. cit.*, p. 52.

⁸⁰ *Ibid*, p. 40.

⁸¹ Hazem Beblawi, Giacomo Luciani, *The Rentier State*, London : Croom Helm, 1987. Cet ouvrage assoit la problématique de l'État rentier qui avait fait l'objet d'une attention renouvelée au début des années 1970, notamment à la suite de la parution de l'article de Hussein Mahdavi ("The Patterns and Problems of Economic Development in Rentier States: The Case of Iran", in M. A. Cook (ed.), *Studies in the Economic History of the Middle East: From the Rise of Islam to the Present Day*, Oxford : Oxford University Press, 1970, p. 428) dans lequel ce dernier propose une définition de l'État rentier sensiblement différente de celles des économistes du début du XXe siècle et permettant de faire la part des conséquences sur l'organisation politique d'un paradigme à caractère économique. Selon Beblawi, l'État rentier monopolise directement les revenus de la rente non liée à la production et est l'agent central de la redistribution. Dans une économie rentière, «la création de richesse (la rente) est centrée autour d'une petite fraction de la société, le reste de la société étant seulement engagé dans la distribution et l'utilisation de cette richesse. » *Ibid*, p. 51. Pour sa part, Giacomo Luciani préfère le terme de "allocation states" pour qualifier les États rentiers, c'est-à-dire "those states whose revenue derives predominantly (more than 40%) from oil or other foreign sources, and whose expenditure is a substantial share of GDP". H. Beblawi, G. Luciani (eds.), *The Rentier State*, *op. cit.* p. 70.

l'Algérie, au point de devenir, selon Lisa Anderson, « l'une des contributions majeures des études sur la région du Moyen-Orient à la science politique⁸².»

a-) L'État rentier : conséquences politiques d'un paradigme à caractère économique

Par le recours à la méthode des « contrastes dramatiques ⁸³ » - opposant pour mieux les décrire des types historiques nettement distincts⁸⁴- qui avait joué un rôle très important dans le renouvellement de la sociologie historique de l'État en Europe, l'hypothèse de la rente a tout d'abord souligné qu'en l'absence de mécanismes de prélèvement fiscal, un « pacte social rentier » prend forme, permettant aux dirigeants de maintenir leur population à l'écart des mécanismes de prise de décision. Elle a permis ensuite de mettre en évidence la capacité de ces États à créer des groupes, peu enclins aux réformes tant qu'ils profitent des subsides de la rente, et à empêcher la formation de groupes sociaux indépendants⁸⁵. Elle a aussi relevé les métamorphoses du marché du travail à l'échelle du Golfe, soit par la modification ou l'accentuation des flux migratoires qui ont accompagné la hausse des recettes pétrolières, soit par l'institution d'un droit segmentant

⁸² Lisa Anderson, 1987, *loc cit.*, p.47. Voir aussi Michael Ross, " Does Oil Hinder Democracy ? ", *World Politics*, no.53, April, 2001, p.325-361 ; Michael Herb, " No Representation Without Taxation ? Rent, Development and Democracy ", *Comparative Politics*, 37, 3, April, 2005, p. 297-316 ; Michael Herb, *All in the Family : Absolutism, Revolution, and Democracy in the Middle Eastern Monarchies*, 1999, Albany : State University of New York Press, 352p. ; J. Crystal, *Oil and politics in the Gulf. Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge : Cambridge University Press, 2nd Edition, 1995, 242p. ; H. Beblawi, " The Rentier State in the Arab World ", in Luciani G. (ed.), *the Arab State, op. cit.*, p.86-88., J. Waterbury, « Une démocratie sans démocrates : Le potentiel de libéralisation politique au Moyen-Orient », in Ghassan Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates : politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique, op. cit.*, p.104. Y. Matsunaga, « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? », *Critique internationale*, n°8, 2000,p.48. Dirk Vandewalle, *Libya Since Independence : Oil and State-Building*, London : I.B. Tauris, 1998, 226 p.

⁸³ Theda Skocpol (ed.), *Vision and Method in Historical Sociology*, New York : Cambridge University Press, p. 370.

⁸⁴ Badie, 1994, *op. cit.* p. 157.

⁸⁵ À cet égard, la rente pétrolière a permis aux dirigeants des États du Golfe de déterminer l'orientation de ce changement social à travers la construction d'appareils bureaucratiques et administratifs surdimensionnés, qui, sur un mode néopatrimonial, assurent les fonctions de redistribution de la rente et de cooptation de segments entiers de la population, en échange de sa dépolitisation. En particulier, Jill Crystal, 1995, *op. cit.*. Aussi, Jill Crystal, " Coalitions in Oil Monarchies : Kuwait and Qatar ", *Comparative Politics*, 21, 4, juillet 1989, p. 427-443. Pour un résumé critique des principaux ouvrages de science politique consacrés à la spécificité de l'État rentier Myriam Catusse, « Ordonner, penser, classer la société : les pays arabes au prisme de l'économie politique », in Elizabeth Picard, *op. cit.*, p.215-238.

l'accès à l'emploi dans de nombreux pays, en fonction notamment des statuts nationaux⁸⁶. Elle a enfin montré de quelle façon l'aubaine pétrolière a renforcé la capacité des États rentiers en matière de répression, de coercition et de contrôle de la population⁸⁷.

Tous ces éléments sont venus renforcer l'idée selon laquelle la dépendance d'un régime à des ressources minières ou pétrolières tend à le rendre moins démocratique⁸⁸. Ainsi, à rebours de l'expérience européenne, la provenance exogène de la rente exonérerait l'État de toute pression interne et permettrait aux dirigeants de gouverner de manière « coercitive, privative et sans responsabilité à l'égard des citoyens⁸⁹. » L'hypothèse de la rente nous invite donc, elle aussi, à penser le processus d'institutionnalisation politique en référence au modèle de l'État/régime au sein duquel le groupe au pouvoir se déploie dans l'appareil d'État et l'utilise pour « mener à bien des transformations, le renforçant, tout en se densifiant, dans un jeu d'influence réciproque où la cause et l'effet sont brouillés⁹⁰. » L'État rentier apparaît dès lors comme séparé de sa société et extérieur à elle, tout en étant « l'élément constitutif principal des rapports sociaux, en étant le rapport social⁹¹. » À cet égard, force est de noter que les variations sur le thème de l'État rentier demeurent dans l'ensemble fidèles aux bases conceptuelles posées par les néo-wébériens. Les discussions portent en effet essentiellement sur des notions telles que l'autonomie de l'État, ses capacités institutionnelles, et cherchent à évaluer la force et la faiblesse relative des États rentiers en

⁸⁶ *Ibid*, p.227.

⁸⁷ Michael Ross, *loc. cit.*, p.349-350.

⁸⁸ *Ibid*, les travaux de Michael Ross ont permis de valider empiriquement à l'aide d'un important travail quantitatif l'hypothèse de la rente comme potentiel cause de sous-développement, de conflits et d'organisation politique autoritaire.

⁸⁹ M. Catusse, *loc. cit.*, p. 224. Comme le souligne Lisa Anderson : " to release the state from the accountability ordinarily exacted by domestic appropriation of surplus [...] the state may be virtually completely autonomous from its society, winning popular acquiescence through distribution rather than support through taxation and representation. " Lisa Anderson, *loc. cit.*, p.10.

⁹⁰ P. Droz-Vincent, *loc. cit.*, p. 955. Voir également T. L. Karl, " Oil-led Development : Social, Political and Economic Consequences ", texte disponible en ligne, sur la page web de l'auteur.

⁹¹ J. Leca, Y. Schmeil, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, 4, octobre 1983, p.485. Dans ce contexte, l'État n'est guère plus que l'ossature formelle et la limite géographique du groupe qui en a pris le contrôle. (Salamé, 1994, *op. cit.*, p. 99).

attribuant une pondération à chacune de ces notions – transformées en variables.

b) Stabilité et résilience des monarchies de la péninsule Arabique. Dynasties familiales et contrôle de la rente : un modèle obsolète?

Dans les monarchies du Golfe – qui détiennent ensemble un peu plus de 40% des réserves mondiales prouvées de pétrole- l'hypothèse de la rente s'est tout naturellement imposée comme grille de lecture explicative des formules de développement politique qui ont caractérisé l'histoire récente de ces États. En combinant une analyse socio-historique à une lecture institutionnelle de la formation de l'État, la réflexion politologique sur la rente a mis en évidence – parfois, il est vrai, au prix de réelles confusions conceptuelles et théoriques⁹²- les tensions entourant l'appropriation de la rente lors du passage progressif des monarchies du Golfe de « l'état de relais complaisant du pouvoir colonial britannique à celui de gestionnaire des indépendances imposées⁹³.» À travers un certain nombre de cas d'étude, ces analyses ont souligné de quelle manière le pétrole s'est ajouté à la protection extérieure pour doter les chefferies locales de nouvelles ressources de contrôle social leur permettant progressivement de se muer en « monarchies dynastiques⁹⁴». En observant l'articulation entre groupes familiaux et mode de contrôle de la rente, ces travaux ont proposé à la science politique des

⁹² En particulier autour des notions de pouvoir, d'institutions et d'autonomie de l'État. Pour une compréhension renouvelée et approfondie de l'État rentier voir Steffen Hertog, " Shaping the Saudi State : Human Agency's shifting Role in Rentier-State Formation ", *International Journal of Middle East Studies*, 39, 2007, p. 539-563.

⁹³ Rémy Leveau, « Les monarchies du Golfe » in Rémy Leveau & Frédéric Charillon (dir.), *Les micro-États de la péninsule Arabique*, La documentation Française, 2005, p. 11.

⁹⁴ voir, Gregory Gause III, *Oil Monarchies. Domestic and Security Challenges in the Arab States*, New York : Council on Foreign Relation Book, 1994, 236p. ; Crystal, 1995, *op. cit.* ; Michael Herb, *op. cit.* ; Khaldoun al-Naqeeb, *Society and State in the Gulf and Arab Peninsula : A different Perspective*. Exeter : Center for Arab Unity Studies, 1990, 206p.; G. Salamé, « La démocratie comme instrument de paix civile », in G. Salamé (dir.), 1994, *op. cit.*, p. 129-162; Rosemarie Said Zahlan, *The Making of the Modern Gulf States*, London : Unwin Hyman, 1989, 180 p. ; Sur le développement et la modernisation politique de ces États : Fred H. Lawson, *Bahrain : The Modernization of Autocracy*, Westview Press, London, 1989, 147 p. ; Emile A. Nakhleh, *Bahrain : Political Development in a Modernizing Society*, Lexington Books, London, 1976, 191p. ; Fuad I. Khuri, *Tribe and State in Bahrain. The transformation of Social and Political Authority in an Arab State*, University of Chicago Press, 1980, 288p.

hypothèses fécondes sur les raisons de la résilience des dynasties familiales du Golfe⁹⁵.

En particulier, ce qui explique le succès des monarchies arabes du Golfe à se maintenir au pouvoir en contexte de rente pétrolière – contrairement aux expériences iranienne, irakienne ou libyenne – reposerait sur la mise en œuvre d'un consensus dynastique au sommet de l'État, à travers non seulement la capacité des dirigeants à fidéliser le noyau du pouvoir – en l'occurrence, les membres de la famille régnante – en lui donnant accès aux principales fonctions politiques et administratives, mais également par le traitement « intrafamilial » de la question de la succession. Comme le note Michael Herb : "Dynastic monarchies prove remarkably stable. We can divide monarchical institutions in the Middle East into two groups : those, like Saudi monarchy, in which the family forms a ruling institution, and those in which the monarch rules alone, without the participation of his family in the cabinet. In what I have called dynastic monarchies members of the ruling families monopolize the highest state offices, including the premiership and the portfolios of Interior, Foreign Affairs, and Defense, the ministries known in the Gulf as the *wizarat al-siyada*, or ministries of sovereignty. The ruling families also distribute throughout lower positions in the state apparatus, especially in key ministries. The families have developed robust mechanisms for the distribution of power among their members, particularly during successions, and exercise a thus far unshakable hegemony over their states⁹⁶." Cette formule dynastique⁹⁷, qui

⁹⁵ Sur ce thème voir notamment M. Herb, 1999, *op. cit.* Comme le mentionne Lisa Anderson, alors que tous les États de la région ont été confrontés au besoin de construire l'État, ce sont les méthodes mises en avant par les monarchies du Golfe qui ont le mieux fonctionné. Voir, J. Kostiner (ed.) *Middle East Monarchies : The Challenge of Modernity*, Boulder : Lynne Rienner, 2000, 338p., en particulier les articles de Lisa Anderson, Gregory Gause ; voir aussi les arguments de J. Crystal et T. Skocpol repris par J. Kostiner dans l'introduction de l'ouvrage.

⁹⁶ Michael Herb, *op. cit.*, p.8.

⁹⁷ Dans la péninsule Arabique, le pacte rentier qui organise les relations au sein du corps dynastique et entre celui-ci et la société a été résumé à quatre traits essentiels : 1-) l'État et la famille régnante sont à toute fin pratique indissociables. Selon Fred H. Lawson, deux éléments sont à cet égard particulièrement importants : a-) Both these entities derived their incomes primarily from oil revenues. b-) Senior members of the ruling family occupied the most important positions in the central administration. (Fred H. Lawson, "Economic Liberalization and the Reconfiguration of Authoritarianism in the Arab Gulf States", *Orient*, 2005, no.1, p.19-43. 2-) Dans les rares secteurs d'activités où l'État et la famille régnante peuvent être dissociés, les actions de cette dernière ne sont pas réglementées par l'administration centrale. 3-) Les agences étatiques ont pris l'habitude de traiter leurs citoyens en « assistés », subventionnant les prix, les services et les prêts. À cet égard, Khaldoun Hassan al-Naqeeb fait la liste d'une série de services publics que les États du Golfe ont

rend compte de la réussite ou de l'échec des régimes rentiers à s'ancre dans la durée, montre bien que ce ne sont pas tant les revenus du pétrole que la manière dont ils sont utilisés par les gouvernants qui rend possible la mise en place des mécanismes permettant de réguler les conflits internes au sein du corps dynastique⁹⁸. Ainsi, la longue durée de ces systèmes politiques en place depuis des dizaines d'années s'explique essentiellement par leur relative agilité et leur capacité de manipulation des ressources matérielles ou légitimatrices à des fins de prolongation de leur pouvoir⁹⁹. En revanche, comme le note Philippe Droz-Vincent : « c'est l'incapacité à jouer de ces éléments qui peut mener à l'échec de certains de ces régimes¹⁰⁰.»

largement subventionnés au cours des années 1980 : " The government subsidy for rationed food stuffs, together with health, education, information, security, municipal, public works (such as road, bridges, building, and construction), electricity, water, petrol, and postal and telegraph services." Khaldoun al-Naqeeb, *Society and State in the Gulf and Arab Peninsula : A different Perspective*. London : Routledge, Center for Arab Unity Studies, 1990, p.114. 4-) Les agences étatiques offrent contrats et licences d'exclusivité à des entrepreneurs privés qui acquièrent de lucratifs monopoles dans divers secteurs de l'économie locale. Cette collaboration entre officiels de l'État et entrepreneurs privés s'effectue au détriment de l'ancienne classe marchande, dont le rôle avait été central au cours des décennies précédentes. Toutefois, ce dernier phénomène serait moins visible dans les petits États du CCG. Comme le note Lawson, qui a mis en évidence ces quatre traits du pacte rentier sur lequel se sont érigés les États arabes du Golfe au cours des années 1970 et 1980 : "In the less populous Emirates, such as Qatar and UAE, states subsidies to private entrepreneurs proved somewhat less detrimental to the interests of the older commercial elite, since these, governments have had enough money both to benefit the established merchant families and to encourage new individuals and groups to get into business." Lawson, p.22. Voir aussi Gause, *op. cit.*, p. 57.

⁹⁸ Cette thèse, développée notamment par Michael Herb, à l'avantage de distinguer entre les conditions contraignantes et les conditions permissives. En effet, si la présence de ressources perçues par l'État en dehors du processus de contraintes mutuelles en dirigeants et dirigés rend certains arrangements possibles – examinés par la littérature de l'État rentier- il ne dicte pas nécessairement leur établissement.

⁹⁹ Ces régimes, comme la plupart des États autoritaires du Moyen-Orient, ont pu s'ancre dans la durée en ayant recours à une série de procédés visant à rendre l'idée du statu quo attrayante aux yeux de la majorité. L'architecture politique de ces États, comme le notent Richards et Waterbury, se compose simultanément de fortes capacités répressives et d'une forte légitimité non démocratique que génèrent la symbolique politique, les réseaux de patronage, et le contrôle des règles du jeu politique et économique, permettant soit d'écarter durablement les élites des intrigues du pouvoir, soit de les incorporer au sein du régime, tout en prenant les mesures nécessaires afin de s'assurer que leur présence ne mettra pas en cause la stabilité de celui-ci. Cela dit, la stabilisation et la consolidation de ces régimes ne sont pas une garantie de leur pérennisation. À cet égard, Philippe Droz-Vincent a tout à fait raison de souligner que les régimes autoritaires sont en réalité « durs comme le verre d'une vitre. » Philippe Droz-Vincent, « Quelles nouvelles perspectives d'analyse des régimes politiques dans le monde arabe ? », *Revue française de science politique*, 54, 3, juin, p.530, cité par Camau, *loc. cit.*, p. 54.

¹⁰⁰ Droz-Vincent, *op. cit.*, 2004, p. 963.

Pressés d'agir vite, dans le cadre d'un État à construire, mais aussi cherchant à protéger leur propre autorité, les dirigeants de la péninsule Arabique ont ainsi trouvé dans la présence de la rente un moyen stratégique de préserver leur pouvoir. Ce qui apparaît être un vestige du passé - la structuration du champ politique autour de la famille- apparaît dès lors comme un phénomène récent, moderne, lié à la présence de la rente pétrolière¹⁰¹. Cette dernière a offert à l'individu ou au groupe qui en a pris le contrôle la possibilité d'en retirer une position de domination et de s'imposer de façon décisive à l'ensemble des composantes du corps dynastique et à de larges segments de la société par le recours à un patronage actif.

Or, le principe du consensus dynastique qui symbolise depuis les indépendances le modèle monarchique de la péninsule Arabique semble perdre de sa pertinence au fur et à mesure que les familles régnantes deviennent trop nombreuses pour assurer efficacement la cohésion du corps dynastique et que les modifications des conditions socioéconomiques, d'une part, remettent en cause les modalités de fonctionnement du pacte rentier qui ont déterminé le mode de relation entre gouvernants et gouvernés et, d'autre part, offrent des opportunités nouvelles à certains membres de la famille régnante de se construire des bases de pouvoir à l'extérieur des réseaux de redistribution de la rente, s'autonomisant par là même de l'argent du pétrole et de celui ou de ceux qui le contrôle. Ces changements sont autant de défis à la survie de ces régimes et à leur mode de fonctionnement¹⁰².

Dans la durée, la capacité des régimes du Golfe à apporter les changements qui s'imposent à eux serait cependant compromise par certaines faiblesses, jugées inhérentes au modèle de développement rentier de l'État. Faute de processus internes de « contraintes mutuelles entre

¹⁰¹ Comme le note à cet égard, Jill Crystal : " Political kinship, normally considered a traditional vestige, was in fact a response to the oil-induced bureaucratic state. " Jill Crystal, *Oil and Politics in the Gulf: Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge : Cambridge University Press, 2^e édition, 1995. p.12, voir également Catusse, *op. cit.*, p. 228.

¹⁰² Comme l'a d'ailleurs rappelé à ses homologues du monde arabe l'émir de Dubaï, Mohammed bin Rashid Al Maktoum, lors du Arab Strategy Forum de 2004 : " I say to my fellow Arabs in charge : if you don't change, you will be changed. " Ce mot d'ordre semble également s'appliquer au modèle de développement de l'émirat de Dubaï, durement frappé par la crise économique et financière depuis 2008... Sur cette question, voir chapitre 7 de la thèse.

dirigeants et dirigés», les États rentier du Golfe souffriraient tout particulièrement de leur faible capacité administrative et organisationnelle. Le fort pouvoir despotique de ces États se révélerait en effet non fongible et, par là même, inefficace devant les résistances sociales aux tentatives de changement et de réformes « par le haut » en vue de renégocier le « pacte rentier ». Une lecture dynamique de l'État rentier, dans des zones géographiques diverses, a permis de mettre en évidence ces faiblesses institutionnelles¹⁰³. Par exemple, s'appuyant sur une lecture néo-institutionnelle, Dirk Vandewalle a montré, dans le contexte libyen, la difficulté des pouvoirs publics à réguler, contrôler et discipliner les demandes sociales en période de récession. En insistant sur la vulnérabilité des institutions politiques de cet État, incapables de mettre en œuvre une réforme, jugée nécessaire, du système fiscal, l'étude de Vandewalle souligne l'intérêt de la variable temporelle, trop souvent négligée dans les considérations sur la force et la faiblesse relative des États rentiers : " Because the state's institutions in distributive states are often articulated, created, and relied upon purely for economic largesse and distributive purposes, they tend to remain, for regulatory purposes, inefficient and weak [...] The twin process of weakening institutional capacity and increased state intervention often results in informal arrangements that cannot be mobilized when the states faces a severe crisis." De façon significative, note l'auteur, " The state's stability and continuity may appear as an indication of a degree of autonomy but not necessarily as state strength or capacity : local states have not yet been forced to flex their institutional capability for systematic coercion, cooptation, or taxation¹⁰⁴." Cette étude de cas est donc venue renforcer l'hypothèse avancée par Alfred Stepan selon laquelle l'autonomie de l'État peut avoir un impact négatif sur sa force relative lorsqu'elle intervient à une phase initiale de son développement¹⁰⁵.

Parallèlement, Terry Lynn Karl, dans une étude visant à rendre compte de l'impact des booms pétroliers de 1973-74 et de 1978-79 sur la

¹⁰³ Celles-ci seraient inhérentes au modèle de développement rentier – en fonction de la structure des sociétés préexistantes et de la trajectoire spécifique de ces États. Dans les faits, ces faiblesses sont similaires à celles observées au sein de la plupart des structures étatiques contemporaines où le développement de l'État s'est effectué en dehors d'un processus de contraintes mutuelles entre gouvernants et gouvernés.

¹⁰⁴ Vandewalle, *op. cit.*, p. 8-9.

¹⁰⁵ Alfred Stepan. *The State and Society : Peru in Comparative Perspective*, Princeton : Princeton University Press, 1978.

croissance économique et les institutions politiques du Venezuela¹⁰⁶, a dressé la liste des facteurs expliquant la faiblesse des institutions politiques des États rentiers : le faible taux d'imposition de la population, la multiplication des réseaux de clientèle au sein des administrations provoquée par l'apparition de comportements de "rent-seeking", ainsi que la corruption généralisée au sein des organes officiels de l'État. En particulier, souligne l'auteur : "Oil dependence encourages the expansion of states into new arenas while weakening opportunities to strengthen administrative capacities, especially non oil-based tax systems, merit-based civil services, and the rule of law – fundamental elements for creating efficient states. The impact of oil rents on effective governance has a pernicious effect on the quality of administrative institutions in less developed countries, regardless of whether they are democratic or authoritarian¹⁰⁷." Ce constat se révèle également pertinent pour les États de la péninsule Arabique. À cet égard, l'ouvrage, déjà ancien, de Jill Crystal, demeure l'un des plus éclairants sur les faiblesses de l'État rentier. En effet, comme le note Crystal, le fort pouvoir despotique (initial) de ces États ne nous renseigne pas sur leurs capacités institutionnelles : "Never forced by the need for money to confront or coopt economic elites, the rulers never developed the institutional capability systematically to coopt and coerce. [...] The result is that they are not strong states, strong in the sense of an ability to exercise predictable, legitimate control over their territory, bureaucracy and citizenry, strong in the sense of an institutionalized capacity to implement policy as formulated, strong in any of its conventional usages¹⁰⁸." Cela serait d'autant plus préjudiciable pour ces États que leur autonomie à l'égard des sociétés n'est pas constante et tendrait même à décroître au fil des ans, comme l'a pertinemment souligné Steffen Hertog dans un ouvrage récent¹⁰⁹. Ainsi, l'État pléthorique, l'État patron ou l'État

¹⁰⁶ T. L. Karl, *The Paradox of Plenty : Oil booms and Petro-States*, Berkeley : California State University Press, 1997.

¹⁰⁷ T. L. Karl, "Oil-led Development : Social, Political and Economics Consequences", texte disponible en ligne, sur la page web de l'auteur.

¹⁰⁸ Crystal, *op. cit.*, p. 193. Voir aussi Cohen, Brown and Organski, 1981 ; Anderson, *op. cit.*, 1987 ; Salamé, *op. cit.* 1987 ; Migdal, *op. cit.*, 1988. Ross, *op. cit.*, 2001.

¹⁰⁹ Steffen Hertog, *Princes, Brokers, and Bureaucrats : Oil and State in Saudi Arabia*, Cornell University Press, 2010, 312 p. Comme le note Hertog : "The state autonomy in the specific field of institutional engineering is not constant: in rentier states with weak pre-oil state traditions, it instead seems to move from very high to pretty low. More specifically, early autonomous decisions on distribution seem to lay the basis for latter immobility. Limits on the regime's autonomy are not imposed by powerful, collective social forces, but rather created by the regime itself through building clientèles and incurring micro-level distributive obligations. A regime can lose autonomy without encountering organized opposition. In the case of Saudi State-building, the balance of "structure" and "agency" has shifted decisively from the latter to the former." *Ibid*, p. 29.

paternaliste, pour reprendre les termes de Khaldoun al-Naqeeb, serait aussi un État faible.

S'appuyant sur ce constat, une littérature récente s'est attachée à souligner les tentatives de refondation des systèmes politiques des États du Golfe vers des dimensions plus institutionnelles¹¹⁰. La création d'institutions participatives dans le Golfe a d'abord été analysée comme la conséquence involontaire de pouvoirs politiques incapables de s'imposer totalement à leurs sociétés. Soumis à des rapports de force internes indécis ou des menaces extérieures qui pèsent sur l'avenir de l'État, les monarques, et avec eux une large partie des élites, choisissent d'associer divers groupes à l'exercice du pouvoir, tout en évitant une dévolution pure et simple de ce pouvoir à leur profit. « L'ouverture démocratique » qui en résulte se présente dès lors comme « le fruit de quelque hégémonie sociale insuffisamment dominante dans une configuration politique particulière¹¹¹. » En conséquence,

¹¹⁰ Ce phénomène est visible par-delà les États rentiers, dans de nombreux systèmes politiques autoritaires moyen-orientaux. Voir à ce sujet Droz-Vincent, 2004, *loc. cit.*; Daniel Brumberg, *Moyen-Orient : l'enjeu démocratique*, Paris : Michalon, 2003, 134p.; Oliver Schlumberger, *Debating Arab Authoritarianism : Dynamics and Durability in Non Democratic Regimes*, Stanford : Stanford University Press, 2007, 335p.; Michel Camau & Vincent Geisser, *Le Syndrome autoritaire : politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris : Presses de Sciences Po, 2003, 372p.; Laurence Louër, « Changez ou vous serez changés : démocratisation et consolidation de l'autoritarisme dans le Golfe », *politique étrangère*, 2005/2006, hiver, no. 4, p.769-780.

¹¹¹ Ghassan Salamé, « La démocratie comme instrument de paix civile », in Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates*, Paris : Fayard, 1994, p. 132. Dans une perspective stratégique, la démocratie repose sur le principe suivant : la promotion de la démocratie et des réformes politiques doivent correspondre aux intérêts de l'élite. Les travaux de Przeworski ont en effet mis en évidence qu'il n'est pas nécessaire d'être démocrate pour enclencher un processus de transition politique, mais qu'il faut être rationnel : les acteurs politiques cherchent à maximiser leur pouvoir et leur force matérielle, et choisiront les moyens les plus appropriés pour parvenir à ces objectifs. Comme le note John Waterbury, l'espoir de démocratie réside donc en ce que, dans de nombreuses circonstances, elle procure ces « moyens » d'une manière supérieure à celle décrite par Pareto. À cet égard, décrivant la démocratisation comme un processus à l'issue toujours incertaine et aux préconditions de moins en moins établies - et s'appuyant sur une définition formelle de la démocratie - la transitologie met en avant l'idée selon laquelle les arrangements institutionnels permettant de garantir la participation des citoyens au choix de leurs dirigeants par la voie électorale, ne sont pas tant le fait de « forces organisées arborant la démocratie en programme ou d'une société civile dynamique, ou encore de la prégnance d'une culture politique locale compatible avec l'expérimentation démocratique, que de l'évolution des institutions, des avantages économiques de la démocratisation et de la possibilité de marchandage entre forces politiques rivales, elles-mêmes peu démocratiques » (Salamé, 1994). Or, jusqu'à tout récemment, les États du Golfe (à l'exception du Koweït et, dans une certaine mesure, de Bahreïn) en offraient l'image inverse : les élites n'avaient aucun intérêt dans la démocratie. Pour eux, une stratégie néo-patrimoniale se révélait plus payante et ils avaient, par conséquent, tout à gagner de l'autoritarisme. Plus largement, on place sous la vocable de « transitologie », les tactiques et techniques de gouvernements capables d'assurer des

les institutions participatives, produits de rapports de forces incertains, vivent en permanence « sous l'épée de Damoclès de la dissolution et de la suspension de la participation populaire dès que les monarques, se sentant menacés dans leurs prérogatives, décident de reprendre autoritairement la main, ou lorsque le coût du rétablissement de l'autoritarisme est revu à la baisse¹¹². »

Reprise en main par des régimes soucieux de diversifier leur instrument de contrôle et d'endiguement de la population – sans pour autant renoncer à leur visée hégémonique – l'ouverture politique correspond également à une volonté de renforcement des institutions, effectué en dehors de toute pression de la part des élites, en vue de remédier à la malformation initiale de l'État largement imputée à la présence de la rente pétrolière. En fonction des mutations socioéconomiques et des dynamiques propres à chaque pays, on chercherait ainsi à s'institutionnaliser pour mieux perdurer, dans une tentative de modernisation conservatrice du système politique

changements de régimes ordonnés, sans vainqueurs ni vaincus, et garantissant la continuité de l'État (par la conclusion de pactes de non-nuisance mutuelle formels ou informels, ainsi que par des arrangements conclus entre modérés ou réformistes des deux secteurs jusqu'alors opposés).¹¹¹ Dans ce cadre, la démocratisation passe par l'amorce d'une *libéralisation* politique, notion qui désigne tout à la fois une conjoncture politique, un projet et un processus dont l'issue est incertaine. La *libéralisation* intervient lorsqu'un régime autoritaire se lézarde et qu'une partie de ses dirigeants est convaincue de la nécessité de se concilier les organisations autonomes de la « société civile ». Autrement dit, deux conditions, corrélées, doivent être réunies : l'apparition de divisions à l'intérieur du régime et la montée en puissance de forces de contestation, l'une et l'autre accréditant l'idée que les choses ne peuvent continuer en l'état sans risque pour le devenir du système. La partie qui s'engage alors est fonction d'interactions entre *hardliners* et *softliners* au sein du régime et entre celui-ci et les organisations autonomes de la société civile. Initiée pour l'essentiel par Juan Linz, la question des rapports entretenus au cours des transitions fut par la suite raffinée par Guillermo O'Donnell, Philippe Schmitter et Adam Przeworski. Voir, notamment, Guillermo O'Donnell et Philippe C. Schmitter, *Transitions from Authoritarian Rule : Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore : John Hopkins University Press, 1986, 81 p. Adam Przeworski, *Democracy and the Market : Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge : Cambridge University Press, 1991, 210 p., Badie et Hermet, *op. cit.*, p.199.

¹¹² Salamé, 1994, *op. cit.* Par ailleurs, comme l'a rappelé Carothers, la mise en place de processus électoraux et la participation politique en général peuvent faire bon ménage avec l'autoritarisme et concourir à sa résistance. Thomas Carothers, "The End of the Transition Paradigm", *Journal of Democracy*, 2002, vol. 13, no. 1, p. 5-21; Voir aussi, Fareed Zakaria, *L'avenir de la liberté : la démocratie illibérale aux États-Unis et dans le monde*, Paris : Odile Jacob, 2003, 339p.

visant à le sortir des sentiers de dépendance créés par la présence de la rente¹¹³.

Or, l'effort consenti par ces régimes pour renforcer l'État et sa capacité de résilience¹¹⁴ ne se limite pas à son expression institutionnelle¹¹⁵. L'institutionnalisation n'est en effet que l'une des réponses apportées par les dirigeants du Golfe aux changements constatés dans les modalités de fonctionnement du pacte rentier et dans l'articulation entre le contrôle de la rente et le modèle du consensus dynastique. Aux Émirats arabes unis, notamment, la dynamique fédérale et le mode spécifique de relation entre les élites dirigeantes et la population locale, a œuvré à une prise en compte différente des facteurs d'affaiblissement et de fragilité de l'État, ainsi que nous le verrons tout au long de ce travail. À travers les tentatives de renforcement de l'État, qui incluent la mise en œuvre de politiques de centralisation visant à dominer les structures de pouvoir autonomes à l'intérieur du territoire et à créer une hiérarchie administrative complète, ainsi que l'acquisition par l'État de nouveaux rôles économiques en vue d'accélérer la diversification de la structure de production, les É.A.U. témoignent d'une stratégie de consolidation de l'État qui s'éloigne des tentatives, notées plus haut, de rénovation des systèmes politiques vers des dimensions plus institutionnelles.

Pour cette raison, le paradigme rentier et le principe de consensus dynastique apparaissent à la fois utiles pour saisir la particularité des formules

¹¹³ Cette prise en considération de l'impact exercé par les structures institutionnelles sur l'articulation à long terme des systèmes politiques s'inscrit dans le cadre des théories néo-institutionnalistes, qui regroupent un ensemble de paradigmes inspirés des théories du choix rationnel ou, selon les cas, de l'analyse historique et stipulent qu'une fois créées, les institutions politiques d'un pays ou encore d'un régime international empruntent un parcours et induisent des modes d'action déterminés par leur logique initiale. Les tenants de cette approche estiment que les institutions politiques structurent les choix politiques subséquents de façon durable, y compris lorsque qu'elles se révèlent peu adaptées à leur environnement dans la mesure où leur modification impliquerait un coût trop élevé. Badie, Hermet, *op. cit.*, p. 83.

¹¹⁴ Définie comme l'aptitude à faire face aux évolutions en matière de capacités, d'efficacité ou de légitimité.

¹¹⁵ À noter que dans les États de la péninsule Arabique, les tentatives de modernisation des institutions n'altèrent pas en profondeur leur type de fonctionnement basé sur les réseaux informels.

de développement politique qui ont caractérisé l'histoire récente des États de la péninsule Arabique et insuffisants pour saisir la portée de tentatives actuelles de consolidation des centres de pouvoir et de sortie de la malformation initiale de l'État rentier. Cela est d'autant plus vrai qu'aux Émirats arabes unis, ces tentatives concourent à modifier certains des traits essentiels du pacte rentier : les stratégies de consolidation de l'État mobilisent de nouvelles ressources qui se situent à l'extérieur des canaux traditionnels de redistribution de la rente et bouleversent les équilibres entre les composantes du corps dynastique au sein du régime. L'articulation entre « pactes de famille » et contrôle de la rente se voit dès lors profondément transformée : à mesure que des membres de la famille régnante affirment leur intérêt dans la consolidation de l'État, ils suscitent en conséquence de nouvelles modalités d'accès au pouvoir autour d'autres ressources (à la fois symboliques et matérielles). Au sein du corps dynastique, le contrôle de la rente ne permet dès lors plus d'assurer le succès d'un groupe sur un autre – altérant par là même le fonctionnement du consensus dynastique à partir duquel ont été expliquées la stabilité de ces régimes et leur capacité à surmonter les défis domestiques et régionaux.

c) Les pactes « pétrole contre sécurité » ou la stratégie de défense des monarchies du Golfe

À n'en pas douter, la capacité à se maintenir au pouvoir en contexte de rente repose également sur l'usage du pétrole à des fins de sécurité externe. Le rôle du pétrole dans la naissance et la formation des monarchies du Golfe se double en effet d'une relation de clientèle avec les grandes puissances auxquelles il a été demandé de défendre, si nécessaire par la force, un statu quo territorial en permanence menacé¹¹⁶. À l'externalisation des ressources requises pour la guerre s'ajoutent, pour les monarchies du Golfe, diverses contraintes internes qui les incitent à sous-traiter les conditions de leur survie dans le jeu régional, dans le cadre d'un pacte « pétrole contre sécurité »¹¹⁷. Pour ces États, l'aubaine pétrolière s'inscrit par conséquent dans une logique plus large de dépendance (sécuritaire). En d'autres termes, la

¹¹⁶ Daniel Yergin, *The Prize : The Epic Quest for Oil, Money, and Power*, New York : Simon & Schuster, 1991, cité par Salamé, 1996, *op. cit.*, p.39.

¹¹⁷ Ce pacte, nous le verrons, a progressivement ouvert la voie aux grands contrats d'armement dans la région, qui auront servi, au fil des ans, d'appui essentiel à la consolidation de partenariats stratégiques entre les monarchies du Golfe et les grandes puissances.

rente pétrolière a certes permis aux familles régnantes de s'imposer localement, mais au prix d'une dépendance externe renforcée¹¹⁸.

Dans ce contexte, à travers leurs politiques de défense, les monarchies du Golfe ne visent pas tant à acquérir de réels moyens de défense qu'elles ne cherchent à se garantir une police d'assurance auprès des grandes puissances - à travers notamment les contrats d'armements. Les forces armées, pour leur part, se voient cantonnées dans un rôle interne que détermine le contexte sociopolitique de chaque État de la région, tantôt pour assurer des objectifs de protection et de consolidation du pouvoir, tantôt à des fins de clientélisme et de patronage. En conséquence, les forces armées de ces pays ont été traditionnellement structurées moins en fonction des réalités géopolitiques et des impératifs liés à la sécurité de l'État que pour répondre aux objectifs de stabilité et de survie des familles régnantes¹¹⁹. Comme le résume James A. Russell, chercheur à la Naval Postgraduate School, résumant d'un trait l'ensemble des travaux qui se sont jusqu'à présent penchés sur le développement des forces armées des États du Golfe et du Moyen-Orient :

"There is almost universal agreement that arms purchases throughout the region have not created credible conventional military capabilities. This is no accident. While Middle Eastern leaders historically spent lavishly on conventional arms, those arms were never primarily intended to provide credible conventional military capability to reduce external threats to state security. The reason for this is that regional regimes were motivated by a more important consideration : the overriding domestic political imperative to keep their conventional

¹¹⁸ Voir Gause, 1994, *op. cit.*; Salamé, 1996, *op. cit.*, en particulier p. 38-42.

¹¹⁹ Comme le soulignent Chubin et Tripp à propos des États du Conseil de Coopération du Golfe : "The GCC has less to do with the security of the Gulf as a region than with the security of the regimes of its members." Shahrām Chubin, Charles Tripp, *Iran-Saudi Arabia Relations and Regional Order*, Adelphi Papers, International Institute for Strategic Studies, 1996, p.28. Un argument similaire est avancé par Greg Gause, soulignant que dans la région du Moyen-Orient : "It is regime security, not simply state security that animates decision makers. The former includes the latter, as ruling regimes for their own interests do not want to be subject to foreign attack, but goes beyond the external dimension of security to include domestic political stability." Gause, 1997, *loc. cit.*, p.62. On rejoint ici l'hypothèse développée par Ayoob selon laquelle le faible ancrage institutionnel des États en développement renforce la vulnérabilité de leurs dirigeants sur le plan interne. Selon l'auteur, en effet, "the internal dimension of security, which is inextricably intertwined with the process of state making, is the core variable that determines the Third World state's security problematic." Ayoob, *op. cit.*, p.42.

militaries weak as a way to mitigate coup threats from their militaries. Instead of protecting regimes from external threats, arms purchases served as vehicles to co-opt potential internal regime opponents while simultaneously addressing a more important purpose of cementing political relations with outside powers¹²⁰."

À cet égard, ni les propositions d'aides extérieures à la construction d'une force militaire ni les sommes nécessaires à la réalisation d'un tel projet n'ont manqué à ces États autant qu'une volonté déterminée de développer leurs forces armées. L'élaboration d'un outil de défense s'est d'abord heurtée aux conditions socioéconomiques et culturelles de ces pays, handicapés à la fois par l'absence de tradition militaire moderne, par le manque de main d'œuvre (qualifiée surtout) et par les difficultés de recrutement dues à l'enrichissement de leur population¹²¹. Mais c'est davantage le mode particulier de formation de ces États qui rend l'option militaire aussi coûteuse. Il existe en effet parmi les dirigeants du Golfe une réticence évidente à intégrer leur population dans l'effort de défense du pays, par l'appréhension inquiète de voir celles-ci s'immiscer dans le processus de prise de décision, ou, plus significativement, par la crainte longtemps nourrie des

¹²⁰ James A. Russell, "Regional Threats and Security Strategy : The Troubling Case of Today's Middle East", *Strategic Studies Institute*, U.S. Army War College, Carlisle, PA, November 2007, p. 21 Sur l'opposition entre la sécurité de l'État et la survie du régime, voir Michael Barnett & f. Gregory Gause III, "Caravans in Opposite Directions : Society, State, and the Development of Community in the GCC", in Emanuel Adler, Michael Barnett, *Security Communities*, 1998, Cambridge : Cambridge University Press, 1998, p. 161-197 ; Barry Buzan, "Rethinking Security after the Cold War", *Cooperation and conflict*, 1997, vol.32, 1, p.5-28 ; Bassma Kodmani-Darwish, May Chartouni Dubarry (dir.), *Perceptions de sécurité et stratégies nationales au Moyen-Orient*, IFRI, 1994, 234p. ; David Priess, "Balance-of-Threat Theory and the Genesis of the Gulf Cooperation Council: An Interpretative Case Study", *Security Studies*, 5, No.4, summer 1996, p.143-71 ; Gregory Gause III, "Balancing what ? Threat perception and alliance choice in the Gulf", *Security studies* 13, no.2, winter 2003/4, p.273-305 ; Michael Kraig, "Assessing Alternative Security Frameworks for the Persian Gulf : Building a Stable Coalition for Conflict Management", *Middle East Policy*, Vol. 11, no. 3, fall 2004, 18p. ; Scott Cooper, "State-Centric Balance-of-Threat Theory : Explaining the Misunderstood GCC", *Security Studies*, 13, no2, winter 2003/4, p.306-349 ; Nicholas Stivang, *Iran and the GCC states. Prospects for long-term Regional Security in the Gulf*, Gulf Thesis, Gulf Research Center, 2006, 49p.

¹²¹ Voir Ghassan Salamé, *Le développement du rôle régional et international de l'Arabie Saoudite*, Doctorat d'État, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), 1978 ; Gregory Gause, *op. cit.*, chap. 5 "Foreign and Defense policies".

putschs militaires anti-monarchiques dans la région¹²². Par ailleurs, comme le suggère Giacomo Luciani, le pacte social sur lequel s'érige l'État rentier du Golfe se pose précisément en obstacle à la mobilisation de la société pour la défense du pays¹²³. Il est notoire que dans une région qui a connu trois guerres conventionnelles majeures lors des trente dernières années, seul le Koweït a souhaité mettre en place un service militaire obligatoire, dont il était relativement aisé d'être exempté et qui fut aboli en 2001 par le gouvernement¹²⁴. Dans tous les cas, les avantages attendus de la création d'un service militaire obligatoire dans ces États ont été contre-balançés par un exercice jaloux du pouvoir des dynasties régnantes, engendrant des difficultés de recrutement dont les effets sont bien connus. Encore aujourd'hui, un pourcentage significatif des effectifs militaires de ces pays est formé d'expatriés.

d) Motivations internes à la construction d'une force militaire aux Émirats arabes unis

Pour toutes ces raisons, la force militaire n'a jamais été considérée par ces États comme une composante significative de leur stratégie de défense. Or, nous observons que le leadership politique d'Abu Dhabi manifeste une réelle volonté de développer ses forces armées. Comment expliquer ce choix ? Comment s'opère-t-il, à quelles fins et par le jeu de quelles incitations ? Notre hypothèse en l'occurrence est que la construction d'une force militaire aux Émirats arabes unis répond d'abord aux objectifs de construction de l'État du leadership politique d'Abu Dhabi. À travers l'analyse du processus de modernisation des forces armées amorcé au début des années 1990 nous verrons de quelle manière ces dernières ont été en effet associées aux tentatives de centralisation de l'État fédéral qui auront permis à Abu Dhabi d'asseoir progressivement sa prédominance sur les autres émirats de la fédération des É.A.U. – ce que le pétrole à lui seul ne pouvait faire. Parallèlement, nous montrerons que le processus de

¹²² En particulier, la volonté de freiner le processus d'ascension d'une classe moyenne, perçue comme porteuse des idées révolutionnaires véhiculées à l'époque par l'arabisme, s'est faite au prix de l'exclusion de cette classe moyenne de l'effort de défense.

¹²³ Luciani, 1990, *op. cit.*, p. 65-85.

¹²⁴ Début 2010, des parlementaires koweïtiens ont cependant proposé un projet de loi visant le rétablissement du service militaire obligatoire. *Gulf News*, 4 janvier 2010. Sur ce sujet, voir Gregory Gause, *op. cit.*, 124-125; Isam Al-Taher, *Kuwait : The Reality*, Pittsburgh : Dorrance, 1995, p.183-184.

modernisation de l'appareil militaire a servi de catalyseur à la diversification économique de l'émirat d'Abu Dhabi, lui donnant son impulsion initiale, avant d'ouvrir la voie à une redéfinition des équilibres et de mécanismes de pouvoir dans un contexte où le contrôle de la rente et sa répartition semblent désormais insuffisants pour s'imposer au sommet de l'État. Ainsi, de la même manière que la centralisation de l'État a renforcé la position de l'émirat d'Abu Dhabi dans le jeu fédéral émirati, les tentatives de sortie de l'économie pétrolière renforcent certains segments du corps dynastique qui ambitionnent de tirer profit d'une stratégie de construction de l'État dont ils pensent pouvoir contrôler les changements. Dans les deux cas, la modernisation des forces armées a servi de vecteur à la réalisation de ces objectifs, tout en dégageant les ressources nécessaires pour y parvenir.

À cet égard, il sera nécessaire d'associer aux théories rentières, qui se révèlent insuffisantes pour décrire la trajectoire actuelle de développement des États du Golfe, une relecture de la signification politique de la préparation à la guerre et de son impact sur la formation des États. La reformulation des hypothèses de recherche traditionnellement admises pour appréhender la dynamique étatique dans le Golfe devrait permettre d'expliquer et de décrire la place et le rôle des forces armées émiraties dans la stratégie de construction de l'État du leadership politique d'Abu Dhabi. À partir de l'exemple des Émirats arabes unis, cette étude pourra dès lors apporter un éclairage nouveau – et adapté aux réalités contemporaines - de l'impact de la construction d'une force militaire sur le développement de l'État en contexte de rente pétrolière. Il s'agit par conséquent, à travers ce travail de recherche, non pas d'établir un pattern historique, mais bien d'identifier certaines affinités particulières et divers modes d'interaction permettant de rendre compte de la relation entre la préparation à la guerre et le processus de construction de l'État dans l'espace mondial contemporain. De la même façon, nous espérons que cette étude pourra apporter un éclairage nouveau sur l'État et les transformations du pouvoir aux Émirats arabes unis dans un contexte où les modèles théoriques permettant d'appréhender ces phénomènes sont obsolètes.

La première partie de ce travail cerne la question de la transformation des mécanismes et des équilibres du pouvoir au sein d'Abu Dhabi. Elle souligne de quelle façon les efforts mis en œuvre depuis le début des années 1990 par certains segments de la famille régnante de l'émirat en

vue de renforcer les attributs classiques de l'État, à travers notamment la construction d'une force militaire, ont contribué à redéfinir en profondeur le principe de consensus dynastique qui symbolise, depuis le début de l'ère pétrolière, le modèle monarchique des États arabes du Golfe. Analysant la dynamique d'expansion et de consolidation de l'autorité de la famille Al Nahyan sur l'ensemble du territoire d'Abu Dhabi, le premier chapitre met en lumière les étapes qui ont mené à l'émergence d'une structure de pouvoir centralisée et maintenue sous le carcan du groupe dominant. Confrontée au défi de la territorialisation des allégeances tribales, l'institutionnalisation progressive du système politique au cours des années 1960 et 1970 s'est accompagnée d'un important travail de recomposition des rapports entre la société et le pouvoir, autour de l'État, permettant à ce dernier de consolider, sans recours à la coercition, fidélité et allégeance. Nous verrons en particulier que l'institution militaire a joué un rôle important dans le processus de développement de l'État et de renforcement de ses capacités de contrôle et de régulation de la société. Dans l'émirat d'Abu Dhabi elle a notamment contribué à l'intégration et la cooptation de certaines tribus qui avaient jusqu'alors échappé à la domination exclusive de la famille régnante

Présentes en nombre au sein de l'institution militaire, ces tribus ont également fortement pesé sur le développement des forces armées émiraties, avant de voir leur influence décliner, au profit d'une nouvelle génération d'officiers qui s'est imposée à la faveur du programme de modernisation des forces armées, amorcé au début des années 1990 (chapitre 2). Pierre angulaire des dynamiques actuelles de transformation des mécanismes de pouvoir au sommet de l'émirat, les réformes introduites au sein des forces armées répondent à des tentatives de contrôle de l'institution militaire, transformée en un champ dans lequel se sont affrontés divers segments de la famille régnante qui se disputent la souveraineté sur la politique de l'émirat. En favorisant notamment l'établissement de nouveaux réseaux de clientèle placés sous l'égide du chef d'État-major Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan – aujourd'hui prince héritier d'Abu Dhabi-, le programme de modernisation lui permettra de s'assurer le contrôle des forces armées face à son demi-frère aîné, l'émir actuel d'Abu Dhabi, Sheikh Khalifa bin Zayed.

De façon significative, ces motivations internes à la construction d'une force militaire ont positionné les forces armées au centre des stratégies de consolidation de l'État mises en œuvre à Abu Dhabi, notamment dans le

cadre des tentatives récentes de sortie de l'économie pétrolière. Nous verrons de quelle manière le principe de l'offset (de compensation), entré en vigueur en 1993 aux Émirats arabes unis dans le cadre du processus de modernisation des forces armées, a servi de catalyseur à la diversification économique d'Abu Dhabi, lui donnant son impulsion initiale, avant d'ouvrir la voie à la création d'institutions qui en deviendront les fers de lance (chapitre 3). À mesure qu'elles se développent, celles-ci favorisent l'ascension au sein du régime de l'ex chef d'État-major, aujourd'hui prince héritier d'Abu Dhabi, et de ses frères germains, leur offrant la possibilité de dégager les ressources nécessaires à leurs projets et à leurs ambitions politiques, tout en tirant profit des bénéfices attendus d'une stratégie de construction de l'État dont ils présumant pouvoir contrôler les changements. En conséquence, les mécanismes de pouvoir mis en place au début de l'ère pétrolière s'effritent à mesure que le contrôle des processus de distribution de la rente pétrolière cesse d'être un moyen permettant à l'émir de contrôler les différentes factions de la famille régnante et d'alimenter ses soutiens de façon exclusive et sélective. En mobilisant une partie des ressources du secteur militaire en direction de l'économie non-pétrolière, certains membres de la famille régnante ont également ouvert la voie à l'établissement d'un complexe militaro-industriel (chapitre 4), soulignant là encore le lien qui unit dans l'émirat d'Abu Dhabi le développement des forces armées et les stratégies de consolidation de l'État.

La seconde partie de ce travail analyse la place et le rôle des forces armées dans la stratégie de construction de l'État fédéral de la famille régnante d'Abu Dhabi. Elle retrace le cheminement de la fédération des Émirats arabes unis d'une structure souple, accordant à chaque membre une forte autonomie, y compris en matière de politique de défense, au développement d'un État fédéral fort et centralisé, débarrassé de rivalités et de concurrents internes. Appréhendé comme un vecteur de l'intégration fédérale, le développement des forces armées des É.A.U. a été, dès la création de l'État en 1971, au cœur des débats entre les partisans de l'autonomie et ceux de la centralisation. Proclamée le 6 mai 1976, l'unification des forces armées est restée lettre morte pendant de longues années, freinée, dans les faits, par la réticence certains émirats à abandonner leurs prérogatives de contrôle sur une composante jugée essentielle de leur pouvoir. Pendant près de deux décennies, la politique de défense fédérale a servi les ambitions, parfois contradictoires, des émirats de la fédération, sans que n'émerge une véritable posture commune permettant de définir les paramètres de la mise en commun de l'effort de défense. Le développement

des forces armées, divisées en commandements régionaux, est devenu, dans ce contexte, subordonné à la volonté de consolidation du pouvoir de chacun des émirats et à la nécessité de préserver, à l'échelle fédérale, la – fragile – cohésion entre les acteurs du jeu politique (chapitre 5). Il faut attendre les années 1990 pour que la construction d'une force militaire soit de nouveau associée aux objectifs de centralisation et de consolidation de la fédération. À travers diverses tentatives visant à renforcer les attributs classiques de l'État, certains segments du leadership politique d'Abu Dhabi vont alors chercher à mobiliser les ressources nécessaires à la construction d'une force militaire et à son inscription dans la stratégie de défense de l'État. Fruit d'un pari sur les ressorts de la puissance (chapitre 6), la pression ainsi exercée permettra à Abu Dhabi d'imposer son modèle de formation de l'État aux autres émirats de la fédération.

Cependant, comme le mettra en exergue la troisième partie de la thèse, si le développement des forces armées est venu appuyer les efforts conscients des dirigeants d'Abu Dhabi à la création d'un appareil de contrôle fédéral et au renforcement des fonctions régaliennes de l'État, il a également encouragé, depuis le début des années 1990, les familles régnantes des autres émirats à développer à l'extérieur du cadre étatique les ressources jugées nécessaires à leur pouvoir et leur autonomie. En passant d'une forme d'État politico-militaire à une forme d'État-marchand (ou d'État-virtuel¹²⁵), Dubaï a fait de la logique de conquête de parts de marché du commerce international le moteur de sa stratégie de développement. Celle-ci se déploie dans une logique fonctionnelle répondant aux impératifs du marché et repose sur un positionnement différent sur la scène régionale de celui de l'État fédéral : alors qu'Abu Dhabi a développé une politique extérieure cherchant en permanence à se mettre à l'abri des crises politiques et sécuritaires qui secouent la région, Dubaï a au contraire cherché à tirer profit de ces crises pour renforcer sa position et gagner en autonomie (chapitre 7).

Toutefois, le rôle consenti à l'émirat de Dubaï par les autorités abudhabiennes dans les années 1990 s'est heurté aux mutations du jeu régional lors de la décennie suivante. À cet égard, les transformations induites par la centralisation des moyens de coercition aux É.A.U. se sont accompagnées de

¹²⁵ Concept développé par Richard Rosecrance. Voir Richard Rosecrance, avec Bertrand Badie, Pierre Hassner & Pierre de Senarclens, *Débat sur l'État virtuel*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002, 205p.

tentatives, plus récentes, visant à élargir le dispositif de contrôle fédéral vis-à-vis de certains émirats, en particulier de Dubaï. Or, la centralisation et la consolidation de l'État a un coût, notamment au niveau régional. En se renforçant sur le plan intérieur, l'État émirati se retrouve en effet dans une position conflictuelle nouvelle par rapport à ses voisins, inquiets que l'incorporation de Dubaï ne se fasse au détriment de l'utilité régionale de ce dernier. En absorbant Dubaï, les É.A.U. se transforment complètement et doivent faire face à de nouveaux enjeux caractérisés par le passage d'une conflictualité interne à une conflictualité externe : là où les liens fonctionnels interdisaient aux pays avoisinants toute action hostile à l'égard des É.A.U., en dépit des contentieux avec la capitale fédérale, le positionnement contraint de Dubaï sur les orientations de politiques extérieures de la fédération – en particulier au niveau de ses politiques commerciale et sécuritaire – ouvre la voie à des tensions nouvelles. Cela s'observe notamment au niveau des relations avec l'Iran, mais également avec l'Arabie Saoudite, obligeant les É.A.U. à repenser leur stratégie de positionnement dans les équilibres régionaux.

Celle-ci repose, depuis les années 1990, sur l'ambition des dirigeants émiratis de concevoir dans le long terme une force de défense susceptible non seulement de les mettre à l'abri de crises régionales futures mais également de leur offrir à terme les moyens de peser davantage sur les dynamiques externes. À l'ombre du système régional qui se met en place au lendemain de la Guerre du Koweït, caractérisé par une présence militaire américaine renforcée et qui s'efforce de contenir les éléments les plus perturbateurs du jeu interétatique moyen-oriental, les dirigeants émiratis ont souhaité faire de la force militaire à la fois un outil de protection et un vecteur de l'affirmation de l'État dans le jeu régional. La stratégie de positionnement des É.A.U. a toutefois été mise en difficulté par la déstructuration du système de sécurité régional après 2001. Prise de court par les initiatives diplomatiques des autres États de la péninsule Arabique, en particulier celles du Qatar et de l'Arabie Saoudite, à propos du programme nucléaire iranien, la fédération cherche à développer de nouvelles garanties de sécurité, en continuant à s'appuyer sur ses forces armées. Construites sur la base de motivations internes, les forces armées émiraties se retrouvent ainsi de fait projetées sur la scène régionale dans un rôle de protection de l'État initialement envisagé sous d'autres conditions

C- Approche méthodologique, sources et données

Les données sur lesquelles se fondent notre étude proviennent de deux sources différentes. Elles sont, d'une part, issues d'un important travail bibliographique, qui inclut à la fois l'étude des sources primaires et secondaires. Tout d'abord, compte tenu de la perspective clairement disciplinaire de notre travail de recherche, nous avons effectué une revue de la littérature permettant d'établir une analyse critique des différents travaux ou thèses, récents ou anciens, se rapportant à notre sujet d'étude et aux diverses thématiques abordées. Ensuite, nous avons eu recours aux publications officielles des États du Golfe, en particulier les divers ouvrages publiés par les États-majors des forces armées, qui se sont révélés, au fil de l'enquête, une importante source de données factuelles. Enfin, la « matière première » qui a donné naissance à cette thèse provient également de nombreuses publications de centres et d'instituts de recherche (*Think Tank*) spécialisés sur les questions de sécurité et de défense dans le Golfe, en particulier celles du *Gulf Research Center* de Dubaï et de l'*Emirates Center for Strategic Studies and Research* d'Abu Dhabi. Certaines données ont par ailleurs été recueillies dans des journaux, des périodiques et des revues spécialisées.

D'autre part, l'absence d'ouvrages de science politique consacrés au développement des forces armées des Émirats arabes unis, tout comme la rareté – et souvent le caractère désuet – des documents et des études portant sur ce pays ont rendu essentielle l'enquête de terrain. Un nombre significatif de données utilisées dans ce travail de recherche a en effet été obtenu dans le cadre d'entretiens, formels ou informels, réalisés lors de divers séjours d'étude sur le terrain, entre septembre 2007 et avril 2010. Ces entretiens ont été menés avec des responsables militaires, diplomatiques et politiques, avec des chercheurs, ainsi qu'avec des représentants et des responsables de sociétés spécialisées dans les systèmes de défense et d'armement, de l'Europe, des États Unis et des monarchies du Golfe. Les informations obtenues lors de ces entretiens, pour la plupart inédites, nous auront permis de vérifier nos hypothèses de recherche et d'interroger la science politique à partir de la connaissance renouvelée d'un terrain particulier.

PREMIÈRE PARTIE – LES FORCES
ARMÉES ET LA TRANSFORMATION
DES MÉCANISMES DE POUVOIR DANS
L'ÉMIRAT D'ABU DHABI

Introduction

"The UAE has experienced rapid development in the past three decades. While always remembering the path we have journeyed under the vision and guidance of His Highness Sheikh Khalifa Bin Zayed Al Nahyan, President of the United Arab Emirates and Ruler of Abu Dhabi, we are now looking to the next phase of our country's future¹²⁶."

Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan,
prince héritier d'Abu Dhabi

Dans la péninsule Arabique, la modicité des ressources internes mises à la disposition des systèmes politiques, par rapport à la part décisive occupée par les ressources externes, expliquerait les formules de développement qui ont caractérisé l'histoire récente de cette région. S'interrogeant sur les conséquences politiques de la rente pétrolière, en fonction des structures sociopolitiques préexistantes, nombre d'ouvrages ont en effet proposé à la science politique des hypothèses fécondes permettant de mieux comprendre les trajectoires institutionnelles de ces États, ainsi que la capacité des dirigeants à se maintenir au pouvoir à travers la structuration du champ politique autour d'un corps clos et complexe formé des membres de la famille régnante. En contrôlant les réseaux de distribution de la rente, l'émir ou le roi s'assure de la cohésion du groupe au pouvoir, puis des divers segments de la société.

Dans l'émirat d'Abu Dhabi, cependant, de récents efforts en vue de consolider l'État et de remédier à certaines faiblesses jugées inhérentes au modèle de développement rentier semblent bouleverser les équilibres entre les composantes du groupe au pouvoir et remettent en cause l'articulation précédemment observée entre mode de contrôle de la rente et cohésion du corps familial. Depuis le début des années 1990, ces stratégies de construction de l'État – au sens d'efforts conscients pour créer et consolider

¹²⁶ Disponible sur le site internet du Bureau des Offset, présidé par Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan - <http://www.offset.ae/en/Menu/Index.aspx>.

dans la durée un appareil de contrôle – concernant en priorité le renforcement des fonctions régaliennes, notamment celles dédiées à la sécurité extérieure, à travers la construction d'une force militaire capable d'assurer les objectifs de défense du territoire. Fer de lance de la centralisation du système fédéral des Émirats arabes unis, le développement de ces prérogatives favorise l'établissement de nouvelles voies d'accès au pouvoir, contribuant par là même à l'affermissement de la position de certains membres de la famille régnante qui en ont pris le contrôle. Ces dynamiques se sont confirmées avec l'accession au pouvoir des fils de l'ancien émir et président de la fédération, Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, mort à l'automne 2004. L'aîné, Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, lui a succédé sans toutefois parvenir à circonscrire l'influence de certains de ses demi-frères qui ambitionnent de tirer profit d'une stratégie de construction de l'État dont ils pensent pouvoir maîtriser les changements. En s'autonomisant des réseaux de redistribution de la rente, contrôlés par l'émir, ceux-ci tracent les limites des mécanismes de pouvoir mis en place à Abu Dhabi au début de l'ère pétrolière. L'émir, ayant perdu le pouvoir effectif, cesse également d'être la clef de voûte du système. Cette première partie cerne la question de la transformation des mécanismes et des équilibres de pouvoir au sein d'Abu Dhabi, en soulignant de quelle manière les efforts en vue de consolider les attributs classiques de l'État mis en œuvre par le prince héritier de l'émirat lui auront permis de renforcer sa position au sein du régime tout en contribuant à redéfinir en profondeur le principe de consensus dynastique qui symbolise, depuis les indépendances, le modèle monarchique des États arabes du Golfe.

DU PÉTROLE À L'ARMÉE :
LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE
L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

1. L'INSTITUTION MILITAIRE ET LA RECOMPOSITION DES ALLÉGEANCES TRIBALES À ABU DHABI

Dans l'émirat d'Abu Dhabi, contrairement à bien d'autres cas dans la région, l'État ne s'est pas construit en opposition à la société. Le système politique, façonné successivement par la présence britannique et la rente pétrolière, a en effet largement fait l'économie de violences répressives, privilégiant les mécanismes d'intégration et d'incorporation des divers segments de la population tribale à l'appareil étatique en formation. L'institutionnalisation progressive du système politique au cours des années 1960 et 1970 s'est accompagnée d'un important travail de recomposition des rapports entre la société et le pouvoir, autour de l'État, permettant à ce dernier de consolider, sans recours à la coercition, fidélité et allégeance. Les mécanismes de régulation des conflits et d'extraction - et de redistribution - des ressources, jusqu'alors réglementés par le corps social et fondés sur les liens de parenté, mythiques ou réels, ont été progressivement monopolisés par l'État- favorisant par là même l'émergence d'une structure de pouvoir centralisée et maintenue sous le contrôle du groupe dominant¹²⁷.

L'institution militaire a joué un rôle important dans le processus de développement de l'État et de renforcement de ses capacités de contrôle et

¹²⁷ Sur cette question, voir notamment Lisa Anderson, "Tribe and State : Libyan Anomalies", in Philip S. Khoury & Joseph Kostiner (eds.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley : University of California Press, 1990, p. 288-289; Paul Dresch, *A History of Modern Yemen*, Cambridge : Cambridge University Press, 2000, 285 p.; Madawi Al Rasheed, *A History of Saudi Arabia*, Cambridge : Cambridge University Press, 2002, 274 p.

de régulation de la société¹²⁸. À Abu Dhabi, elle a notamment contribué à l'intégration et la cooptation de certaines tribus qui avaient jusqu'alors échappé à la domination exclusive de la famille régnante. L'infusion au sein des forces armées de réseaux fondés sur des liens de parenté est aujourd'hui manifeste. La présence en nombre de membres de certaines tribus en témoigne : ainsi en est-il notamment des Al Ka'abi, Al Rumeithy, Al Mazrouie, Al Dhahiri, qui ont fourni un nombre tout à fait significatif d'officiers à l'armée émiratie depuis sa création. Deux groupes, en particulier, peuvent être distingués au sein de l'institution militaire. Le premier de ces groupes est formé des tribus de la confédération des Bani Yas, à laquelle appartiennent les Al Nahyan – la famille régnante d'Abu Dhabi. Le second groupe se compose des membres de tribus ou de familles élargies, toutes originaires de la même région, l'oasis d'Al-Aïn/Buraimi, et dont l'allégeance a longtemps fait l'objet de disputes entre les chefs politiques de la région.

Les lignes qui suivent mettent en lumière le rôle de l'institution militaire dans le processus de construction de l'État à Abu Dhabi, en insistant dans un premier temps sur la dynamique d'expansion et de consolidation de l'autorité de la famille Al Nahyan sur l'ensemble du territoire d'Abu Dhabi, puis sur l'incorporation à l'institution militaire de certains segments de la population de l'émirat qui ont joué un rôle de premier plan dans le développement des forces armées, avant de s'éclipser, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, au profit d'une nouvelle génération d'officiers qui s'est imposée à la faveur du programme de modernisation des forces armées.

A - Expansion du territoire des Al Nahyan

L'histoire de l'émirat d'Abu Dhabi se confond avec le mouvement d'expansion et de consolidation de l'influence et de l'autorité de la famille Al Nahyan sur l'ensemble des populations de l'émirat. L'assimilation entre la famille régnante et l'entité étatique est en effet fondamentale : l'une a patiemment construit l'autre, d'abord comme territoire exclusif, ensuite

¹²⁸ Aqil Kazim, *The United Arab Emirates A.D. 600 to the Present. A Socio-Discursive Transformation in the Arabian Gulf*, Sharjah : Gulf Book Center, 495 p.

comme acteur reconnu du système international¹²⁹. Bien avant que la tutelle britannique et la rente pétrolière ne dotent les dirigeants des États de la péninsule Arabique de ressources de contrôle social leur permettant de se muer en dynasties familiales¹³⁰, l'influence exercée par la famille régnante d'Abu Dhabi, sur la côte et à l'intérieur du territoire de l'émirat, avait posé les bases de la transformation progressive de ce quasi-État tribal, pour reprendre l'expression d'Ernest Gellner¹³¹, en un appareil de domination différencié et centralisé¹³². L'émirat d'Abu Dhabi s'est ainsi progressivement édifié à travers la capacité de la famille Al Nahyan de rallier divers segments de la population à son pouvoir.

1- La confédération tribale des Bani Yas

La famille Al Nahyan – que l'on désigne parfois sous le nom de son clan, Al Bu Falah – est l'une des sections de la confédération tribale des Bani Yas. La première référence écrite aux Bani Yas provient d'un manuscrit omanais rédigé en 1633¹³³. Ce document évoque leur ralliement à l'Imam d'Oman lors des affrontements qui l'opposèrent aux troupes portugaises. L'origine des Bani Yas est incertaine. D'aucuns mentionnent qu'ils sont originaire du Najd, région du centre de la péninsule Arabique¹³⁴, alors que

¹²⁹ Ghassan Salamé, « Les monarchies arabes du Golfe », *Politique Étrangère*, vol. 45, no.4, 1980, p. 855.

¹³⁰ Cf chapitre 3 et 5 de la thèse.

¹³¹ Ernest Gellner, "Tribalism and the State in the Middle East", in Philip S. Khoury & Joseph Kostiner (eds.), *op. cit.*, p. 109-126.

¹³² Voir, notamment, Rosemarie Said Zahlan, *The Making of the Modern Gulf States*, London : Unwin Hyman, 1989, 180 p. ; Rosemarie Said Zahlan, *The Origins of the United Arab Emirates : A Political and social History of the Trucial States*, London : Macmillan, 1978, 278p. Aqil Kazim, *op. cit.* ; Christopher Davidson, *The United Arab Emirates : A Study in Survival*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2005, chapitre 1; Frauke Heard-Bey, *Les Émirats arabes unis*, Paris : Karthala, 1999, chapitres 2, 3 et 6.

¹³³ Chroniques *Kashf al Ghummah* rédigé par Sharan bin Saidin, cités par Jayanti Maitra & Afra Al-Hajji, *Qasr Al-Hosn : The History and Rulers of Abu Dhabi*, p.15. Le manuscrit omanais mentionne que les deux principaux groupes tribaux de la côte Sud du Golfe sont à l'époque les Qawasim –sur mer- et les Bani Yas à l'intérieur du territoire, dont l'influence s'étend, précise l'auteur du document, Sahran bin Saidin, jusqu'à la ville de Udeid – aujourd'hui située au Qatar.

¹³⁴ Andrea B. Rugh, *The Political Culture of Leadership in the United Arab Emirates*, New York : Palgrave, 2007, p. 34. Comme le mentionne l'auteur : " The Bani Yas claimed descent from the Anazah tribe through Falah of the Dawasir who two centuries before migrated from the Najd in central Arabia to the southeast coast of the Persian Gulf. " Christopher Davidson, *Abu Dhabi : Oil and Beyond*, New York : Columbia University Press, 2009, p. 5.

d'autres font référence à un ancêtre commun, Yas bin Sasa¹³⁵, qui aurait vécu en Oman, ou encore à Yas bin Amr¹³⁶. La référence à ces ancêtres est néanmoins structurante, la solidarité entre les diverses sections de la confédération reposant moins sur les liens de parenté *per se* que sur le mythe d'un ancêtre commun. L'influence des Bani Yas s'étend ainsi, de manière progressive, par le biais d'une histoire vécue, plutôt que par les liens du sang¹³⁷.

À cet égard, comme le rappelle l'historienne Frauke Heard-Bey, la tribu des Bani Yas est de type confédéral : ainsi, le nombre de clans authentiques et de tribus alliées varie selon les époques et les critères retenus¹³⁸. On associe généralement une vingtaine de clans à la confédération des Bani Yas¹³⁹. Cependant, certains membres parmi les plus éminents de la confédération tribale des Bani Yas à Abu Dhabi n'hésitent pas à élargir ce nombre, afin de faire place à des tribus ou des clans dont le rôle a été

¹³⁵ John G Lorimer, *Gazetteer of the Persian Gulf, Oman, and Central Arabia*, London : Gregg International Publishers, 1970, p. 1932; Davidson, *op. cit.*, p. 5.

¹³⁶ Descendant de la tribu de Nizar Bin Maid bin Adna. Consulter à ce sujet le site internet personnel de l'émir de Dubaï, Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, disponible sur <http://www.sheikhmohammed.ae/vgn-ext-templating/v/index.jsp?vgnnextoid=499b4c8631cb4110Vgn VCM100000b0140a0aRCRD>.

¹³⁷ Phénomène qui a été observé dans plusieurs autres cas, comme l'a bien montré Albert Hourani. Albert Hourani, " Conclusion : Tribes and States in Islamic History ", in Philip S. Khoury & Joseph Kostiner (eds.), *op. cit.*, p. 303-311. De plus, comme l'ont rappelé Kostiner et Khoury: "Tribal solidarity is often based on a much more complex set of loyalties than kinship, actual or mythical, especially under 20th century conditions. Political, social, cultural, ethnolinguistic, and territorial bonds could produce tribal solidarity." *Ibid*, p.5 Sur cette question, voir également, Dale Eickelman, *The Middle East: An Anthropological Approach*, Prentice Hall College, 2nd édition, 1989, p. 87-104.

¹³⁸ Heard-Bey, 1999, *op. cit.*, p. 45. À cet égard, comme le note Van Der Meulen : "In a tribal confederation, what are believed (or perceived) to be kinship relations based on descent and marriage are sometimes actual only in the small tribal units, such as nuclear families, larger households, and local lineages. It is common that at the higher levels of incorporation, clans and tribes maintain relationships of an essentially political origin, such as between client or slave descent groups without "proper" genealogical connections. Such relationships bring in other clans as fully accepted parts of the tribe." Van Der Meulen, *op. cit.*, p. 33. Suivant un raisonnement similaire, Thomas J. Barfield note : "Confederations need not be composed of genealogically related tribes because here the segmentary principle is applied in a reverse hierarchical order; the imposition of a new political order is the product of reorganization enforced by division from the top rather than alliance from the bottom". Thomas J. Barfield, "Tribe and States Relations: the Inner Asian Perspective", in Khoury & Kostiner, *op. cit.*, p. 156.

¹³⁹ Voir, Richard Trench (ed.), *Gazetteer of Arabian Tribes*, Farnham Common, Archive Editions, 1996; Heard-Bey, *op. cit.*

déterminant dans le développement de l'émirat. Dans le cadre de cette étude, nous avons jugé pertinent de diviser la confédération des Bani Yas en 25 sections¹⁴⁰, classées ici en fonction de leur poids démographique au sein de l'émirat d'Abu Dhabi¹⁴¹ : 1)Mazari¹⁴², 2)Sudan ¹⁴³, 3)Hawamil 4)Maharibah 5)Al Bu Mahair¹⁴⁴ 6)Rumaithat¹⁴⁵ 7)Qubaisat 8)Al Bu Falah, 9)Halalimah 10)Al Bu Hamir 11)Al Bu Amin 12)Al Mishaghin 13)Al Sultan 14)Bani Shikir 15)Dahailat 16)Khamarah 17)Marar 18)Nuwasir 19)Qanaisat 20)Qasal 21)Qumzan 22)Rawashid 23)Saba'is 24)Thamairat 25)Al Bu Falasah¹⁴⁶.

Malgré les nombreux épisodes de conflits internes et de sécessions, la confédération des Bani Yas a pu maintenir un niveau de cohésion suffisant

¹⁴⁰ Contrairement à Van Der Meulen, qui établit à 27 le nombre de tribus associées au Bani Yas, nous avons choisi, sur les bases de nos observations et des informations recueillies lors de nos séjours d'études aux Émirats arabes unis de n'en retenir que 25. Voir, Hendrik Van Der Meulen, *The Role of Tribal and Kinship Ties in the Politics of the United Arab Emirates*, Ph.D. Dissertation, The Fletcher School of Law and Diplomacy, 1997. Voir document 3 en annexe de la thèse.

¹⁴¹ Au début du vingtième siècle, les expéditions de reconnaissance britanniques ont estimé le nombre de Bani Yas sur le territoire des « États de la Trêve » à environ 12 000, parmi lesquels 2000 nomades – qui ne quittaient cependant pas le territoire d'Abu Dhabi. Au début des années 1950, les Bani Yas n'étaient plus que 8000 (dont 1700 nomades), nombre qui diminua à 5884 lors du premier recensement officiel de la population réalisé par les autorités britanniques au printemps 1968. Van Der Meulen, sur la base du taux de croissance estimé de la population des Émirats arabes unis entre 1968 et 1994, évalue le nombre de Bani Yas sur le territoire d'Abu Dhabi en 1995 à environ 33 000. Nous avons classé les sections des Bani Yas en fonction de leur poids démographique sur la base des estimations effectuées par Van der Meulen *Ibid*, p. 83-84. Voir document 4 en annexe de la thèse.

¹⁴² Dans l'émirat d'Abu Dhabi, la tribu des Mazari (singulier : Al Mazrouie) est généralement considérée comme une section des Bani Yas. Elle se divise en deux sections principales : Bin Humayla et Al Bu Ainnain. Entretien, Abu Dhabi, avril 2008.

¹⁴³ Comme les Mazari, la section des Sudan (singulier : Al Suweidi) est associée aux Bani Yas exclusivement sur les territoires contrôlés par les Al Nahyan. Au côté des Al Suweidi, plusieurs sections des Al Sudan ont joué un rôle significatif dans le développement de l'émirat d'Abu Dhabi, notamment les Al Kindi, les Belhol et les Bin Jabr. Entretien, Abu Dhabi novembre 2008. Van Der Meulen, *op. cit.*, p. 437-438.

¹⁴⁴ Les Al Bu Mahair (singulier : Al Muhairy) sont aussi nombreux dans les émirats de Dubaï, Sharjah et Ras Al Khaïmah – où ils forment un groupe indépendant des Bani Yas.

¹⁴⁵ Les Al Rumaithat (singulier : Al Rumeithi) habitent traditionnellement les régions côtières de l'émirat. En dépit du soutien qu'ils ont apporté aux Al Bu Falasa (Al Maktoum), lors de leur exil à Dubaï en 1833, les Al Rumaithi sont demeurés très liés aux Al Bu Falah. *Ibid*, p.427.

¹⁴⁶ Les Al Bu Falasah se sont établis à Dubaï en 1833, après que Maktoum bin Butti, suivi de 800 hommes, eut pris le chemin de l'exil suite à un désaccord avec l'émir d'Abu Dhabi. En signant les traités britanniques de 1835 et 1853, Maktoum bin Butti fut reconnu sheikh de Dubaï. Il est le fondateur de la dynastie Al Maktoum, qui s'est imposé à la tête de l'émirat de Dubaï.

à son rayonnement sur le territoire d'Abu Dhabi¹⁴⁷. La domination des Bani Yas prend sa source dans l'oasis de Liwa, au cœur de la Dhafrah, région située dans l'ouest de l'émirat, qu'ils partageaient avec la tribu des Manasir et quelques clans de tribus nomades¹⁴⁸. Lieu de rassemblement estival pour tous les clans Bani Yas – et source de sa cohésion, politique et militaire- cette oasis, en permettant l'établissement de liens étroits entre les tribus parcourant cet espace – « depuis la soumission inconditionnelle jusqu'à une loyauté traditionnellement établie, en passant par une alliance ou un respect strictement temporaire¹⁴⁹ », a servi de tremplin à l'expansion de l'autorité des Al Nahyan sur l'ensemble des populations de la contrée et de la côte. L'histoire d'Abu Dhabi met ainsi en évidence de quelle manière une confédération tribale, bien structurée pendant plusieurs générations, a « pu étendre son domaine d'influence incontesté et créer ainsi le cadre d'un État¹⁵⁰. »

2- De Liwa à Al Aïn : le déplacement du domaine d'influence des Al Nahyan

Bien que peu nombreux, les Al Bu Falah dominent la confédération des Bani Yas et l'émir d'Abu Dhabi a constamment été choisi parmi eux¹⁵¹. Le premier d'entre eux, Falah, qui s'imposa à la tête de la confédération au début du 18^e siècle, eut six enfants, dont quatre –Nahyan, Saadun, Mohammed et Sultan- ont formé le lignage principal des Al Bu Falah. L'aîné,

¹⁴⁷ Sur cette question, en particulier sur l'exil des Qubaisat à Khaur Udaïd entre 1834 et 1837, voir, Rugh, *op. cit.*, p. 39-41; Davidson, 2009, *op. cit.*, p.14.

¹⁴⁸ Les Manasir forment, après les Bani Yas, le groupe le plus important de la population locale de l'émirat d'Abu Dhabi. Jusqu'à une période récente, cette tribu était nomade : la plupart des clans manasirs vivaient dans la Dhafrah, mais certaines années on les retrouvait au Qatar, dans le Hasa et dans les territoires omanais. Lors du recensement de 1968, il y avait 3224 Manasir dans l'émirat d'Abu Dhabi. Comme le note Frauke Heard-Bey : « dans l'État d'Abu Dhabi, les Manasir, sédentaires ou bédouins, et les Bani Yas ont vécu en harmonie pendant au moins 150 ans, partageant les ressources existantes comme s'ils avaient été des clans d'une même tribu. » Heard-Bey, *op. cit.*, p. 47. Aux Émirats arabes unis, les Manasir se divisent en cinq sections principales : parmi celles-ci, les trois plus importantes démographiquement sont les Al Bu Mundir, les Al Bu Rahmah (Rahmi) et les Al Bu Sha'ar (Sha'ari). Viennent ensuite les Al Bu Hamir et les Al Bu Khail. Cette dernière est parfois considérée comme membre de la confédération des Bani Yas.

¹⁴⁹ *Ibid*, p. 55; Van Der Meulen, *op. cit.*, p. 87 et suivantes.

¹⁵⁰ Heard-Bey, *op. cit.*, p.52.

¹⁵¹ Selon les estimations de Van Der Meulen, il y avait 1000 Al Bu Falah dans l'émirat d'Abu Dhabi en 1994, sur un nombre total de Bani Yas estimé à 33 000.

Sheikh Nahyan, succéda à son père, devenant ainsi le premier dirigeant Al Bu Falah de la confédération des Bani Yas. Celui-ci parvint dans les années suivantes à imposer son fils aîné, Sheikh Isa Nahyan, à sa propre succession, posant l'acte fondateur de la dynastie familiale des Al Nahyan. Établis à Al-Mariyah, un petit village de l'oasis de Liwa, les dirigeants Al Nahyan s'implantèrent sur l'île d'Abu Dhabi, après que la découverte de réserves d'eau potable en 1761 eut rendu possible la sédentarisation sur les rives du Golfe. Sous le règne de Sheikh Diab bin Isa Al Nahyan (1761-1793), plus de 400 maisons furent construites sur l'île d'Abu Dhabi, devenue le lieu principal de résidence de la famille Al Nahyan. En 1790, on y construisit un premier fort afin d'en assurer la protection. Quelques années plus tard, un premier poste de guet fut établi à Maqta, principal point de passage entre l'île et la côte. En 1815, on estimait le nombre de résidents à Abu Dhabi à environ 2000 – contre 3000 pour l'ensemble des villages de l'oasis de Liwa et de la Dhafrah¹⁵². Peu avant que la domination britannique, à partir de 1820, ne fige les rapports de force entre les tribus de la rive méridionale du Golfe (cf. chapitre 5), le centre de gravité du pouvoir des Al Nahyan bascula ainsi de l'intérieur du territoire vers la côte, tirant profit de diverses activités commerciales saisonnières – telle la pêche de la perle – pour s'enrichir et renforcer leur influence sur les autres clans des Bani Yas et les tribus alliées.

À cet égard, il semble erroné de croire que la domination des Al Nahyan, comme d'aucuns l'affirment¹⁵³, a été exclusivement affaire d'autorité sur les personnes, et non sur les territoires et les frontières. D'une part, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, le statut d'interlocuteur exclusif accordé par les Britanniques aux émirs de la côte Sud du Golfe lors des XIXe et XXe siècles ouvrit la voie à un important travail de territorialisation des allégeances mené par la famille régnante. D'autre part, l'expansion de l'autorité des dirigeants de la famille Al Nahyan fut souvent obtenue à travers des politiques d'annexion et d'achat de terres, permettant de transformer l'influence exercée par la famille régnante sur les autres tribus en rapports inégaux, de domination et de subordination.

¹⁵² Maitra & Al-Hajji, *op. cit.*, p.43.

¹⁵³ Van Der Meulen, *op cit*, p. 32.

L'intégration progressive de l'oasis de Buraimi/Al Aïn dans le domaine d'influence de la famille Al Nahyan est venue corroborer cette assertion. Située au pied du Mont Ajar, à la lisière du Sultanat d'Oman, du royaume saoudien et de l'émirat d'Abu Dhabi, l'oasis de Buraimi/Al Aïn a longtemps été l'un des points de rencontre privilégiés des tribus nomades de la région. Comme le mentionne Saeed Al Shamsi, cet oasis est en effet le point pivot "for the crossing of many travel routes in eastern part of the Arabian peninsula, including most of the major approaches from the coastal towns of the Arabian Gulf to the desert hinterlands of Oman. It is also the crossroads of tribes coming from deserts of Saudi Arabia, and a meeting place of many nomadic tribes in the region¹⁵⁴."

Dispersés sur une superficie de 37 kilomètres carrés, les neuf villages de l'oasis de Buraimi/Al Aïn sont aujourd'hui divisés entre les États des Émirats arabes unis et d'Oman : Buraimi, Hamasa et Al Sara sont omanais et l'agglomération qui regroupe la ville d'Al Aïn et les villages de Jimi, Hili, Mutirid, Al Muwaiji et Al Qattarah forment l'une des trois entités administratives de l'émirat d'Abu Dhabi. L'intérêt porté par la famille régnante d'Abu Dhabi à cet important carrefour est relativement récent¹⁵⁵. Ce n'est en effet qu'à partir des années 1820 que les émirs d'Abu Dhabi choisirent délibérément d'y renforcer leur influence¹⁵⁶. Il faut de plus attendre la seconde moitié du XIXe siècle pour que l'influence des Al Nahyan commence à s'y faire réellement ressentir, bénéficiant non seulement du déclin, puis de la disparition, du second État saoudien, dont les troupes avaient occupé cinq fois l'oasis entre 1800 et 1869, mais également des

¹⁵⁴ Saeed M. Al Shamsi, *The Al Buraimi Dispute : A Case Study in Inter Arab Politics*, PhD Dissertation, Washington DC : American University, 1986, p. 36.

¹⁵⁵ À cet égard, force est de réfuter les propos de Christopher Davidson selon lesquels le contrôle de l'oasis d'Al Aïn a toujours été un facteur essentiel de la domination des Al Nahyan sur le territoire d'Abu Dhabi. Davidson souligne en effet : "Certainly, throughout the al-Nahyan's history, successful rulers have always ensured that they have had the loyalty of tribal elders, especially those that held sway over the crucial nine villages that surrounded the Al-Ayn and Buraimi internal trade routes. Indeed, even Shakhbut bin Dhiyab (1793-1816), who was the first ruler to set up royal residence on Abu Dhabi island in the 1790s, never lost sight of the fact that the source of his power was territorial....[F]rom a political and economic standpoint, he realized the necessity of maintaining the link between the coast and the desert hinterland. . . .[U]nder his leadership the Bani Yas did not neglect their Bedouin heritage." Christopher Davidson, "After Shaikh Zayed : The Politics of succession in Abu Dhabi and the UAE", *Middle east Policy*, Vol. XIII, No. 1, Spring 2006, p.51. Les passages en italique sont extraits du document "Presidential Court Center for Documentation and Research", p. 18, cité par Davidson.

¹⁵⁶ Heard-Bey, *op. cit.*, p.59

difficultés du Sultan de Mascate à affirmer de façon continue son autorité sur les populations de ce territoire lointain¹⁵⁷. Par ailleurs, contrairement aux régions de la Dhafrah et de la côte où l'annexion des territoires a été possible sans trop de difficultés, les efforts d'expansion de l'influence des Al Nahyan se sont constamment heurtés à Buraimi/Al Ain aux droits reconnus d'une population déjà sédentarisée, ce qui a provoqué d'importants conflits avec les propriétaires des villages et les tribus semi-nomades des environs¹⁵⁸.

Dans un tel contexte, l'émir d'Abu Dhabi, Sheikh Zayed bin Khalifa (1855-1909) est parvenu à faire bon usage de l'inimitié entre les deux principales tribus de l'oasis – les Naim et les Dhawahir - pour améliorer sa position sur le plan politique et stratégique¹⁵⁹. En contrepartie du soutien accordé aux Dhawahir, il s'est assuré la possibilité d'acquérir des secteurs

¹⁵⁷ En 1869, Sheikh Zayed bin Khalifa s'employa aux côtés des forces omanaises à chasser les derniers représentants saoudiens de l'oasis de Buraimi/Al Ain. Une fois cet objectif atteint, l'émir d'Abu Dhabi chercha à réduire l'influence des tribus Ghafiri, en particulier les Naim et les Bani Qitab. Celles-ci ne pouvant compter ni sur l'appui de l'État saoudien ni sur celui de la tribu alliée des Qawasim, elles ne purent s'opposer à la présente grandissante des Al Bu Falah dans la région.

¹⁵⁸ À cet égard, comme le mentionne Frauke Heard-Bey, la politique continue d'annexion n'a pas été imposée par la force ; elle semble plutôt le fruit d'une acceptation tacite et contrainte de la part des leaders Dhawahir de l'influence des Bani Yas sur les équilibres tribaux dans la région. Heard-Bey, *op. cit.*, p.60. Pour autant, en s'accroissant, la domination des Al Bu Falah sur l'oasis a provoqué le mécontentement des populations locales, notamment de certains segments de la tribu des Dhawahir qui se sont soulevés contre l'émir à plusieurs reprises à la fin du XIXe siècle. En réaction, Sheikh Zayed, soutenu par l'émir de Dubaï, prit d'assaut en 1891 le principal village des Dhawahir, Ain Al Dhawahir (devenu Al Ain) et y entreprit la construction d'un fort qui fut achevé en 1897. Face à cette démonstration de force, les quatre autres villages Dhawahir (Jimi, Hilli, Al Qattarah et Mutrid) tombèrent d'eux-mêmes, sans opposer la moindre résistance. Voir John Gordon Lorimer, *op. cit.*, p. 1301 et suiv.; John Barrett Kelly, *Eastern Arabian Frontiers*, Londres : Faber & Faber, 1964, p. 100. Rugh, *op. cit.* p. 54.

¹⁵⁹ Traditionnellement, la tribu des Dhawahir occupe les villages de Jimi, Hilli, Qattarah, Mu'ataridh et de Al Ain. Pour leur part, les Naim sont présents en majorité dans les villages de Buraimi, Sa'ara et Hamasa. Leur *tamimah* avait pour coutume d'être issu des Al Bu Kharaihan – l'une des trois sections des Naim, aux côtés des Khawatir et Al Bu Shamis. Les Al Nahyan ont compris rapidement l'intérêt de soutenir les Dhawahir dans leur conflit avec les Naim. Au cours de 18^e siècle, ces derniers firent allégeance au Sultan d'Oman, avant de se rallier au pouvoir saoudien et d'en adopter le dogme religieux. À cette époque, Ibn Saoud, envoya Salim bin Belal Al Harik, un esclave nubien, conquérir les territoires omanais, appuyé par une force de 700 cavaliers. En 1800, les Naim adoptèrent donc la doctrine religieuse défendue par Mohammed bin Abd Al wahhab. Après le retrait des troupes saoudiennes, en 1871, ils se tournèrent de nouveau vers le Sultan d'Oman. Malgré cela, les relations entre les Naim et les Al Nahyan ont connu plusieurs périodes de rapprochement. Entre 1891 et 1897, Sheikh Zayed bin Khalifa prit notamment pour épouse l'une des filles du chef des Al Bu Kharaihan et lui offrit, sans réel effet cependant, un niveau de *shafiyah* (aides versées en échange de la loyauté) similaire à celui que lui avaient offert omanais et saoudiens. Davidson, *op. cit.*, p. 22.

entiers de l'oasis¹⁶⁰. Les villages autrefois exclusivement Dhawahir d'Al Ain, Jimi, Hili, Al Qatarah et Mutirid ont ainsi été partiellement annexés par la famille régnante d'Abu Dhabi lors de la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁶¹. En parallèle, Sheikh Zayed bin Khalifa a œuvré au renforcement des liens qui unissaient les chefs dhawahirs aux Al Nahyan, notamment à travers le mariage de son second fils, Sheikh Tahnoon bin Zayed Al Nahyan (1909-1912), avec la petite-fille du sheikh dhawahir, Mohammed Suroor. En 1896, suivant une logique similaire, il fit du *Tamimah*¹⁶² des Dhawahir, Sheikh Ahmed bin Mohammed bin Hilal Al Dhahiri, le tout premier *wali* (gouverneur) de la région de Buraimi/Al Ain. Scellant le lien d'allégeance, ce dernier fut notamment chargé de collecter les impôts dans l'ensemble des villages de l'oasis passé sous le contrôle des Al Bu Falah¹⁶³.

Les fils de Sheikh Zayed bin Khalifa ont poursuivi les efforts d'intégration de l'oasis de Buraimi/Al Ain, malgré l'instabilité politique qui a caractérisé leur règne¹⁶⁴. La migration de plusieurs sections des Bani Yas de

¹⁶⁰ Heard-Bey, 1999, *op. cit.*, p.60.

¹⁶¹ Rugh, *op. cit.*, p.53-54. À noter que les Al Nahyan ont été les premiers parmi les Bani Yas à faire l'acquisition de terres dans l'oasis de Buraimi. Par ailleurs, mentionnons que les autres villages de l'oasis - Buraimi, Hamasah et Saarah – restèrent sous l'influence des Naim, qui percevaient à cette époque des subsides du Sultan d'Oman en retour de leur allégeance. Le sheikh principal des Naim était alors Sultan bin Mohamed Al Hamouda, de la section des Al Bu Khairaban. La position de ce dernier fut toutefois constamment fragilisée par les luttes intestines qui sévissaient au sein de la tribu, notamment entre les deux sections principales des Naim – les Al Bu Shamis et les Al Bu Kharaiban- ce qui l'empêcha de jouer un rôle politique significatif au sein de l'oasis et de défier ouvertement la politique de l'émir d'Abu Dhabi. Sultan Al Hamouda fut notamment contraint, à plusieurs reprises, de faire appel à l'émir d'Abu Dhabi pour contenir certaines oppositions internes à son leadership.

¹⁶² Le *Tamimah* est le sheikh principal d'une tribu. Heard-Bey, *op. cit.*, p. 482.

¹⁶³ Rugh, *op. cit.*, p.54. Ahmed bin Mohammed bin Hilal occupa cette fonction jusqu'à sa mort, en 1936. Il fut remplacé à ce poste par Ibrahim bin Othman. À la mort de ce dernier, en 1946, la fonction de gouverneur fut confiée à Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, poste qu'il conserva jusqu'à son accession à la tête de l'émirat d'Abu Dhabi en 1966.

¹⁶⁴ Sheikh Zayed bin Khalifa Al Nahyan eut 7 fils. Parmi eux, quatre ont occupé les fonctions d'émir : Sheikh Tahnoon bin Zayed (1909-1912), Sheikh Hamdan bin Zayed (1912-1922), Sheikh Sultan bin Zayed (1922-1926) et Sheikh Saqr bin Zayed (1926-1928). Aucun d'eux ne réussit à imposer durablement sa domination aux autres membres de la famille Al Nahyan. Après le court règne de Sheikh Tahnoon bin Zayed, son frère Sheikh Hamdan bin Zayed fut assassiné par son frère cadet, Sheikh Sultan bin Zayed, assassiné à son tour, quatre ans plus tard, par le dernier des fils de Zayed, Saqr bin Zayed Al Nahyan. Celui-ci subit le même sort que ses deux prédécesseurs, cette fois des mains de l'aîné, Khalifa bin Zayed, aidé de son fils Mohammed. Ce dernier déclina le titre d'émir au profit de son cousin, Sheikh Shakhbut bin Sultan Al Nahyan, dont le père avait été assassiné par Saqr. *Ibid*, p. 62 et suivantes.

Liwa vers Buraimi durant cette période est venue corroborer cette assertion. Ces déplacements en nombre témoignent en parallèle de la perte d'intérêt des dirigeants de l'émirat pour les enjeux de la Dhafrah et de la région de Liwa – phénomène qui se renforce tout au long du XXe siècle :

« Les fils de Zayed bin Khalifa Al Nahyan déjà, sauf Hamdan, n'avaient pratiquement jamais été à Liwa. Sheikh Shakhbut (1928-1966) et son frère Sheikh Zayed (1966-2004), qui avaient reconquis l'influence que leur grand-père avait exercée sur tant de tribus en dehors des limites du territoire qui devint par la suite l'État d'Abu Dhabi, ne portèrent vraiment leurs regards sur ce qui avait été la patrie ancestrale des Bani Yas que lorsque cette région fut sérieusement menacée par les revendications saoudiennes. Sheikh Shakhbut fit une tournée dans la Dhafrah, à Liwa et les districts environnants en 1951 et Sheikh Zayed accompagna l'agent politique adjoint dans cette zone en 1952. Dans les deux cas, nous dit-on, les habitants exprimèrent leur mécontentement et le sentiment qu'ils avaient d'être négligés par les dirigeants Al Bu Falah¹⁶⁵. »

Les tentatives des dirigeants d'Abu Dhabi en vue de rallier à leur pouvoir les populations de l'oasis de Buraimi ont par conséquent créé de nouveaux équilibres au sein du système d'allégeance tribale de l'émirat. Cela s'observe notamment dans la prise de distance de certains chefs de la tribu Manasir, alliée traditionnelle des Bani Yas, à l'égard de l'émir d'Abu Dhabi¹⁶⁶. Ce changement d'appui ne s'est toutefois pas effectué sans difficultés. De par sa situation géographique, de par son histoire, l'oasis de Buraimi/Al Aïn s'est laissé difficilement intégrer à la structure de pouvoir des Al Nahyan. Les tentatives de territorialisation des allégeances qui ont accompagné, dans les premières décennies du XXe siècle, le processus de délimitation des frontières et l'amorce d'une structure de pouvoir centralisée et différenciée d'Abu Dhabi l'ont montré avec force. En aucun cas, l'allégeance ne s'est révélée être définitive ou exclusive. Les vellétés d'autonomie des chefs tribaux de la région se sont exprimées notamment à travers la construction d'allégeances multiples qui ont systématiquement défié le principe de souveraineté et de territorialité de l'État que l'on tentait au même moment d'ériger. Territoire contesté, l'oasis de Buraimi/Al Aïn est devenu le *hub* des

¹⁶⁵ Heard-Bey, 1999, *op. cit.*, p. 63.

¹⁶⁶ En témoigne notamment la décision de plusieurs membres des Al Bu Mundir, l'une des principales sections de la tribu Manasir, de s'installer en Arabie Saoudite dans les années 1950.

rivalités régionales, au sein desquelles les tribus locales apprirent à manœuvrer afin de maintenir leur autonomie. Ainsi, malgré que certains dirigeants Al Bu Falah aient fait preuve d'une grande habileté à rallier les tribus et consolider leur influence dans l'oasis, la transformation de l'allégeance de ces dernières en soutien exclusif à la famille régnante d'Abu Dhabi ne s'est pas opérée sans problème ; en particulier en ce qui concerne l'allégeance des tribus moins nombreuses que les Dhawahir et les Naim – les Bani Ka'ab, Bani Qitab, Awamir, Mazariah, Baloush. Accompagnant le travail de délimitation des frontières, leur incorporation au centre se révéla néanmoins cruciale à la consolidation de l'autorité de la famille régnante d'Abu Dhabi sur l'ensemble du territoire revendiqué, notamment à l'occasion du « conflit de Buraimi » qui opposa dans les années 1950 le Sultan d'Oman, Abu Dhabi et l'Arabie Saoudite.

3- Le « conflit de Buraimi » et la versatilité des allégeances tribales

Alors que plusieurs études ont été consacrées aux origines et au déroulement de ce conflit, bien peu cependant ont permis d'expliquer et de comprendre son impact sur le processus de formation de l'État et de consolidation de l'autorité des Al Nahyan à Abu Dhabi¹⁶⁷. Les lignes qui suivent mettent en lumière cette relation. Rappelons brièvement les faits. Le conflit débute en 1949 lorsque des équipes de prospection de l'Arabian American Oil Company (Aramco), mandatées par le gouvernement saoudien, traversent la région côtière de l'émirat d'Abu Dhabi jusqu'à la capitale. Cette initiative déclenche alors une série de protestations et de contre-protestations qui ravivent les querelles à propos du tracé frontalier séparant l'émirat d'Abu Dhabi et le royaume d'Arabie Saoudite et relancent la « question de Buraimi » dont les deux entités se disputent la possession. En réaction, les gouvernements britannique et saoudien établissent une commission technique commune chargée d'étudier le tracé des frontières en fonction des

¹⁶⁷ Les travaux d'Aqil Kazim constituent à cet égard une exception. Voir, Aqil Kazim, *op. cit.* p.213 et suiv. Sur le conflit de Buraimi, consulter également : Saeed Al Shamsi M., *The Al Buraimi Dispute : A Case Study in Inter Arab Politics*, Doctoral Thesis, Washington D.C.: American University, 1986; Peter Clayton, *Two Alpha Lima*, London : Janus Publishing Company, 1994, 224p.; Abdullah Omran Taryam, *The Establishment of the United Arab Emirates, 1950-1985*, London : Croom Helm, 1987, p. 22 et suiv.; Najat Abdullah Al Nabeh, *UAE : Regional and Global Dimension*, Doctoral Thesis, Claremont : Claremont Graduate School, 1984, p. 88-93, Ali Mohammed Khalifa, *The UAE: Unity in Fragmentation. A Study in Ministate Integration in a Complex Setting, 1968-1976*, University of California, p.298-303; Donald Hawley, *The Trucial States*, London : George Allen & Unwin, 1970, 379p.

loyautés tribales et de la souveraineté des émirats dans les régions contestées¹⁶⁸. Cette initiative échoue cependant, tout comme la conférence de Damman (Arabie Saoudite) au début de l'année 1952¹⁶⁹. Les parties décident alors de faire appel à une cour internationale d'arbitrage, qui ne pourra toutefois exercer ses prérogatives¹⁷⁰.

Face à l'absence de perspective d'un accord négocié, les autorités saoudiennes envoient Turki bin Abdulla bin Utayshan à Buraimi. Agissant sous la responsabilité du gouverneur du Al Ahsa, ce dernier, accompagné de 40 gardes, s'installe dans le village de Hamasa le 31 août 1952¹⁷¹. Plutôt que de marcher militairement sur l'oasis de Buraimi, défendu par les Scouts omanais¹⁷², il cherche à obtenir l'allégeance des chefs des tribus locales, à travers notamment la distribution de largesses, « de cadeaux de toute sorte, y compris de l'argent, qu'il distribue à l'occasion des banquets organisés quotidiennement dans sa résidence¹⁷³. » Cette initiative déclenche une

¹⁶⁸ Heard-Bey, 1999, *op. cit.*, p. 335.

¹⁶⁹ Conférence à laquelle furent notamment conviés le Ministre des Affaires étrangères saoudien, Sheikh Faysal bin Abd Al Aziz Al Saoud, l'Émir d'Abu Dhabi Sheikh Shakhbut bin Sultan Al Nahyan, l'Émir du Qatar Sheikh Ali bin Abdullah Al Thani et le Résident politique britannique dans le Golfe, Sir Hupert Hay.

¹⁷⁰ Comme le note Frauke Heard-Bey : « Le tribunal commença ses travaux le 11 septembre 1955 à Genève. Il était composé de Sir Reader Bullard, diplomate anglais à la retraite et ancien ambassadeur à Djeddah de 1936 à 1939 ; de Cheikh Yusuf Yasin, secrétaire d'État aux Affaires étrangères saoudien ; du Dr Ernesto de Digo de Cuba et de M. Muhammad Hassan du Pakistan. Un ancien juge belge de la Cour internationale de justice, le Dr Charles de Visscher, présidait les débats. Le 16 septembre, le juge britannique donna sa démission en accusant le juge saoudien de partialité et de pratiques non conformes. Il soulignait que les Saoudiens avaient, en dépit de l'accord d'arbitrage, amené du matériel militaire à Buraimi avant, pendant et après la session du tribunal et qu'ils continuaient à essayer de s'imposer aux chefs des tribus locales par divers moyens. Cette démission entraîna la levée de la session du tribunal qui ne se réunit plus jamais. » *Ibid.*, p. 336. voir aussi Aqil, *op. cit.*, p. 219.

¹⁷¹ Abdullah Omran Taryam, *op. cit.*, p. 22. L'auteur, ancien ministre de la justice émirati, a notamment participé aux négociations de 1968 à 1971 qui ont précédé l'établissement de la fédération des Émirats arabes unis.

¹⁷² Cf Chapitre 5 de la thèse. Les Scouts omanais (Trucial Oman Scouts) sont une force de sécurité intérieure créée en 1951 par la puissance britannique, chargée d'assurer la pacification des territoires de l'intérieur des États de la Trêve (qui formeront en 1971 l'État des Émirats arabes unis), de veiller à la protection des officiels britanniques et de leurs alliés locaux lors de leur déplacement et de faciliter le travail des équipes de prospection pétrolière.

¹⁷³ Comme le note Frauke Heard-Bey, « Turki amenait des lettres du gouverneur du Hasa pour plusieurs chefs de tribus de la région, dans lesquelles il les invitait à se considérer sujet du roi. » *Op. cit.*, p. 335. Le contingent saoudien fut toutefois progressivement renforcé en hommes et en

véritable course aux allégeances entre l'envoyé saoudien et le gouverneur abu dhabien de l'oasis, Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan. Dès son arrivée à Hamasa, Turki Utayshan reçoit le soutien de 26 notables tribaux de la région de Buraimi, dont le Sheikh des Al Bu Shami de Hamasah. Le 15 septembre 1952, ceux-ci publient une déclaration certifiant leur allégeance au souverain de l'Arabie Saoudite¹⁷⁴. Le sceau de l'ensemble des tribus de Buraimi figure sur ce document, à l'exception des Bani Yas : on retrouve en effet, parmi les signataires, des sheikhs Al Bu Shamis, Naim, Bani Ka'ab, Mazrouei et 'Awamir¹⁷⁵. De multiples déclarations similaires seront signées au cours des années suivantes, soulignant la volonté de certains chefs tribaux de monnayer le vif intérêt porté à leur soutien par les dirigeants de la région¹⁷⁶. Jusqu'à sa

véhicules. À cet égard, Peter Clayton, ancien officier de renseignement des Trucial Oman Scouts, mentionne : "4 trucks with some 100 tribesmen, including sheikh Mohammed bin Ali, the paramount sheikh of the Bani Qitab, arrived in Hamasa from Riyadh on Jan 14 1953. This large number of presumably armed men, who would be returning to their tribal area, indicated the nature and extent of the Saudi intentions.[...] On 23 January, the small TOL (*Trucial Oman Levies*) post at the western approaches to the Wadi Qaur was surrounded by some 50 Bani Ka'ab tribesmen under Shaikh Abdullah bin Salim, who arrived flying a Saudi flag and demanded their surrender." Clayton, *op. cit.*, p.29.

¹⁷⁴ La déclaration d'allégeance se lit come suit " We, the people of Oman, assembled, and the representative of H.M. the King, Turki bin Abd Allah ibn Utaishan, requested us to give our opinion and to affirm what we consider to be in our interest and in the interest of our land. Likewise, with regard to Sheikh Saqr ibn Sultan, the Saudi, and the advice we have given him. For this reason, we all affirm that the land is our land, and we have expressed loyalty to our lord His Majesty the great King (Abd al Aziz Al Saoud). Our affairs are in his hands, and he may command us as he wishes, for he is the guardian of our affairs. " Saudi Arabia Memorial, Vol. II, pp.133-135, cité par Saeed M. Al Shamsi, *op. cit.*, p. 193-195.

¹⁷⁵ La déclaration est signée par les dignitaires suivants : Sheikh Mohammed bin Salimin ibn Rahmah Al Bu Shamis, Sheikh Ubaid ibn Juma al Ka'abi, Sheikh Ahmed bin Mohammed Al Salf, Sheikh Mani ibn Ali ibn Rahmah Al Bu Shamis, Sheikh Faris Al Mazrouei, Sheikh Humaid bin Rashid Al Nuaimi, Sheikh Hamid bin Ubaid, Sheikh Mohammed bin Ali bin Rahmah, Sheikh Hamad bin Ali bin Rahmah, Sheikh Sultan bin Ali Al Salf, Sheikh Rashid bin Hamad Al Bu Shamis, Sheikh Matar bin Salim Al Azizi, Sheikh Rashid bin Abdallah, Sheikh Salim bin Hamad bin Rakkadh, Sheikh Hamad bin Mohammed bin rahmah, Sheikh Fadhil bin Mohammed bin Rahmah, Sheikh Sultan bin Mohammed bin Rahmah, Sheikh Mohammed bin Ali bin Awwad, Sheikh Mubarak bin Khalfan bin Duyain, Sheikh Hamdan bin Rashid Al Nuaimi, Sheikh Saïd bin Mohammed, Sheikh Mohammed bin Khalfan Al Maktumi Al Shamisi, Sheikh Ali bin Mohammed bin Al Hayy, Sheikh Hamdan bin Khalfan, Sheikh Mohammed bin Hamad Al Bu Shamis, Sheikh Hamad bin Suleiman Al Nayili, Sheikh Falih bin Saïf Al Shamisi, Sheikh Abd al Aziz bin Sultan Al Shamisi. *Ibid.*, p. 198.

¹⁷⁶ Le 9 avril 1955, Mohammed bin Salimin Rahmah, de la tribu des Naim, fait serment d'allégeance au pouvoir saoudien : " In the Name of God, the Merciful the Compassionate. I, Muhammad ibn Salimin ibn Rahmah Al Bu Shamis, Shaikh of Al Bu Shamis of Nu'aïm, bear witness before God almighty that since the fall of Hasa to Al Saud, only Al Saud have collected the Zakah from all of us of Al Bu Shamis and only they have managed our affairs and have taken back from us what was ours and restored to us what was ours." Des déclarations similaires sont effectuées par des membres de tribus historiquement alliées aux Al Nahyan. Le 13 juin 1955, les sheikhs dhawahirs Saïd bin Sultan Al Darmaki et Mohammed bin Sultan Al Darmaki, représentants des villages d'Al Qattarah et de Hili de

conclusion, ce conflit témoigne ainsi de la versatilité de l'allégeance des tribus à l'égard du pouvoir de la famille Al Nahyan, dans un cadre où l'absence de frontières reconnues et d'institutions capables d'incorporer les divers segments de la population à l'État avait rendu minime pour les acteurs sociaux le coût de sortie de la relation d'allégeance¹⁷⁷.

En parallèle, plusieurs sheikhs Bani Ka'ab, Na'im, Bani Qitab et Al Bu Shamis ont tenté de s'affirmer comme entités indépendantes par le biais de négociations directes avec les compagnies pétrolières alors que la prospection battait son plein. Fort de l'appui britannique, Abu Dhabi réussit cependant à imposer de force son autorité sur les territoires contestés. Le 26 octobre 1955, les troupes du Sultan de Mascate et les Scouts omanais, avec l'appui du gouvernement britannique, chassent de l'oasis Turki bin Abd Allah ibn Utaishan et ses principaux soutiens locaux – Sheikh Rashid bin Hamed Al Shamsi, son frère Sheikh Mohammed bin Hamed Al Shamsi, et Sheikh Obaid bin Juma Al Ka'abi¹⁷⁸. Au niveau diplomatique, l'établissement de frontières dans la région du *Jebal Hafit*, reconnues conjointement par le Sultan d'Oman et l'émir d'Abu Dhabi en mai 1959, fixe définitivement la ligne de démarcation entre les deux États, enlevant par là même toute possibilité pour les tribus indépendantes de transformer en monnaie d'échange les aléas de la politique régionale¹⁷⁹. De la même manière, l'Arabie Saoudite renonce *de facto* à ses prétentions territoriales sur certaines portions de l'oasis contrôlée par Abu Dhabi. Il faut néanmoins attendre l'accord frontalier de 1974 entre ces deux entités pour que soit reconnue

l'oasis de Buraimi, dominés par les Dhawahir, mais aussi marqués par la forte présence de Bani Ka'ab et de bani Qitab (Hili), de Al Bu Hamir, de Al Mashaghin, adressent une lettre au souverain d'Arabie Saoudite et lui vouent allégeance. Le même jour, deux sheikhs Dhawahir du village de Al Qimi, Said bin Mohammed bin Hilal et Shahib bin Mohammed bin Hilal, affirment verser un tribut au représentant du roi d'Arabie Saoudite. Aussi, le 13 juin 1955, l'un des principaux sheikhs des Mazrouei (que l'on considère généralement comme l'une des sections des Bani Yas à Abu Dhabi), Faris Ghanim Al Mazrouei, réitère son allégeance à la famille des Al Saoud, ainsi que celle de l'ensemble des Mazrouei vivant à Khannur, Himar, Al Taraq, Al Hamrur, Al Mariyah, Abu Saddain, Muqab, Al Haumani, Shidq Al Kalb, Hafit, Latir. Said bin Rashid Al Ismail de la tribu des Balushi, fit lui aussi une déclaration similaire. *Ibid*, p. 210 et suiv.

¹⁷⁷ Albert Hirschman, *Exit, Voice and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge : Harvard University Press, 1970, 176 p.; Raymond Boudon, *La logique du social*, Paris : Hachette littérature, 1997, p.62.

¹⁷⁸ Peter Clayton, *op. cit.*, p. 73-76.

¹⁷⁹ Heard-Bey, *op. cit.*, p. 76.

officiellement la souveraineté d'Abu Dhabi sur la partie occidentale (c'est-à-dire non omanaise) de l'oasis de Buraimi/Al Aïn.

L'établissement de frontières reconnues renforce la possibilité de contrôle du territoire. En revanche, l'utilisation des frontières comme instrument d'exclusion et d'inclusion et comme marqueur d'identité se heurte à la praxis sociale. Le contrôle exclusif du territoire, parce que non historique et non institutionnalisé, est en effet fragilisé par le maintien des pratiques, individuelles ou collectives, de sortie de la relation d'allégeance qui subsistent pendant plusieurs années après le tracé des frontières. Plusieurs épisodes de migrations des tribus de la région au cours de cette période expriment les limites de l'autorité exercée par les pouvoirs politiques sur les populations. Au cours de la phase d'institutionnalisation de l'émirat d'Abu Dhabi, qui débute dans les années 1960 et se poursuit jusqu'au milieu des années 1980, l'intégration des tribus établies dans et à proximité de l'oasis d'Al Aïn est, dans ces conditions, devenue un enjeu du plus haut intérêt pour les dirigeants de l'émirat.

B - La consolidation de l'autorité des Al Nahyan à Abu Dhabi

Le travail d'incorporation à l'État des populations de l'oasis d'Al Aïn s'est effectué sous l'impulsion de Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, gouverneur de la « région orientale » de l'émirat d'Abu Dhabi – qui regroupe la ville d'Al Aïn et les cinq villages non omanais de l'oasis de Buraimi - de 1946 à 1966, puis émir d'Abu Dhabi de 1966 à 2004. Jusqu'à son accession à la tête de l'émirat, cependant, Sheikh Zayed n'a eu d'autre choix que de recourir à des pratiques traditionnelles (bien que reconstruites), notamment matrimoniales pour s'assurer du soutien des tribus de cette région. En effet, la réticence de son frère aîné, l'émir d'Abu Dhabi Sheikh Shakhbut bin Sultan Al Nahyan (1928-1966), à utiliser les recettes pétrolières pour mettre en œuvre les projets de développement élaborés et prônés par les autorités britanniques et certains membres de la famille régnante, a freiné pendant plusieurs années toute tentative de recomposition des rapports entre la société et le pouvoir, autour de l'État, qui aurait (et a par la suite) permis à la famille régnante de consolider fidélité et allégeance. À ce titre, Sheikh Zayed, à travers cette stratégie matrimoniale, ne fait que reproduire, en la systématisant, une pratique connue de ses prédécesseurs visant à sortir les Al Nahyan de leur groupe d'appartenance. Il souligne également une volonté de reconquérir l'influence que certains dirigeants Al Bu Falah, en particulier son

grand-père, Sheikh Zayed bin Khalifa Al Nahyan, avaient exercée sur de nombreuses tribus en dehors des limites traditionnelles du « dar » Bani Yas¹⁸⁰. Ce n'est qu'une fois hissé au sommet de l'émirat que Sheikh Zayed pourra faire bon usage des recettes pétrolières et construire un centre pouvant triompher de la dispersion. Les lignes qui suivent détaillent ces deux stratégies et mettent en lumière les efforts consacrés lors de la période d'institutionnalisation de l'État pour garantir l'allégeance – inconditionnelle – des tribus au pouvoir de la famille régnante.

1- La stratégie matrimoniale de Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan

De nombreux aspects de la vie privée de Sheikh Zayed nous sont à ce jour inconnus. Bien qu'il soit impossible de l'affirmer avec certitude, la plupart des auteurs mentionnent qu'il aurait épousé au moins neuf femmes, avec lesquelles il aurait eu 30 enfants, dont 19 garçons. De même, il est émis comme hypothèse que Sheikh Zayed aurait contracté deux mariages avant d'épouser celle que les récits officiels considèrent comme sa « première femme ». L'une d'elles, Alia bint Mohammed bin Salimin Rahma, était la fille de Mohammed bin Salimin Rahma, l'un des dirigeants de la tribu Al Bu Shamis. Dans les années 1950, la décision de ce dernier de se lier au Sultan d'Oman est décrite comme l'un des points tournants du conflit de Buraimi : en tournant le dos à l'Arabie Saoudite, la décision du sheikh des Al Bu Shamis aurait en effet incité d'autres chefs locaux à aligner leur position sur celles de Mascate et d'Abu Dhabi. Alia bint Mohammed serait toutefois décédée peu de temps après ce mariage sans avoir donné d'héritier à Sheikh Zayed, ce qui explique probablement son absence des textes hagiographiques.

La première épouse officielle de Sheikh Zayed, Husa bint Mohammed Al Nahyan, appartenait à la famille régnante de l'émirat. Ce choix témoigne de la gratitude de Sheikh Zayed à l'égard du père de Husa, Mohammed bin Khalifa Al Nahyan, lequel en renonçant quelques années plus tôt au titre d'émir, dans l'un des nombreux épisodes sanglants qui ont ébranlé la famille régnante d'Abu Dhabi, avait permis à Sheikh Shakhbut bin Sultan, le frère aîné de Sheikh Zayed, de se hisser à la tête du clan Al Bu

¹⁸⁰ Dar : territoire.

Falah. Dans les faits, ce mariage a consacré le rapprochement entre les deux principaux segments de la famille régnante et permis de poser les bases du principe de monarchie dynastique qui s'impose au début des années 1970 au sommet de l'émirat d'Abu Dhabi¹⁸¹. En 1946, Sheikh Zayed, alors âgé d'environ trente ans¹⁸², eut avec cette première épouse un fils, Khalifa bin Zayed, qui est aujourd'hui l'émir d'Abu Dhabi et le président de la fédération des Émirats arabes unis. Après la naissance de sa première fille, Salama, Sheikh Zayed prit une autre femme, Sheikha Ma'azid, qui mit au monde, en 1955, le second fils de Sheikh Zayed, Sultan bin Zayed. Seconde épouse officielle de Sheikh Zayed, Sheikha Ma'azid appartenait au clan des Mishaghin, l'une des principales sections des Bani Yas, dont la plupart des membres habitent la région de Buraimi. Quelques mois après la naissance de ce second fils, Sheikh Zayed divorça et confia la garde de Sultan à son frère Hazza bin Sultan¹⁸³.

Il faut toutefois attendre la mort de ce dernier, le 21 janvier 1958, pour que Sheikh Zayed cherche à développer une stratégie matrimoniale visant à affirmer le pouvoir des Al Nahyan sur l'ensemble du territoire de l'émirat¹⁸⁴. La disparition de Sheikh Hazza, qui avait été pressenti pour succéder à Sheikh Shakhbut au titre d'émir d'Abu Dhabi, laissa en effet entrevoir à Sheikh Zayed la perspective de se hisser à la tête de l'émirat plus rapidement qu'il ne l'avait espéré¹⁸⁵. Ainsi, on observe que le rythme des mariages contractés par Sheikh Zayed s'accélère après 1958, témoignant en fait de la volonté de ce dernier à la fois de renforcer sa position au sein de la famille régnante - à travers le soutien d'une progéniture nombreuse organisée en un corps fonctionnel capable de s'assurer le contrôle de l'émirat - et de consolider l'autorité de la famille régnante sur l'ensemble du territoire, en particulier sur l'oasis de Al-Aïn.

¹⁸¹ Cf chapitre 3 de la thèse.

¹⁸² Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan serait né en 1916.

¹⁸³ Rugh, *op. cit.*, p. 83.

¹⁸⁴ Kelly, *op. cit.*, p. 36.

¹⁸⁵ Rugh, *op. cit.*, p. 84.

Quatre mariages eurent lieu entre 1959 et 1965, desquels sont issus vingt-sept des trente enfants de Sheikh Zayed, tous mis au monde entre 1960 et 1977¹⁸⁶. De façon significative, deux de ces mariages furent conclus avec des membres de la tribu Dhawahir : un premier avec Aisha bint Ali Al Darmaki et un second, quelques années plus tard, avec Amna bint Salah Badawi. On a souligné précédemment le rôle important joué par cette tribu dans la consolidation de l'influence des Al Bu Falah sur l'oasis de Buraimi dans la seconde moitié du XIXe siècle et dans les premières années du XXe siècle. Cependant, le conflit des années 1950 avait fortement refroidi les rapports entre les Al Bu Falah et les Dhawahir¹⁸⁷. De plus, de nombreux membres de la tribu Dhawahir entretenaient des relations conflictuelles avec l'émir d'Abu Dhabi, Sheikh Shakhbut bin Sultan, à un point tel qu'environ 120 d'entre eux avaient décidé de quitter l'oasis pour s'établir en Arabie Saoudite. Dans ce contexte, la consolidation de l'influence des Al Nahyan à Al-Aïn, ainsi que l'affirmation de l'autorité de Sheikh Zayed sur les tribus de l'oasis, nécessitèrent le rétablissement des liens avec les Dhawahirs, que symbolisent notamment ces deux mariages. Forts de ce lien d'allégeance renouvelée, la plupart de ceux qui avaient quitté l'émirat d'Abu Dhabi en direction de l'Arabie Saoudite acceptèrent, à la demande de Sheikh Zayed, de revenir s'y établir. Entre 1963 et 1976, Sheikh Zayed eut 9 enfants avec Aisha (5 filles et 4 garçons)¹⁸⁸. Amna, pour sa part, donna naissance entre 1966 et 1970, à deux fils et une fille¹⁸⁹.

Suivant une logique similaire, Sheikh Zayed épousa Fatima Mubarak Al Ketbi (Al Qitbi), de la tribu des Bani Qitab. Quoique peu nombreux, les Bani Qitab ont toujours joué un rôle important dans la vie politique de la région, du fait notamment de la grande proportion de nomades que cette tribu comportait. En effet, comme le note Frauke Heard-Bey, « il advint plus d'une fois dans l'histoire récente que [la tribu des Bani Qitab] serve de catalyseur pour la redistribution des sphères d'influence entre les émirs de la Côte de la Trêve¹⁹⁰. » Longtemps alliés de la tribu des Qawasim, à laquelle

¹⁸⁶ Selon Andrea Rugh, un cinquième mariage aurait été contracté par Sheikh Zayed au cours de cette période. Aucun des trente enfants – connus – de Sheikh Zayed n'est issu de ce mariage. *Ibid*, p. 84

¹⁸⁷ Van der Meulen, *op. cit.*, p. 379 et suiv.

¹⁸⁸ Il s'agit de Latifa (1963), Muza (1964), Saeed (1966), Nahyan (1968), Wadima (1969), Falah (1970), Diab (1971), Shaikha (1974) et Maitha (1976). Rugh, *op.cit.*, p.87.

¹⁸⁹ Isa (1966), Naser (1968), Rowda (1970). *Ibid*, p. 87.

¹⁹⁰ Heard-Bey, 1999, *op. cit.*, p. 75.

appartiennent les émirs de Sharjah et de Ras Al Khaïmah, ils se rapprochèrent des Al Bu Falah à la fin du XIXe siècle. Ce mouvement se précisa à la suite de la décision de l'émir de Sharjah, Sultan II bin Saqr Al Qasimi, de céder le village de Dhaid, où vivaient plusieurs Bani Qitab, à l'émir Qawasim de l'émirat de Ras Al Khaïmah¹⁹¹. Le rapprochement avec les Al Bu Falah fut également motivé par les relations inamicales entretenues avec les Al Naim. À l'image des Dhawahir, les Bani Qitab devinrent de ce fait l'allié objectif de la famille régnante d'Abu Dhabi dans le cadre des efforts déployés pour s'assurer le contrôle de l'oasis de Buraimi/Al-Aïn, sans toutefois que s'établissent des liens d'allégeance¹⁹². Lors du conflit qui opposa entre 1945 et 1948 les émirats d'Abu Dhabi et de Dubaï, les Bani Qitab apportèrent leur soutien à la famille Al Maktoum, qui règne sur ce dernier émirat, constituant une force de 200 à 250 bédouins armés dont l'apport fut non négligeable. À cet égard, l'effort de l'émir de Dubaï au cours de ces années pour établir des relations amicales avec eux montre que même au milieu du siècle dernier, une force aussi petite que celle des Bani Qitab représentait encore un facteur d'importance aux yeux des pouvoirs établis.

Lors du conflit de Buraimi, certains sheikhs Bani Qitab firent allégeance au souverain d'Arabie Saoudite et décidèrent, à l'exemple de 'Ali bin Mohammed bin Rubayyi, de s'y installer¹⁹³. Dans ces conditions, le mariage de Sheikh Zayed avec Fatima bint Mubarak rendait possible le renforcement du contrôle des Al Bu Falah sur une tribu qui avait jusqu'alors largement échappé à son influence. Cette relation n'a cessé depuis de se renforcer, du fait de l'influence de Sheikha Fatima sur la scène politique de l'émirat d'Abu Dhabi. Celle que l'on a élevé au rang « d'épouse favorite » de Sheikh Zayed continue en effet, malgré la mort de ce dernier, de fortement peser sur la prise de décision, notamment à travers l'action de ses six fils, qui

¹⁹¹ Zahlan, *op. cit.*, p. 145. La décision de céder le village de Dhaid a été prise par l'émir de Sharjah en 1927. Quelques années plus tard, entre 1936 et 1938, les Bani Qitab refusèrent l'accès à leur territoire aux équipes de prospection britanniques, malgré l'accord initial que leur avait accordé l'émir de Sharjah.

¹⁹² Van der Meulen, *op. cit.*, p. 370.

¹⁹³ À cet égard, comme le note Andrea Rugh : " Because at various times they (Bani Qitab) paid *zakat* to the Wahhabis, they were key players in the dispute over Buraimi where the British used *zakat* payment to determine rightful control. Zayed's marriage to Fatima in the late 1950's may have been meant to encourage the long-term loyalty of her tribe." Rugh, *op. cit.* p. 85.

sont récemment parvenus à se forger d'importantes bases de pouvoir au sein de l'émirat¹⁹⁴.

Enfin, Sheikh Zayed prit pour épouse Muza bint Suhail bin Awaida Al Khaili, appartenant à la section Al Bu Khail des Bani Yas. John B. Kelly mentionne que les Al Bu Khail, surtout présents dans la région côtière qui sépare les villes de Dubaï et d'Abu Dhabi, assurèrent au XIXe siècle le transport des biens appartenant aux Al Nahyan lors de leur migration annuelle vers l'oasis de Buraimi¹⁹⁵. Depuis le règne de Sheikh Zayed bin Khalifa (1855-1909), les Al Nahyan ont eu pour coutume d'épouser des membres de cette section Manasir, devenue l'une des plus proches de Al Bu Falah et qui lui est constamment demeurée fidèle. Lors du conflit de Buraimi, les Al Bu Khail apportèrent leur soutien à l'émir d'Abu Dhabi. À cet égard, toutefois, la décision de Sheikh Zayed d'épouser Sheikha Muza s'expliquerait moins par les liens qui unissent les Al Nahyan aux Al Bu Khail que la forte influence de ces derniers sur les autres tribus de l'oasis¹⁹⁶. Sheikha Muza s'installa à Al Aïn où elle vécut en compagnie de sa fille, Shamsa, et l'époux de celle-ci, Tahnun bin Mohammed Al Khalifa. Elle eut sept enfants avec Sheikh Zayed, deux filles et cinq garçons. Ainsi, à travers le choix de ses épouses, il apparaît que les mariages contractés par Sheikh Zayed entre 1959 et 1965 visaient en premier lieu à consolider et à élargir sa base de pouvoir au sein des tribus de l'émirat, notamment à travers l'incorporation de différentes composantes de la population locale qui, pour la majorité, avaient jusqu'alors partiellement échappé au contrôle de la famille régnante et dont le contrôle se révélait indispensable à l'extension de son influence sur l'ensemble du territoire, en particulier dans l'oasis de Buraimi. Comme le note Andrea Rugh : "These tribal marriages proved useful well into the second half of the twentieth century until land disputes were resolved and border, rather than tribal learders skills, defined of the scope of a ruler's supporters¹⁹⁷." En second lieu ces mariages garantirent au futur émir d'Abu Dhabi une descendance nombreuse lui permettant, à travers le positionnement de ses fils à des postes clés de l'émirat, de renforcer sa position face aux autres segments de la famille régnante et de s'assurer, à terme, une transmission verticale du pouvoir à ses descendants en ligne directe. Cette stratégie

¹⁹⁴Cf chapitre 3 de la thèse.

¹⁹⁵ John B. Kelly, *Eastern Arabian Frontiers*, London : Faber & Faber, 1964, p.236.

¹⁹⁶ Van der Meulen, *op. cit.*, p. 395 et suiv.; Rugh, *op. cit.*, p. 85.

¹⁹⁷ *Ibid*, p.87.

matrimoniale ne représente toutefois que l'une des formes de l'intégration des tribus de l'oasis de Buraimi au régime d'Abu Dhabi.

2- Le développement de l'appareil étatique et l'intégration des populations

Premier membre de la famille régnante à occuper les fonctions de *wali* d'Al Aïn, Sheikh Zayed a développé d'importantes relations avec les populations de la région orientale de l'émirat d'Abu Dhabi. Au fil des ans, celles-ci sont devenues sa principale base de pouvoir. C'est en effet du soutien, même fragile, des chefs de tribus d'Al-Aïn que Sheikh Zayed a tiré, pendant de nombreuses années, l'essentiel de son prestige et de son autorité. L'appui de ces tribus lui a été indispensable pour s'imposer à la tête de l'émirat et obtenir l'appui des autres membres de la famille régnante¹⁹⁸. De manière progressive, on assiste à une transformation profonde des équilibres entre tribus au sein de l'émirat d'Abu Dhabi : le point le plus fragile de l'influence et de l'autorité de la famille régnante est devenu, à travers l'action de Sheikh Zayed, un soutien essentiel à sa domination.

L'extension progressive de l'État bureaucratique à partir de la seconde moitié des années 1960 est venue renforcer ce phénomène. En effet, après son accession à la tête de l'émirat, en 1966, Sheikh Zayed a mis en œuvre diverses mesures destinées à se garantir le soutien permanent des populations de l'oasis. D'une part, il a consacré une part importante des revenus pétroliers de l'émirat d'Abu Dhabi au développement économique d'Al Ain et des villages non omanais de l'oasis de Buraimi. Déjà, dans les années 1950, Sheikh Zayed avait œuvré à la modernisation des infrastructures économiques de l'oasis, supervisant notamment le développement d'un nouveau système d'irrigation dans le cadre du projet *Al-Sami*¹⁹⁹. La construction d'une école, Al Muwaiqih, en 1958 avait par ailleurs garanti l'accès à l'éducation pour les populations locales (alors même que la

¹⁹⁸ Andrew Wheatcroft, *With United Strength : Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, the Leader and the Nation*, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2005, p. 82-83. Voir également, Colonel Mahfooz Mohammed Yakheek, *Strategic Vision of His Highness Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan*, Strategy Research project, Carlisle : U.S. Army War College, 2003, p.6; Hamdi Tammam, *Zayed bin Sultan Al Nahayyan, The Leader and the March*, Tokyo : Dai Nippon Printing, 1981, p. 59.

¹⁹⁹ Wheatcroft, *op. cit.*, p. 82-83 et p. 104-105; Davidson, 2009, *op. cit.*, p. 46.

première école de la ville d'Abu Dhabi ne fut construite qu'en 1961), de même que l'établissement d'un centre hospitalier, l'Oasis Hospital, en 1963, avait doté Al Aïn d'infrastructures et d'équipements de santé sans équivalent dans la capitale. Dans les années 1960, l'oasis connut un développement important, s'assurant une part significative des recettes pétrolières redistribuées par l'émir. Comme le note avec justesse Christopher Davidson :

"In a fashion not dissimilar to the care and attention lavished on the Iraqi town of Tikrit by its most infamous son, throughout Zayed's reign as ruler of Abu Dhabi, an enormous amount of the emirate's wealth was channeled into Al-Ayn, transforming the city into a modern commercial hub, a booming agricultural center, and of course into the "garden of the Gulf," with many miles of beautiful parks and landscaped areas. In complete contrast, one can walk just a few hundred yards outside of Al-Ayn into the Omani-controlled and comparatively undeveloped town of Buraimi and perhaps imagine what Al-Ayn would have looked like today if it had not received such munificence²⁰⁰. "

D'autre part, de nombreux postes administratifs ont été réservés aux populations de l'oasis de Buraimi²⁰¹. À mesure que l'État s'est densifié²⁰², il a

²⁰⁰ Christopher Davison, " After Shaikh Zayed : The Politics of Succession in Abu Dhabi and the UAE", *Middle East Policy*, Vol. XIII, No. 1, Spring 2006, p. 52. Entretiens, Dubaï, Mai 2008 ; novembre 200, Oxford, Février 2009.

²⁰¹ Comme le souligne Aqil Kazim : " Some of the strata undergoing this integration process included the different tribal groupings of Bureimi region, many of whom had been autonomous, under the leadership of their own Zu'ama, or tribal leaders, before sheikh Zayid won their support through his [...] measures as wali of Bureimi. Once sheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan became Abu Dhabi's ruler, he provided many members of these groupings with employment as the rank and file of the police force, the defense force, and his special guard. " Kazim, *op. cit.*, p.275.

²⁰² Avec des revenus pétroliers en hausse, Sheikh Zayed s'efforça après 1966 de développer un appareil administratif permettant d'inscrire la mise en œuvre des projets de développement et de services sociaux dans une démarche permanente et institutionnalisée. En septembre 1966, le nouvel émir d'Abu Dhabi promulgua le décret no. 3 prévoyant l'établissement de 16 départements, dont un département des Finances, créé en partenariat avec les autorités britanniques, mais également des départements de l'Éducation, de la Santé, de l'Eau, du Développement et des Travaux publics, des Douanes, de l'Agriculture, des Municipalités, de la Justice, de l'Électricité, du Travail, de l'Information et du Tourisme, des Postes, des Télécommunications, de l'Aviation civile, et des Affaires pétrolières. En parallèle, Sheikh Zayed institua, en 1968, le Conseil de planification de l'émirat, et créa les premières forces de police et de défense d'Abu Dhabi, ainsi qu'une brigade de pompiers. La

en effet offert aux dirigeants de l'émirat la possibilité de renforcer leur contrôle sur les populations locales. Alors que la formation de l'État a longtemps été assimilée - à l'intérieur du territoire de l'émirat- au mouvement d'expansion de l'influence et de l'autorité de la famille régnante, l'institutionnalisation progressive du système politique au cours des années 1960 et 1970 a rendu possible la mise en place de mécanismes d'incorporation à l'État des tribus²⁰³. En attribuant de nombreuses positions administratives à divers segments de la population, l'État, à Abu Dhabi, a pu pénétrer le tissu social²⁰⁴. Dans ce cadre, l'incorporation de segments de la population locale alla de pair avec un processus de mise en dépendance qu'ont rendu possible le recentrement et la recomposition des rapports entre

municipalité d'Abu Dhabi fut elle aussi réorganisée, avec notamment l'ajout de sections administratives.

²⁰³ Dans *Bandits & Bureaucrats*, Karen Barkey souligne l'importance des mécanismes de cooptation et de négociation au sein du processus de centralisation de l'État ottoman. Contrairement au modèle européen de formation de l'État, affirme-t-elle, "analysis of the Ottoman Empire in the seventeenth century demonstrates that state development was neither unidirectional nor without variation. The power of the state necessarily grew not only at the expense of societal groups but also because the state incorporated or legitimized these groups and linked them to itself. Both traditional elites and various social elements arising from different social structures were incorporated, avoiding much of the contestation assumed in the European model of state making. Despite significant state consolidation and centralization, the Ottoman Empire did not experience the large-scale opposition and class conflict suffered by many western states." Notons cependant que ce modèle de construction de l'État n'est pas l'apanage exclusif des sociétés extra occidentales : la centralisation à travers des mécanismes de cooptation et d'intégration a également caractérisé l'expérience européenne, comme en témoignent les analyses de Norbert Elias dont il a été fait mention en introduction de ce travail. À cet égard, les analyses de Barkey se posent moins en rupture avec l'expérience européenne qu'elles ne s'opposent au modèle développé par Charles Tilly pour rendre compte de la trajectoire de l'État sur le Vieux Continent. Au final, force est cependant d'admettre avec l'auteur que le modèle occidental, comme elle le note, "does not exhaust all possible forms of state centralization". Karen Barkey, *Bandits & Bureaucrats. The Ottoman Route to State Centralization*, London : Cornell University Press, 1994, p 8.

²⁰⁴ Processus bien évidemment rendu possible par la présence de la rente pétrolière. Sur la rente pétrolière et son impact sur le développement de l'État, voir l'introduction de la thèse.

Recettes pétrolières et dépenses de l'émirat d'Abu Dhabi, 1967-1970 (en dinars bahreïni).

Année	Recettes pétrolières	Dépenses
1967	48, 617, 000	40, 737, 000
1968	72, 800, 000	76, 717, 000
1969	90, 875, 000	103, 642, 000
1970	110, 577, 000	96, 440, 000
Total:	322, 869, 000	317, 536, 000

la famille régnante et la société segmentée autour de l'appareil étatique en formation. L'extension de l'appareil administratif, est donc simultanément venue favoriser l'intégration des populations et la centralisation du pouvoir. Ainsi, si la construction de l'État sur le tissu social de l'émirat d'Abu Dhabi à partir des années 1960 correspond, à certains égards, au modèle d'extension de l'État bureaucratique rationnel-légal²⁰⁵, il incorpore des particularités locales. En effet, les relations entre le pouvoir et la société, largement déterminées par les liens de parenté – réels ou imaginés - se sont dessinés en fonction d'un agencement autoritaire du pouvoir qui implique « une centralisation exacerbée des pyramides décisionnelles²⁰⁶ » – bien au-delà des traits classiques de l'État wébérien - et s'accompagnent de l'incorporation dans l'appareil étatique de divers segments ou groupes, fidélisés mais dépourvus de tout accès aux principaux leviers du pouvoir. L'État s'est par conséquent construit dans l'optique de déterminer et d'orienter le changement social, à travers non seulement le contrôle exclusif par ses dirigeants des ressources matérielles et symboliques à des fins de pérennisation de leur pouvoir, mais également en se positionnant au centre des rapports sociaux, devenant l'élément constitutif de ceux-ci. La transformation d'un pouvoir tribal en une dynastie familiale à Abu Dhabi s'est ainsi accompagnée de la reconfiguration et de la mise sous tutelle des différents espaces sociaux, intégrés à l'appareil administratif et placés sous le contrôle de la famille régnante²⁰⁷.

²⁰⁵ De longue date, la science politique a noté de quelle manière l'entreprise contemporaine de formation de l'État a révélé les limites et l'ambiguïté du processus d'occidentalisation de l'ordre politique à l'œuvre depuis deux siècles sur la scène internationale. Répondant à une diversité de stratégies, d'intérêts et de besoins, la greffe de l'État s'accompagne en effet, ici et là, de processus de clientélisation (interne et externe) qui concourent au renforcement des logiques de dépendance et à la pérennisation des formes pré-modernes de pouvoir politique. À l'opposé de l'État européen où les « sociétés ont créé l'État et non l'inverse, où le social a historiquement fondé le politique, et où le tissu économique et culturel de la modernité a rendu possible son expression politique » (Salamé, 1996, *op. cit.*, p. 65), l'entreprise d'importation de l'État en zone extra-occidentale s'est accompagnée par des logiques d'innovation et d'adaptation dont la synthèse se révéla aussi périlleuse que fragile. (Badie, 1992, *op. cit.*, p.10) Comme l'a mis en évidence la sociologie de l'importation des modèles politiques, le déficit d'institutionnalisation de nombreux pays latino-américains, le caractère néo-patrimonial du pouvoir politique de certains pays arabes et asiatiques, tout comme l'effondrement de l'État en Afrique sub-saharienne, sont autant de symptômes qui attesteraient des tensions dérivant de l'universalisation de l'État occidental.

²⁰⁶ Droz-Vincent, 2004, *op. cit.*, p. 169.

²⁰⁷ L'ensemble des segments de la société sont progressivement incorporés à l'État dans une formule politique où la frontière entre les espaces public et privé se révèle incertaine. Cf. chapitre 3, notamment sur le caractère autocentré des pratiques néo-patrimoniales.

C - La dynamique tribale et le développement de l'institution militaire à Abu Dhabi

Cette pratique a fortement pesé sur le développement de l'institution militaire, qui est devenue, dans les années 1970, l'un des principaux vecteurs de l'incorporation de nouvelles populations à l'État et au corps social abudhabien. Positionnés par sheikh Zayed ou son fils aîné, Sheikh Khalifa, à des postes clés des forces armées, plusieurs officiers ont contribué à mettre en place des mécanismes de recrutement et de promotion fondés sur les liens familiaux et tribaux qui ont eu tôt fait d'irriguer l'ensemble de l'institution. De proche en proche, ce système d'incorporation a fini par dépasser la forme du clientélisme personnalisé – ne concernant que quelques personnalités éminentes cooptées par le pouvoir et qui avait caractérisé les premières années du règne de Sheikh Zayed – pour devenir un mode d'intégration de groupes entiers à l'État²⁰⁸. Comme dans le cas de l'administration civile, le recrutement dans l'armée a permis à ceux qui en avaient le contrôle d'obtenir une allégeance, renforcée par un système de privilèges, de coopératives subventionnées, d'accès à des hôpitaux ultramodernes, de facilités de transport, reproduisant le modèle, mis en évidence par Philippe Droz-Vincent à propos du cas jordanien, du militaire devant tout à l'armée, donc au régime²⁰⁹. Le recrutement massif des forces armées au sein de certaines tribus, en particulier celles en provenance de l'oasis d'Al Aïn, est dès lors jugé favoriser le renforcement de l'emprise de la famille Al Nahyan sur l'ensemble du territoire et des populations de l'émirat.

Pour le pouvoir, l'afflux des tribus d'Al Aïn dans les forces armées est de surcroît perçu comme une garantie de protection supplémentaire contre les risques de turbulence politique. L'arrestation, en 1972, de membres des forces armées émiraties soupçonnés de complicité avec le PFLOAG (Front populaire de libération de l'Oman et du Golfe) et issus des familles marchandes de l'émirat, avait en effet rappelé aux dirigeants les dangers d'un développement insuffisamment contrôlé de l'institution militaire²¹⁰. Dans ces conditions, il fut décidé de recruter massivement au

²⁰⁸ Steffen Hertog (2010, *op. cit.*) a permis de mettre en lumière ce phénomène dans le contexte saoudien.

²⁰⁹ Le cas jordanien, auquel fait ici référence Droz-Vincent, rend bien compte, à ce niveau, de l'expérience émiratie. Philippe Droz-Vincent, *Moyen Orient : Pouvoirs autoritaires, sociétés bloquées*, *op. cit.*, p. 168.

²¹⁰ Kazim, *op. cit.*, p. 318.

sein d'une population tribale jugée plus digne de confiance et néanmoins soumise à un contrôle et une mise en relation permanents avec les dirigeants de l'émirat²¹¹. Les forces armées ont ainsi fait l'objet d'un contrôle vigilant de la part du régime, soucieux de les maintenir à l'écart du jeu politique. Jusqu'aujourd'hui, le caractère éminemment conservateur de l'institution militaire émiratie s'explique par ces développements survenus dans les premiers temps de la construction d'une force armée à Abu Dhabi. Cette première phase n'est d'ailleurs pas sans rappeler les fonctions attribuées aux forces armées au sein des nombreux États de la région, eux aussi confrontés au moment de leur indépendance aux défis de la construction et de la consolidation de leur système politique. À ce titre, la présence de nombreux officiers britanniques et jordaniens dans les rangs supérieurs de l'armée émiratie a très certainement pesé sur le développement de cette dernière et a contribué à reproduire, sur la base des choix stratégiques effectués par leadership de l'émirat, les méthodes politiques de contrôle des forces armées par des régimes en quête de stabilité²¹².

C'est en fonction de ces enjeux que dès 1969, le commandement de la force de défense d'Abu Dhabi est confié au fils aîné de l'émir, Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, alors seulement âgé de 21 ans. Peu aguerri au métier de la guerre, il a néanmoins personnellement supervisé l'évolution des forces armées de l'émirat – formellement rattachées aux forces armées fédérales en 1976 –, s'appuyant sur quelques personnalités triées sur le volet qui lui ont permis de s'en assurer le contrôle, en particulier de ses organes de renseignement. Né dans la ville d'Al Aïn, et ayant remplacé Sheikh Zayed, en 1966, au poste de gouverneur de la région orientale de l'émirat d'Abu Dhabi,

²¹¹ Entretien, Abu Dhabi, juin 2009.

²¹² Relevons la similitude avec le développement initial des forces armées jordaniennes et irakiennes, tel que décrit par Ghassan Salamé dans les années 1980 : " As in Iraq, the Jordanian army was, in the early days of the kingdom, composed of a few dozen non-jordanian pro-Hashemites, and as in Iraq, most of these were soon to enter into the civilian life of the land. It was no accident that the builder of the Jordanian army, John Glubb, had worked for years among Iraqi tribes before he moved to Jordan. The same 'British logic' was to move with the man from Iraq to Jordan, a logic of balancing the cities (where the various political currents exist) with a parallel rural 'asabiyya that is external [to the civil/politicised society]. This was done by attracting tribal chiefs, appeasing them, and consolidating their influence over their tribes. Thus, instead of giving the city dwellers the military means through which they could increase their authority over the countryside, according to the Ottoman logic of the latter decades of the Sultanate, the objective became to create a sort of balance between the countryside and the city, through an alliance between the 'state' (i.e. the throne and its British protectors) and the countryside which is poorer and less organized and influential but – more importantly - less politicized." Ghassan Salamé, 1987, *op. cit.*, p. 159-161.

il s'est assuré, tout comme son père avant lui, du soutien constant des populations de cette région. Tant au sein de l'institution militaire que dans le secteur pétrolier, qu'il annexe également rapidement à son contrôle, Sheikh Khalifa s'est constamment appuyé sur la présence massive des tribus d'Al Aïn pour renforcer son autorité.

Dès la fin des années 1970, apparaît au sein de l'institution militaire une première génération d'officiers émiratis formés par, et venant remplacer, les officiers étrangers. On distingue alors la présence de deux groupes distincts. Le premier de ces groupes se compose des tribus de la confédération des Bani Yas, à laquelle appartient la famille régnante d'Abu Dhabi. En conséquence des efforts d'Abu Dhabi décrits plus haut pour intégrer et contrôler les tribus d'Al Aïn, le second groupe est formé de membres des tribus de cette région. Ces officiers vont occuper plusieurs postes d'importance au sein des forces armées, avant de s'éclipser, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, au profit d'une nouvelle génération qui s'est imposée à la faveur du programme de modernisation des forces armées amorcé au début des années 1990.

1- Les Bani Yas

Conformément à l'agencement autoritaire et néo-patrimonial du pouvoir à Abu Dhabi²¹³, l'ensemble des chemins qui mènent au sommet de la pyramide décisionnelle ont été placés sous le contrôle des membres de la famille régnante de l'émirat. Encore aujourd'hui, l'ensemble des postes clés au sein de l'institution militaire sont en effet occupés par des Al Nahyan, par ailleurs en charge d'établir les priorités stratégiques orientant le développement des forces armées²¹⁴. L'émir actuel d'Abu Dhabi, Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan est le commandant suprême des forces armées et le prince héritier de l'émirat, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, est le vice-commandant suprême des forces armées. La fonction de Commandant en chef des forces armées a été autrefois réservée au second fils de Sheikh Zayed, Sultan bin Zayed Al Nahyan. Malgré l'influence considérable de ce dernier dans le développement des forces armées et son

²¹³ Sur les logiques néopatrimoniales du pouvoir à Abu Dhabi et aux Émirats arabes unis, voir le chapitre 3 de la thèse.

²¹⁴ Cf. chapitre 2 de la thèse.

rôle déterminant dans l'incorporation des tribus de Buraimi à l'institution militaire, des problèmes personnels l'ont contraint à quitter momentanément le pays en 1982 et à abandonner l'ensemble des fonctions qu'il occupait au sein des forces armées. Depuis lors, le poste de commandant en chef des forces armées est demeuré vacant. Un autre membre de la famille régnante – mais sans lien de parenté direct avec l'émir actuel - occupe, depuis peu, des fonctions de commandement au sein de la marine. Il s'agit du colonel Sheikh Saed bin Hamdan Al Nahyan, aujourd'hui vice-commandant de la marine émiratie²¹⁵.

Plusieurs autres positions importantes ont été réservées à des tribus membres de la confédération des Bani Yas. À l'inverse des groupes suivants, celui-ci n'est pas homogène du point de vue des allégeances, qui sont distinctement partagées entre l'émir et le prince héritier de l'émirat. En 2009, les postes de chef d'État-major des armées et de vice-chef d'État-major des armées étaient respectivement occupés par le général de corps d'armée Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi et par le général de division Saeed Mohammed Khalaf Al Rumeithi (de la tribu Rumeithat des Bani Yas). Ce dernier a occupé précédemment les postes de commandant de l'armée de terre et de chef de l'administration et des ressources humaines au sein de l'État-major des forces armées. Quant au général Hamad, il fut pendant plusieurs années à la tête de la direction des renseignements militaires, dont le rôle a longtemps consisté à contrôler le mouvement et l'allégeance des tribus à l'intérieur du territoire de l'émirat, en particulier dans la région de Buraimi/Al Aïn²¹⁶. Il a été nommé, en 2002, vice-chef d'État-major des armées, poste qu'il a occupé jusqu'en 2005. D'aucuns le considèrent comme le principal soutien de l'émir au sein de l'institution militaire²¹⁷. Un autre membre de la tribu Rumeithat s'est également distingué au sein des forces armées. Il s'agit du général de division Khalfan bin Matr Al Rumeithi²¹⁸, qui a

²¹⁵ Diplômé, en 1990, du BRNC (Britannia Royal Naval College) et du Naval Command Course (2006), Sheikh Saed occupait, préalablement à sa nomination au poste de vice commandant de la marine, le poste de directeur des opérations et de l'entraînement.

²¹⁶ Entretien, Oxford, février 2009.

²¹⁷ Entretiens effectués à Abu Dhabi (mai 2008) et Paris (mai 2010).

²¹⁸ Le général de division Khalfan Matr Al Rumeithi a occupé pendant 45 ans diverses positions militaires, d'abord au sein des Scouts Omanais, puis, après la formation de l'État des É.A.U. en 1971, dans les forces armées des Émirats arabes unis, jusqu'à sa retraite à la fin des années 1990. L'un de ses fils, Mohammed Khalfan Matar Al Rumeithi occupe actuellement la position de directeur du NCEMA (National Crisis and Emergency Management Authority), agence fédérale qui a pour mandat d'établir les plans de contrôle et de gestion de crise en cas de catastrophes naturelles, d'émeutes ou

assuré le commandement des gardes de l'émir (Amiri Guard), qu'il avait lui-même fondées, pendant près de trois décennies. Par la suite, cette fonction a été occupée jusqu'en 2007 par l'un des fils de Sheikh Zayed, Nahyan bin Zayed Al Nahyan. Les fonctions de commandement de l'armée de l'air et de la défense antiaérienne furent assurées de 1998 à 2007 par le général de division Khaled Abdullah Al Bu Ainnain, issu de l'une des sections de la tribu des Mazari' (singulier : Al Mazrouei) que l'on associe généralement, on l'a vu, aux Bani Yas dans l'émirat d'Abu Dhabi. Son prédécesseur, 'Atiq Al Hamily, appartient à la section Hawamil des Bani Yas²¹⁹. En 2009, d'autres Mazari' occupaient également des postes clés de l'institution militaire, notamment le général de brigade Fares Mohammed Ahmed Al Mazrouei, qui est à la tête de la division logistique à l'État-major des armées, le général de division 'Issa Al Mazrouei, directeur des renseignements militaires et le général de division Mubarak Salem Rida Al Mazrouei, vice-commandant de l'armée de terre des forces armées émiraties²²⁰. Relevons également que le commandement de la marine émiratie a été assuré pendant près d'une décennie par le général de division Suhail Mohammed Khalifa Shaheen Al Marrar, de la section Al Marrar des Bani Yas²²¹. Un autre membre des Bani Yas, le général de brigade Ahmed Ali Ibrahim Al Suweidi (de la section Sudan) occupe aussi un poste de commandement au sein de la marine²²². Soulignons enfin que le chef de l'administration et des ressources humaines de l'État-major des armées, le général de division Juma Ali Khalaf Al Humairi, est issu de la section Al Bu Hamir des Bani Yas²²³. Par ailleurs, s'appuyant sur une étude de M. T. G. Pope²²⁴, publiée en 1994, divers ouvrages ont signalé la présence d'autres membres des Bani Yas à des postes d'influence au sein des forces armées émiraties²²⁵. Hendrik Van der Meulen cite notamment les exemples de Mas'oud Al Muhairby (de la section Maharibah des Bani Yas) et de Musabah bin Ali Al Muhairy (de la section Al

d'incidents terroristes. *Dira'a al Watan* (Bouclier de la nation), Abu Dhabi : Forces Armées des Émirats arabes unis, avril 1983. *Ibid*, Janvier 1990; *Ibid*, février 1997.

²¹⁹ *Ibid*, août 1994; *Ibid*, décembre 1997.

²²⁰ *Ibid*, février 2007; *Ibid*, mai, 2009; *Ibid*, mai 2010.

²²¹ *Ibid*, avril 1996; *Ibid*, décembre 2005; *Ibid*, mai 2006.

²²² Par ailleurs, le général de brigade Sultan Obaid Bakhit Al suweidi a été dans les années 1990 directeur du comité organisateur du salon de l'armement d'Abu Dhabi, IDEX.

²²³ *Dira'a al Watan*, *op. cit.*, mai 2009.

²²⁴ M. T. G. Pope, *Businessman's Guide to the United Arab Emirates*, Sharjah : Dar al-Fatah Printing, Publishing and Distribution Company, 2nd édition, 1996.

²²⁵ En particulier, Van Der Meulen, *op. cit.*, chapitre chapitre 3; Davidson, 2009, *op. cit.*, chapitre 5.

Bu Mahair des Bani Yas) qui aurait assisté dans ses fonctions le chef des renseignements militaires de l'État-major des armées, le général de corps d'armée (à l'époque, général de brigade) Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi²²⁶.

La présence nombreuse des Bani Yas au sein des forces armées des Émirats arabes unis contraste avec la faible représentation des tribus qui leur sont traditionnellement alliées. En témoigne l'exemple de la tribu des Manasir, peu représentée aux postes d'État-major et de commandement des forces armées. Cela est d'autant plus significatif que cette tribu forme, après les Bani Yas, le groupe le plus important de la population locale de l'émirat d'Abu Dhabi²²⁷. À l'inverse de ce qui a été parfois mis en avant, ce phénomène ne doit pas être lié à une réticence traditionnelle des chefs de cette tribu à participer aux entreprises guerrières des Al Bu Falah, ce qui les aurait maintenus à l'écart de l'institution militaire - en comparaison aux tribus d'Al Ain qui, plus actives dans ce domaine, auraient tout naturellement rejoint, en grand nombre, les forces armées²²⁸. Bien au contraire, partageant les maigres ressources de la Dhafrah avec les Bani Yas pendant plusieurs générations, les Manasir ont soutenu de coutume les émirs d'Abu Dhabi en période de conflits, leur fournissant de nombreux guerriers²²⁹. Entre autres choses, l'assistance militaire des Manasir fut cruciale aux Al Nahyan pour évincer la présence saoudienne de l'oasis de Buraimi au XIXe siècle²³⁰.

²²⁶ L'auteur, s'appuyant sur l'ouvrage de Pope (1996) cite également les exemples du Colonel Ahmad bin Khamis Al Hamily (de la tribu Hawamil des Bani Yas), vice-commandant de l'armée de l'air et de la défense aérienne, le général de brigade Radi bin Mubarak Al Hamily (de la tribu Hawamil des Bani yas), commandant du corps de transmission de l'armée de terre, le Major Saed bin Mohammed bin masoud Al Muhairby (de la tribu Maharibah des Bani Yas), vice-directeur des acquisitions et, enfin, le lieutenant colonel Ali bin Rashid Al Sultan (Bani Yas), commandant de la base aérienne Al Muqatarrah. Van der Meulen, *op. cit.*, p. 135-153. Notons également la présence d'un autre Bani Yas, le général Rashid Al Hamili (de la tribu Hawamil des Bani Yas), directeur des opérations à l'État-major des forces armées dans la première moitié des années 2000. *Dira'a al Watan, op. cit.*, juin 2004; *Ibid*, décembre 2000.

²²⁷ En 1994, Van der Meulen évaluait le nombre de Manasir sur le territoire d'Abu Dhabi, sur la base du recensement de 1968, à 16 972, pour une population locale totale de 100 444 habitants, alors que les Bani Yas, plus nombreux, comptaient à la même période environ 33 000 membres, parmi lesquels 6 775 Mazari', 3 000 Sudan, 2 000 Rumaithat, 2 500 Hawamil et 2 500 Al Bu Mahair.

²²⁸ Heard-Bey, *op. cit.*, p.343-347.

²²⁹ *Ibid*, p. 47.

²³⁰ Voir section A de ce chapitre. Aussi Rugh, *op. cit.*, p. 52 et suiv. ; Davidson, 2009, *op. cit.*, p. 12 et suiv.

Encore de nos jours, la tradition guerrière et les faits d'armes des Manasir sont fréquemment évoqués, notamment en référence aux affrontements militaires qui ont opposé les émirats d'Abu Dhabi et de Dubaï entre 1945 et 1948. Il est rappelé que la plupart des 42 combattants tués dans la bataille de Ruwaihah, en janvier 1948, étaient membres de cette tribu. Leur faible représentativité au sein de l'institution militaire n'est donc pas le produit d'une tradition, mais celui d'un choix effectué par les autorités de l'émirat.

On note néanmoins la présence de quelques membres des Manasir dans le premier tiers décisionnel des forces armées des É.A.U. Ainsi en est-il de Mohammed bin Abdallah Al Mansouri, vice-commandant des forces spéciales au milieu des années 1990²³¹. Ali Khadim Al Mansouri a assuré des fonctions de commandement au sein du Khalifa bin Zayed Air College²³². Au cours de ces années, Khalifa Hareb Al Khaili a été à la tête de la logistique à l'État-major des armées. Son frère, Ma'dhad Hareb Al Khaili, a pour sa part occupé diverses positions de commandement, notamment au sein des forces spéciales, avant d'être nommé à la tête du collège militaire Zayed II à la fin des années 1990, puis directeur des opérations au sein de l'État-major des forces armées²³³. Soulignons les liens de parenté qui les unissent à l'ancien émir d'Abu Dhabi et à certains de ses fils, à travers le mariage de Sheikh Zayed avec Muza Suhail Awaida Khaili. Pour le reste, c'est-à-dire pour l'essentiel, les autres positions tenues par les Manasir au sein des forces armées ne sont pas des positions d'influence. Ainsi, bien que le rôle des Manasir dans le développement des forces armées ne doive pas être totalement déconsidéré, il représente bien peu par rapport à la position privilégiée qu'ont occupée ces derniers dans le développement de l'émirat d'Abu Dhabi, et surtout, face à la prédominance des tribus de la région de Buraimi au sein des forces armées.

²³¹ Van Der Meulen, *op. cit.* p. 154.

²³² *Dira'a al Watan, op. cit.*, mars 2000.

²³³ Entretien avec le général de brigade à la retraite Ma'dhad Hareb Al Khaili, Abu Dhabi, 11 novembre 2008.

2- Les forces armées : vecteur privilégié de l'incorporation à l'État des tribus d'Al Aïn

En conséquence des efforts de la famille régnante d'Abu Dhabi, les tribus d'Al Aïn ont massivement investi, par phases successives, le corps des officiers des forces armées émiraties. On retrouve en effet au sein de l'institution militaire, à des postes clés, un nombre significatif de membres des tribus Dhawahir, Bani Ka'ab et Bani Qitab - tous originaires de cette région qui a longtemps échappé à l'influence des Al Nahyan. À cet égard, le développement des forces armées reflète le travail d'incorporation des tribus de l'oasis de Buraimi dans le corps social abu dhabien. Considérées comme « indépendantes ²³⁴ » de toute influence des émirats de la Côte il y a moins d'un siècle, ces tribus sont aujourd'hui, par l'intermédiaire de mécanismes de cooptation et de réseaux de clientèle, au cœur du dispositif de domination mis en place par le régime. Leur intégration à l'institution militaire révèle ainsi la fonction de la pratique clientéliste : placer une périphérie cliente en position de dépendance par rapport à un ensemble d'élites qui lui ouvre l'accès aux biens matériels et symboliques détenus par le centre et qui permet en même temps à celui-ci d'atteindre des groupes qu'il ne pourrait pas contrôler directement²³⁵. Établis dans les premières années de la construction d'une force militaire à Abu Dhabi, et placés sous le contrôle de l'émir actuel de l'émirat, les différents réseaux d'accès aux forces armées qui ont permis, sur la base d'une organisation verticale des rapports sociaux, l'intégration des tribus d'Al Aïn continuent, encore aujourd'hui, d'irriguer une partie de l'institution militaire, posant les limites d'un processus de modernisation des forces armées destiné, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, à transformer en profondeur l'organisation des réseaux de clientèle au sein de celle-ci au profit d'un autre patron²³⁶.

En premier lieu, les Dhawahir, dont nous avons souligné plus haut le rôle dans le processus d'expansion de l'influence des Bani Yas dans la région de Buraimi/Al Aïn, ont fortement contribué au développement des forces armées émiraties, occupant, depuis le milieu des années 1970, nombre de positions d'influence aux côtés des Bani Yas. De 1982 à 1992, par exemple, le poste de chef d'État-major des armées a été confié à Mohammed Said Al

²³⁴ Richard Trench (ed.), *op. cit.*, cité par Hear-Bey, *op. cit.*, p. 69.

²³⁵ Badie, « Formes et transformations des communautés politiques », *loc. cit.*, p. 653

²³⁶ Cf. chapitre 1 de la thèse.

Badi, appartenant à la tribu des Dhawahir²³⁷. À ses côtés, on retrouvait le très influent général de division Hazza bin Sultan bin Khalfan Al Darmaki (l'une des sections des Dhawahir), qui après avoir assuré les fonctions de commandant de la marine de 1985 à 1994, a occupé dans la seconde moitié des années 1990 la position de directeur des ravitaillements à l'État-major des forces armées²³⁸. Son cousin, le général de brigade Fadhil bin Saeed Al Darmaki a été quant à lui à la tête de la direction des acquisitions à l'État-major des forces armées²³⁹. De plus, Matar bin Sultan bin Salem Al Dhahiri a occupé, au début des années 2000, les fonctions de directeur de l'administration et des ressources humaines, position qu'avait occupée une décennie auparavant Mater bin Salem bin Ahmad Al Dhahiri. Entre-temps, un autre Dhawahir, le général de division Saif bin Mohammed bin Matar Al Niyadi, avait assuré ces mêmes fonctions²⁴⁰. Par ailleurs, Van Der Meulen mentionne que le poste de vice-commandant de l'unité des forces spéciales de la marine émiratie avait été confié au début des années 1990 au capitaine Abdallah Al Dhahiri. Notons également que la position d'officier de liaison émirati au Kosovo à l'automne 2001 a été occupée par le général de brigade Général Shahwan Soroor Shahwan Al Dhahiri²⁴¹.

Malgré le rôle fondamental joué par les Dhawahir au sein de l'institution militaire, l'exemple le plus significatif de l'intégration en son sein des tribus de la région de Buraimi/Al Aïn demeure celui des Bani Ka'ab. Étonnamment, les ouvrages consacrés à la dynamique tribale, aux forces armées et au processus de construction de l'État à Abu Dhabi omettent d'en faire mention²⁴². D'après le *Gazetteer*, les Bani Ka'ab occupaient traditionnellement la région située entre Khatam et la plaine de la Batinah en

²³⁷ Mohammed Said Al Badi a été par la suite nommé ministre fédéral de l'Intérieur, poste qu'il occupa de 1992 à 2004.

²³⁸ *Dira'a al Watan*, plusieurs éditions entre 1985 et 1997.

²³⁹ Entretien effectué à l'État-major des forces armées, Abu Dhabi, mai 2008.

²⁴⁰ *Dira'a al Watan*, op. cit., décembre 2000, *Dira'a al Watan*, op. cit., mai 2002, *Dira'a al Watan*, op. cit., août 2003, *Dira'a al Watan*, op. cit., mars 1994, *Dira'a al Watan*, op. cit., août 1994, *Dira'a al Watan*, op. cit., mai 1995. Entretien effectué avec Al Badr S. S. Abu Bakr Al-Shateri, analyste politique et militaire à l'État-major des forces armées, Abu Dhabi, novembre 2008.

²⁴¹ *Dira'a al Watan*, op. cit., septembre 2001.

²⁴² De manière surprenante, en effet, Davidson et Van Der Meulen, qui analysent pourtant en détails le processus d'incorporation à l'État des tribus d'Al Aïn, passent sous silence le rôle de cette tribu dans le développement de l'émirat d'Abu Dhabi en général et de l'institution militaire en particulier.

Oman²⁴³. Encore aujourd'hui, ils possèdent le village de Mahadhah, situé au nord de l'oasis de Buraimi, et habitent les villages de Sa'arah et de Hili. Ils vivent également dans le wadi Hatta et à la source du wadi Al-Qur, qui se jette dans la mer à Khaur Kalba²⁴⁴. Originaire du Najd, les Bani Ka'ab, ont pris part entre 1844 et 1848 – aux côtés des tribus 'Awamir, Dhawahir, Mazari' et Bani Qitab - aux actions menées par les Al Bu Falah visant à chasser les troupes saoudiennes de l'oasis de Buraimi. Mais, comme la plupart des tribus de l'intérieur, les Bani Ka'ab ont réussi à conserver leur autonomie face aux pouvoirs régionaux jusqu'à l'époque contemporaine, où la prospection pétrolière et la construction de l'État figèrent le tracé des frontières et les allégeances. Lors du conflit de Buraimi, on l'a vu, le sheikh des Bani Ka'ab du village de Mahadhah, soutenu par le chef de la tribu des Naim et le sheikh des Al Bu Shamis du village de Hamasa, prêtèrent serment au roi Abdelaziz, choisissant de migrer vers l'Arabie Saoudite. Par ailleurs, les rapports britanniques de l'époque font mention de nombreux accrochages entre les Bani Ka'ab et les *Trucial Oman Scouts*, qui viennent témoigner de cette valse constante des allégeances qui caractérise alors les rapports entre les pouvoirs régionaux et les tribus de cette région²⁴⁵. Dans les années 1960, cependant, Sheikh Zayed, dans le cadre de la politique d'incorporation à l'État des tribus d'Al Ain, s'assura du soutien constant des Bani Ka'ab à travers notamment l'attribution à ceux-ci du développement du secteur des transports de l'émirat, ainsi que d'importantes positions au sein de l'institution militaire²⁴⁶.

Les Bani Ka'ab sont en effet omniprésents au sein des forces armées émiraties. À la fin des années 1990, par exemple, le général de division Obaid Mohammed Al Ka'abi a assuré les fonctions de vice-chef d'État-major des armées²⁴⁷. Au même moment, le général de division Mohammed Hilal Surour Al Ka'abi, a occupé le poste de directeur de l'administration et des ressources humaines à l'État-major des armées, avant de se voir confier en 2003 et 2004 le poste de chef des approvisionnements, également au sein de

²⁴³ *Op. cit.*, cité par Heard-Bey, *op. cit.*, p. 74.

²⁴⁴ Heard-Bey, *op. cit.*, p. 75.

²⁴⁵ Pour un récit des nombreux épisodes des accrochages armés survenus entre les Bani Ka'ab et Scouts omanais au cours des années 1950, on consultera avec profit Peter Clayton, *op. cit.*.

²⁴⁶ Entretiens, Oxford et Abu Dhabi, février 2008.

²⁴⁷ Le général de division Obaid Mohammed Al Ka'abi est actuellement sous-secrétaire d'État à la Défense.

l'État-major. Il a été par la suite vice-chef d'État-major des armées, fonction qu'il a occupée de 2005 à 2008²⁴⁸. Son frère, Salem Helal Suroor Al Ka'abi est aujourd'hui le commandant des gardes de l'émir. Depuis 2010, le général de division Ali Mohammed Subaih Al Ka'abi occupe les fonctions de vice-chef d'État-major des armées. Dans le cadre de la mission humanitaire au Kosovo, celui-ci avait notamment assumé les responsabilités de vice-commandant de la force émiratie sous commandement français, avant d'être nommé chef des opérations interarmées. Il a été par la suite désigné au poste de commandant de l'armée de terre. En 2009, le poste de vice-commandant de l'artillerie était occupé par le général de brigade Khalfan Obaid Al Ka'abi. Relevons enfin que pendant près de 15 ans, du milieu des années 1980 à 1994, trois Bani Ka'ab ont successivement occupé les fonctions de chef des opérations à l'État-major des armées : Abd Allah Ali Al Ka'abi, Ahmad Salem Ahmad Ali Al Ka'abi et Obaid Mohammed Al Ka'abi²⁴⁹. On l'aura noté, presque tous les officiers Bani Ka'ab sont issus de l'armée de terre. Leur influence y est considérable, expliquant en partie la mise en œuvre tardive et partielle du programme de modernisation au sein des forces terrestres²⁵⁰. Dans le cadre du rapport de force qui se joue au sommet de l'institution militaire, d'aucuns ont en effet opté pour limiter autant que possible le changement face à l'ambiguïté des objectifs des réformes militaire initiées par le prince héritier de l'émirat²⁵¹.

Pour leur part, les Bani Qitab n'ont jamais été liés à la famille régnante d'Abu Dhabi. Leur influence au sein de l'émirat est récente et s'explique essentiellement par la personnalité de Sheikha Fatima bint Mubarak, l'une des épouses de Sheikh Zayed. Les Bani Fatima (le groupe formé par les six fils de Sheikha Fatima, et auquel appartient le prince héritier d'Abu Dhabi) entretiennent des rapports très étroits avec cette tribu. Pour certains, le lien qui les unit aux Bani Qitab et le soutien que leur apportent ceux-ci serait de toute première importance dans le cadre des rivalités au sommet du régime entre les groupes formés des fils de Sheikh Zayed. En effet, comme le mentionne Christopher Davidson, "given that the entire Bani Fatima bloc share close blood links with the Bani Qitab, this Al-Ayn

²⁴⁸ Mohammed Hilal Suroor Al Ka'abi a par ailleurs été directeur de la logistique à l'État-major des forces armées de 2000 à 2003.

²⁴⁹ *Dira'a al Watan, op. cit.*

²⁵⁰ Entretien avec un général à la retraite des forces armées, Abu Dhabi, 2009.

²⁵¹ Entretien effectué à l'État-major des forces armées, Abu Dhabi, mai 2009.

tribe is perhaps exceptional in that it is now closer to Muhammad bin Zayed than either Khalifa or Sultan²⁵²." Leur présence au sein de l'institution militaire ne s'insère par là même que partiellement dans les logiques décrites plus haut. Au sein des forces armées, il apparaît en effet que l'actuel prince héritier, Sheikh Mohammed bin Zayed, – à l'inverse de son demi-frère aîné, l'émir Sheikh Khalifa – s'est notamment appuyé sur les Bani Qitab pour y renforcer son emprise, en particulier au sein des forces spéciales²⁵³. À cet égard, l'une des personnalités les plus en vue du régime d'Abu Dhabi, le général de division Obaid al Heiri Salem Al Ketbi, a occupé de nombreux postes d'influence au sein de l'armée²⁵⁴.

Enfin, contrairement aux autres tribus de l'oasis de Buraimi, présentes en nombre à tous les échelons de l'institution militaire, on constate l'absence de la tribu des Awamir des postes de responsabilité. Les Awamir forment le troisième groupe tribal traditionnellement associé aux Al Bu Falah dans les contrées faisant aujourd'hui partie de l'émirat d'Abu Dhabi. Leur présence sur ce territoire était déjà connue au XVIIIe siècle, et certains officiels britanniques les avaient même identifiés comme une section des Bani Yas²⁵⁵. Malgré cette grande proximité, l'influence des Awamir sur la scène politique d'Abu Dhabi est faible, notamment en comparaison de celle exercée par les autres tribus historiquement associées aux Bani Yas et celles dont l'incorporation des différentes composantes par le centre a été nécessaire à l'extension de l'influence des Al Bu Falah sur l'ensemble du territoire de l'émirat. À cet égard, au cours des 15 dernières années, Mohammed bin Salim Al Kardus Al Amiri, qui a occupé divers postes de

²⁵² Davidson, 2006, *loc. cit.*, p. 53.

²⁵³ Pope, *op. cit.*, p. 237. Entretien avec un conseiller militaire de Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, Abu Dhabi, novembre 2008.

²⁵⁴ Celui-ci a été, entre autres choses, chef des acquisitions à l'État-major de 1998 à 2001, commandant de la force humanitaire émiratie au Kosovo en 1999, coordinateur des opérations de déminage au Kosovo en 2001, commandant des opérations humanitaires émiraties en Iraq en 2003, chef de la logistique à l'État-major des armées de 2002 à 2004, puis à la tête des programmes d'achat des forces armées émiraties, avant d'être de nouveau assigné à la logistique. Le général Obaid occupe aujourd'hui les fonctions de vice-commandant de la force de police d'Abu Dhabi. Il est par ailleurs membre du conseil exécutif du gouvernement d'Abu Dhabi. Entretien avec le général de division Obaid Al Ketbi, Abu Dhabi, novembre 2008.

²⁵⁵ Heard-Bey, 1999, *op. cit.*, p.50.

responsabilité au sein des forces armées, représente une exception significative²⁵⁶.

Van Der Meulen avance trois arguments pour expliquer ce phénomène. Il s'expliquerait en premier lieu par le faible poids démographique des Awamir : les membres de cette tribu ne représentent que les deux tiers de ceux des Dhawahir et seulement la moitié des Manasir. Cet argument se révèle toutefois peu convaincant dans la mesure où les Awamir, dont on estimait en 1994 le nombre à 9060, forment environ 10% de la population locale totale de l'émirat d'Abu Dhabi. Or, la section des Mazari²⁵⁷, plus en vue au sein de l'institution militaire, ne comptait à la même date que 6 775 membres et les Bani Qitab étaient un peu moins de 3 300. Même lorsque l'on additionne le nombre de membres des sections Bani Yas qui ont joué un rôle important dans le développement des forces armées - Al Bu Falah (1000), Al Bu Mahair (2 500), Sudan (3 000), Rumeithat (2 000), Marar (500) - on reste en deçà de la population Awamir (8 550). Dans ces conditions, force est d'admettre que les Awamir n'ont pas été pénalisés par leur poids démographique.

Deuxièmement, Van der Meulen avance l'hypothèse que la faible influence des Awamir serait liée à l'attitude de certains de leurs dirigeants lors du conflit de Buraimi. En effet, la moitié des Awamir se rangèrent du côté de l'Arabie Saoudite²⁵⁷. Pour être précis, la scission de la tribu remonte au début des années 1940, lorsque l'un des sheikhs Awamir, Sheikh Salim bin Hamad bin Rakkad, décida de migrer vers la province du Hasa, en Arabie Saoudite, afin d'échapper, semble-t-il, aux incessants affrontements tribaux qui les opposaient à leur voisin « omanais » de la tribu des Duru²⁵⁸. Lors du conflit de Buraimi, Sheikh Salim signa – en 1955 - la déclaration de soutien aux revendications saoudiennes. Son choix fut toutefois contesté par Sheikh Salim bin Musallim bin Hamm, *tamimab* – sheikh principal - de la tribu des Awamir, qui dirigea tout au long du conflit la section des Awamir demeurée

²⁵⁶ Dans les années 1980, Mohammed bin Salim Al Kardus Al Amiri a occupé divers postes d'État-major, avant d'être nommé directeur de l'entraînement (training), position qu'il occupa jusqu'au milieu des années 1990. *Dira'a al Watan, op. cit.*, août 1985, *Ibid*, juillet 1989, *Ibid*, mars 1994, *Ibid*, septembre 1996.

²⁵⁷ Van der Meulen, *op.cit.* p.161.

²⁵⁸ Kelly, *op. cit.*, p. 97, 115, 214.

fidèle aux Al Bu Falah. À noter qu'en dépit du retour sur le territoire d'Abu Dhabi de la plupart de ceux qui avaient suivi Sheikh Salim bin Hamad bin Rakkad, le souvenir de cet épisode reste encore vivant dans les mémoires, ce qui expliquerait par exemple que certains membres des Awamir évitent encore aujourd'hui de faire référence à leur appartenance tribale et préfèrent utiliser le nom de la section à laquelle ils sont liés, telle que « Bin Hamm » qui atteste de la fidélité constante de ses membres à l'égard des Al Bu Falah, à l'inverse des « Bin Rakkad », qui rappelle l'allégeance – temporaire - de cette section à l'Arabie Saoudite²⁵⁹. Toutefois, ainsi que nous avons pu l'observer à plusieurs reprises, l'intégration des tribus au pouvoir des Al Nahyan à la suite du conflit de Buraimi ne s'est pas faite selon une logique visant à récompenser les segments ou les groupes restés fidèles à l'émir et à son représentant dans la région : d'importants moyens ont en effet été mis en œuvre pour favoriser l'incorporation à l'État de ceux dont l'allégeance avait été utilisée comme monnaie d'échange au cours de ce conflit.

Troisièmement, Van der Meulen souligne que la forte tradition bédouine de cette tribu aurait affecté négativement le niveau d'éducation de ses membres, qui se sont vus par conséquent refuser l'accès aux principaux postes décisionnels au sein du gouvernement et de l'institution militaire. Cette hypothèse semble toutefois peu justifiée compte tenu du faible niveau d'éducation des militaires émiratis, y compris dans les rangs des officiers supérieurs et généraux, jusqu'à une époque récente. En revanche, l'argument selon lequel les Awamir n'ont jamais été indispensables à la domination des Al Bu Falah dans les zones de peuplement de l'émirat (Liwa, l'île d'Abu Dhabi et Al Ain) semble plus pertinent pour comprendre leur faible influence sur la scène politique d'Abu Dhabi. Malgré le lien robuste qui unit historiquement ces deux tribus, la construction de l'État à Abu Dhabi s'est faite en grande partie sans leur concours, se retrouvant à la lisière de deux logiques concomitantes qui en ont largement déterminé la nature : d'une part, la soumission du centre du pouvoir à travers l'accès aux membres de la famille régnante, puis aux Bani Yas, à des positions privilégiées au sein des sphères politiques, militaires, économiques, religieuses et culturelles ; d'autre part, le rattachement au centre de divers segments de la population dont l'allégeance apparaissait fragile et incertaine.

En témoigne notamment le cas des Al Naim. Cette tribu, la plus nombreuse de l'Oasis de Buraimi, a constamment cherché des appuis à l'extérieur, notamment en direction du Sultan de Mascate, à la fois pour compenser l'aide apportée par les Bani Yas à leurs rivaux (en particulier les Dhawahirs) et pour préserver leur autonomie. Les Al Naim se divisent en trois sections : Al Bu Kharaihan, Khawatir et Al Bu Shamis. Cette dernière section s'est largement autonomisée au cours des dernières décennies. Cette prise de distance s'est notamment affirmée par le soutien apporté par cette section aux dirigeants Al Bu Falah à Al Ain. Cet appui est cependant récent : plusieurs sheikhs Al Bu Shamis ont fait allégeance au Roi d'Arabie Saoudite dans les années 1950²⁶⁰. Là aussi, l'absence de loyauté à l'endroit de la famille régnante d'Abu Dhabi ne s'est pas posée en obstacle à son incorporation à l'État. Au contraire, comme nous avons eu maintes occasions de le démontrer, elle en favorisa la logique : leur intégration avait l'intérêt, pour la famille régnante, d'affaiblir un opposant dont on transforme une partie en soutien actif ou potentiel, apparaissant justifié par une autorité soucieuse de s'imposer à l'ensemble des segments de la société. Le choix de favoriser une section en particulier, les Al Bu Shamis, s'explique notamment par la forte présence des autres sections Al Naim au sein des émirats du Nord de la fédération des Émirats arabes unis – dont l'un d'eux, 'Ajman, est dirigé par une section de cette tribu²⁶¹. Dans ces circonstances, il a donc semblé préférable de jouer sur ces divisions²⁶². À cet égard, Christopher Davidson semble perdre de vue cette donnée fondamentale du processus de construction de l'État à Abu Dhabi lorsqu'il affirme : " it is perhaps also worth noting that even though the Naim are now probably second only to the Dhawahir in terms of population of UAE nationals in the eastern region, its members remain unlikely to be rewarded with quite the same high level of positions. This is undoubtedly due to their aforementioned historical Omani allegiances, in addition to their overt attempts in the 1950s to grant independent oil concessions in the hinterland, and perhaps also to their almost equally large populations in Ajman and other emirates²⁶³." En effet, la

²⁶⁰ Comme le note Van Der Meulen, en référence au rôle des Al Bu Shamis dans le conflit de Buraimi : "The Na'im's competition with the Al Bu Falah in the Buraimi area made them particularly susceptible to siding with either the Sultan of Oman or Saudi Arabia. By the time the Saudis lost their dispute about sovereignty over the Buraimi area to the ruler of Abu Dhabi in 1955, the *tamimah* of the Na'im, the chief of the settled Al Bu Shamis of Hamasa village, and several other senior Na'im sheikhs were refugees in Saudi Arabia. Van Der Meulen, *op. cit.*, p. 408. Voir également Kelly, *op. cit.*, p.42.

²⁶¹ La famille Nuaimi. L'émir actuel, au pouvoir depuis le 6 septembre 1981, est Humaid bin Rashid Al Nuaimi.

²⁶² Entretiens effectués à Abu Dhabi en mai et novembre 2008.

²⁶³ Davidson, *loc. cit.*, 2006, p.54.

défiance de certaines tribus à l'endroit de l'émir d'Abu Dhabi lors du conflit de Buraimi n'a pas été punie par leur exclusion des centres du pouvoir. Elle a été au contraire compensée par un effort redoublé de mise en dépendance de ces tribus à travers leur incorporation, par vagues successives, dans les diverses sphères de l'appareil étatique.

Les Al Bu Shamis ont occupé des positions d'influence au sein des forces armées. Mentionnons notamment le rôle joué par le général de division Butti bin Sultan Al Aryani dans le développement des forces terrestres, dont il assura le commandement durant la seconde moitié des années 1990²⁶⁴. Ce poste avait précédemment été occupé par son frère, le général de division Saif bin Sultan Al Aryani, qui fut par la suite à la tête des opérations à l'État-major des armées²⁶⁵. Au cours de la même période, Sa'ed Ali bin Aa'bed Al Ariyani, occupa les fonctions de directeur des ressources humaines et de l'administration au sein de l'État-major des armées²⁶⁶. Par ailleurs, en 2008, le poste de vice-commandant du Khalifa bin Zayed Air College était occupé par le général de brigade Abdullah Jarwan Al Shamsi.

Ainsi, dans un premier temps, le développement des forces armées à Abu Dhabi s'insère dans des problématiques plus larges de centralisation du pouvoir. Le motif principal de cette rationalisation découle de la nécessité pour l'État d'affirmer son autorité sur l'ensemble du territoire et des populations de l'émirat d'Abu Dhabi. L'armée fait alors du *state building*, ce qui, dans le contexte émirati des années 1960 et 1970 signifie le maintien de la sécurité, la sédentarisation de la population, la mise en place d'outils de contrôle de celle-ci et le cadastrage du territoire. Au cours de ces années, l'institution militaire incorpore dans l'État des populations dont l'allégeance a de longue date été tiraillée par des jeux d'influence entre les pouvoirs régionaux. En d'autres termes, il s'est agi de garantir la soumission définitive de ces populations au centre.

²⁶⁴ Les Aryan constituent l'une des sections bédouines des Al Bu Shamis. Les autres sont les Kalabinah, Nuwayil, Qushayshtah, 'Awabid, Yara'wanah, Khanadillah, Ma'awidah, Makhadah, Al Bu Faris, Dharafah, Afajil, Hamaran, Hammadah, Mahayrdah, 'Amar, et les Dakhakhanah. Les sections sédentaires sont les Al 'Aziyz, Hiyayiy, Al Wahshiy.

²⁶⁵ *Dira'a al Watan*, op. cit., août 1994; *Ibid*, juin, 1995; *Ibid*, décembre 2000.

²⁶⁶ *Ibid*, décembre 1995; *Ibid*, mai 1996.

Or, dans les années 1990, les stratégies de construction de l'État se modifient. Les règles du jeu politique se renouvellent, de même que les acteurs au sommet de l'État. Certains prennent le contrôle des prérogatives régaliennes et en prônent le renforcement afin de pallier la malformation initiale de l'État, imputée à la rente pétrolière et à son impact sur le système politique dans son ensemble²⁶⁷. Ces fonctions concernent la sécurité extérieure (par la diplomatie et la défense du territoire) et la sécurité intérieure (renseignement, police, mais aussi à travers le contrôle des médias). Au début des années 1990, l'émir d'Abu Dhabi confie ces prérogatives aux enfants issus de son mariage avec Sheikha Fatima²⁶⁸. Ceux-ci en feront le fer de lance des efforts visant à renforcer le rôle d'Abu Dhabi dans le système fédéral des Émirats arabes unis – à travers sa centralisation - et sa position dans le jeu régional.

Au sommet de l'institution militaire, l'aîné de ce groupe, Sheikh Mohammed bin Zayed, tentera, à travers la mise en œuvre d'un programme de modernisation des forces armées (1991-2009), de s'imposer face à son demi-frère aîné, Sheikh Khalifa bin Zayed. Pour y parvenir, il sera confronté, dans un premier temps, à la nécessité d'établir ses propres réseaux de soutien. Ne bénéficiant pas de la même popularité que Sheikh Khalifa au sein de la population tribale de l'émirat, Sheikh Mohammed s'emploiera à renforcer sa position à travers la mobilisation et la mise en dépendance d'une clientèle située dans les interstices du système de domination sur lequel s'est érigé l'État à Abu Dhabi. Afin de cerner cet enjeu, le chapitre suivant revient en détail sur le processus de modernisation des forces armées et analyse son impact sur la formation et l'organisation des réseaux de clientèle au sein de l'institution militaire – ainsi que de leur transformation en ressources de pouvoir, de légitimité et d'autonomie pour ceux qui les animent.

²⁶⁷ Sur cette question, voir chapitre 3 de la thèse.

²⁶⁸ À la seule exception du poste de ministre fédéral de l'Intérieur qui est confié à Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan, issu de l'union entre Sheikh Zayed et Mouza Al Khaili.

2. LE PROCESSUS DE MODERNISATION DES FORCES ARMÉES (1991-2009) : ENTRE RÉFORMES ET ENJEUX DE POUVOIR

Les forces armées ont été associées à la transformation des mécanismes et des équilibres de pouvoir au sein de l'émirat d'Abu Dhabi. En effet, le processus de réforme des forces armées, entrepris au lendemain de la guerre du Koweït, s'est accompagné de tentatives de contrôle de l'institution militaire, alors transformée en un champ dans lequel se sont affrontés divers segments du corps familial qui se disputent la souveraineté sur la politique de l'émirat. Favorisant notamment l'établissement de nouveaux réseaux de clientèle, placés sous l'égide du chef d'État-major Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan (aujourd'hui prince héritier de l'émirat), le processus de modernisation lui permettra de s'imposer au sein de l'institution militaire face à son demi-frère aîné, l'émir actuel d'Abu Dhabi, Sheikh Khalifa bin Zayed. Ces motivations internes à l'effort militaire vont contribuer à positionner les forces armées au centre des stratégies de construction de l'État mises en œuvre à Abu Dhabi, par certains segments de la famille régnante qui en ont fait le tremplin de leurs ambitions. Les lignes qui suivent analysent le processus de modernisation des forces armées des É.A.U. (1991-2009), en lui restituant sa dimension politique, afin de mieux comprendre dans quel contexte celui-ci a pu constituer la pierre angulaire des dynamiques actuelles de transformation des mécanismes de pouvoir au sommet de l'émirat.

A - Les forces armées des Émirats arabes unis

Les forces armées des Émirats arabes unis se composent en 2010 d'environ 51 000 hommes, dont près d'un tiers d'étrangers. La structure de commandement, longtemps morcelée entre les émirats de la fédération, est depuis 1997 unifiée sous le contrôle du quartier général (GHQ) des forces armées, situé à Abu Dhabi. Selon les termes de la Constitution, le président de la fédération des É.A.U., Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, assure le commandement des forces armées. Il est secondé par le prince héritier d'Abu

Dhabi, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan. Le poste de ministre de la Défense est occupé depuis décembre 1971 par Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, l'actuel émir de Dubaï – ainsi que premier ministre et vice-président de la fédération des É.A.U. Ce dernier constitue le troisième personnage clé dans la structure de commandement des forces armées. Depuis 1990, cependant, l'essentiel des fonctions politiques et institutionnelles de la défense est passé sous le contrôle du prince héritier d'Abu Dhabi.

Les forces armées fédérales sont constituées des armées de terre, de mer, de l'air et de la garde émiratie d'Abu Dhabi, ainsi que de divers services interarmées, placés sous la direction du chef d'État-major. L'armée de terre compte 45 000 hommes (incluant l'ancienne force de défense autonome de Dubaï), organisée, au niveau opérationnel, comme suit : 1 brigade de la Garde royale, 2 brigades blindées, 5 brigades mécanisées (dont 2 brigades précédemment contrôlées par l'émirat de Dubaï), 2 brigades d'infanterie et 1 brigade d'artillerie. La marine dispose de 2 400 hommes (dont 200 officiers), incluant un bataillon d'infanterie et un escadron d'aviation. L'armée de l'air (qui inclut la défense anti-aérienne) compte environ 4500 hommes. Elle dispose de près de 450 aéronefs, dont environ 140 avions de combats opérationnels chargés des missions de défense aérienne, d'assaut et de reconnaissance et répartis de la manière suivante : 3 escadrons de F-16E/F-16F Block 60, 3 escadrons de Mirage 2000-9 DAD/2000-9 RAD, 1 escadron de Mirage-2000DAD, 1 escadron de Hawk MK63A/Hawk MK63C, 1 escadron de Hawk MK102, 1 escadron de reconnaissance formé de 8 Mirage 2000 RAD²⁶⁹. Les aéronefs de transports et de liaison sont divisés en 4 escadrons²⁷⁰. L'armée de l'air émiratie dispose par ailleurs d'escadrons d'entraînement²⁷¹.

²⁶⁹ "The Military Balance, Chapter Five": Middle East and North Africa', *International Institute for Strategic Studies*, London : 2010, no. 110, 1, p. 235-282. Jane's Sentinel Yearbook, "Sentinel Country Risk Assessments - The Gulf States", 2010. Les forces armées posséderaient 22 Mirage 2000EAD (n° 731 à 752), 8 Mirage 2000RAD (n° 711 à 718), 6 Mirage 2000DAD (n° 701 à 706). Sur les 36 modèles précédents, 30 Mirage 2000EAD/RAD/DAD ont été portés au standard "-9", tous les monoplaces devenant RAD. À cela s'ajoutent 20 Mirage 2000-9RAD monoplaces (n° 719 à 730 et 753 à 760) et 12 Mirage 2000-9DAD biplaces (n° 707 à 710 et 761 à 768). Les 62 Mirage 2000-9 pourraient être repris par la France et revendus sur le marché international de l'occasion en échange de l'achat de 60 chasseurs Rafale sur la période 2012-2014.

²⁷⁰ Les 4 escadrons de transports et de liaison sont formés des avions suivants : 6 C-130H et C-130H-30 Hercules, 11 CASA 235M-100, DHC-6-300 Twin Otter, IL-76 Candid; L-100-30; 35 IAR-330 SOCAT Puma/SA-330 Puma, 12 CH-47C Chinook (SF), AB-139 (VIP), AS-365F Dauphin 2 (VIP), Bell 206

1- Les étapes de la construction d'une force militaire aux Émirats arabes unis (1971-2009)

Le développement des forces armées fédérales s'est effectué en trois étapes majeures. La première étape, qui s'étend de 1971 à 1982, a été consacrée aux enjeux posés par l'unification des forces armées et la définition des règles de mise en commun de l'outil militaire des 7 émirats membres de la fédération²⁷². En parallèle, un effort considérable est effectué pour «émiratiser» les corps d'officiers des forces armées. Au cours de cette première période, le rôle des forces armées s'est limité à des objectifs de stabilité politique interne et de protection de l'unité du pays. En effet, aucune réflexion stratégique n'a été développée au cours de cette étape. À travers leurs actions, les principaux protagonistes du développement des forces armées – Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan et Sheikh Sultan bin Zayed Al Nahyan à Abu Dhabi, Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum à Dubaï, Sheikh Sultan Bin Saqr Al Qasimi à Ras Al Khaïmah et le chef d'État-major des forces armées fédérales, le général jordanien Awwad al-Khalidi – montrent leur réticence à faire de la force militaire une composante significative de la stratégie de défense de l'État, préférant subordonner son développement à des objectifs de renforcement du pouvoir de chaque émirat par la mise en œuvre de politiques et de réseaux de clientèle au sein de l'institution militaire²⁷³. Par ailleurs, dès 1978, les premiers obstacles à l'intégration des forces armées font leur apparition²⁷⁴. On assiste alors au

JetRanger trg, 4 Bell 214, Bell 407 et 4 Bell 412 Twin Huey. *Ibid.* En 2010, les É.A.U. ont commandé 6 avions de transport militaire Boeing c-17 Globemaster III. Cette annonce fait suite à la décision (non confirmée), en février 2009, des É.A.U. d'acquérir 12 avions de transport Lockheed Martin c-130j super Hercules. Source : defenseworld.net.

²⁷¹ En marge du salon d'armement d'Abu Dhabi 2009 (IDEX 2009), les Émirats arabes unis ont annoncé l'achat de 48 avions d'entraînement M346 développés par le constructeur italien Alenia Aermacchi, en vue de remplacer les Hawk (BAE) vieillissants. Les M346 seront également appelés à remplacer les 5 avions d'entraînement Aermacchi MB-339. 30 avions Pilatus PC-7 Turbo devraient par ailleurs venir se substituer aux anciens Pilatus PC-21. En outre, selon *The National*, un certain nombre de M346 devraient être utilisés comme avions de combat léger. Ivan Gale, "Air Force Swoops on 48 Italian Jets", *The National*, Abu Dhabi, 26 février, 2009.

²⁷² En 1971, La force de défense d'Abu Dhabi totalisait 15,000 hommes. La majorité des officiers était britanniques ou jordaniens. La force était divisée en trois bataillons (armée de terre), une batterie d'artillerie, 12 avions de chasse britannique Hawker Hunter, et une branche navale composée de 4 patrouilleurs. Pour plus de détail concernant le développement de la force de défense d'Abu Dhabi et des forces armées fédérales lors des années 1970, se référer au chapitre 5 de ce travail.

²⁷³ Ce thème est développé dans le chapitre 5 de la thèse.

²⁷⁴ L'unification des forces armées des sept émirats de la fédération et leur intégration à la structure de commandement fédéral des forces armées a été proclamée le 5 mai 1976. Dans les faits, ce n'est

refus de certains émirats de démanteler leur armée et de les fusionner avec les forces fédérales, qui se sont retrouvées, dans les faits, divisées en trois centres de commandement régionaux (Abu Dhabi, Dubaï et Ras al-Khaimah), qui disposèrent alors d'une large autonomie en matière de politique de défense et d'armement.

Ainsi, au cours de ces années, malgré la façade de l'intégration, Abu Dhabi, Dubaï et Ras Al Khaimah poursuivent concurremment leurs efforts militaires. Au niveau fédéral, le budget consacré à la défense (inscrit au budget de l'État fédéral, mais financé par Abu Dhabi) augmente sensiblement à la fin des années 1970 : après un bond de près de 670% en 1977, les dépenses militaires augmentent en moyenne de 12% par an pour atteindre 3 milliards de dirhams en 1979²⁷⁵. Les effectifs connaissent aussi une progression spectaculaire, passant d'environ 14 000 hommes en 1976 à 25 900 hommes en 1978 - la force de défense d'Abu Dhabi représentant environ 80% de l'effectif total²⁷⁶. En parallèle, Dubaï renforce sa force de

qu'en 1997 que Dubaï a renoncé à son autonomie en matière de défense et accepté d'intégrer sa force armée à la structure fédérale.

²⁷⁵ Muhammad Salih Al-Musfir, *The UAE : An Assessment of Federalism in a Developing Polity*, Doctoral Thesis, Graduate School of the State University of New York at Binghamton, 1985, p.160; Abdulkhaleq Abdulla, *Political Dependency : the Case of the United Arab Emirates*, Doctoral Dissertation, Georgetown University, 1985, p. 202-210.

²⁷⁶ Selon le *Military Balance 1977-1978* - publié par l'International Institute for Strategic Studies- les forces armées fédérales se composaient, au lendemain de l'unification, de près de 50% d'expatriés, dont environ 60 officiers et sous-officiers jordaniens. Les effectifs étaient répartis de la façon suivante : armée de terre (23 500 hommes), marine (600 hommes), armée de l'air (1800 hommes). Les chiffres disponibles pour l'année 1981 sont sensiblement similaires. Selon la même source, les forces armées fédérales en 1978 se composaient d'une brigade de la Garde de l'émir, de trois bataillons de véhicules blindés légers, de sept bataillons d'infanterie, de trois bataillons d'artillerie et de trois bataillons de défense antiaérienne. L'équipement incluait des chars légers « Scorpion », ainsi que des Saladin, des Shortland et des Panhard. Les forces armées fédérales possédaient également les équipements suivant : "Ferret scouts cars, 25-powder guns, 105 mm guns, AMX 155 mm self-propelled howitzers, 81mm mortars, and 120 recoilless rifles, Vigilant antitank-guided weapons and Rapier SAMS". Les forces navales se composaient de 6 patrouilleurs et de neuf vedettes rapides. De plus, la force de police d'Abu Dhabi possédait un patrouilleur mis à la disposition de l'armée fédérale en cas de nécessité. Le *Military Balance 1978-1979* mentionne que l'armée de l'air émiratie disposait alors de 46 avions de combat, dont 32 mirages, sept Hunter FGA et 4 MB-326 « avions contre-insurrectionnels ». Cette force était aussi équipée d'avions de transport : 2 C-130H, un G-222, 4 Islanders, 3 DHC-4, et un Cessna 182. De plus, l'armée de l'air avait à sa disposition 34 hélicoptères : 8 AB-205s, 6 AB-206s, 3 AB212, 10 Alouette III et 10 Pumas. À cette époque, les politiques d'achats d'armes n'étaient pas coordonnées au niveau fédéral. La plupart des avions d'origine française était en service au sein du commandement militaire de l'Ouest (Abu Dhabi), tandis que les avions d'origine italienne étaient surtout utilisés par Dubaï.

défense (Dubai Defense Force) et augmente de façon significative ses dépenses en armement, qui triplent au début des années 1980²⁷⁷. De son côté, l'émirat de Ras Al Khaïmah conserve sa mainmise sur la Seconde brigade « Badr » des forces armées fédérales, dont le commandement est confié à l'un des membres de la famille régnante de l'émirat, Sheikh Sultan bin Saqr Al Qasimi.

La seconde étape (1982-1990) du développement des forces armées fédérales des É.A.U. a été liée à la mise en œuvre de trois objectifs : premièrement, l'amélioration du niveau de formation des officiers, deuxièmement, l'augmentation des effectifs militaires et, troisièmement, la mise en place d'un système adéquat de commandement et de contrôle²⁷⁸. Compte tenu des contraintes d'organisation, ces objectifs ne concernent alors que la structure de commandement occidental des forces armées fédérales (Abu Dhabi)²⁷⁹. Dans l'émirat d'Abu Dhabi, le développement des forces armées est de nouveau confié au fils aîné de l'émir, Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan. En effet, en 1982, son demi-frère Sheikh Sultan bin Zayed Al Nahyan doit renoncer au poste de commandant en chef des forces armées, qu'il occupait depuis 1978²⁸⁰. Sheikh Khalifa confie alors au général Said al Badi Al Dhahiri la fonction de chef d'État-major des forces armées, position qu'il occupera de mai 1982 à décembre 1992²⁸¹. En huit ans, les effectifs augmentent de façon significative, pour atteindre 44 000 hommes en 1990 (dont environ 30 % d'expatriés), répartis de la façon suivante : armée de terre (40 000 hommes), marine (1 500 hommes), armée de l'air (2 500 hommes)²⁸². Les forces terrestres de l'armée fédérale se composent alors de 6

²⁷⁷ Al-Musfir, *op. cit.*, p. 161.

²⁷⁸ Entretien avec le chef d'État-major des forces armées, le général de corps d'armée Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi, Abu Dhabi, 17 mai 2009.

²⁷⁹ Au cours de cette période, les aspects politiques, institutionnels et organisationnels de la défense demeurent sous la responsabilité des commandements régionaux.

²⁸⁰ Entretiens réalisés à Abu Dhabi avec plusieurs officiers généraux et officiers supérieurs des forces armées émiratis entre novembre 2008 et juin 2009. Sur cette question, voir chapitre 1 de la thèse.

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² *Ibid.* Voir aussi les éditions annuelles *The Military Balances*, *SIPRI Yearbook* et *Jane's Sentinel Country Risk Assessments*. Voir également Anthony H. Cordesman, *The Military Balance in the Middle East : An Executive Summary*, Institute on Global Conflict and Cooperation, Policy Paper no. 49, March 1999, 123 p.; Anthony H. Cordesman, *The Military Balance in the Middle East – The Southern Gulf by Country : Part XIII*, report published by the Center for Strategic and International Studies,

brigades - Garde de l'émir, blindée, infanterie mécanisée, infanterie, artillerie et défense antiaérienne. En parallèle, Dubaï continue d'investir massivement dans le domaine de la défense²⁸³. L'émirat possède alors une brigade d'infanterie non intégrée aux forces fédérales, ainsi que des avions de transport, d'avions d'entraînement et des hélicoptères de combat²⁸⁴. Au cours de ces années le budget consacré à la défense augmente toutefois relativement peu, pour se situer à 2 milliards de dollars par an en moyenne, soit environ 7% du PIB de la fédération.

La troisième étape (1991-2009) coïncide, par phases successives, avec le programme de modernisation des forces armées fédérales²⁸⁵. Au cours de ces années, l'outil de défense émirati effectue un bond technologique et qualitatif important grâce à l'introduction progressive d'armements et de matériels militaires sophistiqués. Par-delà la dimension matérielle, les forces armées progressent également en termes d'organisation et d'entraînement. Cette période se caractérise aussi par la nomination de nouveaux acteurs à des postes clés, qui profiteront de la mise en œuvre du programme de réformes pour modifier les mécanismes de promotion et les logiques de cooptation au sein de l'institution militaire, tout en favorisant l'établissement de nouveaux rapports de clientèle sous l'égide du chef d'État-major, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan. Le programme de modernisation des forces armées se voit dès lors associé aux ambitions de ce dernier qui en fait le véhicule privilégié de son ascension au sein de l'institution militaire. Cela permet d'expliquer l'importance du processus de réforme mis en œuvre aux Émirats arabes unis, en comparaison des efforts entrepris par les autres États membres du CCG au lendemain de la guerre du Koweït pour renforcer leur appareil militaire. C'est dans ce cadre particulier

Washington, December 1998, p. 40. Anthony H. Cordesman, *Bahrain, Oman, Qatar and the UAE : Challenges of Security*, Westview : Boulder, 1997, p.290-381.

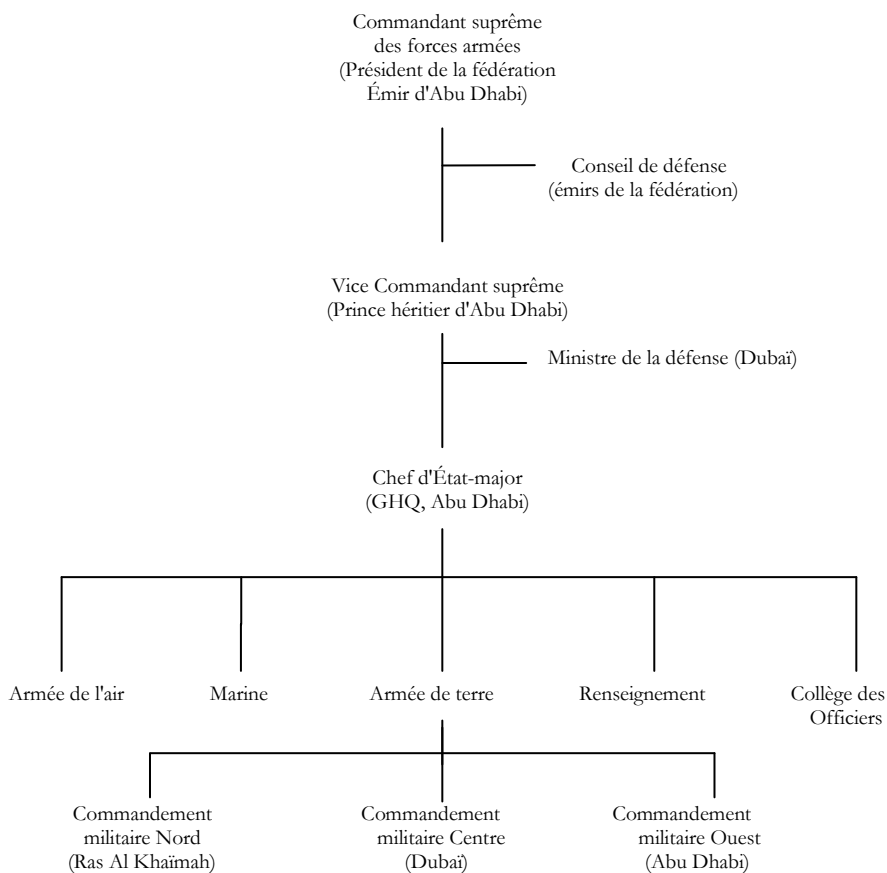
²⁸³ Al-Musfir, *op. cit.*, p. 161. Aussi, Christopher Davidson, *The United Arab Emirates : A Study in Survival*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2005, p. 202.

²⁸⁴ Incluant sept avions d'entraînement militaire Aermacchi MB-339A et 8 BAE Hawk Mk61 livrés à Dubaï en 1983. L'émirat avait également fait l'acquisition de deux avions de transports Hercules C-130H (311 & 312) - en 1981 et 1983, respectivement.

²⁸⁵ Amorcé au lendemain de la guerre du Koweït, le processus de modernisation serait entré dans sa dernière phase avec le renforcement des capacités de défense antiaérienne et antimissiles des forces armées à travers l'acquisition, en 2009, du système de missiles sol-air Patriot (PAC-3) et du système THAAD (Terminal High Altitude Area Defense), dans la cadre de programmes d'acquisition évalués à plus de 3 milliards de dollars. En effet, comme l'affirmait en janvier 2009 le général de division à la retraite, Khaled M. Al Bu Ainnain : "This upgradation of air defence system marked the last phase of the modernisation of the entire military capabilities of the UAE". *Khaleej Times*, "UAE Moves to Shield from Nuclear Risk in the Region", January 19, 2009.

que s'inscrit le processus de modernisation des forces armées, auquel les pages suivantes sont consacrées.

Tableau I- Chaîne de commandement des forces armées des Émirats arabes unis



2- L'effort militaire des Émirats arabes unis au lendemain de la guerre du Koweït : comparaison avec les États du Conseil de Coopération du Golfe.

Le processus de modernisation des forces armées débute au lendemain de la guerre du Koweït. Cet événement se présente en effet comme une opportunité pour la mise en œuvre des réformes souhaitées par l'État-major des armées. Celles-ci reposent sur un double constat : d'une part, l'expérience koweïtienne a montré les limites d'une stratégie de défense basée uniquement sur l'action diplomatique et les alliances différenciées avec les partenaires régionaux et internationaux ; d'autre part, la participation des États de la péninsule Arabique (en particulier des forces armées saoudiennes, mais également émiraties²⁸⁶) aux opérations militaires, sous commandement international, ont mis en évidence les nombreux dysfonctionnements de leur appareil militaire²⁸⁷. Ce résultat apparaît comme la conséquence de l'absence d'une volonté déterminée de la part de ces États de développer leurs forces armées, y compris aux Émirats arabes unis, dans les années qui ont précédé la guerre du Koweït²⁸⁸. Comme le souligne l'actuel chef d'État-major des armées, le général de corps d'armée Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi :

²⁸⁶ L'armée de l'air émiratie a effectué 173 sorties lors de la guerre du Koweït, essentiellement au moment du retrait des troupes irakiennes du Koweït (missions de bombardement conduites essentiellement avec les Mirages 2000). Comme le détaille un document des forces armées émiraties : "The operation consisted of two stages : the first stage was the Desert Shield which began on 2.8. 1990 and ended on 23.2 1991. The second stage, Desert Storm, began on 24.2 1991 and ended on 3.3 1992. The participating Emirates Force was composed of a battle group under the command of infantry regiment no. 4 from Badr the Second Brigade and Air Force which participated effectively during war operations. Our valiant air forces flew 173 sorties without loss. Our forces were deployed covering Ras Mushab in Saudi Arabia from where they proceeded in stages till they entered Kuwait. HH General Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan made several field visits to our armed forces, a thing which raised the morale of those forces at that time during the Desert Storm operation." *Emirates Shield, op. cit.*, p. 82. Les É.A.U. ont par ailleurs contribué financièrement à l'effort de guerre, injectant près de 3,5 milliards de dollars.

²⁸⁷ Kenneth M. Pollack, *Arabs at War : Military Effectiveness, 1948-1991*, University of Nebraska Press, 2002, chapitre V "Saudi Arabia", p. 425 et suivantes.

²⁸⁸ Entretiens effectués à Abu Dhabi, Dubaï et Venise (Italie) entre avril 2009 et mai 2009 avec un analyste des études militaires, spécialistes des forces armées des monarchies de la péninsule Arabique. En principe, la politique de défense d'un État vise à assurer la sécurité des institutions, des populations, des biens et des ressources qui le composent. Elle définit les capacités militaires nécessaires pour assurer la sécurité de la nation face aux risques d'agressions armées, exprime la politique en matière de stratégie industrielle d'armement et définit avec précision les scénarios possibles d'engagement des forces. Les politiques de défense ont pour objet la conception et l'action des autorités publiques en matière de gestion du personnel de la défense, d'organisation, d'équipement, de préparation et d'emploi des forces armées. Pour leur part, les États arabes du

« Il est vrai que la construction d'une force armée aux Émirats arabes unis ne s'est pas accompagnée, dans un premiers temps, de l'élaboration d'une stratégie militaire. De 1971 à 1990, notre mission consista pour l'essentiel à renforcer les effectifs, à émiratiser le corps des officiers et à améliorer leur niveau de formation. Nos efforts ont aussi eu pour objectif de mettre en place un système de commande, de contrôle et de communication moderne et adapté à nos exigences. Le développement d'une véritable stratégie militaire n'est venu que par la suite, au lendemain de la guerre du Golfe, et a été lié notamment à un important travail de définition de la menace et l'élaboration du plan d'emploi des forces armées, impulsé par le leadership politique de la fédération²⁸⁹. »

La prise de conscience lors de l'invasion irakienne du Koweït des conséquences potentiellement désastreuses de leur faible capacité défensive amène les monarchies de la péninsule Arabique, notamment les É.A.U., à prendre diverses mesures destinées à renforcer leurs appareils militaires. Les États directement concernés par la menace irakienne sont les premiers à réagir. L'Arabie Saoudite et le Koweït se tournent vers l'establishment de défense américain, qui prend en charge la planification militaire et le développement de la doctrine de leurs forces armées²⁹⁰. Des comités mixtes de planification stratégique sont également mis sur pied et des exercices militaires conjoints sont organisés sur une base régulière. Les dépenses de défense de ces deux États font un bond spectaculaire, passant, par exemple en Arabie Saoudite de 17 milliards de dollars en moyenne annuelle de 1986 à 1990 à 35.4 milliards en 1991 et à 35.6 milliards en 1992, avant de se stabiliser à 20 milliards par an (en moyenne) au cours de la décennie

Golfe n'ont jamais eu d'incitatifs à développer des forces armées capables d'assurer ces objectifs. En effet, comme il a été souligné dans l'introduction de ce travail, la force militaire n'a jamais été considérée par ces États comme une composante significative de leur stratégie de défense. Les forces armées de ces pays ont été traditionnellement structurées moins en fonction des réalités géopolitiques et des impératifs liés à la sécurité de l'État que pour répondre aux objectifs de stabilité et de survie des familles régnantes en contexte de rente pétrolière.

²⁸⁹ Entretien avec le chef d'État-major des forces armées, général de corps d'armée Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi, Abu Dhabi, 17 mai 2009.

²⁹⁰ Michael Knights note à cet égard que la doctrine militaire américaine a été notamment traduite en arabe afin d'en faciliter la mise en application. Knights, *op. cit.*, p. 126. Par ailleurs, le Koweït signe au cours des années suivantes des accords de coopération militaire avec tous les autres membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies : France (1991), Grande-Bretagne (1992), Russie (1993) et Chine (1994).

suiuante²⁹¹. Le Koweït, dont les forces armées ont été presque entièrement détruites lors du conflit, investit près de 21 milliards de dollars en 1991 et 1992 – et consacre en moyenne annuelle de 1991 à 2000 plus de 6 milliards aux dépenses de défense, pour 1.3 milliard de 1986 à 1990. Les dépenses militaires absorbent au lendemain du conflit près de 42% du budget national (contre 12% en moyenne au cours des années 1980)²⁹². Pour reconstruire sa force militaire, le Koweït (tout comme Bahreïn et Oman) bénéficie par ailleurs d'équipements provenant de surplus de l'armée américaine, sous forme de dons du département de la défense des États-Unis²⁹³. En outre, divers mécanismes et procédures sont mis en œuvre pour améliorer le professionnalisme des forces armées de ces trois pays du CCG, avec lesquels Washington était à l'époque le plus lié²⁹⁴.

De façon plus progressive, les autres monarchies de la péninsule Arabique s'engagent également dans d'importants programmes de réarmement et de modernisation de leurs appareils militaires au cours des années 1990. Soutenues par des budgets conséquents, les forces armées du

²⁹¹ Le calcul des dépenses de défense est fondé sur la définition de l'Organisation de l'Atlantique Nord (OTAN) qui comprend les dépenses courantes et en capital des forces armées, incluant les forces de la paix; le ministère de la Défense et autres agences gouvernementales engagées dans des projets de défense; les forces paramilitaires, si elles sont entraînées et équipées pour des opérations militaires; ainsi que les activités militaires dans l'espace. Nous reprenons à cet égard la méthodologie employée par l'IISS, qui divise les dépenses de défense en quatre catégories : les coûts opérationnels, les achats et les structures, la recherche et le développement et une catégorie résiduelle qui rassemble toutes les autres dépenses. La première catégorie inclut les salaires et les pensions versées aux personnels militaires et civils, les coûts liés à l'entretien et à la réparation des matériels et des infrastructures, à l'entraînement des unités, aux services organisationnels, et aux éléments de soutien; la seconde catégorie est liée à l'achat d'armements et à la construction d'infrastructure; la troisième catégorie concerne la possibilité de mettre en service de nouveaux équipements, indépendamment des programmes d'achats. L'aide militaire étrangère, lorsqu'elle est supérieure à 1 million de dollar par an, est inscrite aux dépenses de défense des États. Faute de données précises, les chiffres donnés sont basés sur des estimations effectuées à partir de la littérature spécialisée et s'appuient essentiellement sur les travaux de compilation effectués annuellement par l'IISS.

²⁹² Les forces armées du Koweït font notamment l'acquisition de 218 chars américains Abrams M1A2 et de 40 chasseurs F-18 Hornet.

²⁹³ Knights, *op. cit.*, p. 127. Entre 1997 et 1999, Bahreïn a bénéficié de ce programme, recevant des forces armées américaines 48 chars M-60A3, une frégate et des missiles anti-aériens de moyenne portée (IHawk). En 1998-1999, Oman a pour sa part reçu 30 chars M-60A3. Kenneth Katzman, *The Persian Gulf : Issues for U.S. Policy, 2003*, Report for Congress, February, 3 2003, p.25.

²⁹⁴ W Andrew Terrill, *Kuwaiti National Security and the US-Kuwaiti Strategic Relationship After Saddam*, Strategic Studies Institute, U.S. Army War College, 2007, p. 33-40.

Qatar, d'Oman et des Émirats arabes unis font l'acquisition de matériels militaires sophistiqués. Le Qatar, en particulier, dont les effectifs militaires ne dépassent pas 12 000 hommes, a ainsi consacré à la modernisation de son appareil militaire plus d'un milliard par an en moyenne au cours de la seconde moitié des années 1990, montant qui a doublé entre 2000 et 2005. Ces trois pays bénéficient également du renforcement de la coopération militaire, notamment avec les États-Unis, pour redéfinir les programmes de formation du personnel militaire et effectuer des exercices militaires conjoints bilatéraux et multilatéraux²⁹⁵. À cet égard, force est de noter que la période de l'après-guerre coïncide avec l'intégration des forces armées des monarchies du Golfe dans le dispositif militaire américain²⁹⁶.

Au total, dans les années 1990, les dépenses militaires des États du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) représentent près de 40% du marché mondial de l'armement²⁹⁷. Cette dynamique des armements, qui décrit selon Buzan et Herring un processus d'action-réaction par lequel les acteurs étatiques développent des forces armées et transforment la qualité et la quantité des forces qu'ils possèdent déjà²⁹⁸, demeure cependant soumise à des logiques plus politiques que militaires, empêchant par là même que l'effort de défense considérable de ces États et l'acquisition de matériels modernes et sophistiqués ne se traduise par l'acquisition d'une réelle autonomie de défense. Le bilan est en effet plutôt décevant²⁹⁹. Tout d'abord,

²⁹⁵ Knights, *op. cit.* Pour plus de détails, consulter le site Globalsecurity.org : <http://www.globalsecurity.org/military/world/gulf.htm>.

²⁹⁶ Sur cette question, voir chapitre 8 de la thèse.

²⁹⁷ Nadim Hasbani, *Les pays du Golfe : premiers importateurs mondiaux d'armement*, Institut français de géopolitique, Juillet 2006. Voir également, Doug Tuttle, *Fueling the arms race in the Middle East*, Center for Defence Information, Janvier 2008; Cedric Poitevin, *Transferts d'armes au Moyen-Orient : qui arme qui et pourquoi?*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Mars 2008 (<http://www.grip.org/bdg/pdf/g0935.pdf>); Selon le Congressional Research Service de Washington les États du Golfe ont dépensé 88 milliards de dollars en armement entre 1998 et 2007. Khalid R. Al-Rodhan & Anthony H. Cordesman, *Gulf Military Forces in an Era of Asymmetric Wars*, Washington: Center for Strategic & International Studies, 2007, p.15-22.

²⁹⁸ Barry Buzan & Eric Herring, *The Arms Dynamic in World Politics*, Boulder: Lynne Rienner, 1998, p.79.

²⁹⁹ Al-Rodhan & Cordesman, 2007, *op. cit.* Entretiens effectués avec John Bruni, analyste militaire, Emirates Center for Strategic Studies and Research, avril 2008, ainsi qu'avec de nombreux analystes militaires et officiers des forces armées émiraties, françaises, canadiennes, américaines, jordaniennes et des autres monarchies de la péninsule Arabique entre septembre 2007 et mars 2010.

sur le plan militaire, la modernisation des équipements s'est le plus souvent effectuée en l'absence d'évaluation des capacités et de réflexion sur les besoins des forces armées³⁰⁰. Ensuite, l'acquisition de nouveaux matériels sophistiqués a absorbé une part considérable des budgets de défense, au détriment des besoins, souvent importants, en matière d'entretien et de modernisation des matériels en service³⁰¹. Par ailleurs, le niveau d'entraînement des personnels militaires et de leur préparation a été très inégal et s'est révélé dans bien des cas insuffisant³⁰². Enfin, l'absence de planification a affecté négativement la cohérence des systèmes permettant de recueillir, contrôler et diffuser l'information à l'ensemble des niveaux, venant renforcer les problèmes liés à l'interopérabilité des forces. En conséquence, le renforcement des forces armées ne s'est pas traduit par un accroissement de la capacité militaire de ces États.

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ En Arabie Saoudite, ce problème de financement des activités d'entretien a touché l'ensemble de la chaîne de maintenance. Comme le notent Anthony Cordesman and Khalid Al Rodhan : "The Kingdom's new arms orders suffered from planning management problems that reinforced the problems in Saudi military sustainment and modernization. First, the Kingdom focused on major new arms purchases during the period immediately after the Gulf War, rather than sustainment and then did not shift its purchases to focus on sustainment when it had to make major cutbacks after the mid-1990s. As a result, Saudi Arabia was flooded with weapons, but seriously underfunded in terms of the investment in maintenance and sustainment that was necessary to keep its existing weapons effective and properly absorb new ones. Second, the flood of new deliveries during the 1990s added to the Kingdom's problems in effectively recapitalizing and maintaining its overall force posture. As a rough rule of thumb every major weapons system costs at least as much in terms of the arms imports needed to maintain and upgrade it during its life cycle as it does to buy, and often twice as much. The Kingdom now faces a major future cost problem in making and in keeping its new weapons effective that will add to the problem of sustaining its existing weapons". Cordesman & Al-Rodhan, *op. cit.* P. 180.

³⁰² *Ibid* et Entretiens. Voir aussi, Michael Knights, *Unfriendly Skies : The Development of GCC Air Forces*, Hasting : Cross-Border Information, 2002, Simon Henderson, *The New Pillar : Conservative Arab Gulf States and US Strategy*, Washington : Washington Institute, 2003, 104 p., *The Military Balances*, SIPRI Yearbook et *Jane's Sentinel Country Risk Assessments*.

Tableau II-Dépenses de défense des États du CCG, Iran et Iraq

1- Dépenses de défense des États du CCG, Iran et Iraq, 1989-1998
(en milliards de dollars)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Bahreïn	.09	.21	.22	.22	.25	.24	.27	.28	.30	.41
Koweït	1.3	1.3	7.9	12.8	3.1	3.1	3.5	3.5	3.6	3.7
Arabie Saoudite	13.5	24.1	35.4	35.6	16.5	14.5	17.2	16.9	18.2	21.3
Qatar	n/a	n/a	.78	.78	.33	.33	.70	.74	1.3	1.4
Oman	1.3	1.6	1.2	1.3	1.9	2.1	2.0	1.9	1.9	1.8
E.A.U.	1.3	2.1	2.2	4.2	2.1	2.1	1.9	2.0	2.4	3.0
Iran	4.2	3.8	4.3	4.3	1.9	2.3	3.0	3.3	4.7	5.8
Iraq	n/a	4.8	7.4	7.5	2.6	2.7	1.3	1.2	1.3	1.4

2- Dépenses de défense des États du CCG, Iran et Iraq, 1999-2008
(en milliards de dollars)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Bahreïn	.44	.32	.36	.33	.46	.47	.50	.53	.58	.55
Koweït	3.3	3.7	5.0	3.4	3.8	4.3	4.4	5.0	5.3	6.8
Arabie Saoudite	21.9	22.1	24.3	18.5	18.7	20.9	25.3	29.5	35.4	38.2
Qatar	1.5	1.5	1.4	1.9	1.9	2.1	2.2	1.1	1.3	1.8
Oman	1.6	2.1	2.8	2.5	2.4	3.0	3.7	4.1	4.4	4.8
E.A.U.	3.1	3.3	3.1	2.5	2.6	2.6 ³⁰³	2.6	9.5	11.2	13.7
Iran	5.7	4.0	5.0	3.1	4.1	5.4	5.2	8.9	8.0	9.6
Iraq	1.5	1.4	1.3	/	/	/	/	/	/	/

Le développement des forces armées demeure également marqué par une stratégie militaire aux objectifs ambigus et par une place importante accordée aux forces étrangères dans la protection de l'État³⁰⁴. De plus, outre

³⁰³ Voir note tableau IV ci-dessous.

³⁰⁴ Comme le mentionne Jamal Sanad Al Suweidi, directeur de l'Emirates Center of Strategic Studies and Research d'Abu Dhabi et ancien proche conseiller du prince héritier d'Abu Dhabi : « En dépit des efforts récents pour moderniser leurs forces armées, la plupart des États du Golfe n'ont ni politique de défense, ni stratégie militaire ; la force militaire dont ils disposent est d'aucune utilité face aux voisins. En vérité, l'achat d'armement sophistiqué a seulement pour fonction de développer des intérêts communs, des convergences, avec les partenaires, principalement en Occident ; c'est le seul et unique intérêt des systèmes d'armement dont on fait l'acquisition. » Entretien effectué à Abu Dhabi le 27 mai 2008. Dans ce cadre, poursuit-il, la mise sur pied d'un dispositif militaire correspond à deux objectifs : d'une part, renforcer l'intérêt des puissances occidentales à la protection des États du Golfe ; d'autre part, mettre à la disposition de ces puissances un certain nombre d'équipements pouvant être utilisés en cas de conflit. En recyclant une part de leurs pétrodollars dans l'achat d'armement, les régimes du Golfe cherchent ainsi à nouer des alliances avec les grandes puissances,

la réticence de plusieurs dirigeants de la région à intégrer leur population dans l'effort de défense du pays, force est d'observer que le mode de distribution du pouvoir entre les membres de la famille régnante (Arabie Saoudite) ou les blocages du système politique (Koweït) se sont érigés en obstacle à la construction d'une force militaire. Au terme du processus de modernisation des forces armées amorcé au lendemain de la Guerre du Golfe, certains États, comme le Royaume du Bahreïn et l'émirat du Qatar, semblent même avoir renoncé à l'idée d'acquérir une réelle autonomie de défense. Ceux-ci choisissent en effet de sous-traiter les activités liées à la défense de l'État à la puissance américaine (et accessoirement aux autres puissances occidentales) afin de se concentrer sur les tâches de sécurité intérieure, de gestion de crises et de protection des frontières et des infrastructures critiques – s'inspirant du concept de *homeland security* américain qui prend son essor au lendemain des attentats de 2001. Pour toutes ces raisons, la force militaire n'apparaît pas comme une composante essentielle de la stratégie de défense de ces États.

En revanche, on observe que le leadership politique et militaire d'Abu Dhabi procède au cours de la même période à l'énonciation des différents principes qui permettront d'inscrire la force militaire au cœur du dispositif de défense³⁰⁵. Cette nouvelle priorité stratégique, portée par le

afin de bénéficier de leur influence diplomatique et, en cas de besoin, de leur protection militaire. Cette priorité stratégique continue de peser sur le choix du matériel (transigé) et, par là même, sur le développement des forces armées des États du Conseil de Coopération du Golfe, et s'effectue au détriment de leurs capacités militaires.

³⁰⁵ À ce titre, l'objectif affiché du programme de modernisation a été de transformer les forces armées en un outil crédible de dissuasion, permettant de faire de celles-ci l'une des composantes essentielles de la stratégie de défense de l'État. Entretiens avec le général de division (à la retraite) Khaled Abdallah Al Bu Ainnain – ancien commandant de l'armée de l'air et de la défense antiaérienne émiratie (Abu Dhabi Décembre 2008) et avec le chef d'État-major des forces armées, le général de corps d'armée Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi (Abu Dhabi, 17 mai 2009). Entretien avec le Colonel Jack McGuinness, conseiller personnel du prince héritier d'Abu Dhabi pour les questions militaires (Abu Dhabi, 12 juin 2008). La stratégie de défense, associée traditionnellement à la défense militaire, a pour objectif de parer aux risques ou menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation et d'assurer la sécurité des institutions, des populations, des biens et des ressources qui composent l'État. En se fixant une stratégie, l'acteur étatique exprime son idée synthétique sur la manœuvre possible des forces concourant à sa défense. Par là même, la stratégie de défense permet à la fois de définir les capacités militaires nécessaires pour assurer la sécurité de la nation face aux risques d'agressions armées, d'exprimer la politique en matière de stratégie industrielle d'armement et de préciser les scénarios possibles d'engagement des forces. Conçue comme une politique publique, la défense a pour objet la conception et l'action des autorités en matière de gestion du personnel de la défense, d'organisation, d'équipement, de préparation et d'emploi des forces armées. Dario Battistella, Marie-Claude Smouts, Pascal Vennesson, *op. cit.*,

programme de modernisation des forces armées, se décline en termes politiques et militaires, aussi bien sur le plan opérationnel que tactique. Ce choix, comme nous l'avons souligné, s'explique tant par la présence de motivations internes à la construction d'une force militaire que par son association à des stratégies de renforcement de l'État, favorisant une interaction continue entre les processus de transformations politiques aux Émirats arabes unis et le développement des forces armées.

B - Le programme de modernisation et la transformation des équilibres du pouvoir au sein de l'institution militaire

La mise en œuvre du processus de modernisation s'est effectuée sous la supervision de l'État-major des forces armées, dirigé de décembre 1992 à décembre 2004 par Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan³⁰⁶. Contrairement aux autres membres de la famille régnante d'Abu Dhabi qui ont servi à des postes de commandement au sein des forces armées, les états de service de ce dernier sont considérables. Diplômé de la *Royal Military Academy* de Sandhurst en 1979, il a successivement occupé les postes de commandant d'une unité blindée, de commandant d'un escadron d'hélicoptère Gazelle et commandant de l'*Air School* (devenu par la suite le *UAE Air College*)³⁰⁷. Promu le 4 juin 1986 au rang de colonel, il est aussitôt désigné au poste de commandant de l'armée de l'air. Nommé au poste de vice-chef d'État-major en 1990, puis de chef d'État-major des armées le 30 décembre 1992, il devient, à la suite du décès de son père, le 2 novembre 2004, vice-commandant suprême des forces armées – une nomination liée à sa position de prince héritier de l'émirat d'Abu Dhabi.

Dès sa nomination au poste de commandant de l'armée de l'air, Mohammed bin Zayed entreprend des réformes organisationnelles. Celles-ci

p.102-103; Thierry de Montbrial & Jean Klein, *Dictionnaire de Stratégie*, Paris : PUF, 2000, 604 p.; *Livre Blanc sur la défense et la sécurité*, Paris : La Documentation française, 2008, p. 62.

³⁰⁶ Entretiens effectués à Abu Dhabi avec plusieurs officiers généraux et officiers supérieurs des forces armées émiratis entre novembre 2008 et juin 2009.

³⁰⁷ La biographie officielle de Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan peut être consultée sur son site internet personnel : http://www.mohammedbinzayed.com/site/en/main.php?cat_id=10. Voir également, Al-Abed Ibrahim Al-Abed, Abdullah Al-Jabali, Paula Vine (eds.), *Chronicle of Progress : Twenty-Five years of Development in The United Arab Emirates*, op cit. p. 320.

se heurtent cependant à l'opposition d'officiers généraux soutenus par son demi-frère aîné, Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, alors en charge du développement des forces armées³⁰⁸. Seules les propositions d'annexion de la défense antiaérienne à l'armée de l'air aboutissent, non sans provoquer une importante crise au sein de l'institution militaire, qui se prolonge jusqu'à la fin des années 1980. Face à cette situation, l'émir décide d'imposer un compromis à ses fils : Sheikh Mohammed bin Zayed se voit confier la gestion des forces armées³⁰⁹. Dans la foulée, il est promu, le 29 mai 1990, au rang de général et nommé au poste de vice-chef d'État-major des forces armées³¹⁰. En contrepartie, Sheikh Khalifa conserve le commandement effectif des forces armées et prend en charge leur budget. Lorsque débute le programme de modernisation des forces armées, cette prérogative lui permet de s'arroger un important droit de regard sur les réformes effectuées par son demi-frère. Il s'en servira notamment pour faire obstacle à certains projets jugés trop ambitieux³¹¹. Comme le note un général à la retraite des forces armées émiraties : « Il (Sheikh Khalifa) a immédiatement posé les limites du programme de modernisation des forces armées. Son accord fut crucial au financement de certains projets – en particulier lors des premières années. Il est arrivé à quelques occasions que l'émir suggère à son Altesse (Sheikh Mohammed) de faire preuve de prudence, l'invitant à revoir à la baisse quelques uns des programmes d'armement. Pour cette raison, le financement n'a jamais été acquis³¹².»

Dans ce contexte, la guerre du Koweït constitue une opportunité pour le vice-chef d'État major de mettre en œuvre les réformes longtemps espérées. C'est en effet à la faveur des troubles régionaux que celui-ci peut mobiliser les financements nécessaires à ses projets, et en démontrer la pertinence. Contrairement à certains poncifs répandus, il n'a donc pas suffi à ce dernier de gravir les échelons au sein de l'institution militaire pour que celle-ci soit placée sous son contrôle exclusif³¹³. Cela ne s'est obtenu qu'à

³⁰⁸ Entretien, juin 2009.

³⁰⁹ Entretiens effectués à l'État-major des forces armées (Abu Dhabi) entre novembre 2008 et mai 2009, ainsi qu'avec un général à la retraite des forces armées émiraties en juin 2009.

³¹⁰ Al-Abed Ibrahim Al-Abed, Abdullah Al-Jabali, Paula Vine (eds.), *op. cit.*, p.320.

³¹¹ Entretiens effectués entre mai 2008 et juin 2009.

³¹² Entretiens avec un général à la retraite des forces armées, Abu Dhabi, Mai 2008 et juin 2009.

³¹³ Cette lecture simplifiée des logiques de domination et des équilibres du pouvoir au sein de l'institution militaire émiratie est particulièrement présente parmi les représentants politiques,

travers un important travail de transformation de l'institution militaire. D'une part, dans un schéma qui se répétera par la suite, la configuration du rapport de force au sein de celle-ci incitera Sheikh Mohammed, à travers les réformes proposées, à développer des sources alternatives de financement de ses projets afin de réduire les contraintes budgétaires qui pèsent sur la transformation de l'outil de défense³¹⁴. D'autre part, les réformes viseront à limiter l'influence de contre-pouvoirs au sein des forces armées qui sont associés au leadership de Sheikh Khalifa. C'est ainsi que le processus de modernisation acquiert une signification politique, et constitue le premier épisode du bras de fer qui oppose aujourd'hui l'émir et le prince héritier d'Abu Dhabi.

En particulier, les réformes mises en œuvre ont pour objectif premier de reconfigurer les relations de clientèle et les réseaux d'influence au sein de l'institution militaire. Les logiques de recrutement et de promotions au sein des forces armées sont en effet modifiées afin d'y limiter l'influence des familles et tribus de l'émirat d'Abu Dhabi dont l'ascension a été liée à l'action de l'émir Sheikh Khalifa bin Zayed dès 1969³¹⁵. À cet égard, la modernisation des forces armées a favorisé la formation d'un troisième groupe en leur sein. Les membres qui le composent sont issus des émirats du Nord de la fédération, ou étrangers récemment naturalisés par décret. D'autres appartiennent à des tribus présentes sur le territoire d'Abu Dhabi, mais doivent leur ascension au sein de l'institution à des facteurs (de compétence, de proximité, de réputation ou d'influence) autres que ceux qui ont été prédominants dans les années 1970 et 1980 et que nous avons décrits plus haut³¹⁶. Les tribus d'Al Ain demeurent, encore aujourd'hui, un important

industriels et militaires de certains pays nord-américains et européens. Celle-ci n'est évidemment pas dépourvue d'arrière-pensées, le prince héritier ayant de longue date été identifié comme le plus « américanophile », « pro-occident », et « modernisateur » des membres les plus influents de la famille régnante d'Abu Dhabi. Entretiens réalisés à Abu Dhabi et Dubaï.

³¹⁴ Voir les chapitres 3 et 4 de ce travail.

³¹⁵ Encore aujourd'hui, Sheikh Khalifa conserve une influence certaine au sein de l'institution militaire, notamment à travers l'action du chef d'État-major des forces armées, Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi, qui lui est fidèle. Entretiens effectués à Abu Dhabi entre avril 2008 et avril 2010.

³¹⁶ Notons que certains des officiers que nous avons choisi de classer dans cette catégorie appartiennent également au premier groupe (composé des tribus membres de la fédération des Bani Yas)³¹⁶. Par exemple, le général de division 'Issa Al Mazrouei (de la tribu Mazari' des Bani Yas) est l'une des figures importantes du processus de modernisation des forces armées. Il est aujourd'hui directeur des renseignements militaires. À ce titre, il a notamment pour tâche de circonscrire le pouvoir de ce que d'aucuns nomment les « tribus » au sein de l'institution militaire, c'est-à-dire le

contre-pouvoir au sein de l'armée, mais de proche en proche les conflits de personnes, le factionnalisme, les jeux de rivalité aboutissent à la neutralisation et à l'éviction progressive des plus puissants parmi les officiers originaires de cette région. Les rivalités leur ont fait perdre plusieurs des postes qu'ils contrôlaient, favorisant, depuis une décennie, un important renouvellement des positions d'influence au sein des forces armées destiné à permettre à Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan de renforcer sa position au sein de l'institution militaire³¹⁷. Il en va de même de la progression des forces armées en termes d'organisation et de développement, qui demeure ciblée sur certains secteurs clés que contrôle ce dernier. À ce titre, si la mise en œuvre de réformes au sein de l'institution militaire se révèle possible, c'est parce qu'elles s'effectuent à la marge et neutralisent les réseaux de clientèle qui préexistent au processus de modernisation et qui seraient susceptibles d'y faire obstacle³¹⁸. Moment phare de la transformation des équilibres du pouvoir au sein de l'émirat d'Abu Dhabi, la modernisation des forces armées est donc analysée dans les lignes qui suivent tant d'après son contenu (en terme de progression globale des forces armées concernant l'amélioration des processus d'acquisition et d'achat des matériels militaire, le niveau de l'entraînement et l'organisation) qu'en fonction des facteurs – réseaux de patronage, contre- pouvoirs - qui en limitent la mise en œuvre.

groupe composé des tribus d'Al Ain. Entretiens avec des membres du Conseil de sécurité national des É.A.U., Bahreïn, décembre 2009.

³¹⁷ Voir le chapitre 1 de la thèse.

³¹⁸ En contexte de rente pétrolière, comme l'a démontré Steffen Hertog à partir de l'exemple de l'Arabie Saoudite, la mise en œuvre de réformes adoptées sans résistance au sommet de l'État ou au niveau des organisations se heurte à la pratique clientélaire qui réduit, au niveau micro, la possibilité d'imposer des changements par le haut. Cela signifie qu'en contexte rentier l'autonomie de l'État demeure certes réelle au niveau macro et meso (organisations), mais diminue au niveau micro, à mesure que s'institutionnalise l'État sur un mode d'intégration reposant sur la pratique clientélaire, diminuant par là même la capacité de l'État de mettre en œuvre ses décisions. Comme le souligne Hertog : "The fragmented state apparatus dominates politics and policy-making on the meso or organizational level, as rent-based state-building has left no space for the emergence of powerful organized groups in society which could throw around their weight in the policy-making process (business being only a partial exception). Instead, society has been turned into a congeries of fragmented clienteles. On the smaller, micro-scale of day-to-day bureaucracy, hierarchies are also steep, but centralized control often is much less effective. Outside of the kingdom's insulated islands of administrative excellence, clientelist bureaucratic employment undermines performance incentives and monitoring mechanisms. This allows bending of rules and the pursuit of individual-level social interests; small-scale personalized networks between state and society can make the large resources of the fragmented and hierarchical Saudi state available to society. They thereby locally soften the administration's rigidity but also potentially decrease the consistency with which policies are implemented." Steffen Hertog, *Princes, Brokers, and Bureaucrats : Oil and State in Saudi Arabia*, Ithaca : Cornell University Press, 2010.

1- La professionnalisation des forces armées

Parallèlement au besoin criant d'investissements ressenti à la fin des années 1980 au niveau des infrastructures civiles et militaires du pays, ainsi que des systèmes de contrôle, de commandement et de communication des forces armées, l'une des principales mesures de réforme mise en œuvre a concerné l'amélioration des processus d'évaluation et d'achat des matériels militaires³¹⁹. Elle correspond à l'arrivée à partir de la première moitié des années 1990 d'une nouvelle génération d'officiers et de sous-officiers, formés dans les universités et les écoles de guerre occidentales, connaissant les besoins de leur pays, les matériels proposés et qui, surtout, savent faire jouer la concurrence³²⁰. Leur présence à des postes d'influence au sein de l'État-major des armées a permis de renouveler progressivement les méthodes de sélection des matériels militaires et de rectifier un certain nombre d'erreurs d'appréciation effectuées par leur prédécesseurs³²¹. Leur ascension au sein de l'institution militaire s'inscrit dans un mouvement plus large de professionnalisation des forces armées³²². Celle-ci repose – en destination – sur quatre attributs principaux : l'expertise, la compétence, la responsabilité et l'identité³²³. Elle signifie au sein de l'élite militaire l'augmentation de l'attitude

³¹⁹ Knights, 2006, *op. cit.*, en particulier chapitre 4.

³²⁰ Hasbani, *loc. cit.*.

³²¹ Entretiens effectués avec des officiers de l'armée émiratie et de nombreux représentants des principaux groupes de défense européens et américains entre avril 2008 et mai 2010. À noter que le processus de professionnalisation des méthodes de sélection des matériels militaires trouve sa première expression dans la directive de décembre 1986 (Directive Khalifa) qui interdit le recours aux intermédiaires et aux commissions dans les procédures d'achats d'équipements militaires.

³²² En l'absence de service militaire obligatoire aux Émirats arabes unis, le débat sur la professionnalisation ne concerne pas le mouvement de disparition de l'armée de masse qui a été entrepris ces dernières années par de nombreux États, notamment sur le Continent européen. Il s'agit en l'occurrence de donner à l'activité militaire le caractère d'une profession. Pour plus de détails, voir chapitre 6 de la thèse.

³²³ Voir, "Introduction : The Professionalisation of Armed Forces in Central and Eastern Europe", in Forster, Edmunds, and Cottey, eds., *The Challenge of Military Reform in Central and Eastern Europe : Building Professional Armed Forces*, Basingstoke : Palgrave, forthcoming 2002, 6; Jon Whitford and Thomas-Durell Young, "Command Authorities and Multinationality in NATO : The Response of the Central Region Armies," in Thomas-Durell Young, ed., *Command in NATO after the Cold War : Alliance, National, and Multinational Considerations*, Carlisle Barracks : Strategic Studies Institute, 1996, 53-78. Lawrence Freedman, "The Revolution in Strategic Affairs," Adelphi Paper 318, London : International Institute for Strategic Studies and Oxford University Press, 1998; Canada, ministère de la Défense nationale, "Les Forces canadiennes entament leur transformation : Nomination du commandant et date de création du Commandement Canada ", dans le Communiqué NR-05.052 (28 juin 2005); Samuel P. Huntington, *The Soldier and the State*, Cambridge, MA, The Belknap Press of

critique, non seulement dans les domaines techniques et administratifs, mais également vis-à-vis des fins de la profession³²⁴. En principe, une formation plus accomplie des militaires, l'élévation de leur niveau scolaire à l'engagement, la régularité de leur formation permanente, leur qualification, la mutation des identifications sociales doivent imprimer leur marque et mener à la progressive transformation du soldat émirati en un professionnel³²⁵. Au niveau organisationnel, portée par la technicisation du métier, la professionnalisation repose sur les caractéristiques de rationalisation, de normalisation et de spécialisation, toutes traditionnellement considérées comme « essentielles à la profession militaire³²⁶. » Au sein de l'État-major et de ses principales directions que sont les opérations, les achats, les renseignements, les ressources humaines et la logistique- pouvoir et légitimité changent d'appui et tendent à reposer davantage sur des critères de compétence³²⁷ et de solidarité fonctionnelle³²⁸ autour de l'objectif de modernisation des forces armées. Au sein de ce clientélisme de groupe³²⁹ les liens de confiance, ainsi que les mécanismes de promotion et l'accès aux positions centrales, sont organisés – verticalement - davantage en fonction des capacités - jugées ou réelles – des individus que de leur appartenance familiale ou tribale. Dans ce cadre, ce mouvement de l'institution militaire en direction du modèle wébérien de la bureaucratie moderne ne doit pas apparaître comme une remise en cause des pratiques néo-patrimoniales. Il participe, au contraire, à en renforcer la pénétration dans chaque segment de l'institution, s'insérant dans un jeu où chaque titulaire de rôle s'affronte et se

Harvard University Press, 1959, p. 7. Pour de plus amples explications, voir Peter D. Feaver, " The Civil-Military Problematic : Huntington, Janowitz, and the Question of Civilian Control ", dans *Armed Forces & Society*, vol. 23, n° 2, hiver 1996; Morris Janowitz, " The Future of the Military Profession ", dans *War, Morality, and the Military Profession*, p. 53.

³²⁴ Theodore Caplow & Pascal Vennesson, *Sociologie militaire*, Paris: Armand Colin, 2000, p.37.

³²⁵ Entretien, Abu Dhabi, juin 2009. Aussi, François Gresle (ed.), *Sociologie militaire, les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*, Paris : L'Harmattan, 2005, 261p.

³²⁶ Christina V. Balis, "Reluctant Warriors? European Army Professionalism in Transition ", PhD Dissertation, Johns Hopkins University, 2005, p. 6.

³²⁷ Lisa Anderson, *loc. Cit.*, p 295-296.

³²⁸ Qui décrit une identité de rôles et de fonctions plutôt qu'une fonction sociale, notamment analysée dans les travaux de Merton et Durkheim. Voir, Robert K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Colin, 1997, 384 p.; Emile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris : PUF, 2004, 6^e édition, 416 p.

³²⁹ Bertrand Badie, «Formes et transformations des communautés politiques », in M. Grawitz & J. Leca (dir.), *Traité de science Politique*, Paris : PUF, 1985, tome I, p. 653.

dispute la propriété de cette dernière³³⁰. Elle favorise l'établissement d'une nouvelle clientèle, autour du chef d'État-major, dont la cohésion s'établit sur ce qu'ils jugent être un pouvoir « mérité », s'opposant au pouvoir « hérité » de l'élite tribale placée aux postes de commandement dans les années 1970 et 1980³³¹.

a) Modification des procédures d'évaluation et d'acquisition des matériels militaires

Les derniers grands contrats signés par les Émirats arabes unis ont permis de démontrer l'importance désormais accordée au processus de sélection. Les offres industrielles sont en effet scrupuleusement étudiées, puis longuement négociées, avant l'attribution des contrats. Comme le note un industriel français qui a supervisé la mise en œuvre de l'un des principaux contrats d'armement conclus aux É.A.U. au lendemain de la Guerre du Golfe :

« Au cours des années 1980, la vente d'armement avec les forces armées des Émirats arabes unis fonctionnait au coup de cœur : les liens de confiance entre nous et l'acheteur avaient une importance beaucoup plus significative que la pertinence et la qualité des systèmes d'armes proposés³³². Aujourd'hui, ce

³³⁰ Contrairement au processus de rationalisation de l'institution militaire observé sur le continent européen, en général, et en France, en particulier, il ne s'agit là nullement d'une transformation et du retrait de l'État ou, par des mesures d'éloignement social et symbolique de celui-ci, de la disparition de la spécificité militaire. Au contraire, le processus de modernisation des forces armées émiraties induit une série de changements qui visent précisément à faire de l'institution militaire la pierre angulaire du projet et de la stratégie de construction de l'État mis de l'avant depuis le début des années 1990 par certains segments de la nouvelle génération de la famille régnante d'Abu Dhabi, aujourd'hui au pouvoir. Sur l'impact de la professionnalisation de l'armée française, voir Sébastien Jakubowski, *La professionnalisation de l'armée française, conséquences sur l'autorité*, Paris : L'harmattan, 2007, 304p.

³³¹ Entretiens avec des officiers des forces armées des É.A.U. liés au prince héritier de l'émirat d'Abu Dhabi, entre mai 2008 et juin 2009. Sur la distinction entre pouvoir mérité et pouvoir hérité, voir M. Sahlins., "Poor Man, Rich Man, Big Man, Chief : Political Types in Melanesia and Polynesia", *Comparative Studies in Society and History*, vol. V (3), April 1963, cité par Jean-Pascal Daloz, « Au-delà de l'État néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitaire », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/4 - Volume 13.

³³² Comme le soulignent à cet égard Kori Schake et Judith Yaphe, à propos des politiques d'achat d'armement des États du CCG au cours des années 1970 et 1980 : " All bought what they wanted in bidding wars from whoever they wanted without a serious thought to how the equipment could be used in a combat situation. Arm purchases were not intended to bolster defense ; rather, they were an extension of foreign policy, intended to give as many arms-merchant states as possible a stake in their survival. Kuwait, for example, often bought inferior if not obsolete equipment from the Soviet Union, Eastern Europe, and China as well as other European suppliers in order to help ensure

n'est plus du tout le cas. Dans les années 1990, les procédures d'acquisition se sont complètement structurées, tant sur le plan de la négociation, du contour contractuel, que sur l'évaluation technique du matériel et de sa pertinence. Il y a une vraie démarche et, il faut bien le dire, ils sont de redoutables négociateurs. Il y a encore aux Émirats de nombreux conseillers militaires américains, français, etc., mais ils n'interviennent pas : on ne les voit jamais dans le cycle de négociation et d'évaluation. Au risque de vexer mes amis saoudiens et des autres pays du Golfe, ce n'est absolument pas la même chose avec eux. Ils n'ont pas du tout la même rigueur³³³.»

Les contrats sont ainsi rigoureusement étudiés, puis patiemment négociés, afin de s'assurer que les offres correspondent aux besoins opérationnels des forces armées³³⁴. Comme le mentionne un général de division américain à la retraite, malgré les sommes importantes allouées par les É.A.U. à la construction d'une force militaire, il faut s'armer de patience lorsque l'on négocie avec l'État-major, lequel, dit-il, « fait beaucoup de shopping avant d'acheter³³⁵.»

political alliances. Kori Schake, Judith Yaphe, *The Strategic Implications of a Nuclear-Armed Iran*, McNair Paper, Institute for National Security Studies, National Defense University, 2003, p. 40. Dans ce contexte, les industries de défense occidentales ont longtemps elles-mêmes fixé les besoins en termes de matériels militaires de leurs clients du Golfe. Sur cette question, voir Michael Knights, *Troubled Waters. Future US Security Assistance in the Persian Gulf*, The Washington Institute for Near East Policy, 2006, Chapitre IV, "Reassessing Self-Defense Capabilities in the GCC States", p. 121 et suivantes. James A. Russell, "Regional Threats and Security Strategy : The Troubling Case of Today's Middle East", *loc. cit.*; Ghassan Salamé, *Appels d'empire*, *op. cit.* p. 38-41; Gause, 1994, *op. cit*, Chapitre IV "Foreign and Defense Policies", p. 119 et suivantes.

³³³ Entretiens avec le représentant commercial aux É.A.U. de l'un des principaux groupes de défense français.

³³⁴ Voir notamment Riad Kahwaji, "UAE Defense Spending Justified by Objectives and Nature of Threats", INEGMA, September 09, 2009. Entretien effectué avec le général de division Obaid Al Ketbi, membre du Conseil exécutif d'Abu Dhabi, directeur du département de planification stratégique de l'armée de l'air et de la défense aérienne et ancien directeur du département des achats à l'État-major des forces armées (1998-2001), Abu Dhabi, 27 novembre 2008.

³³⁵ Entretien avec le général de division à la retraite Morris J. Boyd, directeur du développement international, Lockheed Martin, décembre 2008.

L'amélioration des méthodes de sélection des matériels militaires a aussi bénéficié de la centralisation des procédures de décision au sein des forces armées. Les programmes d'armement sont aujourd'hui regroupés au sein d'une structure décisionnelle unique, suite à l'intégration (réelle) de la force de défense de Dubaï à la structure de commandement fédéral le 2 décembre 1997 (voir la deuxième partie de ce travail). Précédemment, deux structures administratives étaient chargées de l'achat des équipements de défense des diverses composantes des forces armées : le GHQ (General Headquarter) des forces armées fédérales basé à Abu Dhabi et le CMC (*Central Military Command*) à Dubaï. Suite au démantèlement de ce dernier, seul le GHQ d'Abu Dhabi, par l'entremise du département de la direction générale des achats, est autorisé à conclure des contrats d'armement avec les industries de défense qu'il aura « pré-qualifiées » et invitées à soumissionner à l'appel d'offre. La direction des achats est également en charge de la supervision des obligations légales et contractuelles liées à l'achat d'armement. Les forces navales, terrestres et aériennes sont pour leur part responsables de la conduite des évaluations techniques des équipements et services, qu'elles se doivent de présenter au chef de l'État-major. Pour tout achat majeur, le directeur des achats est assisté par un comité d'évaluation ad hoc, qui l'accompagne tout au long du processus. Le directeur soumet ses recommandations au chef d'État-major des armées, seule personne autorisée au GHQ à conclure les achats³³⁶. La procédure de décision s'insère toutefois dans le fonctionnement des réseaux de clientèles et s'organise autour de la verticalité des relations de patronage qui prévaut au sein de l'institution militaire - ce qui rend la procédure à la fois plus complexe, puisque chaque décision importante est soumise à l'approbation du sommet de la pyramide décisionnelle, et plus incertaine, dans la mesure où la procédure décisionnelle est souvent modifiée et contournée en fonction des enjeux et des pratiques. Ainsi, dans certains cas, des actions visant à favoriser l'ascension des éléments les plus modernisateurs au sein de l'institution militaire peuvent-elles se poser en obstacle aux réformes qu'ils entendent mettre en œuvre. Les tensions existant entre les deux objectifs sur lesquels repose le programme de modernisation des forces armées – le renforcement des capacités militaires réelles et la redéfinition des rapports de forces au sommet de l'institution militaire au profit de son principal artisan – celui-là se

³³⁶ Notons cependant qu'en dépit de sa nomination au poste de vice-commandant suprême des forces armées en 2004, Sheikh Mohammed continue d'exercer l'ensemble des fonctions réservées au chef de l'État-major, en dehors des activités protocolaires. Entretiens effectués à Abu Dhabi avec plusieurs officiers généraux et officiers supérieurs des forces armées émiratis entre novembre 2008 et juin 2009.

définissant par rapport aux objectifs, celui-ci au niveau des moyens, s'expriment ici clairement.

Dans ces conditions cependant, de nombreux officiers ont pu retirer une importante légitimité des réformes introduites et doivent leur ascension à la réussite de celles-ci³³⁷. À cet égard, l'amélioration des procédures d'évaluation et d'achats des matériels militaires correspond également à un besoin de crédibilité à l'externe et de légitimité à l'interne des éléments les plus modernisateurs au sein de l'institution militaire. C'est notamment ce que souligne le général américain à la retraite H. Norman Schwarzkopf. Dans ses mémoires, ce dernier rappelle en effet les circonstances entourant sa première rencontre avec Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan en décembre 1989³³⁸. À cette époque, mentionne-t-il, la relation entre les Émirats arabes unis et les États-Unis ne jouissait pas du même degré de proximité qu'aujourd'hui. De nombreux militaires émiratis affichaient même un certain mécontentement à l'égard de la puissance américaine à la suite de la signature par les forces armées des É.A.U. d'un contrat d'armement d'une valeur de plusieurs dizaines de millions de dollars pour un matériel (missiles antiaériens Hawk Modification 2) que le Pentagone, à leur insu, s'appêtait à déclarer obsolète et à retirer du marché³³⁹. Lorsque s'est opéré au lendemain de la Guerre du Golfe un rapprochement significatif avec les États-Unis, établissant une relation de long terme qui devint structurante pour le développement des forces armées émiraties, il a été nécessaire pour les éléments les plus modernisateurs des forces armées d'éviter que se reproduise ce type d'humiliation³⁴⁰.

³³⁷ *Ibid.*

³³⁸ Général H. Norman Schwarzkopf (en collaboration avec Peter Petre), *Mémoires*, Paris : Plon, 1993, p.328.

³³⁹ Le groupe de défense américain Raytheon, qui assure la commercialisation du système de défense anti-aérien Hawk, est présent aux É.A.U. depuis 1983. Les premiers missiles Hawk ont été livrés aux É.A.U. en 1987. Comme le note Schwarzkopf : « Les É.A.U. s'étaient sentis floués ». *Ibid.*

³⁴⁰ Le général Schwarzkopf, alors commandant du United States Central Command (Centcom), mentionne que cet entretien avec Sheikh Mohammed bin Zayed (décembre 1989) doit être analysé comme le premier moment du rapprochement militaire entre les États Unis et les Émirats arabes unis qui aura lieu au lendemain de la guerre du Koweït. Il s'est notamment traduit par la promesse du Général américain de nommer l'un des membres de son État-major, le Colonel Jack McGuiness, à la tête de la mission militaire américaine aux Émirats arabes unis. Ce dernier devint après la guerre du Koweït conseiller personnel en matière militaire de Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, fonction qu'il occupait encore à la fin de l'année 2009.

b) Le choix des matériels militaires

Lors du processus de modernisation des forces armées, deux principes vont progressivement s'imposer à l'État-major au niveau du processus de sélection et d'achat. Les Émirats arabes unis vont tout d'abord chercher à compenser leur faiblesse démographique et le manque de personnels qualifiés par une supériorité technologique obtenue par l'acquisition de matériels avancés. Comme le souligne le chef d'État-major actuel des forces armées : « Même si on a l'argent pour acheter ce que l'on veut, il a été néanmoins nécessaire de privilégier la qualité par rapport à la quantité afin de faire face à notre déficit de personnel³⁴¹. » L'étrécissement relatif du territoire des É.A.U. et son manque de « profondeur stratégique » explique aussi ce choix, ainsi que le mentionne l'ancien commandant de l'armée de l'air et de la défense aérienne, le général Khaled Al Bu Ainnain : "The main drivers behind these requirements relate to population and geography. Manpower presents our biggest limitation. We have a small population to recruit from for our air force. Geography is our second limitation. We are a small country, so our reaction times are very short. We cannot create and sustain powerful conventional force as can a country with a large population and large land mass. We have to build our forces around quality to compensate for quantity³⁴²."

Ensuite, les Émirats arabes unis ont souhaité s'assurer que les systèmes d'armement achetés répondaient aux besoins spécifiques de leurs forces armées, cherchant par là même à mettre fin aux pratiques de livraison d'équipements « clés en main »³⁴³. Entre autres choses, au milieu des années 1990, l'État-major des armées a fait circuler une note interdisant l'achat de

³⁴¹ Entretien, Abu Dhabi, 17 mai 2009. Comme le mentionne un général de brigade de l'armée de l'air : « Nous avons été contraints d'effectuer nombre de réajustements au cours des ans afin d'adapter le processus de modernisation à notre manque de personnel. Dans les faits, cela s'est notamment traduit par l'achat de 80 F-16 plutôt que les 100 initialement prévus. Cela est également à l'origine de l'achat de corvettes, plutôt que des frégates que nous n'aurions pas pu armer en hommes. »

³⁴² Eric Hehs, "UAE Air Force/F-16 Block 60", *Code One, Fourth Quarter, 2003*.

³⁴³ En l'absence de capacité industrielle, les équipements sont traditionnellement livrés en tant que produits finis et complets et donc au prix le plus fort. Cette livraison « sur étagère » est de loin la plus rentable pour le fournisseur qui ne doit pas transformer son produit afin de l'adapter aux besoins spécifiques du client. Nadim Hasbani, *loc. cit.*.

matériels qui ne pourraient être testés aux Émirats ou par les forces armées émiraties, rendant ainsi obligatoire une pratique établie au lendemain de la guerre du Koweït³⁴⁴. Cette décision a modifié les pratiques commerciales des industries de défense occidentales, habituées à fixer elles-mêmes les besoins de leur clients dans la région du Golfe³⁴⁵ et assura par là même l'introduction de matériels sophistiqués et performants adaptés aux exigences opérationnelles des forces armées émiraties³⁴⁶. En témoigne notamment la décision des Émirats arabes unis d'opter pour le char de combat Leclerc au début des années 1990, rendue possible par l'acceptation du constructeur français d'introduire certaines variantes par rapport au modèle d'origine, telles que l'ajout du moteur Diesel (allemand) MTU MT-883 Ka-500 et de la transmission Renk HSWL 295 TM. À l'inverse, explique-t-on à l'État-major, le fabricant du char américain de combat Abrams n'avait pas consenti à ce que des missions d'évaluation soient conduites aux Émirats arabes unis, ce qui joua en sa défaveur lors du processus de sélection, et cela en dépit des bonnes performances du char Abrams quelques années plus tôt lors de la Guerre du Koweït³⁴⁷. En témoigne également l'achat de 80 chasseurs F-16 E/F à la fin des années 1990 pour lequel les forces armées ont effectué 96 missions d'évaluation, dont 36 aux Émirats, avant de donner un avis positif

³⁴⁴ Une place importante est à cet égard accordée aux transferts de technologies qui accompagnent les grands contrats d'armement, et notamment à l'acquisition des codes sources des matériels et systèmes vendus aux forces armées émiraties. Comme le soulignait en 1995, le général Khaled Al Bu Ainnain (alors colonel) : "The USA has been reluctant in the past to release source code for EW and other systems, leaving the customer dependent on the USA for upgrades and support, so we place particular emphasis on source code. [...] It is essential that we have the in-country capability without having to refer back to the vendor for every minor change we must make." Cette autonomie technologique est censée répondre en partie au problème du manque de personnel au sein des forces armées émiraties. Comme le mentionne Al Bu Ainnain : "An emphasis on supporting and operating advanced, software-intensive equipment makes a military career a more attractive option. In terms of the fighter requirement, the UAE's circumstances generate a need for a capable and survivable aircraft, but with low maintenance requirements." Propos cités par Michael Knights, *Unfriendly Skies : The Development of GCC Air Forces*, Hasting : Cross-BorderInformation, 2002, p. 72.

³⁴⁵ Entretiens avec des représentants des principaux groupes de défense européens et américains entre avril 2008 et mai 2010.

³⁴⁶ Au-delà des considérations d'ordre politique, qui, comme partout ailleurs dans la région, continuent de peser lourdement dans l'attribution des contrats d'armement.

³⁴⁷ *Ibid.* Entretien avec le directeur des achats à l'État-major des forces armées, Abu Dhabi, novembre 2008. Le char Abrams n'a enregistré lors de ce conflit qu'une vingtaine de pertes, dont plusieurs causées par des tirs fratricides.

sur l'achat de ce modèle et de proposer une série de modifications liées aux exigences opérationnelles de l'armée de l'air³⁴⁸.

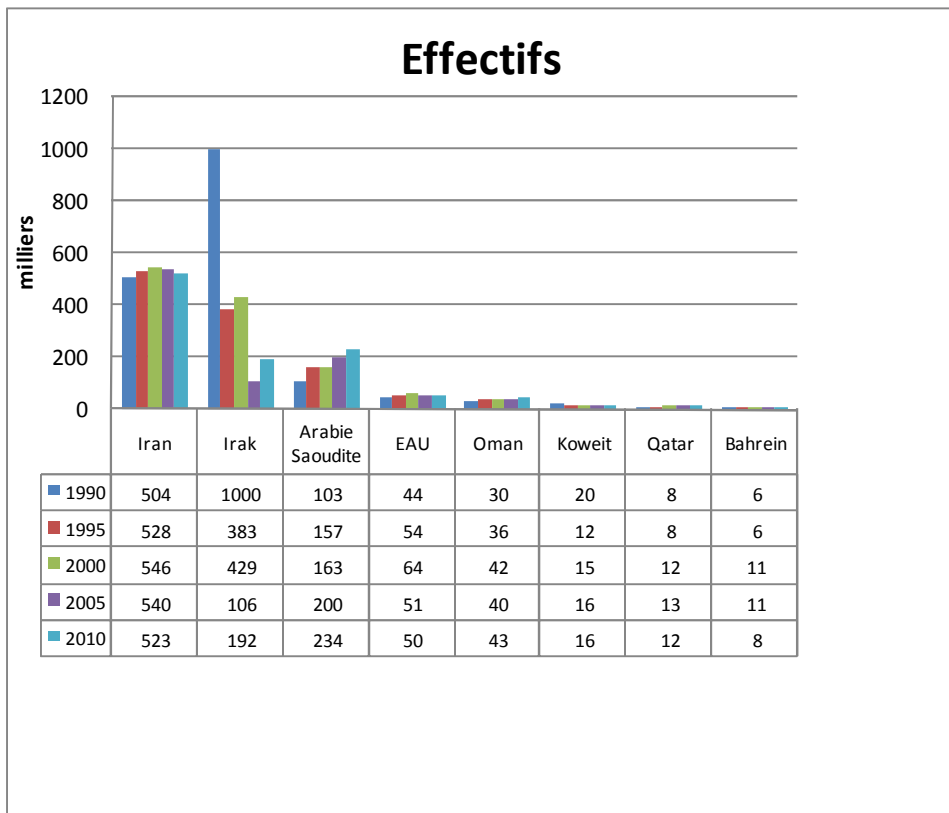
Similairement, la décision des forces armées émiraties de renoncer à l'acquisition de l'avion de surveillance aérienne et de commandement aéroporté E-2C Hawkeye 2000 aurait été prise à la suite du refus du fabricant, l'américain Northrop Grumman, de transférer l'ensemble des systèmes de communication qui le composent³⁴⁹. Ainsi, comme le rapporte un document publié par le groupe américain de défense Lockheed Martin : "Though the UAE has been outspent by both Saudi Arabia and Iran, its procurement drive has been much better timed and executed. Its rearmament has taken place in a buyer's market, and the UAE has shown itself a tough negotiator, maintaining competition between French and US vendors and obtaining top-grade technologies rather than the downgraded export versions that Saudi Arabia accepted during the 1980s and the 1990s³⁵⁰." Cela a permis à la force de défense des Émirats arabes unis d'effectuer un bon technologique et qualitatif significatif au cours des 20 dernières années.

³⁴⁸ Entretiens avec le général de division à la retraite Khaled Abdullah Al Bu Ainnain à Abu Dhabi et Venise entre juin 2008 et juin 2009. Voir également Eric Hehs, *loc. cit.*

³⁴⁹ En particulier le système de communication "Link-16". Entretien réalisé avec le général de division Obaid Al Ketbi, 27 novembre 2008. Comme le souligne le général Al Bu Ainnain : "The systems that we buy must be matched to our requirements, and if necessary will be modified to meet our requirements," Hehs, *op. cit.*

³⁵⁰ Cité par knights, 2006, *op. cit.* p. 134.

Tableau III- Effectifs des forces armées des États du Golfe (1990-2010)



Contrairement à ce l'on observe dans plusieurs pays du CGG au cours de la même période, il est à noter que l'acquisition de matériels sophistiqués et adaptés aux exigences opérationnelles des forces armées ne s'est pas traduite par une augmentation significative du budget consacré par le gouvernement fédéral des Émirats arabes unis à la défense. Entre 1990 et 2005, le budget de la défense du gouvernement émirati n'a pas subi de hausse marquée. En observant l'évolution du pourcentage du Produit intérieur Brut des É.A.U. consacré aux dépenses de défense depuis 1978, il apparaît au contraire que l'effort de défense tend à diminuer, passant de 7% en moyenne entre 1978 et 1988 à 4.5% en moyenne de 1995 à 2005. En parallèle, le budget de l'État alloué à la défense, situé entre 40% et 50% tout au long des

années 1980, ne représente ces dernières années que 7% à 9% du budget total³⁵¹. Sans augmenter l'effort de défense, les É.A.U. ont ainsi été en mesure, à travers l'amélioration des processus de sélection et d'achat, de renforcer leur capacité militaire réelle.

Tableau IV- Dépenses de défense du gouvernement des Émirats arabes unis

1- Dépenses de défense du gouvernement des Émirats arabes unis, 1979-1990
(En milliards de dollars)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
<i>Dépenses de défense</i>	1.1	1.2	2.5	2.9	2.4	1.8	2.9	1.8	1.5	1.6	1.3	2.1
<i>% PIB³⁵²</i>	5.6	n/a	7.0	7.1	8.8	6.7	7.6	8.8	6.7	n/a	5.4	7.7

1- Dépenses de défense du gouvernement des Émirats arabes unis, 1991-2000
(En milliards de dollars)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<i>Dépenses de défense</i>	2.2	4.2	2.1	2.1	1.9	2.0	2.4	3.0	3.1	3.3
<i>% PIB</i>	7.7	14.6	5.2	4.8	5.7	5.2	5.5	6.5	6.2	5.9

³⁵¹ Il s'agit là aussi d'estimations, réalisées à partir des informations publiées par l'IISS, les É.A.U. ne publiant aucune statistique officielle sur les dépenses de défense du gouvernement fédéral. Notons cependant une hausse spectaculaire des dépenses de défense du gouvernement émirati depuis 2006, provoquée en partie par les incertitudes régionales actuelles mais également par l'acquisition de systèmes de défense antiaériens et antimissiles, du renforcement des capacités maritimes des forces armées, et de matériels de protection des frontières, dont certains étaient prévus de longue date et censés constituer la dernière phase du programme de modernisation amorcé au début des années 1990. Voir, à ce sujet Riad Kahwaji, "UAE Defense Spending Justified by Objectives and Nature of Threats", September 9, 2009, disponible sur http://www.inegma.com/templates/report_tabs.php?navigation=reports&page=5, "Anthony Cordesman, *The Gulf Military Balance in 2010, working draft*, April 22 2010, disponible sur http://csis.org/files/publication/100422_GulfMilBal.pdf.

³⁵² Les dépenses de défense sont présentées ici en pourcentage du Produit intérieur brut (PIB), soit l'ensemble des « valeurs ajoutées dégagées par les entreprises d'un pays ».

2- *Dépenses de défense du gouvernement des Émirats arabes unis, 2001-2008*
 (En milliards de dollars)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses de défense	3.1	2.5	2.6	2.5	2.6	9.5	11.2	13.7
% PIB	3.2	3.4	2.9	2.5	2.0	5.6	5.7	5.1

3- Ampleur et limites de la progression des forces armées

a) Priorité à l'armée de l'air

La modernisation des forces armées émiraties a donné la priorité au développement de l'armée de l'air. Contrairement à d'autres forces de la région plus anciennes, les É.A.U. ont en effet bénéficié d'une meilleure définition du fait aérien à partir des années 1980 pour réévaluer et recentrer leur posture de défense autour de ce pôle. Dans la seconde moitié des années 1990, les É.A.U. renforcent et modernisent leur aviation de combat, faisant notamment l'acquisition de 112 avions de chasse multirôles : 32 Mirage 2000-9 et 80 F-16, dont 55 F-16 E Block 60 et 25 F-16 F Block 60 (dont 13 sont stationnés en permanence aux États-Unis à des fins d'entraînement)³⁵³.

³⁵³ L'armée de l'air émiratie est l'une des forces les mieux dotée technologiquement de la région. Les F-16 sont équipés de 2 systèmes d'armes sol-air fabriqués par la société américaine d'armement Raytheon ; le premier est le AGM-65 Maverick, un missile sol-air conçu pour les missions d'appui rapproché, d'interdiction de zone et de suppression des défenses ennemies, le second est le AGM-84 Harpoon, un missile anti-navire transhorizon longue portée, développé initialement par la société américaine McDonnell Douglas, avant sa reprise par Boeing Integrated Defense Systems. Ces nouveaux chasseurs renforcent les capacités de combat « trans horizon » (*over-the-horizon*) des forces armées émiraties. Les F-16 sont technologiquement plus avancés, non seulement que n'importe quel chasseurs iraniens, mais aussi que les avions de combat actuellement utilisés par les armées de l'air des États-Unis et des États européens. Cela s'explique en partie par les importantes sommes allouées par les Émirats arabes unis pour le développement technologique de ces appareils. Comme le soulignent Anthony Cordesman & Khalid al-Rodhan à propos de l'achat des 80 f-16 Block 60 : "The UAE assisted the US in development costs, amounting to around \$2 billion UAE money spent solely on development." Khalid R. Al-Rodhan & Anthony H. Cordesman, 2007, *op. cit.* Chapitre VII "UAE". Voir également, Knights, 2006, *op. cit.* Comme le note ce dernier : "The UAE made a major and unprecedented investment in the U.S. defense electronics industry, becoming the core partner in systems that will provide the backbone of the United States Air Force of tomorrow. The F-16 deal included a \$2.5 billion advance payment by the UAE to assist in the development of a new internal avionics suite and \$500 million toward the development of the Northrop Grumman APG-68 Agile Beam Radar. For a period of years after the Desert Falcons enter service, the UAE will deploy aircraft more advanced than the F-16s of either the USAF or Israeli Air Force. If either the USAF or any foreign customer buys these systems, the UAE will receive royalties." Knights, 2006, *op. cit.* p. 134-135.

À cela s'ajoutent 30 Mirage 2000 modernisés au standard 9 par la France, dont la transformation a débuté en 2003, au moment de la livraison des premiers Mirages 2000-9³⁵⁴. En moins d'une décennie, les Émirats arabes unis ont ainsi triplé le nombre de chasseurs en service au sein de l'armée de l'air, qui est aujourd'hui devenue « l'une des forces aériennes les mieux équipées de la région³⁵⁵.» Son développement prend racine dans la détermination de certains membres du commandement émirati de doter les forces armées d'une capacité de dissuasion conventionnelle basée sur la possibilité de riposte³⁵⁶. Celle-ci, stratégie de contre-valeur, vise à dissuader un adversaire ou un ennemi potentiel d'accomplir une action hostile que l'on ne peut contrer, à travers la menace de représailles futures, notamment militaires. Avec des capacités véritablement renforcées, l'armée de l'air émiratie serait potentiellement en mesure d'atteindre et de détruire la plupart des infrastructures critiques des pays avoisinants, dont l'Iran³⁵⁷. La capacité de dissuasion repose également sur une stratégie de contre-force, laquelle

³⁵⁴ Concernant les Mirages 2000-9, la France, comme le souligne N. Hasbani, n'a pas hésité à le produire à la demande des Émirats arabes unis. Hasbani, *loc. cit.* et entretien réalisé avec Patrick Genty, représentant de Dassault Aviation aux É.A.U., Abu Dhabi, 16 novembre 2008. Il s'agit d'un avion sans équivalent dans la gamme Mirage 2000, taillé sur mesure pour et par les Émirats et équipé du missile de croisière Scalp-EGN et du radar RDY-2 (15 % de portée supplémentaire comparé au RDY), ainsi que de EMTI (Ensemble modulaire de traitement de l'information), de pod de désignation laser. Cette version est capable de conduire des missions air-air avec des capacités proches des 2000-5, air-sol avec des missiles *Storm Shadow* (version export du Scalp) et air-surface avec missiles Exocet, le tout avec ravitaillement en vol.

³⁵⁵ *Jane's international defense Review*, cité par Al-Rodhan & Cordesman, *The Gulf Military Forces in an Era of Asymmetric War : United Arab Emirates*, draft report, June 2008, 2006, p. 15.

³⁵⁶ Entretiens effectués à Abu Dhabi avec plusieurs analystes militaires, officiers généraux et officiers supérieurs des forces armées émiratis entre novembre 2008 et juin 2009. L'effort consenti par les forces armées pour compenser par la supériorité technologique leur faiblesse démographique demeure pertinent dans le cas d'un rapport de force inversé, du moment que l'affrontement demeure de type conventionnel et non asymétrique. Par ailleurs, en cas de conflit asymétrique, une stratégie de dissuasion reposant sur la capacité de riposte se révèle elle aussi problématique. Comme le note Knights: "This strategy has proven ineffective in environments where an aggressor can operate just below the deterring state's threshold for punitive action. Recent examples have shown Iran's willingness to employ such so-called gray-area deterrence, particularly through low-profile military actions (e.g., naval mines)." Face à ce type d'engagement de faible intensité, une stratégie de contre-force, certes plus complexe et plus coûteuse à mettre en œuvre, se révèle plus efficace. Knights, 2006, *op. cit.*, p. 150.

³⁵⁷ Les Mirages et les F-16 sont spécialement équipés pour pouvoir pénétrer en profondeur dans le territoire des grands États voisins - réservoirs supplémentaires (de 4 450 litres sur le F-16), radars actifs, missiles de croisière Scalp/EG. À cet égard, comme le rapporte Michael Knight, dans un livre consacré au développement des forces armées des États du Golfe : "The UAE has developed formidable long-range and precision-strike capabilities that could inflict great damage on Iran's most vital infrastructures and destroy tens of strategic assets with pinpoint accuracy. Iran is noticeably vulnerable to attacks on its oil platforms and loading facilities in the Gulf." Knight, *op. cit.*, p. 148.

visé à priver un adversaire ou un ennemi potentiel de la possibilité de réussir une attaque³⁵⁸. À cet égard, le commandant du US Central Command, le général David Petraeus, semble assuré de la supériorité de l'armée de l'air des É.A.U. en cas de conflit avec l'Iran : "The Emirati Air Force itself could take out the entire Iranian Air Force, I believe, given that it's got ... somewhere around 70 Block 60 F-16 fighters, which are better than the U.S. F-16 fighters³⁵⁹." Même si l'on peut douter de la capacité réelle de l'armée de l'air émiratie à réaliser un tel exploit, force est néanmoins de souligner l'important bond qualitatif et quantitatif effectué par cette dernière grâce au processus de modernisation des forces armées.

Par-delà les motivations d'ordre militaire, la priorité accordée au développement de l'outil aérien est liée à la forte influence qu'y exerce le prince héritier d'Abu Dhabi. Initialement de dimension restreinte, l'armée de l'air a en effet été modulée par Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan au cours des années 1980, période au cours de laquelle il y occupe diverses positions avant d'en assurer le commandement de 1986 à 1990. Le prince héritier s'entoure alors de gens de confiance qui seront à l'avant-scène du processus de modernisation lors des deux décennies suivantes. Avant de concerner l'institution militaire dans son ensemble, l'armée de l'air est ainsi le champ au sein duquel s'affrontent à partir de la seconde moitié des années 1980 divers groupes en concurrence pour son contrôle. Comme le souligne un général de l'armée de l'air à la retraite, « ce que l'on appelle le programme de modernisation des forces armées débute en réalité dès 1986. C'est à ce moment que son altesse (Sheikh Mohammed bin Zayed) présente sa vision et met en œuvre une série de réformes qui assurera par la suite la réussite du programme de modernisation, une fois que ces réformes seront élargies à toutes les composantes des forces militaires³⁶⁰.»

La première mesure d'envergure concerne l'annexion de la force de défense antiaérienne à l'armée de l'air. Imposée en 1986 par Sheikh

³⁵⁸ Selon la définition proposée par le Bureau du désarmement des Nations Unies. un.org/fr/disarmament/index.html.

³⁵⁹ Notes personnelles. Voir également Josh Rogin, "Petraeus : The UAE's Air Force Could Take Out Iran's", *Foreign Policy*, December 17, 2009.

³⁶⁰ Entretien, Abu Dhabi, juin 2009.

Mohammed bin Zayed, elle soulève cependant une importante levée de boucliers, du fait notamment du nombre plus important de haut gradés au sein de la défense antiaérienne et de l'existence de systèmes de promotions distincts. La pertinence militaire d'une telle réforme a été aussi fortement mise en cause. Les difficultés associées à la mise en œuvre de cette réforme de l'architecture organisationnelle auraient néanmoins été compensées par la possibilité offerte aux « modernisateurs », proches du commandant des forces de l'armée de l'air, de mettre à l'écart ou sur « la tablette » un certain nombre d'éléments jugés insuffisamment convaincus par ce projet³⁶¹.

Les éléments les plus modernisateurs, comme nous l'avons souligné, ont tous en commun de se situer à la périphérie des principales logiques de clientèle qui prévalaient jusqu'alors au sein de l'institution militaire, mais qui se sont révélées beaucoup moins fortes au sein de la force aérienne. À cet égard, mentionnons que l'un des principaux artisans de la modernisation de l'air, qui en a notamment assuré le commandement, est né au Qatar. Gravissant les échelons de l'institution militaire, au côté du prince héritier actuel de l'émirat, il a changé de nom lors de sa nomination à un poste d'État-major dans les années 1990³⁶². Au cours des ans, de nombreux ressortissants des émirats du Nord de la fédération ont bénéficié du processus de modernisation des forces armées et de la modification des méthodes de recrutement et de promotion pour se hisser à des postes clés, de commandement et d'administration au sein de cette force. Bien que lié à la confédération des Bani Yas, le commandant de l'armée de l'air et de la défense antiaérienne depuis 2006, le général de division Mohamed bin Suweidan Saeed Al Qazmi (de la tribu des Qamzan) est natif et vit dans l'émirat de Dubaï³⁶³. Le commandant du *Khalifa bin Zayed Air College* est le général de brigade Saeed Ghanim Al Falasi. Il appartient à la section des Bani Yas, les Al Bu Falasah, à laquelle est liée la famille régnante de l'émirat de Dubaï, les Al Maktoum. L'assistant chef de l'armée de l'air, le général de brigade Saif Rashid Al Zahmy, est lié à l'une des sections de la tribu des Sharqiyin (singulier : Al Sharqi), deuxième en importance aux Émirats arabes unis et à laquelle appartient la famille régnante de l'émirat de Fujairah³⁶⁴. Il en

³⁶¹ Entretien, État-major des forces armées, Abu Dhabi, mai 2009.

³⁶² Entretiens avec divers acteurs du secteur de la défense à Abu Dhabi entre avril 2008 et mai 2010.

³⁶³ Entretien avec un analyste militaire, Dubaï, décembre 2009.

³⁶⁴ D'après le recensement britannique de 1968, près de 44,000 des 46,300 membres de la tribu des Sharqiyin vivaient dans cet émirat.

va de même du commandant du *Zayed Military College* d'Al Aïn, le général de brigade Salem Ali Salem Al Ghafli, de la tribu des Ghafalah, présente dans les cinq émirats du Nord de la fédération et dont les membres sont traditionnellement proches de la famille régnante d'Oum Al Qaiwain³⁶⁵. Plus bas dans la hiérarchie de l'armée de l'air, on retrouve également de nombreux officiers supérieurs, officiers subalternes et sous-officiers qui sont issus des territoires septentrionaux de la fédération des É.A.U.

À la suite de l'accession de Sheikh Mohammed bin Zayed aux fonctions de vice-chef, puis de chef, de l'État-major au lendemain de la guerre du Koweït, ce modèle a été progressivement élargi à l'ensemble de l'institution militaire. Ces éléments nous aident à mieux comprendre pourquoi l'armée de l'air a bénéficié en priorité du programme de modernisation des forces armées. Ils suggèrent également quelques éléments de réponse concernant la mise en œuvre plus tardive et, à certains niveaux, plus superficielle, des réformes au sein de la marine et de l'armée de terre où ont longtemps subsisté – et subsistent encore aujourd'hui mais dans une mesure moindre – des contre-pouvoirs qui ont fait obstacles aux ambitions du jeune Al Nahyan.

b-)Les forces navales : une modernisation tardive

Au milieu des années 1990, le général de division Suhail Mohammed Khalifa Shaheen Al Marrar prend les commandes de la marine émiratie et s'efforce d'accroître le niveau de professionnalisme de ses effectifs. Il réorganise la formation des officiers, supervise en 1999 la création du collège naval (*kulliya al-bahriyyat*) et encourage la tenue d'exercices maritimes conjoints avec les partenaires régionaux et étrangers. Un effort important est aussi consacré alors à l'émiratisation des effectifs de la marine. En parallèle, la marine émiratie entreprend de renouveler et de mettre à niveau une partie de ses équipements. Baptisé « projet Liwa », ce programme de modernisation des équipements de la marine s'est déroulé en trois phases, permettant à la

³⁶⁵ La tribu des Ghafalah a longtemps fait partie de la « sphère d'influence » de l'émir d'Oum Al Qaiwain, et cela en dépit de l'aide périodique apportée par cette tribu à l'émir d'Abu Dhabi, Sheikh Khalifa bin Shakhbut Al Nahyan (1833-1845), dans le cadre des efforts visant à chasser les troupes saoudiennes de l'oasis de Buraimi/Al Aïn. Les Ghafalah sont situés entre Sharjah et Khawr Fakkan, entre Oum Al Qaiwain et 'Ajman, et entre Oum Al Qaiwain et Ras Al Khaimah. Van der Meulen, *op. cit.*, p. 385-386.

marine de faire l'acquisition de six à huit patrouilleurs (*ocean capable patrol boat*) lors de la première phase, de six corvettes lors de la seconde, et de 200 vedettes d'interceptions rapides lors de la troisième phase³⁶⁶. Il faut toutefois attendre le début des années 2000 pour qu'apparaissent les premières véritables tentatives en vue de moderniser et renforcer l'outil naval. Celles-ci visent notamment à permettre la conduite d'opérations maritimes en haute mer, par-delà le passage du détroit de Hormuz – alors que le rôle de la marine émiratie avait jusqu'alors essentiellement porté sur les activités de patrouilles côtières. La marine a par ailleurs développé d'importants moyens de lutte maritime avec l'acquisition d'hélicoptères³⁶⁷. La flotte aérienne de la marine s'est aussi renforcée, passant de deux appareils en 1990 à 20 en 2006 (avion de patrouille maritime, de transports, et hélicoptères)³⁶⁸. Lors du salon

³⁶⁶ Les Émirats ont annoncé en avril 1996 avoir repris deux frégates néerlandaises Kortenaer de classe S, pour la somme de 350 millions – le Piet Heyn et le Abraham Crijnsen, commissionnés par les Émirats arabes unis en 1997 et 1998 respectivement – dans l'attente de l'achat de frégates plus modernes (auxquelles furent préférées les corvettes Baynunah). Voir le rapport publié par la Chambre de commerce et de l'industrie d'Abu Dhabi, disponible sur www.adcci.gov.ae:90/public/. C'est dans ce cadre qu'a été lancé en 2004 programme Baynunah qui à ce jour comprend la construction de 6 corvettes assurée conjointement par Construction Mécanique de Normandie (France) et Abu Dhabi Ship Building (É.A.U.), illustrant les progrès accomplis en quelques années par l'industrie de défense émiratie. Entre autres choses, un effort particulier a été consenti pour améliorer la furtivité de la coque, ce qui pourrait accroître sensiblement l'espérance de vie des navires en cas de guerre ouverte. Saab Microwave Systems a été choisi pour fournir le radar principal, un système Sea Giraffe AMB, opérant en trois dimensions. L'entreprise italienne SELEX Sistemi Integrati quant à elle s'occupera d'intégrer le système de gestion tactique et de combat, ainsi que le radar de contrôle de tir Orion RTN-25. Une importante composante ECM/ESM complètera la protection des *Baynunah*, notamment des équipements d'alerte laser, des systèmes d'écoute et d'interception radar, et un système de leurrage polyvalent développé par Rheinmetall. Enfin, les six unités seront reliées entre elles et avec leur centre de commandement par la Liaison. L'armement des *Baynunah* est également très complet. Outre 8 missiles surface-surface Exocet, chaque corvette disposera de 32 missiles surface-air ESSM (l'ultime version du Sea Sparrow), de 21 missiles surface-air courte portée RIM-116B RAM, d'un canon Oto-Melara de 76 mm et de deux canons Rheinmetall de 27 mm destinés à la défense antiaérienne rapprochée. Un pont arrière permettra d'accueillir un hélicoptère Panther, mais aucun hangar n'a été prévu. Avec leur faible tirant d'eau (2,8 mètres), leur puissance de feu et leur manœuvrabilité, les *Baynunah* devraient théoriquement se révéler une force de dissuasion non négligeable dans la région. Source : avions-militaires.net Comme le mentionnent à cet égard Al-Rodhan et Cordesman : "The main roles of the corvettes will be in patrol and surveillance, antisurface operations, maritime interdiction, and mine laying in the UAE's territorial waters and further afield. With a range of around 2,400 km and endurance of 14 days they may well later be used to support peacekeeping operations in the region under the banner of multi-national co-operation. The Baynunah corvettes will be able to accommodate up to 45 personnel and will afford to give support for medium-sized helicopters, such as the AS565 currently operated by the UAE Navy." Al-Rodhan & Cordesman, 2006, *op. cit.*

³⁶⁷ Dont cinq Super Puma et sept Panther, livrés en 2001, et notamment équipés de missiles anti-navires français AS 15 TT.

³⁶⁸ Ces dernières années, les menaces réitérées de l'Iran de « fermer » le détroit d'Hormuz en cas de conflit avec la puissance américaine et les tensions continues entourant la possession des îles d'Abu

de l'armement d'Abu Dhabi IDEX 2009, les É.A.U. ont annoncé avoir effectué la commande d'une corvette supplémentaire, de douze nouveaux patrouilleurs et la remise à niveau de douze vedettes de transport de personnel du type Ghannatha, ainsi que la construction de 34 vedettes d'interception rapide (16m fast-interceptor vessels). Les capacités de surveillance seront elles aussi renforcées par la conversion de 4 avions de transport civil *Dash 8* en patrouilleurs maritimes³⁶⁹. L'intérêt porté par les leaders politiques et militaires à la marine ces dernières années s'est également traduit par sa progression en termes d'organisation et d'entraînement. L'augmentation de la cadence des réformes au sein de la marine émiratie coïncide par ailleurs avec l'arrivée d'une nouvelle équipe au poste de commandement. Au-delà de leur réelle compétence militaire, l'ascension de ces officiers émiratis au sein de l'institution militaire correspond au modèle noté plus haut³⁷⁰. Ainsi le vice-amiral Ahmed Mohammed Al Sabab Al Tenajji, commandant de la marine émiratie entre 2007 et 2010, est natif de l'émirat de Ras Al Khaïmah³⁷¹. Il est le premier commandant émirati de cette branche à n'être ni lié aux Bani Yas ni

Musa et des deux Tumb ont semble-t-il incité les É.A.U. à renforcer leur capacité amphibie à travers l'acquisition de navires d'assaut et d'embarcations de débarquement, ainsi que le potentiel d'opérations anti-mine. "Rice Dismisses Iranian Cleric's Warning on Oil" *New York Times*, June 5, 2006; Borzou Daragahi, "Iran threatens to block Persian Gulf oil lanes, A military official is quoted as saying that Tehran would try to damage Western economies if attacked", *Los Angeles Times*, June 29, 2008; "Iranian Missiles Fully Cover Persian Gulf, Sea of Oman," Fars News Agency, August 17, 2007. Les inquiétudes concernant les opérations de minage des eaux du Golfe ont incité les É.A.U. à faire l'acquisition de 2 navires chasseurs de mines allemands du type 332 - les FGS Frankenthal et FGS Weiden. Par ailleurs, Kongsberg Maritime a installé un système de surveillance sous-marine – SM2000 – dans plusieurs bases navales émiraties afin de renforcer les capacités de détection « anti-swimmer ».

³⁶⁹ "UAE adds Dash-8 Q300s for Maritime Patrol", *Defense Industry Daily*, March 2, 2009.

³⁷⁰ Notamment au niveau des allégeances à l'égard du prince héritier (tant sur le plan des pratiques les plus utilitaires que des pratiques à connotation affective) qu'il a été possible de confirmer à travers de nombreux entretiens, rencontres et discussions. L'intérêt renouvelé pour le développement de la marine semble également motivé par l'ascension récente de Saed bin Hamdan Al Nahyan, membre de la famille régnante d'Abu Dhabi, qui occupe aujourd'hui le poste de vice commandant de la marine.

³⁷¹ La section sédentaire de la tribu des Tanajj a traditionnellement occupé le port de Rams, situé à huit kilomètres au nord de la ville de Ras Al Khaïmah. Les 400 maisons de Rams étaient toutes occupées par des membres de la tribu. Ils possédaient également quelques maisons à Hamriyah. Lors du recensement de 1968, on ne trouvait plus que 424 Tanajj dans les émirats du Nord et à Dubaï. J.G. Lorimer, *op. cit.*, cite par Hear-Bey, *op. cit.*, p. 82. Voir également, Van Der Meulen, *op. cit.*, p. 440 et Rosemarie Said Zahlan, *The Origins of the United Arab Emirates : A Political and social History of the Trucial States*, London : Macmillan, 1978, p. 60.

originnaire d'Abu Dhabi³⁷². Son successeur à la tête de la marine, le général de brigade Ibrahim Salem Al Musharakh, est natif de l'émirat de Sharjah³⁷³.

c) Les forces terrestres : contre-pouvoirs et mise en œuvre limitée des réformes

Le rapport observé entre les dynamiques de clientèle au sein de l'institution militaire et le développement des forces armées depuis les années 1990 se révèle également pertinent pour comprendre la progression des forces terrestres en termes d'équipement, d'organisation et d'entraînement. L'armée de terre, dans les années 1970 et 1980, a été, au sein des forces armées, le principal véhicule d'intégration des tribus de l'oasis d'Al Aïn³⁷⁴. L'influence de celles-ci y demeure, encore aujourd'hui, non négligeable. Nous observons en l'occurrence que leur présence nombreuse au sein de l'armée de terre a constitué un important contre-pouvoir qui a notamment limité la possibilité d'y mettre en œuvre le cadre des réformes défini par l'État-major lors du programme de modernisation. En effet, en termes d'équipements, l'armée de terre a certes effectué un bond quantitatif et technologique important au début des années 1990. C'est dans le domaine des blindés que le renforcement a été le plus significatif. Leur nombre en service au sein de l'armée de terre est passé de 207 en 1990 à 545 en 2006 à la suite de l'achat de chars Leclerc en 1993. Ce contrat de 436 matériels (388 chars de combat, 2 chars écoles et 46 chars de dépannage) ainsi que les munitions, les pièces de rechange et les moyens d'instruction liés au char Leclerc, s'est élevé à un montant de 3.2 milliards de dollars³⁷⁵. Au cours de la même période, le nombre de véhicules blindés de combat d'infanterie a pratiquement été multiplié par 15, passant de 30 en 1990 à 430 en 2006, incluant 15 AMX-10P français et 415 BMP-3 russes. Quant aux véhicules blindés de reconnaissance, leur nombre a fortement diminué à mesure que ceux-ci

³⁷² Entre 1985 et 2005 le commandement de la marine émiratie a été confié à un membre des Bani Yas ou à l'une des tribus de l'oasis d'Al Aïn. Le premier émirati à avoir occupé ce poste, le général de division Hazza bin Sultan bin Khalfan Al Darmaki (1985-1994), est d'Al Aïn et appartient à la tribu des Dhawahir. Son successeur, le général de division Mohamed bin Khalfan bin Mohammed al Muhairy (Al Bu Mahair), est lié aux Bani Yas, tout comme son successeur Mohammed Khalifa Shaheen Al Marrar, qui a occupé les fonctions de commandant entre 1996 et 2005. Avant 1985, le poste de commandement de la marine était confié à un ressortissant omanais.

³⁷³ Entretien effectué à l'État-major des forces armées, Abu Dhabi, mai 2008.

³⁷⁴ Se référer au chapitre 1 de la thèse.

³⁷⁵ Entretien, novembre 2008, Abu Dhabi.

étaient définitivement stockés ou devenus non opérationnels³⁷⁶. Notons enfin la progression des véhicules de transports de troupe, qui seraient passés de 513 en 1990 à 860 en 2007³⁷⁷.

Mais en dépit d'une progression significative dans les premières années du programme de modernisation, l'armée de terre a été celle qui a le moins bénéficié des transformations réalisées au sein de l'institution militaire. Peu d'achats supplémentaires ont été effectués au cours des années suivantes et, de façon significative, le niveau de formation et les capacités militaires réelles du personnel de l'armée de terre demeurent, en règle générale, très faibles en comparaison avec les autres branches des forces armées. L'écart observé se révèle aussi plus important qu'au sein d'autres forces armées, y compris celles des monarchies de la péninsule Arabique. Comme le note, avec un certain découragement, l'un des proches conseillers du prince héritier au sein de l'institution militaire, « l'armée de terre à la fin des années 1990 était sévèrement limitée. Leur commandement n'avait aucune vision stratégique. En 20 ans, rien n'avait été effectué pour y renforcer le potentiel humain. Pour preuve du retard accumulé, la majorité d'entre eux ne parlaient pas anglais et ne pouvaient pas en conséquence être formés de manière adéquate. Il a fallu tout reprendre depuis le début. En 1999-2000, on a créé des instituts de langues anglaises pour améliorer leur niveau³⁷⁸.» Ainsi, la concurrence pour le leadership³⁷⁹ au sommet de l'institution militaire, et la manière dont se décline le rapport de force entre les principaux protagonistes, semblent expliquer le niveau de progression très inégal des branches militaires. Pour contourner cet obstacle à la mise en œuvre des réformes, l'État-major a procédé, entre autres, à la redéfinition des cursus de

³⁷⁶ Al-Rodhan & Cordesman, 2006, *op. cit.* Selon *Jane's*, les véhicules de reconnaissance incluent 49 AML-90, 20 Saladin (en stockage), 20 Ferret (en stockage), et 24 VBL.

³⁷⁷ Estimations fournies par *Jane's Sentinel Country Risk Assessments*, no.21, octobre 2007, p. 622-623.

³⁷⁸ Entretien avec le général de division à la retraite Khaled Abdullah Al Bu Ainnain, Abu Dhabi, juin 2009.

³⁷⁹ Le terme de leadership qualifie, dans cette perspective, une forme de configuration sociale où les relations entre acteurs tendent à conférer à l'un d'entre eux une position dominante, parce qu'il est perçu et présenté comme indispensable à la poursuite des relations bénéfiques, institués comme garant d'un système qui assure à tous les joueurs leur maintien dans des jeux imbriqués, la préservation ou l'amélioration de leur situation, la satisfaction de leurs intérêts vitaux et la légitimation de leurs pratiques et des valeurs auxquelles ils sont attachés. Andy Smith et Claude Sorbets (dir.), *Le leadership et le territoire. Le cadre d'analyse en débat*, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p.53.

formation et des méthodes d'entraînement destinés à favoriser l'ascension de jeunes officiers et sous-officiers, en dehors des filières de recrutement et de promotion en vigueur depuis les années 1970 au sein de l'institution militaire³⁸⁰.

4- La réforme de la formation des personnels militaires

Pour les éléments les plus modernisateurs au sein de l'État-major, l'amélioration des cursus de formation s'est avérée nécessaire pour réduire le décalage constaté entre l'introduction progressive de matériels sophistiqués et l'incapacité des militaires à en faire usage. En effet, comme le soulignait en 2003 le lieutenant colonel Ghadair Rashid Al Dhahiri, alors commandant du 76^e escadron de chasseurs multirôles, les seules véritables limites des forces armées résident dans les capacités humaines. Prenant exemple du renforcement important du potentiel militaire de l'armée de l'air émiratie grâce à l'acquisition de f-16 E/F Block 60, il note :

"I have flown the Block 60 simulator. The technology, the cockpit, and the overall capability are tremendous. The pilot will be the only limiting factor for the Block 60. We will need to invest more in training to get the most out of this aircraft. New capabilities increase the range at which a pilot must make decisions. Our training must focus more on tasks needed to end a fight at these longer ranges. We will have to think, fly, and fight differently with these more capable fighters³⁸¹."

À l'État-major des forces armées, le général de corps d'armée Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi assure que cet enjeu a été pris en considération dès le début des années 1990 : « nous avons amélioré le processus de sélection et d'achat d'armement afin de faire l'acquisition d'équipements adaptés à nos besoins, sur la base de critères strictement militaires. Mais, le processus de modernisation des forces armées a aussi eu pour priorité d'améliorer le niveau de formation et d'éducation des militaires, qu'ils soient ingénieurs ou soldats, c'est-à-dire à tous les niveaux des forces

³⁸⁰ Mentionnons qu'en 2008, le commandement des forces terrestres était encore largement sous le contrôle des tribus de l'oasis d'Al Aïn, à l'exception du commandant de l'artillerie, issu de l'émirat de Ras Al Khaïmah.

³⁸¹ Cité par Hehs, 2003, *loc. cit.*

armées³⁸².» Autrement dit, l'introduction de systèmes d'armes de haute technologie a rendu nécessaire l'acquisition de connaissances et de savoir-faire que le système de formation et d'entraînement (et par-delà, le système d'éducation nationale dans son ensemble) ne permettait pas à l'époque³⁸³. Contrairement à certains pays de la région où le processus de modernisation des forces armées s'est limité à l'achat de matériels sophistiqués, les É.A.U. ont ainsi cherché à développer au sein de l'institution militaire une élite capable d'utiliser et de capter ces technologies nouvellement introduites³⁸⁴.

Dès le début des années 1990, la question de la réforme du cursus de formation du personnel navigant s'est positionnée au centre des préoccupations de l'armée de l'air et de l'État-major des forces armées. Le cursus de formation est devenu progressivement plus contraignant et généralement mieux adapté aux besoins opérationnels imposés à ses troupes par le nouveau commandement émirati. Pour y parvenir, un important effort a été consacré à la mise en place et à la restructuration des centres de formation des personnels militaires³⁸⁵. Ainsi, l'ancien centre de formation de l'armée de l'air, la *Khalifa bin Zayed Air Academy*, fondée à l'été 1982, a subi au cours de la décennie suivante une profonde transformation des formations proposées³⁸⁶. Basée dans la ville d'Al-Aïn, elle a été rebaptisée en 1996 *Khalifa*

³⁸² Entretien, Abu Dhabi, 17 mai 2009.

³⁸³ Entretien avec un officier de l'armée française détaché aux É.A.U., Abu Dhabi, juin 2009.

³⁸⁴ Comme le souligne à cet égard le prince héritier d'Abu Dhabi, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, qui a chapeauté la mise en œuvre de ces réformes : "The human element has been the focus for development of the UAE Armed Forces for many years. The state has been keen to equip the armed forces with the latest weaponry and the most advanced military technology, giving them the tools to defend the homeland and its interest, protect national achievements, support our brothers, and contribute to preserving world peace and stability. The center piece for this modernization process, however, has indeed been the human element. This element has always been viewed as the solid basis for building strong, effective, and modern armed forces that are capable of assimilating the precepts of our age and skillfully interacting with advanced technology. Military schools, institutions, and colleges became the focus for creating such personnel, which is why the late Sheikh Zayed paid such special attention to providing the scientific and academic facilities required for military training" *The Nation Shield [Dira'a al-Watan]*, Abu Dhabi : UAE Armed Forces, May, 2002.

³⁸⁵ L'académie militaire *Zayed II* a longtemps été le seul établissement militaire d'enseignement et de formation aux Émirats arabes unis. Il a été fondé en 1972, à Al Aïn, à l'initiative de Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan.

³⁸⁶ Le cursus est d'une durée de trente-sept mois et demi, au terme duquel les candidats obtiennent le grade d'officier pilote. Comme il est fait mention dans l'une des publications officielles des forces armées, *The Nation Shield [Dira'a al-Watan]*, l'objectif du Khalifa bin Zayed Air College est le suivant :

*bin Zayed Air College*³⁸⁷. Dans un souci de consolidation de la formation, les autorités émiraties ont également créé en 1992 l'*Air Secondary School*. Cet établissement propose un cursus en trois ans qui inclut, en plus des apprentissages fondamentaux requis par le Ministère de l'éducation nationale, une préparation militaire et une initiation au pilotage, désormais requises pour intégrer le *Khalifa bin Zayed Air College* ou l'insertion immédiate au sein des forces armées des élèves qui en formuleraient la demande³⁸⁸. Afin de

" Train candidates to become pilot officers capable of protecting the skies of the state, defend its wealth and its sovereignty, qualified academically to serve in air force and air defense." Le programme d'études se divise en deux sections : " Section of ground studies covering military sciences, academic sciences, and aeronautical sciences. The second section, which is the main section, covers practical aviation. La formation est répartie sur quatre étapes : " A candidate begins his journey in the world of aviation when he sheds his civilian character and assumes a pure military one. Then comes the stage of sciences relating to aviation in addition to subjects of general education. In the third stage, the candidate is ready to begin his practical training on basic training planes, completing his flying hours totaling, on average, 150 hours. He also continues to complete the theoretical studies. The candidate is also given a chance to specialize on the basic training plane or on helicopters. In the fourth, the last stage, the candidate completes his aviation course on advanced planes, then he prepares himself to fly fighters or transport planes or helicopters. " *Dira'a al-Watan*, May 2009.

³⁸⁷ Établi à Al Ain par le fond souverain Mubadala, l'Horizon International Flight Academy, projette également de devenir un établissement de formation de pilotage, proposant des diplômes universitaires de niveau licence. Conçu au lendemain des événements du 11 septembre 2001, qui ont ralenti les inscriptions d'étudiants du Moyen-Orient dans les écoles de pilotage américaines, Horizon a ouvert en 2003 et possède maintenant un contingent de plus de 230 élèves pour apprendre à piloter des hélicoptères et des avions. Un grand nombre d'étudiants, notamment dans les cours d'hélicoptère, sont parrainés par des gouvernements et les forces armées des É.A.U. et des autres États du CCG. Cette école a trouvé un créneau, explique Mohammed Al Zaabi, directeur général d'Horizon, car seules quelques écoles privées d'Arabie Saoudite et du Qatar proposent une formation de pilotage. Cependant, ce n'est pas la seule école aérospatiale à Al Ain, qui a la chance de jouir d'un climat favorable et de disposer de son propre aéroport international, malgré sa proximité avec Abu Dhabi. Également située à Al Ain, l'Al Ain International Aviation Academy propose divers programmes de formation d'ingénieurs liés à l'aéronautique. Par ailleurs, Embry-Riddle Aeronautical University, projette d'ouvrir un campus à Al Ain en partenariat avec Mubadala et Northrop Grumman, société américaine d'aérospatiale et de défense. Al Ain devrait également accueillir une zone de fabrication et d'industrie aérospatiales, avec une usine de composants en fibre de carbone comme élément principal.

³⁸⁸ En septembre 2006, le Air Secondary School fut renommé le Military Secondary School. Dans la foulée, les forces armées ont amorcé la construction à Al Dhafrah du *Air Warfare Centre* (AWF). Entre autres choses, celui-ci a pour vocation de préparer tous les ans à la vie militaire un certain nombre d'étudiants émiratis, en partenariat avec l'Université Zayed. Comme le mentionne l'un des membres de l'État-major émirati, la vocation du centre est la suivante : " To develop the philosophy of launching modern air warfare, catch up with the latest military doctrines with the help of friendly countries, and raise the standard of Air Force personnel in terms of planning, tactics, tactical art and use of top-notch weapons in air operations. The purpose is to render trainees able to use friendly countries' experience (particularly in the recent wars) and technology." Un accord pour un montant d'environ 275 millions de dirhams a récemment été conclu entre cette dernière et les forces armées fédérales concernant divers programmes de formation pour les personnels militaires. *Dira'a al-Watan*, *op. cit.*

préparer les personnels militaires à assumer des responsabilités d'État-major, de commandement et de direction au sein de l'institution militaire, les autorités militaires émiraties ont établi en 1992 le *Command and Staff College*. L'établissement a été rebaptisé en 1998 *Command and Joint Staff College* et propose désormais un cursus de formation commun aux officiers supérieurs des trois forces armées, tel que valorisé de longue date au sein des institutions militaires anglo-saxonnes et soutenu avec force par le prince héritier actuel d'Abu Dhabi. D'autres établissements de formation ont également vu le jour ces dernières années. Parmi eux mentionnons la création du *UAE Naval College* (1999)³⁸⁹, du *British Technical Training Project* (1993), du *Technical Studies Institute* (1991) et de la *Khawla bint Al Azzhar Military School* (1991), destinée à la formation des personnels militaires féminins³⁹⁰.

En règle générale, l'effort d'adaptation de la formation et de l'entraînement des personnels militaires à l'utilisation de systèmes d'armes de haute technologie a permis d'améliorer le niveau de performance des forces armées des Émirats arabes unis, notamment au niveau de la préparation opérationnelle³⁹¹. Au sein de l'institution militaire, cependant, l'absence de véritable réflexion stratégique – assimilée, pour l'essentiel, à un travail de renseignement - continue de poser problème : « Entre le back office – responsable de l'ensemble des tâches administratives et logistiques - et le front office qui s'occupe de tout ce qui est opérationnel et auquel on a accordé la priorité, les forces armées n'ont pas mis en place de véritables structures permettant de réfléchir aux questions stratégiques, au-delà des questions du moment. Seule une poignée d'officiers, très compétents, ont élaboré une réflexion sur les besoins de faire évoluer les forces armées émiraties pour répondre au défi du monde contemporain³⁹².» À cet égard, on ne trouve pas de réelle volonté de former des officiers qui ne soient pas cantonnés dans le registre militaire. Ce constat se décline à tous les niveaux de l'institution militaire. Ainsi en est-il notamment du personnel navigant de

³⁸⁹ En complément de la *Naval Academy*, établie en 1984 et chargée de la formation des cadets.

³⁹⁰ Sur la question de l'intégration des femmes émiraties au sein de l'institution militaire, voir Suaad Zayed Al-Oraimi, "Defying the Prohibited Arena : Women in the UAE Military", in Helena Carreiras & Gerhard Kümmel (eds.), *Women in the Military and in Armed Conflict*, 2008, p.139-160.

³⁹¹ Knight, *op. cit.*, chapitre 4. Entretiens avec des officiers des forces armées françaises et émiraties, Abu Dhabi, juin 2009 et novembre 2008.

³⁹² *Ibid.*

L'armée de l'air dont les connaissances purement techniques demeurent généralement privilégiées sur les aptitudes réelles de pilotage : mieux entraînés, les pilotes émiratis ne sont pas systématiquement incités à faire preuve d'audace, d'imagination et d'esprit d'initiative³⁹³. On retrouve également, au niveau de la formation, un important décalage entre le niveau des officiers généraux et les corps intermédiaires des forces armées émiraties. L'institution militaire peine en effet à créer un bon corps d'officiers supérieurs³⁹⁴. À cela s'ajoute la difficulté, plus prosaïque, de compenser le départ de nombreux officiers qui délaissent la carrière militaire afin de tenter leur chance dans le secteur privé. Entre la présence nombreuse de généraux de brigade, d'une part, et de capitaines, de l'autre, les forces armées émiraties souffrent d'un manque de personnels ayant les grades de commandant (major), de lieutenant-colonel ou de colonel. Le pari n'est cependant pas perdu. Au sein de l'État-major, plusieurs se réjouissent de ce que la redéfinition des cursus de formation ait contribué - à travers l'établissement de nouvelles filières de recrutement et de promotion - à affaiblir l'influence exercée par certaines grandes tribus d'Abu Dhabi, dont l'ascension au sein de l'institution militaire avait été favorisée par les objectifs de construction de l'État et du leadership politique et militaire de l'émirat dans les années 1970 et 1980³⁹⁵. Leur déclin a par la même réduit l'existence de contre-pouvoirs aux réformes introduites par le chef de l'État-major dans le cadre du processus de modernisation. Autrefois recrutés massivement parmi les tribus d'Al Aïn, les officiers des forces armées émiraties sont aujourd'hui nombreux à appartenir aux grandes familles et aux tribus des autres émirats de la fédération des É.A.U.³⁹⁶. À l'État-major, dans la marine ou l'armée de l'air on

³⁹³ Entretien avec un officier de l'armée de l'air britannique détaché aux É.A.U., décembre 2008. Contrairement à ce qu'affirme Anthony Cordesman les pilotes de chasse émiratis ne sont pas nécessairement imprudents et indisciplinés - comme cela est parfois vrai au sein d'autres forces armées des monarchies de la péninsule Arabique, ce qui constituerait le problème le plus sérieux auquel doit faire face l'armée de l'air émiratie. Selon celui-ci, en effet : "The most serious problem with the UAE air force is typical of most Southern Gulf air forces. It has a "knights of the air" character, rather than acts as a modern, netted, and cohesive force. Cela semblerait cependant davantage correspondre au personnel navigant des armées de l'air du Qatar et du Koweït que de celle des Émirats arabes unis. Aussi, entretien, État-major particulier du Président de la République, Paris, juillet 2008.

³⁹⁴ Entretien, Abu Dhabi, juin 2009.

³⁹⁵ Entretien, novembre 2008.

³⁹⁶ Outre les postes de commandement de la marine, de l'armée de l'air et de l'artillerie, ainsi que du Khalifa bin Zayed Air College et du Zayed Military College qui, on l'a vu, sont actuellement occupés par des ressortissants des émirats du Nord de la fédération, de même que le poste d'assistant chef de l'armée de l'air, soulignons également que l'actuel directeur des opérations à l'État-major des forces armées, le général de division Saif Misbah Abdulla Al Mesafry, appartient à une tribu peu

croise désormais plusieurs officiers (mais également nombre de sous-officiers et de militaires du rang) aux patronymes longtemps méconnus à Abu Dhabi en général et dans l'institution militaire en particulier³⁹⁷.

Ainsi, au-delà la mise en œuvre de réformes destinées à moderniser l'appareil de défense, l'institution militaire s'est transformé au gré de l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération d'officiers qui a bénéficié des mécanismes de promotion établis par Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan pour investir l'institution militaire et s'imposer à des postes clés des forces armées. Fort de ces appuis, celui-ci s'est assuré, de façon effective, le contrôle des fonctions politiques et institutionnelles de la défense. C'est dans ce contexte que les forces armées occuperont une place centrale dans les stratégies de consolidation de l'État. Au niveau fédéral, l'appareil militaire sera au cœur des tentatives de centralisation et de consolidation de l'État (deuxième partie de la thèse). Dans l'émirat d'Abu Dhabi, le nouvel homme fort des forces armées utilisera les ressources de pouvoir et de légitimité que lui procurent les forces armées pour renforcer sa position au sein du régime et se positionner avantageusement dans la course à la succession, qui concerne, en premier lieu, les fils de l'émir, Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, décédé en 2004. En particulier, les forces armées serviront de catalyseur au processus de diversification économique, lui donnant l'impulsion initiale, avant d'ouvrir la voie à la création d'institutions qui en guideront la conduite. L'enjeu dépasse largement l'institution militaire et concerne, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, les équilibres et les mécanismes de pouvoir au sein du régime. Loin de constituer un espace permettant de neutraliser des forces qui s'affrontent, l'institution militaire, dans le cadre du processus de modernisation, va ainsi concourir à impulser des dynamiques qui bouleverseront les équilibres au sein de la famille régnante de l'émirat et contribueront à redéfinir en profondeur le principe de consensus dynastique qui symbolise, depuis les indépendances, le modèle monarchique des États arabes du Golfe.

nombreuse, les Masafarah, présente sur le territoire de Sharjah. *Dira'a al Watan*, *op. cit.*, mai 2008; Van der Meulen, *op. cit.*, p. 401.

³⁹⁷ Observation personnelle de l'auteur au cours des séjours d'études effectués aux É.A.U. entre septembre 2007 et avril 2010.

3. LES FORCES ARMÉES ET LA SORTIE DE L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE À ABU DHABI : LES ÉQUILIBRES AU SEIN DE LA FAMILLE RÉGNANTE À L'ÉPREUVE DE LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT

Abu Dhabi prépare sa sortie de l'économie pétrolière. Contrôlant près de 9% des réserves mondiales de pétrole³⁹⁸, l'émirat s'est en effet engagé dans une stratégie de long terme visant à transformer la structure de son économie, tout en veillant à ne pas être déstabilisé par des chocs économiques conjoncturels³⁹⁹. Contrairement à l'émirat voisin de Dubaï⁴⁰⁰, ainsi qu'à d'autres États du Conseil de Coopération du Golfe (CGG) – tels que Bahreïn- , qui ont été contraints dès le début des années 1990 de mettre en œuvre dans les délais les plus brefs un plan de diversification économique

³⁹⁸ Selon le *Oil & Gas Journal (OGJ)*, les É.A.U. posséderaient la cinquième plus grande réserve prouvée de pétrole dans le monde avec 97.8 milliards de barils (9.16% des réserves mondiales). Les É.A.U. produisent environ 0.8 milliards de barils par an, ce qui leur permettra de mettre sur le marché environ la même quantité pendant un peu moins de cent ans. Abu Dhabi possède 94% des réserves pétrolières de la fédération, soit environ 92.2 milliards de barils. En comparaison, l'émirat de Dubaï ne posséderait que 4 milliards de barils en réserve, l'émirat de Sharjah 1.5 milliards et l'émirat de Ras Al Khaïmah un peu moins de 100 million de barils. Cité par le U.S.Energy Information Administration, disponible sur : <http://www.eia.doe.gov/cabs/UAE/Oil.html>.

³⁹⁹ Le récent plan stratégique de l'émirat d'Abu Dhabi, "Abu Dhabi Economic vision 2030", fait de cet élément une priorité, dans une volonté évidente de se distinguer de l'expérience dubaïote. Comme le souligne Nasser Ahmed Al Suwaidi, président du Département de l'Économie et de la Planification de l'émirat d'Abu Dhabi, citant les principales conclusions du plan stratégique : "The long-term nature of the Economic Vision 2030 ensures that the transformation of Abu Dhabi's economy will be unaffected by short-term economic events. The economic diversification targets set by the plan will continue to reduce volatility in Abu Dhabi's economic performance and its vulnerability to fluctuations in future economic cycles." *The Economist*, "Mastering Generation Next : Abu Dhabi 2030", July 2009. Parallèlement au développement d'une base industrielle fondée sur les industries lourdes (avec trois pôles par ordre d'importance : la sidérurgie, l'aluminium et la pétrochimie), qui tire profit de l'avantage comparatif que représente le faible coût de l'énergie et de la main d'œuvre, c'est sur la base de cet objectif, fondé sur la résilience et la consolidation de l'État, que les dirigeants d'Abu Dhabi entendent développer les secteurs économiques non pétroliers.

⁴⁰⁰ Sur l'ampleur et les limites du développement économique de l'émirat de Dubaï et son ancrage dans les dynamiques régionales, voir chapitre 7 de la thèse.

afin de faire face à l'épuisement de leurs réserves de pétrole, l'émirat d'Abu Dhabi, pour sa part, a tout le loisir de préparer soigneusement un modèle de sortie de l'économie pétrolière qui puisse pallier la malformation initiale de l'État⁴⁰¹. Cette ambition coïncide avec l'arrivée au pouvoir des fils de Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, décédé le 2 novembre 2004. Son successeur, Khalifa bin Zayed Al Nahyan, doit aujourd'hui faire face à la concurrence de ses nombreux demi-frères, dont certains entendent profiter du développement d'une économie non pétrolière et de la mise en œuvre de stratégies post-rentières de construction de l'État pour renforcer leur position au sein du régime. À mesure qu'elles se développent, ces stratégies mettent à la disposition de ces acteurs de nouvelles ressources et concourent, par là même, à la transformation des équilibres et des mécanismes de pouvoir, à mesure que le contrôle des processus de distribution de la rente pétrolière cesse d'être un moyen permettant à l'émir de contrôler les différentes factions de la famille régnante et d'alimenter ses soutiens de façon exclusive et sélective. Les lignes qui suivent visent à rendre compte de ce phénomène, en insistant tout d'abord sur les tentatives de sortie de l'économie pétrolière et son impact sur les mécanismes de pouvoir au sein du régime, puis sur le rôle des forces armées dans le processus de diversification de l'économie de l'émirat d'Abu Dhabi, ainsi que sur les tentatives du nouveau prince héritier, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, de s'autonomiser de l'argent de la rente, contrôlé par son demi-frère aîné, en mobilisant une partie des ressources du secteur militaire en direction de l'économie non pétrolière. En particulier, nous verrons de quelle manière le principe de l'offset (de compensation), entré en vigueur en 1993 aux Émirats arabes unis dans le cadre du processus de modernisation des forces armées, a servi de catalyseur à la diversification économique de l'émirat d'Abu Dhabi, lui donnant son impulsion initiale, avant d'ouvrir la voie à la création d'institutions qui en deviendront les fers de lance et contribueront à mettre en place un modèle qui sera par la suite reproduit dans l'ensemble des secteurs d'activité que contrôle le prince héritier.

⁴⁰¹ En 2008, la contribution des hydrocarbures au Produit intérieur brut des Émirats arabes unis était estimée à 36% - soit un pourcentage deux fois moins important qu'au milieu des années 1970 - mais représenterait toutefois 80% des dépenses gouvernementales. Dans l'émirat d'Abu Dhabi, qui participe à hauteur de 56% du PIB fédéral, la part des hydrocarbures compterait actuellement pour 60% de la valeur totale de la production de biens et de services. « Émirat d'Abu Dhabi : économie et relations économiques avec la France », *Publication des Services économiques*, Abu Dhabi : ambassade de France aux É.A.U., mars 2010, *The Abu Dhabi Economic Vision 2030*, Abu Dhabi : the Government of Abu Dhabi, August 2007, 143 p.

A - La préparation de l'après-pétrole à Abu Dhabi

1- Rente financière et fonds souverains

La perspective de l'épuisement des richesses en hydrocarbures dans un peu moins d'un siècle a conduit les dirigeants de l'émirat à miser sur deux priorités stratégiques pour préparer l'après-pétrole. Abu Dhabi mise en premier lieu sur la constitution d'une rente financière par l'intermédiaire de ses fonds souverains. Ceux-ci se trouvent au cœur du système d'épargne du pays, avec une double vocation : les fonds souverains gèrent l'épargne nationale et cherchent à la faire fructifier en l'investissant dans des placements variés (bons du trésor, immobilier, actions, etc.), au niveau local, régional et international, de manière à obtenir une rentabilité maximale – sur la base des objectifs fixés. Les fonds souverains d'Abu Dhabi visent également à réaliser des investissements de long terme, via des participations dans des entreprises multinationales. Avec une production moyenne, en 2008, de 2.57 million de barils de pétrole par jour – positionnant l'émirat au huitième rang mondial des pays producteurs de pétrole - Abu Dhabi canalise une part importante des surplus des recettes pétrolières en leur direction⁴⁰². Aujourd'hui, la valeur des actifs gérés par les fonds souverains d'Abu Dhabi est estimée à six cent milliards de dollars - soit un peu moins de quatre cent cinquante milliards d'euros - sur la base d'un rendement de 10% par an⁴⁰³.

Le principal fonds souverain d'Abu Dhabi, l'Abu Dhabi Investment Authority (ADIA), gère des actifs estimés entre 500 milliards et 1000 milliards de dollars⁴⁰⁴, ce qui en fait le principal fonds d'investissement détenu par un État, loin devant le GIC de Singapour (estimé à 330 milliards/\$) et le GPFNG norvégien (397 milliards/\$), et dépassant largement les fonds souverains des autres États membres du Conseil de Coopération du Golfe - notamment du Qatar (60 mds/\$) et du Koweït (260 mds/\$)⁴⁰⁵. Depuis sa création en 1976, l'ADIA est directement associée à la constitution

⁴⁰² Brad Setser & Rachel Ziemba, "GCC Sovereign Funds : Reversal of Fortune", *Council of Foreign Relations Relations*, January 2009, p.21. En principe, à partir de 45\$ le baril, tout revenu supplémentaire provenant de la rente pétrolière est placé dans ces fonds. Le choix de la répartition de ces revenus entre les fonds souverains revient à l'émir actuel, à la tête du Conseil suprême du pétrole de l'émirat d'Abu Dhabi (établi en 1988) et de l'ADIA. Entretien, Abu Dhabi, novembre 2008.

⁴⁰³ Brad Setser & Rachel Ziemba, *op. cit.*, p.21.

⁴⁰⁴ *Financial Times*, "Resource-Rich and Sharing the Wealth", January 24 2008, p.2.

⁴⁰⁵ Steffen Hertog, *The GCC Economies and the Crash : Short-Term Weaknesses, Long-term Strengths*, Singapore : Middle East Institute, April 2009, p. 22.

d'une rente financière. On estime que 70% des surplus générés annuellement par l'Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC⁴⁰⁶) sont versés à l'ADIA qui a développé, sous la direction de Sheikh Khalifa bin Zayed, une politique classique de rentabilité sans prise de risque ni de participation⁴⁰⁷.

Créé en 1977, l'Abu Dhabi Investment Company est le second fonds souverain d'Abu Dhabi. La valeur de ses avoirs est estimée à 15 milliards de dollars. ADIC effectue en priorité des investissements aux Émirats arabes unis (essentiellement à Abu Dhabi) et dans les zones Afrique du Nord et Moyen-Orient⁴⁰⁸. En 2007, le gouvernement d'Abu Dhabi lui a assigné la tâche de mobiliser et gérer les fonds de tierces parties - ainsi que ses actifs propres. À cet effet, la compagnie a adopté à l'été 2009 un nouveau nom, Invest AD, jugé mieux refléter la participation active de ce fonds souverain aux objectifs de développement et de diversification de l'économie d'Abu Dhabi.

Le troisième fonds souverain d'Abu Dhabi est sous le contrôle de l'International Petroleum Investment Company (IPIC). Co-établi, en 1984, par ADIA et l'ADNOC, l'IPIC gère des actifs d'environ 14 milliards de dollars et a pour mandat d'investir à l'étranger dans les secteurs des hydrocarbures et des industries chimiques⁴⁰⁹. Bien que sous la tutelle du *Supreme Petroleum Council*, contrôlé par l'émir actuel d'Abu Dhabi, l'IPIC a

⁴⁰⁶ Entretiens avec des responsables du secteur financier de l'émirat d'Abu Dhabi entre juin 2008 et avril 2010.

⁴⁰⁷ Présidé par Khalifa bin Zayed Al Nahyan, le conseil d'administration de l'ADIA se compose des membres suivants : Sheikh Sultan bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Mansour bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Hamed bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Mohammed bin Khalifa Al Nahyan, Mohammed Habroosh Al Suwaidi, Jou'an Salem Al Dhahiri, Hamad Mohammed Al Hurr Al Suwaidi, Khalil Mohammed Sherif Foulazi. L'émir préside également le Conseil d'Investissement d'Abu Dhabi (ADIC). À ses côtés, au sein du Conseil d'administration de l'ADIC, sont présents Sheikh Sultan bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Mansour bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Hamed bin Zayed Al Nahyan, Mohammed Habroosh Al Suwaidi, Khalifa Mohammed Al Kindi et Younis Hajji Khoori.

⁴⁰⁸ L'ADIC a récemment choisi de diversifier et d'élargir ses zones d'activités en faisant notamment l'acquisition, en juillet 2008, de 75% du Chrysler Building de New York. Landon Thomas Jr., "Abu Dhabi Buys 75% of Chrysler Building in Latest Trophy Purchase", *New York Times*, July 9, 2008.

⁴⁰⁹ *Sovereign Wealth Fund (SWF) Institute*, "International Petroleum Investment Company", 2009. Disponible sur : <http://www.swfinstitute.org/fund/ipic.php>.

conservé une autonomie réelle en matière de prise de décision et de stratégies d'investissement, notamment à travers l'action de Sheikh Mansour bin Zayed Al Nahyan, qui assure les fonctions de président de son conseil d'administration⁴¹⁰.

Un quatrième fonds souverain a récemment joué un rôle actif dans le développement économique de l'émirat d'Abu Dhabi. Il s'agit du groupe Mubadala, fondé en 2002, par Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, afin de générer d'importants retours sur investissements des programmes de compensation (offset) des contrats d'armements⁴¹¹. La société gère un portefeuille d'investissements et de projets estimé à 14,7 milliards de dollars. L'actionnaire unique de Mubadala est, aujourd'hui, le gouvernement d'Abu Dhabi, qui a en fait son principal véhicule d'investissement et le fer de lance de sa stratégie de diversification de l'économie. La société Mubadala est aujourd'hui présente dans 9 secteurs d'activité, dont l'énergie, l'aérospatiale, la santé, l'immobilier, les infrastructures et les services, et possède des parts dans de nombreuses entreprises à travers le monde⁴¹².

2- L'effort de diversification de l'économie

L'effort de diversification économique de l'émirat d'Abu Dhabi est récent et constitue la seconde priorité stratégique des dirigeants de l'émirat pour préparer l'après-pétrole. Visible à la fin des années 1990, la volonté des pouvoirs publics de s'engager dans la promotion des secteurs d'activité non pétroliers a cependant souffert du climat de stagnation associé à la fin de règne de Sheikh Zayed. Ce n'est en effet qu'à partir de 2004 que le gouvernement d'Abu Dhabi établit, de manière progressive, les paramètres devant guider le processus de sortie de l'économie pétrolière. Prenant en

⁴¹⁰ Très actif ces dernières années, l'IPIIC a notamment fait l'acquisition de 21% du capital de la compagnie japonaise Cosmo Oil Company et de 17% de OMV, compagnies respectivement autrichienne et canadienne du secteur de la pétrochimie. L'IPIIC a par ailleurs acquis la société canadienne Nova Chemicals. *Ibid.*

⁴¹¹ Entretiens, Abu Dhabi, novembre 2008 et avril 2009.

⁴¹² Mubadala possède notamment 5% du capital de Ferrari, 7,5% du groupe Carlyle, 8,1% d'Advanced Micro Devices et 35% de Piaggio Aero Industries. Mubadala est par ailleurs devenu en 2008 l'un des principaux actionnaires de General Electric, en contrepartie de sa participation dans la mise en place de coentreprises dans différents secteurs d'activités de l'émirat d'Abu Dhabi, pour un montant total de 8 milliards de dollars. *The National*, 22 juillet 2009.

contre-exemple l'expérience dubaïote, l'émirat d'Abu Dhabi entend profiter de ses abondantes ressources en hydrocarbures pour assurer une transition contrôlée de son économie, de façon à ce que les objectifs de diversification assurent également ceux de la résilience et du renforcement de l'État⁴¹³. Les objectifs, les enjeux et les étapes de la diversification économique d'Abu Dhabi sont présentés dans le plan stratégique Abu Dhabi Economic Vision 2030, publié par le Conseil de développement économique d'Abu Dhabi en août 2007⁴¹⁴. Selon ce plan, la diversification permettrait d'assurer les objectifs de stabilité et de viabilité sur le long terme - tout déséquilibre des indicateurs économiques étant jugé source de fragilité : "There is a clear and demonstrable link between economic diversification and economic sustainability. The route to sustainability therefore starts with diversification. In fact, as soon as Abu Dhabi furthers its economic diversification by stimulating non-oil sectors, and especially into export-oriented businesses, the volatility in the economy's growth will in turn start to decrease⁴¹⁵." L'effort de diversification doit à cet égard permettre de réduire les incertitudes concernant trois enjeux particuliers : la formation d'une main-d'œuvre locale qualifiée et son insertion dans le secteur privé ou semi-étatique, le déficit de la balance commerciale dans les secteurs d'activité non pétroliers, et les pressions inflationnistes⁴¹⁶. Afin d'y parvenir, le gouvernement d'Abu Dhabi a fait le pari de quintupler son produit intérieur

⁴¹³ Entretien avec un membre du Conseil de développement économique de l'émirat d'Abu Dhabi, avril 2009. Le rapprochement entre les notions de diversification de l'économie et de résilience de l'État s'observe tout au long du plan stratégique "Abu Dhabi Economic Vision 2030" qui constitue le document phare du programme de diversification économique de l'émirat. Par ailleurs, comme le rappelle Davidson, cette planification est survenue tardivement, bien après que la sortie de l'économie pétrolière soit devenue pour Dubaï une tâche aussi urgente que difficile : "Dubaï's diversification began without a plan : the city regularly grinds to halt with traffic congestion, a mass transit system is still not finished, power outages are not infrequent, and luxury residential neighbourhoods have been built adjacent to major industrial zones and other high air and noise pollution areas." Davidson, 2009, *op. cit.*, p. 80.

⁴¹⁴ Établi en mai 2006, le Conseil pour le développement économique d'Abu Dhabi (ADCED) a pour objectif de définir et de mettre en œuvre le programme de diversification économique de l'émirat. Il est présidé par le prince héritier de l'émirat d'Abu Dhabi, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan. Comme le souligne celui-ci : "We have a responsibility to drive economic development and diversification and to attract Foreign Direct Investments. We can only do this by developing a private sector that is empowered to contribute significantly to the economy; the government must take its position as a regulator and enable the private sector to proactively contribute to Abu Dhabi's economy. For the sake of our ability to continue to compete regionally and globally, we must have a private sector that is entrepreneurial and vibrant." Disponible sur <http://www.adced.ae/english/>.

⁴¹⁵ *The Abu Dhabi Economic Vision 2030, op. cit.*, p. 29.

⁴¹⁶ L'inflation moyenne aux É.A.U a été de 11,1% en 2007, selon les statistiques du ministère de l'Économie. En 2008, l'inflation a été estimée à 12,9%. Statistiques disponibles sur le site du ministère de l'Économie : <http://www.economy.ae>.

brut d'ici 2030 et de réduire la part du secteur pétrolier de 60% à 35%, ce qui permettrait notamment de réduire le chômage de la population locale à moins de 5%⁴¹⁷. Les projets visent en particulier à renforcer les infrastructures industrielles et à soutenir les petites et moyennes entreprises afin de leur permettre de jouer un rôle plus dynamique dans le développement de l'émirat⁴¹⁸. Le gouvernement souhaite également attirer davantage d'investissements étrangers et utiliser les gains générés par l'exploitation des hydrocarbures pour établir de nouvelles industries dans les secteurs de la défense, des hautes technologies, de l'immobilier, du tourisme et des énergies futures⁴¹⁹. Dans les faits, cependant, on peut s'interroger sur la capacité de l'émirat à atteindre les objectifs affichés⁴²⁰. Plus fondamentalement, de nombreuses réserves ont par ailleurs été formulées sur la viabilité du modèle de développement économique proposé dans le plan stratégique de l'émirat⁴²¹. De plus, comme nous le verrons dans la troisième partie de ce travail, le soutien financier apporté par les dirigeants abu dhabiens à l'émirat voisin de Dubaï, frappé de plein fouet depuis 2008 par la crise économique et financière mondiale, a entraîné la mise en suspens et la révision à la baisse de certains projets associés au plan de développement économique de l'émirat. Pourtant, là n'est pas l'essentiel⁴²². Car, par-delà les obstacles à sa réalisation, la diversification de l'économie à Abu Dhabi est aussi le reflet d'enjeux de pouvoir au sein du régime qu'il importe de déchiffrer. À cet égard, force est d'observer que la volonté affichée de sortir

⁴¹⁷ Comme il est mentionné dans le document : "Part of the vision aims to diversify the economy away from its reliance on the oil sector, down from the 60% of GDP that it accounted for in 2007 to approximately 35% by 2030, through the expansion of pipelines of non-oil revenue, with growth for each sector targeted at 7,5%. [...] On the human capital side, Abu Dhabi will reduce unemployment among the national population to 5%, effectively achieving full employment." *The Abu Dhabi Economic Vision 2030, op. cit.*, p. 15.

⁴¹⁸ *The Abu Dhabi Economic Vision 2030, op. cit.*, en particulier section 1, p. 23-45.

⁴¹⁹ *Ibid*, p. 17 et suiv.

⁴²⁰ Davidson, 2009, *op. cit.*.

⁴²¹ La remise en question à la suite de la crise économique et financière mondiale à l'automne 2008 du modèle de développement post-rentier mis en avant par l'émirat de Dubaï a soulevé de nombreuses interrogations sur la possibilité d'établir dans cette région, où les systèmes politiques ont été façonnés par la présence de la rente pétrolière, un modèle de sortie de l'économie rentière viable sur le long terme. Entretiens réalisés à Dubaï et Abu Dhabi, avril 2010.

⁴²² En effet, contrairement à l'émirat de Dubaï et à certains autres États du CGG, tel le Bahreïn, qui ont été contraints d'imaginer et de mettre en œuvre sans délai un modèle de sortie de l'économie pétrolière pour faire face à l'épuisement de leurs réserves, les efforts actuels d'Abu Dhabi, qui possède près de 9% des réserves mondiales de pétrole, en vue de diversifier son économie ne risquent pas, en cas d'échec, de peser négativement - à court et moyen termes - sur les indicateurs socio-économiques de l'émirat. Entretien avec un directeur de Mubadala, Abu Dhabi, juin 2009.

de la malformation initiale de l'État à travers la mise en œuvre de stratégies « post-rentières » de développement de l'émirat n'est pas moins liée que dans les autres secteurs d'activité aux logiques de contrôle et d'appropriation par la famille régnante. Trop souvent, en effet, postule-t-on que la sortie de l'économie pétrolière, dans les pays du Golfe en particulier, rendrait l'exercice du pouvoir moins soumis à l'acquisition de rôles économiques, alors qu'en réalité, l'économie différenciée est aussitôt transformée en ressource de la politique plutôt que d'être un déterminant essentiel de celle-ci⁴²³. En effet, pour les membres de la famille régnante qui en font la promotion, la diversification de l'économie vise à retirer de la mise en œuvre de mécanismes alternatifs de dépendance clientéliste une position de domination. À ce titre, force est de noter que les stratégies « post-rentières » de développement de l'émirat d'Abu Dhabi correspondent moins à une politique de l'image qu'elles ne sont le résultat de l'action de personnalités ambitieuses, membres de la famille régnante, qui ont jugé utile ou nécessaire de lier leur destin politique à la modernisation de l'économie de l'émirat.

En réalité, ces stratégies ne remettent pas en cause les pratiques politiques existantes qui, de longue date, ont accompagné le développement d'Abu Dhabi. Dans cet émirat, l'État s'est en effet construit dans l'optique de déterminer et d'orienter le changement social, à travers notamment une volonté de contrôle exclusif de la part des dirigeants des ressources matérielles et légitimatrices à des fins de pérennisation de leur pouvoir. Similairement à bien d'autres cas dans la péninsule Arabique (et au-delà), les efforts de construction d'un centre politique et son ancrage institutionnel ont

⁴²³ En affirmant que la dépendance d'un régime à des ressources minières ou pétrolières tendait à le rendre moins démocratique, la théorie de l'État rentier et les travaux consacrés aux réformes politiques dans les États de la péninsule Arabique avancent l'idée selon laquelle la diversification de l'économie et l'établissement progressif de mesures fiscales conduiraient non seulement les citoyens à exiger un régime de représentation mais bouleverseraient également les équilibres entre les membres et les segments de l'élite au pouvoir. Or, si la seconde proposition semble correspondre à la réalité abu dhabienne, force est cependant de conclure que les réformes économiques entreprises au sein de l'émirat n'ont pas eu d'impact – du moins pour l'instant – sur les relations entre gouvernants et gouvernés. Mohammed S. Al Mazrouei, "Legislative Elections in the UAE", *Gulf Yearbook 2006-2007*, Gulf Research Center, Dubai, 2007; A. Ehteshami, & S. Wright, "Political Change in the Arab Oil Monarchies: from Liberalization to Enfranchisement", *International Affairs*, 5, 2007; Thomas L. Friedman, "the First Law of Petropolitics", *Foreign Policy*, May-June, 2006; Laurence Louer, « changez ou vous serez changés. Démocratisation et consolidation de l'autoritarisme dans le Golfe », *Politique Etrangère*, 4, 2005; Abdulaziz O. Sager, "Political Reform Measures from a Domestic GCC Perspective", in Abdulhadi Khalaf & Giacomo Luciani, *Constitutional Reform and Political Participation in the Gulf*, GRC, 2006.

dérivé de logiques néo-patrimoniales⁴²⁴. Prolongement de la catégorie wébérienne de patrimonialisme, qui exprime un mode de domination traditionnelle exercé par le prince en vertu d'un droit personnel absolu, le néo-patrimonialisme prétend décrire, dans le contexte contemporain, un système politique essentiellement structuré autour de la personne du dirigeant, « tendant à reproduire un modèle de domination personnalisée, essentiellement orientée vers la protection de l'élite au pouvoir et cherchant à limiter au maximum l'accès de la périphérie aux ressources détenues par le centre⁴²⁵. » Dans ce contexte, l'espace politique devient le patrimoine du dirigeant, le personnel politico-administratif ses obligés, voire ses clients, et le processus de décision est intégralement soumis à son pouvoir discrétionnaire⁴²⁶. En particulier, le processus de formation de l'État dans le Golfe renvoie au caractère autocentré de la politique néo-patrimoniale. La transformation de pouvoirs tribaux en dynasties familiales s'imposant à leurs sociétés s'analyse en effet à travers un ensemble de composantes conçues et orientées de façon à reproduire le groupe au pouvoir. Bien qu'il soit aventureux de postuler l'uniformité des mécanismes qui s'en dégage, la stratégie autocentrée des régimes vise dans les cas présents à 1) la complète appropriation de la scène politique, 2) un contrôle systématique du processus d'allocation des ressources et 3) la reconfiguration et la mise sous tutelle des différents espaces sociaux⁴²⁷. En ayant recours à la rente pétrolière pour construire des appareils administratifs et des bureaucraties surdimensionnées, souvent interprétées à l'aune des modèles occidentaux des « États providences », mais prenant bien plutôt la forme « d'États patrons » transformant leur société, les dirigeants du Golfe sont ainsi parvenus, de proche en proche, à construire un système politique essentiellement structuré

⁴²⁴ Comme le note Bertrand Badie, la construction néo-patrimoniale du pouvoir décrit une situation où la stratégie des dirigeants consiste à s'approprier l'espace politique, et à partir de celui-ci, les principales ressources que comptent les espaces sociaux privés (Badie & Hermet, *op. Cit.*, p. 177). Personnelle d'abord, cette pratique « devient rapidement collective, pour bénéficier également aux entourages et à l'ensemble de la bourgeoisie d'État dont la survie dépend, à titre principal, de sa capacité à s'insérer dans cette logique de patrimonialisation. » Badie, 1992, *op. cit.*, p. 23.

⁴²⁵ Max Weber, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995, tome I, p. 301-320; Badie et Hermet, *op. cit.*, p. 177. Dans les monarchies du Golfe, la présence de la rente pétrolière aurait à cet égard contribué à renforcer les logiques néopatrimoniales. Al Shateri, 1995, *op. cit.*, p. 133 et suiv. Crystal, 1995, *op. Cit.*; Davidson, 2005, *op. Cit.* (en particulier, chapitre 2).

⁴²⁶ À cet égard, le jeu combiné de la modicité des ressources internes mises à la disposition des acteurs du système politique – par rapport à la part décisive occupée par les ressources externes - et de la segmentarité des sociétés (souvent encouragée par les régimes) auraient été autant d'obstacles au développement de l'État rationnel-légal wébérien.

⁴²⁷ Badie Hermet, *op. Cit.*, p. 179.

autour de la famille régnante⁴²⁸. Pressés d'agir vite, dans le cadre d'un État à construire, les dirigeants de la péninsule Arabique ont trouvé dans la présence de la rente un moyen stratégique de consolider et de préserver dans la durée leur pouvoir. De manière significative, ce qui apparaît être un vestige du passé - la structuration du champ politique autour de la famille - apparaît dès lors comme un phénomène récent, moderne, lié à la présence de la rente pétrolière⁴²⁹, celle-ci offrant à l'individu ou au groupe qui en a pris le contrôle la possibilité d'en retirer une position de domination et de s'imposer de façon décisive à l'ensemble des composantes du corps dynastique et à de larges segments de la société par le recours à un patronage actif. Toutefois, cette domination semble aujourd'hui fragilisée par l'établissement de nouvelles voies d'accès au pouvoir. C'est dans ce cadre qu'il convient d'analyser les tentatives récentes de sortie de l'économie pétrolière à Abu Dhabi, en insistant sur les efforts de certains acteurs clés du jeu politique en vue de mobiliser de nouvelles ressources financières, ainsi que leur impact sur les mécanismes et les équilibres de pouvoir mis en place dans cet émirat au début de l'ère pétrolière.

⁴²⁸ Khalidoun Al-Naqeeb, *op. cit.*, cité par Droz-Vincent, 2004, *loc. cit.*, p. 956.

⁴²⁹ Comme le note à cet égard Jill Crystal : "Political kinship, normally considered a traditional vestige, was in fact a response to the oil-induced bureaucratic state." En effet, souligne l'auteur : "In order to maintain control over this new state, the rulers turned increasingly to the ruling family, whose political functions grew. Rulers chose their family, a group with a vested interest in monarchical rule, not only because it offered the most reliable set of allies, but also because it formed a protoinstitution- an institution in the making, a group with a structured relationships and rudimentary organization. Unincorporated family members would also form the most likely source of opposition." *Op. cit.*, p.12. La mise en place de logiques néo-patrimoniales au sein des États du Golfe s'est notamment traduite par l'intégration progressive des élites concurrentes à l'appareil administratif, positionné par les régimes au centre même du processus d'allocation des ressources, soit sur le mode clientélaire, soit sur le mode du népotisme. De façon progressive, c'est l'ensemble des segments de la société qui ont été ainsi rattachés à l'appareil d'État dans une formule politique où la frontière entre les espaces public et privé se révèle incertaine. À travers les exemples du Qatar et du Kuwait, Jill Crystal a en effet montré de quelle façon les recettes pétrolières ont permis aux dirigeants de ces deux États de mettre politiquement à distance les élites commerçantes au profit de l'émergence de nouvelles formes d'autorités intégrées à l'appareil administratif et placées sous le contrôle des familles régnantes. Crystal, 1995, *op. cit.* Sur la question du clientélisme politique dans le monde arabe voir également J. Leca, Y. Schmeil, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, 4, octobre 1983, p.485; également Khuri, Fuad I., *Tribe and state in Bahrain. The transformation of Social and Political Authority in an Arab State*, University of Chicago Press, 1980, 288p.; Ernest Gellner & John Waterbury (eds.), *Patrons and Clients in Mediterranean Societies*, London : Duckworth, 1977, 348p.

B - Quel avenir pour le modèle dynastique à Abu Dhabi?

1- Rente pétrolière et structuration du champ politique autour de la famille régnante

Pour les dirigeants d'Abu Dhabi, tenir en respect les autres membres du corps dynastique s'est toujours révélé être un exercice délicat et périlleux : sur neuf émirs qui s'y sont succédés depuis 1818, deux ont été déposés et cinq assassinés à la suite de querelles de successions. Sheikh Zayed, le père de l'émir actuel d'Abu Dhabi, a lui aussi accédé au trône en déposant, en 1966, son propre frère qui l'y avait précédé à la suite de l'assassinat de son oncle. C'est dire l'intérêt pour les dirigeants de garantir la cohésion du groupe au pouvoir. Celle-ci s'est affirmée lors des premières étapes de l'institutionnalisation de l'État dans les années 1960, à travers l'organisation dynastique de la famille régnante d'Abu Dhabi⁴³⁰. En particulier, deux éléments expliquent la cohésion récente de celle-ci : tout d'abord, la distribution par l'émir des principales positions au sommet de l'État aux membres les plus influents des Al Nahyan en échange de leur soutien; ensuite, le traitement « intrafamilial » de la question de la succession, avec notamment la désignation d'un prince héritier appelé à succéder à l'émir après sa mort. Dans les deux cas, la présence de la rente et son utilisation par l'émir en sont à l'origine⁴³¹. Après son arrivée au sommet de l'État en 1966, Sheikh Zayed a en effet fait usage de la rente pétrolière pour construire de nouvelles positions d'influence à sa parenté. Contrairement à son prédécesseur, accusé de conservatisme, le nouvel émir dépense en projets de

⁴³⁰ Comme nous l'avons souligné dans la partie introductive de ce travail, l'organisation dynastique des familles régnautes de la péninsule Arabique a été identifiée par la science politique comme l'élément fondamental permettant de comprendre comment ces régimes ont été jusqu'à présent en mesure de surmonter les défis intérieurs et régionaux depuis la période des indépendances. Cf introduction de la thèse.

⁴³¹ À l'image des autres États de la péninsule Arabique, plus que les revenus du pétrole, c'est la manière dont ils ont été utilisés par l'émir d'Abu Dhabi qui lui a permis de réguler les conflits internes au sein de la famille régnante et s'attirer d'importants soutiens dans la société. Notons que dans certains cas cependant, l'imposition de mécanismes en vue de renforcer la cohésion dynastique s'est révélée plus incertaine. Ainsi, par exemple, si le monopole de la redistribution a permis à la dynastie abu dhabienne des Al Nahyan de se consolider et à la famille régnante du Koweït, les Al Sabah, de resserrer sa cohésion à travers l'institutionnalisation, au cours du XXe siècle, du principe successoral d'alternance entre les deux factions dominantes des Al Jabir et des Al Salim, l'ère pétrolière au Qatar, en revanche, a été davantage productrice de divisions. À bien des égards, les recettes pétrolières ont contribué à y attiser les tensions entre les nombreux membres de la famille régnante qatarie. Comme le souligne à cet égard Jill Crystal : "In Qatar, oil catalyzed a similar process of centralization in the ruling family. But because of weak family discipline, the absence of standing succession mechanisms, and the ruling family's larger size, the same techniques that worked for the ruler in Kuwait failed in Qatar." Crystal, 1994, *op. cit.*, p. 13. Voir également Michael Hearb, 1999, *op. cit.*

toutes sortes l'argent de la rente qui commence alors à irriguer l'émirat, confiant à des membres de la famille régnante la tâche d'en superviser le développement⁴³². En particulier, l'émir s'est appuyé sur une branche de la famille régnante – les descendants de Sheikh Khalifa bin Zayed bin Khalifa Al Nahyan – qui avait renoncé au titre d'émir dans les années 1920 au profit des fils de Sultan bin Zayed – Sheikh Shakhbut (1928-1966) et Sheikh Zayed (1966-2004)⁴³³. Tout au long du règne de Sheikh Shakhbut, le fils de Sheikh Khalifa, Sheikh Mohammed bin Khalifa et ses propres fils, très respectés parmi les membres de la famille régnante, conservèrent un important droit de regard sur les enjeux de la famille et de l'émirat, y compris sur celui de la succession, à laquelle ils n'ont jamais définitivement renoncé⁴³⁴. En 1966, par exemple, leur prise de position en faveur de Sheikh Zayed s'avéra décisive dans le choix de celui-ci d'évincer du pouvoir son frère aîné, Sheikh Shakhbut, et de se hisser à la tête de l'émirat. Pour ces raisons, ce dernier assura aux fils de Sheikh Mohammed – désignés sous le nom de Bani Mohammed - de nombreux postes au sein de l'administration. L'aîné de Sheikh Mohammed bin Khalifa, Sheikh Hamdan bin Mohammed Al Nahyan, occupa notamment les fonctions de ministre fédéral des travaux publics (1973-1977), puis celles de vice premier-ministre de la fédération (1977-1990). Au sein de l'administration d'Abu Dhabi, il dirigea les départements de l'Education, de la Santé, des Travaux publics, ainsi que l'Autorité portuaire. Son puîné, Sheikh Mubarak bin Mohammed Al Nahyan, pour sa part, fut désigné au poste de ministre fédéral de l'intérieur au sein du premier gouvernement des É.A.U., formé en 1971. Il conserva ce poste jusqu'en 1990. Il dirigea également le département de la Police et de la Sécurité général à Abu Dhabi. Le fils suivant de Sheikh Mohammed, Sheikh Tahnoon bin Mohammed, fut nommé gouverneur de la région orientale de l'émirat d'Abu Dhabi. Un autre Bani Mohammed, Saif bin Mohammed Al

⁴³² Sur cette question, voir notamment Heard-Bey, *op. cit.*, p. 370 et suiv.; Davidson, *op. cit.*, 2005, Chapitres 3 et 4; Kazim, *op. cit.*

⁴³³ Sheikh Zayed bin Khalifa Al Nahyan (1855-1909) eut 7 fils. Parmi eux, quatre ont occupé les fonctions d'émir : Sheikh Tahnoon bin Zayed (1909-1912), Sheikh Hamdan bin Zayed (1912-1922), Sheikh Sultan bin Zayed (1922-1926) et Sheikh Saqr bin Zayed (1926-1928). Aucun d'eux ne réussit à imposer durablement sa domination aux autres membres de la famille Al Nahyan. Après le court règne de Sheikh Tahnoon bin Zayed, son frère Sheikh Hamdan bin Zayed se fit assassiner par son frère cadet, Sheikh Sultan bin Zayed, assassiné à son tour, quatre ans plus tard, par le dernier des fils de Zayed, Saqr bin Zayed Al Nahyan. Celui-ci subit le même sort que ses deux prédécesseurs, cette fois des mains de l'aîné, Khalifa bin Zayed, aidé de son fils Mohammed. Ce dernier déclina le titre d'émir au profit de son cousin, Sheikh Shakhbut bin Sultan Al Nahyan, dont le père avait été assassiné par Saqr.

⁴³⁴ John Duke Anthony, *Arab States of the Lower Gulf : People, Politics, Petroleum*, Washington D. C.: Middle East Institute, 1975, p. 128-130; Herb, *op. cit.*, p. 137.

Nahyan, occupa les fonctions de ministre fédéral de la santé de 1973 à 1977 et celles de directeur de la planification au sein du gouvernement d'Abu Dhabi. Enfin, Sheikh Sourour bin Mohammed Al Nahyan, présida dans le début des années 1970 le département de la justice de l'émirat d'Abu Dhabi, avant de devenir l'un des proches conseillers de l'émir. Cela est également vrai des petits-fils de Mohammed bin Khalifa qui occupent, encore aujourd'hui, d'importantes fonctions au sein de l'émirat d'Abu Dhabi et du gouvernement fédéral des É.A.U. L'un des fils de Sheikh Mubarak, Nahyan bin Mubarak Al Nahyan, est le ministre fédéral de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Son frère, Hamdan bin Mubarak, a été nommé, en 2004, aux fonctions de ministre fédéral des travaux publics. L'aîné de Sheikh Mubarak, Khalifa bin Hamdan bin Mubarak Al Nahyan, a pour sa part siégé au conseil exécutif de l'émirat d'Abu Dhabi. L'un des fils de Sheikh Saif bin Mohammed, Sheikh Ahmad bin Saif Al Nahyan – par ailleurs président de la compagnie aérienne Etihad –, et l'un des fils de Tahnoon bin Mohammed Al Nahyan – Sheikh Sultan bin Tahnoon Al Nahyan –, sont, eux aussi, membres du conseil exécutif de l'émirat. Le frère de ce dernier, Sheikh Ahmed bin Tahnoon Al Nahyan est quant à lui président de l'autorité de protection des infrastructures critiques de l'émirat d'Abu Dhabi⁴³⁵.

Pour l'essentiel, cependant, les Bani Mohammed sortent affaiblis du long règne de Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan. En effet, si la redistribution de la rente pétrolière a permis de renforcer la cohésion entre les membres de la famille régnante, elle est aussi venue renforcer la tendance plus ancienne des gouvernants à vouloir monopoliser le pouvoir aux dépens des groupes qui avaient rendu possible leur ascension, y compris au sein de la famille régnante⁴³⁶. De longue date, cet enjeu a guidé les efforts des dirigeants en vue d'assurer la transmission du pouvoir à leur descendance directe. À cet égard, il est à noter que l'émirat d'Abu Dhabi demeure caractérisé par un mode adelphe de transmission du pouvoir. Dans ce mode horizontal de transmission – qui s'oppose au mode lignéal-agnatique au sein duquel le pouvoir se transmet en ligne directe par ordre de primogéniture –, très fréquent dans les systèmes patrimoniaux, on favorise l'accession au pouvoir du membre le plus puissant du lignage – généralement

⁴³⁵ *Critical National Infrastructure Authority*. Voir chapitres 4 de la thèse. Par ailleurs, Van Der Meulen a établi les nombreux liens de mariage qui unissent les Bani Mohammed aux Bani Fatima. Van der Meulen, *op. cit.*, p. 112 et suiv.

⁴³⁶ Ghassan Salamé, 1980, *loc cit.* p. 855.

un frère, un neveu ou un cousin du dirigeant décédé ou déposé -, même si, comme le rappellent à juste titre certains chercheurs, la primogéniture n'est pas exclue pour autant⁴³⁷. Ainsi, tous les hommes du lignage dominant sont en mesure, du moins en principe, d'accéder au pouvoir. En l'absence de critères plus ou moins précis pour désigner les futurs dirigeants, la présence de nombreux héritiers a souvent été source de tensions lors des épisodes de succession. Dans bien des cas, les problèmes surgissent fréquemment à la suite d'un long règne, paisible, où un émir charismatique parvient sans difficulté à assurer, à sa mort, la transmission du pouvoir à une progéniture qui, (trop) nombreuse, s'entre-déchire par la suite pour s'assurer le contrôle des ressources de l'État en formation et y imposer leur descendance.

Même si quelques années après son arrivée à la tête de l'émirat, Sheikh Zayed créa la position de prince héritier d'Abu Dhabi, qu'il a confiée, en février 1969, à son fils aîné, Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, aucun critère ou mécanisme durable de passation de pouvoir n'existe à ce jour dans l'émirat. Conformément à la pratique décrite plus haut, seule la capacité de l'émir à s'imposer et à assurer la cohésion du groupe familial au pouvoir a permis, au fil des ans, de faire accepter le nouveau prince héritier. Cela ne fut possible, en définitive, que lorsque ses autres fils, arrivés à la maturité et placés à des postes clés de l'émirat, furent en mesure de lui servir d'appui contre les autres segments de la famille régnante. Dans les années 1970 et 1980, Sheikh Khalifa, né en 1948, était en effet le seul fils de l'émir en âge de se voir confier d'importantes responsabilités. Le deuxième fils de Sheikh Zayed, Sheikh Sultan, ayant été écarté du pouvoir pour des raisons liées à des problèmes personnels, il faut donc attendre le début des années 1990 pour que les autres fils de l'émir prennent position au sommet de l'État. Ce n'est qu'alors que l'émir a pu progressivement écarter du premier cercle du pouvoir et de la compétition pour la succession les autres branches de la famille régnante, notamment les Bani Mohammed dont l'influence décline à partir de cette date. Rétrécissant le champ des possibilités d'accès aux principaux postes décisionnels, Sheikh Zayed a ainsi éliminé de la succession les autres segments de la famille régnante au profit de sa seule descendance, composée aujourd'hui de dix-sept fils⁴³⁸. Occupant l'essentiel des positions d'influence au sein de l'émirat et de la fédération des É.A.U, ce groupe,

⁴³⁷ Nabil Mouline, « Pouvoir et transition générationnelle en Arabie Saoudite », *Critique internationale*, no. 46, janvier-mars 2010, p.127.

⁴³⁸ Deux des fils de Sheikh Zayed sont en effet récemment décédés, tout d'abord Sheikh Naser bin Zayed, le 2 juin 2008, puis Sheikh Ahmed bin Zayed, le 26 mars 2010.

malgré sa cohésion externe, est cependant divisé en divers segments qui se livrent concurrence dans plusieurs domaines, y compris au sujet de la désignation du futur prince héritier d'Abu Dhabi. De manière significative, ces rivalités entre les factions et les manœuvres politiques qui y sont associées bouleversent le principe de consensus dynastique établi à Abu Dhabi par Sheikh Zayed et qui, en contexte de rente pétrolière, symbolise depuis les indépendances le modèle monarchique des États arabes du Golfe. L'analyse qui suit a pour objectif de cerner ces enjeux de pouvoir à Abu Dhabi. Il sera alors possible d'observer de quelle manière et dans quel contexte ceux-ci ont été liés aux efforts de diversification économique de l'émirat, puis les circonstances dans lesquelles le processus de modernisation des forces armées et l'établissement d'un complexe militaro-industriel dans l'émirat ont permis à cette relation de s'établir.

2- Les fils de Sheikh Zayed et les rapports de force au sein du régime d'Abu Dhabi

Le verrouillage par Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan des dispositions touchant à sa propre succession a permis d'assurer après son décès une passation de pouvoir rapide et sans problème. Sheikh Khalifa bin Zayed, fils aîné de Sheikh Zayed et prince héritier de l'émirat, a immédiatement succédé à son père au poste d'émir d'Abu Dhabi et a été élu président de la fédération par ses pairs, contrairement aux scénarios catastrophe élaborés par de nombreux observateurs qui avaient laissé planer le doute sur la possibilité d'une transition du pouvoir pacifique et sans anicroche⁴³⁹.

Ces dernières années, le nouvel émir, Sheikh Khalifa, s'est employé à délimiter son périmètre d'influence au sein du régime d'Abu Dhabi et, au-delà, sur les autres membres de la fédération. De longue date, le nouveau président a tiré une part importante de son autorité des revenus du pétrole, qu'il contrôle – ainsi que les réseaux de redistribution internes qui lui sont associés – notamment en sa qualité de président du Supreme Petroleum Council (SPC)⁴⁴⁰ et de l'ADIA⁴⁴¹. Plutôt effacé, Sheikh Khalifa a toujours

⁴³⁹ Notamment, J. E. Peterson, "Succession in the States of the Gulf Cooperation Council", *The Washington Quarterly*, 24 (4), Autumn 2001, p. 173-186.

⁴⁴⁰ Le SPC a été établi en 1988, par décret de l'émir. Il est chargé de formuler les politiques pétrolières de l'émirat et d'accompagner leur mise en œuvre dans l'ensemble des secteurs de l'industrie pétrolière d'Abu Dhabi, précédemment définies par le département du pétrole et le Conseil d'administration de l'ADNOC. Le président du SPC est l'émir d'Abu Dhabi, Sheikh Khalifa Bin

conservé un ascendant sur ses demi-frères, du fait notamment de son statut d'aîné. Lors de la succession de 1966, on l'a vu, il est le seul fils de sheikh Zayed en âge de pouvoir exercer d'importantes responsabilités, ce qui lui permet de rapidement s'imposer au sein de la famille. De plus, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, Sheikh Khalifa jouit du soutien des grandes tribus de l'émirat d'Abu Dhabi, notamment de celles implantées à Al Ain, où il a su, à l'image de son père, tisser de nombreuses relations de confiance avec leurs représentants et dirigeants. D'après certains observateurs, ce soutien lui serait octroyé également en raison de la noblesse de son lignage, sa mère, Sheikha Hassa bint Muhammad Al Nahyan, étant issue de la branche aînée de la famille qui, par deux fois, a cédé le pouvoir aux Bani Sultan⁴⁴².

En parallèle des fonctions de commandement qu'il a exercées au sein de l'institution militaire⁴⁴³, Sheikh Khalifa a occupé de nombreux postes de responsabilité au sein des gouvernements fédéral et abu dhabien. Entre 1971 et 1973, Sheikh Khalifa cumule à Abu Dhabi les fonctions de premier ministre, de ministre de la défense et de ministre des finances. En 1974, il prend la direction du Conseil exécutif (*al Majlis al Tanfiʿi*), ce qui lui permet de contrôler au quotidien la gestion et le développement de l'émirat. Par ailleurs, à travers le département des services sociaux et des infrastructures commerciales d'Abu Dhabi⁴⁴⁴, et plus particulièrement du « comité Khalifa » qui canalise une partie de la richesse pétrolière vers la population locale, Sheikh Khalifa s'assure de la reconnaissance et de la loyauté de plusieurs segments de la population d'Abu Dhabi⁴⁴⁵. À l'international, il est nommé en

Zayed Al Nahyan. Ce dernier a désigné les personnes suivantes comme membre du Conseil (décret no.8, promulgué le 19 avril 2005) : Sheikh Sultan Bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Mohammed Bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Mansour Bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Hamed Bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Ahmed Bin Zayed Al Nahyan, Sheikh Mohamed Bin Khalifa Bin Zayed Al Nahyan, Mohamed Habroush Al Suwaidi, Yousef Omair Bin Yousef, Dr. Jua'an Salem Al Dhaheri, Hamad Mohamed Al Hur Al Suwaidi, Khalifa Mohamed Khalifa Al Kindi, Abdulla Nasser Al Suwaidi.

⁴⁴¹ Sheikh Khalifa est aussi à la tête de l'ADIC, l'*Abu Dhabi Investment Council* (à ne pas confondre avec l'Abu Dhabi Investment Company, deuxième fonds souverain en importance d'Abu Dhabi).

⁴⁴² Voir chapitre 3 de la thèse. Dazi-Héni, *op. cit.* p. 166, Davidson, 2009, *op. cit.*, (en particulier chapitre 5 et 6), Rugh, *op. cit.*, chapitre 5.

⁴⁴³ Cf chapitres 1 et 2 de cette thèse.

⁴⁴⁴ Department for Social Services and Commercial buildings (traduction utilisée par le Conseil National des Medias des É.A.U. sur leur site internet : uaeinteract.com).

⁴⁴⁵ Davidson, 2009; *op. cit.* p. 97, Heard-Bey, *op. cit.*, p.397.

1972 à la tête du Fonds pour le développement d'Abu Dhabi, devenu en quelques années le principal instrument de financement et de gestion des programmes d'aide extérieure de l'émirat. Au niveau fédéral, il sert au poste de vice premier-ministre de 1973 à 1977. Ces positions lui auront permis au fil des ans de prendre en charge le développement de secteurs d'activité stratégiques nécessaires au renforcement de sa position dans le jeu politique.

Président de la fédération et émir de l'émirat d'Abu Dhabi depuis 2004, Sheikh Khalifa s'efforce de préserver son contrôle sur le secteur des hydrocarbures et sur des pans entiers du secteur de la finance. Par ailleurs, en dépit du rôle clé joué par son demi-frère Sheikh Mohammed bin Zayed dans la modernisation des forces armées depuis deux décennies, l'émir y conserve une influence certaine, à travers notamment le maintien de réseaux de clientèle, ainsi que par un droit de regard sur les ressorts de la stratégie militaire de la fédération et des priorités en matière de développement des forces armées. L'émir prend également soin de redistribuer les cartes à son avantage : pour contrer la montée en force d'autres clans rivaux au sein de la famille régnante, Sheikh Khalifa a positionné ses proches, ses fils et certains de ses demi-frères jugés loyaux à son égard, à des fonctions de responsabilité au sein des structures financières et politiques d'Abu Dhabi. Depuis qu'il est à la tête de l'émirat, il a notamment favorisé l'ascension de ses deux fils au sein du gouvernement d'Abu Dhabi, reconduisant l'aîné, Sheikh Sultan bin Khalifa Al Nahyan, dans ses fonctions au sein du Conseil Exécutif de l'émirat, aux côtés de son frère cadet, Mohammed bin Khalifa Al Nahyan, que l'émir a positionné à la tête du département des finances⁴⁴⁶. De plus, Sheikh Khalifa a nommé au Conseil exécutif de l'émirat deux de ses demi-frères qui, selon certains observateurs, lui seraient proches. Ne contrôlant que partiellement les nominations au sein de cette institution présidée par le prince héritier, il a parallèlement décidé de réduire de dix-sept à onze le nombre de membres au Conseil exécutif⁴⁴⁷.

Ces remaniements et ces manœuvres politiques ont un temps laissé croire à la volonté de l'émir de positionner, dans les délais les plus brefs, l'un

⁴⁴⁶ Mohammed bin Khalifa Al Nahyan est aussi membre du SPC et siège au conseil d'administration de l'ADIA.

⁴⁴⁷ Davidson, 2009, *op. cit.*, p. 103.

de ses fils en lice pour la course à la succession de l'émirat. Or, d'une part, ceux-ci se sont révélés à la fois peu ambitieux et peu doués à l'exercice du pouvoir. D'autre part, l'influence de l'émir est aujourd'hui contrebalancée par les Bani Fatima, ce clan formé par les six fils issus du mariage de Sheikh Zayed avec Fatima bint Mubarak, issue de la tribu des Al Qitbi. Au fil des ans, les Bani Fatima ont en effet su se positionner à des postes clés, tant au niveau local que fédéral, et se sont forgés d'importantes bases de pouvoir au sein du régime.

Le troisième fils de Sheikh Zayed, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan (né en 1961), est l'aîné et le chef de file du clan des Bani Fatima⁴⁴⁸. Contrôlant le développement des forces armées, ce dernier a cherché à faire de l'institution militaire un véhicule de conquête du pouvoir. À la suite de sa nomination au poste de chef d'État-major des forces armées en 1993, il a mis en œuvre divers dispositifs lui permettant d'élargir son périmètre d'influence à d'autres secteurs de l'émirat, n'hésitant pas à empiéter sur des espaces traditionnellement contrôlés par d'autres membres de la famille régnante, y compris par l'émir actuel⁴⁴⁹. Les ambitions du chef d'État-major ont un temps semé la confusion dans l'ordre de succession au sommet de l'émirat, provoquant une importante crise au sein de la famille à la fin des années 1990. En réaction, Sheikh Zayed aurait procédé à ce que certains observateurs ont qualifié de « mise en quarantaine » de Sheikh Mohammed, notamment après que ce dernier eut tenté, à travers sa participation à un important projet gazier – « Dolphin » – rendu possible par les programmes de compensation d'armement, d'empiéter sur un domaine de compétences, les hydrocarbures, qui n'est pas le sien⁴⁵⁰. Par la suite, afin d'imposer un compromis à ses fils et dissiper le doute qui planait sur sa propre succession, Sheikh Zayed a de nouveau innové en établissant la fonction de vice-prince héritier de l'émirat, qu'il a confiée au début de 2004 à Sheikh Mohammed bin

⁴⁴⁸ Le second fils de Sheikh Zayed, Sheikh Sultan bin Zayed Al Nahyan, a été écarté de la succession au début des années 1980. Après avoir occupé les fonctions de commandant en chef des forces armées de 1978 à 1982, il a en effet disparu momentanément de la vie publique de l'émirat, multipliant les séjours prolongés à l'étranger. Nommé de nouveau à des postes de responsabilité dans les années 1990, Sheikh Sultan est resté très en retrait, se mêlant peu aux manœuvres politiques et aux rivalités de factions au sein de la famille régnante d'Abu Dhabi et entre les émirats de la fédération. De 1990 à 2009, il a occupé les fonctions de vice premier-ministre de la fédération. À partir de 1997, ces fonctions ont été également attribuées à son demi-frère Sheikh Hamdan bin Zayed Al Nahyan, enlevant dans les faits à Sheikh Sultan l'essentiel de ses prérogatives.

⁴⁴⁹ Cf section C, partie 1, de ce chapitre.

⁴⁵⁰ Dazi-Héni, *op. cit.*, p. 170.

Zayed. À la mort du patriarche, en décembre 2004, Sheikh Mohammed est promu général et devient vice-commandant suprême des forces armées fédérales. Il a également accédé à la fonction de prince héritier de l'émirat. À ce titre, il occupe aujourd'hui le poste de Président du Conseil exécutif d'Abu Dhabi, qui supervise notamment les efforts de diversification économique. Il dirige également le Bureau des offset (Offset Program Bureau), chargé depuis 1993 de mettre en œuvre les programmes de compensation des contrats d'armement, ainsi que l'une de ses émanations, le fonds souverain Mubadala.

Le second membre du clan des Bani Fatima est Sheikh Hamdan bin Zayed Al Nahyan. Né en 1963, il est nommé en 1990 au poste de vice-ministre des Affaires étrangères, ministère alors dirigé par Rashid bin Abdullah Al Nuaimi. En 1997, Sheikh Hamdan devient le vice-premier ministre de la fédération. Sa position s'est cependant récemment affaiblie. Lors du remaniement ministériel de 2006, Sheikh Hamdan perd son portefeuille au ministère des Affaires étrangères, puis, au printemps 2009, il se voit privé de sa fonction de vice-premier ministre, que se partagent désormais son jeune frère cadet, Sheikh Mansour bin Zayed Al Nahyan et l'un de ses plus jeunes demi-frères, Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan. Sheikh Hamdan est aujourd'hui gouverneur de la région occidentale de l'émirat d'Abu Dhabi (région de l'oasis de Liwa) et dirige la Société du Croissant Rouge des Émirats arabes unis.

Le troisième fils issu du mariage entre Sheikh Zayed et Sheikha Fatima bint Mubarak Al Qitbi est Sheikh Hazza bin Zayed Al Nahyan. Né en 1965, il a, à l'image de son frère aîné, suivi un important entraînement militaire. Promu au rang de général en 1996, il s'est constitué une importante base de pouvoir au sein des services de renseignements de l'émirat. Au niveau fédéral, il occupe le poste de conseiller national à la sécurité au sein du Haut conseil de sécurité nationale⁴⁵¹. Approchant la quarantaine, Sheikh Tahnoon bin Zayed Al Nahyan est le plus discret des Bani Fatima. Président de l'*Amiri Aviation Authority* de l'émirat d'Abu Dhabi, il est aussi à la tête du *Royal Group*, un conglomérat constitué de 60 entreprises - la plupart émiraties

⁴⁵¹Higher National Security Council, créé en 2006 par le président de la fédération et qui s'est réuni pour la première fois le 21 décembre 2009. WAM, Emirates News Agency, 21 décembre 2009, disponible sur : <http://www.wam.org.ae/servlet/Satellite>.

- aux activités diversifiées, parmi lesquelles Hydra et Reem Emirates Aluminium, et dont l'essentiel des capitaux seraient détenus par les membres de la famille régnante d'Abu Dhabi⁴⁵².

Les deux derniers fils de Sheikha Fatima, Sheikh Mansour bin Zayed Al Nahyan et Sheikh Abdallah bin Zayed Al Nahyan, ont récemment connu une fulgurante ascension. Né en 1970, Sheikh Mansour est diplômé de relations internationales. Nommé en 1997 à la tête du bureau de la présidence, il devient en 2004 ministre des Affaires de la présidence⁴⁵³. En 2009, il est nommé vice-premier ministre de la fédération. Au niveau local, il a occupé de nombreuses positions au sein du gouvernement d'Abu Dhabi, telles que celles de vice-président de l'ADEC (Abu Dhabi Education Council), de président du département de la justice et du Fonds pour le développement, ainsi que de l'Autorité alimentaire⁴⁵⁴. À la tête d'une fortune considérable, Sheikh Mansour assure depuis 2007 la présidence de l'EIA (Emirates Investment Authority), l'un des principaux véhicules d'investissement du gouvernement fédéral et, depuis 2005, de l'IPIC, l'un des fonds souverains de l'émirat d'Abu Dhabi, très actif ces dernières années. Né le 30 avril 1972, Sheikh Abdallah est le plus jeune du clan des Bani Fatima. Diplômé de science politique de l'université d'Al Ain (1995), Sheikh Abdallah a dans un premier temps assuré les fonctions de vice-ministre de la Culture et de l'Information, d'avril 1995 à mars 1997, date à laquelle il prend les commandes de ce ministère. Lors du remaniement ministériel de 2006, il prend les fonctions de ministre des Affaires étrangères, poste qu'il occupe encore à ce jour. Président de l'association émiratie de football, il est aussi, depuis 2006, en charge du Conseil national des médias, et vice-président de l'*Emirates Foundation* (depuis le 12 juillet 2005), ainsi que du Fonds pour le développement d'Abu Dhabi (depuis décembre 2005).

⁴⁵² Le Royal Group a notamment attiré l'attention de la presse internationale lors de l'acquisition par des investisseurs émiratis et des membres de la famille régnante d'Abu Dhabi - au premier rang desquels figurent Sheikh Mansour bin Zayed Al Nahyan - du club de football anglais Manchester City à l'été 2008. Entre autres choses, voir "Manchester City Become World's Richest Club With New Owners", *The Times*, September 2, 2008.

⁴⁵³ Le ministère des Affaires de la présidence a été créé en 2004 à la suite de la fusion de la Cour présidentielle et du Bureau de la présidence.

⁴⁵⁴ Depuis 2000, Sheikh Mansour est également président du Centre national de la documentation et de la recherche (the National Centre for Documentation and Research).

Parmi les autres fils de Sheikh Zayed, seul Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan occupe aujourd'hui des fonctions de responsabilité au sein du gouvernement fédéral. Diplômé, lui aussi, de science politique de l'université d'Al Aïn, il débute sa carrière au sein de la police d'Abu Dhabi, où il occupe successivement les fonctions de vice-directeur (1994-1995) et de directeur général (1995-1997). Il est par la suite nommé au poste de vice ministre de l'Intérieur (1997-2004). Promu au rang de lieutenant général le 30 décembre 2004, il est nommé ministre de l'intérieur. En mai 2009, il est désigné au poste de vice premier ministre de la fédération, et conserve le portefeuille de ministre de l'Intérieur. À bien des égards, son ascension témoigne de la volonté de l'émir d'Abu Dhabi d'équilibrer le pouvoir des Bani Fatima en s'appuyant sur les autres groupes formés par ses demi-frères. Sheikh Saif a quatre frères germains (nés des mêmes père et mère), issus du mariage entre Sheikh Zayed et Sheikha Mouza bint Suhail Al Khaili (de la section Al Bu Khail de la tribu des Manasir). Toutefois, sa position s'est récemment affaiblie à la suite du décès en mars 2010 de l'un d'eux, Sheikh Ahmad bin Zayed Al Nahyan. Ce dernier, né en 1968, venait notamment d'être désigné par l'émir au poste stratégique de directeur général de l'ADIA. Sheikh Ahmad avait aussi été à la tête de la *Zayed Bin Sultan Al Nahyan Charitable and Humanitarian Foundation*, insérant ce dernier dans les dispositifs de redistribution de la rente établis et contrôlés par l'émir⁴⁵⁵. Un autre de ses frères germains, Sheikh Hamad bin Zayed Al Nahyan, a dirigé le département de l'économie et de la prospective d'Abu Dhabi, avant d'être nommé directeur de la cour du prince héritier de l'émirat et membre du conseil exécutif de l'émirat⁴⁵⁶.

Deux autres groupes sont constitués par les fils de Sheikh Zayed. Aucun d'eux n'a cependant de réelle influence au sein de l'émirat et de la fédération. Le premier, se compose des quatre fils de Sheikha Aisha bin Ali Al Darmaki (de la tribu des Dawahir). Des Bani Aisha, seuls l'aîné et le cadet

⁴⁵⁵ Sans que cela ne corresponde à la réalité des faits, il est à noter que Sheikh Ahmed avait été désigné en 2009 par le magazine Forbes comme la 27^e personnalité la plus influente au monde. http://www.forbes.com/lists/2009/20/power-09_The-Worlds-Most-Powerful-People_Rank_2.html. Retrieved November 12, 2009.

⁴⁵⁶ Les deux plus jeunes fils de Sheikha Mouza, Sheikh Omar bin Zayed et Sheikh Khalid bin Zayed, respectivement âgés de 36 et de 31 ans – au moment de l'écriture –, n'ont pas encore occupé de positions d'influence au sein de l'émirat d'Abu Dhabi ou de la fédération des É.A.U.. Si l'on en croit Davidson, le premier servirait d'aide de camp au palais présidentiel et le second aurait récemment obtenu un diplôme d'études supérieures de l'université de Durham, en Angleterre. Davidson, *op. cit.*, 2009, p.100.

(nés respectivement en 1965 et 1971) ont occupé des positions de responsabilité au sein de l'émirat : le premier, Saeed bin Zayed Al Nahyan, a dirigé l'autorité portuaire d'Abu Dhabi et il est membre du Conseil exécutif de l'émirat ; le second, Diab bin Zayed Al Nahyan, a été directeur de la Cour présidentielle et siège, lui aussi, au Conseil exécutif de l'émirat à titre de président de l'Autorité de l'eau et de l'électricité d'Abu Dhabi⁴⁵⁷. Enfin, un dernier groupe est composé des deux fils issus du mariage de Sheikh Zayed avec Sheikha Amna bint Salah Al Badi (de la tribu des Dhawahir). Le premier, à la tête d'une entreprise immobilière, *Pearl Properties*, est pour l'instant peu visible à la suite des accusations de torture dirigées à son encontre⁴⁵⁸. Le second, Sheikh Nasser bin Zayed Al Nahyan, a perdu la vie en juin 2008 dans un accident d'hélicoptère.

Cet aperçu de la configuration actuelle des rapports de forces au sein de la famille régnante d'Abu Dhabi permet de souligner la domination d'un clan particulier, celui des Bani Fatima. Au cours des dernières années, le groupe formé par le prince héritier et ses cinq frères germains a en effet pris le contrôle de principales fonctions régaliennes de l'État, parmi lesquels les forces armées, les affaires étrangères et les renseignements. Face à l'émir actuel, qui n'a ni frère germain, ni fils puissants et ambitieux – mais pouvant s'appuyer sur ses proches et certains de ses demi-frères, et contrôlant l'essentiel des revenus de la rente pétrolière – les Bani Fatima sont parvenus à se bâtir d'importantes bases de pouvoir, susceptibles, le moment venu, de leur donner un important droit de regard sur la désignation du prochain prince héritier de l'émirat.

À cet égard, un aspect essentiel de ce rapport de force concerne son insertion dans les dynamiques plus larges de renforcement de l'État. Devant la gestion traditionnelle et consensuelle du pouvoir par l'émir d'Abu Dhabi, reposant sur la distribution de la rente pétrolière et la préservation des liens de confiance avec les populations tribales de l'émirat⁴⁵⁹, certains membres du

⁴⁵⁷ Les deux autres fils de Sheikha Aisha sont Sheikh Nahyan bin Zayed Al Nahyan (né en 1968) et Sheikh Falah bin Zayed Al Nahyan (né en 1970).

⁴⁵⁸ Il s'agit de Sheikh Issa bin Zayed Al Nahyan.

⁴⁵⁹ Même s'il est aujourd'hui davantage imaginé que réel, le facteur tribal demeure constitutif des liens et des rapports sociaux au sein de l'émirat d'Abu Dhabi.

lignage dominant des Al Nahyan ambitionnent en effet de tirer profit d'une stratégie de consolidation de la structure étatique – visant à assurer les objectifs de résilience⁴⁶⁰. Le développement des secteurs non pétroliers de l'émirat, ainsi que le renforcement des fonctions politiques souveraines qui sont traditionnellement associées à la puissance de l'État – en particulier les forces armées – doivent ainsi être appréhendés dans le cadre des rapports de forces qui se déploient au sommet de l'émirat (de même qu'entre les familles régnantes de la fédération, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce travail). Dès lors, l'articulation entre « pactes de famille » et contrôle de la rente se voit profondément transformée: au sein du corps dynastique, le contrôle de la rente ne permet plus dans ce contexte d'assurer le succès d'un groupe sur un autre – altérant par là même le fonctionnement du consensus dynastique à partir duquel ont été expliquées la stabilité de ces régimes et leur capacité à surmonter les défis domestiques et régionaux. Il importe donc de revenir sur le contexte dans lequel cette nouvelle configuration du pouvoir à Abu Dhabi a pu prendre forme, ainsi que sur les conditions qui auront rendu possible à des membres de la famille régnante de dégager les ressources nécessaires à leur ascension au sein du régime. Plutôt que de s'en tenir à une description figée des rapports de force⁴⁶¹, nous estimons donc nécessaire de mettre en évidence les facteurs qui ont permis à certains jeunes sheikhs ambitieux d'élargir leur périmètre d'influence et de renforcer leur autorité au sein de la famille. En particulier, nous observerons de quelle manière le principe de l'offset (de compensation), établi dans le cadre du processus de modernisation des forces armées, a servi de catalyseur à la diversification économique de l'émirat d'Abu Dhabi, lui donnant l'impulsion initiale, avant d'ouvrir la voie à la création d'institutions qui en deviendront les fers de lance, contribuant par là même à renforcer de manière significative la

⁴⁶⁰ Dans l'émirat d'Abu Dhabi, le processus de diversification de l'économie s'insère pleinement dans les objectifs de résilience de l'État, qui se veut une réponse aux changements constatés dans les modalités de fonctionnement du pacte rentier et dans l'articulation entre le contrôle de la rente et le modèle du consensus dynastique, à travers divers efforts consentis en vue de renforcer l'État, non seulement dans sa dimension institutionnelle, mais également dans l'ensemble des aspects susceptibles de lui permettre de résister à toute forme de secousse déstabilisatrice. Sur la question du renforcement et de la résilience de l'État, consulter le rapport de l'OCDE, *Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'État dans les situations de fragilité. De la fragilité à la résilience*, 2008, 96p.

⁴⁶¹ Si certains observateurs ont fait mention du partage de pouvoir qui prévaut aujourd'hui à Abu Dhabi entre d'un côté, l'émir et, de l'autre, les fils de Sheikha Fatima, aucun n'a pu expliquer de façon convaincante les ressorts de la montée en puissance de ces derniers au cours de la dernière décennie. Car, au rebours des différentes analyses consacrées aux dynamiques politiques au sein de l'émirat d'Abu Dhabi - qui limitent bien souvent l'analyse des rapports de force à l'énoncé des positions officielles occupées par chacun des acteurs au sein du régime – force est de souligner que le pouvoir n'est pas moins ici qu'ailleurs une relation, dont la mesure réelle ne peut être exprimée dans l'absolu.

position de celui qui en a fait la promotion grâce notamment à l'établissement de sources alternatives de revenus lui permettant de s'autonomiser des circuits traditionnels de redistribution de la rente pétrolière contrôlés par l'émir.

C - Les forces armées et la diversification de l'économie

1- Le programme de compensation des forces armées

Comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, l'une des principales mesures de réformes mise en œuvre au sein des forces armées fédérales des Émirats arabes unis dans le cadre du programme de modernisation a concerné la professionnalisation des processus d'acquisition et d'achat des matériels militaires. Dès décembre 1986, une directive de l'ex-prince héritier d'Abu Dhabi (la directive « Khalifa ») avait interdit le versement de commissions à des intermédiaires dans les transactions liées à l'armement⁴⁶². Contrôlant le budget des forces armées⁴⁶³, Sheikh Khalifa s'assurait par là même du contrôle exclusif des sommes transigées dans les contrats d'armement. En 1992, une étape supplémentaire vers la professionnalisation des méthodes d'acquisition a été franchie avec la création du *Groupe de compensation des Émirats* (UOG – United Arab Emirates Offset Group), qui a été chargé de mettre en œuvre et de superviser les programmes de compensation (offset) des contrats d'armement. Mesure importante du programme de modernisation des forces armées, l'établissement de l'UOG vise à associer l'institution militaire à l'effort de développement et, par la suite, de diversification économique de la fédération. Comme le note Amin Badr el-Din, ancien directeur du groupe :

"The UAE Offset Program came about as a result of the modernizing of the UAE armed forces in the late 1980s. This called for the acquisition of sophisticated defense systems that used limited manpower. The considerable funding required for

⁴⁶² En principe, la législation des É.A.U. interdit aux employés de l'État d'exercer une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit. En parallèle, les forces armées ont rendu illicite le recours aux intermédiaires et aux commissions dans les procédures d'achat d'équipements militaires. Cette disposition dérive de la Directive Khalifa, et inclut les équipements et matériels militaires suivants : "combat vehicles, weapons of various kinds and their ammunition, battleships, aircraft and all such other electronic equipment and appliances". Michael Knight, "Future Development of GCC airforces", ACIG Journal, December, 18 2003, disponible sur : http://www.acig.org/artman/publish/article_399.shtml.

⁴⁶³ Voir chapitre 2 de la thèse.

the procurement of modern weapons systems posed a dilemma to decisions makers : Should spending on defense be undertaken at the expense of domestic wealth redistribution and the development of the country? [...] The UAE offset program was devised to take advantage of stiff competition within the defense industry to achieve both ends, to restructure its armed forces and establish an offset program consistent with the government's overall economic strategy⁴⁶⁴."

Contrairement à Dubaï, qui, dans les années 1990, choisit de réaffecter ses dépenses de défense au secteur économique, transformant l'émirat en un centre régional et international de services, de transport, de tourisme et de finance, qui lui permis de s'extirper de sa dépendance pétrolière et, plus encore, de la pression centralisatrice exercée par le gouvernement fédéral, Abu Dhabi, pour sa part, opte au même moment pour une stratégie de développement opposée au sein de laquelle la construction d'une force militaire est d'autant plus encouragée qu'elle est jugée offrir à ses dirigeants un moyen supplémentaire d'attirer les financements et le savoir-faire nécessaires à la réalisation des projets et des programmes de développement économique. Comme le mentionne l'ancien chef d'État-major des armées, Sheikh Mohammed bin Zayed, qui a supervisé l'établissement de l'UOG (appelé aujourd'hui Offset Program Bureau) et en assure depuis la présidence :

"We are always keen to create a base that links development with defense so that none of the sides of the equation develops at the expenses of the other. It was for this reason that this strategy turned to diversifying the sources of weapons and selecting those sources which contribute transfer and emiratization of the military technology through the barter program (offset) which allows investing a part of the contracts ratified with foreign arms manufacturing companies inside the country in participation with the national private sector as well as develops the expertise and skills of the natives, provides more job opportunities for the nationals, contributes effectively in developing the national economy, thereby achieving a comprehensive development. [...] The experience of building and modernizing our armed forces was never

⁴⁶⁴ Amin Badr El-Din, " The Offsets Program in the United Arab Emirates", *Middle East Policy*, Vol. 5, no. 1, January 1997, p. 120.

separated from the strategy of comprehensive development in which the state, no doubt, has made great stride, astonishing the world by its ability to absorb the spirit of modern times⁴⁶⁵.”

Ainsi, par-delà la fonction officielle de protection nécessaire au développement et à la stabilité de l'émirat (et plus largement, de la fédération), les forces armées ont été associées au développement économique de l'émirat dans le cadre des tous premiers efforts visant à diversifier la base de son économie⁴⁶⁶. À cet égard, notons qu'aux Émirats arabes unis, les programmes de compensation se révèlent particulièrement englobants et contraignants pour les entreprises étrangères. L'ensemble des contrats de défense d'un montant égal ou supérieur à 10 millions de dollars est en effet soumis à l'obligation de compensation – centralisée au niveau fédéral par les GHQ des forces armées. Les entreprises créées dans le cadre de ce programme doivent rapporter des bénéfices représentant jusqu'à 60 % de la valeur du contrat sur une période de plusieurs années – la durée typique d'une obligation compensatoire étant de sept ans – afin de mériter des

⁴⁶⁵ Sur cette question, l'émir de Dubaï adopte une position diamétralement opposée à celle défendue par le prince héritier d'Abu Dhabi. En effet, interrogé en mai 2005 sur la pertinence d'associer les forces armées à l'effort de développement et de diversification économique des Émirats arabes unis, Mohammed bin Rashid Al Maktoum, émir de Dubaï – également ministre fédéral de la défense, premier-ministre et vice président de la fédération - insiste sur la nécessité de circonscrire les forces armées à un rôle traditionnel de protection de l'État et de ses intérêts vitaux. En effet, souligne-t-il : " The Armed Forces have clearly delineated tasks - to defend and safeguard the sovereignty, independence and security of the country. Yes, some countries use their armies for engineering and industrial projects, but these countries have their own circumstances and needs. As for us in the UAE, thanks to Allah, we have organizations and companies that specialize in such projects, and they do their work very well. We also have other parties that play influential roles in the economy. The public sector has its role, as does the private sector. The army serves society with a very important role - defending the country's security and stability. " *Gulf Defense*, "Interview with Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum", May 4, 2005.

⁴⁶⁶ Remarquons que le cas de figure des Émirats arabes unis se distingue de celui d'autres pays de la région, comme l'Égypte ou le Pakistan, où les forces armées possèdent une forte emprise sur divers secteurs de l'économie. En effet, même si l'armée émiratie offre de multiples opportunités de reconversion pour les officiers et les sous-officiers dans les secteur privé ou semi-étatique, le lien observé entre le processus de modernisation des forces armées et la mise en œuvre d'une stratégie de sortie de l'économie pétrolière n'est pas le résultat du positionnement de l'armée en tant qu'institution et organisation avec ses intérêts propres, mais de ceux qui en ont pris le contrôle et qui parviennent à sanctuariser ces nouveaux secteurs d'activité en y positionnant des hommes de confiance qui en assureront le développement. Dans ce contexte, la part croissante des activités non pétrolières dans l'économie locale demeure par conséquent soumise au caractère autocentré de la politique néo-patrimoniale.

crédits compensatoires qui sont évalués à plusieurs stades de chaque projet. En d'autres termes, l'obligation de compensation est spécifiée par le rendement des coentreprises créées et non par le montant initialement investi⁴⁶⁷. L'OPB permet ainsi à l'institution militaire de servir de relais entre les entrepreneurs internationaux et le secteur privé local, l'objectif proclamé étant d'obtenir des transferts de savoir-faire pour développer des industries d'armement nationales, tout en favorisant la diversification et le développement de l'économie locale et la création d'emplois pour les nationaux⁴⁶⁸. Comme nous le verrons par la suite, la compensation peut être aussi préalable à la décision d'achat et peut laisser place à de nombreux montages, très complexes, destinés à couvrir les commissions versées – qu'encouragent de façon implicite certaines procédures établies par le bureau des Offset.

En 2009, plus de 35 coentreprises avaient ainsi été établies par l'Offset Program Bureau, dont les activités s'étendent à de nombreux domaines : construction navale, leasing d'avions, exploitations piscicoles, centrales de climatisation urbaine, agriculture, gestion des déchets et énergie. L'OPB a également créé quatre sociétés par actions⁴⁶⁹. Parmi les

⁴⁶⁷ À cet égard, les performances des coentreprises sont étroitement contrôlées par l'UOG. En principe, les fournisseurs de l'armée qui manquent à leurs obligations sont tenus de payer une pénalité de 8,5% sur la portion de l'obligation à laquelle ils n'ont pas satisfait. Le choix de compensations indirectes repose ainsi sur le concept de la valeur économique ajoutée (Economic Value Added), défini comme l'excédent de résultat dû à l'activité d'une organisation par rapport au coût du financement des apporteurs de capitaux. Leo G.B. Welt and Dennis B. Wilson, "Offsets in the Middle East", *Middle East Policy*, Vol. VI, No. 2, October 1998, disponible sur : www.mepc.org/journal_vol6/9810_weltetal.asp.

⁴⁶⁸ En effet, comme le souligne l'ex-chef d'État-major et président de l'UOG, Mohammed bin Zayed Al Nahyan, "(UOG) works as a conduit between international defense contractors and the UAE's private sector to create commercially viable, profitable, and sustainable joint ventures. As a consequence, since the organization was formed in 1992, it has become a center of excellence in the development and fast-track execution of new and diverse commercial projects. Importantly, it has also become a skills and talent incubator for the development of UAE citizens". Texte disponible sur le site internet du Groupe de compensation des É.A.U. (<http://www.offset.ae/en/Menu/Index.aspx>). Des propos similaires sont tenus par Zayed Al Mansouri, directeur de projets au sein du Groupe : "the UAE Offset Programme is focusing on foreign partnerships that have undertaken projects in the country; by covering their responsibilities, we benefit from the import of expertise and technology. We also work on developing local expertise and technology to ease the burden on the country. The programme also aims to add value to the national economy by ensuring that all projects undertaken under the umbrella of the Offset Programme are in line with the strategic plans and national priorities." Propos tenus lors de la conférence "Offset 2009" qui s'est déroulée à Abu Dhabi en février 2009 et disponible sur le site du gouvernement de : <http://gsec.abudhabi.ae>.

⁴⁶⁹ www.offset.ae/en/PressReleases/ReleasesDesc.aspx?HidID=97&PriID=0&mmu=med.

coentreprises fondées, il est possible de citer : Abu Dhabi Ship Building⁴⁷⁰, Oasis International Leasing Company⁴⁷¹, Tabreed⁴⁷², Centre for Applied Research and Training⁴⁷³, Solex⁴⁷⁴, Ghantoot, Superseal Engineering Systems & Maintenance Company, Combined Cargo UAE, Franserres UAE⁴⁷⁵, Gam-Aero, Giralda⁴⁷⁶, Abu Dhabi Risk & Treasury Systems LLC⁴⁷⁷, Berlitz Abu Dhabi⁴⁷⁸, Danway Fusion Glass⁴⁷⁹, Gulf Energy Maritime⁴⁸⁰, Fibrex Co WLL⁴⁸¹, Project Blue, Schmidlin⁴⁸², Safewater Chemicals⁴⁸³, Alfa Investment

⁴⁷⁰ Créée en 1996 en partenariat avec Newport News, avec un capital de départ estimé à 178 millions (dirhams). L'actionnaire majoritaire est aujourd'hui la société Mubadala, qui détient 40% des parts. La direction a été confiée à Abdullah Nasser Bin Huwaileel Al Mansouri. Il est secondé dans ses fonctions par l'ancien commandant de la marine émiratie, Suhail Mohammed Khalifa Shaheen Al Marar. De nombreux militaires occupent des positions d'influence au sein d'ADSB, dont le général Obaid Salem Al Ketbi et le général Faris Mohammed Ahmed Al Mazrouei, tous les deux membres du conseil d'administration de l'entreprise. Depuis 2006, le directeur général est William S. Saltzer. Pour plus de détails, voir chapitre 4 de la thèse.

⁴⁷¹ Créée en 1997, en partenariat avec British Aerospace Asset Management. Comme le souligne le Bureau d'information de l'OPB, Oasis a été fondé dans le but d'offrir des possibilités de financements et de prêts aux forces armées pour les contrats majeurs d'armement. Renommé Waha Capital en 2008, les principaux actionnaires institutionnels sont aujourd'hui Mubadala et Abu Dhabi Investment Company. La présidence du conseil d'administration est assurée par Hussain Jassem Al Noweis et la vice-présidence par Saif Al-Hajeri, également directeur général du bureau des Offset.

⁴⁷² Créée en 1998, en partenariat avec Giat (aujourd'hui Nexter), dans le cadre des obligations d'offset liées à la vente de chars Leclerc aux Émirats arabes unis. Tabreed a été créée avec un capital initial de 135 millions de dollars et produit, alimente et assure la maintenance des systèmes de climatisation, notamment au sein des différentes bases militaires des forces armées émiraties, dont Zayed Military City, Al Dhafrah Air Base, Dubai and Northern Emirates Military Scheme, Abu Dhabi Military Scheme et Al Ain Military Scheme. La présidence du conseil d'administration est assurée par Khadem Abdullah Al Qubaisi et la vice-présidence par Waleed Al Mokarrab – également *Chief Operating Officer* de Mubadala.

⁴⁷³ Établie en partenariat avec Westinghouse et Lucent Technologies.

⁴⁷⁴ Établie en partenariat avec le Département américain de l'énergie.

⁴⁷⁵ Établie par Dassault Investissement, Thomson et l'entreprise locale Al Hamed Entreprises spécialisée dans la fabrication de serres destinées à la production et à l'exportation de fleurs.

⁴⁷⁶ Établie par l'entreprise espagnole Construcciones Aeronauticas SA (CASA) et Al Ain International (É.A.U.) et destinée à la commercialisation de briques et de tuiles.

⁴⁷⁷ Établie par le groupe de défense européen MBDA et la banque commerciale d'Abu Dhabi.

⁴⁷⁸ Établie par McDonnell Douglas (devenu Boeing) et un partenaire local dont l'identité n'a pas été divulguée.

⁴⁷⁹ Établie par Diehl IWS et le groupe électronique Rohde & Schwarz Local, en partenariat avec des investisseurs émiratis.

⁴⁸⁰ Entreprise établie par le groupe de défense Thalès avec le groupe pétrolier de l'émirat de Dubaï, ENOC.

⁴⁸¹ Établie par McDonnell Douglas (aujourd'hui Boeing) et des investisseurs émiratis.

Company⁴⁸⁴, GECO⁴⁸⁵, Trakker ME⁴⁸⁶, Asmak (International Fish Farming Holding Company)⁴⁸⁷, NAS Administration Services LLC⁴⁸⁸, et National Training – Tadreeb⁴⁸⁹. À cet égard, l'établissement de l'OPB permet à son président non seulement de contrôler l'argent des commissions versées par les entreprises étrangères au gouvernement fédéral dans le cadre de leur obligation d'offset, contournant ainsi la Directive Khalifa et battant en brèche son monopole sur la gestion des finances des forces armées, mais lui offre également l'opportunité d'investir dans certains secteurs clés de l'économie locale. L'argent des contrats d'armement, à travers les projets de diversification mis de l'avant par l'OPB, lui assure par là même les moyens d'occuper diverses niches de l'économie de l'émirat d'Abu Dhabi.

Notons que tous les projets gérés par l'Offset Program Bureau ne font pas partie du programme de compensation. Dans la seconde moitié des années 1990, le groupe entreprend en effet diverses activités commerciales, dans le cadre desquelles il joue le rôle de société de capital-risque. Lancé en mars 1999⁴⁹⁰, le projet gazier « Dolphin » a été le plus important projet hors-

⁴⁸² Établie par Inovex avec des partenaires locaux et spécialisée dans la réfection des façades des immeubles.

⁴⁸³ Créée par Specialist Mechanical Engineers en partenariat avec le groupe émirati Al Jaber.

⁴⁸⁴ Pour les fournisseurs de l'armée dont les obligations sont peu élevées, l'UOG a mis sur pied le Fonds Alfiah. Ils peuvent investir dans ce fonds plutôt que d'établir des projets compensatoires indépendants et obtenir des crédits en fonction de la performance du Fonds. Les capitaux du Fonds Alfiah, qui est administré par la First Gulf Bank (FGB), s'élèvent à 10 millions de dollars. L'investissement initial du Fonds dans un projet donné se situe généralement entre 500 000 dollars et 3,5 millions.

⁴⁸⁵ Établie par Investment Company, en partenariat avec le groupe local Bina Group.

⁴⁸⁶ Créée par l'entreprise pakistanaise Trakker ME, en partenariat avec Alfia Investment Company et Al Jaber Group.

⁴⁸⁷ Société par actions établie en 1999 avec le soutien financier du gouvernement d'Abu Dhabi (qui a investi 82 millions de dollars dans le projet).

⁴⁸⁸ Entreprise contrôlée par Chescor Capital Offset Fund Limited et des investisseurs émiratis.

⁴⁸⁹ Entreprise établie par Alfia Investment Company en partenariat avec Dr. Adel Abdul Aziz Al Shamry et qui offre divers types de formations spécialisées pour les personnels hospitaliers.

⁴⁹⁰ Une série d'accords préliminaires, conclus avec les autorités du Qatar, d'Abu Dhabi, de Dubaï, d'Oman et du Pakistan sur l'approvisionnement et la vente de gaz, a permis de mettre en place la structure géographique et politique nécessaire à la réalisation de ce projet. Lancé en 1999, le projet prévoit l'établissement d'une co-entreprise destinée à relier par gazoduc le Qatar aux É.A.U. et à l'Oman. Les livraisons de gaz aux É.A.U ont débuté en juillet 2007. Leur gestion a été confiée à Abu Dhabi à l'Autorité des eaux et de l'électricité (Abu Dhabi Water & Electricity Authority (ADWEA)) et

compensation mis en œuvre par l'Offset Program Bureau. Ce dernier comprend l'aménagement d'unités en amont pour la production de gaz naturel à partir de la formation de Khuff dans le gisement de North Field au Qatar, son transport jusqu'à une usine de collecte et de traitement du gaz à Ras Laffan, ainsi que le transport de 56 millions de m³/j de gaz par un gazoduc sous-marin de 440 kilomètres de long et 1,20 mètre de diamètre jusqu'à Taweelah, situé au Nord de l'émirat d'Abu Dhabi, où se trouvent les principales centrales électriques et usines de dessalement, puis vers les émirats du Nord de la fédération⁴⁹¹. Après les forces armées, ce nouvel empiètement du chef d'État-major sur l'un des prés carrés – le secteur des hydrocarbures – de l'ancien prince héritier provoque une véritable crise au sein de la famille. L'émir réussit cependant à imposer un accord à ses fils aux termes duquel sont fixées les prérogatives de l'OPB (contrôlé par Sheikh Mohammed bin Zayed) et de l'ADNOC (contrôlé par Sheikh Khalifa bin Zayed), sur le projet Dolphin⁴⁹². Il exige également le gel provisoire de certains projets de développement conduits par le Bureau des Offset⁴⁹³.

dans l'émirat de Dubaï à l'autorité en charge des approvisionnements (Dubai Supply Authority (DUSUP)). En 2004, la société Dolphin Energy avait débuté la livraison à partir de l'Oman à destination des Émirats du Nord de la fédération, notamment Fujairah et Ras Al Khaïmah. Un autre gazoduc de 179 kilomètres de long et 60 centimètres de diamètre devrait transporter du gaz d'Al Ain à Fujairah aux installations de production d'électricité et de dessalement qu'y a fait construire l'Union Water & Electricity Company. Face aux besoins toujours croissants, les capacités du pipeline ont déjà été revues à la hausse (pour atteindre 92 millions m³/j) et le projet Dolphin II est à l'étude. Il existe 15 terminaux d'exportation de gaz aux É.A.U. dont 7 dans l'émirat d'Abu Dhabi, 3 à Dubaï, et 3 à Sharjah, 1 à Ras Al Khaïmah et 1 à Fujairah. "Les hydrocarbures des É.A.U." MINEFE – DGTPE, 14 février 2008.

⁴⁹¹ Significativement, plusieurs sources effectuent un rapprochement entre la mise en œuvre de cet ambitieux projet gazier et la décision de l'émirat de Dubaï, quelques mois auparavant, d'intégrer sa force de défense aux forces armées fédérales. En matière énergétique, cet émirat est en effet largement dépendant d'Abu Dhabi qui lui fournit environ 80% du gaz consommé. À terme, Dubaï devrait en effet recevoir au minimum 20 millions m³/j de gaz en provenance du projet Dolphin ; ces quantités additionnelles seront en grande partie utilisées par Dubai Electricity & Water Authority (DEWA) et par le complexe d'aluminium Dubal ADWEC (Abu Dhabi Water & Electricity Company) (788 million scf/jour); DUSUP (Dubai Supply Authority) (730 million scf/jour); ADWEC – Fujairah (141 million scf/jour); OOC (Oman Oil Company) (200 million scf/jour; TOTAL (1.859 billion scf/jour). En échange de l'intégration de sa force de défense, le chef d'État-major des forces armées aurait ainsi accepté d'assurer, à travers le projet Dolphin, la livraison à l'émirat voisin du gaz naturel vital au bon fonctionnement de son industrie pétro-chimique et d'aluminium. *Ibid.* voir également le site de Dolphin Energy: <http://www.dolphinenergy.com/Public/default/index.htm>.

⁴⁹² Entretien Abu Dhabi, juin 2009.

⁴⁹³ Entretien réalisé à Abu Dhabi avec un des directeurs de projet du groupe de compensation des É.A.U., mai 2009.

2- L'appropriation de secteurs clés de l'économie non-pétrolière

Après cet épisode, les activités de l'OPB vont être recentrées sur les secteurs économiques non-pétroliers de l'émirat d'Abu Dhabi et de la fédération des É.A.U.. En parallèle, à la suite de l'établissement par l'OPB du fonds d'investissement Chescor Capital Offset Fund⁴⁹⁴, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan procède à la restructuration du programme de compensation. Il nomme l'un de ses proches collaborateurs, Mohammed Saif Al Mazrouei, au poste de directeur général de l'OPB, en remplacement d'Amin Badr El Din. Sous sa direction, le bureau des offsets se fait plus discret, limitant les activités d'investissement et la mise en œuvre de projets hors-compensation⁴⁹⁵. La gestion des projets en cours est par ailleurs confiée au fonds souverain Mubadala, établi en 2002 par le chef d'État-major des armées avec un capital de départ provenant du programme de compensation et du gouvernement d'Abu Dhabi⁴⁹⁶. La société Mubadala récupère ainsi les parts des principales sociétés mises sur pied par le Bureau des offsets, telles que Dolphin Energy, Abu Dhabi Ship Building, Tabreed, Waha Capital. Sheikh Mohammed bin Zayed y positionne ses hommes de confiance⁴⁹⁷,

⁴⁹⁴ Chescor Capital Offset Fund est un fonds d'investissement privé établi et contrôlé par 8 groupes de défense, européens et américains, dans le cadre de leurs obligations de compensation. La présidence et la direction exécutive du groupe ont été confiées à l'ancien directeur général de l'OPB, *Dr Amin Badr El Din*. L'objectif proclamé de ce fonds est de favoriser l'établissement de joint-ventures aux É.A.U., en partenariat avec les investisseurs et entrepreneurs locaux.

⁴⁹⁵ Six nouvelles unités commerciales sont notamment créées pour garantir la mise en œuvre des nouveaux projets : la Cellule Services et Capacités de gestion, la Cellule Coentreprises de compensation, la Division Entreprises gouvernementales, la Cellule Nouvelles entreprises, la Cellule Soutien et services aux entreprises, la Cellule Finances. Entretien, Abu Dhabi, mai 2009.

⁴⁹⁶ Entretien, Abu Dhabi, juin 2008.

⁴⁹⁷ La direction de Mubadala est confiée à Khalidoun Khalifa Al Mubarak. Né en 1975 et fils d'un ambassadeur émirati assassiné à Paris en 1984, Khalidoun Khalifa Al Mubarak est diplômé d'économie de l'Université de Tufts, aux États-Unis. Il débute sa carrière au poste de directeur commercial à l'ADNOC, avant de rejoindre le bureau des Offsets, où il occupe diverses positions. Au sein de Mubadala, Khalidoun occupe également les fonctions de président de l'Imperial College London Diabetes Center (ICLDC), créé en 2006, et de vice-président de Piaggio Aero, de Lease Plan et de Dolphin Energy. Il siège aussi au conseil d'administration de diverses sociétés dirigées par des proches du prince héritier, notamment Aldar Properties, Emirates Foundation et First Gulf Bank. Enfin, Khalidoun Khalifa Al Mubarak est, depuis 2006, membre du Conseil exécutif du gouvernement d'Abu Dhabi au sein duquel il préside l'Autorité des Affaires exécutives (*Executive Affairs Authority*). Premier administrateur d'un porte feuille d'investissement et de projets estimé à 14 milliards de dollars, Khalidoun Khalifa Al Mubarak est secondé au sein de Mubadala par Waleed Ahmed Al Mokarrab Al Muhairy. Diplômé des Universités d'Harvard (niveau master) et de Georgetown (Bachelor de politique étrangère) et ancien consultant de McKinsey et Company, Waleed Mokarrab s'est rapidement distingué au sein de l'Offset Program Bureau en qualité de directeur senior de projets. Aujourd'hui âgé de 34 ans, il occupe au sein de la société Mubadala les fonctions de *Chief Operating Officer*. Dans le gouvernement d'Abu Dhabi, Waleed Mokarrab occupe la présidence de l'*Abu Dhabi General Services Company* (Musnada) et il est directeur général du Conseil de

dont la plupart avaient occupé des postes de responsabilités au sein de l'OPB et auxquels il confie la mise en œuvre des projets de diversification économique de l'émirat.

En quelques années, Mubadala devient le principal véhicule d'autonomisation du prince héritier de l'émirat. À mesure en effet que le rôle de la société dans le développement économique de l'émirat se précise et se renforce, il favorise l'appropriation de secteurs clefs de l'économie non pétrolière⁴⁹⁸. Comme le note un cadre de la société Mubadala : « Depuis la fin des années 1990, la stratégie du prince héritier consiste tout d'abord à identifier un secteur d'activité qui ne soit pas contrôlé par un autre membre des Al Nahyan, puis d'y positionner à sa tête un homme de confiance et lui donner carte blanche pour son développement⁴⁹⁹.» Tirant profit de la centralisation extrême du pouvoir et du faible nombre d'individus impliqués

développement économique de l'émirat (*Abu Dhabi Council for Economic Development*), que préside Sheikh Mohammed bin Zayed et qui, en partenariat avec le secrétariat général du Conseil exécutif, a supervisé l'élaboration du plan stratégique Abu Dhabi Economic Vision 2030. Homme de confiance du prince héritier et frère du commandant des forces spéciales au sein des forces armées, Mohammed Ahmed Al Bowardi, siège au conseil d'administration de la société Mubadala. Il est aussi membre des conseils d'administration de l'Offset Program Bureau, de Dolphin Energy, de l'Agence de l'Environnement et de l'Abu Dhabi Water & Electricity Authority. Il préside également l'Abu Dhabi Award for Excellence in Government Performance, une initiative du prince héritier qui entend récompenser, dans les pas du Sheikh Khalifa Excellence Award créé par l'émir, la mise en œuvre des règles de la bonne gouvernance dans les secteurs privé et public. Al Bowardi est enfin président du comité de développement de la région occidentale de l'émirat d'Abu Dhabi (Liwa). Également membre du conseil d'administration de Mubadala, Mohammed Saif Al Mazrouei a occupé de 2000 à 2008 les fonctions de directeur-général de l'OPB. Sous sa direction, l'OPB s'est vu confier par le prince héritier d'Abu Dhabi le mandat de développer le secteur de la défense d'Abu Dhabi. À travers sa société de gestion, Tawazun Holding, l'Offset programm Bureau a notamment fait l'acquisition de Caracal International, devenu en quelques années l'un des leaders mondiaux de la fabrication d'armes légères et d'Al Burkan, la première usine de munitions aux Émirats arabes unis. Comme Al Bowardi, Mohammed Saif Al Mazrouei siège au conseil d'administration de Dolphin Energy et de l'Abu Dhabi Water & Electricity Authority (ADWEA), ainsi qu'à l'Abu Dhabi Tourism Authority (ADTA). Personnage clé du secteur économique de l'émirat, Ahmad Ali Sayegh, en parallèle de ses fonctions au sein du conseil d'administration de Mubadala, occupe la présidence d'ALDAR, la direction-générale de Dolphin Energy, la présidence de Masdar (Abu Dhabi Future Energy Company) et siège sur le conseil d'administration de l'Offset Program Bureau, ainsi que de la compagnie d'aviation Etihad, de la First Gulf Bank et de l'Abu Dhabi Water & Electricity Authority.

⁴⁹⁸Présente dans 9 secteurs d'activité de l'économie d'Abu Dhabi - dont l'aérospatial, les communications, la santé, l'immobilier et l'industrie- la société Mubadala disposerait en 2010 de plus de 14.7 milliards de dollars d'actifs. François Touazi, «Fonds souverains et entreprises européennes : quel partenariat pour affronter la crise financière? », *CapMena*, mars 2010.

⁴⁹⁹ Entretien, Abu Dhabi, juin 2009.

dans le développement du secteur économique d'Abu Dhabi - contrairement aux exemples de pays voisins comme le Qatar ou le Koweït – le nouveau prince héritier de l'émirat parvient ainsi, dans le cadre du processus de modernisation de l'économie, à conquérir des positions nouvelles lui permettant d'élargir son périmètre d'influence au sein de l'émirat. Pour ce dernier, la démarche à cet égard correspond moins à une tentative visant à promouvoir une modernisation nécessaire à sa propre légitimation, tout en s'efforçant de la limiter, voire de la contenir, de manière à ce qu'elle ne suscite pas l'ascension d'une élite rivale, qu'elle ne souligne la décision d'un jeune prince ambitieux qui ne contrôle pas les réseaux de redistribution de la rente de lier son destin politique à la mobilisation de ressources censées à terme occuper le centre des stratégies de développement de l'émirat.

Cela est d'autant plus vrai que la nomination en 2005 de Sheikh Mohammed bin Zayed au poste de Président du conseil exécutif d'Abu Dhabi (lié à son titre de prince héritier de l'émirat) lui a permis d'exercer un contrôle quotidien sur le développement de l'émirat et, par là même, de faire de Mubadala le principal véhicule d'investissement du gouvernement d'Abu Dhabi et de la diversification économique de l'émirat⁵⁰⁰. À cet égard, il est significatif que 4 des 9 sièges qui ne sont pas réservés aux membres de la famille régnante au sein du conseil exécutif de l'émirat aient été réservés à de hauts-responsables de Mubadala, tous proches du prince héritier⁵⁰¹. Depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle génération des Al Nahyan, le partage des activités au sommet de l'émirat semble donc bien établi. Les secteurs d'activité contrôlés par l'émir sont aujourd'hui moins orientés vers la diversification économique, qui est devenue le périmètre d'influence du prince héritier⁵⁰². Conçue comme une ressource politique, l'économie de

⁵⁰⁰ Tirée d'abord par les services à Dubaï, la diversification économique au sein de l'émirat d'Abu Dhabi a été essentiellement soutenue par l'établissement d'industries de hautes technologies. Dans la plupart des cas, les projets industriels donnent lieu à la création de filières spécialisées qui sont rattachées au fonds souverain Mubadala ou, plus rarement, à une autre entreprise étatique ou parétatique de l'émirat d'Abu Dhabi. Ces filières prennent généralement la forme de joint venture, permettant d'y associer une société étrangère possédant le savoir faire humain et technologique, les parts de marché et une bonne réputation internationale. Selon Davidson cette pratique aurait permis entre 2005 et 2009 d'augmenter de 50% la part des exportations de l'émirat non liées aux hydrocarbures. Davidson, 2009, *op. cit.*, p.81, citant le département de la Planification et de l'Économie d'Abu Dhabi.

⁵⁰¹ Il s'agit de Mohammed Ahmed Al Bowardi, Hamad Al Hurr Al Suweidi, Khaldoun Khalifa Al Mubarak et Nasser Ahmed Al Suweidi.

⁵⁰² On pourrait objecter qu'il s'agit d'un simple changement de statut, lié à l'arrivée de Sheikh Mohammed bin Zayed à la tête du gouvernement d'Abu Dhabi. Or, force est de constater que même

l'émirat est ainsi segmentée en zones d'influence que se partagent les membres de la famille régnante. Pour la première fois depuis l'indépendance cependant, le contrôle du secteur des hydrocarbures n'assure plus une position de domination à celui qui en a pris la tête. Le développement de secteurs économiques non liés à la rente pétrolière offre en effet de nouvelles possibilités d'ascension au sein du régime et permet d'alimenter des soutiens à l'écart des réseaux traditionnels liés au développement de l'État rentier aux É.A.U. Dans le prochain chapitre, nous verrons à travers l'exemple du secteur de la défense, dont le développement s'inscrit dans les objectifs de diversification économique, de quelle manière s'échafaude la position de pouvoir du prince héritier dans certains secteurs de l'économie non pétrolière.

lorsqu'il était en charge du conseil exécutif, Sheikh Khalifa n'a jamais œuvré à la sortie de l'économie pétrolière, qui ne devient une préoccupation réelle du gouvernement qu'après 2005. Entretien Abu Dhabi, mai 2009.

4. L'ÉMERGENCE D'UN COMPLEXE MILITARO-INDUSTRIEL À ABU DHABI

Le secteur de la défense a été identifié par le gouvernement d'Abu Dhabi comme une niche lui permettant de diversifier la base de son économie et de favoriser la formation d'une main d'œuvre locale qualifiée. À la suite de la décision des forces armées, en 2002, d'externaliser certaines fonctions jugées non essentielles de leurs activités, des entreprises émiraties ont saisi l'opportunité d'investir et de se spécialiser dans les services de maintien en condition opérationnelle des matériels militaires (MCO), ainsi que dans la formation des personnels. Tirant profit de l'achat massif d'armement par le gouvernement des Émirats arabes unis ces entreprises, semi-publiques ou privées, ont connu une importante croissance au cours des dernières années, leur permettant progressivement d'étendre leurs activités au marché régional. Bénéficiant d'importants transferts de technologie et de savoir-faire, le développement du secteur de la défense participe ainsi à l'effort de diversification économique de l'émirat et de renforcement de l'État. À l'initiative du prince héritier d'Abu Dhabi, l'établissement d'un complexe militaro-industriel constitue une étape supplémentaire dans l'effritement des mécanismes de pouvoir mis en place par Sheikh Zayed au début de l'ère pétrolière. À travers l'examen du développement d'un secteur local de la défense dans l'émirat d'Abu Dhabi, il sera à cet égard possible de revenir plus en détail sur l'hypothèse avancée dans le chapitre précédent selon laquelle les tentatives récentes de sortie de l'économie pétrolière, à travers notamment l'objectif de diversification économique, ont favorisé l'ascension de certains membres de la famille régnante, leur offrant la possibilité de dégager les ressources nécessaires à leurs projets et à leurs ambitions politiques, tout en tirant profit des bénéfices attendus d'une stratégie de construction de l'État dont on croit pouvoir contrôler les changements. Les lignes qui suivent permettent ainsi d'observer de quelle manière les objectifs de modernisation des forces armées et de

sortie du modèle rentier de l'État se sont trouvés associés dans l'émirat d'Abu Dhabi.

A - Les forces armées et leurs besoins industriels

1- Le transfert et le développement local des technologies militaires

Si l'on en croit le discours actuel de l'État-major des forces armées émiraties, le transfert et le développement local des technologies militaires ont constitué l'un des objectifs principaux du processus de modernisation des forces armées. Soucieux de montrer la légitimité des dépenses colossales en armement effectué chaque année par le gouvernement des Émirats arabes unis, les interventions publiques des officiers émiratis soulignent en permanence l'interdépendance existant, d'une part, entre stabilité et développement⁵⁰³, de laquelle on déduit la nécessité de construire et de moderniser les forces armées et, d'autre part, entre transferts de technologies militaires - qui accompagnent les grands contrats d'armement- et modernisation de l'économie et création d'emplois pour les nationaux, permettant ainsi de surmonter le dilemme du « beurre ou des canons » défini, il y a près d'un siècle, par l'ancien Secrétaire d'État américain William Jennings Bryan⁵⁰⁴. Comme le soulignait le chef d'État-major des forces armées, le général de corps d'armée Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi, le 6 mai 2008 :

"Building the armed forces was never easy, but a long process for which our leadership dedicated all resources under a fully-integrated military strategy taking into account the co-relationship between building military force and supporting and expanding areas of development. Convinced that constructive interaction with modern age developments requires accommodating new variables before an appropriate strategy is laid out, priorities focused on sources that might help us introduce and localize all aspects of military

⁵⁰³ Se référer notamment aux discours de l'État-major des forces armées émiraties publiés au mois de mai de chaque année par le magazine *Dira'a al Watan*.

⁵⁰⁴ Sur cette question et son application aux États du Conseil de Coopération du Golfe, voir notamment G. Gause, 1994, *op. cit.*, chapitre 5; M. Knights, 2006, *op. cit.*

technology : manufacturing, technical know-how and provision of jobs under offset programs⁵⁰⁵."

L'un des facteurs jugés permettre la réalisation de cet objectif réside dans l'intégration au processus local de production des technologies et du savoir-faire en matière de fabrication des systèmes d'armes acquis par les forces armées. À ce titre, les Émirats arabes unis se distinguent des autres États du Conseil de Coopération du Golfe par leur insistance à inclure dans les contrats d'armement diverses clauses permettant les transferts de technologies. Ce système, qui permet de donner au pays client le droit de produire des appareils ou des composants et d'être informé de la technologie des produits qu'il achète, constitue en effet aujourd'hui l'un des arguments de vente obligés des entreprises de défense pour prétendre remporter les appels d'offres des forces armées émiraties. Si certains domaines demeurent plus sensibles, à l'exemple des codes-sources des logiciels, l'obtention de marchés reste largement soumise à ces clauses⁵⁰⁶. Dans la majorité des cas, les transferts de technologie et de savoir-faire s'opèrent dans le cadre de la création de coentreprises (joint ventures) entre les groupes de défense étrangers et leurs partenaires locaux.

Le premier exemple important de transferts de technologie militaire aux Émirats arabes unis remonte à l'établissement, en 1995, de l'entreprise *Abu Dhabi Ship Building* (ADSB) par le Bureau des Offset, en partenariat avec le constructeur naval américain Newport News, dans le cadre du programme de compensation des forces armées. Spécialisé dans les services de maintenance, de réparation et de mise à niveau des matériels de la marine émiratie⁵⁰⁷, ADSB a progressivement élargi ses activités à la fabrication de

⁵⁰⁵ Le général de corps d'armée Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi, "UAE Armed Forces Unified to Barricade UAE's Sovereignty, Security, Stability : UAE Chief of Staff", May 6 2008, texte disponible sur http://www.uaeinteract.com/docs/UAE_Armed_Forces_unified_to_barricade_UAEs_sovereignty,_security,_stability_UAE_Chief_of_Staff/29894.htm. Interact: UAE

⁵⁰⁶ Entretiens réalisés avec des responsables et des directeurs d'entreprises de défense européennes et américaines à Abu Dhabi, Dubaï, Bahreïn et Paris entre novembre 2008 et juin 2010.

⁵⁰⁷ En 2009, Abu Dhabi Ship Building a notamment été sélectionné par le GHQ des forces armées émiraties pour réaliser des travaux d'entretien et de réparation sur deux corvettes de classe « Murray Jib » de la marine des Émirats Arabes Unis, dans le cadre d'un contrat d'une valeur totale estimée à 200 millions de dirhams émiratis (environ 40 million d'Euros). "ADSB Progresses Murray Jib' Refits", Janes.com, 24 février 2009.

navires militaires, notamment à travers de nouveaux transferts de technologies⁵⁰⁸. Entre autres choses, ADSB assure aujourd'hui, en collaboration avec les Constructions Mécaniques de Normandie, la construction de 6 navires de guerre (de type corvette)⁵⁰⁹. Ce programme, signé à la fin de 2003, est destiné à remplacer les six patrouilleurs de 140 tonnes de la classe Ardhana, mis en service en 1975 et 1976. Selon le schéma industriel retenu, CMN ne réalise que la tête de série, traditionnellement la plus complexe car nécessitant une longue période de mise au point⁵¹⁰. Les cinq autres corvettes Baynunah sont construites aux Émirats arabes unis, dans les chantiers navals de la société Abu Dhabi Ship Building, sous la supervision technique de CMN. Cette dernière assure le transfert de technologie et le soutien logistique intégré (ILS), ainsi que différentes prestations de formation permettant à ADSB de mener à bien le projet.

Toutefois, malgré l'ambition très tôt exprimée par certains officiers supérieurs et généraux des forces armées de renouveler l'expérience au sein des autres branches des forces armées, Abu Dhabi Ship Building a longtemps fait figure d'exception dans le paysage industriel émirati⁵¹¹. Ce n'est qu'en 2002 que se mettent en place les premiers éléments qui vont concourir à la structuration d'un secteur de la défense à Abu Dhabi. À cette date, les forces armées entreprennent en effet de confier à des intervenants extérieurs certaines de leurs activités jugées non essentielles et non stratégiques⁵¹². Les autorités militaires décident notamment d'externaliser

⁵⁰⁸ Lors de l'IDEX 2009, les forces armées des É.A.U. ont annoncé avoir sélectionné ADSB pour la construction de 12 vedettes rapides de combat (de type Ghannatha modifié) et la mise à niveau de 12 navires de transports de troupes combat dans le cadre d'un contrat d'une valeur totale de 931 millions de dirhams. ADSB a également signé à cette occasion un contrat avec le CNIA (*Critical National Infrastructure Authority*) prévoyant la livraison de 34 vedettes d'interception rapides d'une valeur de 460 millions de dirhams – contrat réalisé en partenariat avec le constructeur naval turque Yonka Onuk. Le groupe de défense IGG est également lié à ce contrat. "IDEX 2009", *Defense News*, February 2009.

⁵⁰⁹ "ADSB lays keel of Baynunah class corvette", *UAE interact*, July 8, 2006, texte disponible sur : http://www.uaeinteract.com/docs/ADSB_lays_keel_of_Baynunah_class_corvette/21404.htm.

⁵¹⁰ Entretien réalisé avec un responsable commercial des Constructions Mécaniques de Normandie, Abu Dhabi, mai 2009.

⁵¹¹ Entretiens réalisés à Abu Dhabi avec un ancien commandant de l'armée de l'air émirati en juin 2009, ainsi qu'à l'État-major des forces armées en mai 2009. Voir également Ivan Gale, "Mubadala's Defence on Offence", February 21, 2009.

⁵¹² Motivée par des objectifs de réduction des effectifs au sein de l'institution militaire, cette décision témoigne de l'échec du processus d'émiratisation des forces armées, du moins à l'échelon inférieur

l'ensemble des activités de maintenance des appareils de l'armée de l'air, choix qui s'applique désormais non seulement aux avions de transport et d'entraînement mais également aux chasseurs, à l'exemple des F-16, qui sont pris en charge par une équipe de mécaniciens américains. Les contrats des travailleurs expatriés, qui constituaient la cheville ouvrière de l'armée de l'air – à l'exemple des mécaniciens marocains qui ont assuré la maintenance des chasseurs français Mirage⁵¹³ - ont ainsi été progressivement transférés au secteur privé⁵¹⁴.

2- Mubadala et les activités de maintien en condition opérationnelle

Pour répondre à ces besoins nouveaux des forces armées, diverses entreprises spécialisées dans les services de maintien en condition opérationnelle des matériels militaires ont vu le jour au début des années 2000. La société Mubadala en particulier a décidé d'élargir et de consolider ses activités dans le domaine de la défense, établissant ou faisant l'acquisition, aux côtés d'ADSB, de nouvelles entreprises – telles que Al Taif Technical Services, Abu Dhabi Aircraft Technologies - censées répondre aux besoins respectifs de l'armée de terre et de l'armée de l'air en matière de MCO⁵¹⁵. Comme le note le directeur du pôle défense au sein de Mubadala, ce nouveau marché offre de nombreuses opportunités commerciales que se sont empressés de saisir les dirigeants de l'entreprise. En effet, explique-t-il, "With big-ticket items such as an aircraft, purchase costs are thought to make up only 20 per cent of the overall associated expense of the equipment. The

de l'institution militaire, porté par les autorités militaires et politiques de l'émirats d'Abu Dhabi au cours des années 1990. Sur cette question, voir chapitre 2 de la thèse.

⁵¹³ Entretien avec le représentant de l'un des groupes de défense français aux É.A.U., Abu Dhabi, novembre 2008.

⁵¹⁴ Cette tendance au sein des forces armées émiraties s'insère dans le cadre de transformations plus larges qui concernent de nombreuses forces armées, y compris en Europe et aux États-Unis. Ces exemples auraient motivé le choix émirati d'externaliser une partie de leurs activités, explique le lieutenant colonel à la retraite Homaid Al Shemmari, aujourd'hui à la tête de la division aérospatiale (qui inclut les activités de défense) au sein de Mubadala : "In 2002, the Armed Forces began an efficiency campaign to cut costs and reduce manpower requirements. The move followed an outsourcing initiative by the US military that was later adopted by European forces and then around the world. Ivan Gale, "Mubadala's Defence on Offence", *The National*, February 21, 2009.

⁵¹⁵ La société Mubadala regroupe 9 filiales spécialisées dans les activités de défense : Abu Dhabi Ship Building, Abu Dhabi Aircraft Technologies, Al Taif Technical Services, Tabreed, Yahsat, Injazat Data Systems, Horizon (International Flight Academy), Waha Capital, Abu Dhabi Systems Integration.

remainder is spent on servicing through its lifespan. [...] Mubadala sees a tremendous opportunity in the military MRO (*maintenance, repairation and overhaul*) Business⁵¹⁶." Ainsi, Al Taif Technical Services, créé en 2006 par Mubadala, s'est vu confier par les forces armées les services de maintenance, de réparation et de révision de quelque 20 000 véhicules de l'armée de terre (chars, véhicules blindés de combat) et de l'artillerie⁵¹⁷, dans le cadre d'un contrat d'une durée de 20 ans et d'une valeur estimée à 3 milliard de dirhams émiratis⁵¹⁸. Signe de sa fonction, l'entreprise a choisi d'établir ses locaux au sein de la cité militaire Zayed, contre quoi elle s'est engagée à partager avec les forces armées les recettes de tout contrat futur établi avec d'autres clients et pris en charge sur ce site⁵¹⁹. Une autre entreprise témoigne de l'intérêt portée par Mubadala aux activités de MCO dans le secteur militaire⁵²⁰: il s'agit d'Abu Dhabi Aircraft Technologies, né des cendres de la Gulf Aircraft Maintenance Company, entreprise qui avait vu le jour en 1977. Présent sur plusieurs marchés, ADAT bénéficie non seulement du processus d'externalisation mais également des clauses de transferts de technologie pour élargir et consolider ses activités dans le secteur de la défense et développer localement les services de maintien en condition opérationnelle sollicités par l'armée de l'air émiratie⁵²¹. Tirant bénéfice de l'important carnet

⁵¹⁶ Ivan Gale, February 21, 2009, *loc. cit.*. Également, entretiens réalisés en février 2009 lors du salon de l'armement d'Abu Dhabi, IDEX 2009.

⁵¹⁷ Sur son site internet, Mubadala précise la nature de ce premier contrat attribué par les forces armées à sa filiale Al Taif Technical : "The UAE Armed Forces will be Al Taif's major client, covering a fleet of more than 20,000 vehicles ranging from fighting platforms to tankers, transporters, buses, trucks, earth moving equipment and 4x4, all-terrain vehicles." Site Al Taif Technical, Mubadala, disponible sur : <http://www.mubadala.ae/en/about-mubadala/investments/al-taif-technical-services.html>. Comme le souligne par ailleurs le directeur général de Al Taif Technical Services (ATTS), Cyril Arar, The driving force behind Al Taif was an initiative by the military to focus on its core activities, with depot-level repairs and other noncore activities to be outsourced. Cité par Ivan Gale, "Al Taif Clinch Deal to Service Military Fleet", *The National*, June 14, 2008.

⁵¹⁸ Environ 600 millions d'euros.

⁵¹⁹ *Ibid.* À noter que les services MCO proposés par ATTS reposent essentiellement sur l'expertise et le savoir-faire de la société américaine Dyncorp International, sélectionnée par Al Taif début 2006 pour répondre à l'appel d'offres des forces armées. ATTS espère à terme pouvoir bénéficier des transferts de technologie et de savoir-faire nécessaires à son développement. Entretiens réalisés à Abu Dhabi dans le cadre de l'IDEX 2009, Février 2009.

⁵²⁰ Entretien réalisé avec l'un des cadres de Mubadala dans le cadre de l'IDEX 2009 à Abu Dhabi.

⁵²¹ Depuis plus de quinze ans, l'entreprise offre des services de maintenance pour les avions C-130 de l'armée de l'air émiratie. Récemment, ADAT a élargi la gamme de ses activités MCO à des avions plus récents de la flotte émiratie, incluant les CASA CN-235, F-16E/F et les Mirages 2000. En 2002, ADAT a par ailleurs été sélectionné par le groupe de défense américain Lockheed Martin pour assurer les services MCO du C-130 à l'échelle régionale, couvrant plus de 16 pays en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. Le groupe européen de défense EADS s'est par ailleurs engagé à installer aux É.A.U. un bureau d'ingénierie et de recherche et développement ainsi qu'un centre de maintenance en

de commandes des forces armées, Mubadala a par ailleurs investi ces dernières années d'autres segments du secteur de la défense. Ceux-ci concernent à la fois l'intégration des systèmes militaires⁵²², la formation des pilotes des forces armées⁵²³, les services autogérés des technologies de l'information⁵²⁴, les systèmes de climatisation des bâtiments des forces armées⁵²⁵, ainsi que des services de prêts pour l'armée de l'air et de gestion des risques financiers pour les forces armées⁵²⁶.

En pleine expansion, le secteur de la défense dans l'émirat d'Abu Dhabi a été placé sous le contrôle de Sheikh Mohammed bin Zayed. Aux côtés de Mubadala, un petit groupe d'entreprises, liées au prince héritier, ont en effet capté l'essentiel des parts de ce marché et contribué, de manière significative, à son expansion. Leurs activités s'organisent autour des

coopération avec Abu Dhabi Aircraft Technology (ADAT) afin de développer des compétences en maintenance et en conversion d'avions passagers en cargos. Enfin, en février 2009, Mubadala, en partenariat avec Sikorsky Aerospace Services, a également annoncé la création d'une coentreprise spécialisée, elle aussi, dans les activités de maintenance, de réparation et de révision à la fois pour les hélicoptères et les avions. Comme l'affirmait à cette occasion Waleed Al Mokarrab Al Muhairi, *chief operating officer* de Mubadala: "Mubadala's strategy to help build a self sustaining and commercially viable support system for the UAE and regional military is in line with the global military trend of using sophisticated outsourced support services. Frank Jackman "Sikorsky, Mubadala in Military Helicopter MRO JV", February 26, 2009, Aviationweek.com. Voir également, Ivan Gale, "Aircraft Repair Depot for Abu Dhabi", *The National*, February 23, 2009.

⁵²² Abu Dhabi Systems Integration a été établi en 2005 par Abu Dhabi Ship Building et Selex Sistemi Integrati, une filiale du groupe de défense italien Finmeccanica.

⁵²³ Mubadala a établi en 2002 l'*international Flight Academy* afin de proposer des formations de pilotage pour les personnels des forces armées. L'IFA est basé à Al Ain.

⁵²⁴ Injazat Data Systems, coentreprise créé en 2005 par Mubadala, en partenariat avec Electronic Data Systems, propose des services autogérés de technologies de l'information (IT Managed services) pour les forces armées et également les industries pétrolières, les entreprises privées et publiques du secteur de la santé, des télécommunications et transports. Voir notamment l'entretien réalisé par *Arabian Business* avec le directeur général de l'entreprise. "Ibrahim Mohamed Lari, Injazat Data Systems", *Arabian Business*, September 4, 2007, disponible sur : <http://www.arabianbusiness.com/499248-ibrahim-mohamed-lari-injazat-data-systems->.

⁵²⁵ Créé en 1998 par le Bureau des Offset, en partenariat avec le groupe français Nexter (Giat), dans le cadre du programme de compensation des forces armées.

⁵²⁶ L'entreprise Waha Capital (anciennement Oasis International Leasing) a été établie 1997 par l'OPB, en partenariat avec British Aerospace Asset Management. Récemment, Waha Capital a financé l'acquisition par les forces armées de 16 avions de transports. Le contrat, d'une valeur totale de 11 milliards de dirhams émiratis (environ 2,2 milliards d'euros) comprend la livraison de 4 C-17 du groupe américain Boeing et de 12 C-130J Super Hercules de Lockheed Martin. *Defense News*, February 24, 2009.

objectifs de développement fixés par le gouvernement d'Abu Dhabi : les accords de partenariats de défense avec des entreprises étrangères doivent permettre de former une main-d'œuvre locale qualifiée et contribuer à l'effort de diversification économique entrepris au sein de l'émirat. Trois compagnies méritent à cet égard de retenir notre attention.

B - Le développement des entreprises de défense liées au prince héritier

1- Le Bureau des Offsets et Tawazun

La première, dont on a souligné l'importance dans le chapitre précédent en ce qui a trait au processus de diversification économique de l'émirat d'Abu Dhabi, est le Bureau des Offsets. Suite à sa restructuration au début des années 2000, l'OPB, sous les mandats successifs de Mohammed Saif Al Mazrouei et de Saif Mohammed Al Hajeri, a réinvesti une partie des sommes du programme de compensation dans le développement d'un secteur local de la défense⁵²⁷. Cette réorientation du bureau des Offsets se confirme à l'automne 2007 avec la création de Tawazun Holding, qui se veut le nouveau bras d'investissement commercial de l'OPB et dont le mandat vise précisément à jeter les bases d'une industrie de l'armement aux É.A.U., dans le cadre des objectifs de diversification de l'économie⁵²⁸. Quelques mois après son établissement, Tawazun faisait notamment l'acquisition de Caracal international et de sa filière allemande Merkel, spécialisés dans la fabrication d'armes légères. Comme il est de monnaie courante aux Émirats arabes unis, cette initiative a débuté par une proposition d'achat par les forces armées de matériels à une compagnie étrangère qui s'est rapidement transformée en pourparlers visant à transférer les technologies et le savoir-faire permettant de produire localement les matériels. Mandatée par l'institution militaire émiratie pour développer de nouvelles gammes de pistolets, l'entreprise du Bureau des Offset mit trois ans pour obtenir les licences de production⁵²⁹.

⁵²⁷ Entretien réalisé avec un chef de projet du Bureau des Offset à Abu Dhabi en juin 2009.

⁵²⁸ *Ibid*, "Tawazun Acquires Caracal International, Enters new Markets", AMEinfo, November 5, 2007. Ivan Gale, " Oil Fuels Fledgling Defence Industry", *loc. Cit.* Nadim Kawach, *Emirates Business*, August 10, 2008.

⁵²⁹ Le pistolet Caracal a passé avec succès la certification du Centre d'Essais des forces armées fédérales de Meppen en Allemagne en Mai 2006, concernant les normes de l'OTAN (OTAN D14), ainsi que les exigences techniques de la Police fédérale allemande et de la Bundeswehr. Ces tests seraient les plus sévères jamais conçus pour une arme réglementaire. Voir à ce sujet, David Crane, "UAE Caracal Pistol Series", *Defense Review*, December 2008.

Créés et fabriqués sous la direction de l'autrichien Wilhelm Bubits, les premiers pistolets Caracal ont été présentés pour la première fois lors du salon IDEX 2007 à Abu Dhabi. En 2009, sous la direction de Hamad Khalifa Al Niyadi - un ancien militaire émirati - Caracal a produit quelques 50 000 pistolets 9 mm, aujourd'hui utilisés par les forces armées et de police émiraties, la Garde nationale du Bahreïn et les forces armées jordaniennes et algériennes⁵³⁰.

En parallèle, Tawazun a œuvré à la création, en novembre 2007, de Burkan Munitions Systems LLC, en partenariat avec Al Jaber Trading Establishment (filiale de la société émiratie Al Jaber Group) et Rheinmetall Waffe Munition GmbH, une division du groupe de défense allemand Rheinmetall⁵³¹. À l'image de Caracal, une fabrique de munitions a été créée au sein de la cité militaire *Zayed*, afin de produire, assembler et évaluer localement divers types de munitions⁵³². Ciblant ce segment de marché, Tawazun a également supervisé, en 2009, la création de Remaya, une entreprise offrant différentes gammes de produits et services entourant l'établissement de stands et de concours de tirs. En 2008, Tawazun a aussi mis sur pied Emirates precision industries, qui vise à subvenir aux différents besoins industriels des entreprises établies par le Bureau des Offsets et Tawazun⁵³³. Enfin, avec la création de l'entreprise SAS LLC (Special Advanced Systems), fondée en partenariat avec Advanced Integrated Systems, Tawazun s'impose à son tour dans le domaine des services de maintenance et de réparation des matériels militaires⁵³⁴. Poursuivant l'effort de diversification

⁵³⁰ Information disponible sur le site du fabricant, Caracal consulting.com. Le directeur général de Caracal, Hamad Khalifa Al Niyadi, souligne à cet égard que les négociations les plus âpres ont eu lieu avec le GHQ des forces armées émiraties, car même si la mise sur le marché du pistolet Caracal est le résultat d'un effort conjoint entre le Bureau des Offsets et l'institution militaire émiratie, le « focus group », lequel a piloté le projet au sein de cette dernière, n'a pas d'influence réelle sur le « procurement group », qui lui est en charge des achats au sein des forces armées. Piloté de très haut au sein des forces armées, le projet avait néanmoins peu de chances de ne pas aboutir... Entretien réalisé avec Hamad Khalifa Al Niyadi, Abu Dhabi, 12 mai 2009.

⁵³¹ Crane, *loc. cit.*

⁵³² Entretien réalisé avec Hamad Khalifa Al Niyadi, 12 mai 2009, Abu Dhabi.

⁵³³ UAE interact, November 29, 2007.

⁵³⁴ Comme le précise Khalfan Al Mansouri, directeur général de SAS : "The services offered by SAS can be summed up in Repair and maintenance work across a wide range of highly technical equipment, Specialist on-going technical support and advice on existing and new product ranges, Provision of research and development services for defense equipment, Evaluation of the

économique de l'émirat, la direction de l'OPB a ainsi jugé opportun d'investir dans le secteur de la défense, dont la promotion se trouve encouragée par certaines des plus hautes autorités politiques de l'émirat. À cet égard, dans un entretien accordé en 2008 au quotidien *The National* (Abu Dhabi), le directeur général du Bureau des Offsets, Saif Al Hajeri, revient sur les raisons expliquant le choix des autorités de l'émirat d'encourager le développement du secteur de la défense. Prenant exemple du succès des expériences turque et sud africaine où les industries de défense ont fortement contribué à la réussite des efforts de modernisation de l'économie, les autorités d'Abu Dhabi, explique Al Hajeri, ont voulu créer un modèle dans lequel les objectifs de protection de l'État par les forces armées puissent également assurer ceux de la diversification de l'économie. L'intérêt d'investir dans ce secteur, poursuit-il, s'est précisé avec le succès du salon d'armement d'Abu Dhabi (IDEX)⁵³⁵, durant lesquels sont conclus la majorité des contrats de défense :

"Among the billion-dirham deals, something happened within the Government leadership. IDEX created an awareness of manufacturing this equipment locally. The development of a home-grown defence industry eyeing both domestic and international markets aims primarily at diversifying the economy beyond oil or selling land. The economy is undergoing seismic shifts as part of the country's move away from reliance on oil exports. New markets for heavy industry, property development and tourism are being developed as part of its Plan Abu Dhabi 2030, a blueprint for the emirate to diversify its economy and become a "global capital". The

operational requirements from a technical perspective to support the clients' procurement system". WAM, February 23, 2009.

⁵³⁵ Depuis 1993, l'International Defence Exhibition & Conference (IDEX), organisée tous les deux ans par le gouvernement de l'émirat d'Abu Dhabi, en partenariat avec les forces armées fédérales, constitue la principale plate-forme d'officialisation des grands contrats d'armement aux É.A.U.. En 2009, des contrats d'une valeur totale de 18 milliards de dirhams émiratis (environ 3,6 milliards d'euros) ont été annoncés au cours de l'événement, qui a rassemblé plus de 897 entreprises, venues de 50 pays, faisant de l'IDEX Abu Dhabi le plus important salon de l'armement au Moyen-Orient. Le porte-parole de l'événement est le général de division Obaid al Hairi Salem Al Ketbi. Lié, par alliance, aux Bani Fatima, il siège également au comité organisateur de l'événement, ainsi qu'aux conseils d'administration d'Abu Dhabi Ship Building. Il préside actuellement l'UAE Armed Forces Quality Committee et dirige les départements de planification stratégique, des affaires techniques et de maintenance de l'armée de l'air et de la défense aérienne. Le général Al Ketbi assure par ailleurs le vice-commandement de la police d'Abu Dhabi et il est membre du Conseil exécutif d'Abu Dhabi. Il termine par ailleurs actuellement une thèse portant sur les transferts de technologie et leur rôle dans le développement de l'émirat d'Abu Dhabi. Entretien réalisé avec le général de division Obaid al Hairi Salem Al Ketbi, Abu Dhabi, 27 novembre 2008.

Offset Bureau and its subsidiary, the Tawazun Holding Company, had helped to spawn dozens of joint ventures between local companies and defence contractors with the goal of international sales. Over the past decade, it has spent an estimated \$15bn on F-16 fighters, tanks and other systems. But slowly, over time, the relationships spawned from these deals led to partnerships and joint ventures, providing a transfer of knowledge that allowed the UAE to leapfrog lengthy development stages⁵³⁶.”

2- Emirates Advanced Investments

La seconde entreprise qui a contribué de manière significative au développement d'un secteur local de la défense à Abu Dhabi est Emirates Advanced Investments (EAI), aujourd'hui dirigé par un ancien militaire, Hussein Al Hammadi⁵³⁷. Établi officiellement le 14 juin 2006, EAI avait dans un premier temps servi de véhicule commercial à un appel d'offres des forces armées, émis en juillet 2003, pour le développement d'un système C4I (Command, Control, Communications, Computers, and (military) Intelligence)⁵³⁸. Ce contrat, qui s'évalue en milliards, concerne 1600 véhicules répartis sur 19 sites, soit à la fois une brigade blindée, une brigade mécanisée, une brigade de la garde royale et un bataillon de véhicules terrestres de l'armée de l'air, ainsi que des composantes du corps d'artillerie et du corps de reconnaissance. Dans une pratique devenue courante, la mise en place de ce projet s'est faite à travers la création d'une coentreprise entre EAI et une entreprise étrangère, possédant les compétences nécessaires à la réalisation du contrat, mais n'ayant pas accès aux décideurs locaux. Le groupe français CS a été tout d'abord sélectionné par C4AS (filiale d'EAI en charge du projet C4I), mais s'est finalement retiré en 2008, suite aux coûts liés à l'ajustement régulier du produit à mesure que se précisaient les demandes du comité des forces armées en charge du projet⁵³⁹. D'autres entreprises françaises et

⁵³⁶ Ivan Gale, " Oil Fuels Fledgling Defence Industry", *The National*, July 1st 2008.

⁵³⁷ Depuis le 14 juin 2006, Hussein Al Hammadi est le directeur général de EAI. Ancien officier des forces armées émiraties, Al Hammadi siège également sur le conseil d'administration de la Khalifa University of Science, Technology & Research – KUSTAR et préside l'Institut d'études appliqués (Institute of Applied Technology).

⁵³⁸ Entretien réalisé avec l'un des responsables de projet au sein d'un groupe industriel européen partenaire d'EAI, Paris, janvier 2010.

⁵³⁹ Entretien réalisé avec le représentant commercial aux É.A.U. d'un groupe de défense français, Abu Dhabi, juin 2009.

européennes négocient actuellement avec C4AS en vue de l'obtention du contrat⁵⁴⁰. À l'occasion du salon de l'armement d'Abu Dhabi (IDEX), en février 2009, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, en sa qualité de vice-commandant suprême des forces armées, a fait connaître sa volonté de bâtir des capacités locales dans ce domaine, par le biais de transferts de technologies, afin notamment de pouvoir se tourner vers les marchés régionaux⁵⁴¹. De fait, Emirates Advanced Investments est directement lié à ce dernier⁵⁴². Contrairement au Bureau des Offset et à la société Mubadala, qui sont des entreprises publiques ou semi-publiques, EAI est détenu par des investisseurs privés, ce qui n'exclut pas que son principal actionnaire soit l'un des membres les plus influents de la famille régnante de l'émirat.

L'exemple du contrat C4I montre de quelle manière certaines entreprises ont su tirer profit de procédures entourant l'évaluation et l'acquisition des matériels pour se positionner avantageusement sur le marché de la défense. En règle générale, la procédure est la suivante : le GHQ fait l'évaluation des différents besoins des forces armées, puis consulte un fournisseur local qui portera l'appel d'offres aux entreprises étrangères, lesquelles soumettent une offre aux forces armées (à la suite, le plus souvent, de la création d'une coentreprise) qui en évalue la qualité et décide de l'attribution ou non du contrat. En cas de réponse positive, l'intermédiaire local obtient dès lors une part du contrat. Dans ce contexte, force est de constater que la professionnalisation des mécanismes d'attribution des contrats, même si elle a rendu inexistant le versement direct de commissions à des intermédiaires – pratiques à travers lesquelles plusieurs militaires

⁵⁴⁰ C'est dans ce cadre qu'a été annoncée, en février 2009, lors du salon de l'armement d'Abu Dhabi (IDEX), la création d'une coentreprise entre EADS DS (Defense & Security) et C4 Advanced Solutions (C4AS), détenue à 100 % par Emirates Advanced Investments. Le groupe européen espère équiper l'armée émiratie d'une panoplie de systèmes d'information et de télécommunications, permettant de coordonner au plus haut niveau les systèmes C4I utilisés dans le pays. En parallèle, le groupe Thalès et C4AS ont annoncé en février 2009 la création d'une coentreprise, Thalès Advanced System, qui assurera, dans un premier temps, le maintien en condition opérationnelle des systèmes de communications des forces armées.

⁵⁴¹ Ainsi, Oman aurait émis le souhait de lancer la deuxième phase de son programme de C4I, qui comprend des systèmes de patrouille maritime, tandis que le Koweït a commencé à effectuer des études pour des systèmes C4I, comprenant un volet de « sécurité maritime ». Il en est de même pour le Qatar, qui a mis au point son programme NSS (National Security Shield). Lettre d'informations stratégiques et de défense, 4 mars 2009. Disponible sur : <http://www.ttu.fr/francais/Dossiers/idx2009.html>.

⁵⁴² Entretiens réalisés à Abu Dhabi entre novembre 2008 et juin 2009.

émiratistes avaient amassé des fortunes au cours des années 1980 - n'a en fait contribué qu'à déplacer la pratique vers le secteur privé⁵⁴³. Ce ne sont pas les individus, mais les entreprises du secteur de la défense qui servent d'intermédiaires dans les contrats d'armement, avec les avantages et les bénéfices qu'une telle fonction est susceptible de procurer⁵⁴⁴.

EAI contrôle 8 filiales (dans 8 secteurs d'activité) qui fournissent différents services aux forces armées. Outre C4AS⁵⁴⁵, EAI est l'actionnaire majoritaire de Global Aerospace Logistics. Créé en 2007, GAL se spécialise officiellement dans les services de maintenance, de réparation et de révision des avions et des hélicoptères, et assure également la formation des pilotes. Dans les faits, GAL s'occupe également de la revente d'hélicoptères et d'avions de transport et prend en charge une partie de la formation des forces spéciales des forces armées émiratistes⁵⁴⁶. Emirates Advanced Investments, en partenariat avec Dascam, contrôle également Al Shaheen Adventure qui propose différents stages de formation en leadership et management, à travers les activités du UAE Center of Excellence for Leadership Training, situé dans les montagnes de l'émirat de Ras Al Khaimah⁵⁴⁷. Ces stages sont d'abord réservés aux élèves des écoles militaires locales et aux trois branches des forces armées. Également présent dans les

⁵⁴³ Entretien, Abu Dhabi, décembre 2008.

⁵⁴⁴ Cela permet notamment de comprendre de quelle manière des structures de seulement 5 employés ou moins ont pu se tailler des parts significatives du marché de la défense à Abu Dhabi.

⁵⁴⁵ Par-delà le contrat C4I mentionné plus haut, C4AS propose aux forces armées divers services dans le domaine des technologies de l'information. Comme le précise Al Hammadi : "C4AS, an IT firm with a strong focus on defence, will take advantage of the military's increasing reliance on complex electronics to develop proprietary technology". Chris Stanton, "EAI Sees opportunity in Military Reliance on Technology", *The National*, February 23, 2009.

⁵⁴⁶ À l'occasion du Dubai Airshow, en novembre 2009, GAL a par ailleurs annoncé la signature d'un accord de principe avec les entreprises de défense Lockheed Martin et Raytheon prévoyant, à la suite de l'accord entre les Émirats arabes unis et les États-Unis au sujet de la livraison d'un système de défense antimissile (PAC-3), la mise en œuvre conjointe du soutien logistique aux activités de maintenance de ce système. "Lockheed, Raytheon sign Missile Support Deal UAE's Global Aerospace Logistics", Dubai Air Show 2009, Defense News, Novembre 18, 2009.

⁵⁴⁷ Selon la brochure distribuée à l'IDEX 2009, le centre propose une multitude d'activités récréatives offrant, dans des conditions jugées propices au dépassement de soi, la possibilité à de jeunes stagiaires de développer leurs qualités interpersonnelles qui leur permettront de devenir de futurs leaders. Comme le souligne à cet égard le Chief Operating Officer de Al Shaheen Adventure : "EAI's interest is in building the capacity of the nation. It's about helping people realise their full potential." Entretien, Abu Dhabi; Ivan Gale, "IDEX Ends with Dh580m Sale", *The National*, February 26, 2009.

secteurs de l'immobilier⁵⁴⁸ et de la santé (afin de répondre aux besoins des forces armées dans ce secteur)⁵⁴⁹, EAI a par ailleurs développé d'importantes activités de consultance pour le gouvernement et les forces armées⁵⁵⁰.

a) L'enjeu de la formation d'une main d'œuvre locale qualifiée

À l'image des autres entreprises du secteur de la défense, EAI a fait de la création d'emplois pour les nationaux l'une de ses priorités officielles. En principe, « l'émiratisme » des secteurs public et privé vise à transférer les compétences et connaissances des entreprises étrangères et des travailleurs expatriés vers les citoyens du pays. Cette initiative a généralement abouti à des résultats mitigés lorsqu'elle ne s'accompagnait pas, dans la durée, de mécanismes permettant de former et d'encadrer le développement d'une élite locale. Face aux lacunes importantes du système d'éducation supérieure d'Abu Dhabi, tant au niveau de son organisation que de son leadership⁵⁵¹,

⁵⁴⁸ À travers les activités de sa filiale Elite Real Estate Management.

⁵⁴⁹ À travers les activités de sa filiale Global Medical Services.

⁵⁵⁰ Pour répondre à ce type spécifique de besoins, EAI a récemment créé l'entreprise Knowledge Point. Par ailleurs, Emirates Advanced Investments entend tirer profit des transferts de technologie pour se positionner sur de nouveaux marchés. En novembre 2009, l'entreprise poursuivait des négociations avec l'américain Raytheon en vue de la production de roquettes équipées d'un système de guidage laser semi-actif qui devraient être intégrées, selon le responsable du programme, aux hélicoptères Apache des forces armées émiraties⁵⁵⁰. Les clauses concernant le transfert aux Émirats arabes unis des activités de recherche et de développement de cette technologie de pointe expliquent largement les hésitations des autorités militaires et civiles américaines à avaliser la signature de ce contrat. L'enjeu commercial est important. Les perspectives de vente de ce type de roquette sont estimées à plus de 10 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, et selon les termes du protocole d'entente signé entre Raytheon et EAI, cette dernière obtiendrait l'exclusivité de sa commercialisation sur le marché du Moyen Orient. "Raytheon Eyes Production Contract for Laser-guided Rockets", *Defense news*, 15 novembre 2009. À cet égard, comme le mentionne Hussein Al Hammadi : "The Laser Guided Rocket project with Raytheon is a very important defense industry initiative for the United Arab Emirates. This program represents a hands-on development effort for our engineers that will provide future benefits for the armed forces of both our countries. It is designed to destroy targets ranging from tactical armored vehicles to high-speed naval craft and will provide a very affordable precision weapon for attack helicopters. Under the cooperative development agreement, the Laser Guided Rocket program represents a transfer of technology to the United Arab Emirates". "Guided Air-Grounds Rockets : Program Halts and New Entries", *Defense Industry Daily*, June 30, 2009. Voir également sur le site du fabricant américain : "Raytheon Teams with Emirates Advanced Investments to Develop Laser Guided Rocket", May 7, 2008.

⁵⁵¹ Entretiens et rencontres avec les principaux acteurs du secteur de l'éducation supérieure de l'émirat d'Abu Dhabi et des É.A.U entre juin 2008 et avril 2010.

cette tâche a récemment été en partie confiée au secteur privé⁵⁵². Ainsi, les entreprises du secteur de la défense ont été mises à contribution pour répondre aux objectifs de création d'emplois pour les nationaux et de formation d'une main d'œuvre locale qualifiée⁵⁵³. À cet égard, Hommaid Al Shemmari, directeur de la division aérospatiale au sein de la société Mubadala, affirme que l'objectif fixé par la direction de l'entreprise est d'employer plus de 50% de nationaux au cours des 5 à 10 années à venir⁵⁵⁴. Le mot d'ordre est le même au sein d'Al Taif Technical Services où, selon son directeur général, Cyril Arar, la proportion d'employés nationaux, aujourd'hui presque nulle, pourrait bientôt atteindre 40%⁵⁵⁵. Or, si le développement du secteur de la défense est, à n'en pas douter, perçu comme un moyen de créer des emplois pour les nationaux, force est de constater que le processus d'émiratization se limite bien souvent à la superposition des fonctions où les employés locaux n'ont d'autres tâches que celles « d'encadrer » et « d'accompagner » les travailleurs expatriés dans leurs activités⁵⁵⁶. Pour compenser les effets de cette pratique, fort coûteuse pour les entreprises, divers programmes de formation pour les employés nationaux ont été mis en place. Ainsi, à titre d'exemple, Abu Dhabi Ship Building a établi, en partenariat avec le Higher College of Technology, un programme de formation en ingénierie électronique adapté aux besoins de l'entreprise et lui

⁵⁵² Voir notamment Christopher Davidson & Peter Mackenzie Smith (eds.), *Higher Education in the Gulf States : Building Economics, Politics and Cultures*, London : Saqi Books, 2009, 188 p.

⁵⁵³ Ainsi, comme l'affirmait Hussein Al Hammadi, directeur exécutif de l'entreprise Emirates Advanced Investments lors de l'IDEX 2009 : " EAI is looking to develop technology with foreign partners to help it develop a talented Emirates-based labour force". Ivan Gale, "Military Signs Dh11bn Deal for Planes", *The National*, February 25, 2009. Pour sa part, Global Aerospace Logistics, filiale d'EAI, précise la stratégie d'émiratization de l'entreprise qu'elle décline de la façon suivante : "The GAL Emiratisation strategy aims to transfer skills and knowledge from Expatriates to UAE Nationals, where Expats still make up the majority of the workforce. GAL's objective is to accomplish suitable training, recruiting, and skill and knowledge transfer, utilizing Expatriate subject matter experts (SMEs) to train and recruit UAE Nationals to eventually fill all positions, at all levels in our projects and, ultimately, in our company. GAL adheres to specific contract requirements for staffing of a UAE National employee base, but we also intend to strategically increase the number of UAE Nationals over time using a transparent approach to make sure that Expatriates as well as Nationals have a clear understanding of their respective career paths, ensuring a suitable retrenchment rate for Expat staffing." Voir dossier "Emiratization" sur le site internet de l'entreprise : <http://www.gal.com/>.

⁵⁵⁴ Ivan Gale, February 26, 2009, *loc. cit.*

⁵⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁵⁶ Entretien, Abu Dhabi. Observation personnelle de l'auteur dans le cadre d'activités professionnelles exercées aux É.A.U.

permettant d'attirer et de former ses propres ingénieurs⁵⁵⁷. Les étudiants émiratis inscrits à ce programme bénéficient d'une bourse d'étude offerte par ADSB et se voient gratifier d'une promesse d'embauche⁵⁵⁸. Cette pratique est devenue courante au sein des entreprises de défense. Par exemple, Injazat Data Systems, entreprise créée par Mubadala en partenariat avec EDS, société informatique américaine, intègre et finance la participation de ses employés nationaux à divers programmes de formation à l'étranger⁵⁵⁹. Pour sa part, Hamad Khalifa Al Niyadi, directeur général de Caracal, souligne l'attention particulière portée par son entreprise à la formation et à l'encadrement de ses jeunes salariés nationaux : « La formation d'une main-d'œuvre locale qualifiée est pour nous un objectif de la plus haute importance, c'est une mission. Aujourd'hui, sur 80 employés, 60 sont émiratis. Dans le futur, à valeur égale, il est certain que nous choisirons un émirati. Cependant, même s'ils ne sont pas au même niveau, nous préférons néanmoins le candidat émirati au travailleur étranger⁵⁶⁰. » Derrière cette action sa cache la certitude pour Niyadi que les technologies militaires, portées par les industries de défense et réinsérées par celles-ci dans le tissu économique local, constituent le moteur essentiel du développement des nations⁵⁶¹. Par ailleurs, comme le note un général des forces armées, proche du prince héritier et membre du conseil d'administration de l'une des

⁵⁵⁷ Depuis 1999, le groupe français Thalès est également partenaire du *Higher College of Technology* et propose divers programmes de formation pour les personnels des forces armées, dont les forces spéciales. L'ambition des programmes a été rapidement revue à la baisse étant donné le faible niveau de formation des participants. Entretiens réalisés à Abu Dhabi en février 2009 et à Paris en février 2010.

⁵⁵⁸ Lors de la première année, sur les 20 étudiants inscrits au programme, seuls 7 ont réussi les épreuves finales et travaillent aujourd'hui pour Abu Dhabi Ship Building. Entretien réalisé avec l'un des responsables d'ADSB, Abu Dhabi, février 2009.

⁵⁵⁹ Plus de 500 employés nationaux ont été formés à l'étranger par Injazat Defense Services. Ivan Gale, February 26, 2009, *loc. Cit.*. Voir également, "Ibrahim Mohamed Lari, Injazat Data Systems", *loc cit.*

⁵⁶⁰ Caracal a mis sur pied en 2008 un *work study program* concernant 20 lycéens émiratis. Employés par Caracal, ceux-ci ont reçu pendant un à deux mois une formation intensive de mathématique et de langues étrangères (anglais, allemand), avant de partir un an en Allemagne pour apprendre les rudiments de l'ingénierie mécanique dans la filière locale de Caracal. En parallèle, cette dernière a signé un protocole d'entente avec une université des Émirats arabes unis prévoyant la prise en charge de 20 étudiants (tous originaires de la ville d'Al Ain). Salariés de Caracal, ceux-ci travailleront pour l'entreprise l'équivalent de deux jours par semaine et seront le reste du temps à l'université. Comme le note Niyadi, « Caracal n'aura besoin que de deux ou trois d'entre eux. Mais en formant une vingtaine d'ingénieurs mécaniciens tous les ans, nous contribuons ainsi à la formation d'une main-d'œuvre locale capable de rivaliser avec celles des autres pays. » Entretien réalisé avec Hamad Khalifa Al Niyadi, 12 mai 2009, Abu Dhabi.

⁵⁶¹ *Ibid.*

principales entreprises du secteur de la défense, l'insistance avec laquelle le gouvernement d'Abu Dhabi cherche à développer une main d'œuvre locale qualifiée découle de la certitude que la capacité de l'industrie locale de défense à absorber les technologies étrangères passent nécessairement par la constitution d'une élite locale⁵⁶². « Car, reconnaît-il, sans le développement d'une véritable élite locale toutes les tentatives de transferts de technologie, de sortie de l'économie pétrolière, ne serviront à rien⁵⁶³.» Ainsi, à travers cet exemple, objectifs de renforcement de l'État et développement d'un secteur de la défense se voient de nouveau associés pour déterminer un modèle de développement post-rentier devant permettre à un segment de prendre le contrôle de l'émirat.

3- Le groupe Baynuna

Se positionnant comme interlocuteur privilégié entre les forces armées émiraties et les entreprises étrangères de défense, une troisième entreprise a récemment contribué au développement du secteur local de la défense à Abu Dhabi. Il s'agit du groupe Baynuna, dirigé par le général de division à la retraite Khaled Abdallah Al Bu Ainnain. Au terme d'un impressionnant parcours militaire⁵⁶⁴, le général Khaled a non seulement mis à profit la relation de confiance qu'il avait su établir dès les années 1980 avec le prince héritier de l'émirat, mais également tiré parti de son influence au sein des forces armées pour faciliter la mise en œuvre de partenariats avec les entreprises de défense étrangères. Artisan du choix des F-16 et des Mirage 2000-9, il a notamment positionné son entreprise au centre des négociations menées actuellement par le GHQ concernant l'achat de chasseurs français

⁵⁶² Entretien réalisé à Abu Dhabi en novembre 2008.

⁵⁶³ *Ibid.*

⁵⁶⁴ Ancien commandant de l'armée de l'air et de la défense aérienne des forces armées des Émirats arabes unis (1998-2007), le général de division à la retraite Khaled M. Al Bu Ainnain a amorcé sa carrière au sein des forces armées en 1974. Après divers stages de pilotage - en Égypte, en Italie et en Grande-Bretagne - il a été nommé en 1984 adjudant des opérations au sein de la *Fighters Command Wing*, basée à Al Dhafra. Il est par la suite assigné au poste de commandant de l'escadron de chasseurs Mirage 2000 (*Mirage 2000 Multi Role Squadron*). Durant la guerre du Koweït, il dirige l'équipe émiratie associée à la planification des opérations de combat au sein du *Joint Air Operations Center* basé à Riyad, en Arabie Saoudite. En phase avec la réorientation générale des forces armées émiraties au lendemain de ce conflit, c'est aux États-Unis qu'il complète sa formation au sein d'un Collège de commandement et d'État-major (*Command and Staff College*). Après avoir occupé différents postes au sein de l'État-major émirati, il est nommé vice-commandant de l'UAE Air Force and Air Defense (UAEAFAD) en 1996, avant d'en assurer le commandement à partir de 1998.

Rafale. C'est dans ce cadre que Baynuna⁵⁶⁵ et Dassault aviation ont annoncé, en février 2009, la création d'une coentreprise, Dasbat Aviation, devant assurer les besoins de long terme (pièces de rechange, assistance technique, formation, maintenance) des avions du groupe français aux Émirats arabes unis⁵⁶⁶. Prenant la forme d'un contrat « pré-offset », cette coentreprise pourra tirer avantage des sommes réinvesties par Dassault dans le cadre d'obligations de compensation futures. Les bénéfices attendus de la signature – éventuelle - du contrat Rafale étant considérables, Dasbat devient pour ce dernier un argument de vente supplémentaire, venant renforcer l'influence qu'est présumé pouvoir exercer le partenaire local sur le processus d'attribution de futurs contrats de Rafales, ainsi que sa motivation⁵⁶⁷.

S'engouffrant dans la brèche, le groupe de défense européen MBDA a également sélectionné Baynuna pour créer une coentreprise, appelé Baynuna MBDA Missile Technology (BMT), prévoyant divers transferts de technologies propres à la fabrication, l'adaptation et l'entretien de missiles concernant des contrats actuels et futurs⁵⁶⁸. Comme l'évoquait l'un des responsables de MBDA à l'occasion de la signature du contrat : «We are the

⁵⁶⁵ Le groupe Baynuna a développé les filiales suivantes : Baynuna Investment Company, Baynuna General Trading, Baynuna Defense, Baynuna Aviation Technology, Baynuna International for Real Estate Development, Al Dhabi Oil & Energy Technologies, Al Hadaf Information Security System, Eltbat for Electronic Systems Development. Notons que depuis août 2008 le général de division à la retraite Khaled Al Bu Ainnain occupe également les fonctions de vice-président exécutif de la Sécurité militaire et de la Défense pour le Moyen-Orient au sein du groupe 4C Controls, une société d'amorçage (early stage) dont le siège se trouve à New York. En février 2009, 4C Controls s'est joint à Baynuna Aviation et Hydra Trading (entreprise émiratie) pour établir un centre d'observation spatial, le 4C GEOC Gulf Earth. "4C Controls, Hydra Trading and Baynuna Aviation to set up satellite space center in Abu Dhabi", *AMEInfo*, February 24, 2009.

⁵⁶⁶ "Baynuna Partners French Firms", *Gulf News*, February 26, 2009.

⁵⁶⁷ Cette pratique bénéficie aussi de la forte concurrence du marché de l'armement à l'échelle mondiale. Pour les industries de défense étrangères, la création de coentreprise sur un marché local – comme celui d'Abu Dhabi – est devenue une nécessité. Comme l'explique le représentant commercial à Abu Dhabi de l'un des principaux groupes de défense français : « l'époque où un pays achetait un matériel « clés-en-mains » n'existe plus. Il faut aujourd'hui s'adapter aux demandes et aux besoins spécifiques de chacun d'eux. Créer une joint-venture, c'est s'adapter à ce marché particulier. Pour l'instant (notre entreprise) n'a pas encore signé de joint-venture, mais il le faut dès demain car sinon on meurt. » Entretien, Abu Dhabi, juin 2009.

⁵⁶⁸ Les clauses concernant les transferts de technologies ont été au cœur des négociations qui ont conduit à cette entente. Voir, "MBDA, Baynuna to Create Joint Venture", *AMEInfo.com*, February 24, 2009. Soulignons cependant que certains produits, tel que le missile air-air Meteor – qui équipe le chasseur Rafale - ne sont pas concernés par les clauses de transferts de technologie inclus dans l'entente scellée par MBDA et Baynuna. Entretien, Abu Dhabi, février 2009.

link between the UAE's current Mirage 2000-9 fighters and the Rafale," soulignant l'intérêt que représente pour l'entreprise européenne le choix des Rafales, qui assurerait une continuité dans la commande de missiles⁵⁶⁹. De son côté, le groupe Safran a signé en novembre 2009 deux accords de partenariats avec Baynuna : Snechat Engine Technologies – une joint venture entre Snecma (groupe Safran) et Baynuna Aviation Technology - et Sagembat Defense – une joint venture entre Sagem (groupe Safran) et Baynuna Aviation Technology⁵⁷⁰. Enfin, soulignant là encore la position d'intermédiaire occupée par le général Khaled, Baynuna et le groupe Thales ont récemment annoncé la création à Abu Dhabi d'une coentreprise, Thalbat Advanced technologies LLC, qui, dans l'attente de contrats futurs (prenant là aussi la forme de « pré-offset »), offrira une gamme de services et de soutien logistique des systèmes électroniques et de navigations des chasseurs Mirage 2000-9 de l'armée de l'air des Émirats arabes unis⁵⁷¹. Au final, avec des obligations de compensation qui doivent rapporter pour l'entreprise locale des bénéfices représentant jusqu'à 60 % de la valeur total du contrat, force

⁵⁶⁹ Comme l'affirmait Antoine Bouvier à l'occasion du Dubai Air Show 2009 : "The company's (MBDA) opportunities to sell missile systems in the region are centred on the Rafale". "Rafale Service is part of UAE offer, MBDA Pitches Aster", *Defense News*, November 2009. Voir, aussi le dossier "Dubai Air Show" produit par Aviation International News, disponible sur : <http://www.ainonline.com/index.php?id=99>.

⁵⁷⁰ La coentreprise Snechat doit fournir des moyens industriels de production et des services à long terme pour Snecma et l'armée de l'air des É.A.U., en déployant notamment des services de support logistique pour la flotte M53-P2 actuelle. Sagembat Defense déploierait, pour sa part, divers services en termes de développement, fourniture et support de produits militaires de haute technologie destinés aux forces aériennes et de défense aérienne des É.A.U. Selon les termes de l'entente, ces moyens devraient permettre aux É.A.U. d'accéder à des technologies aéronautiques militaires de pointe, notamment en matière de systèmes d'armes intelligentes. Entretien, Abu Dhabi, sur la base des informations communiquées par le groupe Safran, 15 novembre 2009.

⁵⁷¹ 19 novembre 2009, information disponible sur le site internet de la revue *Defaiya*. Le groupe Thalès a établi plusieurs coentreprises aux Émirats arabes unis, parmi lesquelles : GTS (Gamco Thales Systems), une coentreprise créée en partenariat avec ADAT, une filiale de Mubadala, et spécialisée dans la maintenance des systèmes électroniques; CTI (CERT Thales Institute) une coentreprise établie en partenariat avec le Center of Excellence for Applied Research and Training (CERT), lié au Higher Colleges of Technology, et offrant des programmes de formation dans les domaines de l'électronique, de la maintenance. Au moment de l'écriture, ces programmes étaient (temporairement ?) à l'arrêt; TAS (Thales Advanced System) créée en partenariat avec C4 Advanced Solutions (C4AS), une filiale de Emirates Advanced Investments (EAI), en vue de la maintenance radio et du développement de nouveaux produits; NTS (National Telesystems and Services) créé avec Bin Jabr Group Ltd., Dhabi Group and Thales; GEM (Gulf Energy Maritime), créé en partenariat avec Emirates National Oil Company, Ipic (International Petroleum Investment Company) et Oman Oil Company.

est de souligner l'intérêt que représente pour Baynuna la vente de Rafale aux É.A.U.⁵⁷².

De façon significative, on observe que le développement des entreprises de défense abu dhabiennes contrôlées par le prince héritier⁵⁷³ se fait au détriment d'anciens groupes qui de longue date procurent, en marge de leurs activités principales, divers produits et services aux forces armées. Ceux-ci se voient aujourd'hui poussés à la marge d'un secteur dont ils ne contrôlent plus l'évolution. Des groupes comme ADCOM, formé en 1994 par Advanced Communications Systems en partenariat avec le GHQ des forces armées, présidé par Ali Al Dhahiri et très lié à l'émir actuel de l'émirat d'Abu Dhabi, mais également Al Badie Group, créé en 1967 et présidé par Mohammed Jouan Al Badie, qui appartient à l'une des principales familles marchandes de l'émirat d'Abu Dhabi, font tous face aujourd'hui à ce mouvement de monopolisation du secteur de la défense par le prince

⁵⁷² Le développement de Baynuna s'effectue également en partenariat avec le bureau des Offsets. En février 2009, ce dernier a en effet rendu publique la décision de l'entreprise italienne Elettronica S.P.A (ELT), spécialisée dans les équipements et les systèmes de guerres électroniques, de s'acquitter de ses obligations d'offset auprès du gouvernement des Émirats arabes unis – qui découlent de l'obtention par la firme italienne du contrat de fabrication de récepteurs MSE pour les corvettes Baynunah - à travers la création d'une coentreprise, ELTBAT Electronic Systems Development L.L.C, qui sera contrôlé à 51% par Baynuna Aviation Technology. Cette nouvelle entreprise, souligne le directeur exécutif du Bureau des offsets, formera les personnels militaires aux problématiques de la guerre électronique et vise, par là même, à réduire la dépendance des É.A.U. à l'égard de l'Europe et des États-Unis en ce qui a trait aux différents programmes de formation militaires. En accord avec le bureau des offsets, ELBAT, bénéficiant des compétences et du savoir-faire de l'entreprise italienne, a pour mandat d'étendre dans les années à venir ses activités aux autres États du Conseil de Coopération du Golfe. "Offsets company to manufacture EW systems takes shape in UAE", *defenseworld.net*, February 19, 2009.

⁵⁷³ Par ailleurs, le prince héritier posséderait également des parts de l'entreprise International Golden Group (IGG). Il nous a cependant été impossible de vérifier le bien-fondé de cette information. Spécialisé notamment dans les services MRO pour les véhicules et les équipements de l'armée de terre, IGG compte aujourd'hui parmi les principaux fournisseurs des forces armées et des institutions gouvernementales récemment créées en vue de garantir la sécurité du territoire et la protection des infrastructures critiques. Dirigé par l'ancien vice chef d'État-major des armées (2005-2008), le général de corps d'armée à la retraite Mohammed Hilal Sorour Al Ka'abi, le groupe IGG serait détenu à 60% par Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan et Sheikh Tahnoon bin Zayed Al Nahyan. Ce dernier contrôle également Hydra Trading, qui offre diverses gammes de produits et services pour les forces armées et les forces de police de l'émirat et a bénéficié des programmes militaires de compensation (offset) pour diversifier ses activités au cours des dernières années. Notons par ailleurs qu'un autre membre des Bani Fatima, Sheikh Hamdan bin Zayed Al Nahyan possède le groupe Al Ain International, également présent dans le secteur de la défense à Abu Dhabi. Entretiens, Paris/Abu Dhabi, juin & juillet 2009.

héritier⁵⁷⁴. Celui-ci, à l'image de la transformation des relations de clientèle opérée au sein des forces armées dans les années 1990, se déploie à travers le positionnement à des postes clés du secteur économique de l'émirat en général et du secteur de la défense en particulier d'hommes de confiance du prince héritier dont le groupe d'appartenance (tribal ou familial) n'avait pas jusqu'alors été associé aux efforts de construction de l'État, venant par là même défier les différents modèles d'analyse qui ont fait de ces dernières le point de départ de toute enquête scientifique sur les dynamiques politiques au sein de l'émirat⁵⁷⁵.

Les principaux artisans de sa réussite – consultants, technocrates, anciens militaires reconvertis dans les affaires - ne sont en effet ni issus des grandes tribus ou familles de l'émirat, ni des segments de la population dont l'incorporation au corps social abu dhabien a longtemps été une priorité du leadership politique, comme en témoigne la nature des liens qui unissent le prince héritier aux principaux acteurs du secteur de la défense. Ainsi, Hussein Al Hammadi, directeur général de EAI, ou Saif Al Hajeri, directeur général du Bureau des Offset et de Tawazun, appartiennent à des familles qui possèdent historiquement peu de liens avec la famille régnante de l'émirat. D'autres hommes de confiance du prince héritier, comme le général Khaled Al Bu Ainnain, président directeur général du groupe Baynuna, et Homaid Al Shemmari, directeur du pôle aérospatial (incluant les activités de défense) de Mubadala (également, à un niveau de proximité moins important, Hamad Khalifa Al Niyadi, directeur général de Caracal), doivent leur proximité actuelle essentiellement à des critères de compétence et de solidarité fonctionnelle et non à leur groupe d'appartenance. Cela est aussi vrai des principaux acteurs de la diversification économique de l'émirat, en particulier pour Mohammed Ahmed Al Bowardi, Ahmed Ali Sayegh et Khaldoun

⁵⁷⁴ Entretien, Abu Dhabi, juin 2009. Sur les familles marchandes émiraties, on consultera avec profit la thèse de doctorat d'AlBadr S. S. Abu Bakr Al Shateri, "Political Economy of State Formation : The UAE in Comparative Perspective" University of Michigan, 1995, 277 p.. L'exception à cette tendance est le groupe Bin Jabr, présidé par Saeed bin Jabr Al Suweidi et lié au ministre fédéral de l'enseignement supérieur Nahyan bin Mubarak Al Nahyan. Né au début des années 1970, avec le soutien de Thomson-CSF (aujourd'hui Thalès), le groupe a réussi, au cours des sept dernières années, à nouer d'étroites relations avec les groupes de défense étrangers, notamment avec Thales, MBDA, Safran et Lacroix. Toutefois, des évolutions récentes (voir plus bas) sont venues souligner la volonté d'entreprises liées au prince héritier de s'assurer le contrôle des principales activités de défense du groupe Bin Jabr.

⁵⁷⁵ En particulier, Davidson, 2009, *op. cit.* Également, Joseph Kechechian, *Power and Succession in Arab Monarchies : A Reference Guide*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2008, 553 p.

Khalifa Al Mubarak qui, bien qu'appartenant à l'élite de l'émirat (commerciale pour les Sayegh⁵⁷⁶, religieuse et politique pour les Mubarak) doivent leur ascension à leur trajectoire individuelle (et à celles de leur parents), tout en tirant profit de leur proximité avec le prince héritier et des efforts destinés à diversifier la base de l'économie de l'émirat pour s'enrichir, au détriment d'une autre élite qui avait su prospérer en se connectant aux réseaux de redistribution de la rente⁵⁷⁷.

Induisant de profonds changements au sein de l'émirat, le développement d'un complexe militaro-industriel a ainsi servi d'appui au prince héritier, offrant la possibilité de mobiliser les ressources (financière, symbolique, clientèle) lui permettant de s'imposer sur la scène intérieure comme l'unique prétendant aux plus hautes fonctions de l'État⁵⁷⁸. Dans un système où il n'existe pas de code d'accès au pouvoir suprême fixé par la règle - ou par la coutume - et respecté, la volonté d'accéder au pouvoir décisionnel suprême s'affirme à travers l'établissement de structures et de réseaux de soutien permettant de contrôler le centre du pouvoir. Cela passe nécessairement par l'accumulation de rôles économiques et politiques au sein de l'émirat, mais également, comme nous le verrons dans la seconde partie de la thèse, au niveau fédéral et régional. Le contrôle des forces armées constitue à cet égard une importante base de pouvoir pour le prince héritier,

⁵⁷⁶ Les Al Sayegh, de confession chiite, sont originaires de Bahreïn. La famille d'Ahmed Ali Sayegh serait établie aux É.A.U. depuis seulement 5 générations. Entretien, Abu Dhabi, novembre 2008.

⁵⁷⁷ Al Shateri, *op. cit.* Entretiens réalisés à Abu Dhabi en mai 2008 et novembre 2008.

⁵⁷⁸ Ces ressources seront-elles suffisantes pour permettre au prince héritier d'imposer, le moment venu, sa propre succession? La question mérite d'être posée car à travers son rôle au sein de l'institution militaire et dans le développement d'une économie post-rentière, Sheikh Mohammed bin Zayed a certes réussi à s'imposer sur la scène intérieure comme l'unique prétendant aux plus hautes fonctions de l'État. Mais, l'enjeu aujourd'hui réside également dans sa capacité, à plus long terme, à verrouiller les dispositions relatives à sa propre succession et par là même imposer son fils aîné, Khaled bin Mohammed bin Zayed Al Nahyan, à la fonction de prince héritier. À cet égard, il semble que les difficultés pour y parvenir viendront moins de l'émir, de ses autres demi-frères ou de leur descendance que de ses frères germains – les cinq autres membres du clan des Bani Fatima – dont le pouvoir s'est considérablement accentué au cours des dernières années, à travers le renforcement des fonctions régaliennes de l'État. Bien que la force de ce clan a toujours résidé dans sa cohésion et dans le leadership de son chef de file, la succession ne pourra s'effectuer en ligne directe – et non de frère en frère – que si les appuis du prince héritier favorisent à terme et en sa faveur un nouveau partage des pouvoirs avec ses frères germains, induisant des stratégies qui risquent de menacer l'unité du groupe, épée de Damoclès de toute évolution non-consensuelle du régime d'Abu Dhabi.

lui permettant de peser considérablement sur le processus de prise de décision à l'échelle de la fédération. Cette position lui permet également de développer un important capital relationnel régional et international. On ne s'étonnera pas, dès lors, de l'intensité avec laquelle l'émirat essaie depuis quelques années de forger un destin régional non seulement à ses forces armées (il en sera question dans la troisième partie) mais aussi à son industrie de défense.

C - Les entreprises de défense abu dhabiennes à la conquête du marché régional

Contrairement aux autres États membres du Conseil de Coopération du Golfe⁵⁷⁹, Abu Dhabi affiche l'ambition d'élargir le périmètre d'activités de ses entreprises de défense à l'ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord⁵⁸⁰. En quelques années, Abu Dhabi a remporté plusieurs contrats de défense auprès de ses voisins. Abu Dhabi Ship Building, par exemple, a été mandaté par la marine du Bahreïn pour la fabrication de douze patrouilleurs (de 34 mètres) et la réparation de dix vedettes rapides, ainsi que la construction de 4 navires de débarquement rapide. L'entreprise de construction navale profite également du choix des forces armées des États du Golfe d'externaliser, à leur tour, les services MCO. À cet égard, Abu Dhabi Ship Building a récemment renforcé sa position de leader régional dans ce secteur d'activités en se liant au groupe anglais BVT Surface Fleet, né en 2008 de la fusion entre BAE Systems Surface Fleet Solutions et VT Shipbuilding. Comme le souligne Bill Saltzer, directeur exécutif de ADSB : "The joint venture will tap into a potentially bigger market within the GCC

⁵⁷⁹ À l'exception partielle de l'Arabie Saoudite où semblent encore faire défaut la capacité et l'ambition de tirer profit des importantes commandes en armement pour réaliser, en accord avec les entreprises étrangères de défense, les transferts de technologies et de savoir-faire nécessaires au développement d'un secteur local de la défense. Entretiens réalisés avec divers acteurs du domaine de la défense et des officiels saoudiens entre septembre 2007 et juillet 2010.

⁵⁸⁰ Comme le souligne un analyste de défense, responsable de la zone Moyen-Orient pour la revue *Jane's Defense Weekly* : "By looking to secure long-term partnerships with international firms, the UAE appears to be committing to building its reputation and genuine domestic capabilities so as to become a regional hub for defence research and development." Lauren Gelfand, *Jane's Defence Weekly*, propos recueillis par Ivan Gale, "Oil Fuels Fledgling Defense Industry", *The National*, July 28, 2008. Pour un autre observateur, attentif au marché de l'armement dans le Golfe, le rôle actif du gouvernement d'Abu Dhabi dans le développement du secteur de la défense ne fait aucun doute : "The Government of Abu Dhabi, affirme-t-il, is pushing to develop a home-grown defence industry eyeing both domestic and international markets." Des propos similaires émanent également des industries de défense étrangères. *Ibid.* Entretien, Abu Dhabi, décembre 2008 et février 2009.

than the business ADSB is now handling. Although the UAE is further along in its efforts to privatize parts of its military infrastructure than other GCC nations, (ADSB) has already begun discussions with some neighboring armed forces for services and support. We are talking about spare parts, logistics, planning, maintenance, the supply chain – it's a big ball of wax⁵⁸¹." En s'associant avec l'américain Raytheon, dans le cadre des programmes de compensation, en vue de créer aux Émirats arabes unis une coentreprise chargée de l'entretien et de la re-certification de missiles sol-air utilisés sur les corvettes «Baynunah» (RIM-116 Rolling Airframe Missile)⁵⁸², ABSD souligne là aussi son intention de se positionner sur le marché régional de la défense en misant sur les retombées positives de futurs contrats entre le groupe américain et des États voisins⁵⁸³. Les entreprises émiraties commercialisent ainsi sous étiquette locale les technologies transférées aux émirats par les groupes de défense étrangers. Certes, toutes les technologies ne peuvent être transférées et l'aval des gouvernements étrangers peut se révéler difficile à obtenir. Il reste que, dans le domaine militaire, les Émirats arabes unis sont aujourd'hui l'un des rares États à pouvoir accéder sans restriction aux principales technologies de pointes américaines. Lorsqu'accessibles, les technologies militaires, souvent inédites, qui équipent les forces armées émiraties contribuent par là même au succès commercial des entreprises de défense locale et à leur capacité à se positionner sur le marché régional. Le regard porté par les États Unis et les autres puissances sur les Émirats arabes unis se révèle à cet égard crucial⁵⁸⁴.

⁵⁸¹ Ivan Gale, "UAE's "Pocket Warship" Nears Completion", *The National*, December 17, 2008. Ivan Gale, "Ship Builder Targets Gulf Navies", *The National*, August 1, 2008.

⁵⁸² Comme le mentionne l'un des responsables de ce projet au sein du groupe américain Raytheon : "ADSB would establish a test bench facility to test and re-certify the UAE's inventory of RAM missiles in accordance with Raytheon's service schedule. It would also oversee any engineering changes or technology insertions." Richard Scott, "ADSB, Raytheon pitching RAM missile support plan", *Jane's International Defense Review*, February 26, 2009.

⁵⁸³ Comme le note à cet égard Bill Saltzer : "Missiles have a 30-year lifespan, and every seven years they need to be recertified. Raytheon doesn't have any facility in this part of world at all to perform this maintenance and re-certification. There are customers out here who buy these missiles and have to send them back every seven years to the US to get recertified. Our idea is to create here in the UAE a facility to allow us to do that". Ivan Gale, "Abu Dhabi in Defense Hub Talks", *The National*, March 8, 2009. Entretien, 4 juin 2009, Abu Dhabi.

⁵⁸⁴ La relation de confiance se construit notamment à travers l'organisation de conférences et forums sur les enjeux de défense et de sécurité régionale. Le Major Général Khaled Al Bu Ainnain préside à cet égard l'*Institute for Near East and Gulf Military Analysis* (INEGMA), qui se spécialise dans l'organisation de conférences consacrées aux problématiques militaires au Moyen Orient. Basé à Dubaï, INEGMA vise ainsi à mettre en relation les industries de défense européennes et américaines avec de hauts responsables des forces armées émiraties, renforçant par là même le rôle

L'ambition des industries de défense d'Abu Dhabi se double de la certitude de disposer de toutes les qualités pour conquérir le marché régional de l'armement, grâce notamment à la réputation d'excellence qu'a su progressivement acquérir l'institution militaire émiratie au sein des autres États du CCG. C'est du moins le sentiment d'Hamad Khalifa Al Niyadi, directeur général de Caracal: « S'imposer sur le marché régional ne pose pas de véritables difficultés. Pour nous, le plus difficile a été de remporter l'appel d'offre lancé par les forces armées émiraties. Les autres États du CCG suivront cet exemple, car ils savent que si l'armée émiratie achète un produit, c'est qu'il est de qualité. Ainsi, par exemple, les forces armées omanaises auraient attendu de connaître la position et les résultats de l'évaluation des É.A.U. concernant le F-16 américain avant d'en faire eux-mêmes l'acquisition. » Pour Caracal, le réel défi est le marché américain et asiatique⁵⁸⁵: « C'est là que nous concentrons tout nos efforts », note Al Niyadi⁵⁸⁶. Dans l'attente de pouvoir gagner des parts de marché à l'international, poursuit-il, « le pistolet Caracal a été adopté en 2007 par la Garde nationale du Bahreïn. La Jordanie l'a également adopté en avril 2008 et l'Algérie a lancé une commission en novembre 2008 pour le tester en vue de son adoption⁵⁸⁷. » Un dernier exemple significatif concerne le groupe Bin Jabr. À la suite du succès rencontré par les véhicules Nimr⁵⁸⁸, le groupe a

d'intermédiaire des organisateurs de l'événement. La participation de nombreux officiels des États membres du CCG et de l'OTAN permet également d'entretenir et de rendre visibles les partenariats militaires noués entre ces pays.

⁵⁸⁵ Le 15 janvier 2009, Caracal a obtenu la licence d'exportation du gouvernement des États-Unis nécessaire à la vente de ses produits sur le marché américain. Selon le directeur commercial de l'entreprise émiratie, Saeed Ali Al Shamsi, le bureau des alcools, du tabac et des armes à feu des États-Unis a en effet approuvé la vente des pistolets Caracal sur le territoire américain. Caracal prévoit à cet égard amorcer l'exportation de ses produits aux États-Unis au cours de l'année 2010, visant à grignoter des parts sur un marché rapportant chaque année environ 700 millions de dollars. <http://caracal-arms.info/caracal-pistol/caracal-pistol.html>. Entretien réalisé avec Hamad Khalifa Al Niyadi à Abu Dhabi, 12 mai 2009.

⁵⁸⁶ *Ibid.*

⁵⁸⁷ Voir à cet égard le site internet du fabricant, <http://www.caracal.ae/web/news.asp?news>. Évoquant des arguments similaires, Al Shemmari note à propos de l'élargissement des activités de défense de Mubadala aux autres pays de la zone Moyen-Orient et au-delà : "In the past few years we have provided our services to the military, and the quality has been checked and accepted. It's now time to show [this] to the rest of the world and our partners." Ivan Gale, "Abu Dhabi in Defense Hub Talks", *The National*, March 8, 2009. Entretien réalisé avec Hamad Khalifa Al Niyadi à Abu Dhabi, 12 mai 2009.

⁵⁸⁸ Bin Jabr fabrique onze versions du Nimr (notamment lance-missiles, défense aérienne, antichars, transport de troupes), à quatre ou six roues, dont le poids est compris entre trois et neuf tonnes. Le

prévu de construire une deuxième usine en Jordanie afin de faire face à une demande croissante⁵⁸⁹. À ce jour, le groupe a reçu des commandes de plus de cinq pays de la région, pour un total de 2 000 véhicules. À l'occasion du Salon IDEX 2009, Bin Jabr a annoncé la conclusion d'un accord avec la Libye, pour la fourniture de 120 véhicules 4x4 et de deux véhicules de commandement Nimr⁵⁹⁰. Remarquons que le développement du Nimr s'effectue désormais en collaboration étroite avec Tawazun. Suite à un accord de partenariat récent, Bin Jabr accepte de transférer à ce dernier les droits de propriétés des véhicules Nimr, incluant les brevets, le savoir-faire et la marque déposée. Tawazun prend ainsi le contrôle de l'activité phare du dernier groupe de défense émirati opérant en marge du complexe militaro-industriel qui s'est développé ces dernières années sous la supervision du prince héritier⁵⁹¹.

Ainsi, au-delà des avantages commerciaux liés à de telles activités, ce sont bien des enjeux de pouvoir internes qui motivent le choix d'Abu Dhabi en la matière. C'est en tout cas ce que redoutent certains proches de l'émir actuel en constatant la volonté des entreprises de défense de l'émirat de profiter de leurs avantages comparatifs pour faire de l'émirat un pôle régional, tant pour les activités militaires que pour les dimensions industrielles et le savoir-faire qui lui sont associés⁵⁹². Le contrôle du pouvoir effectif par l'émir ayant été rendu possible par sa mainmise sur la rente

Nimr est doté d'un moteur américain Cummins, d'une puissance de 250 à 300 chevaux et d'une boîte de vitesses Allison. Outre son importante autonomie, le Nimr bénéficie d'un niveau de protection Otan Stanag 3 et d'une protection anti-mines de niveau 3 (8 kg de TNT). Lettre d'informations stratégiques et de défense, 04/03/2009, <http://www.ttu.fr/francais/Dossiers/idx2009.html>

⁵⁸⁹ Le groupe de défense turc, Roketsan, a par ailleurs sélectionné le groupe Al Jaber pour la conception et le développement d'un système d'armement d'une valeur de 90 millions de dollars américain destiné au marché du Moyen-Orient. "Al Jaber Group and Roketsan Sign an Agreement at IDEX", *AMEinfo*, February 24, 2009, texte disponible sur: <http://www.ameinfo.com/186022.html>.

⁵⁹⁰ Lettre d'informations stratégiques et de défense, loc. cit.

⁵⁹¹ Defenseworld.net, 26 février 2010. Texte disponible sur : <http://www.defenseworld.net/go/defensenews.jsp?n=Tawazun,%20Bin%20Jabr%20tie%20up%20for%20NIMR%20vehicle%20development&id=2831>

⁵⁹² Interrogés sur les conséquences politiques du développement d'un secteur de la défense à Abu Dhabi et son positionnement sur le marché régional, divers observateurs et acteurs de la scène politique abu dhabienne, dont certains sont réputés liés à l'émir, répondent en effet sans hésitation que cela conforte à plus d'un titre la position du prince héritier. Entretiens effectués à Abu Dhabi au printemps 2009 et en avril 2010.

pétrolière, force est de constater que le système de cohésion familiale mis en place par ce dernier devient obsolète à mesure que se développent de nouvelles ressources de pouvoir. De proche en proche, l'émir cesse d'être la clef de voûte du système, ne parvenant plus à s'imposer aux différents segments du corps familial. Cela bouleverse non seulement les équilibres du pouvoir au sein du régime mais contribue également à affaiblir l'ensemble des mécanismes de pouvoir établis par Sheikh Zayed au début de l'ère pétrolière et qui ont accompagné par la suite le développement de l'État à Abu Dhabi dans sa phase d'institutionnalisation. Associé aux stratégies de consolidation de l'État mises en œuvre par le gouvernement de l'émirat, il est ainsi possible de mieux comprendre de quelle manière le processus de modernisation des forces armées et le développement d'un secteur d'un secteur local de la défense à Abu Dhabi a contribué à transformer les rapports de pouvoir au sein du régime. Le développement des forces armées a également contribué au renforcement de la position d'Abu Dhabi dans le système fédéral, lui permettant d'asseoir sa prédominance sur les autres émirats membres de la fédération des É.A.U. C'est à cette question – celle de l'impact du processus de modernisation des forces armées sur la dynamique fédérale des É.A.U. – qu'est consacrée la deuxième partie de la thèse.

DU PÉTROLE À L'ARMÉE :
LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE
L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

DEUXIÈME PARTIE – LES FORCES ARMÉES ET LA DYNAMIQUE FÉDÉRALE AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

Introduction

En Europe, l'activité de construction de l'État fut longtemps associée au besoin des dirigeants d'attaquer et de contrer les rivaux et les concurrents internes sur le territoire revendiqué afin de s'assurer durablement les ressources humaines et matérielles requises pour la guerre et sa préparation. L'impulsion centralisatrice des dirigeants était motivée par la nécessité d'exploiter et de régenter des territoires composites et autonomes – possédant chacun ses lois, ses coutumes et son système de prélèvement fiscal – qui avaient été progressivement rattachés au centre par le jeu des conquêtes, des traités et des successions. À la différence des centres impériaux qui s'érigèrent par l'entremise de politiques visant à coopter et intégrer les potentats locaux et régionaux – sans cependant chercher à transformer complètement leurs bases de pouvoir – les monarques sur le Vieux continent se sont efforcés d'éliminer les centres de pouvoir autonomes et de créer une hiérarchie administrative complète⁵⁹³. Ces efforts, fruits des rivalités guerrières, fixèrent les nouvelles structures de l'État et participèrent à la consolidation d'un centre politique autonome, différencié et débarrassé de toute autorité concurrente sur le domaine qu'il contrôle.

Aux Émirats arabes unis, la dynamique fédérale a placé la centralisation du pouvoir au cœur des enjeux liés à la construction de l'État⁵⁹⁴. Appelées à surmonter les divisions territoriales que la tutelle britannique avait imposées, les tentatives pour ériger un système politique unifié et centralisé se sont en effet constamment heurtées aux volontés autonomistes de certains émirats de la fédération. À plus d'une reprise, ce désaccord originel au sujet du projet fédéral menaçait la survie du nouvel État. Dans ce contexte, la formule de répartition des pouvoirs envisagée par les architectes de la fédération dut se plier à la nécessité d'établir un mode de

⁵⁹³ Voir Tilly, *op. cit.*, p.54

⁵⁹⁴ L'État des Émirats arabes unis se compose de sept émirats : Abu Dhabi, Dubaï, Sharjah, Oum Al Qaiwaïn, Fujairah, Ras Al Khaïmah et 'Ajman. Les familles régnantes de Dubaï (Al Maktoum) et d'Abu Dhabi (Al Nahyan) appartiennent à la confédération des Bani Yas. Les émirats de Sharjah et de Ras Al Khaïmah sont pour leur part sous la domination de la tribu des Qawasim (singulier : Al Qasimi). La population de l'émirat d'Oum Al Qaiwaïn, y compris la famille régnante, appartient presque exclusivement à une seule tribu : les Al Ali. La famille régnante est appelée Al Mualla. L'émirat de Fujairah est dirigé par la tribu des Al Sharqiyyin (singulier : Al Sharqi). Enfin, l'émir d'Ajman appartient à la tribu Al Naim (singulier: Al Nuaimi).

fonctionnement des institutions acceptable pour tous, favorisant la bonne entente et le consensus entre les acteurs au détriment d'une définition claire et contraignante de leurs prérogatives. Même si les tendances centralisatrices figuraient au premier plan du texte de la Constitution provisoire adoptée en 1971, les réalités de la vie politique des Émirats arabes unis se posèrent ainsi en obstacle aux diverses tentatives de centralisation et de renforcement des pouvoirs du gouvernement fédéral.

Appréhendé comme un vecteur de l'intégration fédérale, le développement des forces armées des É.A.U. fut, dès la création de l'État, au cœur des débats entre les partisans de l'autonomie et ceux de la centralisation. Proclamée le 6 mai 1976, l'unification des forces armées resta pendant de longues années lettre morte, freinée, dans les faits, par la réticence certains émirats à abandonner leurs prérogatives de contrôle sur une composante jugée essentielle de leur pouvoir. Pendant près de deux décennies, la politique de défense fédérale servit les ambitions, parfois contradictoires, des émirats de la fédération, sans que n'émerge une véritable posture commune permettant de définir les paramètres de la mise en commun de l'effort de défense. Le développement des forces armées, divisées en commandements régionaux, devint, dans ce contexte, subordonné à la volonté de consolidation du pouvoir de chacun des émirats et à la nécessité de préserver, à l'échelle fédérale, la – fragile - cohésion entre les acteurs du jeu politique.

Il faut attendre les années 1990 pour que la construction d'une force militaire soit de nouveau associée aux objectifs de centralisation de la fédération. À travers diverses tentatives visant à renforcer les prérogatives régaliennes de l'État, le leadership politique d'Abu Dhabi œuvra alors à la mobilisation des ressources nécessaires à la construction d'une force militaire et à son inscription dans la stratégie de défense de l'État. Fruit d'un pari sur les ressorts de la puissance, la pression exercée contribua à redéfinir les équilibres du pouvoir au sein de l'État fédéral. En se préparant à la guerre, Abu Dhabi est ainsi progressivement parvenu à imposer son modèle de formation de l'État aux autres émirats de la fédération et s'est par là même assuré de la mise en œuvre d'un nouveau compromis fédéral qui consacre dans les faits sa domination. À travers l'analyse de la place et du rôle des forces armées dans la stratégie de construction de l'État fédéral du leadership politique de l'émirat d'Abu Dhabi, cette deuxième partie retrace le

DU PÉTROLE À L'ARMÉE :
LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE
L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

cheminement de la fédération des Émirats arabes unis d'une structure souple, accordant à chaque membre une forte autonomie, y compris en matière de politique de défense, au développement d'un État fédéral fort et centralisé, débarrassé de rivalités et de la concurrence interne.

5. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTAT FÉDÉRAL ET L'ENJEU DE L'UNIFICATION DES FORCES ARMÉES

La science politique contemporaine a associé le développement des États de la péninsule Arabique à la présence de deux facteurs : la tutelle britannique et le pétrole, tous deux ayant doté les chefferies locales des ressources de contrôle social leur permettant de se muer au fil des ans en dynasties familiales⁵⁹⁵. Aux Émirats arabes unis, ces deux facteurs se sont conjugués à la dynamique fédérale pour définir un mode particulier d'interactions entre dirigeants et dirigés, modelé par la présence d'acteurs intermédiaires se posant en obstacle aux velléités de centralisation du pouvoir. Leur présence a favorisé la mise en œuvre de stratégies inédites de construction de l'État, caractérisées aux É.A.U. par la mobilisation des ressources nécessaires à la guerre et à sa préparation. Ce chapitre a pour objectif de cerner cette question, en illustrant de quelle manière la dynamique fédérale a inscrit la construction d'une force militaire au centre des tentatives du leadership politique d'Abu Dhabi en vue d'ériger un système politique fédéral plus unifié et plus centralisé.

A - L'influence britannique et l'organisation stato-territoriale des Émirats arabes unis

Bien avant que le pétrole n'offre aux dirigeants de la région les moyens de réguler et de contrôler les processus de changement impulsés par la construction de l'État, les traités de paix imposés au cours du XIXe siècle par la puissance britannique avaient renforcé l'influence des signataires locaux et jeté les bases de l'organisation stato-territoriale des Émirats arabes unis. Visant à protéger le commerce maritime et la pêche des perles des actes de piraterie, ces traités mettaient hors-la-loi toute action susceptible de bouleverser les équilibres politiques régionaux⁵⁹⁶. S'arrogeant le droit de

⁵⁹⁵ Camau, *loc. cit.*, p. 37.

⁵⁹⁶ Après la défaite des Qawasim, en 1819, les Britanniques signèrent une série d'accords et de traités avec les émirs de la côte sud du Golfe. Le premier, signé en 1820 par neuf sheikhs, mettait hors la loi tout acte de piraterie commis en haute mer sans déclaration de guerre formelle. En 1835,

reconnaître, déposer ou remplacer les émirs des tribus arabes s'ils l'estimaient nécessaire, les Britanniques, puissance étrangère, agirent comme un catalyseur pour neutraliser les rivalités entre les pouvoirs locaux, instaurant de fait une trêve entre les émirs de la Côte par le biais de celle passée avec les autorités britanniques. Pour ceux-là, à l'exemple des sheikhs Bani Yas dont l'influence s'étendait déjà à l'époque sur les villes côtières et à l'intérieur des terres qui forment aujourd'hui les émirats de Dubaï et d'Abu Dhabi, ces pactes se révélèrent indispensables à la consolidation et à la pérennité de leur pouvoir, notamment face aux autres tribus plus puissantes de la région, comme celles des Qawasim et des Al Saoud⁵⁹⁷. Comme le note Christopher Davidson, "most obvious, the treaties and their recognition of the region's current rulers effectively froze a snapshot of local power struggles and stabilized formerly elastic territorial boundaries, thus preventing any indigenous challenge to the status quo and thereby bringing to an end the ebb and flow of tribal politics"⁵⁹⁸. " De cette manière, le pouvoir de certaines tribus et leur assimilation progressive à l'une des entités politico-territoriales

fut signée la première trêve maritime, accord conclu entre les autorités britanniques et les émirs de Sharjah, Dubaï, 'Ajman et Abu Dhabi, d'où le nom d'États de la Trêve donné aux É.A.U. avant 1971. La trêve était conclue pour une période de six mois, du 21 mai au 21 novembre, au cours de laquelle était exclue toute hostilité en mer. Des accords semblables furent conclus chaque année jusqu'en 1853, date à laquelle les émirs acceptèrent de signer un traité de paix perpétuel. En 1892, un nouveau traité érigea les États de la Trêve en protectorat et les fit entrer dans l'empire colonial britannique. Il les engageait à ne pas entretenir de relations diplomatiques avec des pays autres que le Royaume-Uni sans le consentement de ce dernier. En retour, le Royaume-Uni garantit la protection des États de la Trêve contre toute attaque maritime ou terrestre.

⁵⁹⁷ Les Qawasim furent eux aussi contraints de pactiser avec la puissante britannique après que celle-ci eut réduit à néant, lors d'une expédition militaire menée en 1819, l'importante flotte qui avait permis à cette tribu d'imposer sa domination sur les eaux du Golfe et de contrôler une part non négligeable du commerce maritime. Au fil des ans, la situation privilégiée des Qawasim avait attiré l'hostilité des autres puissances de la région, notamment les Perses, les Omanais, et par la suite les Anglais, qui utilisèrent l'argument de la lutte contre la piraterie pour les neutraliser. Voir, notamment, Rosemarie Said Zahlan, *The Making of the Modern Gulf States*, London : Unwin Hyman, 1989, 180 p. ; J. E. Peterson, "The Historical Pattern of Gulf Security", in Gary Sick & Laurence Potter (eds.), *Security in the Persian Gulf : Origins, Obstacles, and the Search for Consensus*, New York : Palgrave, 2001, p. 7-31 ; Aqil Kazim, *op. cit.* ; Frauke Heard-Bey, *op. cit.*, p. 77.

⁵⁹⁸ Christopher Davidson, 2005, *op. cit.*, p. 31. Or, plus que la simple préservation du statu quo, la reconnaissance accordée par la puissance britannique affecta profondément les équilibres de pouvoir entre les dirigeants de la côte sud du Golfe, dont les effets continuent de peser encore aujourd'hui sur le développement de la fédération des Émirats arabes unis. En effet, la reconnaissance du pouvoir politique des dirigeants avec lesquels elle était entrée en relation à travers la signature des divers traités maritimes affecta les rapports de force qui prévalaient entre les tribus, précipitant notamment le déclin relatif du pouvoir des Qawasim au profit des Bani Yas.

qui forment aujourd'hui la fédération des É.A.U. résultent donc largement de l'engagement des Britanniques à leurs côtés⁵⁹⁹.

En contrepartie, ces derniers gardaient un droit de regard sur les relations extérieures – politiques et commerciales - des dirigeants des États de la Trêve. Après la Première Guerre mondiale, cependant, la puissance britannique abandonna le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États de la Trêve afin de sécuriser le travail de prospection pétrolière et l'octroi de concessions aux sociétés britanniques. Pour y parvenir, la politique de contrôle des espaces maritimes et des centres côtiers fut réorientée en direction de l'arrière-pays et de ses populations⁶⁰⁰. L'enjeu

⁵⁹⁹ À la suite de l'expédition britannique de 1819, les émirats d'Oum Al Qaiwaïn et de 'Ajman choisirent de proclamer leur indépendance et s'empressèrent de signer avec les Britanniques le traité général de paix de 1820, leur assurant ainsi une protection contre toute forme de représailles des dirigeants Qawasim. S'appuyant sur les travaux de Rosemarie Said Zahlan, Fatiha Dazi-Héni mentionne de quelle manière l'autonomie et la légitimité de la famille Al Maktoum - du clan des Al Bu Falasah - s'est construite par l'intermédiaire de la puissance britannique. En effet, en signant les traités de 1835 et 1853, Maktoum bin Butti, qui venait de s'établir à Dubaï (en 1833) à la suite d'un différend avec l'émir d'Abu Dhabi, parvint à imposer son autorité sur les autres familles de la cité marchande et fonda la dynastie des Al Maktoum, qui est encore aujourd'hui à la tête de l'émirat de Dubaï. Voir, Rosemarie Said Zahlan, op. cit. Aussi, Fatiha Dazi-Héni, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Paris : les presses de Sciences Po, 2006, p. 152.

⁶⁰⁰ L'un des premiers éléments qui attestent d'un changement de stratégie britannique dans la Golfe fut la décision d'employer la Royal Air Force comme un instrument de contrôle des populations réticentes au contrôle exercé par la Grande Bretagne et ses alliés locaux dans le Golfe et en Irak, soulevée notamment lors de la conférence du Caire de mars 1921. Comme le note James A. Russell : " The best-known decision made in Cairo was the accommodation of Britain's Hashemite friends in the Hijaz that resulted in the creation of Jordan and Iraq. A less well-known issue was also vetted during the conference, where Churchill (becoming Chancellor of the Exchequer from 1924-29 in his next cabinet job) became attracted to the idea of using the Royal Air Force (RAF) to police the restive tribesmen throughout the Arabian Peninsula and Iraq in lieu of the expensive and manpower-intensive option of occupying these areas with British or Indian troops. Throughout the early part of the twentieth century and spurred by operations during World War I, the RAF had built a network of airfields that linked Egypt, the Arabian Peninsula, the Gulf, Mesopotamia, Iran, Afghanistan and India. After the war under the proactive leadership of Air Marshall Sir Hugh Trenchard, the RAF consolidated the establishment of a series of airfields throughout the region in Aden, the Hijaz, Mesopotamia, Kuwait, Bahrain, the Trucial Shaikdoms, Oman, Afghanistan, Peshawar and Iraq. By the late 1920s, after receiving administrative responsibility for the Iraq mandate, the RAF had assumed responsibility for internal and external security of Britain's interests throughout much of the Persian Gulf. RAF operations proved their worth to the British in their successful internal policing actions in Iraq, Yemen, Kuwait, Trans-Jordan and Afghanistan during the interwar period. The RAF also helped beat back the marauding Saudi Ikhwan warriors during their raids into Kuwait, Trans-Jordan and Iraq in 1927-28." James A. Russell, " Whither Regional Security in A World Turned Upside Down ? ", *MESA Roundtable : Mutual Threat Perceptions in the Gulf, Middle East Policy*, Vol. XIV, no. 2, Summer 2007, p. 142-143.

était de taille : l'autorité des émirs de la Côte sur ces territoires, comme nous l'avons observé dans la première partie de ce travail, se limitait bien souvent à l'allégeance purement formelle - et souvent précaire - des populations locales. Malgré l'accord des émirs⁶⁰¹, le travail des expéditions géologiques et des équipes de prospection dans l'intérieur des territoires était dès lors régulièrement entravé par l'action des tribus indépendantes et semi-indépendantes qui estimaient que ces territoires leur appartenaient. Dans les années 1930 et 1940, la perspective de la découverte de pétrole imposa ainsi un important travail de délimitation des frontières et de territorialisation de la souveraineté et des allégeances. En cela, l'engagement croissant du gouvernement britannique dans les affaires intérieures des États de la Trêve, associé aux activités de prospection des compagnies pétrolières, eut pour effet de renforcer, d'officialiser et de perpétuer les divisions politiques façonnées quelques décennies auparavant⁶⁰². Comme le souligne Rosemarie Said Zahlan, "The very acceptance of the principle of boundaries at this time served to underline the separateness of each state and thus to cause each to identify itself as a separate political unit"⁶⁰³.

Dans ce contexte, le travail de délimitation des frontières s'accompagna également de nombreux accrochages et d'affrontements entre les émirs de la côte. Par exemple, en septembre 1945, la querelle frontalière entre les émirs de Dubaï et d'Abu Dhabi se transforma en conflit armé, qui se prolongea jusqu'en 1948. La même année, devant l'insuffisance des efforts de médiation des autorités britanniques, il fut décidé – pour la première fois depuis l'expédition menée contre les Qawasim en 1820 - de déployer des troupes anglaises sur la côte Sud du Golfe pour imposer un cessez-le-feu aux dirigeants de Dubaï et de Sharjah, qui avaient repris les armes⁶⁰⁴. On assista au même moment à une montée des tensions entre l'Arabie Saoudite, l'Oman et l'émirat d'Abu Dhabi au sujet de la possession des villages de l'oasis de Buraimi/Al Aïn, situé à la lisière de ces trois États.

⁶⁰¹ En 1922, les émirs de la Côte de la Trêve signèrent un accord par lequel ils s'interdisaient d'accorder des concessions pétrolières à toute compagnie non agréée par le gouvernement britannique. Heard-Bey, *op. cit.*, p. 325.

⁶⁰² Ali Mohammed Khalifa 1979, p. 53.

⁶⁰³ Zahlan, *op. cit.*, p. 17.

⁶⁰⁴ Frauke Heard-Bey, *op. cit.*, p. 331

L'intransigeance des Britanniques à propos de ces accrochages ouvrit la voie à la création, en 1951, des Trucial Oman Levies (renommés Trucial Oman Scouts en 1956), une force de sécurité officiellement chargée à la fois d'assurer la pacification de l'intérieur du territoire des États de la Trêve, de veiller à la protection des officiels britanniques et de leurs alliés locaux lors de leur déplacement et de faciliter le travail des équipes de prospection pétrolière⁶⁰⁵. Cette force, au fil des ans, renforça la division des États de la Trêve et consolida le pouvoir de chaque émir à travers un important travail de contrôle des populations des régions de l'intérieur, dont les allégeances multiples se posaient en obstacle à l'expansion de leur influence sur les territoires qu'ils revendiquaient. En œuvrant à la territorialisation forcée des allégeances tribales, l'action des TOS se révéla ainsi cruciale à l'affirmation de l'autorité des émirs de la côte sur les populations de l'intérieur.

Les Trucial Oman Scouts furent dans un premier temps basés dans l'émirat de Sharjah et placés sous le commandement du résident politique britannique installé au Bahreïn. Le premier commandant des TOS, le major J. M. Hankin Turvin, s'appuya sur des officiers et du personnel d'encadrement détachés de la Légion Arabe de Jordanie⁶⁰⁶. Les soldats, recrutés et entraînés par les TOS, provenaient pour l'essentiel de pays voisins tel l'Oman, le Pakistan, les Indes et le Yémen (ces derniers avaient formés au sein de l'Aden Protectorate Levies)⁶⁰⁷. En décembre 1951, les Trucial Oman Scouts se composaient d'un officier britannique, de 30 sous-officiers et militaires de

⁶⁰⁵ Arrêté royal no.1 de 1951, conformément à l'article 82 de l'Ordonnance adoptée, en 1950, en conseil privé pour les États de la trêve. Un courrier adressé le 24 janvier 1950 par le trésor britannique au Ministère des Affaires étrangères précise par ailleurs les prérogatives de cette force : " To protect political officers touring in areas outside the Rulers' control, to assist the Rulers to maintain Law and Order, and to assist the Rulers to fulfill their obligations with regard to slave traffic. " Peter Clayton, *Two Alpha Lima*, London : Janus Publishing Company, 1994, p. 12. Voir aussi, Donald Hawley, *The Trucial States*, London : George Allen & Unwin, 1970, p. 186-194. Ali Mohammed Khalifa, *The UAE : Unity in Fragmentation. A Study in Ministate Integration in a Complex Setting, 1968-1976*, University of California, p. 53-56. Abdulkhaleq Abdullah, *Political Dependency : The Case of the UAE*, PhD Dissertation, Georgetown University, 1985, p. 183 et suivantes.

⁶⁰⁶ L'entraînement des personnels recrutés localement, d'une durée de six mois et demi, avait lieu à Sharjah, sous la supervision du caporal-chef, Majid Saleh. L'équipement autorisé par les autorités britanniques était limité à : 50 fusils .303 pouce, No 4 ; 4 mitrailleuse légère, .303 pouce, BREN ; 2 mortiers 2 pouce, OML ; 5 fusils .38 pouce, Revolver ; 3 pistolets 1 pouce, Signal, ; 2 fusils .22 pouce ; 6 camions ¼ tonne ; 4 Landrover ; 4 camions 3 tonnes, 4 Bedford QL ; ainsi que " 2 x Wireless Set No 19, High Power ; 2x Wireless Set No 19, Low Power. " Peter Clayton, *op. cit.*, p. 12-13.

⁶⁰⁷ Colonel Tom Walcot, " The Trucial Oman Scouts 1955 to 1971 : An Overview ", *Asian Affairs*, vol. XXXVII, no.1, March 2006, p.21.

rang de la Légion Arabe et de 50 soldats, étrangers ou « émiratis »⁶⁰⁸. En quatre ans, les effectifs augmentèrent de façon sensible, pour atteindre 500 hommes, incluant 14 britanniques, et la force fut divisée en trois escadrons de tirailleurs⁶⁰⁹. Durant ces premières années, les TOS se consacrèrent essentiellement au maintien de l'ordre et à la protection des représentants britanniques sur le territoire des États de la Trêve⁶¹⁰.

⁶⁰⁸ En mai 1951, les premières recrues émiraties ont rejoint les *Trucial Oman Scouts*. Parmi ceux-ci figuraient Jundis Mohammed Nakhaira bin Mahroum, Nakhaira Mohammed Neyadi, Salimeen Salim, Miftah Abdullah, Rashid Mubarak Hiyali et Khalifa Salem bin Kharsoom. En 1953, 60 émiratis furent recrutés, dont Ali Batti Eisa, Khamis Harib, Bakhit Musallim Al Amiri, Salim Awadh Yafai, Rashid Mubarak Al Niyadi et Faysal Sultan Al Qasimi et Khalfan Matr Al Rumaithi. Ce dernier, promu au rang de général, supervisa la création des Gardes de l'émir d'Abu Dhabi dont il assura le commandement durant la majeure partie des années 1980 et 1990. Bien que les *Trucial Oman Scouts* aient également recruté parmi les populations locales des États de la Trêve⁶⁰⁸, pour qui, comme le rappelle l'historienne Frauke Heard-Bey, la perspective d'un salaire régulier et d'un bon entraînement était très attractive dans les années 1950 (Heard-Bey, p. 345), la politique de recrutement des autorités britanniques a constamment privilégié le personnel étranger. Peter Clayton, qui assura successivement les fonctions de commandant d'escadron au sein de la TOL de 1954 à 1956, d'officier de renseignement de la TOL de 1956 à 1957 et de commandant de la force de police de Dubaï, rappelle en effet le peu d'enthousiasme de ses supérieurs pour le recrutement de soldats émiraties. Comme le note Clayton : "the recruitment policy was that emphasis would not be on enlisting local Arabs as their tribal loyalties might conflict with their military duties. Accordingly, two squadrons in 1953 were to be recruited from Aden Protectorate and one from the Trucial Coast mainly from the shaikhdom of Abu Dhabi." Peter Clayton, *op. cit.*, p. 32. Relevons que l'enrôlement de soldats détachés d'Aden se révéla rapidement problématique : le 7 novembre 1953, trois soldats adenis affectés au poste de Buraimi ouvrirent le feu sur leur supérieur et assassinèrent le Major Otto Thwaites, le sergent major Daud Sidqi et l'officier médical A. L. C. Duncan. Suite à cet incident, la majorité des soldats yéménites furent démis de leur fonction et renvoyés à Aden. Les Britanniques corrigèrent rapidement le tir et s'appuyèrent sur le recrutement massif de soldats omanais pour venir gonfler les rangs des *Trucial Oman Scouts*. À cet égard, l'un des escadrons de la TOS se composait exclusivement de Dhofaris, qui formèrent aussi le tiers des autres unités. Malgré l'augmentation importante des effectifs durant les années 1960, le pourcentage de recrues originaires des États de la trêve s'amenuisa encore davantage, du fait notamment de l'apparition de nouveaux emplois mieux rémunérés dans le secteur pétrolier. En 1964, les effectifs des TOS étaient évalués à environ 1364 hommes, dont 38 officiers britanniques, 85 sous-officiers et militaires de rang britanniques. La force était organisée en 5 escadrons de tirailleurs, comprenant chacun 3 officiers britanniques, 3 officiers arabes et 145 militaires de rang et sous-officiers étrangers ou recrutés localement. Les archives britanniques mentionnent également la présence d'unités suivantes : " 1 Group (equipped with machine guns and Mortars), Plus 1 Signals Squadron, 1 Motor Transport Squadron, 1 Medical Centre, 1 Workshop, 1 Boys Squadron, 1 Boys School, 1 Training Depot. " Il y avait des détachements de la TOL à Sharjah, Al-Manamah, Masafi, Mirfa et Jahili, près d'Al Aïn, ainsi que des avant-postes à d'autres endroits non précisés.

⁶⁰⁹ Walcot, *op. cit.*, p. 19.

⁶¹⁰ Comme le mentionne notamment Frauke Heard-Bey : « Au cours de sa première année d'existence, la contingent (des TOS) réussit à régler les problèmes de sécurité, tels qu'enlèvements, vols sur les routes et hostilités des tribus à l'égard des étrangers, ceux-ci ayant à se déplacer de plus en plus à travers le pays. » *Op. cit.*, p. 345.

L'unique opération militaire d'envergure à laquelle prirent part les Trucial Oman Scouts eut lieu en octobre 1955 à l'occasion du conflit frontalier qui opposa l'Arabie Saoudite, le Sultan d'Oman et l'émirat d'Abu Dhabi à propos de certaines portions de l'Oasis de Buraimi⁶¹¹. Deux escadrons des TOS⁶¹² furent alors déployés aux côtés de soldats omanais dans le but d'évincer la garnison saoudienne de la région contestée. Pour l'essentiel, cependant, au-delà des quelques accrochages armés, le conflit de Buraimi se résuma à la volonté des protagonistes de rallier à leur cause le plus grand nombre de tribus de façon à pouvoir clamer la souveraineté du territoire convoité. Or, s'il a été possible de mettre en lumière, dans les chapitres précédents, l'impact de cet enjeu sur le processus de développement de l'État à Abu Dhabi, force est également de souligner son importance dans la transformation progressive des TOS comme outil de renseignement et de surveillance des tribus présentes sur le territoire des États de la trêve⁶¹³. C'est en effet à l'occasion du conflit de Buraimi que les autorités britanniques – du moins au niveau local – prirent conscience de la nécessité d'adapter le fonctionnement des TOS au défi posé par l'extension de l'autorité des émirs de la côte à de nouveaux territoires. À partir de ce moment, les Trucial Oman Scouts intervinrent dans cette région, moins pour assurer la sécurité des Européens qui étaient chargés de la prospection pétrolière, que pour épauler le travail de délimitation territoriale et de captation des allégeances et des identifications des populations de l'intérieur.

Subrepticement la réalisation de cet objectif fut favorisée par la décision du Général Sir Gerald Templer, Chef d'État-major de l'Empire britannique, le 1^{er} mars 1956, d'élargir les prérogatives des Trucial Oman Scouts à la « protection des États de la trêve contre les agressions extérieures ». Pour les autorités britanniques de Londres, cette réforme visait à mettre sur pied une force de substitution aux contingents de soldats britanniques pouvant intervenir dans l'ensemble de la région. Mais, sur le terrain, cette décision permettait à la TOS, par-delà sa fonction stabilisatrice

⁶¹¹ Sur ce conflit, voir le chapitre 1 de la thèse.

⁶¹² Les escadrons A et C étaient commandés respectivement par le capitaine Rhodes et le capitaine Steggle.

⁶¹³ Heard-Bey, *op. cit.*, p. 332. C'est d'ailleurs à cette occasion que furent créées les premières unités de renseignement militaire émiraties, dont la raison d'être a longtemps été de contrôler le mouvement de ces tribus. Entretien, Oxford, février 2009. Peter Clayton, *op. cit.*

interne, d'intervenir - sur décision du résident politique – dans les zones frontalières et d'y renforcer le contrôle des populations⁶¹⁴. Comme le souligne Donald Hawley : "To those on the ground, (the Trucial Oman Levies Regulation) meant the possible deployment of the force into the border regions, where frontiers ran through jointly held areas such as the Buraimi Oasis, as a retrospective clause to cover past actions at Hamasa and Khatwa on Sultanate territory⁶¹⁵." Aux côtés d'organismes destinés à la création d'institutions et d'administrations devant superviser les actions de développement entreprises par les Britanniques dans les années 1950 et 1960, les TOS ont ainsi accompagné le travail de consolidation de l'autorité des émirats sur les tribus de l'arrière-pays désormais intégré aux structures politiques des États de la Trêve⁶¹⁶.

⁶¹⁴ *Ibid*, p. 90 ; Voir aussi Aqil Kazim, *op. cit.*. Entre 1956 et 1971, les TOS perdirent 54 hommes. 11 d'entre eux furent tués au combat, les autres périrent dans divers accidents. Colonel Tom Walcot, *loc. cit.*, p. 27.

⁶¹⁵ Peter Clayton, *op. cit.*, p. 90. La redéfinition du rôle stratégique des TOS par le War Office de Londres permit l'intervention, en 1957, des Trucial Oman Scouts en territoire omanais. Le gouvernement britannique envoya en effet celles-ci renforcer les troupes du Sultan d'Oman dans leur assaut final contre Sulaiman bin Himyar, des Bani Riyam, et les autres partisans de l'Imam Ghalib bin Ali al Hinawi. Elles combattirent en Oman jusqu'en janvier 1959, date à laquelle le Jebel Akhdar, bastion naturel de l'Imam, fut pris de force par le régiment spécial des troupes aéroportées britanniques. Le succès des TOS ne fut que partiel dans la mesure où de nombreux soldats désertèrent et choisirent de rejoindre les rangs de la rébellion, obligeant les troupes britanniques à prendre la relève des combats. Par la suite, les TOS n'eurent plus à intervenir à l'extérieur du territoire des sept émirats. Le nouveau rôle des TOS s'est également accompagné de l'attribution d'une nouvelle appellation : c'est en effet en 1956 que les Trucial Oman Levies deviennent les Trucial Oman Scouts. À noter par ailleurs que les TOS n'ont jamais été autorisés à opérer dans les villes des États de la Trêve sans le consentement de l'émir concerné ; le maintien de l'ordre et de la loi y était en effet assuré par les gardes émiraties. Sur le conflit du Jebel Akhdar et les relations entre les Émirats arabes unis et le Sultanat d'Oman, voir Fatma Al Sayegh, "The UAE and Oman : Opportunities and Challenges in the Twenty-First Century", *Middle East Policy*, Vol. IX, no. 3, September 2002, p. 124-137. John B. Meagher, *The Jebel Akhdar War Oman 1954-1959*, Marine Corps Command and Staff College, 1985, 67 p. Fred Halliday, *Arabian Without Sultans*, Harmondsworth : Penguin Press, 1974, p. 450.

⁶¹⁶ Dans le souci de créer des institutions politiques locales permettant d'encadrer et de faciliter la mise œuvre des programmes de développement économique et social de ces États, les Britanniques mirent sur pied en 1952 le Conseil des États de la Trêve au sein duquel étaient représentés les sept émirats. Afin d'institutionnaliser l'aide au développement de ces États, on créa par la suite le Bureau de développement dont la gestion fut confiée au Conseil des États de la Trêve. Durant les années qui précédèrent la naissance de la fédération, l'engagement croissant des représentants britanniques dans les affaires intérieures des États de la Trêve fut ainsi associé à une première phase de construction de l'État à travers le développement de nombreuses institutions. En 1969, le Bureau de développement supervisait : 1) la gestion des services centraux du Conseil des États de la Trêve 2) les services agricoles 3) les écoles techniques et de commerce de Sharjah et Dubaï 4) les bourses d'études à l'étranger pour des ressortissants des États de la Trêve et les cours de formation pour le personnel du Conseil 5) les services de santé concentrés à l'hôpital Maktoum de Dubaï ; un service médical

B - Le système politique des Émirats arabes unis et les débats sur la nature du projet fédéral

1- La naissance de la fédération

Lorsque le gouvernement britannique annonça, au début de l'année 1968, son intention de se retirer des États du Golfe, les émirats de la côte jugèrent nécessaire de s'unir dans une structure étatique commune. En effet, la réticence des grandes puissances à venir combler le vide laissé par le retrait de la présence militaire anglaise avait fait prendre conscience aux dirigeants de la nécessité de développer de nouveaux moyens permettant de tenir à distance les rivaux externes, dans un contexte régional où subsistaient de nombreux litiges frontaliers et postures révisionnistes⁶¹⁷. D'abord envisagé à neuf – avec la participation initiale des émirats du Qatar et de Bahreïn – puis réduite à six lors de l'indépendance en 1971⁶¹⁸, la fédération des Émirats arabes unis prit initialement l'aspect d'une organisation de sécurité collective, où les plus petits, ne bénéficiant ni des richesses pétrolières de l'Émirat d'Abu Dhabi, ni du dynamisme commercial de l'Émirat de Dubaï, virent des garanties de survie, et où les plus grands trouvèrent un moyen de renforcer leur position dans le jeu régional. Dans ce contexte, il fut d'abord envisagé, sous le regard attentif des autorités britanniques, de procéder à un renforcement de la posture de défense du nouvel État. On en comprit notamment la nécessité lorsque le 29 novembre 1971, l'Iran s'empara de deux îles, la Petite et la Grande Tomb, qu'avait administrées l'Émir de Ras Al Khaïmah pendant de nombreuses années⁶¹⁹.

mobile assuré par un médecin et s'appuyant sur plusieurs dispensaires ruraux et un petit hôpital à Ras Al Khaïmah 6)un service chargé d'étudier et de développer les ressources en matière de pêche dans les émirats 7)un département des travaux publics chargé d'un programme de grands travaux qui avait la responsabilité du développement des ressources en eau, du bâtiment, de l'entretien des usines et des routes et du contrôle des infrastructures publics. Heard-Bey, *op. cit.*, p. 355-356.

⁶¹⁷ L'Arabie Saoudite refusa de reconnaître le nouvel État des Émirats arabes unis jusqu'à la signature d'un accord bilatéral en août 1974, par lequel les Émirats arabes unis cèdent à leur puissant voisin le corridor d'al-Udayd, qui relie le Qatar à l'Émirat d'Abu Dhabi, en contrepartie de leur reconnaissance officielle. Une certaine tendance révisionniste s'observe de nos jours au sein de certaines factions du régime d'Abu Dhabi qui se refusent à reconnaître la validité de cet accord. Sur cette question, voir le chapitre 7 de la thèse.

⁶¹⁸ L'Émirat de Ras Al Khaïmah a rejoint la fédération des Émirats arabes unis le 11 février 1972.

⁶¹⁹ L'annexion de ces deux îles survient au lendemain de l'accord scellé par l'Iran avec l'Émir de Sharjah, Sheikh Khaled bin Mohammed Al Qasimi, à propos de l'île d'Abu Moussa que ce dernier conserve en échange d'une partie concédée à l'Iran. Il est assassiné le 25 janvier 1972 et remplacé par son frère Sheikh Sultan bin Mohammed.

Or, contrairement à ce que les Britanniques avaient anticipé, les sept émirats de la fédération refusèrent d'établir une force militaire fédérale et optèrent plutôt pour la création ou le renforcement des forces de sécurité et de défense autonomes, comme l'autorisaient la Constitution provisoire⁶²⁰ et la levée des restrictions britanniques sur le développement des forces armées⁶²¹. L'Émirat d'Abu Dhabi avait ouvert la voie en 1966 avec la création d'une force de défense locale : l'Abu Dhabi Defense Force. Cet exemple avait été suivi, en 1969, par l'émir de Ras Al Khaïmah, Sheikh Saqr bin Mohammed Al Qasimi, qui se dota d'une force de défense mobile, puis par la création de la force de défense du Dubaï (Dubai Defense Force) en 1971, ainsi que par l'établissement de la garde nationale de Sharjah en 1972 et de la garde nationale d'Oum Al Qaiwaïn en 1975. À la naissance de la fédération, le 2 décembre 1971, le pouvoir fédéral émirati hérita donc uniquement de l'outil de pacification intérieure établi par les autorités britanniques, les Trucial Oman Scouts, que l'on renomma force de défense de l'Union (Union Defense Force)⁶²². Forte de seulement 1700 hommes, elle fut placée sous le commandement du ministre de la défense. Faiblement armée, la FDU se composait alors de 4 escadrons d'infanterie, d'un escadron blindé (appelé al Rab), d'un escadron de soutien, d'un escadron d'entraînement, de personnels administratifs et techniques⁶²³. En l'absence d'une volonté déterminée des émirats de la fédération de développer un outil de défense à même de garantir la sécurité extérieure de l'État, la FDU n'a pas été en mesure, par conséquent, de se transformer en une composante significative de la stratégie de défense des É.A.U.

Derrière ce choix, on retrouve le jeu d'équilibre permanent de certains émirats de la fédération pour qui la nécessité de s'unir ne devait pas entrer en contradiction avec l'objectif de pérennisation de leur dynastie. Dès lors, contrairement à ce qu'affirment les ouvrages qui ont analysé l'impact de la guerre et de sa préparation sur le développement de l'État dans l'espace

⁶²⁰ L'article 142 de la Constitution provisoire prévoyait en effet que : " The member Emirates shall have the right to set up local security forces ready and equipped to join the defensive machinery of the Union to defend, if need arises, the Union against any external aggression. "

⁶²¹ Les autorités britanniques avaient en effet limité le développement de la force de défense d'Abu Dhabi à des effectifs de trois cent hommes. Emirates Shield (*Dira'a al Watan*), Abu Dhabi : Ministry of Defense, Directorate of Moral Affairs, 2006, p. 35.

⁶²² La force de défense de l'Union fut officiellement établie le 27 décembre 1971.

⁶²³ Emirates shield (*Dira'a al Watan*), *op. cit.*, p. 34.

moyen-oriental contemporain, le principal obstacle pour les dirigeants émiratis à la construction d'une force militaire ne découla pas de la difficulté des dirigeants à mobiliser les ressources nécessaires à la guerre et à impliquer la population dans l'effort de défense, mais provint directement de la réticence de certains émirs de la fédération à s'engager dans un processus de mise en commun des forces de défense qui aurait nécessairement impliqué, sinon l'intégration, du moins la mise à l'écart des partisans de l'autonomie et de la décentralisation⁶²⁴. On ne saurait à cet égard mieux souligner de quelle manière l'unification des sept émirats de la Côte au sein de la structure fédérale des É.A.U. est venue transformer le processus de formation des entités qui le composent : pour les petits émirats, la dynamique fédérale rend nécessaire les projets autonomistes de familles ambitieuses, sous menace de leur dissolution au sein d'une entité administrative plus grande dont le projet étatique viendrait capter une partie des allégeances de la population ; pour les plus grands, en revanche, elle devient soit un instrument d'affirmation de l'ambition de leurs dirigeants, soit une source d'agacement – si les obstacles à la centralisation et à l'unification ne sont pas levés. C'est dans ce contexte que les débats entre les partisans de l'autonomie et ceux de la centralisation prirent corps autour de l'enjeu de l'unification des forces armées et de la construction d'une force militaire fédérale. Pour mieux comprendre l'insertion de cet enjeu dans les controverses concernant le projet fédéral aux É.A.U., il convient cependant de revenir plus en détails sur la structure institutionnelle et la répartition des pouvoirs entre le pouvoir central et le gouvernement de chaque émirat.

⁶²⁴Voir dans la partie introductive de ce travail les analyses de Michael Barnett, *Confronting the Cost of War : Military, State and Society in Egypt and Israël*, op. cit et de Charles Tilly, *Contraintes et capital dans la formation de l'Europe. 990-1990*, op. cit. En d'autres termes, dans le jeu fédéral émirati, ce sont les velléités autonomistes de certains émirs et non les réticences d'une partie de la population à se transformer en soldats qui se sont posées en obstacle à la création d'une force militaire. L'extraction forcée auprès de la même population – que les recettes pétrolières rendent par ailleurs inutile - des ressources financières requises pour l'action armée n'est pas davantage, du moins à ce niveau de l'analyse, au cœur du lien entre la construction de l'État et la guerre et sa préparation. Ce lien s'observe, soulignons-le de nouveau, dans la volonté des composantes les plus puissantes de la fédération d'asseoir leur conception de l'État à travers la construction d'un centre politique et militaire permettant de surmonter les divisions territoriales et politiques que la tutelle britannique avait imposées. La construction d'une force militaire, associée à l'objectif de centralisation de l'État, vise ainsi, par divers mécanismes que nous analyserons dans cette seconde partie de la thèse, à renforcer les prérogatives de contrôle de l'État fédéral sur les centres de pouvoir autonomes.

2- Le système fédéral et la répartition des pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire

Au niveau fédéral, cinq autorités centrales – le Conseil suprême de la fédération, le président de la fédération, le Conseil des ministres, le Conseil national fédéral et la Cour suprême de la fédération - se partagent le pouvoir. Leurs compétences respectives sont énumérées dans l'article 45 de la Constitution. Le Conseil suprême est constitué des sept émirats de la fédération. Il est, en principe, la plus haute autorité du pays et détient à la fois des pouvoirs exécutifs et législatifs⁶²⁵. Le Conseil suprême est chargé de ratifier les lois et les décrets de l'Union, ainsi que les traités internationaux. Il a aussi le pouvoir de relever le premier ministre de ses fonctions sur proposition du président.

Le Conseil suprême élit pour cinq ans le président et le vice-président, ainsi que les juges de la Cour suprême. Il a également le pouvoir de déclarer une guerre défensive (selon les termes de la Constitution) et d'imposer la loi martiale. Le Conseil est par ailleurs chargé d'établir les critères d'admission de nouveaux membres au sein de la fédération. Il exerce un contrôle général sur les affaires de l'Union. Il est mentionné (article 49) que les questions de procédure devront être approuvées par un vote majoritaire au sein du Conseil. En revanche, lorsqu'il s'agit de décisions « primordiales » (substantive matters), une majorité de cinq voix –incluant celles d'Abu Dhabi et de Dubaï - est requise, sans que soit toutefois spécifié ce que l'on désigne par décision « primordiale », laissant ainsi la porte ouverte aux discussions et aux compromis (et assurant de fait, un droit de veto aux Émirats de Dubaï et d'Abu Dhabi pour l'ensemble des décisions jugées importantes).

Il est à noter que la Constitution ne précise pas la périodicité des réunions du Conseil suprême, qui furent, dans les faits, très irrégulières⁶²⁶. En effet, au fil des ans, les dirigeants ont préféré la tenue de réunions informelles au cours desquelles seuls les sujets consensuels étaient abordés. Pour ces raisons, les pouvoirs législatifs et exécutifs du Conseil suprême ne sont pas

⁶²⁵ Frauke Heard-Bey, *op. cit.*, p. 417.

⁶²⁶ Le Conseil suprême s'est par exemple réuni à quelques reprises durant les cinq premières années de la fédération, puis aucune réunion n'eut lieu entre novembre 1976 et mars 1979.

aussi important que la Constitution le prévoit. Son rôle aujourd'hui est de préserver l'image de bonne entente qui existe entre les sheikhs des dynasties familiales qui se sont progressivement constituées sous la protection britannique⁶²⁷.

Les véritables pouvoirs législatifs et exécutifs de la fédération sont aujourd'hui de fait divisés entre le président de l'Union et le premier ministre. Le rôle du président est défini par les articles 51 à 54 de la Constitution. En sa qualité de chef de l'État, il nomme le premier ministre, les membres du Cabinet, les ambassadeurs et les hauts fonctionnaires – à l'exception des juges de la Cour suprême. Le président de l'union assure aussi la présidence du Conseil suprême des émirats, ce qui lui laisse un important pouvoir de décision lorsque celui-ci ne siège pas⁶²⁸. Il doit par ailleurs « parapher les lois de l'Union, les décrets et les décisions approuvées par le Conseil suprême » (article 54, paragraphe 14), en assurer la promulgation et superviser leur mise en œuvre par l'union (article 54, paragraphe 8).

Le président a la possibilité de convoquer des réunions conjointes entre le Conseil Suprême et le Conseil des ministres, ce qui en fait le pivot essentiel des deux principaux organes politiques de la fédération⁶²⁹. Selon les termes de la Constitution, le président est élu, tous les cinq ans, par le

⁶²⁷ Au sein du Conseil suprême, l'émirat d'Abu Dhabi est actuellement représenté par Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan. L'émirat de Dubaï, de son côté, est représenté par Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum. Les Sheikhs Sultan bin Mohammed Al Qasimi et Saqr bin Mohammed Al Qasimi occupent respectivement les sièges réservés aux émirats de Sharjah et Ras Al Khaïmah. Sheikh Humaid bin Rashid Al Mu'alla représente l'émirat d'Oum Al Qaïwain et Sheikh Hamad bin Mohammed Al Sharqi celui de Fujairah. Enfin, l'émirat de 'Ajman est représenté au sein du Conseil suprême par Sheikh Humaid bin Rashid Al Nuaimi.

⁶²⁸ *Ibid.*

⁶²⁹ Voir Malcom C. Peck, *The United Arab Emirates : A Venture in Unity*, Boulder : Westview Press, 1986, p. 120-136. Frauke Heard-Bey rappelle également que les pouvoirs législatifs du président sont « renforcés par une disposition l'autorisant, avec l'accord du Conseil suprême et du Conseil des ministres, à promulguer des décrets, dans la mesure où ceux-ci ne relèvent pas d'accords internationaux, n'imposent pas une loi martiale ou une guerre défensive et ne portent pas sur la nomination des juges de la Cour suprême. La constitution ne recense pas les questions devant être traitées uniquement par des lois, plutôt que par décrets. Le pouvoir de légiférer par décret n'implique pas l'Assemblée nationale. Il exige qu'un accord ait été conclu entre le président et le seul conseil des ministres. » *Op. cit.*, p. 418.

Conseil suprême des émirats au cours d'un vote à bulletin secret⁶³⁰. Si la procédure a été respectée, le poste de président a été de fait monopolisé, depuis la naissance de l'État, par les émirats d'Abu Dhabi – venant confirmer l'observation d'Enver Khoury qui, de longue date, avait pointé du doigt l'assimilation progressive de la présidence des É.A.U. avec le leadership traditionnel d'Abu Dhabi⁶³¹.

Le deuxième organe exécutif de la fédération est le Conseil des ministres. Il est présidé par le Premier ministre et est chargé de traiter de l'ensemble des dossiers nationaux et de politiques étrangères (article 60). Bien que subordonné au Conseil suprême des émirats et soumis au contrôle du président, il formule l'essentiel des politiques, assure la gestion des affaires quotidiennes de la fédération et élabore des projets de loi – lesquels doivent être présentés au Conseil national fédéral, avant d'être soumis au président. De plus, le Conseil des ministres est chargé d'approuver le budget fédéral et de superviser l'ensemble des dépenses publiques, ainsi que la mise en œuvre des décrets, des règlements, des décisions de la Cour suprême et des traités internationaux. En septembre 2009, le gouvernement des Émirats arabes unis était composé de 19 ministères. Les portefeuilles ministériels sont divisés entre les sept émirats, qui sont tous représentés au sein du Conseil des ministres. La pratique veut cependant que la majorité des postes soient attribués à des ressortissants des émirats d'Abu Dhabi et de Dubaï.

Cet état de fait existe depuis l'établissement du premier gouvernement des É.A.U. en 1971. À cette occasion, six ministères clés avaient été attribués à Abu Dhabi, incluant les Affaires étrangères, l'Intérieur et l'Information, et trois autres à Dubaï, dont la Défense et les Finances. L'émirat de Sharjah avait également reçu trois ministères, alors que Ras Al Khaïmah et Fujairah en avaient obtenu chacun deux. Enfin, les petits émirats de 'Ajman et Oum Al Qaiwaïn s'étaient vus gratifier d'un ministère chacun. Cette situation s'est prolongée, sans changement majeur, au cours des premières années d'existence de la fédération⁶³². La pratique a par la suite été

⁶³⁰ Najat Abdullah Al Nabeh, *UAE : Regional and Global Dimension*, PhD Dissertation, Claremont: Claremont Graduate School, 1984, p. 49.

⁶³¹ Enver Khoury, *The United Arab Emirates, Its Political System and Politics*, Maryland : Institute of Middle Eastern and North African Affairs, 1980, p. 87, cité par Davidson, *op. cit.*, p.188.

⁶³² " United Arab Emirates ", *Economist Intelligence*, London, 2000, p. 7.

officialisée en 1996 lorsque la Constitution provisoire est devenue permanente. Conformément à la pratique néopatrimoniale du pouvoir aux Émirats arabes unis, la majorité des postes ministériels ont été confiés à des membres influents des familles régnantes des sept émirats, créant parfois un étonnant enchevêtrement de pouvoirs, en particulier pour les acteurs du jeu fédéral issus d'Abu Dhabi et de Dubaï⁶³³.

Pour sa part, le Conseil national fédéral (*al-Majlis al-watani al-ittihad*⁶³⁴) se limite à un rôle consultatif. Composé de 40 membres, il ne peut pas proposer de lois, mais étudie celles qui lui sont soumises par le Conseil des ministres. La répartition des sièges du Conseil national fédéral est proportionnelle au nombre d'habitants et à l'importance de chaque émirat : l'article 68 de la Constitution prévoit huit délégués pour Abu Dhabi et Dubaï, six pour Sharjah et Ras Al Khaïmah et quatre pour 'Ajman, Oum Al Qaiwaïn et Fujairah. À l'origine, les tâches dévolues à cet organe de représentation populaire furent soigneusement étudiées en fonction des besoins du nouvel État : les quarante délégués, désignés par chacun des émirats, devaient « encourager et développer une conscience fédérale tout en

⁶³³ Par exemple, l'émir de Dubaï, Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum est l'actuel ministre de la Défense. Il occupe aussi les fonctions de vice-président de la fédération et de premier ministre. Son frère aîné, Sheikh Hamdan bin Rashid Al Maktoum est pour sa part à la tête du ministère des Finances. La famille régnante d'Abu Dhabi est, elle aussi, très bien représentée au sein du Conseil des ministres : les deux postes de vice- premier ministre -dont le second, qui n'était pas prévu par la Constitution, fut créé par Sheikh Zayed pour renforcer l'influence d'Abu Dhabi au sein du Conseil et contrôler l'action du premier ministre - sont occupés par deux fils du défunt président : Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan et Sheikh Mansour bin Zayed Al Nahyan. Tous deux ont été nommés à ces postes, en 2009, en remplacement de deux autres fils de Sheikh Zayed, Sheikh Sultan bin Zayed Al Nahyan et Sheikh Hamdan bin Zayed Al Nahyan. Les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et des Affaires de la présidence sont également sous le contrôle des fils de Sheikh Zayed. Un autre membre de la famille régnante, Nahyan bin Mubarak Al Nahyan est ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Son frère, Hamdan bin Mubarak Al Nahyan assure pour sa part les fonctions de ministre des Travaux publics. Dans les autres émirats, en revanche, on observe depuis environ dix ans une nette diminution du pourcentage de portefeuilles ministériels accordés aux membres des familles régnantes au profit de jeunes technocrates et de membres de tribus associés de longue date à ces familles, sans que cela vienne cependant modifier en profondeur la pratique néopatrimoniale du pouvoir. Sur cette question, voir M. T. G. Pope, *Businessman's Guide to the United Arab Emirates*, Sharjah : Dar al-Fatah Printing, Publishing and Distribution Company, 2nd édition, 1996 ; aussi, Davidson, *op. cit.* ; Christopher M. Davidson, *Dubaï : the Vulnerability of Success*, New York : Columbia University Press, 2008, 376 p. ; Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi : Oil and beyond*, London : Hurst & Company, 2009, 244p.

⁶³⁴ *Al-Majlis al-watani al-ittihadi*, que l'on désigne généralement en anglais par le nom de Federal National Council.

représentant les différents intérêts régionaux⁶³⁵.» Au cours des ans, cependant, le refus des dirigeants d'accéder aux demandes de réformes et de rénovation de l'institution en ternit progressivement l'image et l'efficacité, à tel point que la majorité des émiratis finirent pas s'en désintéresser⁶³⁶.

Enfin, la Constitution (articles 94 à 109) précise l'étendu du pouvoir judiciaire fédéral. Elle établit une hiérarchie de tribunaux dominée par la Cour suprême constitutionnelle. Celle-ci est chargée de se prononcer sur les conflits opposants les organes de l'exécutif entre eux et ceux qui les opposent aux autorités locales⁶³⁷. La Constitution établit également, à un

⁶³⁵ Frauke Heard-Bey, *op. cit.*, p. 419. À cet égard, comme le souligne Christopher Davidson, en 1971 "it was quite naturally assumed that the relatively small local populations of the constituent emirates could be sufficiently represented by a few people chosen from among the leading merchant families and those tribal elders who had traditionally held the confidence of their people. Davidson, 2005, *op. cit.*, p. 192".

⁶³⁶ Voir, Hassanain Tawfiq Ibrahim, *Political Reform in the Gulf Cooperation Council States*, Research Papers, Dubai : Gulf Research Center, 2006, 110p. ; Abdulhadi Khalaf & Giacomo Luciani (eds.), *Constitutional Reform and Political Participation in the Gulf*, Dubai : Gulf Research Center, 2006, 307 p. ; Ehteshami Anoushiravan & Steven M. Wright (eds.), *Reform in the Middle East Monarchies*, Ithaca Press, 2008, 309p. À noter par ailleurs que le choix des représentants siégeant au sein du Conseil tient pour l'essentiel à des critères de proximité et de clientélisme, les inféodant à la personne des sheikhs. (Al Badr S. S. Al Shateri, *Political Economy of State Formation : The UAE in Comparative Perspective*, Thèse de Doctorat, University of Michigan, 1995, 277 p. Abdulkhaleq Abdullah, *op. cit.*) De plus, comme l'a noté Fatma Al Sayegh, le choix des membres laisse apparaître le souci des dirigeants de réintégrer au sein du système politique certaines familles marchandes, autrefois au cœur du pouvoir. (Fatma Al Sayegh, *The Merchant's Role in a Changing Society : The Case of Dubai, 1900-1990*, *Middle eastern Studies*, 34, n°1, 1998, p. 87-102). Voir aussi Jill Crystal, 1995, *op. cit.* Plus récemment, on observe une augmentation significative du pourcentage de représentants issus des classes moyennes – jeunes technocrates, nouvelle génération d'hommes d'affaire ou exerçant des professions libérales. Les autorités fédérales ont décidé d'organiser, à la fin de 2006, des élections parlementaires partielles au cours desquelles la moitié des quarante parlementaires siégeant au Conseil national fédéral ont été élus – pour la première fois de l'histoire du pays. Difficile toutefois d'y voir une quelconque avancée démocratique venant renforcer la représentativité et le poids de cette institution. La réforme du processus électoral reste en effet très limitée et le scrutin a été scrupuleusement organisé : un collège électoral de 6689 personnes (sur une population totale estimée à huit cent mille personnes) fut désigné par les autorités et chargé de choisir 20 représentants parmi environ 500 candidats du collège électoral. Mise en œuvre à la fois en réponse aux pressions américaines de démocratisation des États de la région au lendemain du 11 septembre et pour revitaliser une institution fédérale chargée de renforcer l'autorité centrale, force est de constater que la réforme engagée par le président de la fédération n'a pas eu les effets souhaités. De fait, les personnes chargées par ce dernier de superviser la mise en œuvre du processus d'ouverture politique ont perdu de leur étoffe. Il est néanmoins intéressant de constater que les sept émirats de la fédération ont fait le choix d'inclure au sein du collège électoral des individus de toutes les catégories sociales. Entretien, Dubaï, mai 2008.

⁶³⁷ Frauke Heard-Bey, *op. cit.*, p. 418.

échelon inférieur, les prérogatives des tribunaux civils, commerciaux et administratifs. Dans l'ensemble, le texte constitutionnel demeure très peu explicite sur la répartition des compétences entre les tribunaux locaux et fédéraux⁶³⁸.

3- Les tendances centralisatrices de la Constitution à l'épreuve des dynamiques politiques

Soulignons également que les tendances centralisatrices figurent en première place dans le texte constitutionnel⁶³⁹. En effet, les articles définissant les domaines de compétence respectifs des différents paliers de gouvernement mettent sans ambiguïté l'accent sur le renforcement de l'État fédéral, aux dépens d'une répartition plus poussée des pouvoirs. Par exemple, l'article 120 de la Constitution provisoire contient une série de 19 domaines dans lesquels l'autorité fédérale dispose de pouvoirs exécutifs et législatifs exclusifs⁶⁴⁰. Outre les Affaires étrangères et la Défense, cette liste comprend l'Éducation et les services d'électricité⁶⁴¹. L'article 121 énumère 18

⁶³⁸ *Ibid*, p.420.

⁶³⁹ Comme le souligne Frauke Heard-Bey, à propos du texte constitutionnel : "70 articles (out of a total of 152) elaborate on defining the powers of the central government – while the local or emirates' role is dealt with in only four articles. This suggests that the authority of the individual Rulers was meant to shrink to make room for the well-defined central authorities. The Seven Rulers had agreed to accord the lion-share of power to the centralized authority, because they themselves, jointly and together represent this authority". Frauke Heard-Bey, "The United Arab Emirates : Statehood and Nation-Building in a Traditional Society", *Middle East Journal*, volume 59, no. 3, Summer 2005, p. 362.

⁶⁴⁰ Muhammad Salih Al Musfir, *The UAE : An Assessment of Federalism in a Developing Polity*, PhD dissertation, New York State University, 231p. Ce dernier en dresse la liste : "1)Foreign Affairs 2)Protection of the Union's security against internal or external threat 3)Matters pertaining to security, order and rule in the permanent capital of the Union 4)Matters relating to Union officials and Union Judiciary 5)Union Finance and Union taxes 6)Union public loans 7)Postal, telegraph, telephone and wireless services 8)Construction, maintenance and improvement of Union roads which the Supreme council has determined to be trunks road. The organization of traffic on such roads. 9)Air traffic control and the issue of licenses to aircraft and pilots 10)Education 11)Public health and medical services 12)Currency board and coinage 13)Measures, standards and weights 14)Electricity services 15)Union nationality, passports, residence, and immigration16)Union properties and all matters relating to thereto 17)Census affairs and statistics relevant to Union Purposes 18)Union Information".

⁶⁴¹ Selon le texte de la Constitution provisoire, l'article 121 prévoit : " Without prejudice to the provision of the precedent Article, the Union shall have exclusive legislative jurisdiction in the following matters : Labor relations and social security; real estate and expropriation; banks; insurance of all kinds; protection of agricultural and animal wealth; major legislations relating to penal law; civil and commercial transactions and company law, procedures before the civil and criminal courts; protection of cultural, technical and industrial property and copyright; printing and

pouvoirs législatifs exclusifs réservés aux autorités fédérales : sécurité sociale et domaine du travail, propriété foncière. Les émirats, pour leur part, disposent de pouvoirs résiduels, qui ne sont pas expressément dévolus à l'autorité centrale par la Constitution (article 122). Mais dans les faits, les compromis nécessaires à la bonne entente entre les sept émirats de la fédération ont laissé une importante marge d'autonomie à chaque émirat, y compris dans les secteurs de la défense, de l'immigration, de la sécurité intérieure, des affaires étrangères et de l'éducation.

Les Émirats arabes unis offrent ainsi un bel exemple de l'ambivalence des dispositions juridiques, qui oblige à nuancer les généralités théoriques sur les effets présumés automatiques des institutions sur la pratique politique. En effet, cette dernière eut tôt fait de s'écarter du schéma centralisateur pour lui substituer une toute autre coutume, sans qu'il y ait eu la moindre révision de la Constitution provisoire qui, on l'a vu, est devenue permanente en 1996. Difficile de ne pas s'étonner devant un divorce aussi prononcé entre les textes et la pratique. L'évolution est essentiellement due aux circonstances et aux comportements de certains émirats qui, afin de préserver une autonomie qui n'était pas garantie par les textes, ont fait prévaloir une interprétation forte éloignée du texte initial. À vrai dire, dès le début, les artisans de la Constitution provisoire, en particulier Ahmad Khalifa Al Suweidi et Mahdi Al Tajir, n'avaient pu totalement écarter certaines dispositions qui restreignaient les possibilités d'intervention des pouvoirs fédéraux dans la vie politique de chaque émirat. Cette position était justifiée par la prise en considération d'un contexte politique qui rendait nécessaire une interprétation consensuelle des dispositions juridiques de la Constitution, initialement conçue, comme le rappelle Frauke Heard Bey, « comme un *modus vivendi* acceptable par les sept émirats, ainsi que par la population tribale locale et le reste des habitants des Émirats arabes unis⁶⁴². » Dès la naissance de l'État, l'émirat d'Abu Dhabi assumait l'essentiel des charges du budget fédéral⁶⁴³. Une part considérable des recettes financières

publishing; import of arms and ammunitions except for use by the armed forces and the security forces belonging to any Emirate; other aviation affairs which are not within the executive jurisdiction of the Union; delimitation of territorial waters and regulation of navigation on the high seas."

⁶⁴² *Ibid*, p. 420. En particulier, l'article 116 prévoit que chaque émirat dispose des pouvoirs qui ne sont pas expressément dévolus au pouvoir central par la constitution.

⁶⁴³ Le premier budget fédéral, en 1972, s'élevait à 200 millions de dirhams, alors que les revenus de l'émirat d'Abu Dhabi atteignaient, la même année, la somme de 2,18 milliards de dirhams. Le 18 novembre 1975, Sheikh Zayed annonça, par ailleurs, son intention d'allouer 50% des recettes pétrolières de l'émirat au budget du gouvernement fédéral. Al-Keem, *op. cit.*, p. 27.

de l'émirat, non inscrite au budget fédéral, fut également affectée à la construction de routes et d'infrastructures portuaires, notamment dans les émirats du Nord, moins développés et qui bénéficiaient, pour certains, de l'aide concurrentielle de l'Arabie Saoudite. Soucieux de construire un État centralisé, l'émir d'Abu Dhabi prit en charge les nombreux projets de développement du pays, s'attirant la sympathie des populations locales. À cet égard, note un observateur, "the local ruling families of these emirates had reason to worry, lest their tribal population eventually transfer their allegiance to a more distant benefactor with much more power to satisfy their expectations⁶⁴⁴." Devant le mécontentement affiché par certains dirigeants, il fut décidé de leur reverser directement une partie des recettes pétrolières afin qu'ils puissent eux-mêmes contrôler et superviser la mise en œuvre de ces projets. Si le versement des revenus de la rente pétrolière contribua à renforcer la dépendance des émirats du Nord à l'égard d'Abu Dhabi, les sommes dégagées leur permirent ainsi de conserver l'allégeance des populations locales. Ceux-ci se montrèrent dès lors de plus en plus réticents à abandonner leurs prérogatives au gouvernement central de la fédération⁶⁴⁵.

Ainsi, lorsqu'en 1976, Abu Dhabi revint à la charge en vue de faire pencher la balance dans le sens d'un État fédéral plus fort et même plus centralisé que celui qui était envisagé au départ, les réactions défavorables de certains émirats de la fédération l'obligèrent à faire marche arrière. Cet échec provoqua une importante crise politique. Au cœur des débats figurait la question de l'abrogation de certains articles jugés contraires aux objectifs de construction de l'État fédéral, en particulier l'article 23 de la Constitution provisoire qui autorisait chaque émirat à gérer de manière indépendante ses recettes pétrolières⁶⁴⁶. Les émirats de la fédération choisirent alors de former

⁶⁴⁴ *Ibid*, p. 363. Comme le note à cet égard Fatiha Dazi-Héni, « Sheikh Zayed met en pratique son objectif politique de faire fonctionner l'État fédéral selon un mode tribal ancien : la dépendance matérielle scelle l'allégeance des plus faibles au plus fort, tandis que l'allocation de ressources est non seulement proportionnelle aux besoins, mais aussi fonction de la générosité de Sheikh Zayed et des relations personnelles qu'il entretient avec ses divers obligés depuis plusieurs décennies. L'octroi ou même la rétention des subsides font donc office de moyens de pression ou de fidélisation. » Dazi-Héni, *op. cit.*, p. 159.

⁶⁴⁵ Assurant la cohésion de l'État des É.A.U., les recettes pétrolières ne doivent donc pas être appréhendées comme un facteur de sa centralisation.

⁶⁴⁶ Frauke Heard Bey, 1999, citée par Davidson, *op. cit.*, p. 135. Un geste en faveur de la centralisation des politiques pétrolières de l'État avait été fait en 1974 avec la décision du gouvernement fédéral de fusionner les départements du pétrole des émirats d'Abu Dhabi, de Dubaï et de Sharjah. Le décret gouvernemental demeura cependant sans effet. En effet, le 14 mai 1975, le

un comité mixte de 28 experts composé de ministres, de juristes et de membres du Conseil national fédéral, chargé d'étudier les propositions d'amendement de la version originale du texte constitutionnel. La solution retenue par le comité et présentée au Conseil suprême de l'Union en juillet 1976 fut de supprimer, dans le cadre d'un projet de Constitution permanente, l'article 23 en échange du droit accordé à chaque émirat de gérer 25% de ses recettes pétrolières. Or, divisés tant sur les objectifs que sur la mise en pratique de la proposition de réforme, les émirats suspendirent son application et choisirent de prolonger l'existence de la Constitution provisoire pour une période de cinq ans⁶⁴⁷. Ce n'est qu'au début des années 1980, après une autre crise constitutionnelle qui aura duré près de cinq mois⁶⁴⁸, que Dubaï accepta finalement de verser une partie de ses recettes pétrolières – environ 50% - au gouvernement fédéral, décision qui fut suivie quelques années plus tard par les émirats de Sharjah et Ras Al Khaïmah⁶⁴⁹, après que ceux-ci eurent obtenu un certain nombre de concessions des autorités fédérales facilitant la poursuite d'une pratique décentralisée du pouvoir⁶⁵⁰.

À cet égard, force est de noter que pendant les premières années d'existence de la fédération, Dubaï – et dans une certaine mesure les émirats du Nord, notamment Ras Al Khaïmah – n'ont jamais tenté, comme il fut

ministre fédéral du pétrole, Mana' Said Al Utaibah, affirmait n'avoir aucune capacité de décision en dehors de l'émirat d'Abu Dhabi. Al-Keem, *op. cit.*, p.26.

⁶⁴⁷ Overton, 1983, p.186, cité par Davidson, *op. cit.*, p. 101. À cette occasion, Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan n'eut d'autre choix que de brandir la menace de sa démission. En effet, comme l'explique Davidson : " Given (Sheikh Zayed's) level of personal commitment to the federation, and given Abu Dhabi's single-handed financing of the federation, Zayed argued that the other emirates should have been more appreciative and more enthusiastic in accepting moves toward a more permanent and centralized government. " Davidson, *op. cit.*, p. 202. Or, cette menace de démission ne permit de résorber la crise constitutionnelle que lorsque de part et d'autre on affirma la nécessité de sauvegarder les compromis qui s'étaient révélés essentiels au maintien de la fédération pendant les premières années de son existence.

⁶⁴⁸ Cette crise, survenue en 1979, constitua, rappelle Frauke Heard Bey, « une tentative d'amender la Constitution pour en faire celle d'un État centralisé, car le système fédéral n'avait pas encore trouvé l'équilibre nécessaire entre les demandes des États membres et l'offre du gouvernement central. » Heard-Bey, *op. cit.*, p. 458.

⁶⁴⁹ Al-Sayegh, 1999, *op. cit.* p.15-16 ; Heard-Bey, *op. cit.*, p. 456-464 et p. 425-432.

⁶⁵⁰ En 1977, à la suite de l'assassinat du Ministre fédéral des Affaires étrangères, Saif Ghobash, à l'aéroport international d'Abu Dhabi, le Conseil suprême prit la décision d'unifier et d'intégrer les organes de sécurité intérieure à la structure fédérale. Ceux-ci demeurèrent en réalité sous le contrôle des émirats.

parfois dit⁶⁵¹, de mettre fin à l'expérience fédérale, œuvrant plutôt à la mise sur pied d'une structure fédérale souple et décentralisée⁶⁵². En effet, il ne s'est pas tant agi de faire obstacle au développement d'un État fédéral que de limiter la portée des réformes constitutionnelles susceptibles de le renforcer. Lorsque l'émir de Dubaï, Sheikh Rashid bin Saeed Al Maktoum (1958-1990) admit, dans les années 1970 et 1980, la possibilité de regrouper certains services au niveau fédéral, notamment pour garantir une meilleure répartition des richesses dans l'ensemble du pays⁶⁵³, il s'appliqua aussi à rejeter sans réserve toute démarche visant à réduire son autonomie dans l'État central. Comme le souligne à juste titre Valerie Yorke en référence à la position opposée des émirs de Dubaï et d'Abu Dhabi concernant le projet fédéral: " It was said that Sheikh Zayed was in the union for what he could put into it ; Shaykh Rashid for what he could get out of it⁶⁵⁴." On comprend dès lors que les autorités fédérales aient pendant longtemps été contraintes de suspendre l'application de toute disposition susceptible d'altérer le compromis initial sur lequel avait été érigée la fédération et qu'est venue renforcer la réalité de la vie politique des É.A.U.

La résistance de certains émirs aux tentatives initiales de centralisation favorisa notamment le développement d'institutions parallèles au sein de chaque émirat. Aux côtés des institutions fédérales, on éte en effet établies des administrations locales complexes, au point de dédoubler la plupart des fonctions du gouvernement fédéral, avec notamment la création

⁶⁵¹ Sur cette question, voir Al Musfir, *op. cit.* et Khalifa, *op. cit.*. Également, Abdulkhaleq Abdullah, *Political Dependency : The Case of the UAE*, PhD Dissertation, Washington : Georgetown University, 1985.

⁶⁵² Certes, comme dans tout ensemble fédéral, les relations entre les émirats se sont révélées complexes et, souvent, difficiles. Durant les premières années de son existence, la fédération a connu de multiples épisodes de conflit auxquels ses adversaires ont bien cru qu'elle succomberait. Les premiers signes de tension apparurent au lendemain de proclamation de la fédération au sujet de la délimitation des frontières entre les émirats - que favorisa la complexité, et parfois même l'absurdité, du tracé des frontières internes (voir annexe). Dans certains cas, les querelles territoriales se transformèrent en conflits armés, comme en témoigne la querelle opposant – par tribus interposées- les émirs de Sharjah et de Fujairah concernant le statut d'une portion de territoire d'un peu moins de 1000 mètres carrés qui fit, en 1972, 22 morts et de nombreux blessés et nécessita l'intervention de la force de défense fédérale afin d'imposer un cessez-le-feu et mettre fin aux hostilités. Malcom C. Peck, *op. cit.*. Ronald Lawley, " The Trucial States ", *The Military Balance 1970*, London : International Institute for Strategic Studies.

⁶⁵³ Frauke heard-Bey, 1999, *op. cit.*, p. 421.

⁶⁵⁴ Yorke, *op. cit.*, p. 42.

de départements de travaux publics, d'économie et des finances, ainsi que d'autorités multiples en charge aussi bien de l'aviation civile, de la sécurité intérieure, que de la gestion de l'exploitation et de la commercialisation du pétrole. Ainsi, par exemple, Abu Dhabi possède son propre Conseil exécutif (*Majlis tanfizy*), qui est dirigé par le prince héritier de l'émirat, sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan⁶⁵⁵, mais également un Conseil consultatif national (*Majlis Istichari watani*), formé de 60 membres et qui constitue une version locale du Conseil national fédéral. Sharjah en 1987, et plus récemment Dubaï, ont eux aussi choisi de créer leur propre conseil exécutif afin de garantir le bon fonctionnement de leurs nombreuses institutions gouvernementales locales⁶⁵⁶. Les plus petits émirats ont également mis sur pied des administrations locales, dont la complexité varie en fonction de la superficie et de la population. Ils suivent tous le même principe général et se composent de municipalités et de départements qui reflètent à leur manière la situation de concurrence interne qui prévaut entre les émirats et que la fédération a parfois laissé se développer à outrance.

C - L'unification des forces armées fédérales et les obstacles à sa réalisation

Le processus d'unification des forces armées est venu corroborer cette assertion. En effet, la mise en commun des forces de défense a été contrée par le refus des émirats de Dubaï et de Ras Al Khaïmah – et dans une moindre mesure Sharjah - de voir disparaître l'une des principales manifestations de leur pouvoir et de leur autonomie. Proclamée le 6 mai 1976⁶⁵⁷, l'unification des forces armées a été, lors de sa mise en œuvre, vidée de sa substance par une série de compromis qui avaient laissé la porte ouverte à un retour au statu quo ante. Par-delà la portée symbolique de cette décision, qui est certes venue renforcer « l'illusion fédérale », l'unification des forces de défense des sept émirats n'a eu par conséquent aucune portée militaire réelle – chaque émir demeurant à la tête de sa force de défense. Afin

⁶⁵⁵ Voir la section annexe de la thèse.

⁶⁵⁶ Dubaï dispose de nombreux départements, placés sous le contrôle de l'émir. Deux organes, le Bureau exécutif et le Conseil exécutif, en coordonnent les activités. En 2009, 32 départements gouvernementaux avaient été établis, parmi lesquels les départements des finances, du développement économique, de la défense civile, de la justice, du tourisme et du marketing, de l'électricité et des eaux, de la santé, des douanes, des ressources humaines, de la police, des transports, des médias, des sports, des résidents et des expatriés, et des affaires religieuses.

⁶⁵⁷ La décision d'unifier les forces armées aurait été prise sous l'impulsion du président de l'État, Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan. Entretien, Abu Dhabi, mai 2009.

de mieux comprendre le rôle et la place de la force militaire dans la stratégie de construction de l'État du leadership politique d'Abu Dhabi, il convient de revenir sur le processus de mise en commun des forces de défense de la fédération dans les années 1970 et 1980 afin de souligner, dans un premier temps, les différents obstacles à sa réalisation.

La décision d'unifier les forces armées s'est appuyée sur les recommandations d'un groupe d'experts arabes chargé par le président de la fédération, à l'été 1975, d'étudier les aspects techniques de la mise sur pied d'un commandement militaire unifié⁶⁵⁸. Dirigé par le général Othman Al Hamdi et composé d'officiers saoudiens, jordaniens et koweïtiens, ce groupe d'experts avait réitéré, dans le rapport soumis aux membres du Conseil suprême, la nécessité d'intégrer aux forces fédérales les différentes composantes militaires et paramilitaires présentes sur le territoire émirati⁶⁵⁹. Le président de la fédération accueillit favorablement les conclusions de ce rapport, qui venaient souligner le bien-fondé de ces efforts entrepris, avec une insistance renouvelée, à l'été et à l'automne 1975, en vue de doter l'État des É.A.U. d'une force militaire pouvant assurer les objectifs de stabilité et de défense extérieure du pays⁶⁶⁰. Face aux pressions d'Abu Dhabi, les émirats de la fédération acceptèrent d'amender la Constitution provisoire afin de supprimer l'article 142 qui autorisait chaque émirat de la fédération à se doter d'une force de sécurité et de défense autonome⁶⁶¹. Dans la foulée, un décret présidentiel promulgua, le 6 mai 1976, l'unification des forces armées. Le

⁶⁵⁸ William Rugh, "Diplomacy and Defense policy of the UAE", *Emirates lecture series*, 38, ECSSR, 2002, p. 107. Aussi, Khalifa, *op. cit.*, p. 171.

⁶⁵⁹ Le rapport du comité d'experts fut présenté à Sheikh Zayed et aux membres du Conseil suprême le 22 octobre 1975.

⁶⁶⁰ Le 12 mai 1975, sous l'impulsion d'Abu Dhabi, le Conseil suprême avait approuvé l'unification des forces armées. Les émirats furent cependant incapables de parvenir à un accord sur la mise en application de cette mesure. C'est à cette fin qu'un groupe d'experts arabes fut mandaté par Sheikh Zayed d'évaluer les aspects techniques de la mise en commun des forces militaires et paramilitaires présentes sur le sol émirati.

⁶⁶¹ Le préambule de l'amendement n°1 de la constitution provisoire mentionne que : "the Federation Supreme Council, after perusing the U.A.E Temporary Constitution which has been applicable since the Fifteenth day Shawwal 1391 Hijri, Corresponding to the Second day December 1971, and the Defense Supreme Council Resolution No.(1) of 1976 on the unification of the UAE armed forces, and to achieve the country's top interests". L'article premier de l'amendement no.1 : "The provision of article (142) of the UAE Temporary constitution is revoked to be that the country shall have the sole right to establish land, sea and air armed forces". L'article 2 : This constitutional amendment shall be applicable as from the date of issuance thereof and published In the official gazette. Publié le 28 novembre 1976.

même jour, Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan nomma son fil aîné, Sheikh Khalifa bin Zayed al Nahyan, au poste de vice-commandant suprême des forces armées fédérales et le désigna membre du Conseil suprême de défense des É.A.U.. Il chargea également le général jordanien Awwad Al Khalidi - désigné le 2 mars 1976 au poste de chef d'État-major des forces armées⁶⁶² - de superviser les aspects techniques de l'intégration⁶⁶³. Enfin, le décret présidentiel promut au rang de général le troisième fils de l'émir de Dubaï, Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, alors ministre fédéral de la défense et commandant des forces de défense de Dubaï⁶⁶⁴.

1- Les forces de défense autonomes lors de l'unification

Ainsi que le constata rapidement le général Al Khalidi⁶⁶⁵, le principal obstacle, à la fois politique et technique, à l'unification des forces armées provenait de la disparité entre les forces de défense de chaque émirat. La plus importante force de défense autonome était celle d'Abu Dhabi. Établie en mars 1965⁶⁶⁶ et placée sous le commandement du colonel anglais Edward Bearby Wilson⁶⁶⁷, son développement avait été initialement limité par les

⁶⁶² Le général Awwad Al Khalidi occupa les fonctions de chef d'État major des armées fédérales jusqu'au 11 juin 1980.

⁶⁶³ Rugh, *op. cit.*. Voir aussi *Chronicle of Progress : Twenty-Five years of Development in The United Arab Emirates*, Ibrahim Al Abed, Abdullah Al Jabali & Paula Vine (eds.), Trident Press Ltd, 1996. Le 23 juillet 1972, le Conseil des ministres approuva la création du Conseil suprême de défense. Les membres du Conseil suprême de défense se réunirent pour la première fois le 17 décembre 1975. Au cours de cette réunion, le principe de la mise en commun des forces de défense fut accepté par les membres.

⁶⁶⁴ Par décret, le 9 janvier 1977, mais effectif à partir de décembre 1976.

⁶⁶⁵ Entretien avec un ancien général des forces armées émiraties, Abu Dhabi, mai 2009.

⁶⁶⁶ Emirates Shield (*Dira'a al Watan*), *op. cit.*, p. 35.

⁶⁶⁷ Le Colonel Edward Bearby Wilson a été le premier commandant de la force de défense d'Abu Dhabi, poste qu'il occupa de 1966 à 1969. Né à West Hartlepool, Yorkshire (Grande-Bretagne), le 18 janvier 1921, Edward Wilson a rejoint l'armée à l'âge de 20 ans. Il servit de longues années au sein du régiment Worcestershire, avant de s'engager, en 1961, dans les Trucial Oman Scouts. Il commanda l'escadron A, basé dans l'oasis de Buraimi. C'est à cette période que le Colonel Wilson se rapprocha de Sheikh Zayed, alors gouverneur de la région d'Al Ain. Après l'accession de ce dernier à la tête de l'émirat, en 1966, le colonel Wilson fut chargé de mettre sur pied et de superviser le développement de la force de défense d'Abu Dhabi. Rappelé en Angleterre en 1969, il devint instructeur au Royal Naval College (Greenwich), puis au Staff College de Camberley, avant de prendre sa retraite en 1971. En 1974, à l'invitation de Sheikh Zayed, il retourna aux Émirats arabes unis, et accepta de diriger les écuries royales. Le Colonel Edward Bearby Wilson est décédé le 2 janvier 2009, à Abu Dhabi, à l'âge de 87 ans.

Britanniques à des effectifs de 300 hommes. Ceux-ci avaient été recrutés, selon les documents officiels, parmi les nationaux de l'émirat⁶⁶⁸. Dans les faits, cependant, la force de défense d'Abu Dhabi comportait un nombre significatif d'expatriés, dont plusieurs avaient servi au sein des Trucial Oman Scouts. Les forces navales et aériennes furent créées respectivement en 1967 et 1968. La force de défense incluait également la garde privée de l'émir (renommée par la suite Garde émiratie. Elle consistait en un régiment d'infanterie, un régiment blindé, un régiment d'artillerie, et deux escadrons administratif et technique). Le premier régiment blindé, auquel on donna le nom de Salaheddin, fut établi le 25 avril 1969⁶⁶⁹. En 1970, le système des escadrons fut aboli et on choisit de réorganiser la force de défense d'Abu Dhabi en régiments⁶⁷⁰.

Après le retrait britannique, l'émir d'Abu Dhabi, Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, investit massivement dans la modernisation des équipements de la force et augmenta considérablement ses effectifs⁶⁷¹. En quelques années, la force de défense d'Abu Dhabi devint non seulement plus imposante que les forces de défense de tous les autres émirats réunis, mais domina largement en termes d'équipements et d'effectifs la force de défense de l'Union, construite sur les reliquats des TOS. Entre 1972 et 1976, l'émirat d'Abu Dhabi consacra à la défense un budget de 4915 millions de dirhams, alors que pour la même période, les dépenses fédérales pour la défense se limitèrent à peu moins de 610 millions de dirhams⁶⁷². Durant les premières années, La 4^e brigade mécanisée (Zafrah), composée à l'origine de deux

⁶⁶⁸ Emirates Shield (*Dir'a al Watan*), *op. cit.*, p.35.

⁶⁶⁹ Dr. Sheikh Sultan bin Khalifa Zayed al-Nahyan, *National security of the United Arab Emirates. A perspective in light of global changes to the new world order*, London : Rivermill publishing, 2003, p. 67.

⁶⁷⁰ Emirates Shield (*Dira'a al Watan*), *op. cit.*, p. 35.

⁶⁷¹ Sheikh Zayed oeuvra également au développement de la force de police de l'émirat, qu'il plaça sous le commandement de l'un de ses petits cousins Sheikh Mubarak bin Muhammad al Nahyan, assisté dans ses fonctions d'un officier irakien. Quelques années auparavant, en 1956, l'émir de Dubaï, Sheikh Saed bin Maktoum avait, lui aussi, créé une force de police, placée sous commandement britannique. Aqil, *op. cit.*, p.264.

⁶⁷² Le budget d'Abu Dhabi consacré à la défense s'élève à (en millions de dirhams) 341 en 1972, 513,6 en 1973, 1316,2 en 1974, 1314,2 en 1975 et 1431,5 en 1976. Pour sa part, le gouvernement fédéral a dépensé, pour le développement des forces armées, 40,5 millions de dirhams en 1972, 51,6 millions de dirhams en 1973, 79,9 millions de dirhams en 1974, 124, 2 millions de dirhams en 1975 et 312, 5 millions de dirhams en 1976. Muhammad Salih Al Musfir, *op. cit.*, p. 157 et suivantes.

régiments d'infanterie, fut l'élément central de la force de défense d'Abu Dhabi, notamment grâce à l'acquisition de véhicules de transport de troupes (de type Panhard) – en remplacement des jeeps - et de véhicules de combat d'infanterie. De 1971 à 1974, la force de défense participa en Oman à une opération extérieure, dite de maintien de la paix, au cours de laquelle un régiment d'infanterie fut envoyé en renfort aux troupes du Sultan dans la région de Muwaileh – province de Sahar - lors de la guerre du Dhofar⁶⁷³. Le 11 janvier 1974, Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan nomma son fils aîné, Sheikh Khalifa bin Zayed, au poste de commandant en chef des forces de défense de l'émirat⁶⁷⁴.

De dimension plus réduite, la force de défense de Dubaï, établie en 1971, se composait initialement de trois escadrons d'infanterie, d'un escadron de soutien, et d'un escadron blindé. Le poste de commandement était situé à Jumeirah et le camp d'entraînement de la force, à Al-Awer. Son développement fut confié à l'un des fils de l'émir de Dubaï, Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum. Formé dans les années 1960 à la Mons Officer Cadet School (l'une des filières de la Royal Military Academy de Sandhurst), Sheikh Mohammed bin Rashid avait assuré le commandement de la force de police de Dubaï de 1968 à 1971, avant de se voir confier, à l'indépendance du pays – et alors qu'il n'était âgé que de 22 ans - celui des forces de défense de Dubaï, puis d'être nommé ministre fédéral de la défense⁶⁷⁵. En 1975, la force de défense de Dubaï se composait de 1500 hommes - comparativement aux 3500 hommes de la force de défense de l'Union et aux 10 000 hommes de la force de défense d'Abu Dhabi, mieux équipées et mieux entraînées⁶⁷⁶.

⁶⁷³ Emirates shield (*Dira'a al Watan*), *op. cit.*, p. 35.

⁶⁷⁴ Chronicle of Progress : Twenty-Five years of Development in The United Arab Emirates, *op. cit.*, p. 55.

⁶⁷⁵ Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum est actuellement émir de l'émirat de Dubaï et premier ministre et vice président de la fédération. Chronicle of Progress : Twenty-Five years of Development in The United Arab Emirates, *op. cit.*, p. 91 ; Christopher Davidson, *Dubai : The Vulnerability of Success*, New York : Columbia University Press, 2008, p.141.

⁶⁷⁶ En 1975, la force de défense de l'union était organisée en six escadrons mobiles, équipés de véhicules blindés légers, de mortiers, et une branche aérienne forte de 7 hélicoptères (dont 3 offerts par Abu Dhabi). La force de défense d'Abu Dhabi, pour sa part, se composait de véhicules blindés lourds et légers, de missiles antichars Vigilant, 14 Mirage V et 12 Hawker Hunter, en plus de 9 vedettes rapides (small patrol boat). Cottrell, Alvin (ed.), *The Persian Gulf States : A General Survey*. Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1980, p. 52 et suivantes.

La force mobile de l'émirat de Ras Al Khaïmah fut pour sa part créée en 1969 par décret de l'émir Sheikh Saqr bin Mohammed Al Qasimi. La force, dont les effectifs ne dépassaient pas les 200 hommes, se composait de trois escadrons d'infanterie, d'une section blindée, et d'une section « mortier 81mm »⁶⁷⁷. Le poste de commandement était basé à Al Mansoorah et son camp d'entraînement à Al Burairat.

Établie en 1975, la garde nationale d'Oum Al Qaiwaïn possédait un escadron d'infanterie légère, un escadron de soutien, et un escadron blindé. Le poste de commandement était situé à Oum Al Qaiwaïn, et le camp d'entraînement dans la région de Muhazzab. Enfin, La garde nationale de Sharjah, formée en 1972 par l'émir Sheikh Sultan bin Mohammed Al Qasimi, était formée de trois escadrons d'infanterie légère et d'un escadron de commandement (*command squadron*), regroupés au sein du camp Al Qasimi. Le camp d'entraînement était situé à Al Zaid⁶⁷⁸.

2- La mise en commun des forces de défense : une fédéralisation en trompe-l'œil

Au moment de l'unification des forces armées, la supériorité de la force de défense d'Abu Dhabi ne fait donc aucun doute. Parmi les forces de défense des émirats, elle est alors la seule à posséder les caractéristiques d'une armée moderne, avec une structure de commandement relativement bien définie et trois branches de service intégrées. Or, malgré leur dimension plus modeste, les forces de défense de Dubaï et des émirats du Nord demeuraient étroitement associées à l'autorité des émirs, qui avaient su les utiliser à des fins de prestige personnel et de mobilisation de clientèles⁶⁷⁹. Les forces de défense autonomes, autrement dit, étaient une importante manifestation de leur pouvoir, qui consacrait dans les faits la réalité des divisions politico-territoriales imposées par la puissance britannique. Les émirs se montrèrent

⁶⁷⁷ Emirates shield (*Dira'a al Watan*), *op. cit.*, p.36.

⁶⁷⁸ *Ibid*, p. 37. Les effectifs de ces forces ne sont pas mentionnés dans les documents officiels. Sur la base de divers témoignages recueillis, il semble néanmoins possible d'affirmer que ceux-ci étaient nettement inférieurs à ceux des forces de défense de Dubaï et d'Abu Dhabi.

⁶⁷⁹ Davidson, 2005, *op. cit.*, p. 203.

dès lors réticents à en abandonner le contrôle. D'autant que, dans le contexte émirati, leur intégration dans le dispositif fédéral signifiait le repositionnement des composantes militaires et paramilitaires sous le commandement effectif de l'émirat d'Abu Dhabi, et donc de la famille Al Nahyan. Dans ce cadre, le processus d'unification des forces armées, à travers le renforcement des prérogatives de contrôle de l'État central, est devenu synonyme de domination de l'une des composantes du jeu fédéral sur les autres.

Pour ces raisons, bien que se pliant à la décision du Président d'unifier les forces armées au sein de la structure fédérale, Dubaï, soutenu par Ras Al Khaïmah et Sharjah, força la mise en œuvre de garanties lui permettant de conserver, temporairement selon Abu Dhabi, à plus long terme pour les autres, la mainmise sur son dispositif de défense. Le dispositif d'application de la réforme militaire a en effet prévu la création de commandements régionaux, placés sous le contrôle des émirats. Malgré l'unification, les forces armées fédérales sont restées divisées en trois organisations autonomes. Le commandement militaire de l'Ouest regroupait les forces de défense d'Abu Dhabi et la force de défense de l'Union. Il était placé sous la responsabilité du commandant et du vice-commandant suprême des forces armées, et sous l'autorité du GHQ d'Abu Dhabi. Le commandement militaire du Centre, composé de la force de défense de Dubaï, est demeuré, pour sa part, sous la responsabilité du ministre fédéral de la défense, Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum. Le commandement militaire du Nord, a intégré la force mobile de Ras Al Khaïmah et a été placé sous le commandement de la famille régnante de cet émirat, les Al Qasimi. Enfin, la garde nationale de Sharjah s'est vue intégrée à la troisième brigade (Yarmouk)⁶⁸⁰. Ainsi, à travers le système de commandement régional, Abu Dhabi a consenti à laisser aux autres émirats, et à l'émirat de Dubaï en particulier, un important droit de regard sur le développement de leurs forces de défense, au niveau à la fois de l'administration, de l'organisation, des doctrines opérationnelles et des programmes d'acquisition.

⁶⁸⁰ Pour sa part, la Garde de l'émir de Sharjah, créée en 1984, par la volonté de Sheikh Sultan bin Mohammed Al Qasimi ne sera intégrée aux forces de défense fédérales qu'en 1990. Emirates Shield (*Dira'a al Watan*), *op. cit.*, p.38. Entretien, Abu Dhabi, mai 2008 et juin 2009.

Conçus par Abu Dhabi comme une première étape dans la création d'une force armée émiratie, les commandements régionaux sont cependant abolis par le président de la fédération, le 31 janvier 1978. Sheikh Zayed réaffirme alors aux membres du Conseil suprême la nécessité de placer les diverses composantes de l'armée fédérale sous la direction du *General Headquarter* d'Abu Dhabi. En parallèle, il renforce la domination de la famille Al Nahyan au sein des forces armées fédérales en nommant son deuxième fils, Sheikh Sultan bin Zayed Al Nahyan – alors âgé de seulement 23 ans - au poste de commandant en chef. Mal conçue, tant d'un point de vue politique que militaire, la réforme n'a pas cependant été suivie d'effet. Inquiet de voir son rôle marginalisé au sein des forces armées, Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum aurait en effet menacé de retirer l'émirat de Dubaï de la fédération des Émirats arabes unis (avec les émirats de Ras Al Khaïmah et d'Oum Al Qaiwaïn) si le président de la fédération ne revenait pas immédiatement sur sa décision⁶⁸¹. Malgré le souci de Sheikh Zayed de clarifier les fonctions de commandement au sein des forces armées, le système temporaire des commandements régionaux fut maintenu sous la pression des autres émirats. Signe de la défiance existant entre les membres de la fédération, le leadership de Dubaï décida dans les années suivantes de renforcer son dispositif militaire, augmentant de manière significative ses dépenses en armement, qui triplèrent au cours des années 1980⁶⁸².

Le ministre de la défense, Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, refusa par ailleurs toute forme de coopération avec les autorités fédérales en matière de politiques de défense et d'armement⁶⁸³. L'unification des forces armées offre donc l'image, au cours de ces années, d'une fédéralisation en trompe l'œil. De toute évidence, la logique de l'intégration ne joue pas à plein. À cet égard, les difficultés politiques associées à la mise en commun des efforts de défense sont venues souligner l'opposition qui prévaut dans le cas émirati entre les concepts d'unification et d'intégration. Comme le précisent Ghassan Salamé et Giacomo Luciani : « Intégration – du

⁶⁸¹ Sheikh Mohammed bin Rashed Al Maktoum invoqua l'absence de consultation par le Président pour expliquer son opposition au décret. Entretien, Abu Dhabi, mai 2009. Comme le note à cet égard Al Nabeh : " Many in Dubai and the northern emirates interpreted this move as a clear attempt by Abu Dhabi to assume even greater control over the federation and what remained of their non-UDF incorporated local armies (most notably the Dubai Defense Force, the Sharjah National Guard, and Ras Al Khaïmah Badr Brigade). " Al Nabeh, *op. cit.*, p.62.

⁶⁸² Al Musfir, *op. cit.*, p.161.

⁶⁸³ *Ibid.*

Latin *integer*- est le processus par lequel les différences sont progressivement surmontées et l'homogénéité est créée. Il est nécessaire d'effectuer la distinction entre intégration et unification ; celui-là correspond à des processus économique, culturel et sociétal, alors que celui-ci (unification) s'inscrit davantage dans des logiques institutionnelles⁶⁸⁴.» Dans la sphère politique, poursuivent-ils, « la nécessité d'intégrer se traduit par l'établissement de bases communes d'allégeance à l'État et à son système politique⁶⁸⁵.» Compte tenu des vellétés d'autonomie de certains émirats, l'unification, aux Émirats arabes unis, n'a ainsi été possible uniquement dans la mesure où elle n'engendrait pas de processus d'intégration. Toute mesure jugée susceptible de favoriser l'intégration des sept émirats au sein de l'entité fédérale a en effet été soumise à de fortes résistances, qui en limitèrent la portée. Dans ce contexte, la construction d'une force militaire fédérale, instrument privilégié des ambitions centralisatrices du leadership politique d'Abu Dhabi, n'a pas servi de vecteur à la modification des dynamiques d'allégeance et de mobilisation des populations émiraties - dont les relations avec le pouvoir central continuèrent de transiter par les familles régnantes à la tête de chaque émirat. Comme l'a noté Ali Mohammed Khalifa à propos de la construction d'une force militaire aux É.A.U. dans les années 1970 et 1980 : "The unification of the armed forces in the UAE represents a significant development in the life of the union. However, it is only the beginning. The realization of full integration, not just formal merger, is contingent upon both the ability and willingness of the central military authority to blend both personnel and equipment across the three military/geographic divisions outlined above in a manner, and to an extent, compatible with the strategic defense requirements of the union as an integrated geographical unit.⁶⁸⁶ "

L'autonomie militaire ainsi concédée aux émirats est bien la reconnaissance de l'éclatement des allégeances aux Émirats arabes unis. Celles-ci, morcelées entre les différentes composantes de la fédération, ont fini par constituer une réalité à part entière. Contrairement à ses partenaires du Conseil de Coopération du Golfe, les Émirats arabes unis se sont donc

⁶⁸⁴ Giacomo Luciani & Ghassan Salamé, "The Politics of Arab Integration", in *The Arab State*, Giacomo Luciani (ed.), London : Routledge, 1990, p.395. Traduction de l'auteur.

⁶⁸⁵ *Ibid*, p.399.

⁶⁸⁶ Khalifa, *op. cit*, p. 172.

développés institutionnellement sans que soit remis profondément en cause les équilibres traditionnels, se posant par là même en obstacles aux différentes stratégies d'appropriation de la scène politique par l'une ou l'autre des familles au pouvoir. Comme nous l'observerons dans le prochain chapitre, ce n'est qu'au début des années 1990, à la faveur de l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de dirigeants, que les forces armées contribueront au bouleversement des équilibres de pouvoir au sein de la fédération et à la redéfinition des dynamiques d'allégeance au profit de l'État central et de ceux qui en ont assuré le développement. À cet égard, le prochain chapitre permettra d'illustrer les facteurs qui ont permis dans les années 1990 d'associer la construction d'une force militaire à la volonté d'Abu Dhabi de centraliser l'État et de renforcer ses prérogatives de contrôle sur les autres émirats de la fédération.

DU PÉTROLE À L'ARMÉE :
LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE
L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

6. MODERNISATION DES FORCES ARMÉES ET CONSOLIDATION DE L'ÉTAT FÉDÉRAL : LES PARIS SUR LES RESSORTS DE LA PUISSANCE AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

Dans les chapitres précédents, nous avons souligné de quelle manière l'assimilation entre la famille régnante et l'entité étatique est fondamentale au sein des États de la péninsule Arabique. Aux Émirats arabes unis, cependant, la structure fédérale s'est posée en obstacle à la complète appropriation de la scène politique par l'une ou l'autre des familles au pouvoir. L'aubaine pétrolière a certes modifié l'équilibre des forces et la nature des relations entre les émirs de la fédération, aggravant les situations de dépendance des petits émirats à l'égard de ceux dotés d'un sous-sol riche en hydrocarbure, mais l'effort de redistribution destiné en priorité à assurer la cohésion du pouvoir central n'a pas pour autant réduit les capacités d'autonomie de ses composantes.

Après une décennie d'indécision et de paralysie institutionnelle, provoquée par la détérioration de l'état de santé de l'émir de Dubaï Sheikh Rashid bin Saeed Al Maktoum - qui tomba malade peu de temps après sa réélection au poste de vice-président de la fédération, en 1981, et ne recouvra jamais la santé jusqu'à sa mort le 7 octobre 1990 - la dynamique fédérale des É.A.U. a connu des changements significatifs dans les dernières années du

vingtième siècle⁶⁸⁷. En particulier, les difficultés politiques liées à la construction d'une force militaire ont été en partie levées, ouvrant la voie à l'intégration des forces de défense autonome de Dubaï et des émirats du nord de la fédération dans le dispositif fédéral. Partie intégrante de la stratégie de construction de l'État d'Abu Dhabi, les efforts en vue de se doter d'un outil de défense commun ont rendu possible la mise en œuvre d'un nouveau compromis fédéral. Celui-ci correspond aux attentes d'une nouvelle génération de dirigeants qui, au sein de la capitale fédérale, ont favorisé toujours davantage les mécanismes d'intégration au centre des différentes composantes de la société émiratie. Ainsi, contrairement à une vision répandue, la fédération des Émirats arabes unis n'est aujourd'hui ni une « illusion », ni même une structure lâche⁶⁸⁸.

Ces développements correspondent également à un pari différent sur les ressorts de la puissance effectué au cours des années 1990 par les deux émirats pivots de la fédération, Abu Dhabi et Dubaï. En effet, alors que la famille Al Nahyan cherche, à travers des moyens renouvelés, à renforcer les attributs classiques de l'État et à asseoir sa prédominance sur les autres émirats de la fédération, l'émirat de Dubaï renonce simultanément à ses prérogatives souveraines et aspire à gagner en autonomie à travers le développement d'une économie de services, reposant sur la libre circulation des biens, des hommes et des capitaux et offrant un environnement de tolérance et de laissez-faire peu coutumiers dans la région. La dynamique fédérale et les modalités de fonctionnement de l'État central s'en trouvent profondément bouleversés : l'émirat de Dubaï, ayant obtenu les garanties nécessaires à sa stratégie de développement économique, a cessé de s'opposer aux ambitions centralisatrices d'Abu Dhabi, qui peut désormais imposer son modèle de construction de l'État. Pour les artisans de sa politique fédérale, le développement et la centralisation des moyens de contrainte sont devenus, dans un tel contexte, un moyen privilégié d'appropriation de la scène politique émiratie. Les lignes qui suivent ont pour objectif de cerner cette question, en insistant tout d'abord sur l'intérêt renouvelé des dirigeants abu dhabiens pour la mise en commun des forces de

⁶⁸⁷ Né en 1912, Sheikh Rashid bin Saeed Al Maktoum a dirigé l'émirat de Dubaï de 1958 à 1990. À sa mort, son fils aîné, Maktoum bin Rashid Al Maktoum, lui a succédé. Nommé prince héritier en 1995, son frère cadet, Mohammed bin Rashid Al Maktoum occupe depuis 2006 les fonctions d'émir de Dubaï, ainsi que celles de vice-président, premier ministre et ministre de la défense de la fédération.

⁶⁸⁸ Sur cette question, voir notamment Davidson, 2005, *op. cit.*, en particulier le chapitre 4.

défense dans les années 1990, dans le cadre du processus de modernisation des forces armées, et de son impact sur la dynamique fédérale des É.A.U.

A - La signification politique de la construction d'une force militaire depuis 1990

La mise sur pied d'un commandement militaire unifié en 1976, loin de marquer l'aboutissement du processus d'intégration des forces armées des Émirats arabes unis, n'en a été au contraire que le point de départ. Le refus de certains dirigeants de renoncer à leur autonomie de défense, on l'a vu, a bloqué toute tentative d'Abu Dhabi en vue de créer une force militaire fédérale. Son développement s'est par là même trouvé subordonné aux impératifs de stabilité politique interne et aux ambitions, parfois contradictoires, des émirs de la fédération, sans qu'émerge une véritable posture commune permettant de définir les paramètres de la mise en commun de l'effort de défense. Ce n'est qu'à la fin des années 1990 – presque vingt ans après leur unification formelle – que les forces armées ont été réunies sous une structure de commandement unique. Ce changement a d'abord été rendu possible par la volonté d'Abu Dhabi, dans la dernière décennie du vingtième siècle, de moderniser l'appareil militaire des É.A.U. pour en faire un élément fondamental de sa stratégie de défense. Pour son principal artisan, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, la réussite du processus d'unification des forces armées prendrait également racine dans la volonté renouvelée du leadership politique d'Abu Dhabi d'associer, après diverses tentatives restées sans lendemain, la construction d'une force militaire à l'objectif de consolidation et de centralisation de l'État fédéral. En témoigne tout particulièrement le discours prononcé par l'ex-chef d'État major à l'occasion du trente-troisième anniversaire de l'unification des forces armées, qui illustre avec clarté la signification politique de la construction d'une force militaire aux É.A.U. depuis le début des années 1990 :

"The 6th of May 2009 marks the 33rd anniversary of the unification of the UAE Armed Forces, an event that is both glorious and dear to all our hearts. This central event in our national development, which occurred five years after the formation of the UAE Federation, in essence represented the second launch of our young state, founded in 1971. Based on this historic decision, the land, naval and air forces were unified under a single command, namely the General Command of the Armed Forces."

"The historic decision to unify the UAE Armed Forces was the result of a determination to remove all barriers that might hinder the complete interaction, communication and integration between state institutions. The decision stemmed from the state's continuous effort to reinforce its federal structure and enhance its security and stability. The symbolic significance of unification lies in its role as the starting point in an important, qualitative transition aimed at achieving the people's hopes and aspirations with regard to the integration of the armed forces under a single banner and a single command, thus positioning the UAE Armed Forces as a steadfast, impenetrable shield protecting both the homeland and its citizens. Furthermore, it is an event that contributed significantly to the expansion and development of our Armed Forces in terms of the number of troops, as well as their preparation, organization, arming and training."

"On this great occasion we must not overlook the fact that this pivotal step in the unification process, which took place in 1976, came about under the guidance, endorsement and determined efforts of the late Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan – may he rest in peace – and the late Sheikh Rashid bin Saeed Al Maktoum – may God bless his soul – together with their brothers, Their Highnesses the members of the Federation's Supreme Council and Rulers of the Emirates. Such efforts were also indicative of a widespread commitment to bolstering the foundations of unity that are shared by all in the UAE."

"The decision to unify the UAE Armed Forces, which followed a number of important preparatory measures that guaranteed its success, illustrates the prudent and incremental nature of internal UAE policies. The UAE is founded on the principles of centrism and moderation, and has always taken care to avoid rushed, uncalculated decisions in order to mitigate negative results."

"The decision to unify our Armed Forces represented a new starting point in the history of the federal state. Today, under the leadership of H.H Sheikh Khalifa Bin Zayed Al Nahyan, the President of the UAE, development has been achieved at all levels. In light of His Highness' wise vision and astute direction, the UAE Armed Forces continue to achieve great progress by employing the latest military technologies, recognizing that development and modernization cannot be

accomplished in the absence of modern science and technology. [...]"

"In fact, this occasion represents an opportune moment to fully consider the reality of this great accomplishment which gives us the confidence to convert our ambitions into reality. Indeed, the UAE has come a long way in terms of its extensive development and achievement in a number of fields. However, we always remain in need of the symbolic power which we derive from such occasions, for the purpose of spurring on the ever greater progress and development of our country."

"While we can all take pride in the great achievements of the UAE Armed Forces, we must remain committed to the ongoing process of development and modernization; a process that requires regular monitoring in order to maintain the high level of progress demanded by the ongoing global information revolution, which has led to so many major changes in the concept of security. This necessitates the continuous development of our military strategy, particularly in light of our national ambitions, which we have always strived to realize. [...]"

"We all recall the words of His Highness Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, the President of the UAE, who said : "The unification of our Armed Forces was not an aggressive act aimed against anyone; it was a prerequisite in achieving the unity of the state and in maintaining its continuity in order to make the country a regional Arab, military, economic and political power that would defend Arab rights; stand by nations affected by conflicts and natural disasters; support and establish economic and charitable projects that serve humanity; and mitigate other's suffering without favoring any one nation over another."

"On this occasion, we would like to reaffirm our pledge that our Armed Forces will 'raise the bar' in terms of the capacity and capability of their officers and subordinates, in accordance with the latest methods and technological advances, thus guaranteeing their constant readiness to fulfill their role in maintaining security and stability, and defending this country's achievements."

"In this regard, we must also reiterate the fact that our confidence in our Armed Forces is boundless; they are our

impenetrable shield; our ultimate protection. Indeed, they are the embodiment of the Federation and a symbol of its national unity—in the past, the present and the future."

"On this date, the 6th of May, which represents a beacon of achievement in the history of the UAE and a supreme moment in its federal experience, we express our heartfelt congratulations to His Highness Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, the President of the UAE and Supreme Commander of the Armed Forces; to His Highness Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, Vice-President and Prime Minister of the UAE and Ruler of Dubai; to Their Highnesses the Members of the Supreme Council of the UAE and Rulers of the Emirates; and to all the brave members of our Armed Forces; praying to Almighty Allah that this fortuitous occasion return for many years to come, marked by auspicious and blessed events⁶⁸⁹."

En évoquant tout à la fois l'opposition de certains émirats à la mise en commun de l'effort de défense, les motivations politiques qui ont inspiré les partisans de l'unification des forces armées, le rôle de celles-ci dans le développement du sentiment national émirati, les efforts menés en vue de consolider les effectifs et leur niveau de formation, les propos de l'ex-chef d'État-major offre un témoignage éloquent de la nature fonctionnelle attribuée à la construction d'une force militaire par les dirigeants de l'émirat. Contrairement à ce qui est fréquemment mis de l'avant par nombre de spécialistes des problématiques de défense des États de la péninsule Arabique, l'intérêt de développer un outil militaire ne se réduit pas à une mise en scène destinée à manifester symboliquement sa présence dans le jeu régional⁶⁹⁰. Certes, il est possible d'admettre avec certains observateurs de la scène politique émiratie que « pour Abu Dhabi, construire une armée est semblable à la volonté de Dubaï de bâtir des îles artificielles de toutes sortes : cela lui permet d'exister en tant qu'État, de montrer et de faire savoir qu'il

⁶⁸⁹ "A Statement by His Highness General Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, Crown Prince of Abu Dhabi and Deputy Supreme Commander of the UAE Armed Forces on the Anniversary of the Unification the UAE Armed Forces ", *Dira'a al Watan*, mai 2009.

⁶⁹⁰ C'est notamment la thèse développée par Cordesman. Celui-ci soutient en effet que le développement des forces armées des États de la péninsule Arabique repose d'abord sur une volonté de prestige local et régional des dirigeants. On développe des armées « tape-à-l'œil » (ce qu'il nomme le "glitter factor" des forces armées de la péninsule Arabique) sans véritablement se soucier de leurs capacités militaires réelles. Voir, Cordesman, 2006, *op. cit.*

existe⁶⁹¹.» Mais, l'intérêt renouvelé de certains dirigeants de la famille Al Nahyan, au lendemain de la Guerre du Koweït, pour le développement des forces armées s'explique aussi par la volonté de redéfinir, par la contrainte si nécessaire, les équilibres au sein de la fédération en vue d'ériger un État plus fort et plus centralisé que celui imposé par les dynamiques politiques au lendemain de l'indépendance. À cet égard, deux points méritent de retenir notre attention, qui nous permettront de mieux comprendre dans quel contexte les forces armées, après diverses tentatives en trompe-l'œil dans les années 1970, ont pu servir les stratégies de contrôle et d'appropriation de la scène politique fédérale par la famille Al Nahyan.

B - Renforcement des attributs classiques de l'État et appropriation de la scène politique fédérale

1- La transformation de la dynamique fédérale

Tout d'abord, dans les années 1990, l'intégration des forces armées au dispositif fédéral s'est effectuée dans le cadre de réalités politiques fédérales transformées. Les principes ayant présidé à la naissance de la fédération et au fonctionnement de ses institutions ont en effet évolué à la suite de l'arrivée au pouvoir de nouveaux dirigeants qui ont progressivement insufflé un contenu différent, mais tout aussi contradictoire, aux visions dominantes et concurrentes précédemment défendues par les émirats d'Abu Dhabi et de Dubaï, Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan et Sheikh Rashid bin Saeed Al Maktoum. À la mort de ce dernier, en 1990, l'émirat de Dubaï s'est transformé complètement. Le nouvel émir, Sheikh Maktoum bin Rashid Al Maktoum - et plus encore son frère cadet Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, nommé aux fonctions de prince héritier de l'émirat en 1995 - ont multiplié les projets de développement économique. Tirant profit de l'instabilité régionale (la guerre entre l'Iran et l'Irak, l'invasion du Koweït et la guerre du Golfe, les conflits de la Corne de l'Afrique et l'éclatement de l'URSS) et, d'une manière générale, des phénomènes associés au processus de la mondialisation, les dirigeants de l'émirat se sont alors attelés à transformer Dubaï en cité-globale⁶⁹². De proche en proche, l'environnement de tolérance et de laissez-faire – peu coutumier dans la région – créé à l'ombre des restrictions fédérales ont permis à l'émirat de se positionner

⁶⁹¹ Entretien avec le rédacteur politique d'un des principaux quotidiens d'Abu Dhabi, novembre 2008.

⁶⁹² Sur cette question, voir le chapitre 7 de la thèse.

comme lieu de transit du commerce régional, puis comme plate forme touristique et financières entre l'Europe et l'Asie⁶⁹³.

Or, les choix économiques et politiques qui découlent de cette stratégie de développement ont profondément affecté la stratégie fédérale de Dubaï. Dans les années 1990, l'émirat a en effet renoncé à ses prérogatives souveraines comme autant de lest à jeter pour gagner en capacité d'action à l'échelle régionale et internationale. La dynamique fédérale en a été d'autant plus affectée qu'elle a cessé de constituer un enjeu politique significatif pour Dubaï, qui aspire désormais à gagner en autonomie à travers la mobilisation de nouvelles ressources que rendent disponibles son rayonnement et son ouverture. Progressivement, la stratégie « post-étatique » de la cité dubaïote a ainsi favorisé son intégration au sein du système fédéral. Cela est d'autant plus marquant qu'au fur et à mesure que Dubaï se dépolitise et s'internationalise au cours des années 1990, se renforcent les prérogatives de contrôle d'Abu Dhabi sur les autres émirats de la fédération.

La transformation de l'émirat de Dubaï coïncide, dans l'émirat voisin, avec l'accession à des postes de responsabilité de plusieurs des fils de l'émir Sheikh Zayed. En quelques années, ceux-ci ont réussi à se forger une base importante de pouvoir, tant sur la scène politique locale que fédérale, et circonscrire leur domaine d'influence respectif. Dès la seconde moitié des années 1990, la gestion de l'émirat d'Abu Dhabi et de sa politique fédérale a été divisée (sous la bienveillance de l'émir) entre le prince héritier de l'émirat d'alors, Sheikh Khalifa bin Zayed, et le groupe formé des six fils issus du mariage de Sheikh Zayed et Fatima bin Mubarak Al Ketbi. Concernant le projet fédéral, leur ambition est la même : tous reprennent alors à leur compte le souhait du patriarche d'Abu Dhabi de construire un État fédéral fort et centralisé. Les moyens à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif, en revanche, ne font pas consensus. Les tensions déjà perceptibles au sein de l'institution militaire entre le prince héritier et le chef de file des Bani Fatima,

⁶⁹³ Comme le note à cet égard, Fatiha Dazi-Héni : « Ce « bien vivre », unique dans l'une des régions les plus conservatrices du monde, a largement permis de capter argent et talents. Dubaï a laissé les nombreuses communautés ethniques et religieuses présentes dans l'émirat s'exprimer aussi bien au sein de leurs lieux de culte (églises, temples hindous) que dans leurs écoles. Les nombreux espaces de loisirs, la libre circulation d'alcool, ou encore l'industrie de la prostitution, sont autant d'avantages que seul Dubaï est en mesure de proposer à une main-d'œuvre expatriée de plus en plus aisée, et donc plus consumériste. » Dazi-Héni, *op. cit.*, p. 207.

Sheikh Mohammed bin Zayed⁶⁹⁴, se sont notamment focalisées sur la pertinence de soutenir les ambitieux projets du cousin dubaïote. Sheikh Khalifa, fort de son emprise sur les secteurs pétrolier et financier⁶⁹⁵, a toujours montré sa volonté de limiter l'influence croissante de l'émirat de Dubaï⁶⁹⁶. Bien que soucieux de renforcer la fédération, il opte néanmoins pour une gestion consensuelle et collégiale du pouvoir. Comme son père avant lui, il utilise la redistribution des recettes pétrolières pour assurer la cohésion et la fidélisation des autres émirats de la fédération, plutôt que d'en faire le vecteur du renforcement et de la centralisation de l'État. Sheikh Khalifa est resté résolument hostile à la stratégie économique de Dubaï, qu'il juge être en contradiction avec les objectifs de développement de la fédération⁶⁹⁷. Son demi-frère, pour sa part, s'est au contraire porté en soutien au modèle de développement économique mis en œuvre par Mohammed bin Rashid Al Maktoum, s'y associant à plus d'une reprise⁶⁹⁸. L'ex-chef d'État major aurait en effet vu d'un bon œil la volonté de l'émirat de Dubaï de définir un mode ambitieux de sortie de l'économie pétrolière⁶⁹⁹. Il aurait d'autant plus volontiers apporté son soutien aux projets mis en œuvre dans l'émirat voisin, qu'il a estimé à cette époque bénéfique l'établissement d'une nouvelle zone économique dans le pays, une sorte de poste avancé permettant sur le modèle de certains pays asiatiques d'attirer hommes, marchandises et capitaux et d'offrir une visibilité internationale à l'État.

⁶⁹⁴ Sur cette question, voir chapitre 2 de la thèse.

⁶⁹⁵ L'emprise de Sheikh Khalifa sur le secteur financier est aujourd'hui remise en cause, on l'a vu, par le développement de nouveaux fonds souverains qui échappent à son contrôle.

⁶⁹⁶ Entretien, Abu Dhabi, mai 2008.

⁶⁹⁷ Entretiens réalisés à Dubaï, Abu Dhabi et Ras Al Khaïmah entre novembre et décembre 2008. Dans les années 1990, l'argent de la rente pétrolière n'a pas davantage été mis à contribution que par le passé pour assurer les objectifs de centralisation de l'État fédéral. La rente pétrolière, en effet, a continué d'être utilisée comme un liant permettant d'assurer la bonne entente entre les membres de la fédération. Comme le mentionne à juste titre Fatiha Dazi-Héni, « la communauté d'intérêts et le principe de redistribution de la rente contre allégerance ont, encore aujourd'hui, force de loi dans le système fédéral. » *op. cit.*, p.159. À elles seules, les recettes pétrolières et leur redistribution aux autres émirats de la fédération n'ont donc pas suffi à faire pencher la balance dans le sens d'un État plus unifié et plus centralisé que celui envisagé au départ. Le processus d'intégration du Dubaï au sein de la fédération n'est pas – loin s'en faut – le corollaire de sa dépendance financière et politique. Il doit davantage être interprété comme la volonté de ses dirigeants de trouver, à partir des années 1990, de nouvelles ressources d'autonomie, alors même que l'émirat d'Abu Dhabi entreprend de renforcer son contrôle sur les fonctions souveraines de l'État.

⁶⁹⁸ Notamment dans le cadre du projet gazier « Dolphin », initialement conduit par le Bureau des Offsets. Sur ce projet, voir le chapitre 4 de la thèse.

⁶⁹⁹ Entretien avec le professeur Abdulkhaleq Abdullah, juin 2008.

a) L'intégration de la force de défense de Dubaï dans le dispositif fédéral

La bonne entente entre les deux hommes résulte également d'intérêts complémentaires. Œuvrant, avec ses frères germains, au renforcement des attributs classiques de l'État des É.A.U., Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, a trouvé dans la stratégie de développement économique de Dubaï les arguments lui permettant de compléter le processus d'intégration des forces armées⁷⁰⁰. Dès le départ, la réussite du programme de modernisation de l'appareil militaire avait été lié à la possibilité d'établir une structure de commandement unique, ainsi que la mise en commun des procédures d'acquisition et d'évaluation des matériels militaires, de l'entraînement et de la formation, ainsi que des méthodes de recrutement et de promotion. Il est en effet apparu que le processus de modernisation des forces armées ne faisait sens que dans la mesure où les émirats de la fédération possédant des forces de défense non intégrés acceptaient d'y participer. Au début des années 1990, plus du tiers des effectifs de l'armée de terre, et une partie non négligeable de l'armée de l'air, évoluaient de façon autonome⁷⁰¹. Dubaï, en particulier, refusait de coordonner avec l'État-major des forces armées ses dépenses militaires, engendrant d'importants problèmes de compatibilité des systèmes d'arme au sein des forces armées fédérales. L'existence de commandements régionaux autonomes, provoquée par l'échec des tentatives d'intégration des forces armées en 1976 et 1978, a donc posé, avec une acuité renouvelée, la question de l'indépendance de la force de défense de Dubaï dans le dispositif militaire fédéral.

⁷⁰⁰ Le pouvoir des Bani Fatima, on l'a vu, s'est considérablement accentué au cours des dernières années, notamment au niveau fédéral, à travers le contrôle et le renforcement des fonctions régaliennes de l'État. Aux côtés de Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, qui s'est assuré le contrôle des forces armées fédérales, son frère germain cadet Sheikh Abdallah bin Zayed a occupé les fonctions de ministre fédéral de l'Information, avant d'être nommé ministre des Affaires étrangères en 2006. Sheikh Mansour bin Zayed, pour sa part, occupe les fonctions de ministre des Affaires de la présidence et de vice-premier ministre de la fédération, poste visant à faire contre pouvoir au premier ministre, Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, également vice-président de la fédération et émir de Dubaï. Un autre Bani Fatima, Sheikh Hazza bin Zayed est à la tête des services de renseignement fédéraux. Enfin à noter que Hamdan bin Zayed a occupé la fonction de vice-ministre des Affaires étrangères (1990-2006), ainsi que celle de vice-premier ministre de la fédération (1997-2009). Sur cette question, voir chapitre 3 de la thèse.

⁷⁰¹ Incluant deux brigades d'infanterie, d'environ 15 000 hommes - soit un tiers des effectifs terrestres des forces fédérales.

Pour contrer les résistances de l'émir, Sheikh Maktoum bin Rashid Al Maktoum, et s'assurer le soutien de son dauphin – alors commandant des forces de défense de Dubaï et véritable artisan de la transformation économique de l'émirat-, les propositions effectuées dans ce domaine par l'ex-chef d'État-major ont été accompagnées de diverses promesses de financement des projets de développement économique de Dubaï, dont certains n'avaient pas reçu le soutien initial des autorités abu dhabiennes. Comme le souligne un ancien conseiller de l'émir Sheikh Zayed, le montant proposé en compensation à ce dernier proviendrait notamment des revenus générées par les programmes de compensation militaire⁷⁰².

C'est dans ce contexte qu'un accord est finalement conclu, en 1997, au terme duquel le Commandement militaire central, sous la responsabilité du ministre de la défense, Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, est finalement intégré aux forces armées fédérales et cesse d'exister en tant qu'entité indépendante – comme en témoigne la fermeture des locaux qui abritaient, à Dubaï, la force de défense⁷⁰³. Deux ans plus tard, son intégration était complétée avec la mise en commun de l'armée de l'air et de la défense antiaérienne d'Abu Dhabi et de Dubaï au sein des forces armées fédérales⁷⁰⁴. Le ministère de la défense, contrôlé par Dubaï, cesse alors de peser dans la formulation des politiques en matière de gestion du personnel de défense, d'organisation, d'équipement, de préparation et d'emploi des forces armées, désormais placées sous le contrôle exclusif du *GHQ* d'Abu Dhabi. La

⁷⁰² Entretien, Abu Dhabi, mai 2009.

⁷⁰³ Entretien réalisé à l'État-major des forces armées, Abu Dhabi, mai 2009. Comme le soulignait à cet égard un document du Bureau de l'industrie et de la sécurité (affilié au Département du Commerce du gouvernement des États-Unis) en 1999 : "Until December 1997 a separate entity called the Central Military Command (CMC) was responsible for the defense of the emirate of Dubai, but on that date on the instruction of Lt. General Sheikh Mohammed Bin Rashid Al Maktoum, who is both Dubai Emirate's crown prince and its federal defense minister, the CMC was integrated into the federal forces and ceased to exist as a separate entity. The Ministry of Defense is largely a political entity headquartered in Dubai and headed by Lt. General Sheikh Mohammed Bin Rashid Al Maktoum as Minister of Defense". Texte disponible sur <http://www.bis.doc.gov/defenseindustrialbaseprograms/index.htm>

⁷⁰⁴ En parallèle, Dubaï accepte, en 1996, l'entrée en vigueur permanente de la Constitution des É.A.U. Cette dernière, on l'a souligné, était restée provisoire depuis 1971 en raison du refus de certains émirats de voir inscrit dans le texte constitutionnel divers articles jugés porter atteinte à leur autonomie.

défense devient ainsi la prérogative exclusive de la famille Al Nahyan, marquant l'aboutissement d'un processus amorcé au début des années 1970. Fruit d'un pari différent sur les ressorts de la puissance, effectué simultanément par les deux émirats pivots de la fédération, l'intégration des forces armées autonomes de Dubaï au sein de la structure fédérale a ainsi contribué à lever un des obstacles à l'appropriation de la scène politique centrale par l'une des familles régnantes⁷⁰⁵. L'émirat dubaïote s'y oppose d'autant moins qu'il estime avoir trouvé dans la transformation économique, qu'il a progressivement mis en œuvre, les ressources lui permettant de se maintenir à l'abri des contraintes fédérales.

b) Surclassement et intégration des autorités périphériques

Cela n'est cependant pas le cas des autres émirats de la fédération, qui seront amenés à imiter, dans la mesure du possible, l'exemple dubaïote. En effet, le renoncement de l'émirat de Dubaï à son autonomie de défense a contribué à affaiblir la position des émirats du Nord dans le jeu fédéral, en particulier celle de l'émirat de Ras Al Khaïmah (RAK) qui pendant des années avait cherché à se réfugier derrière le refus systématique de Dubaï de construire un État central fort pour affirmer sa propre autonomie au sein de la fédération. Les velléités autonomistes de Ras Al Khaïmah ont notamment découlé de l'appréciation différenciée de ses dirigeants de la place et du rôle des Émirats arabes unis dans son environnement régional, qui s'est traduit par des rapprochements avec des partenaires stratégiques parfois concurrents ou opposés à Abu Dhabi⁷⁰⁶. Or, il apparaît que le coût politique associé à ces prises de position soit aujourd'hui bien plus élevé qu'il ne l'était dans les années 1980, obligeant l'émirat de RAK à se transformer et à se ranger derrière les positions de la capitale fédérale. Les tensions observées ces dernières années au sein de la famille régnante sont venues corroborer cette assertion. Elles illustrent le processus de transformation des équilibres entre

⁷⁰⁵ Comme le souligne un général des forces armées émiraties : « Dès le départ, le processus d'unification des forces de défense a été associé à la volonté de nos dirigeants de construire un État. Pendant longtemps, le projet de Sheikh Zayed a fait face à des résistances ; il n'a pas été facile de trouver une formule qui soit avantageuse pour tous. Tout cela nécessita beaucoup de temps et de patience, car il faut l'admettre, cela bouleversa aussi les équilibres qui prévalaient au sein de la fédération. » Entretien avec un général des forces armées émiraties, Bahreïn, décembre 2009.

⁷⁰⁶ Sur cette question, voir le chapitre 7 de la thèse.

les composantes de la fédération survenue au cours des vingt dernières années⁷⁰⁷.

Officiellement, l'émirat de Ras Al Khaïmah est dirigé, depuis le 17 juillet 1948, par Sheikh Saqr bin Mohammad Al Qasimi. Dans les faits, cependant, l'émir vieillissant a de longue date confié la gestion de l'émirat à ses fils, en premier lieu l'aîné, Sheikh Khalid bin Saqr Al Qasimi, prince héritier de l'émirat de 1966 à 2003⁷⁰⁸. Sur le plan interne, la domination de ce dernier a cependant été constamment fragilisée du fait de sa difficulté à se rallier les autres membres de la famille régnante de Ras Al Khaïmah que son père avait chassé du pouvoir en 1948. À cela s'ajoute que, contrairement aux autres émirats de la fédération où les familles régnautes sont issues des tribus ou des confédérations tribales les plus nombreuses⁷⁰⁹, les Qawasim de Ras Al Khaïmah constituent un peu moins de 5% de la population locale de l'émirat. Ce phénomène, associé à l'absence de ressources économiques, a dès lors rendu mal aisée l'assimilation du cadre stato-territorial de RAK à la famille régnante de l'émirat. Sheikh Khalid a par ailleurs toujours entretenu des relations tendues avec Abu Dhabi. À plusieurs reprises ses prises de position ouvertement hostile à l'Iran ont agacé les artisans de la politique extérieure émiratie, soucieux de ne pas aviver les tensions avec Téhéran. Court-circuitant les canaux officiels de la diplomatie, il développa sa propre action régionale, le conduisant notamment à effectuer des visites officielles en Irak dans les années 1980. Autonome sur le plan militaire, l'émirat, sous l'action de Sheikh Khaled, avait été aussi par conséquent en mesure d'échapper au

⁷⁰⁷ À cet égard, l'hypothèse, maintes fois appliquée à la région du Golfe, de dirigeants dont la volonté de défendre le pays et ses richesses serait contre-balancée par un exercice jaloux du pouvoir et des craintes nourries par les putschs militaires anti-monarchiques, ne s'applique pas au contexte émirati. En effet, dans le contexte des Émirats arabes unis, la montée en force de l'institution militaire, entièrement verrouillée en son centre par la famille régnante d'Abu Dhabi, fut moins redoutée par le leadership politique de cet émirat que les nombreux désaccords entre les dirigeants de la fédération sur les principes devant guider l'action de l'État sur les scènes locale et régionale.

⁷⁰⁸ Entretien, Ras Al Khaïmah et Dubaï, juin 2008. Voir également "The Ras Al Khaïmah Succession Crisis", 4 juillet 2003, disponible sur <http://www.theestimate.com/public/070403.html>

⁷⁰⁹ Sur la base du recensement de 1968, Van Der Meulent estime en effet que la confédération des Bani Yas représenterait environ 50% de la population locale de l'émirat de Dubaï et environ 40% de celle d'Abu Dhabi. Pour leur part, les Qawasim représenteraient environ 25% de la population locale de l'émirat de Sharjah. Van Der Meulen, *op. cit.*. Mentionnons également que lors du recensement de 1968, la famille régnante d'Oum Al Qaiwain, les Al Ali, formait environ 85% de la population totale de l'émirat. La tribu des Sharqiyyin, à la tête de l'émirat de Fujairah, formait quant à elle un peu plus de 89% de la population locale. Voir le recensement de 1968 en annexe de ce travail.

contrôle des autorités fédérales en matière de politique régionale, sans qu'Abu Dhabi puisse, dans les faits, s'y opposer.

En l'absence de véritables pressions du centre, le principal défi au pouvoir de Sheikh Khalid est donc venu, au cours de ces années, de l'intérieur de l'émirat de RAK, en particulier de deux de ses frères cadets, Sheikh Sultan bin Saqr Al Qasimi, ancien commandant de la seconde brigade « badr » des forces armées, et de Sheikh Saoud bin Saqr Al Qasimi. Ce dernier, nommé en 1979 au poste de directeur de la Cour de l'émir, puis au poste de président du Conseil municipal de Ras Al Khaïmah en 1986, avait su utiliser ses nombreux soutiens au sein de l'émirat voisin de Dubaï pour se positionner comme l'un des principaux prétendants à la succession au sein de RAK⁷¹⁰. Ambitionnant de transformer la base économique de l'émirat, sur le modèle dubaïote, Sheikh Saoud développa de nouveaux réseaux de solidarité et de patronage, lui offrant la possibilité, à la fin des années 1990, de critiquer de plus en plus ouvertement les choix politiques, diplomatiques et économiques de Sheikh Khaled. Conséquemment, en 2003, Sheikh Saoud a été nommé prince héritier de l'émirat en remplacement de son frère ainé.

Or, de manière significative, ce changement n'a été possible qu'à la suite de l'intervention politique et militaire d'Abu Dhabi dans les affaires intérieures de l'émirat de RAK. En effet, prenant prétexte de l'agacement de plus en plus visible de la capitale fédérale à l'égard de Sheikh Khalid, avivé par ses déclarations de soutien au régime de Saddam Hussein lors de la phase diplomatique qui a précédé l'intervention militaire américaine en Irak et ses demandes répétées de réformes radicales du système politique fédéral⁷¹¹,

⁷¹⁰ Soulignons que la mère de Sheikh Saoud, quatrième femme de l'émir Saqr, était issue de la famille Al-Ghurair, l'une des principales familles marchandes de la cité dubaïote.

⁷¹¹ Sur cette question, voir notamment Sean Foley, "The Gulf Arabs and the New Iraq : The Most to Gain and the Most to Lose?", *Meria journal*, Volume 7, No. 2 - June 2003. Voir également le blog de Sheikh Khalid : <http://www.sheikhkhalidrak.com>. Soulignons que l'opposition entre Sheikh Khalid et les autorités abudhabiennes sur le dossier irakien constitue davantage une question de posture et de rapports de force entre les membres de la fédération sur la conduite de la politique régionale des Émirats arabes unis qu'elle n'est le résultat d'un désaccord sur son contenu. Par ailleurs, Abu Dhabi a notamment œuvré, au niveau diplomatique, pour le maintien au pouvoir de Saddam Hussein, avant de proposer de l'accueillir sur son territoire quelques semaines avant le déclenchement de la guerre américaine en Irak, en mars 2003. L'initiative abudhabienne, acceptée par le Raïs irakien, aurait toutefois été rejetée au dernier instant par les autres membres de la Ligue des États arabes. Comme l'affirmait Mohammed bin Zayed Al Nahyan dans un documentaire réalisée par la chaîne de

Sheikh Saoud bin Saqr a en effet réussi à s'assurer l'appui des autorités d'Abu Dhabi en faveur de la réorganisation du pouvoir au sommet de l'émirat de Ras Al Khaïmah. C'est dans ce cadre que le 14 juin 2003, à la suite d'une rencontre avec le président de la fédération, l'émir de Ras Al Khaïmah s'est vu incité à publier un décret prévoyant la nomination de Sheikh Saoud bin Saqr au poste de prince héritier de l'émirat en remplacement de Sheikh Khalid. Or, celui-ci contestant la légitimité et la légalité de sa destitution, a appelé ses partisans à se soulever contre ce qu'il estimait être un oukaze des autorités fédérales⁷¹². De nombreux accrochages armés s'en sont suivis, qui n'ont pris fin qu'à la suite la décision des autorités fédérales d'intervenir militairement dans l'émirat afin de rétablir l'ordre et de chasser Sheikh Khaled et ses partisans du pouvoir⁷¹³.

De cet événement, deux éléments doivent retenir notre attention. D'une part, en s'immisçant de façon directe dans les querelles de succession, Abu Dhabi montre de quelle manière la fédération des É.A.U. s'est renforcée au cours des dernières années. On assiste en effet à un phénomène de surclassement progressif des autorités périphériques effectué à l'initiative d'un centre dont les ressources de pouvoir et de contrôle sont en pleine expansion⁷¹⁴. D'autre part, – contrairement à l'hypothèse mise en avant par Tilly pour expliquer l'essor de l'État en Occident - la logique de centralisation du pouvoir est ici d'autant plus efficace et payante que le rapport centre-périphérie est marquée par l'émergence d'une nouvelle catégorie d'élites politiques disposées à être réintégrées au centre. À l'inverse de son prédécesseur, Sheikh Saoud entend en effet consolider son pouvoir à travers une reconversion de l'économie locale vers les nouvelles technologies, le

télévisions Al-Arabiya : "We had got the final agreement from the different parties, the main players in the world and the person concerned -- Saddam Hussein -- within 24 hours." Propos cités par le quotidien libanais *The Daily Star*, October 30, 2005.

⁷¹² Selon la chaîne d'information Al Jazeera, Sheikh Khalid aurait alors notamment déclaré aux gens venus lui apporter leur soutien à son Palais le jour de la publication du décret : "I will not give up my right. I will not leave my house under any circumstance and this decision (of being replaced) is unsound." Propos cité par Foley, *op. cit.*. Voir, par ailleurs, "The provincial lawyer who is helping plot an emirate coup", *The Guardian*, June 6, 2010, sur les tentatives de retour au pouvoir de Sheikh Khalid et sa campagne anti-iraniennne aux États-Unis auprès de l'administration fédérale et des élus du Congrès.

⁷¹³ Entretien, Ras Al-Khaïmah, juin 2008.

⁷¹⁴ Voir notamment les travaux de Parker, cités dans le partie introductive de ce travail.

commerce et le tourisme qui, s'inspirant du modèle dubaïote, reproduit, avec le soutien des autorités d'Abu Dhabi, les étapes qui ont mené à la construction d'un État fédéral plus centralisé, placé sous le contrôle de la famille Al Nahyan⁷¹⁵. De proche en proche, le système fédéral a produit, à sa périphérie, des élites qui, incapables de faire opposition aux décisions du centre, acceptent de s'y soumettre, tout en cherchant en dehors du cadre étatique de nouvelles ressources de pouvoir et d'autonomie.

2- Les forces armées et l'incorporation des populations émiraties à l'État fédéral

Ensuite, l'institution militaire fédérale a accompagné, à partir des années 1990, les premières tentatives résolument tournées vers l'incorporation des populations émiraties à l'État fédéral. À la naissance des É.A.U., en 1971, l'armée, malgré les discours officiels et les efforts de plusieurs dirigeants, bien loin d'agir comme pilier à la construction nationale, avait fini par refléter les clivages des populations émiraties, dont l'allégeance demeurait morcelée entre les différentes composantes politiques de la fédération. L'un des objectifs du processus de modernisation a été de redonner à la force militaire toute sa cohérence. Par-delà la nécessité de transformer sa structure organisationnelle, celui-ci a également reposé sur la possibilité de définir un système de recrutement qui ne soit pas soumis au contrôle des émirs de la fédération.

a) La mobilisation de la population à l'effort de défense

Dans le cadre du processus de modernisation des forces armées, l'État-major des forces armées a tout d'abord étudié la possibilité d'établir un service militaire obligatoire. Au niveau militaire, la première motivation de cette démarche était de réduire le pourcentage de personnels étrangers au sein des forces armées. Depuis plus de vingt ans, en effet, la littérature consacrée aux forces armées des monarchies de la péninsule Arabique estime qu'un militaire sur trois, aux É.A.U., est étranger⁷¹⁶. Il s'agit bien sûr d'une estimation, d'autant plus difficile à évaluer avec précision que certaines fonctions au sein desquelles on retrouve un fort pourcentage de personnels

⁷¹⁵ "RAK asks World Bank to conduct study on foreign investment", *AMEInfo*, February 10, 2005.

⁷¹⁶ À noter cependant que le corps des officiers est en 2010, sauf rares exceptions, entièrement «émiratés».

non émiratis, notamment au niveau des équipes de maintenance, ont été récemment transférés au secteur privé⁷¹⁷. À l'État-major, toutefois, plusieurs estiment ce taux - depuis le début des années 1990 - à environ 40%⁷¹⁸. Dans ce contexte, la participation contrainte de la population à l'effort de défense est apparu comme un moyen utile pour assurer à la fois les objectifs de développement et d'« émiratisation » des forces armées. Au niveau politique, l'instauration d'un service militaire obligatoire par les dirigeants émiratis soulignait une volonté de rétablir les forces armées comme lieu de fabrication des « sentiments nationalistes », qui avait fait recette dans les régimes républicains de la région au cours des décennies précédentes⁷¹⁹. En effet, alors qu'au sommet de la hiérarchie militaire certains continuent de se prononcer en faveur d'une petite armée, élitiste et hautement technicisée, d'autres ont ainsi souhaité faire des forces armées fédérales le ciment de la nation émiratie en formation⁷²⁰. Or, cette proposition, relayée par la famille régnante d'Abu Dhabi, n'a pu aboutir. En réalité, la difficulté de mettre en place un service militaire obligatoire aux É.A.U., notait l'ancien commandant de l'armée de l'air et de la défense antiaérienne des É.A.U., le général de division à la retraite Khaled Al Bu Ainnain, résulte de l'action de certains émirats de la fédération, qui se sont constamment opposés à la requête formulée par les forces armées⁷²¹.

Prenant acte de ce refus, l'État-major a défini un objectif de mobilisation de 4% de la population totale active des Émirats arabes unis, appelée à servir au sein des forces armées⁷²². Aujourd'hui réalisé, cet objectif

⁷¹⁷ Sur cette question, voir le chapitre 4 de la thèse.

⁷¹⁸ Pour sa part, Cordesman estime que les forces armées des É.A.U. ne possèdent que 50% à 60% des effectifs nécessaires à l'exécution de manœuvres de combat à distance des bases militaires. Cordesman, *op. cit.* p.289

⁷¹⁹ Voir notamment Droz-Vincent, 1999, *loc cit.*; Droz-Vincent, 2005, *op. cit.*; Nazih Ayubi, 1995, *op.cit.*; voir également Risa Brooks, *Political-Military Relations and the Stability of Arab Regimes*, Adelphi paper, International Institute for Strategic Studies, n°324, 1998, 92 p.

⁷²⁰ Entretien réalisé à l'État-major des forces armées, mai 2009.

⁷²¹ Entretien, juin 2008 & juin 2009.

⁷²² Entretien avec le chef d'État-major des forces armées, Abu Dhabi, mai 2009. Selon les statistiques officielles, les Émirats arabes unis comptaient 4 760 000 habitants en 2008, dont environ 78% aurai entre 15 ans et 65 ans. (Mubadala, rapport d'activité 2009). Parmi eux, 76, 9% seraient étrangers ("The World Factbook", CIA, novembre 2009). Sur la base de ces estimations, il est possible d'établir la population active émiratie à 857 656. À cet égard, l'objectif de 4% de la population active servant au sein des forces armées se chiffrerait à environ 34 306 hommes, soit environ 77% des 51 000 hommes en fonction en 2008 au sein des forces armées émiraties. L'objectif semble donc avoir été

repose sur un taux de participation de la population nationale active à l'effort de défense qui est le plus important parmi les États de la région⁷²³. L'institution militaire s'est tournée en priorité vers les ressortissants des émirats du Nord de la fédération, qui rassemblent près de 61% de la population nationale totale⁷²⁴. Ces efforts se sont accompagnés d'un contrôle renforcé sur les méthodes de recrutement et de promotion⁷²⁵. Un organisme spécialisé, créé dans la seconde moitié des années 1990 par l'État-major, en a notamment supervisé l'ascension au sein de l'institution militaire⁷²⁶. Ceux-ci ont ainsi massivement investi les corps techniques et administratifs des forces armées et ont fini par occuper, dans les années 2000, des postes de commandement et d'État-major⁷²⁷. À cet égard, la présence accrue dans les quartiers généraux des forces armées à Abu Dhabi d'officiers issus de tribus et de familles bien connus des émirats du Nord de la fédération a simultanément permis d'accroître la part des effectifs nationaux au sein des forces armées et a contribué à intégrer des populations de la périphérie au centre.

atteint, ce qui ne manque toutefois pas de décevoir les tenants d'une plus grande contribution de la population nationale à l'effort de défense du pays. Celui-ci reste en revanche significatif par rapport aux autres États de la région, ceux du CCG et de l'Iran notamment, qui se situent entre 1% et 2, 25% de la population nationale active (avec un pourcentage d'effectifs étrangers au sein des forces armées estimés à 25% pour les États de la péninsule Arabique) : Iran : 1,38%, Arabie Saoudite : 1,45%, Oman : 2,25%, Koweït : 1,70%, Bahreïn : 1,8%, Qatar : non disponible.

⁷²³ Voir note ci-dessus.

⁷²⁴ Selon les estimations de Van der Meulen, au milieu des années 1990, la population nationale des É.A.U. (estimée alors à 369 997 personnes) était répartie de la façon suivante entre les sept émirats de la fédération : Abu Dhabi : 100 444 (27%), Dubaï : 41 400 (11%), Sharjah : 67 222 (18%), 'Ajman : 8 481 (2%), Oum Al Qaiwain : 16 893 (5%), Ras Al Khaïmah : 87 450 (23%), Fujairah : 48 107 (13%).

⁷²⁵ En parallèle, l'État-major s'est efforcé de promouvoir et de mieux faire connaître le métier de soldat. Comme le soulignait en 2003, le général Khaled Al Bu Ainnain, alors commandant de l'armée de l'air : " Military service is not compulsory in UAE, so the country's air force and other military branches rely on recruitment and public education to attract new officers. I would love to see compulsory military service because we are so short of manpower. Though many join the armed services out of a sense of public duty and love for their country, we still need incentives to attract quality people. The armed forces use advertising directed to young adults and university students. We host seminars and exhibitions at secondary schools and universities. Our air force invites interested students to air force celebrations, firepower demonstrations, and air shows. We have an annual UAE Air Force day, and we promote our air force through our annual international air show in Dubai. " Hehs, 2003, *loc. cit.*

⁷²⁶ Entretien, Abu Dhabi, décembre 2008.

⁷²⁷ Sur cette question, voir chapitre 2 de la thèse.

b) La valorisation des faits d'armes et des militaires

À Abu Dhabi, le commandement fédéral s'est efforcé de renforcer ce processus par le développement de l'identité militaire et des valeurs qui y sont associées. À la demande de l'ex-chef d'État major des forces armées, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, les forces armées ont notamment œuvré à rattraper une partie du retard accumulé dans la valorisation du statut de militaire. Ces mesures, prises dans leur ensemble, ont servi au développement d'un esprit de corps permettant de singulariser les forces armées et d'instituer des frontières à l'entrée du groupe nécessaires à la poursuite des objectifs militaires de la profession et à la réaffirmation d'une compétence sur de nombreux domaines légitimes, tout en dégageant les militaires des liens multiples (symboliques et matériels) qui les unissaient aux familles régnautes des émirats, au profit de celle qui a réussi à les rassembler sous une bannière unique⁷²⁸. À cet égard, de nombreux lieux de socialisation et d'association de défense des intérêts des personnels militaires ont vu le jour⁷²⁹. Des résidences et villas ont été érigées pour les officiers et les sous-officiers à proximité du quartier général des forces armées, formant un espace réservé aux personnels militaires. Des réseaux de supermarchés et des centres commerciaux (Armed Forces co-operative societies), créés à la demande de l'ex-chef d'État major, assurent l'accès à prix subventionnés aux denrées alimentaires, aux biens de consommations et marchandises et offrent des espaces de restauration et des lieux de récréation. Les forces armées ont par ailleurs créé en 2002 l'Association des retraités militaires, au service des intérêts moraux et matériels des anciens militaires émiratis⁷³⁰. Manifestations sportives et culturelles, galas, cérémonies de remise de diplôme et de

⁷²⁸ À cet égard, comme le soulignait en 2008 le commandant de l'une des branches des forces armées, issu de l'un des émirats du nord de la fédération : « Au niveau militaire, toutes les décisions se prennent désormais à Abu Dhabi. Mon patron, c'est Mohammed (bin Zayed Al Nahyan), c'est le seul à qui je dois rendre des comptes ». Entretien, Paris, 2008.

⁷²⁹ S'ajoutant à d'autres lieux de socialisation et de récréation déjà présents, à l'exemple du Club des officiers, établi dans les années 1980.

⁷³⁰ Selon les documents officiels des forces armées, le but de cette association se décline en 5 éléments, au centre de ses activités : "1) Raising the cultural, social, health, economic levels, developing the feeling of belonging to homeland, social cohesion among members, in particular, and between them and other social sectors, in general; 2) showing the humanitarian and civilized goals of the country in the different fields of care; 3) benefiting from the capabilities and experiences of the retired men, their specialized and practical abilities, encouraging the retirees and the families of martyrs to acquire knowledge in proportion to their abilities and trends and the needs of the labor market; 4) following up the conditions of the retirees and families of martyrs and providing them all possible facilities in the event of their incapacity and help them get into health centers and get them reduced health insurance rates; 5) Undertaking research works and studies and issuing publications to deepen awareness of retirees and families of martyrs and their affairs." Emirates Shields, *op. cit.*, p.120.

décoration, ainsi que la participation des militaires à des conférences sur les enjeux de défense et sécurité régionale ont été également fortement encouragés. Enfin, par-delà les impératifs de préparation au combat, les opérations extérieures et les exercices militaires conjoints, qui ont été multipliés ces dernières années, ont également eu pour objectifs de renforcer l'identité et la solidarité du groupe⁷³¹. Tous ces éléments concourent à créer de nouveaux liens d'allégeance, tournés cette fois vers l'État fédéral et ceux qui en ont assuré le développement (et en ont pris le contrôle). En valorisant des faits d'armes, il semble que l'intégration des forces de défense autonome à la structure militaire de la fédération ait ainsi contribué à lever l'un des obstacles à l'appropriation de la scène politique émiratie par l'une des composantes dynastiques des É.A.U.

Conséquence de la nature fédérale de l'État des Émirats arabes unis et des tentatives visant à renforcer ses prérogatives régaliennes, le lien de causalité qui unissait en Europe la guerre et le développement d'appareils de contrôle spécialisés a donc retrouvé sa valeur explicative là où on pouvait, *a priori*, s'y attendre le moins : au sein d'un État rentier contemporain que ni le nombre, ni les mécanismes d'inclusion/exclusion qui ont accompagné les efforts « d'étatisation de la société⁷³² », ni même les logiques de dépendance dans lequel il a pris racine, ne prépare à la défense ou à la mobilisation des ressources nécessaires à la construction d'une force militaire. En faisant un tel choix, le leadership politique d'Abu Dhabi est parvenu à imposer son modèle de formation de l'État aux autres émirats de la fédération et s'est assuré, par là même, de la mise en œuvre d'un nouveau compromis fédéral qui consacre dans les faits sa domination. Cependant, si le développement des forces armées vient appuyer les efforts conscients des dirigeants d'Abu Dhabi pour créer un appareil de contrôle fédéral et renforcer les attributs classiques de l'État, il encourage également les familles régnantes des autres émirats à développer, à l'extérieur du cadre étatique, les ressources jugées nécessaires à leur pouvoir et leur autonomie. À cet égard, comme nous le

⁷³¹ Entretien avec le chef de l'État-major, Mai 2009, Abu Dhabi. Après la participation des forces armées des É.A.U. à la force de dissuasion arabe, présente sur le sol libanais de 1976 à 1979, puis à la Guerre du Koweït, celles-ci ont été présentes sur divers théâtres d'opérations depuis le début des années 1990, parmi lesquels la Somalie (janvier 1993 à avril 1994), le Kosovo (avril 1999 à octobre 2001), l'Irak (depuis 2003), l'Afghanistan (forces spéciales) et, de nouveau, le Liban (depuis 2000). Pour plus de détails sur les opérations extérieures des forces armées émiratis et sur les exercices militaires conjoints, voir Emirates Shield, *op. cit.*, p.71-93.

⁷³² Sur cette question, voir la partie introductive de ce travail. L'expression est de J.P. Netl, "The State as a Conceptual Variable", *World Politics*, July 1968.

verrons dans les chapitres suivants, les transformations induites par la centralisation des moyens de coercition aux É.A.U. se sont accompagnées de tentatives, plus récentes, visant à élargir le dispositif de contrôle fédéral vis-à-vis de certains émirats, en particulier Dubaï.

DU PÉTROLE À L'ARMÉE :
LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE
L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

TROISIÈME PARTIE – LES FORCES ARMÉES ET LE POSITIONNEMENT DES ÉMIRATS ARABES UNIS DANS LE JEU RÉGIONAL

Introduction

Les efforts d'Abu Dhabi en vue de renforcer les fonctions régaliennes de l'État fédéral ont encouragé les dirigeants des autres émirats à développer à l'extérieur du cadre étatique les ressources jugées nécessaires à leur pouvoir et leur autonomie. En passant d'une forme d'État politico-militaire à une forme d'État-marchand (ou d'État-virtuel), Dubaï, depuis le début des années 1990, a fait de la logique de conquête de parts de marché du commerce international le moteur de sa stratégie de développement. Celle-ci se déploie dans une logique fonctionnelle répondant aux impératifs du marché et repose sur un positionnement différent sur la scène régionale de celui de l'État fédéral : alors qu'Abu Dhabi a développé une politique extérieure cherchant en permanence à se mettre à l'abri des crises politiques et sécuritaires qui secouent la région, Dubaï a au contraire cherché à tirer profit de ces crises pour renforcer sa position et gagner en autonomie.

Toutefois, le rôle consenti à l'émirat de Dubaï par les autorités abudhabiennes dans les années 1990 s'est heurté aux mutations du jeu régional lors de la décennie suivante. En effet, sous la pression extérieure, les transformations induites par la centralisation des moyens de coercition aux É.A.U. se sont accompagnées de tentatives, plus récentes, visant à élargir le dispositif de contrôle fédéral vis-à-vis de certains émirats, en particulier de Dubaï. Or, la centralisation et la consolidation de l'État a un coût, en particulier au niveau régional. En se renforçant sur le plan intérieur, l'État émirati se retrouve en effet dans une position conflictuelle nouvelle par rapport à ses voisins, inquiets que l'incorporation de Dubaï ne se fasse au détriment de l'utilité régionale de ce dernier. En absorbant Dubaï, les É.A.U. se transforment complètement et doivent faire face à de nouveaux enjeux caractérisés par le passage d'une conflictualité interne à une conflictualité externe : là où les liens fonctionnels interdisaient aux pays avoisinants toute action hostile à l'égard des É.A.U., en dépit des contentieux avec la capitale fédérale, le positionnement contraint de Dubaï sur les orientations de politiques extérieures de la fédération – en particulier au niveau de ses politiques commerciale et sécuritaire – ouvre la voie à des tensions nouvelles. Cela s'observe notamment au niveau des relations avec l'Iran, mais également avec l'Arabie Saoudite, obligeant les É.A.U. à repenser leur stratégie de positionnement dans les équilibres régionaux.

Celle-ci repose, depuis les années 1990, sur l'ambition des dirigeants émiratis de concevoir dans le long terme une force de défense susceptible non seulement de les mettre à l'abri de crises régionales futures mais également de leur offrir à terme les moyens de peser davantage sur les dynamiques externes. À l'ombre du système régional qui se met en place au lendemain de la Guerre du Koweït, caractérisé par une présence militaire américaine renforcée et qui s'efforce de contenir les éléments les plus perturbateurs du jeu interétatique du Moyen-Orient, les dirigeants émiratis ont souhaité faire de la force militaire à la fois un outil de protection et un vecteur de l'affirmation de l'État fédéral dans le jeu régional. La stratégie de positionnement des É.A.U. a toutefois été mise en difficulté par la déstructuration du système de sécurité régional après 2001. Mis en difficulté notamment par l'action et la posture diplomatique des autres États de la péninsule Arabique concernant le dossier nucléaire iranien, les Émirats arabes unis ont été contraints, pour répondre à des besoins sécuritaires immédiats, de redéfinir la fonction attribuée à leurs forces armées. Construites sur la base de motivations internes, les forces armées émiraties se retrouvent ainsi projetées sur la scène régionale dans un rôle de protection de l'État initialement envisagé sous d'autres conditions.

DU PÉTROLE À L'ARMÉE :
LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE
L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

7. LES ÉMIRATS ARABES UNIS DANS LEUR ENVIRONNEMENT RÉGIONAL : LE COÛT DE LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT

Contrairement aux conseils de la puissance britannique, qui suggérait une période de consolidation sur le plan intérieur avant de se projeter sur la scène régionale, les É.A.U. ont, dès le début, développé une politique extérieure active. En réalité, au lendemain de l'indépendance, peu d'autres alternatives s'offraient aux dirigeants émiratis. En 1971, le retrait de la puissance coloniale avait en effet occasionné un vide qu'aucune autre puissance extérieure ne souhaitait alors combler, laissant les régimes de la péninsule Arabique avec la responsabilité, pour certains non souhaitée, d'assurer eux-mêmes les conditions de leur survie dans le jeu régional.

Les Émirats arabes unis ont tout d'abord été confrontés à la distribution inégale des capacités au sein du sous-système régional du Golfe, dominé par trois États – l'Iran, l'Irak et l'Arabie Saoudite –, qui menacèrent d'emblée le nouvel État⁷³³. Deux jours avant l'indépendance, le 30 novembre 1971, l'Iran s'était emparé de deux îles, les petites et grandes Tumb, revendiquées par l'émir Qawasim de Ras Al Khaimah, et avait pris possession militairement d'une partie de l'île d'Abu Musa, en vertu d'un accord scellé la veille avec l'émir de Sharjah. La Grande-Bretagne, toujours

⁷³³ Face à ces menaces, les Émirats arabes unis – tout comme Bahreïn et le Qatar – ont notamment sollicité et obtenu, dans les semaines qui suivirent la création de la fédération, la qualité de membre de l'ONU et de la Ligue arabe, considérée comme un symbole de reconnaissance étatique.

tenue d'assurer la sécurité des États de la Trêve, décida alors de ne pas intervenir, se satisfaisant de l'abandon par l'Iran de ses revendications sur Bahreïn. L'Arabie Saoudite, pour sa part, avait refusé de reconnaître le nouvel État des Émirats arabes unis et convoitait toujours de larges portions de son territoire. Enfin, le régime baathiste irakien, pour sa part, s'était ouvertement opposé à la création de nouvelles monarchies dans la péninsule Arabique et critiqua de façon véhémement la concession faite par l'émir de Sharjah à l'Iran. Faute d'appui rapproché de quelques grandes puissances et en l'absence d'une force militaire capable de maintenir à distance les rivaux externes, les É.A.U. n'ont eu d'autres choix que de développer une politique extérieure d'équilibre régional faite d'ajustements permanents et de conciliation. Cette politique d'équilibre régional a guidé l'action des Émirats dans le jeu régional pendant l'essentiel du règne de Sheikh Zayed (1971-2004). Reposant sur l'équilibre de la menace, plutôt que sur celui de la puissance, elle a évolué au gré des dynamiques conflictuelles⁷³⁴.

A - La politique d'équilibre régional de Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan

1- Le positionnement émirati dans un environnement conflictuel

Les É.A.U. ont tout d'abord choisi de normaliser leurs relations avec l'Iran, afin de contrer les menaces jugées plus urgentes provenant des deux autres pôles – Arabie Saoudite et Irak- du sous-système régional. En dépit de l'intérêt pour les dirigeants d'Abu Dhabi de faire de la Question des îles un

⁷³⁴ Sur la distinction entre équilibre de la puissance et équilibre de la menace au sein de l'approche néo-réaliste, voir Stephen M. Walt, *The Origins of Alliances*, Cornell University Press, 1990, 321 p. Sur les concepts d'équilibre de la puissance et de la menace, ainsi que les dynamiques d'alliances, au sein du sous-système régional du Golfe, voir notamment Gause & Barnett, *loc. cit.*; Mohammed Ayoub, *The Third World Security Predicament : State Making, Regional Conflict, and the International System*, Boulder : Lynne Rienner Pub., 1995, 216p; Michael N. Barnett, "Regional Security after the Gulf War", *Political Science Quarterly*, volume 111, no. 4, 1996-1997, p. 597-618; David Priess, "Balance-of-Threat Theory and the Genesis of the Gulf Cooperation Council : An Interpretative Case Study", *Security Studies*, 5, No.4, (summer 1996), p.143-71; F. Gregory Gause, "Theory and System in Understanding Middle East International Politics : Rereading Paul Noble's "The Arab System : Pressures, Constraints and Opportunities", prepared for presentation at "Noblefest 2002", June 18-20, Montreal; F. Gregory Gause III, "Balancing What ? Threat Perception and Alliance Choice in the Gulf", *Security studies*, 13, no.2, winter 2003/4, p.273-305; Raymond Hinnebusch, *The International Politics of the Middle East*, Manchester University Press, 2003, 240 p.; Bahgat Korany & Ali E. Hillal Dessouki, *The Foreign Policies of Arab States : the Challenge of Change*, 2nd edition, Westview Press, 1991, 449p; Michael Barnett & Shihley Telhami (eds.), *Identity and Foreign Policy in the Middle East*, Cornell University Press, 2002, 207 p.; Scott Cooper, "State-Centric Balance-of-Threat Theory : Explaining the Misunderstood GCC", *Security Studies*, 13, no. 2, Winter 2003/4, 306-349.

enjeu fédéral, des relations diplomatiques ont été rapidement établies avec Téhéran, ouvrant la voie à de nombreuses visites officielles entre des hauts responsables des deux pays durant lesquels fut soulignée la nécessité d'élargir et de renforcer les liens de coopération afin de garantir la sécurité et la stabilité de la région⁷³⁵. L'implication présumée du régime irakien dans l'assassinat de l'émir de Sharjah, le 25 janvier 1972, a poussé encore davantage les É.A.U. à se concilier l'Iran, sans pour autant répondre favorablement aux ambitions régionales du régime de Téhéran qui, avec le soutien d'une puissance américaine toujours frappée de torpeur à la suite de son expérience vietnamienne⁷³⁶, entendait profiter du vide laissé par les Britanniques pour affirmer son leadership sur les autres États riverains du Golfe.

Face à un État irakien de plus en plus menaçant, les Émirats ont également cherché à établir des relations diplomatiques avec l'Arabie

⁷³⁵ H. Al-Alkeem, *op. cit.*, p. 145-147.

⁷³⁶ Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont cherché à développer leur influence en Iran et en Arabie Saoudite, sans pour autant contester le rôle de la Grande-Bretagne comme garant de la sécurité et de la stabilité du Golfe. Cette zone ne figurait pas, dans les années 1950 et 1960, parmi les priorités des administrations américaines, alors tournées davantage vers l'Amérique Latine (administrations Eisenhower et Kennedy) et l'Asie (administration L.B Johnson). Cela n'a pas empêché Washington de continuer à se préoccuper de la sécurité de l'Arabie saoudite, notamment en 1963, à l'occasion de tensions entre cette dernière et l'Égypte à propos du Yémen. Suite à l'annonce du repli britannique, en janvier 1968, les États-Unis se sont appuyés en priorité sur l'Iran et l'Arabie Saoudite pour contrer l'influence soviétique dans la région et sécuriser les voies de transport du pétrole à partir du Golfe, dans le cadre de la politique dite des « deux piliers », inscrite dans la doctrine Nixon, énoncée le 25 juillet 1969 et selon laquelle " the US would furnish military and economic assistance to nations whose freedom was threatened, but would look to these nations to assume primary responsibility for their own defense". À la suite de la crise de 1973, le président Nixon a complété la politique des deux piliers par la nécessité de garantir un accès continu aux ressources du Golfe, à des prix raisonnables et en quantité suffisante pour couvrir les besoins des États-Unis et de leurs alliés. Progressivement, dans les années 1970, les États-Unis, ont renforcé leur présence navale dans l'Océan Indien et les infrastructures militaires de la base de Diego Garcia. En 1977, cependant, Washington a procédé à une révision en profondeur de la doctrine Nixon. En effet, le Président Carter établit la création d'une force de déploiement rapide (renommé en 1983 US Central Command –Centcom) pouvant intervenir en cas de « crises globales, tout particulièrement dans le Golfe Persique ». (Michael A Palmer, *Guardians of the Gulf. A history of America's expanding role in the Persian Gulf, 1833-1992*, New York : Free Press, 1992, p.88). De plus, lors du discours sur l'état de l'Union, le 23 janvier 1980, le Président Carter souligna la volonté des États Unis de défendre contre les influences étrangères, si nécessaire par la force, leurs intérêts nationaux dans le Golfe. Cette politique, établie en réaction à l'invasion soviétique de l'Afghanistan et devenue la principale doctrine de politique étrangère de l'administration Carter, a eu pour effet de renforcer la présence militaire américaine dans la région du Golfe, qui ne cessera de s'amplifier au cours des trois décennies suivantes.

Saoudite voisine. La reconnaissance saoudienne, en 1974, a cependant été obtenue au prix d'importantes concessions territoriales de la part des É.A.U. et qui ont constitué, pendant plusieurs années, la marque de sa vassalisation⁷³⁷. Celle-ci s'est notamment traduite par l'insertion des Émirats arabes unis dans la sphère d'influence saoudienne. Au cours de la seconde moitié des années 1970, les dirigeants émiratis ont été ainsi contraints d'aligner leur position diplomatique sur celles du Royaume, occasionnant une prise de distance plus importante à l'égard du régime iranien. Par deux fois, durant ces années, Riyad s'est assuré du soutien d'Abu Dhabi pour faire opposition à la proposition du Shah d'établir, sous sa gouverne, un système de sécurité collective dans le Golfe⁷³⁸.

À la fin de la décennie, cependant, la transformation de la dynamique régionale a permis aux É.A.U. de retrouver les clefs de leur autonomie et de leur politique régionale d'équilibre et de conciliation. Tout d'abord, l'attitude plus conciliante du régime irakien à l'égard des monarchies de la péninsule Arabique a offert aux Émirats arabes unis la possibilité de diminuer leur dépendance à l'égard du voisin saoudien⁷³⁹. Ensuite, les événements de l'année 1979 – la révolution iranienne, la prise de la Grande mosquée de la Mecque, l'invasion soviétique en Afghanistan et le début de la guerre entre l'Iran et l'Irak – ont eu pour effet immédiat d'inciter le régime saoudien, inquiet pour sa stabilité, à renforcer la position émiratie dans le jeu régional afin d'en faire un rempart supplémentaire contre les diverses

⁷³⁷ Le rapprochement entre les É.A.U. et l'Arabie Saoudite s'est réalisé à la faveur d'un accord territorial, signé à Jeddah le 21 août 1974, par le roi Fayçal et Sheikh Zayed, qui délimite la frontière entre les deux États. En échange de la reconnaissance de la souveraineté des É.A.U. sur l'oasis d'Al Aïn/Buraimi, le royaume saoudien obtient le contrôle du Khor Odeid, une bande territoriale d'environ 25 kilomètres, située sur les côtes du Golfe entre le Qatar et les É.A.U. Mis en avant par la partie saoudienne, l'accord de 1974 n'a jamais été ratifié par les É.A.U., qui contestent aujourd'hui ouvertement sa validité.

⁷³⁸ À cet égard, comme le mentionnent Gregory Gause et Michael Barnett : "In the period between the Algiers Agreement of 1975 (which temporarily settled border disputes between Iran and Iraq) and the fall of the Shah's regime at the beginning of 1979, there were a number of consultations among Saudi Arabia, Iraq and Iran about security issues in the Gulf. Saudi leaders during this period also pressed the smaller Peninsula states to coordinate with Riyadh on defense and internal security matters." Michael Barnett & f. Gregory Gause III, "Caravans in Opposite Directions : Society, State, and the Development of Community in the GCC", in Emanuel Adler, Michael Barnett, *Security Communities*, 1998, Cambridge University Press, 1998, p. 165.

⁷³⁹ Al -Alkeem , "The United Arab Emirates and Subregional Powers", in Joseph Kechichian (ed.), *A Century in Thirty Years: Shaikh Zayed and the United Arab Emirates*, Washington, D.C. : Middle East Policy Council, 2000, p.177

secousses déstabilisatrices susceptibles de l'ébranler⁷⁴⁰. Ainsi, même si le succès de la révolution iranienne a engendré la suspension temporaire des relations diplomatiques entre l'Iran et les É.A.U., ces derniers se sont néanmoins empressés de reconnaître le nouveau régime, et dès le 4 mars 1979, l'Ambassadeur des Émirats arabes unis en Iran, Isa Al Ruhaimil, était de retour dans la capitale iranienne. Les dirigeants iraniens se sont montrés également disposés à établir des relations de confiance avec les É.A.U., évoquant même, début avril 1979, la possibilité de leur céder les trois îles, dont la dispute continuait d'aviver les tensions entre les deux pays. À l'automne 1980, le déclenchement de la guerre entre l'Iran et l'Irak et la surenchère nationaliste arabe de Saddam Hussein, notamment concernant les querelles territoriales irano-émiraties, ont cependant eu pour effet de gêner ce rapprochement. Contrairement à l'Arabie Saoudite et à d'autres monarchies de la péninsule Arabique, les É.A.U. ont néanmoins refusé de s'aligner sur la position irakienne. Ce choix s'est notamment traduit par le refus de Sheikh Zayed d'accorder à l'armée de l'air irakienne l'autorisation de survoler l'espace aérien émirati et par la faible contribution de la fédération à l'effort de guerre irakien (en comparaison avec l'Arabie Saoudite et le Koweït)⁷⁴¹. En parallèle, les É.A.U. ont œuvré au renforcement de leurs relations commerciales avec l'Iran, parvenant ainsi, au cours des années 1980, à maintenir des relations cordiales avec les trois puissances du sous-système régional, tout en restant, dans les faits, à l'écart du jeu des alliances.

L'invasion du Koweït par l'armée irakienne, le 2 août 1990, puis la défaite de celle-ci face à la coalition internationale dirigée par les États-Unis au printemps suivant, bouleversent de nouveau les équilibres régionaux. Non seulement l'annexion du Koweït par l'Irak baathiste et champion déclaré du nationalisme arabe venait enterrer, aux yeux des monarchies, cette « énorme imposture » au nom de laquelle l'exclusivité de leurs droits sur leur richesse pétrolière leur était déniée, mais elle ouvrait également la voie à la redéfinition de la part de celles-ci de leurs besoins de sécurité et facilitait

⁷⁴⁰ Comme le note à cet égard Al-Alkeem : "The events of 1979 forces Saudi Arabia to reconsider its foreign policy towards the UAE. Riyadh concluded that maintaining a strong UAE would contribute to Gulf security and stability after all. Since regional security was a precondition of its foreign policy, Saudi Arabia began to treat the UAE as more of an equal partner." *Ibid*, p. 177.

⁷⁴¹ Gerd Nonneman, *Iraq, The Gulf States and the War : A Changing Relationship, 1980-1986 and Beyond*, London : Ithaca Press, 1986, p.95-97. En dépit du fait que les représentants émiratis, lors des réunions de travail au sein des institutions régionales et internationales, aient pris position en faveur de l'Irak, en particulier lors de la contre-offensive iranienne de 1981-1982.

l'édification d'un système de défense dégagé des contraintes de l'arabisme et de la notion de sécurité arabe commune⁷⁴². En réalité, celle-ci avait cessé de longue date d'être le principe fondateur de leur politique de sécurité. Mais l'admettre ouvertement a permis aux monarques de la péninsule Arabique de s'engager résolument dans la recherche des moyens pour conserver le pouvoir et défendre les intérêts de leur État, tels que conçus par les dirigeants. Cela a notamment conduit à l'acceptation de troupes étrangères sur leur sol national et à l'établissement de la « paix américaine » au Moyen-Orient, caractérisée dans le Golfe des années 1990 par la politique de double endiguement américain à l'égard de l'Irak et de l'Iran. La *Pax Americana* s'est également traduit par la signature d'accords bilatéraux de défense et de coopération militaire entre Washington (et ses alliés) et les monarchies de la péninsule Arabique⁷⁴³.

Au niveau diplomatique, la double image d'un Irak contenu et d'un Iran assagi – notamment à la suite de la victoire de Mohammed Khatami aux élections présidentielles iraniennes le 23 mai 1997 - favorisa, dans la seconde moitié des années 1990, un rapprochement – prudent - des États du CCG avec le régime de Téhéran. Or, les É.A.U. s'opposèrent et critiquèrent cette posture diplomatique, arguant qu'il ne saurait y avoir de normalisation définitive avec l'Iran aussi longtemps que la question des trois îles situées à l'entrée du détroit d'Ormuz ne serait pas résolue. Cette démarche indisposait d'autant plus Abu Dhabi que Téhéran s'était opposé, en 1996, à la proposition émiratie de porter ce contentieux devant la Cour internationale de justice et que se multipliaient, au même moment, les rumeurs de militarisation progressive par l'Iran d'Abu Musa, l'une des trois îles disputées. En réaction, les É.A.U. tentèrent d'obtenir le soutien officiel des autres membres du CCG à leur revendication, notamment à travers l'organisation

⁷⁴² Kodmani-Darwish & Chartouni-Dubarry, *op. cit.*, p.9. Comme le note à cet égard Ghassan Salamé : « L'économie politique du Moyen-Orient repose souvent sur la logique du racket, selon laquelle un protecteur-spoliateur est toujours présent auprès des pays pétroliers pour les obliger à payer la facture de la protection qu'il leur assure ou pour les spolier de force s'ils se montrent récalcitrants. L'Irak de Saddam Hussein avait réussi à faire contribuer les pétromonarchies du Golfe à son effort militaire pour freiner l'exportation de la révolution khomeyniste (1980-1988) jusqu'au jour où, la menace iranienne ne se faisant plus vraiment sentir, il a troqué sa fonction de grand frère protecteur contre celle de voisin spoliateur ». Salamé, *op. cit.* 1996, p. 39.

⁷⁴³ Les Émirats arabes unis ont signé un accord de défense avec les États Unis, en 1994, puis avec la France, en 1995.

de sommets extraordinaires portant sur ce thème⁷⁴⁴. En parallèle, pour éviter qu'un rapprochement saoudo-iranien ne puisse nuire à ses intérêts, Abu Dhabi appela à la levée des sanctions économiques contre l'Irak et à sa réintégration dans la politique interarabe et internationale. Par-delà les raisons humanitaires évoquées par Sheikh Zayed dans ses discours pour condamner les sanctions, c'est bien un souci d'équilibre qui anima le chef de l'État émirati⁷⁴⁵.

2- La politique régionale des Émirats arabes unis à l'épreuve des contraintes internes

Or, pendant les trois premières décennies d'existence de l'État des É.A.U., la politique d'équilibre régionale de ses dirigeants correspond également à la nécessité d'assurer la stabilité interne de la fédération à travers un exercice constant d'harmonisation des - et d'ajustement aux - positions de chacun des sept émirats sur les questions régionales. Ainsi, devant les positions résolument hostiles à l'égard de l'Iran de certains émirats du nord de la fédération, en particulier de Ras Al Khaïmah, l'émirat de Dubaï avait cherché, pour sa part, à affirmer sa neutralité afin d'attirer à lui tous les flux marchands, humains et financiers de la région. Cela contraignit Abu Dhabi, lui-même tiraillé entre sa méfiance à l'égard du voisin saoudien et la crainte que lui inspire un rapport de force jugé trop inégal avec l'Iran, à jouer les équilibristes afin de protéger un statu quo en permanence menacé. Contrairement aux hypothèses néo-réalistes en relations internationales, l'action extérieure des Émirats arabes unis ne s'est donc pas construite exclusivement en fonction du mode de distribution des capacités parmi les

⁷⁴⁴ C'est dans ce contexte que fut organisée, le 4 mars 1999, une rencontre « d'urgence » entre les 6 ministres des Affaires étrangères des États membres du CCG, réunis à Abu Dhabi, au cours de laquelle a été réitéré le soutien de ceux-ci aux revendications émiraties et demandé à l'Iran de se retirer des trois îles.

⁷⁴⁵ F. Gregory Gause III, "The UAE : Between Pax Britannica and Pax Americana", in Joseph Kechichian (Ed.), *A Century in Thirty Years: Sheikh Zayed and the United Arab Emirates*, Middle East Policy Council, 2000, 320 p. Au cours des années 1990 et 2000, le durcissement de la position des É.A.U. à l'égard de l'Iran et de l'Arabie Saoudite a été également lié, comme nous le verrons par la suite, à l'arrivée au pouvoir, dans la capitale fédérale, des certains des fils de Sheikh Zayed qui se sont montrés soucieux de renforcer la position des Émirats arabes unis dans le jeu régional, parfois au détriment de la politique d'équilibre et de conciliation prônée par l'ancien président de la fédération.

unités du sous-système régional mais s'est également organisée sur la base de contraintes internes liées à la dynamique fédérale⁷⁴⁶.

Déjà, en l'absence d'accord sur l'identité nationale - héritée de la préhistoire de l'État- les différentes composantes du corps politique émirati ont longtemps conservé des appréciations divergentes de la place et du rôle des Émirats arabes unis dans son environnement régional, notamment dans ses relations avec les autres États arabes. Par-delà leur similarité, les émirats de la fédération ont connu des dynamiques de mobilisation sociale fort variées, qui ont contribué à ce que les développements régionaux soient réinterprétés localement de manière différente. En effet, certains émirats de la fédération, notamment Sharjah, se sont longtemps distingués par la présence d'une élite éduquée et d'une classe marchande, globalement plus réceptives aux stimuli régionaux⁷⁴⁷. Mais, l'éclosion du nationalisme arabe au sein des populations des États de la Trêve fut d'abord et surtout portée par les élites locales de la périphérie (les émirs et leur entourage), déçues par les mutations politiques et le mode de délimitation de l'espace de souveraineté dictés par la puissance coloniale. Ce n'est donc pas étonnant que le nationalisme arabe se soit manifesté avec plus d'éclat au sein des émirats dont le déclin politique et la perte d'influence sur la scène régionale avaient été en grande partie provoqués par l'action des Britanniques, au premier rang desquels les émirs Qawasim de Sharjah et de Ras Al Khaïmah⁷⁴⁸.

⁷⁴⁶ Sur cette question voir notamment Kenneth Waltz, *Theory of International Politics*, New York : Mc Graw-Hill, 1979, 250p.; Robert O. Keohane (Ed.), *Neorealism and its Critics*, New York : Columbia University Press, 378 p.

⁷⁴⁷ Contrairement à l'émirat d'Abu Dhabi où les relations tribales ont longtemps été – et demeurent encore largement, même si elles sont aujourd'hui davantage imaginées que réelles - au cœur des mécanismes d'intégration des populations au système politique, freinant par là même le développement de logiques de classe; la classe étant ici définie comme un ensemble de personnes de même condition ou de niveau social analogue qui ont une certaine communauté d'intérêts ou de comportements.

⁷⁴⁸ Comme le souligne à cet égard Davidson : "Since the early 1950s, and especially following the Suez Canal crisis of 1956, Arab nationalist sentiments had been filtering into the lower Gulf. Spreading most rapidly through the region's schools, most of which were populated by expatriate Arab teachers –many of whom were Egyptian, Iraqi, or Syrian – such views soon began to take hold amongst the indigeneous population. If anything, the rulers of Sharjah and Ras Al Khaïmah embraced Arab nationalism : even if it risked their ultimate demise as traditional monarchs, a closer association with Jamal Abdel Nasser administration and the Arab League was thought to offer an escape route for the Qawasim sheikhdoms from centuries of British control and humiliation". *Op. cit.*, p. 38.

S'insérant dans des logiques de contestation, le nationalisme arabe des dirigeants avait été fortement réprimé par la puissance britannique dans les années qui précédèrent son départ de la région⁷⁴⁹. Ainsi, le 26 juin 1965, la puissance britannique démit de ses fonctions l'émir de Sharjah, Sheikh Saqr bin Sultan Al Qasimi, accusé de collusion avec les nationalistes arabes et les nassériens. Arrivé au pouvoir en 1951, à la suite de la destitution forcée de son père, Sheikh Sultan bin Saqr Al Qasimi, celui-ci s'était en effet rapidement distingué par son attitude ouvertement pro-arabe, multipliant les visites au Caire et à Damas et accueillant dans sa résidence des officiers militaires égyptiens⁷⁵⁰. Il fut aussi accusé par les autorités britanniques - et par certains émirs de la fédération - de soutenir activement divers groupes radicaux omanais et leurs partisans locaux, basées en majorité dans les émirats de Sharjah et de Dubaï, qui avaient participé à des actions qualifiées de terroristes à la fin des années 1950 et au début des années 1960, avant de se saborder au profit du Front de libération du Dhofar, rebaptisé en décembre 1971 Front populaire de libération d'Oman et du Golfe arabe⁷⁵¹. En 1965, prenant prétexte de la signature d'un accord prévoyant l'ouverture d'un bureau de la Ligue des États arabes à Sharjah, les autorités britanniques poussèrent Sheikh Saqr à l'exil, d'abord au Bahrein, puis au Caire⁷⁵².

À l'inverse, on sait aujourd'hui que les Britanniques tentèrent à diverses reprises – sans toutefois y parvenir – de convaincre Sheikh Shakhbut bin Sultan Al Nahyan, émir d'Abu Dhabi de 1928 à 1966, de la

⁷⁴⁹ Al-AlKeem, *op. cit.*, p. 5-6.

⁷⁵⁰ Davidson 2009, *op. cit.*, p. 250;

⁷⁵¹ David Lynn, *Oil and Middle East Security*, Washington Paper no. 41, 1976, p. 17. Al-AlKeem, *op. cit.* p. 6-7, Van Der Meulen, *op. cit.*, p. 209.

⁷⁵² Quelques années plus tard, en 1972, Sheikh Saqr tenta –sans succès - d'évincer par la force le nouvel émir de Sharjah, Sheikh Khalid bin Muhammad Al Qasimi. Comme le note Davidson : " A band of armed mercenaries, funded by Ahmad Hassan Al-Bakr of Iraq's Ba'ath Party and elements in Ras Al Khaimah, was placed under Saqr's command, and an assault was launched on Khalid's lightly guarded seaside place under the cover of darkness. Nearby residents were alerted by the sound of gunfire and Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktum who was by that time the commander of the Dubai Defense Force, drove to Sharjah with a small force. Unfortunately, by the time Mohammed arrived Saqr's men had already overcome Khalid's bodyguards and had barricaded themselves inside the palace along with thirty hostages. Loudspeakers negotiations began, with Mohammed offering Saqr personal safety if he allowed the DDF to enter the fort. After 16 hours Saqr finally surrendered and the DDF soldiers, joined by a number of Abu Dhabi Defense Force reinforcements who had arrived later, released the hostages. All were uninjured, except for Khalid who was dead. It was unclear to Mohammed if this killing had been an accident or was an act of murder, so Saqr was merely imprisoned." Davidson, 2009, *op. cit.*, p. 251.

nécessité d'adopter une attitude plus conciliante à l'égard des mouvements nationalistes arabes et de la Cause palestinienne afin de le prémunir de toute manifestation hostile à son égard, non pas en provenance de sa population mais des autres émirats des États de la Trêve et de leur partisans⁷⁵³. Car, ce que redoutaient les Britanniques, et après eux les dirigeants d'Abu Dhabi, a moins été les revendications nationalistes arabes des populations que celles des autres émirats. À cet égard, les prises de position plus nuancées de son frère cadet Sheikh Zayed, qui prend la tête de l'émirat en 1966, vis-à-vis de la résonance intérieure des dynamiques identitaires régionales sont rapidement apparues davantage comme le reflet de sa détermination à mener à bien l'expérience fédérale en conciliant les différentes sensibilités qui y sont représentées que l'expression de ses convictions personnelles ou de pressions internes venant de l'élite ou de segments de la population.

Une fois le cadre fédéral institué, les rapports contradictoires des composantes de l'État central à leur environnement régional s'est doublé du recours à l'action extérieure comme moyen privilégié des petits émirats pour renforcer position, prestige et influence. De compétence fédérale, la politique étrangère des Émirats arabes unis a de fait, pendant de nombreuses années, été formulée à l'échelle subnationale, perdant ainsi en cohérence et en marge de manœuvre⁷⁵⁴. Bien ancrés dans le camp occidental lors de la Guerre froide, certains des émirats de la fédération n'ont par exemple pas hésité à courtiser le camp opposé, au grand désarroi d'Abu Dhabi⁷⁵⁵. En témoigne notamment l'action de Ras Al Khaïmah visant, à la fin des années 1970, à obtenir l'appui des Soviétiques afin de trouver les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son projet de création d'un nouvel État qui aurait inclus

⁷⁵³ Davidson, 2008, *op. cit.*, p. 81.

⁷⁵⁴ Rappelons que selon la Constitution des É.A.U. (article 120), la conduite de la politique étrangère et la gestion des relations extérieures de l'État des É.A.U. relèvent des compétences exclusives de la fédération. Le gouvernement y joue un rôle important, mais c'est toutefois le chef de l'État (poste réservé à l'émir d'Abu Dhabi) qui guide l'action extérieure de la fédération. Ses prérogatives sont nombreuses. Il lui revient notamment de désigner les représentants diplomatiques de la fédération auprès des autres États, de signer leurs lettres d'accréditation et de recevoir les lettres de créances des diplomates étrangers accrédités dans les É.A.U.. Sur cette question, voir chapitre 5 de la thèse.

⁷⁵⁵ La majorité des émirats de la fédération ont préféré, au temps de la Guerre froide, se positionner dans le camp occidental, compte tenu du rôle historique joué par la Grande Bretagne dans la naissance et la consolidation du pouvoir des familles régnantes, ainsi que, selon certains observateurs, du fait de leur dépendance continue à l'égard de la main-d'œuvre qualifiée et des conseillers Occidentaux dans la réalisation des programmes de développement locaux. Al-Alkeem, *op. cit.*, en particulier le chapitre 4 "The External Milieu".

Sharjah et la partie septentrionale du Sultanat d'Oman⁷⁵⁶. Lors de la guerre Iran-Irak, Ras Al Khaïmah choisit, une fois de plus, de faire cavalier seul en apportant son soutien au régime de Saddam Hussein, jugé ostentatoire par les « grands » de la fédération. Sheikh Saqr, l'émir de Ras Al Khaïmah, aurait notamment proposé au chef de l'État irakien de créer des bases militaires aériennes sur son territoire en échange d'une plus grande reconnaissance de l'émirat par les États arabes⁷⁵⁷. Percevant l'intérêt de ce soutien⁷⁵⁸, Saddam Hussein joua des divisions du système fédéral émirati et invita l'émir de Ras Al Khaïmah à se rendre en Irak, qui fut reçu selon les règles du protocole prévues pour les visites d'État⁷⁵⁹. L'embarras du gouvernement fédéral fut à cette occasion d'autant plus grand qu'il se savait impuissant à adopter une position ferme et cohérente face à ce conflit. En effet, alors qu'à des degrés divers, les émirats d'Abu Dhabi, d'Ajman, de Fujairah et de Ras Al Khaïmah affichaient leur soutien pour l'Irak, les émirats de Dubaï, de Sharjah et d'Oum Al Qaiwaïn avaient, pour leur part, fait savoir qu'ils ne souhaiteraient en aucun cas prendre une position pouvant nuire à leurs relations avec l'Iran.

B - Dubaï et les crises régionales

Nous avons vu dans les chapitres précédents de quelle manière, dans les années 1990, l'action centralisatrice d'Abu Dhabi avait permis de

⁷⁵⁶ UNDP-POGAR, 2002, cité par Davidson, 2005, *op. cit.*, p. 206

⁷⁵⁷ Davidson, *op. cit.*, 2009, p. 66; Entretien, Ras Al Khaïmah, juin 2008.

⁷⁵⁸ Les velléités d'autonomie des petits émirats à l'égard d'Abu Dhabi ont à ce titre favorisé les immixtions répétées dans le jeu politique émirati, notamment de la part des États de la région souhaitant contrer l'action d'Abu Dhabi. En témoigne notamment l'action de l'Arabie Saoudite à l'égard des Émirats arabes unis entre 1971 et 1974 : refusant de reconnaître le nouvel État, l'Arabie Saoudite s'est en effet employée, au cours de cette période, à consolider ses relations avec certains émirats de la fédération, en particulier avec Ras Al Khaïmah, afin de faire pression sur Abu Dhabi et obtenir de ce dernier les rectifications territoriales exigées. Comme le souligne à juste titre Al-Alkeem : "On the one hand, the Saudis supported the proposed federation, in the words of King Faisal 'unconditionally'. On the other hand, when Bahrain and Qatar opted for independence and Abu Dhabi became the most likely state to dominate the federation, Saudi Arabia pursued a policy of consolidating relations with individual emirates, mainly Ras Al Khaimah. Once the proposed federation became a reality between six Omani Coast Emirates, Saudi Arabia used its recognition of the new entity as a tool to exert pressure on Abu Dhabi to concede the Saudi territorial claim". Al-Alkeem, *op. cit.*, p. 117.

⁷⁵⁹ Comme le mentionne Al-Alkeem, "Ras Al Khaimah seemed to have been prompted by its own interest [...] Shaikh Saqr, accompanied by an official delegation, was received in Iraq as a head of state. He held official meetings and took a stand on important issues, calling on Iranian leaders to return to the right and true path. He was also given an official ceremonial farewell". Al-Alkeem, *op. cit.*, p. 53;

renforcer la cohésion interne de la fédération, obligeant par là même les autres émirats à redéfinir le cadre de leurs actions. En réalité, la poursuite d'une politique extérieure autonome est encore envisageable mais se réalise désormais à travers une action complémentaire au centre plutôt qu'en opposition à ce dernier, comme en témoignent l'exemple de Dubaï et celui plus récent de Ras Al Khaïmah qui ont cherché à se préserver une marge de manœuvre dans le jeu fédéral en conquérant des parts de marché toujours davantage fondées sur les biens incorporels et tournée vers l'accueil des services de pointe⁷⁶⁰. En passant d'une forme d'État politico-militaire à une forme d'État-marchand (ou d'État-virtuel⁷⁶¹), Dubaï et Ras Al Khaïmah ont en cela suivi l'évolution de cités telles que Singapour et Hong-Kong, qui avaient fait de la logique de conquête de parts de marché du commerce international le moteur de leur stratégie de développement et le fondement de leur pari sur la puissance. Une telle stratégie se veut apolitique en cela qu'elle se déploie dans une logique fonctionnelle répondant aux impératifs du marché. Cette assertion, répétée à l'envi dans l'émirat dubaïote, sous-tend l'idée que sa capacité de rayonnement à l'échelle régionale et internationale n'interfère pas avec l'action extérieure de l'État fédéral. La capacité de l'émirat de Dubaï à capter à son profit les flux et les marchés environnants a certes nécessité une intense activité diplomatique. Mais celle-ci a reposé sur une stratégie de positionnement différente de celle de l'État fédéral sur la scène régionale : alors qu'avec Sheikh Zayed, Abu Dhabi a développé une politique extérieure cherchant en permanence à se mettre à l'abri des crises politiques et sécuritaires qui secouent la région, Dubaï a au contraire cherché à tirer profit de ces crises pour renforcer sa position et gagner en autonomie.

1- Rôles et fonctions de la cité dubaïote

La cité marchande dubaïote a en effet profité du malheur des autres pour s'affirmer dans le jeu régional et devenir au cours des années 1990 un pôle renommé du commerce international de transit et de réexportation⁷⁶².

⁷⁶⁰ À travers notamment le développement des secteurs tertiaire et « quaternaire » reposant sur la recherche, la conception, le financement et le marketing.

⁷⁶¹ Concept développé par Richard Rosecrance. Voir, Richard Rosecrance, avec Bertrand Badie, Pierre Hassner & Pierre de Senarclens, *Débat sur l'État virtuel*, Paris: Presses de Sciences Po, 2002, 205p.

⁷⁶² Au cours de cette période, Dubaï est devenu le 3ème centre mondial de réexportation après Hongkong et Singapour, nouant des relations commerciales avec 179 pays. Bernard El Ghoul, *De la Cité-Marchande à la Cité-Globale. Pouvoir et Société à Doubaï*, thèse pour l'obtention du doctorat de l'Institut d'Études Politiques de Paris en Science Politique, mention Monde Musulman, sous la direction de Gilles Kepel, 2003.

Dubaï a bénéficié de l'incapacité des ports traditionnels de la région à conserver ce rôle, ainsi que de l'échec des pôles concurrents émergents à le concrétiser en raison 1) du manque d'ouverture économique (notamment du fait de l'imposition de barrières douanières à l'image de l'Arabie Saoudite, de l'Inde et du Pakistan), 2) des obstacles administratifs liés aux bureaucraties pléthoriques et à la corruption, ou encore en raison 3) de l'absence d'infrastructures aéroportuaires modernes capables d'accueillir les moyens de transports contemporains (navires porte-conteneurs, avions cargos). Mais, comme le souligne Bernard El Ghouli, l'émirat parvient aussi à capitaliser sur les « difficultés internes (blocages politiques), les erreurs (gabegies financières), les conflits et menaces extérieures (guerre civile et invasion étrangère), les oppositions religieuses (islamistes et soulèvements chiïtes), ainsi que les blocages culturels et sociaux, autant d'éléments qui écartent progressivement de la lutte pour l'hégémonie les pays alentours à son profit⁷⁶³. »

La guerre du Koweït a, à cet égard, constitué un tournant pour Dubaï. Elle a, en effet, eu pour conséquence de rediriger vers l'émirat les flux destinés à la partie nord du Golfe, mettant en berne l'aventure commerciale de Koweït pourtant plurisécularisée. Dubaï est alors devenu, pour toute une partie du négoce régional et au-delà, un point indispensable de rupture de charge, et l'entrepôt obligatoire où les marchandises convergent, les marchands s'approvisionnent, et les capitaux fructifient⁷⁶⁴. Dans les années 1990, Dubaï s'est non seulement appuyé sur la mise à l'écart des cités portuaires concurrentes, mais a également bénéficié de la difficulté

⁷⁶³ *Ibid*, p.107-108.

⁷⁶⁴ Comme le mentionne El Ghouli, c'est principalement à Koweït que les menaces géopolitiques et les fragilités économiques internes ont eu raison du prospère commerce de transit. Dès 1982, l'effondrement de la bourse informelle – souq al manakh- avait plongé le pays dans une profonde crise. L'invasion irakienne du 2 août 1990 et la guerre qui a suivi portèrent un coup fatal au pays, déjà délaissé par de grandes entreprises. Face à l'incapacité de Bahreïn de reprendre le flambeau, notamment en raison du conflit avec Qatar sur les îles Hawar et les tensions intérieures, ainsi que de l'absence d'infrastructures et des conditions socio-politiques nécessaires au développement d'une économie d'entrepôt au sein des autres émirats de la Côte, Dubaï s'est ainsi immiscé au rang de « première cité marchande » du Golfe, au lendemain de l'invasion irakienne du Koweït. Comme le note El-Ghouli : « Koweït, port marchand traditionnel et rival de Dubaï, perd sa part du négoce. Ce dernier la récupère et « asservit » par là même le port koweïtien : en 1990, Koweït est la onzième destination des réexportations dubaïotes avec 183 millions de dirhams (55.8 millions d'euros) de marchandises importées; après la guerre, en 1991, Koweït est devenu la deuxième destination, avec plus d'un milliard de dirhams (plus de 304 millions d'euros) de marchandises importées de Dubaï soit une hausse de 534% par rapport à l'année précédente. » *Ibid*, p. 107 et suivantes.

d'approvisionnement direct de ses pays voisins. Divers régimes placés sous embargo –tels que l'Iran, l'Irak et l'Afghanistan- vont trouver à Dubaï « les conditions de leur survie, important officiellement et en contrebande le nécessaire comme le superflu⁷⁶⁵.» En quelques années, l'émirat est ainsi parvenu à s'affirmer dans le jeu régional en offrant une plateforme à tous les trafics⁷⁶⁶.

C'est dans ce contexte que l'Iran, à partir de 1985, est devenu la première destination des réexportations de Dubaï. Les relations entre Dubaï et l'Iran sont anciennes. Bien qu'impossible à déterminer avec précision, on estime généralement à 350 000 le nombre d'«Iraniens» résidents à Dubaï. Arrivés par vagues successives d'immigration au cours des XIX^e et XX^e siècles, plusieurs ont acquis la nationalité émiratie et font aujourd'hui partie de l'élite économique de l'émirat. De longue date, les familles marchandes d'origines iraniennes ont été au cœur du dynamisme commercial et financier entre les deux rives du Golfe. Les familles Gargash, Bawardi, Nabooda, Rostomani, toutes originaires d'Iran, sont autant de noms prestigieux qui ont joué un rôle déterminant dans l'édification de la cité marchande dubaïote.

C'est néanmoins à la faveur des troubles politiques régionaux que les relations entre l'Iran et Dubaï se sont renforcées au cours des trente dernières années, faisant de la cité marchande dubaïote le principal point d'ancrage du mouvement de marchandises, d'hommes et de capitaux en provenance et à destination d'Iran. Frappée de paralysie par la Révolution islamique de 1979, la guerre avec l'Irak, puis l'embargo américain et les sanctions onusiennes, européennes et américaines⁷⁶⁷, Téhéran a en effet tiré

⁷⁶⁵ *Ibid*, p.131 ;

⁷⁶⁶ Preuve en serait, selon plusieurs auteurs, l'écart existant entre les importations totales de l'émirat (65 milliards de dollars en 1999) et les réexportations (4 milliards). À n'en pas douter, cette différence n'est pas consommée sur place, mais réexportée de manière informelle, par contrebande ou chemins détournés. Voir, *Ibid*, p.131. Également, Davidson, 2005, p. 156.

⁷⁶⁷ Au niveau des sanctions américaines, tout d'abord, une première série de sanctions, comprenant l'interdiction de la plupart des échanges commerciaux entre Téhéran et Washington, «a été imposée après l'attaque de l'ambassade des États-Unis par des étudiants iraniens en 1979. Les biens et services iraniens ne peuvent être importés aux États-Unis, que ce soit directement ou par un pays tiers, à l'exception des cadeaux estimés à 100 dollars au plus, à l'information ou aux matériels d'information, aux biens alimentaires destinés à la consommation humaine, à certains tapis. En 1995, le président Bill Clinton a interdit aux sociétés américaines d'investir dans le secteur pétrolier ou gazier iranien et d'avoir des relations commerciales avec l'Iran. La même année, le Congrès a

avantage de la souplesse juridique et politique de Dubaï pour en faire son principal point d'approvisionnement. Entre 1985 et 2001, l'Iran a officiellement absorbé, en moyenne annuelle, 24% du total des réexportations de l'émirat. Entre 2005 et 2009, la valeur des échanges commerciaux entre ces deux pays a été estimée par la Chambre de Commerce de Dubaï à 12 milliards de dollars, dont 10 milliards découlent

adopté une loi imposant au gouvernement fédéral de sanctionner les entreprises étrangères investissant plus de 20 millions de dollars par an dans le secteur énergétique iranien. Cette législation a été étendue sur cinq ans en septembre 2006. Aucune société étrangère n'a été pénalisée. En octobre 2007, Washington a imposé des sanctions contre les banques Melli, Mellat et Saderat et désigné le corps des gardiens de la Révolution comme responsable de la prolifération d'armes de destruction massive. Deux ans plus tard, en octobre 2009, le Trésor américain a également sanctionné la succursale malaisienne de la banque Mellat ainsi que son président. À la fin octobre 2009, le président Barack Obama a promulgué une loi punissant les entreprises pétrolières étrangères qui exportent de l'essence vers l'Iran. Le département de l'Énergie n'a pas le droit de traiter, pour la fourniture d'essence au fonds de réserve stratégique américain, avec des entreprises qui vendent ou livrent de l'essence à l'Iran. Le 15 décembre 2009, la Chambre des représentants a voté une loi imposant des sanctions aux entreprises fournissant de l'essence à l'Iran. Le Sénat devrait adopter une loi similaire. La loi s'applique aussi bien aux sociétés qui vendent directement de l'essence à l'Iran qu'aux entreprises qui fournissent des assurances ou des navires pour les livraisons ». Ensuite, concernant les sanctions imposées par les Nations Unies, le Conseil de sécurité de l'Onu a imposé trois séries de sanctions à l'Iran, en décembre 2006, mars 2007 et mars 2008. « La première série de sanctions a porté sur les matériaux nucléaires sensibles et gelé les avoirs d'individus et entreprises iraniens qui ont des liens avec le programme nucléaire. La résolution donnait 60 jours à l'Iran pour geler ses activités d'enrichissement, délai ignoré par Téhéran. La deuxième résolution a étendu le gel des avoirs à 28 autres groupes, entreprises ou individus liés au programme nucléaire ou au programme de développement des missiles balistiques, dont la banque d'État Sepah et des sociétés contrôlées par les gardiens de la Révolution. La résolution invoque l'article 41 du chapitre VII de la Charte des Nations unies, selon lequel le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions. » Ces mesures « peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques. » La troisième résolution a étendu « les restrictions de déplacement ou les sanctions financières contre des individus ou entreprises. Elle a interdit toute vente à l'Iran de technologie à double usage civil et militaire et sanctionné 13 individus et 12 sociétés supplémentaires pour leurs liens présumés avec le programme nucléaire ou de missiles. En septembre 2008, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution ordonnant à nouveau à Téhéran de suspendre ses activités d'enrichissement, sans imposer de nouvelles sanctions, la Chine et la Russie s'y étant opposées. » Concernant les sanctions de l'Union Européenne, enfin, soulignons que cette dernière a « interdit de visa plusieurs hauts responsables comme le chef des gardiens de la Révolution Mohammad Ali Jafari, l'ancien ministre de la Défense Mostafa Mohammad Najjar ou l'ancien chef de l'organisation de l'énergie atomique Gholamreza Aghazadeh, ainsi que des experts du nucléaire ou des missiles balistiques. La Grande-Bretagne a déclaré le 18 juin 2009 que le montant des avoirs iraniens gelés en Grande-Bretagne conformément aux sanctions européennes et onusiennes s'élevait à 976 millions de livres (1,12 milliard d'euros). Le 12 octobre 2009, Londres a annoncé le gel des liens d'affaires avec la banque Mellat et la compagnie maritime Iran Shipping Lines, déjà sanctionnées par les États-Unis. » Dossier préparé par le journal les Echos, 15 février 2010.

des importations iraniennes en provenance de Dubaï. Selon divers sources, il serait de plus nécessaire de multiplier ce chiffre par deux, dans la mesure où une grande partie de ces flux n'est pas comptabilisée – l'émirat ne possédant aucun système efficient de contrôle des exportations. Dans la foulée, le nombre de sociétés iraniennes ou de double nationalité émiratie et iranienne enregistrées à Dubaï a quadruplé au cours des trente dernières années, et s'élève aujourd'hui à 7,073 - dont environ 1, 200 entreprises commerciales⁷⁶⁸.

Notons également que depuis la loi d'Amato, votée en 1996 par le Congrès américain, une partie des flux de bien d'équipements d'outre-Atlantique destinés aux secteurs visés par les sanctions des États-Unis – en particulier les hydrocarbures - a été redirigée vers Dubaï, renforçant le rôle d'intermédiaire de la cité-marchande⁷⁶⁹. Premier importateur de produits américains au Moyen-Orient, les É.A.U. – à travers l'action de Dubaï, réexporteraient, annuellement, plus du quart de ces produits en direction de l'Iran⁷⁷⁰. Au total, plus de deux cents filiales américaines dont l'objectif principal est le marché iranien seraient installées à Dubaï⁷⁷¹. Au final, force est de constater que les mesures d'isolement prises contre le régime de Téhéran au cours des trente dernières années ont contribué de manière significative au renforcement des liens entre Dubaï et l'Iran.

Dubaï a également profité de l'embargo international imposé à l'Irak à partir de 1991 pour développer, avec ce dernier, une importante activité commerciale. D'une part, dans le cadre du régime des sanctions, Dubaï renforce ses liens commerciaux avec Bagdad, permettant ainsi de multiplier par vingt la valeur des importations irakiennes en provenance de Dubaï entre 1995 et 2000, pour atteindre une valeur totale de 55 millions de dollars en

⁷⁶⁸ Selon les chiffres de l'Iranian Business Council de Dubaï. Kambiz Foroohar, "Dubai Helps Iran Evade Sanctions as Smugglers Ignore U.S. Laws", *Bloomberg*, January 25, 2010.

⁷⁶⁹ Le vote de la loi d'Amato en 1996 a sanctionné les entreprises américaines qui investissent plus de 20 millions de dollars par an dans le secteur des hydrocarbures en Iran et en Libye.

⁷⁷⁰ Voir "Iran Sanctions : Impact in Furthering U.S. Objectives Is Unclear and Should Be Reviewed", Report to the Ranking Member, Subcommittee on National Security and Foreign Affairs, House Committee on Oversight and Government Reform, United States Government Accountability Office, December 2007, 66 p. Dubaï réexporterait en effet 80% des produits importés des États-Unis, dont 25% en direction de l'Iran. Jean-Francois Seznec, cité par Kambiz Foroohar, *op. cit.*.

⁷⁷¹ El Ghoul, *op. cit.*, p. 152.

2000⁷⁷². D'autre part, contournant les canaux officiels, Dubaï a multiplié au cours des années 1990 les opportunités de trafics informels avec l'Irak et alimenté un lucratif commerce de contrebande. Certains incidents – notamment les marées noires qui ont touchées les côtes de Sharjah et Oum Al Qaiwain, respectivement en juillet 1997 et janvier 1998 - ont notamment permis de mettre en lumière le rôle de Dubaï dans les activités de contrebande de pétrole en provenance d'Irak, avec la collaboration active du régime de Téhéran⁷⁷³.

Ainsi, dans la période de l'après-guerre du Koweït, l'émirat de Dubaï a su tirer profit de la mise à l'écart de l'Iran et de l'Irak pour s'affirmer dans le jeu régional, à travers son rôle d'intermédiaire. L'action extérieure dubaïote est à cet égard suffisamment discrète pour se permettre d'ignorer les récriminations d'Abu Dhabi – en particulier à l'égard des relations de la cité marchande avec l'Iran. D'autant que les fonctions d'intermédiaire de Dubaï et l'attrait qu'il représente pour les États de la région en quête de zones d'ombre échappant à la régulation internationale sont également jugés pouvoir offrir à la fédération des garanties de sécurité et de stabilité. Cela est également vrai à l'égard de l'imposant voisin saoudien. Alors qu'Abu Dhabi et l'Arabie Saoudite n'hésitent pas à raviver, au gré des rapports de force, les querelles territoriales qui les opposent, Dubaï, qui nourrit une inimitié partagée à l'égard du royaume saoudien, a su se rendre indispensable – et avec lui la fédération toute entière - à ce dernier en fidélisant une clientèle d'hommes d'affaires, de familles et de touristes, attirée par le climat de liberté et de tolérance relative de l'émirat⁷⁷⁴. La fonction de Dubaï dans son environnement régional a par là même offert à Abu Dhabi les garanties lui

⁷⁷² P.e.e. de Dubaï, « La lettre des Émirats arabes unis », numéro 20, 15 mars 2000, cité par El Ghoul, *op. cit.*, p.155.

⁷⁷³ *Libération*, 7 juin 1998. Le quotidien rapporte – citant des sources qu'il est impossible d'authentifier - que les tankers irakiens quittant le *chatt al-Arab*, craignant de se faire arrêter s'ils s'aventurent dans les eaux internationales, préfèrent longer les côtes iraniennes, où ils sont à l'abri des contrôles américains. Lorsqu'ils atteignent un port possédant les infrastructures adéquates, leur cargaison est soit transbordée vers un tanker iranien, soit le navire irakien reçoit des faux papiers de la République islamique d'Iran, lui permettant de traverser le Golfe en toute quiétude, avant d'être récupéré par les dubaïotes.

⁷⁷⁴ À cet égard, il n'est pas exagéré de souligner que, dans la région, Dubaï constitue une « fenêtre sur l'extérieur et un défouloir, un espace de liberté face aux conservatismes, aux obstacles et aux non-dits sociaux, aux interdits et aux fanatismes religieux. Filles, alcool, produits illicites, à Dubaï s'est créé un véritable habitus des plaisirs et l'émirat a compris que le Golfe avait besoin d'un tel lieu. » El Ghoul, *op. cit.*, p. 172. Également, Dazi-Héni, *op. cit.*, p. 207.

permettant de poursuivre sans contrainte externe l'objectif de centralisation et de consolidation intérieure de la fédération des Émirats arabes unis.

2- Les mutations du jeu régional et la réaction fédérale

Le rôle consenti à l'émirat de Dubaï par les autorités abu dhabiennes dans les années 1990 s'est cependant heurté aux mutations du jeu régional lors de la décennie suivante. La relecture des équilibres moyen-orientaux par la puissance américaine, destinée à ébranler le statu quo régional de la période précédente et mettre un terme, par la démocratisation et les «perturbations systémiques⁷⁷⁵», à la menace potentielle d'une convergence entre autoritarisme, prolifération des armes de destruction massive et réseaux terroristes, a en effet incité la capitale fédérale à tenter de mettre un terme à l'expérience dubaïote au fur et à mesure que s'accroissaient à son égard les pressions politiques et les critiques de l'administration américaine⁷⁷⁶. De nombreuses voix à Abu Dhabi, y compris dans l'entourage du prince héritier, se sont exprimés en faveur de l'élargissement du dispositif de contrôle fédéral sur certains émirats de la fédération, en particulier Dubaï, remettant ainsi en question le compromis sur lequel s'était érigé le fonctionnement des É.A.U. dans les années 1990. Comme le note le directeur des affaires militaires au Haut Conseil national de Sécurité des É.A.U. : « la division des rôles qui existait alors entre les deux émirats avait permis à Abu Dhabi d'affirmer son leadership sur la fédération. (...) Dubaï avait préféré opter pour le business; il avait fait venir à lui tout ce qui assura sa réussite : le tourisme, le business, le shopping, les médias. Mais, il y a aussi des conséquences négatives à tout cela : à Dubaï on ne savait même plus qui faisait quoi, et avec qui. Pour la sécurité de notre pays, c'était un énorme défi et une préoccupation majeure⁷⁷⁷. »

⁷⁷⁵ Sur cette question, voir le chapitre 8 de la thèse. L'expression est de Thomas P.M. Barnett. Voir Thomas P.M. Barnett, *The Pentagon's New Map : War and Peace in the Twenty-First Century*, Putnam Publishing Group, 2004, 448 p.

⁷⁷⁶ Sur la politique américaine au Moyen-Orient sous la présidence de Georges W. Bush, voir notamment Philippe Droz-Vincent, *Vertiges de la puissance, le "moment américain au Moyen-Orient"*, Paris : La découverte, 2007, 369 p. Également, Pierre Hassner & Justin Vaïsse, *Washington et le monde: dilemmes d'une superpuissance*, Paris : CERI/Autrement, 2003, 170 p.; Stanley Hoffmann, *L'amérique vraiment impériale?*, Paris : Louis Audibert, 2003, 174 p.; Gilles Kepel, *Fitna. Guerre au cœur de l'islam*, Paris: Gallimard, 2004, 380 p.; Bertrand Badie, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris : Fayard, 2004, 293 p.

⁷⁷⁷ Entretiens, Bahreïn décembre 2009 & Abu Dhabi avril 2010.

Au lendemain du 11 septembre 2001, les pressions américaines exercées sur l'État émirati ont encouragé Abu Dhabi à adopter une série de mesures destinées à renforcer le contrôle fédéral sur les flux humains et de capitaux qui transitent par Dubaï. Outre le fait que l'un des 19 auteurs des attentats contre New York et Washington – Marwan Al Shehhi- était originaire des É.A.U.⁷⁷⁸, les autorités fédérales ont été accusées d'avoir joué un rôle indirect dans leur organisation : il a été en effet établi qu'une partie importante des sommes ayant servi à financer les attentats avait transité par les agents de change de Dubaï, avant d'être reçue à la Citibank de New York puis envoyée en Floride⁷⁷⁹. Relayées par le rapport de la Commission d'enquête du 11 septembre, ces accusations ont été renforcées par la découverte que neuf membres actifs du réseau qui a mis sur pied les attentats avaient séjourné, par groupes de deux ou de trois, aux É.A.U. entre avril et juin 2001, où ils auraient reçu assistance pour obtenir des chèques de voyages, des visas, des billets d'avions⁷⁸⁰. Entre-temps, de nombreux rapports et articles étaient venus mettre en lumière le rôle de Dubaï dans le commerce frauduleux, ainsi que dans le financement des activités illicites et le blanchiment d'argent liés à des réseaux criminels ou terroristes.⁷⁸¹ En réponse à ces critiques, le Conseil des Ministres des É.A.U. a adopté, en janvier 2002, une loi contre le blanchiment de l'argent. La même année, le dispositif législatif de lutte contre le blanchiment d'argent a été de nouveau renforcé par l'adoption d'une loi permettant aux autorités financières de la

⁷⁷⁸ Marwan Al Shehhi est natif de l'émirat de Ras Al Khaïmah.

⁷⁷⁹ *The 9/11 Commission Report*, p.236. Texte disponible en ligne sur : <http://www.9-11commission.gov/report/911Report.pdf>.

⁷⁸⁰ *Ibid*, p. 253.

⁷⁸¹ Ainsi, en novembre 2001, un rapport de l'Organisation Mondiale des Douanes désignait l'émirat comme l'un des principaux relais du commerce frauduleux à destination de l'Europe. L'émirat, souligne ce rapport, serait notamment devenu une étape majeure sur la route du commerce de drogue – héroïne notamment – de l'Asie du Sud vers l'Europe. Un rapport des services de renseignement américain soulignait pour sa part que l'émirat de Dubaï servait de centre régional pour le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles, constituant pour les États-Unis une source de préoccupation majeure. Commentant ce rapport, un article du *Wall Street Journal* concluait en 2003 que "to the United States and other global financial crime investigators, no country in the Middle East is more important than the tiny UAE, the financial hub of the Persian Gulf with a long history of lax regulation and a role as a conduit." *The Wall Street Journal*, September 17, 2003. Une autre source sécuritaire américaine, cité par Davidson, revient elle aussi sur le rôle de Dubaï dans le financement des activités illicites : "Dubai has become a significant center for financing illicit activities, in part because the preference of many businesses to deal in large amounts of cash makes it difficult for banks to distinguish between legitimate and illicit transactions." Davidson, "Dubai: the Security Dimensions of the Region's Premier Free Port", *Middle East Policy*, 15, 2, p. 152.

fédération d'effectuer la saisie de comptes présumés frauduleux lorsqu'une enquête est en cours⁷⁸². Dans la foulée, le gouvernement des É.A.U. a ordonné, en mars 2002, le gel des avoirs de 21 personnes et de neuf hommes d'affaires suspectés d'être impliqués dans des activités de blanchiment d'argent. Puis, en 2004, le gouvernement fédéral a adopté une loi contre le financement des organisations terroristes, en accord avec les principes définis par la convention onusienne pour la répression du financement du terrorisme, ouverte à la signature des États membres le 10 janvier 2000. En 2004, également, une loi fédérale a été votée en vue de réguler les zones franches de la fédération. Ces lois ont permis de lever un certain nombre de contradictions légales qui subsistaient aux É.A.U. au sujet du secret bancaire. À cet égard, si les efforts visant à renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent ne sont pas tous consécutifs du 11 septembre et des accusations portées à l'égard de Dubaï⁷⁸³, il est en revanche indéniable que les pressions extérieures exercées contre les É.A.U. ont servi d'argument à Abu Dhabi pour contraindre Dubaï à accepter un contrôle plus important des autorités fédérales dans ce domaine, y compris une surveillance accrue de la Banque centrale sur les mouvements de capitaux dans la cité marchande⁷⁸⁴. Soumis au rapport de force entre les deux émirats pivots de la fédération, le principe de l'imposition d'un contrôle fédéral élargi sur les activités financières et commerciales de Dubaï s'est ainsi progressivement imposé à la faveur des accusations dirigées contre la cité marchande.

D'autant que le rôle indirect de Dubaï dans le commerce frauduleux et le blanchiment d'argent lié à des activités illicites est resté, au cours des années 2000, un important point de friction entre les É.A.U. et les États-Unis – ce qui n'a pas manqué d'embarrasser la capitale fédérale. Après les accusations concernant les liens de l'émirat avec Al Qaïda, Dubaï a en effet été de nouveau pointé du doigt pour avoir servi de point d'ancrage au réseau du scientifique Abdul Qader Khan, accusé d'avoir organisé le transfert de technologies nucléaires à destination de plusieurs pays dont l'Iran, la Libye et

⁷⁸² *Khaleej Times*, February 6, 2002; Iqbal Ismail Hakim, *United Arab Emirates Central Bank and 9/11 Financing*, GAAP, 2005, p. 145-146.

⁷⁸³ Entre 1987 et 2000, divers lois et règlements administratifs ont été adoptés et promulgués afin de renforcer les prérogatives de la fédération dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. En 1998, la Banque central des É.A.U. avait notamment mis sur pied une unité de lutte contre ce type de délit. L'année suivante, un comité national dédié à ce problème a par ailleurs été établi. Pour plus de détails, voir notamment <http://www.centralbank.ae/AMLSU.php>

⁷⁸⁴ *Ibidem*.

la Corée du Nord⁷⁸⁵. En signe de mécontentement, le département d'État américain a notamment menacé, en 2007, de désigner les É.A.U. comme une « destination préoccupante de détournement⁷⁸⁶ », une étiquette attribuée aux États accusés notamment d'avoir contourné les sanctions imposées à Iran, y compris à travers le transfert de technologies nucléaires sensibles. Une telle décision, prise en accord avec le département du commerce américain, aurait notamment eu pour conséquence de renforcer le contrôle sur les exportations à destination des Émirats arabes unis. Immédiatement, les autorités fédérales émiraties ont réagi à cette menace de sanction en promulguant, en août 2007, une loi (loi n.13 de 2007) prévoyant la possibilité pour le gouvernement d'interdire l'importation et la réexportation de tout produit pouvant nuire à la sécurité nationale du pays⁷⁸⁷. En parallèle, Dubaï a décrété l'imposition de mesures destinées à lutter contre le trafic d'armes à destination de l'Iran.

La volonté de la capitale fédérale de mieux contrôler les activités commerciales de l'émirat de Dubaï s'est également traduit par l'élargissement et le renforcement de l'appareil sécuritaire, désormais chargé d'établir une surveillance accrue sur les frontières et les flux humains et de marchandises en provenance et à destination des É.A.U.⁷⁸⁸. Cet élément semble désormais

⁷⁸⁵ Gary Milhollin & Kelly Motz, " Nukes 'R' Us", *The New York Times*, March 4, 2004, p. A31.

⁷⁸⁶ "Destination of diversion concern". Kambiz Foroohar, *op. cit.* Cette initiative a été notamment portée par le "Wisconsin Project on Nuclear Arms Control", un groupe de pression basé à Washington. Voir, <http://www.wisconsinproject.org/>.

⁷⁸⁷ En parallèle, les autorités douanières de l'émirat de Dubaï auraient forcé la fermeture de 30 entreprises locales soupçonnées de commerces illicites avec l'Iran. *Ibid.*

⁷⁸⁸ Cette surveillance a notamment été renforcée par l'établissement d'institutions chargées de garantir la sécurité du territoire, des frontières et la protection des infrastructures critiques - aux côtés des forces armées et des forces de sécurité intérieure- placées sous le contrôle du Higher National Security Council. Au niveau fédéral, le NCEMA (National Crisis and Emergency Management Authority), créé en 2007, a notamment pour mandat d'élaborer divers plans de contrôle et de gestion de crise et d'intervenir en cas de catastrophe naturelle, d'émeute ou d'incident terroriste. Dirigé par Sheikh Hazza bin Zayed Al Nahyan, le NCEMA s'occupe également d'activités de renseignement, de surveillance et de coordination destinées à garantir la sécurité du territoire et des frontières. Sheikh Hazza est assisté dans ses fonctions par Mohamed Khalfan Matar Al Romaithy, fil du général à la retraite, Khalfan Matar Al Romaithy. À noter également, au sein de l'émirat d'Abu Dhabi, l'établissement du Critical National Infrastructure Authority (CNIA), en mai 2007. Le CNIA *a pour mandat d'assurer la protection des infrastructures sensibles (pétrolières, routières, portuaires, usines, aéroports et installations nucléaire civile) et des zones côtières de l'Émirat d'Abu Dhabi (et, dans les faits, au-delà). Il s'appuie sur le concept de Homeland Security développé par les États-Unis et emploie environ 3000 personnes.* Le CNIA est présidé par le colonel Sheikh Ahmed bin Tahnoon Al Nahyan. Le directeur général de l'institution est le colonel Muhair Ali Al Khatri. Mentionnons

faire l'objet d'un consensus au sein de la famille régnante d'Abu Dhabi, témoignant du rapprochement entre l'émir et le prince héritier à propos du dossier dubaïote⁷⁸⁹. Parmi l'entourage de ce dernier, nombreux sont ceux qui estiment aujourd'hui possible à la fois de contrôler et de dépasser le modèle de développement mis en œuvre par l'émirat voisin⁷⁹⁰. Au sein de la capitale fédérale, la vitrine offerte par Dubaï n'est plus jugée indispensable au rayonnement régional et international d'Abu Dhabi et des É.A.U. À cet égard, contrairement à ce qui est généralement mis en avant par les analyses portant la dynamique fédérale des Émirats arabes unis, force est de souligner qu'il n'existe pas de véritable solidarité « organique » entre les émirats de la fédération, au sens où la différenciation correspond avant tout à l'incapacité d'un pouvoir central à triompher entièrement de la division du pouvoir qui prévaut. Cette division des rôles a été davantage imposée (à l'un) et nécessaire (à l'autre) que souhaitée, et à ce titre soumise à l'évolution du rapport de force entre les émirats de la fédération. Pour Dubaï, la volonté nouvelle du centre d'élargir le dispositif de contrôle fédéral vis-à-vis de certains émirats, est à cet égard d'autant plus problématique que les choix économiques et politiques stratégiques qui, depuis le début des années 1990, ont permis la rapide transformation de l'émirat en « cité-monde » ont accru sa dépendance à l'égard de ce modèle particulier de développement, à mesure qu'Abu Dhabi lui enlevait toute possibilité de pouvoir miser sur des ressources alternatives de pouvoir lui permettant de préserver son autonomie, en dehors du cadre fédéral.

C - La crise du modèle dubaïote

C'est dans ce cadre qu'il convient d'analyser l'impact politique de la crise qui secoue l'émirat de Dubaï depuis 2008. Beaucoup a été dit sur le revers de fortune de l'émirat, durement frappé par la crise financière mondiale. Licenciements massifs, éclatement de la bulle immobilière, abandons ou retards des nouveaux projets, faillites et problèmes de solvabilité : les malheurs récents de l'émirat ont été en effet largement commentés et analysés⁷⁹¹. Reposant sur le développement de secteurs non-

toutefois qu'il n'existe pas, à ce jour, de véritable coopération entre ces agences, ni de mise en commun des renseignements. Pour plus de détails consulter le chapitre 8 de la thèse.

⁷⁸⁹ Entretien, Paris, juin 2010.

⁷⁹⁰ Entretien avec l'un des responsables de la société Mubadala, Abu Dhabi, décembre 2008.

⁷⁹¹ L'émirat a tout d'abord souffert de la fragilité de son système bancaire, subissant les contrecoups de la crise financière mondiale d'octobre 2008. L'élément déclencheur a été le retrait d'urgence de

productifs, la prospérité de Dubaï a révélé toute sa fragilité. Mais, plus que la crise, ce sont les conditions de sa sortie qui viennent mettre un terme au modèle dubaïote, tel que conçu et développé depuis presque 20 ans par l'émir actuel de Dubaï, Mohammed bin Rashid Al Maktoum. Pour éviter la chute, l'émirat de Dubaï n'a eu d'autres options que de faire appel à la «solidarité fédérale», d'abord pour garantir la stabilité de son système bancaire, puis pour endiguer le problème de la dette publique de l'émirat de court et moyen terme⁷⁹².

70 milliards de dirhams (15 milliards d'euros environ) de capitaux spéculatifs des États-Unis et d'Europe attirés par une rumeur de "depegging" du dirham par rapport au dollar avant la fin de l'année 2008. En quelques semaines, la crise s'est propagée au secteur de l'immobilier de Dubaï. Le retrait des capitaux internationaux et l'arrêt immédiat des prêts bancaires locaux ont en effet à la fois provoqué l'effondrement de la demande pour les ventes sur plan et des défauts de paiement massifs des investisseurs et des promoteurs, provoquant l'arrêt des chantiers. En novembre 2008, le groupe immobilier Nakheel, contrôlé par le gouvernement de l'émirat annonçait sa décision de licencier 15% de ses employés (soit environ 500 personnes). Après un début d'année 2008 euphorique (4,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires et 1.5 milliards de bénéfice pour l'ensemble de l'année) la société Nakheel finissait l'année 2008 avec 7 milliards de dollars de pertes et l'arrêt quasi complet de tous ses chantiers en cours – parmi lesquels les projets de développement d'îles artificielles (*The Palm, The World et The Universe*), projets aujourd'hui compromis par la crise. Les prix des biens immobiliers ont baissé de près de 50 % entre septembre 2008 et septembre 2009 avant de se stabiliser. En 2009, les effectifs dans le secteur du bâtiment, qui fournit plus de 40 % du PIB de l'émirat, ont baissé de 20 % et plus de 60 % des nouveaux projets ont dû être « reformatsés, retardés ou annulé ». La même année, l'Agence de régulation des travaux publics (Rera) a par ailleurs reconnu que près d'un acquéreur de biens immobiliers sur deux accusait des retards de paiement. L'activité a aussi été en baisse dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie : le taux d'occupation des hôtels passant de 90 % à 50%. Plus fondamentalement, la crise a révélée l'important problème de dette publique de court et moyen terme de l'émirat dubaïote, comme l'a notamment souligné l'annonce, le 25 novembre 2009, du rééchelonnement de la dette (estimée à 25 milliards de dollars) du conglomérat Dubaï World (lequel possède le groupe Nakheel). L'endettement global de Dubaï est en effet réparti entre 10 milliards de dollars de dette souveraine, plutôt orientée à long terme, et 90 milliards de dollars pour les diverses entités publiques. De cette somme, on estime que 50 % est à court terme et se concentre sur la période 2009-2012 avec des niveaux de 15 milliards de dollars en 2009, 10 milliards en 2010 et 15 milliards pour 2011 et 2012.

⁷⁹² En l'absence de revenus ou de réserves financières suffisantes, le gouvernement de Dubaï a fait appel à quatre instruments pour faire face à cet endettement. Les trois premiers – la levée d'argent sur les marchés financiers internationaux, la vente d'actifs et la restructuration (ou la réduction) de tout ou partie de la dette auprès des créanciers locaux et internationaux – n'ont que partiellement fonctionné en 2009. Ainsi, compte tenu de la friilosité des marchés et de la dégradation de la crédibilité de Dubaï, seuls 1,8 milliards de dollars ont pu être levés par l'émirat à l'automne 2009 auprès d'investisseurs internationaux (prenant le plus souvent la forme d'obligations gouvernementales). L'émirat n'a pas non plus souhaité se départir d'actifs achetés au prix fort, il y a quelques années. Les pertes se révèlent en effet considérable. En témoigne notamment la vente par Istihmar, la société d'investissement de Dubaï World, de l'hôtel W à New York, payé 286 millions de dollars en 2006, et qui a du être « bradé » aux enchères pour seulement 2 millions de dollars. Dubaï a par ailleurs tenté de restructurer sa dette afin de transformer les échéanciers de court termes en échéanciers de moyen et long termes. Pour se faire, l'émirat a tenté de séparer la dette souveraine de l'État ainsi que celles des secteurs porteurs et générateurs de revenus pour les entreprises

1- L'intervention fédérale et les pressions abu dhabiennes

Pour assurer l'équilibre du système bancaire, la banque centrale des É.A.U. s'est tout d'abord portée garante, en novembre 2008, de l'intégralité des dépôts bancaires pour une période de trois ans et a injecté 13,6 milliards de dollars afin de réactiver le système financier. L'année suivante, Abu Dhabi a de plus débloqué 25 milliards de dollars - en quatre tranches - en faveur de Dubaï, en souscrivant aux programmes d'émissions d'obligations de cinq ans à taux préférentiel de 4 % de ce dernier : en février 2009, la banque centrale⁷⁹³, soutenue par Abu Dhabi, s'est engagé à acheter 10 milliards de dollars d'obligations, puis 5 milliards de dollars ont été achetés par les banques National Bank of Abu Dhabi et la banque islamique Al Hillal, enfin, le 14 décembre 2009, Abu Dhabi a de nouveau accordé une aide de 10 milliards de dollars afin de permettre à Dubaï de payer les créanciers du groupe immobilier Nakheel. En coulisse, plusieurs transactions ont été effectuées entre les deux émirats, devenant autant d'occasions pour la capitale fédérale d'obtenir, en échange de son soutien, une plus grande capacité de gestion et de contrôle des choix économiques de Dubaï. À cet titre, comme l'affirmait, en novembre 2008, l'un des principaux responsables de la société Mubadala : "the issue is not to buy Dubaï, but to manage it"⁷⁹⁴. Faisant écho à ces propos, le ministre des Affaires étrangères, Sheikh Abdallah bin Zayed Al Nahyan soulignait : "Needless to say, the global financial crisis that hit the American and European economies has impacted other economies of the world. The UAE was no exception, but in a positive way. The challenges were a good lesson and a wakeup call for us to develop our systems and programs and to reconsider some ideas and projects. It was also a strong response to those who voiced concern about the resilience of the UAE economy and cohesion of its federation"⁷⁹⁵. Cette démarche s'est notamment traduite par l'arrêt de projets concurrents au sein de la fédération

publiques (gestion de ports, aéroport et compagnie aérienne, services publics) de celle liée à des entités dont le modèle économique ne semble plus viable, notamment liées à l'immobilier. Toutefois, cette stratégie n'a pas atteint les objectifs escomptés. Dans ces conditions, les autorités dubaïote n'ont eu d'autre option que de faire appel à la « solidarité fiscale fédérale », seule susceptible d'éviter la faillite de l'émirat. Entretien, Paris, mars 2010; Dubaï et Abu Dhabi, avril 2010.

⁷⁹³ Il semble à cet égard que les 10 milliards de dollars prêtés en février 2009 par Abu Dhabi au gouvernement de Dubaï aient été financés par l'un de ses fonds souverains et non, comme cela avait été initialement annoncé, par la Banque centrale des É.A.U. Entretien, Abu Dhabi, mai 2009.

⁷⁹⁴ Entretien, Abu Dhabi, novembre 2008.

⁷⁹⁵ Saba News, 23 décembre 2009.

(à l'exemple de la construction d'un aéroport commercial dans la zone franche dubaïote de Jebel Ali, qui serait entrée en compétition avec certains projets de développement mis en œuvre au sein de la capitale fédérale) et par la prise de participation d'acteurs économiques abu dhabiens dans le capital d'entreprises de Dubaï. L'acquisition récente de l'un des hôtels phares de cet émirat, *Burj Al Arab*, par l'un des membres de la famille régnante d'Abu Dhabi est notamment venue symboliser cette volonté des acteurs abu dhabiens de jouer un rôle plus actif et plus visible dans la gestion économique de l'émirat. Conservant tous les atouts pour demeurer un important point d'ancrage du commerce régional et mondial, Dubaï a été également soumis à la nécessité d'ajuster sa politique commerciale sur les positions d'Abu Dhabi. Cela est notamment perceptible au niveau de ses relations commerciales avec l'Iran, qui se heurtent désormais aux réactions hostiles des dirigeants d'Abu Dhabi. Comme le notait à juste titre un analyste politique et financier : "The US and Abu Dhabi are hoping to use Dubai's financial troubles as a way of finally severing the close ties to Iran. For years, Dubai has enjoyed the benefits of walking the line between its military and economic alliance with the US and economic benefits from banking and trade ties to Iran. The price of a bailout from Abu Dhabi may be having to finally choose to give up the Iran connection"⁷⁹⁶.

Au final, la crise que traverse l'émirat consacre l'échec de son pari sur les ressorts de la puissance effectué au début des années 1990. À travers sa transformation en cité-globale apolitique, l'émirat avait cherché à maintenir à distance les dirigeants de l'émirat voisin et l'impulsion centralisatrice qui les anime – au prix du renoncement à ses attributs de politique souverainiste, y compris militaire. La perte de ressources d'autonomie de Dubaï consécutive à la crise est ainsi devenue pour Abu Dhabi l'occasion de mettre un terme à ce modèle d'État concurrent⁷⁹⁷.

⁷⁹⁶ John Carney, *Business Insider*, November 28, 2009.

⁷⁹⁷ L'inauguration de la *burj* (tour) Khalifa, le 4 janvier 2010, est venue corroborer cette assertion. Partie intégrante d'un vaste projet urbanistique, immobilier et architectural, cette tour, la plus haute structure du monde, devait en effet symboliser le succès du modèle dubaïote. Appelée « *burj Dubaï* » pendant les 7 années qu'ont duré sa construction, elle fut cependant rebaptisée « *burj Khalifa* » lors de son inauguration, en l'honneur de l'émir d'Abu Dhabi et président de la fédération des É.A.U., Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, à la suite du refinancement par la capitale fédérale des projets de Dubaï, mis en difficulté par la crise.

2- La consolidation de l'État et ses conséquences

a) Le coût financier

Or, la centralisation a un coût – à la fois aux sens propre et figuré. D'une part, Abu Dhabi, pour assurer la stabilité économique de la fédération, s'est vu contraint d'investir à fonds perdus dans le redressement de Dubaï, en dépit des conséquences que cela pourrait engendrer⁷⁹⁸. Les indicateurs économiques de la fédération sont en baisse depuis le début de la crise. Après une forte croissance économique au milieu de la décennie (5.7% en 2004, 8.2% en 2005, 9.4% en 2006, de 6.3% en 2007 et de 7.4% en 2008), l'activité s'est nettement ralentie en 2009, avec un taux de croissance négatif en 2009 (- 0.6%), légèrement corrigé en 2010 (estimé à 1.6%), mais qui demeure bien inférieur à celui enregistré par les autres États du CCG⁷⁹⁹. Venant souligner le coût de l'intégration fédérale, le gouvernement des É.A.U. a décidé de suspendre les procédures d'embauche de la fonction publique pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2009. Pour l'heure, Abu Dhabi a accepté de recourir à l'emprunt auprès des banques et de certaines entreprises semi-publiques (tel Oasis Leasing, lié à Mubadala⁸⁰⁰) pour financer les dettes de l'émirat voisin. Or, la nécessité de dégager des capitaux à court terme pour une période encore indéterminée pose de réels problèmes à l'émirat⁸⁰¹. De manière fondamentale, la stratégie de développement d'Abu Dhabi, reposant sur le long terme et portée par ses fonds d'investissement, se retrouve ainsi contrariée par la nécessité de financement des dettes de court terme de l'émirat de Dubaï.

b) Le coût sécuritaire

D'autre part, en se consolidant sur le plan intérieur, l'État émirati se retrouve dans une position conflictuelle nouvelle par rapport à ses voisins, inquiets que l'incorporation de Dubaï ne se fasse au détriment de l'utilité régionale de ce dernier. En effet, le renforcement de la fédération fait face à l'opposition de certains pays avoisinants qui se sont empressés de faire

⁷⁹⁸ Entretien avec chef des services économiques français de la zone Moyen-Orient, mars 2010.

⁷⁹⁹ Notons que de tels résultats sont aussi la conséquence de la baisse des prix du pétrole au cours de la même période. Pour autant, la comparaison avec un pays voisin comme le Qatar - dont l'économie est aussi dépendante des cours du pétrole et dont la structure démographique s'apparente à celle d'Abu Dhabi - qui a enregistré une croissance économique de 11.3% en 2007, 12.7% en 2008 et de 10% en 2009, montre bien le coût financier associé à l'intégration fédérale.

⁸⁰⁰ Se référer au chapitre 3 de la thèse.

⁸⁰¹ Entretien, Abu Dhabi, avril 2010.

pression sur Abu Dhabi pour garantir l'autonomie de l'émirat dubaïote. Conséquence de son intégration, le sort de ce dernier se politise et devient un enjeu régional important, obligeant les É.A.U. à repenser leur stratégie de positionnement dans les équilibres régionaux. En absorbant Dubaï, les É.A.U. se transforment complètement et doivent faire face à de nouveaux enjeux caractérisés par le passage d'une conflictualité interne à une conflictualité externe : là où les liens fonctionnels interdisaient aux pays avoisinants toute action hostile à l'égard des É.A.U., en dépit des contentieux avec la capitale fédérale, le positionnement contraint de Dubaï sur les orientations de politiques extérieures de la fédération – en particulier au niveau de ses politiques commerciales - ouvre la voie à de potentielles confrontations directes. Cela s'observe notamment au niveau des relations avec l'Iran. La diplomatie émiratie, conduite depuis 2006 par Sheikh Abdallah bin Zayed, le cadet des Bani Fatima, multiplie les initiatives à l'égard de Téhéran - contrastant avec l'atonie qui a caractérisé la politique étrangère des É.A.U. vis-à-vis de l'Iran au cours des années précédentes, en particulier au sujet du programme nucléaire iranien⁸⁰². De façon significative, ce sont les relations commerciales entre les deux États (y compris entre Dubaï et l'Iran) qui font, depuis 2008, l'objet de débats et de négociations multiples⁸⁰³. En revanche, la gestion fédérale de ce dossier réactive et fait ressurgir de façon frontale toutes les anciennes tensions subjacentes aux relations entre les deux pays⁸⁰⁴. Les bienfaits attendus de l'intégration se

⁸⁰² Sur l'absence d'initiatives des monarchies de la péninsule Arabique, en général, et des É.A.U. en particulier, concernant le dossier nucléaire iranien avant 2008, voir le chapitre 8 de la thèse.

⁸⁰³ Comme le déclarait Sheikh Abdallah à l'issue du premier conseil interministériel irano-émirati en décembre 2009 à Téhéran : "The rapid events sweeping the world at present and overshadowing the region require more consultations and coordination to address these changes. Our reciprocal visits have produced positive results for enhancing bilateral bonds and concluding a number of memorandums of understanding [...] The Islamic Republic of Iran is a full-fledged trade partner to the UAE as two-way trade exchange reached more than US\$ 7 billion. The convening of the joint ministerial committee underlines the specialty of the bilateral relations, bolsters joint cooperation and opens up new horizons for bilateral cooperation." Le ministre des Affaires étrangères émirati annonça à cette occasion la signature de protocoles d'entente entre les deux pays dans les domaines des transports et de la lutte contre les activités illicites, ainsi que la poursuite des discussions au sujet des relations commerciales entre l'Iran et les É.A.U. "Iran is a full-fledged trade partner to UAE : Sheikh Abdullah", *UAEinteract*, December 9, 2009.

⁸⁰⁴ Entretiens, Téhéran, janvier 2010 et Abu Dhabi, avril 2010. Voir également "A Concern for all Emiratis : Iranian Occupation of Abu Musa Island, Sultan Al Qassemi, *Middle East Online*, April 25, 2010; "Iran's Occupation of Gulf islands 'Shameful', says Minister", *The National*, April 21, 2010; "Sheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahyan : When is Iran going to give us back our islands in the Gulf?", *The Independent*, September 28, 2009; "Iran Hits at "Impudent" UAE Comment in Gulf Dispute", *Reuters*, April 24, 2010.

trouvent ainsi diminués par les coûts sécuritaires qu'elle engendre. Aussi, les autorités abu dhabiennes se trouvent dans l'impossibilité de concilier des intérêts devenus contradictoires avec le renforcement de l'État émirati : le refus d'Abu Dhabi de tout rapprochement avec l'Iran, motivé par des raisons politiques et sécuritaires, se pose désormais en obstacle au redressement économique de l'émirat de Dubaï – et de l'ensemble de la fédération – qui exigerait le maintien des relations commerciales (de différentes natures) avec Téhéran. Cette articulation nouvelle de l'interne et de l'externe aux Émirats arabes unis engendre donc des inquiétudes d'ordres sécuritaire et économique.

Par ailleurs, perçue de l'extérieur comme le renforcement d'un groupe – celui des Al Nahyan –, la consolidation interne de l'État a pour effet d'aviver les querelles opposants ce groupe à ses voisins. Ce glissement est notamment visible à travers l'évolution des querelles territoriales opposant l'émirat d'Abu Dhabi à l'Arabie Saoudite. Les accords de 1974, on l'a souligné, avaient permis de régler la question de l'oasis de Buraimi, devenu possession d'Abu Dhabi. En échange, l'Arabie Saoudite obtint le contrôle du Khor Odeid (long d'environ 25 kilomètres), situé les côtes du Golfe entre le Qatar et les É.A.U.. Depuis les années 1980, cet accord est remis en cause par Abu Dhabi qui souhaiterait récupérer cette bande côtière. Peu vigoureuses du temps de Sheikh Zayed, les protestations d'Abu Dhabi sont devenues plus audibles avec l'arrivée au pouvoir de la nouvelle génération des Al Nahyan, devenant un point de cristallisation de la conflictualité entre les É.A.U. et le voisin saoudien. L'accord est aujourd'hui ouvertement contesté par Abu Dhabi. Ainsi, à titre d'exemple, dans l'ensemble des institutions contrôlées par le prince héritier de l'émirat, les cartes positionnent la frontière occidentale des É.A.U. sur la frontière avec le Qatar et font, par là même, disparaître le corridor accordé aux saoudiens en vertu des accords de 1974. Lors de son premier déplacement dans la capitale saoudienne à titre d'émir d'Abu Dhabi et de président de la fédération, Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, marqua la rupture en réitérant le refus émirati de reconnaître les termes de l'accord⁸⁰⁵.

Cette dispute territoriale marque bien l'évolution d'une conflictualité politique qui n'osait pas avancer à visage découvert entre les dirigeants d'Abu

⁸⁰⁵ Entretien, Abu Dhabi, mai 2009.

Dhabi et de l'Arabie Saoudite. Son évolution est à cet égard frappante : alimentée par l'enjeu de la territorialisation des allégeances tribales dans les années 1950, puis subordonnée à la dynamique fédérale sous le leadership de Sheikh Zayed, elle s'inscrit aujourd'hui dans le cadre de rivalités interétatiques. Les territoires disputés deviennent dès lors un enjeu national que l'on s'engage à défendre, par la force si nécessaire. Les incidents armés qui ont récemment mis aux prises les deux États le confirment. En mars 2010, la marine des Émirats arabes unis a en effet ouvert le feu sur un patrouilleur saoudien dans les eaux revendiquées par les deux pays. Deux marins saoudiens auraient été blessés au cours de l'affrontement. Le bâtiment saoudien a par ailleurs été contraint de se rendre et ses marins ont été retenus à Abu Dhabi pendant plusieurs jours, avant d'être libérés et remis à l'ambassade saoudienne⁸⁰⁶. Les tensions se sont également traduites par le renforcement du contrôle des frontières entre les deux États. Pendant plusieurs semaines au printemps 2009, des milliers de camionneurs⁸⁰⁷ en provenance des É.A.U. ont ainsi été bloqués au poste frontalier de *Al Bat'ha* à la suite de la décision des autorités du Royaume saoudien de contrôler l'identité de chaque conducteur à travers la prise d'empreintes et de photographies. Malgré les discussions officielles entre Riyad et Abu Dhabi visant à lever les obstacles à la frontière, ces mesures, établies sur la base de motivations plus politiques que sécuritaires, ont de nouveau été introduites par les autorités saoudiennes – pour une durée déterminée - en novembre 2009, puis en avril et juin 2010. À chaque occasion, ces dernières ont invoqué le laxisme des autorités émiraties – et tout particulièrement de l'émirat de Dubaï – au niveau du contrôle des marchandises pour justifier leur décision. L'argument utilisé par le voisin saoudien montre bien la complexité pour Abu Dhabi de gérer les conséquences externes de la consolidation de la fédération : à la suite de l'absorption de Dubaï, non seulement ce dernier – ayant perdu son utilité régionale - n'offre plus de garanties de sécurité à l'État fédéral, mais il devient également un sujet de discordance entre les É.A.U. et ses voisins. Dans un tel contexte, confrontés à la disparition de la fonction régionale de Dubaï, les É.A.U. se sont vus contraints, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, de repenser leur stratégie de positionnement dans les équilibres régionaux.

⁸⁰⁶ Voir notamment, Richard Spencer, "Naval battle between UAE and Saudi Arabia raises fears for Gulf security A naval clash in the Gulf has reignited fears over the security of the world's most important shipping lanes and disputed oilfields", *Daily Telegraph*, March 26, 2010.

⁸⁰⁷ Entre 4000 et 5000 camionneurs auraient été ainsi bloqués à la frontière entre les deux États selon le quotidien émirati *Gulf News* (16 juin, 2010).

DU PÉTROLE À L'ARMÉE :
LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE
L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

8. LES FORCES ARMÉES ET LA DÉFENSE DE L'ÉTAT : AMPLEUR ET LIMITES DE LA STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT DES ÉMIRATS ARABES UNIS DANS LE JEU RÉGIONAL

Les deux premières parties de ce travail ont mis en évidence les motivations politiques internes à la construction d'une force militaire aux Émirats arabes unis. En associant le développement des forces armées aux efforts de consolidation de l'État et de ses fonctions régaliennes, certains acteurs du jeu politique émirati ont également contribué à en faire un instrument de l'action extérieure des É.A.U.. À la fois outil de protection et vecteur de l'affirmation de l'État dans son environnement régional, le développement de l'appareil militaire à partir des années 1990 s'est appuyé sur la volonté de ses promoteurs de concevoir dans le long terme une force de défense susceptible non seulement de placer la fédération à l'abri de crises régionales futures mais également de lui permettre à terme de peser davantage sur les dynamiques extérieures. Adossée à la présence militaire américaine dans le Golfe, la stratégie de positionnement des É.A.U. a toutefois été mise en difficulté par la déstructuration du système de sécurité régional après 2001. Prise de court par les initiatives diplomatiques des autres États de la péninsule Arabique, en particulier celles du Qatar et de l'Arabie Saoudite, à propos du programme nucléaire iranien, la fédération cherche à développer de nouvelles garanties de sécurité, en continuant à s'appuyer sur ses forces armées. Construites sur la base de motivations internes, celles-ci se voient désormais attribuées un rôle de protection de l'État initialement envisagé sous d'autres conditions.

A - La promotion du rôle régional des forces armées des É.A.U.

Depuis le début des années 1990, les forces armées émiraties ont participé à l'ensemble des opérations de maintien de la paix et de stabilisation régionale au Moyen-Orient. À la suite d'une première expérience au Liban – 1976-1979 – dans le cadre de la Force de dissuasion arabe, les soldats émiratis ont été déployés sur de nombreux théâtres d'opérations : en Irak aux côtés des troupes de la coalition en 1991, en Somalie sous commandement onusien de janvier 1993 à avril 1994, au Kosovo en appui aux soldats de l'Otan d'avril 1999 à octobre 2001 et au Liban depuis novembre 2000 dans le cadre des opérations de déminage du sud du pays⁸⁰⁸. Par ailleurs, depuis 2003, les forces armées sont présentes en Irak et une partie des troupes spéciales des forces armées émiraties combattent aux côtés des soldats de l'Otan dans le sud de l'Afghanistan⁸⁰⁹. Les forces armées émiraties ont également été mobilisées dans le cadre d'opérations humanitaires, tels qu'en témoignent les expériences au Pakistan en octobre 2005 et au Yémen en octobre 2008⁸¹⁰. L'empressement des autorités émiraties à participer à ces opérations peut s'expliquer par trois raisons principales.

1- Enjeux de pouvoir et conduite de l'action extérieure des É.A.U.

Tout d'abord, il correspond aux enjeux de pouvoir au sein d'Abu Dhabi analysés dans la première partie de ce travail. En effet, pour les membres de la famille régnante de cet émirat qui ont fait de la construction d'une force militaire le tremplin de leurs ambitions, la participation des forces armées à ces opérations vise non seulement à souligner la pertinence et le succès des réformes engagées au lendemain de la guerre du Koweït mais également à se positionner comme interlocuteurs privilégiés des puissances étrangères et des acteurs régionaux sur les enjeux clés de la sécurité et de la défense. Domaine réservé du prince héritier actuel de l'émirat, les forces

⁸⁰⁸ Au Liban, les Émirats arabes unis ont également contribué à l'aide humanitaire et à la reconstruction, en particulier au sud du pays avec la construction d'écoles et d'hôpitaux, ainsi qu'au renforcement de l'armée libanaise, notamment avec le transfert de 10 hélicoptères Puma.

⁸⁰⁹ Entretien à l'État-major des forces armées, mai 2009. Voir également l'article de Brian Katulis, "Gulf State Essential for an Integrated Regional Strategy", disponible sur <http://middleeastprogress.org/2009/03/gulf-states-essential-for-an-integrated-regional-strategy/>

⁸¹⁰ Emirates Shield (*Dira'a al-Watan*), *op. cit.*, p. 78-90.

armées ont été un formidable outil de promotion personnelle, source de sa crédibilité et de sa légitimité, qu'il s'est attaché à renforcer à travers la promotion du rôle régional des forces armées émiraties⁸¹¹. Elle témoigne de la différenciation des rôles qui prévaut au niveau de la conduite de l'action extérieure des É.A.U : tandis que Sheikh Khalifa se cantonne aux affaires pétrolières et à la gestion des relations interarabes, le prince héritier de l'émirat d'Abu Dhabi, en sa qualité de vice-commandant suprême des forces armées, dicte la conduite des politiques régionales de sécurité. Ce partage de rôles se double également d'une différenciation de postures : à l'attitude plus conservatrice du chef de l'État, favorisant la diversité dans le choix des alliés et reprenant la politique de conciliation de son prédécesseur à l'égard des voisins, répond celle plus engagée et résolument tournée vers les puissances occidentales de l'homme fort des forces armées⁸¹². À cet égard, guidée par les choix stratégiques des partenaires étrangers, les actions de stabilisation régionale des forces armées émiraties s'insèrent dans une volonté plus large de renforcer les relations politico-militaires que le pays entretient avec les puissances étrangères, en particulier avec les États-Unis, et que s'est efforcé de promouvoir le prince héritier même avant la mise en œuvre du programme de modernisation des forces armées⁸¹³. Cette dernière posture s'est récemment vue appuyer par la montée en force au sein du gouvernement fédéral de deux de ses frères germains, Sheikh Hazza bin Zayed Al Nahyan, chef des Renseignements et conseiller à la sécurité nationale, et Sheikh Abdallah bin Zayed Al Nahyan, ministre des Affaires étrangères⁸¹⁴.

⁸¹¹ À cet égard, comme le confiait l'un des conseillers militaires du prince héritier de l'émirat : « l'une de nos préoccupations premières a été de faire comprendre tout le sérieux de la démarche émiratie. On a par exemple voulu que les partenaires étrangers, les États-Unis bien sûr mais également les autres, prennent au sérieux ce que nous faisons. C'est pour cette raison, je crois, qu'ils ont multiplié les exercices militaires bilatéraux et multilatéraux avec les puissances occidentales et les autres États du CCG, ainsi que les interventions humaines et de maintien de la paix. Aujourd'hui, je crois que tous reconnaissent la progression remarquable des forces armées au cours des 15-20 dernières années. » Entretien, Abu Dhabi, mai 2008.

⁸¹² Nombreux entretiens, Abu Dhabi, Dubaï, Bahreïn et Ras Al Khaïmah, entre mai 2008 et avril 2010.

⁸¹³ Sur cette question, voir le chapitre 2 de la thèse. La question du renforcement du partenariat stratégique et la coopération militaire entre les É.A.U et les puissances occidentales a notamment incité les autorités abu dhabiennes à se joindre à l'Initiative de Coopération d'Istanbul, lancée par l'Otan en juin 2004. Si d'un point de vue militaire, les É.A.U. ont « exigé beaucoup de cette coopération sans accepter de partager quoi que ce soit avec les pays de l'Alliance », (entretien avec l'attaché militaire de l'Ambassade du Canada à Abu Dhabi, mai 2009), au niveau politique, elle souligne bien la volonté des Émirats arabes unis d'être en première ligne des différentes initiatives de sécurité régionale pilotées par les puissances extra-régionales.

⁸¹⁴ Sur cette question, voir le chapitre 3 de la thèse.

2- Différenciation de l'État par l'action extérieure

Ensuite, l'engagement militaire témoigne de la décision des dirigeants émiratis d'investir une niche au sein de l'espace régional. Le souhait des autorités du pays d'être visible sur l'ensemble des théâtres d'opérations, dans des rôles de responsabilité qui témoigneraient de la compétence et du savoir-faire des forces armées, vise en effet à confirmer la position distincte des Émirats arabes unis en la matière⁸¹⁵. Celle-ci s'observe à plusieurs niveaux : tout d'abord à travers l'acquisition de matériels militaires à ce jour inégalée dans la région (à l'exception, partielle, d'Israël), puis à travers le transfert de technologies et de savoir-faire favorisant, à Abu Dhabi, la création du premier secteur de la défense dans les pays du CCG et son expansion progressive au marché régional, ainsi que son rayonnement international encouragé notamment par l'organisation biannuelle à Abu Dhabi du plus important salon de l'armement au Moyen-Orient (IDEX)⁸¹⁶, enfin à travers la volonté du GHQ des forces armées de communiquer et de rendre visible leur démarche⁸¹⁷. Les forces armées sont ainsi devenues l'un des éléments essentiels de l'identité de l'État émirati et de sa stratégie de positionnement dans le jeu régional⁸¹⁸. Tirant profit de l'absence d'une volonté déterminée des autres États de la péninsule de développer leurs forces armées, les É.A.U déploient sur la scène internationale un savoir-faire militaire construit sur la base de motivations internes. Aussi, alors même qu'il se consolide à l'interne, l'État émirati se différencie par son action extérieure

⁸¹⁵ Entretien, Dubaï, 2008.

⁸¹⁶ Sur cette question, se référer au chapitre 4 de la thèse.

⁸¹⁷ Voir notamment la revue mensuelle des forces armées émiraties, *The Nation Shield*, ainsi que les nombreuses autres publications officielles, à l'image de l'ouvrage *Emirates Shield* (publié par le ministère de la Défense et le GHQ des forces armées en 2006), en parallèle des multiples séminaires, conférences, et cérémonies organisés par les forces armées ou avec leur soutien.

⁸¹⁸ Entretien avec un analyste politique et militaire émirati, GHQ des forces armées, Abu Dhabi, mai 2008. Avec à la clef de cette stratégie de positionnement, la capacité de peser davantage sur les dynamiques régionales. Entre autres choses, face aux nombreux besoins logistiques des puissances extra-régionales conduisant des opérations militaires au sein de l'espace moyen-oriental, notamment en terme de pré-positionnement d'équipements militaires, les Émirats arabes unis disposent d'un levier de négociation important, à l'image de la décision d'Abu Dhabi d'interdire l'accès à l'une de ses bases militaires aux forces armées canadiennes à la suite du refus du gouvernement fédéral d'Ottawa de revoir à la hausse les droits d'escale accordés aux transporteurs aériens des É.A.U. Les 2700 militaires canadiens présents sur la base émiratie ont ainsi été invités à quitter le pays d'ici novembre 2010. Voir, "Différend commercial avec Dubaï : le Canada cherche une nouvelle base militaire", *La Presse*, 17 octobre 2010.

en utilisant les mêmes ressources pour se donner une abstraction dans l'espace régional.

3- Stratégies de défense des États de la péninsule Arabique : comparaison entre l'Arabie Saoudite, le Qatar et les Émirats arabes unis

Enfin, la participation des forces armées émiraties aux opérations de maintien de la paix et de stabilisation régionale s'inscrit dans une réflexion plus large sur les fondements de la puissance et de la sécurité régionale. Sur la scène internationale, les unités politiques sont rivales par le fait même qu'elles sont autonomes. En l'absence initiale de règles du jeu, chacune ne peut compter que sur elle-même. Cette situation, qualifiée d'anarchique et qui constitue le premier niveau d'analyse du système international, fait de la sécurité l'objet principal de toute unité politique. La sécurité, en l'occurrence, peut être fondée soit sur la faiblesse des rivaux, soit sur la force propre. À cet égard, comme le note Raymond Aron, « si l'on suppose que la sécurité est la fin dernière de la politique des États, le moyen efficace sera d'établir un nouveau rapport de forces ou de modifier l'ancien afin que les ennemis potentiels, en raison de leur infériorité, ne soient pas tentés de prendre l'initiative d'une agression⁸¹⁹.» Or, ainsi que l'ont souligné de longue date les auteurs de relations internationales, le rapport entre ces deux termes – sécurité et force - pose de multiples problèmes⁸²⁰. Cette observation s'applique également au sous-système régional du Golfe. Au sein de cet espace, la sécurité renvoie traditionnellement à la notion de stabilité, elle-même conçue dans une perspective de maintien du statu quo à la fois sur le plan interne et externe. À cet égard, comme le souligne le général saoudien Khaled bin Sultan bin Abdelaziz Al Saoud, ministre-adjoint de la Défense pour les Affaires militaires de l'Arabie Saoudite, la sécurité des États de la péninsule Arabique peut être définie de la manière suivante : " Providing peace and stability by avoiding internal or external disruption of the status quo⁸²¹." Pour certains dirigeants du Golfe, le maintien du statu quo a été une

⁸¹⁹ Raymond Aron, *Guerre et Paix entre les nations*, Paris : Calmann-Levy, 1962, p. 82.

⁸²⁰ Pour une vue d'ensemble de cette question, voir Charles-Philippe David, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris : Presses de Sciences Po, 2000, 525p; Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris : Presses de Sciences po, 2003, 510 p; Bertrand Badie & Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris : Presses de Sciences po, 3^e édition, 1999, 238 p.

⁸²¹ General Khalid bin Sultan bin AbdulAziz Al-Saud, ECSSR, Emirates lecture series no. 11, 1998, p. 5-6.

tentative constante de concilier leur faiblesse interne avec les conditions de leur survie dans le jeu régional, comme en témoigne l'exemple de la monarchie saoudienne qui a été très tôt confrontée à la nécessité d'affaiblir consciemment certains ressorts de sa puissance externe, notamment ses forces armées⁸²², et d'accroître sa dépendance à l'égard des puissances extra-régionales afin d'assurer la stabilité du groupe au pouvoir⁸²³. La stratégie défensive suivie par le Royaume repose alors sur une double négation : celui-ci ne cherche ni à s'imposer dans le jeu régional, ni à permettre à un quelconque acteur régional de le dominer. Pour y parvenir, l'État saoudien a développé une « diplomatie silencieuse⁸²⁴ » lui permettant de se mettre à l'abri des crises de son environnement régional, même si cela implique d'exporter des sources de conflictualité⁸²⁵. Bien que sa taille et ses ressources, à la fois

⁸²² À cet égard, comme le note avec justesse Raymond Aron : « Entre les forces potentielles – l'ensemble des ressources matérielles, humaines, morales que chaque unité possède sur le papier – et les forces actuelles – celles de ses ressources qui sont mobilisées pour la conduite de la guerre – s'interpose la mobilisation. Les forces, utilisables par chaque unité politique dans sa rivalité avec les autres, sont proportionnelles non pas au potentiel mais au potentiel de mobilisation. Celui-ci à son tour dépend de circonstances multiples que l'on peut réduire à deux termes abstraits, capacité et volonté. » Aron, *op. cit.*, p. 60.

⁸²³ Plusieurs raisons peuvent expliquer la stratégie défensive suivie par le royaume : 1) le manque de personnel ; 2) une richesse très grande qui dispense d'autres moyens ; 3) l'absence d'un establishment militaire avide d'armes ; 4) sa maîtrise d'une fenêtre sur la mer ; 5) l'inexistence de prétentions territoriales aux dépens d'États voisins. Or, comme le note avec justesse Ghassan Salamé, aucune de « ces raisons ne paraît aussi importante que l'explication classique et réaliste selon laquelle le royaume n'a pas les moyens d'une autre réalité ». Force militaire respectée il y a quelques décennies, le pouvoir saoudite s'est en quelque sorte affaibli en s'enrichissant, en préservant ses structures tribales et ses recrues nomades et en hésitant à se doter d'une armée moderne par les craintes nourries des putschs militaires anti-monarchiques de la région. Ghassan Salamé, *Le développement du rôle régional et international de l'Arabie Saoudite*, Paris : Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), 1978.

⁸²⁴ Voir Soraya Sidani, *Les diplomaties arabes face à l'évolution des Nations-Unies : la gestion de la défiance*, mémoire de Master de recherche en relations internationales, réalisé sous la direction de M. Bertrand Badie, Sciences Po Paris, 2006, 94 p.

⁸²⁵ Voir notamment Thomas Hegghammer, *Jihad in Saudi Arabia. Violence and Pan-Islamism Since 1979*, Cambridge: Cambridge University Press, 2010, 302 p. Une exception à cette posture est la prise de position en 2006 de certains membres de la famille royale saoudienne en faveur d'une possible intervention militaire de leur pays en Irak. Voir notamment l'article de Nawaf Obaid publié dans le Washington Post du 29 novembre 2006 et intitulé "Stepping into Iraq : Saudi Arabia will Protect Sunnis if the U.S. leaves". Cette prise de position est survenue en prévision de la publication du rapport Baker-Hamilton, lequel préconisait notamment un désengagement (graduel) de l'armée américaine en Irak. Comme le note à cet égard Gregory Gause : "At the end of 2006 when the Baker-Hamilton report on Iraq was released, the Saudis feared that we were going to up and go. They don't like the Iraq war and they don't like the results that it has brought about. But they were very worried that if we just left, Iran would completely dominate the new Iraqi state. And so, they very publicly at the end of 2006 called for the United States, as the Saudi ambassador put it, "not to leave Iraq before you've fixed it.". "Saudis 'Very Anxious' to Hear Bush Views on Iran", interview with Pr.

matérielles et symboliques, lui confèrent de fait un rôle et une capacité de contrôle des règles du jeu dans plusieurs domaines clés de la compétition régionale, et parfois internationale, l'Arabie Saoudite ne s'appuie que sur la dimension défensive de la puissance : en effet, si celle-ci peut être définie comme « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités ⁸²⁶», il s'agit moins en l'occurrence de la « capacité de faire ou de faire faire », que d'une volonté « d'empêcher de faire ou de refuser de faire⁸²⁷».

Avec une population nationale peu nombreuse et bien intégrée, d'autres États de la péninsule Arabique ont pu développer une action extérieure libre de toute contrainte interne, à l'exemple du Qatar. Plus dynamique sur la scène régionale, elle n'a pas cependant les moyens d'imposer sa volonté aux autres unités ou d'en infléchir la conduite extérieure. En conséquence, la réponse aux inquiétudes sécuritaires repose avant tout sur des actions diplomatiques visant à s'assurer de bonnes relations avec tout acteur, en particulier ceux jugés susceptibles d'adopter une posture révisionniste dans le jeu régional⁸²⁸. À l'inverse de la littérature en relations internationales, et tout particulièrement des postulats réalistes qui ont souvent mis en avant la passivité et la réactivité des petits États sur les questions de sécurité régionale⁸²⁹, on observe dans le cas du Qatar le déploiement d'une série d'initiatives visant à se positionner au centre des dynamiques régionales de manière à se protéger et pouvoir en gérer les contradictions.

Gregory Gause, Bernard Gwertzman, Council on foreign relations.org, January 11, 2008. Disponible sur : <http://www.cfr.org/publication/15250/gause.html>.

⁸²⁶ Aron, *op. cit.*, p.58.

⁸²⁷ Serge Sur, *Relations internationales*, Paris : Montchrestien, 1995, p.253, cité par C.P. David, *op. cit.*

⁸²⁸ Siège depuis 2003 du quartier général avancé de l'U.S. Central Command, le Qatar a multiplié les initiatives visant à apaiser le niveau de tensions avec le voisin iranien au cours des dernières années. L'un des éléments clés de cette politique de conciliation repose sur la signature, en février 2010, d'un accord de coopération militaire avec Téhéran. "Iran Signs Cooperation Pact with Gulf Neighbor Qatar", *Iran News Digest*, February 25 2010. Sur cette question, voir ci-dessous, la section B de ce chapitre.

⁸²⁹ Sur ce sujet, voir notamment Miriam Fendius Elman, "The Foreign Policies of Small States : Challenging Neorealism in its Own Backyard", *British Journal of Political Science*, no. 25, 1995, p. 171-217.

Du fait de la dynamique fédérale, la diplomatie émiratie – impulsée par Abu Dhabi - a pour sa part œuvré à se maintenir à l'écart du jeu des alliances régionales, dans une volonté permanente de concilier à l'interne les actions et les préférences de chaque émirat avec celles de la capitale fédérale. Cet axe central de l'action extérieure des É.A.U. s'est progressivement transformé à mesure que l'État s'est consolidé et qu'Abu Dhabi est parvenu à faire de la diplomatie un domaine de compétence exclusif placé sous sa responsabilité⁸³⁰. Celle-ci s'est notamment traduite, depuis le début des années 1990, par un durcissement progressif des positions de l'État émirati sur certains dossiers litigieux avec leurs voisins, notamment vis-à-vis des problèmes frontaliers avec l'Iran et l'Arabie Saoudite⁸³¹. En parallèle, une réflexion a été amorcée dans la capitale fédérale des É.A.U. sur la place et le rôle de la force militaire dans le sous-système régional du Golfe. Pour ceux qui avaient œuvré au renforcement des fonctions régaliennes de l'État, les forces armées s'imposent désormais comme l'un des choix évidents de l'action extérieure. Contrairement aux autres États de la péninsule Arabique, capacité et volonté se sont dès lors trouvées associées pour inscrire la force armée dans la stratégie de positionnement des Émirats arabes unis dans le jeu régional. L'État-major a été chargé dans la seconde moitié des années 1990 de l'évaluation des risques sécuritaires permettant de mieux guider le développement des forces armées⁸³². Motivé par l'expérience koweïtienne, ce dernier fut alors orienté en vue d'assurer une capacité de dissuasion minimale pouvant repousser tout type d'agression militaire, dans l'attente de renforts alliés⁸³³. Cet objectif de la « première vague » est toutefois résolument tourné vers le long terme et s'appuie sur les transformations du jeu régional dans les années 1990, marqué par le renforcement de la puissance militaire américaine dans le Golfe, l'isolement des régimes perturbateurs (Iran et Irak⁸³⁴) et

⁸³⁰ Sur cette question, voir les chapitres 5, 6 et 7 de la thèse.

⁸³¹ Voir chapitre 7 de la thèse. Notons que les É.A.U. et le Sultanat d'Oman ont signé le 22 juin 2003 un traité frontalier, après vingt années de relations gênées par un contentieux sur le tracé de la frontière. Cet accord permet aux É.A.U. de fixer pour la première fois de manière définitive leurs frontières avec un de leurs voisins. Des tensions politiques perdurent cependant entre Mascate et Abu Dhabi, notamment à la suite de rumeurs persistantes sur le soutien apporté par l'ancien chef de l'État-major émirati à une tentative de déstabilisation du pouvoir omanais orchestré par un ancien officier de l'armée de l'air d'Oman.

⁸³² Entretien avec Hamad Mohammed Thani Al Rumeithi, chef d'État-major des forces armées des Émirats arabes unis, Abu Dhabi, mai 2009.

⁸³³ *Ibid.*

⁸³⁴ C'est à ces exigences que répond la politique élaborée par l'administration Clinton avec, dès le mois de mai 1993, l'idée du « double endiguement » (*Dual Containment Policy*) visant à la fois Bagdad et Téhéran, présentés tous deux à la communauté internationale comme des « États voyous » (*rogue states*). Ces derniers sont définis non par la nature autoritaire de leur régime politique ou

l'effort de paix au Proche-Orient. Au cours de ces années, l'hégémonie américaine dans la région se renforce et se perpétue dans la mesure où elle contribue à fixer les règles d'un jeu régional qu'aucun acteur étatique n'est en mesure de récuser durablement, car celle-ci conditionne leur existence et leur participation au jeu en question. Elle a par là même offert des garanties de sécurité permettant de répondre aux inquiétudes immédiates des États de la péninsule Arabique⁸³⁵. C'est sur ces garanties de sécurité que les dirigeants émiratis se sont appuyés pour concevoir dans le long terme une force de défense susceptible non seulement de les mettre à l'abri de crises régionales futures mais également de leur offrir à terme les moyens de peser davantage sur les dynamiques externes⁸³⁶. À l'ombre du système régional qui se met en place au lendemain de la Guerre du Koweït, l'État émirati a ainsi trouvé dans les forces armées à la fois un outil de protection et un vecteur de son affirmation dans le jeu régional.

par la répression qu'ils exercent sur leurs sociétés, mais par le soutien qu'ils apportent au terrorisme et par la prolifération d'armes de destruction massive qu'ils alimentent. (Voir *Presidential Decision Directive-13* et les discours devant les Nations-Unies du président Clinton en septembre 1993). L'objectif est d'isoler chacun de ces deux États sans chercher à les opposer.

⁸³⁵ Dans les années 1990, l'influence militaire américaine dans le Golfe s'exerce encore à distance, "over the horizon", c'est-à-dire à travers une présence très forte mais relativement invisible, bénéficiant de relais multiples. Parallèlement à sa présence militaire dans le royaume saoudien, Washington entretient des relations de proximité avec Oman depuis déjà avril 1980, date à laquelle ce pays, préoccupé par la révolution islamique en Iran, a signé un accord permettant aux États-Unis d'accéder aux facilités militaires du pays. Cet accord, reconduit en 1985, en 1990 et de nouveau en 2000, permet à Washington d'utiliser les aéroports omanais et de pré positionner des équipements militaires aériens importants, notamment à Mascate, Thumrait et dans l'île de Masirah. Des accords de défense sont également signés avec les Émirats arabes unis en 1991 et en 1994, de même qu'avec Bahreïn en 1991 et en 1994. Ce dernier, qui abrite le quartier général de la MIDEASTFOR (US Middle East Force), puis de son successeur, le NAVCENT (composante navale du US Central Command), accueillera également celui de la Ve flotte, reconstituée en 1995 et responsable du Golfe. Les États-Unis ont signé en septembre 1991 un accord de défense avec le Koweït qui permet aux forces américaines d'accéder aux installations koweïtiennes et de pré positionner des équipements militaires dans ce pays. En 1992, le Qatar, qui a fourni des bases aux troupes de la coalition engagées dans la Guerre du Koweït, va également signer un accord de coopération en matière de défense avec Washington : les Américains ont accès aux bases qataries, peuvent pré positionner du matériel, et des exercices militaires combinés sont prévus. En 1996, les États-Unis mettront en place dans ce pays la base d'al-Udayd, avant d'amorcer, en 1998, le redéploiement progressif des troupes stationnés en Arabie Saoudite sur le pourtour de la péninsule avec le Qatar comme principal point d'appui. Voir, Kenneth Katzman, "The Persian Gulf States : Issues for U.S. Policy", *CRS Report for Congress*, August 2006, 38 p.; Christophe M. Blanchard, Richard F. Grimmett, "The Gulf Security Dialogue and Related Arms sale Proposals", *CRS Report for Congress*, Washington D.C., January 14, 2008, 30 p. Disponible sur : <http://www.fas.org/sgp/crs/weapons/RL34322.pdf> ; Mohammed-Reza Djalili, Thierry Kellner, «Au centre pétrolier du monde : le Golfe Persique », *Outre-terre*, no. 14, 2006, p. 341-375.

⁸³⁶ Entretien avec un conseiller militaire du prince héritier de l'émirat d'Abu Dhabi, Abu Dhabi, novembre 2008.

B - Les Émirats arabes unis face à la déstructuration du système de sécurité régionale après 2001

Depuis 1945, prenant acte des inquiétudes sécuritaires des États de la péninsule Arabique, les États-Unis ont établi dans le Golfe, de façon progressive, un dispositif si puissant et si varié que l'on peut parler d'une occupation de ce bras de mer sensible entre tous. Comme le note Ghassan Salamé : « une fois l'Amérique entrée dans cette partie du monde, on y a vu son influence croître inexorablement, ses alliées préservés, ses rivaux marginalisés, ses ennemis contenus⁸³⁷. » L'investissement politique, diplomatique et militaire de la puissance américaine y est aujourd'hui devenu tel qu'il semble illusoire de le remettre en cause. Ainsi que le souligne l'historien américain Andrew Bacevich : « la question la plus urgente, celle que les Américains ne peuvent plus se permettre d'esquiver au Moyen-Orient, n'est pas celle de savoir si leur pays est devenu une puissance impériale, mais de savoir quel genre d'empire ils veulent.⁸³⁸ »

Depuis le retrait britannique de la région, Washington s'est efforcé d'y assurer la stabilité et la sécurité de différentes façons : en s'appuyant sur l'Iran et l'Arabie Saoudite dans les années 1970, puis inclinant sa position en faveur de l'Irak dans les années 1980, avant de poursuivre, au cours de la décennie suivante, une politique de double endiguement de l'Irak et de l'Iran. Aucune de ces approches n'a réellement prouvé son efficacité, contraignant les États-Unis à intervenir militairement contre des États de la région à trois reprises au cours des 25 dernières années : face à l'Iran en 1987-1988, puis contre l'Irak en 1991 et 2003. De proche en proche, à mesure que la domination américaine dans la région se faisait plus forte et plus visible, les États-Unis se sont ainsi retrouvés partie prenante des logiques conflictuelles du Moyen-Orient. Aussi, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, les problèmes régionaux qui avaient jusqu'alors préoccupé la politique américaine ont été relus à l'aune de préoccupations nouvelles. En particulier,

⁸³⁷ Ghassan Salamé, *Quand l'Amérique refait le monde*, Paris : Fayard, 2005, p.520.

⁸³⁸ Andrew Bacevich, *op. cit.*, cité par Salamé, *ibid.* Analysant la conduite de la politique étrangère américaine au Moyen-Orient, l'historien Rashid Khalidi y diagnostique également la résurrection des traditions impériales dans la région. Rashid Khalidi, *Resurrecting Empire. Western Footprints and America's Perilous Path in the Middle East*, New York : I.B. Tauris, 2004, 223 p.

ce qui a caractérisé le « moment américain⁸³⁹ » au Moyen-Orient après 2001 est le constat d'une différence accrue entre les choix stratégiques qui animent la grande puissance et les préoccupations politiques et sécuritaires de ses partenaires locaux. Ces différences ont été visibles à propos de nombreux enjeux : les relations diplomatiques avec l'Irak et l'Iran, la prolifération des armes de destruction massive, les négociations de paix au Proche-Orient et les réformes des régimes politiques arabes. Elles découlent de l'ambition de restructuration de l'ordre régional moyen-oriental développée à ce moment par l'administration américaine.

1- Ébranlement du statu quo et émergence d'une radicalité nouvelle : les États-Unis et la gestion de l'ordre régional après 2001

Cette volonté de changement a d'abord reposé sur une analyse des causes de la conflictualité et du terrorisme, associées par l'analyse américaine aux défauts structurels internes des États de la région (autoritarisme, absence de réformes politiques ou économiques) qui constitueraient un danger externe potentiel. Dans ce cadre, l'instabilité a été perçue comme constructive, le statu quo comme porteur de menaces. En effet, comme le note Philippe Droz-Vincent : « le statu quo constitué par l'acceptation de la gestion régionale avec ces acteurs « imparfaits » n'est plus ressenti comme producteur de sécurité (américaine) mais comme une source de menace⁸⁴⁰. » En d'autres termes, pour la puissance américaine il ne s'agit dès lors plus de stabiliser le Moyen-Orient en jouant des équilibres et des rivalités mais de transformer la région et ceux qui sont supposés être ses principaux acteurs : les régimes politiques du monde arabe⁸⁴¹.

⁸³⁹ Philippe-Droz Vincent, *Vertiges de la puissance. Le « moment américain » au Moyen-Orient*, Paris : La découverte, 2007, 369 p.

⁸⁴⁰ L'auteur poursuit, et note que : « les éléments considérés antérieurement comme des données régionales immuables – la persistance des régimes autoritaires, l'écrasement des sociétés par des pouvoirs de grande longévité, l'acuité des développements du conflit israélo-arabe, l'extrême difficulté pour les États-Unis à obtenir des avancées significatives sur ce dossier, l'instabilité structurelle de la région pétrolière du Golfe, le voisinage de puissances régionales comme l'Irak et l'Iran et de monarchies faibles mais productrices de pétrole...- sont désormais jugés hautement problématiques. Toléré antérieurement, le statu quo qui est soutenu par ces éléments et qui en même temps produit ce système régional très spécifique devient insupportable pur Washington. » *Ibid*, p. 17.

⁸⁴¹ Salamé, 2005, *op. cit.* Comme le met en avant Riad Kahwaji, relayant les inquiétudes de certains dirigeants de la région : "Whereas before 9/11 the United States viewed regional threats as

Dans cette perspective, les alliances avec les États de la région ont pris un sens différent pour la puissance dominante, devenant moins des formes d'alignements diplomatiques recouvrant des intérêts mutuels, qui peuvent être parfaitement disproportionnés et déséquilibrés en faveur de l'hégémon, que des canaux d'exigence de Washington⁸⁴². Confrontés à la demande de réformes politiques et économiques, les États de la péninsule Arabique ont ainsi été amenés à s'assurer du soutien constant de la puissance américaine, notamment à travers la valorisation du principe démocratique. S'identifiant au projet américain de remodelage démocratique du Moyen-Orient, certains (Qatar, Bahreïn, Dubaï) se sont même adonnés en la matière à une véritable surenchère par la multiplication de conférences et de forums en tous genres destinés à promouvoir pêle-mêle la démocratie, le libre-échange, la modernisation, les droits de l'homme ou encore le dialogue interreligieux⁸⁴³. Ils sont ainsi rapidement devenus un acteur central de ce que le journaliste américain Thomas L. Friedman a opportunément appelé « l'industrie de la réforme »⁸⁴⁴. En réalité cependant, l'activisme démocratique

emanating from divisions between states within the region - as seen in the threats by Iraqi and Iranian governments toward their neighbors - now the United States has adopted an existential view of threats that pictures every state and society within the region as a potential long-term challenge to U.S. security and U.S. values. The very character of Gulf States themselves, including their domestic political practices, is now being seen as a target of U.S. policy. Instead of deterring regional aggressors on behalf of status quo states, the United States is now trying to transform political practices throughout the Gulf, even those of friends and allies." Riad Kahwaji, "U.S.-Arab Cooperation in the Gulf : Are Both Sides Working From the Same Script?" *Middle East Policy*, Volume 11, Issue 3, September 2004, p. 52. Cela incitait notamment l'ancien Secrétaire d'État américain Henry Kissinger à qualifier de « trotskyste » l'engagement des néoconservateurs américains en vue de transformer l'espace moyen-oriental.

⁸⁴² Droz-Vincent, 2007, *op. cit.*, p. 247.

⁸⁴³ Laurence Louër, « Changez ou vous serez changés : démocratisation et consolidation de l'autoritarisme dans le Golfe », *Politique étrangère*, 4, 2005, p.769-780.

⁸⁴⁴ *New York Times*, 16 décembre 2004. Utilisé à des fins de légitimation, le marketing démocratique devient en parallèle une partie intégrante de l'arsenal de contrôle des « autocraties libéralisées » favorisant une transformation maîtrisée du système politique. Dans ce cadre, l'imposition de principes universels et leur instrumentalisation par les acteurs locaux ont conduit, par la banale logique de la réappropriation, à modifier les équilibres internes du pouvoir via une prime externe à la réforme. Cette lecture minimale de la démocratie a ainsi incité la plupart des régimes autoritaires de la région à donner des gages de « bonne volonté » de réforme politique après 2001 : nouvelles constitutions au Qatar et à Oman ; élections législatives à Bahreïn et municipales en Arabie Saoudite ; élection en Irak post-baathiste ; élections sans risques ni surprises politiques, mais sans fraude massive en Algérie, en Jordanie, au Yémen ; élection législative au Liban, hors présence militaire syrienne ; extension du droit de vote aux femmes pour les élections koweïtienne, élection de l'Autorité palestinienne ; élection législative partielle aux Émirats arabes unis (Conseil national fédéral). Au final, cet « automne des autocrates », pour reprendre la formule de Fouad Ajami, n'en

de la puissance américaine au Moyen-Orient, avant tout sélectif et multiforme et reposant sur une géographie différenciée, n'a pas tant inquiété les États de la péninsule Arabique que ses conséquences sur les dynamiques régionales. À cet égard, l'échec de la politique américaine est double. D'une part, les cercles néoconservateurs⁸⁴⁵ qui ont animé les choix stratégiques des États-Unis au Moyen-Orient ont fait l'impasse sur les questions du nationalisme et de la légitimité politique, ce qui a conduit à l'échec du projet de démocratisation mis en sourdine à l'aube du second mandat présidentiel de George W. Bush⁸⁴⁶. D'autre part, ils ont été dans l'incapacité de concevoir et de prévenir les risques d'une approche totalisante des dynamiques politiques et sociales dans la région. Effet de miroir de la quête américaine d'une *Grand Strategy*⁸⁴⁷, l'ébranlement du statu quo régional est en effet venue nourrir une radicalité nouvelle, portée à la fois par les États et les acteurs non étatiques, qui ont tiré profit du télescopage des différents conflits de l'espace moyen-oriental. Pour les acteurs révisionnistes, tels que l'Iran, le Hamas ou le Hezbollah, mais également pour ceux soumis à de fortes pressions de la part des puissances occidentales, comme la Syrie, il existe un intérêt évident à ce que tous les conflits de la région se connectent entre eux, en unifiant un « front du refus » aux accents anti impérialistes et anti israéliens. Replacés dans cette configuration, tous les principaux enjeux régionaux, à l'image du conflit israélo-arabe, de l'émergence de l'Iran comme une grande puissance à

fut pas un; le syndrome autoritaire perdue dans la région mais dans le cadre de formules politiques renouvelées. Voir Victor Gervais, "The Democratic Marketing of the Arab Gulf States", Paper for presentation in the panel : Democratization and Security in the Middle East, 49th ISA Convention, San Francisco, March 26-29, 2008; Thomas Carothers, Marina Ottaway, *The New Democracy Imperative*, Carnegie Endowment for International Peace, p. 3-12. Sur cette notion, voir Adam Przeworski, "Minimalist Conception of Democracy : a defense", in Ian Shapiro, Casiano Hacker-Cordon, *Democracy' values*, Cambridge : Cambridge University Press, 1999, p. 23-55. Fouad Ajami, "The Autumn of the Autocrats", *Foreign Affairs*, May-June 2005, Vol. 84, no. 3, p. 20-35. Daniel Brumberg, « Beyond Liberalization », *Wilson Quarterly*, 28, no. 2, Spring 2004, p.47-56. Guy Hermet, « Un régime à pluralisme limité ? À propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, 54, 2, février 2004, p. 159-178.

⁸⁴⁵ Robert Kagan, *Of Paradise and Power*, New York : Alfred Knopf, 2003; Charles Krauthammer, "In Defense of Democratic Realism", *The National Interest*, Autumn 2004; Irving Kristol, *Neoconservatism : The Autobiography of an Idea*, New York : Free Press, 1995; Lawrence F. Kaplan, William Kristol, *The War Over Iraq : Saddam's Tyranny and America's Mission*, San Francisco: Encounter Books, 2003. Voir également Pierre Hassner, Justin Vaïsse, *Washington et le monde : dilemmes d'une superpuissance*, Paris : CERI/Autrement, 2003.

⁸⁴⁶ Philip H. Gordon, "The End of the Bush Revolution", *Foreign Affairs*, July-August 2006; Thomas Carothers, "The Backlash Against Democracy Promotion", *Foreign Affairs*, March-April 2006.

⁸⁴⁷ Sur la quête d'une *grand strategy* américaine voir Thomas Barnett, 2004, *op. cit.*; Ghassan Salamé, 2005, *op. cit.*, en particulier le chapitre 1 « Enfin seule ! L'Amérique en quête d'une *grand strategy* ».

potentialité nucléaire, de la pacification de l'Irak, du démantèlement au Liban de l'ordre politico-sécuritaire édifié par Damas et ses alliés pendant plus de 15 ans, des tensions confessionnelles entre sunnites et chiïtes, de la guerre contre les Taliban et leurs alliés en Afghanistan et au Pakistan..., se sont enchevêtrés de façon inextricable et ont contribué à l'émergence d'un jeu à somme nul à l'échelle régionale. Chacun des dossiers possédant ses causes particulières et sa logique propre, leur articulation a contribué à pérenniser, en les exacerbant, les conflits régionaux⁸⁴⁸. L'échec de la démocratisation du Moyen-Orient a ainsi fait place à un second échec, celui-là stratégique, qui s'est caractérisé par l'émergence d'un système régional « hétérogène », c'est-à-dire, comme l'a défini Aron, parcouru par des principes et des valeurs contradictoires, qui le fracturent plus encore⁸⁴⁹. Dans ces conditions, les États-Unis se sont révélés incapables non seulement de remodeler la région, mais aussi de gérer les conflits locaux ou même de faire plier ses adversaires par la simple menace du recours à la force⁸⁵⁰.

2- Initiatives diplomatiques régionales de stabilisation

L'imposition de problématiques de sécurité régionale nouvelles par la puissance américaine et les méthodes définies pour y parvenir, reposant sur le concept de perturbation systémique, ont provoqué l'inquiétude et le mécontentement des dirigeants de la péninsule Arabique, avant tout soucieux de la stabilité et du statu quo. Alors même que les liens d'interdépendance (asymétrique) qui les unissent aux États-Unis ne cessent de se renforcer⁸⁵¹, la constatation que « l'alliance américaine n'est pas une garantie de sécurité⁸⁵² »

⁸⁴⁸ Intervention de Robert Malley à l'Institut d'Études Politiques de Paris le 8 juin 2006.

⁸⁴⁹ Aron, *op. cit.*, en particulier le chapitre 4 de l'ouvrage.

⁸⁵⁰ Bertrand Badie, *L'impuissance de la puissance*, Paris : Fayard, 2004. Voir également Rupert Smith, *The Utility of Force. The Art of War in the Modern World*, London : Penguin Books, 2005; Christian Koch, Felix Neugart (eds.), *A Window of Opportunity: Europe, Gulf Security and the Aftermath of the Iraq War*, Gulf Research Center, 2005; James A. Russell, "Whiter Regional Security in a World Turned Upside Down ? ", *Middle East Policy*, XIV, no. 2, Summer 2007, p. 141-148.

⁸⁵¹ En particulier des petits États, comme le Qatar et le Koweït, ainsi que les É.A.U, qui ont souhaité se substituer au partenariat stratégique entre Riyad et Washington mis en difficulté par les attentats de 2001, puis les troubles sécuritaires à l'intérieur du Royaume à partir du 12 mai 2003.

⁸⁵² Gilles Kepel, *op. cit.*. Comme le souligne à ce propos l'analyste militaire américain James A. Russell : "The U.S. invasion of Iraq is reordering the regional balance of power in ways that make the threat environment more dynamic and unpredictable. Iran is taking advantage of the environment to position itself as the dominant regional power, i.e., moving into the vacuum created by instability in Iraq and the weakening U.S. regional position. The aftermath of the Iraq War is creating a new security dilemma for the regional ruling elites, who can no longer outsource their strategic security

est venue souligner la nécessité pour ceux-ci de s'investir davantage dans le jeu régional afin de ne pas être associés à l'échec de la politique américaine⁸⁵³. Face à l'incapacité de Washington à élaborer une solution politique durable aux conflits du Moyen-Orient, des tentatives régionales de stabilisation et de règlement des conflits se sont fait jour⁸⁵⁴. Bien que certaines d'entre elles aient abouti, à l'exemple de la médiation du Qatar au Liban au printemps 2008, ces initiatives régionales ont mis en avant l'incompatibilité des stratégies de défense des États de la péninsule Arabique, même en la présence de préoccupations de sécurité communes. En témoignent notamment les prises de position de ces États concernant le dossier nucléaire iranien.

a) Les États de la péninsule Arabique et le dossier nucléaire iranien : les limites de la stratégie de positionnement des É.A.U. dans le jeu régional

to the United States. For its part, the United States is faced with maintaining its Cold War era regional military infrastructure that addresses external threats to security but which complicates the ability of the regimes to address internal political issues. During the 1990s, containing Iraq in the air and at sea provided a convenient and supportable rationale for both the ruling elites and the United States to maintain this infrastructure. The Iraq war has changed this rationale for all parties concerned. While the United States now increasingly casts its presence in the context of the war on terror—this approach lacks strategic resonance and is not widely supported by regional publics." James A. Russell, *Regional Threats and Security Strategy : The Troubling Case of Today's Middle East*, Strategic Studies Institute, Carlisle : U.S. Army War College, 2007, p. 48.

⁸⁵³ En témoigne notamment cet échange récent entre le général américain David Petraeus, actuellement commandant des forces de l'OTAN en Afghanistan et un membre de la délégation émiratie, lors du Manama Dialogue, organisé par l'International Institute for Strategic Studies en décembre 2009. Le général Petraeus a d'abord réaffirmé la volonté américaine de travailler en partenariat avec les États de la région afin d'en retirer un bénéfice commun : " When I was the commander of the multinational force in Iraq, we often used to say to our Iraqi partners : Your success is our success. '*Najahukum Najahona*'. That remains true of our effort in Iraq, and it has also been one of the guiding concepts for Central Command overall as well. Indeed, that concept leads us to pursue partnerships, bilateral and multilateral relationships, and collective vice individual endeavors." En réponse, le membre de la délégation émiratie a tenu à souligner la réticence de son pays d'être associé à l'échec de la politique américaine au Moyen-Orient : "I would like to pick on the saying by General Petraeus that your success is our success. While we like this saying, we do not like the flipside – your failure is not our failure." Manama Dialogue, 13 décembre 2009.

⁸⁵⁴ Les bouleversements de l'ordre régional ont encouragé des initiatives locales qui ont échappé, du moins en partie, au contrôle américain. La perte d'influence des États-Unis au Moyen-Orient, conséquence des erreurs stratégiques à répétition d'une Administration américaine mal inspirée, mais aussi de dynamiques sociales que la puissance américaine n'a pu endiguer, est venue renforcer l'autonomie des acteurs régionaux ainsi que leur capacité à définir les règles du jeu moyen-oriental.

Les États de la péninsule Arabique ont longtemps maintenu un silence gêné sur le programme nucléaire iranien⁸⁵⁵. Davantage préoccupés après 2003 par les risques immédiats de la montée de la violence en Irak, ils se sont montrés hésitants et perplexes concernant l'attitude à adopter face à Téhéran⁸⁵⁶. Toutefois, la montée en puissance de l'Irak en Irak, les tensions régionales entre sunnites et chiites et le comportement d'un leadership iranien jugé plus radical sous la présidence de Mahmoud Ahmadinejad ont rendu cette passivité intolérable à plus d'un niveau⁸⁵⁷. En particulier, la guerre opposant Israël au Hezbollah au cours de l'été 2006, en soulignant l'enchevêtrement des conflits de l'espace moyen-oriental, est venue illustrer aux yeux des dirigeants sunnites du Golfe la portée et la force de l'influence iranienne. En réaction, certains États de la péninsule Arabique ont multiplié les initiatives diplomatiques régionales dans les derniers mois de l'année 2006, à l'image des efforts de conciliation entrepris par l'Arabie Saoudite au Liban et en Palestine⁸⁵⁸. Les États de la péninsule Arabique ont également établi, avec l'Égypte et la Jordanie, le CCG + 2, un groupe de travail informel

⁸⁵⁵ Emile El-Hokayem, « Le Golfe fragilisé par le nucléaire iranien », *Le Monde*, 8 mars 2007.

⁸⁵⁶ En janvier 2005, le secrétaire-général du Conseil de Coopération du Golfe, Abdel Rahman al-Attiya, lançait en direction de l'Irak un premier avertissement soulignant que : " Saudi Arabia and the other GCC countries can't find any justification for such nuclear activity which poses great dangers for all the peoples in the Gulf region." L'année suivante, certains acteurs importants du jeu politique saoudien, tel que le ministre des Affaires étrangères Saud bin Faysal Al Saoud et l'ancien ambassadeur du Royaume saoudien aux États-Unis Turki bin Faysal Al Saoud, venaient à leur tour affirmé leur opposition au programme nucléaire iranien, le premier parlant d'une potentielle « catastrophe », le second critiquant le manque de flexibilité de Téhéran sur ce dossier. "GCC Wary of Iran Nuclear Activities," *UPI*, January 3, 2005. <http://www.washtimes.com/upi-breaking/20050103-101602-5134r.htm>. Saudis warn Iran that its nuclear plan risks disaster," *The Times*, January 16, 2006 <http://www.timesonline.co.uk/article/0,,251-1988111,00.html>; "Saudi Prince Slams Iran's Nuclear Program," *The Daily Star*, 10 February 2006 <http://yaleglobal.yale.edu/display.article?id=6970>.

⁸⁵⁷ Voir Emile Hokayem and Matteo Legrenzi, "The Arab Gulf States in the Shadow Of the Iranian Nuclear Challenge", Working Paper, May 26, 2006; Richard L Russell, "Peering Over the Horizon : Arab Threat Perception and Security Responses to a Nuclear-Ready Iran", prepared for the Nonproliferation Policy Education Center, 15 March 2004, 21 p. Disponible sur : <http://www.iranwatch.org/privateviews/NPEC/perspex-npec-russell-031504.pdf>. Emile El-Hokayem, " Arab Gulf States : The Iran Complex ", *Opendemocracy*, August 31, 2006; Emile El-Hokayem, " The Arab Gulf States and the Iranian nuclear challenge ", *The Daily Star*, January 15, 2005.

⁸⁵⁸ Ces initiatives s'appuient sur la volonté de définir une diplomatie un peu plus autonome à l'égard de l'allié américain. Ainsi, Riyad a parrainé début 2007 l'accord de la Mecque entre le Hamas et le Fatah, qui a débouché sur la formation d'un gouvernement d'union nationale palestinien. Cette montée en puissance de la diplomatie saoudienne a été confirmée lors du Sommet arabe de Riyad, les 28 et 29 mars 2007, où l'Arabie Saoudite a œuvré à la relance du plan de paix arabe de 2002 présenté à Beyrouth. Le roi, lors de l'ouverture du sommet arabe, a dénoncé pour la première fois une « occupation étrangère illégale » en Irak. Il aussi ouvert un dialogue avec Téhéran et avec le Hezbollah. Enfin, il a voulu afficher son mécontentement au président Bush en annulant la visite qu'il devait effectuer à la Maison Blanche en avril.

prenant des allures de front sunnite contre l'Iran⁸⁵⁹. D'autres, ont par ailleurs tenu à envoyer un message clair à l'Iran en annonçant qu'ils développeraient un programme nucléaire civil⁸⁶⁰. Dès l'automne 2007, cependant, les premières dissensions sont apparues entre ces États. La difficulté d'élaborer une réponse commune est à cet égard double : d'une part, aucun scénario élaboré par les puissances extra-régionales en vue de répondre aux tensions avec l'Iran et à partir duquel les États du Golfe pourraient définir un cadre d'actions commun ne permet de répondre aux inquiétudes sécuritaires de ceux-ci : s'ils ne veulent pas que Téhéran devienne une puissance nucléaire, les États de la péninsule Arabique demeurent largement opposés à une tentative de changement de régime et à des actions militaires qui auraient des conséquences dramatiques pour la région⁸⁶¹. Même l'idée d'une frappe aérienne contre les installations nucléaires iraniennes semble redoutée par certains⁸⁶². Au-delà, c'est également la perspective d'une sortie de crise négociée et d'un rapprochement stratégique entre les États-Unis et l'Iran qui inquiète les dirigeants du Golfe, lesquels ne souhaitent en aucun cas que la diminution du rôle de nuisance de Téhéran ne se traduise par le renforcement consenti de son influence régionale. D'autre part, dans ces conditions, l'élaboration d'une réponse régionale aux tensions actuelles avec l'Iran a mis en évidence la pluralité des moyens mis en avant par les États de la péninsule Arabique, en fonction de la posture de défense et des

⁸⁵⁹ Emile Hokayem, mars 2007, *op. cit.*

⁸⁶⁰ En particulier les Émirats arabes unis et l'Arabie Saoudite, mais également l'Égypte, le Maroc, l'Algérie et le Koweït. Comme le note Mark Fitzpatrick, chercheur à l'International Institute for Strategic Studies, "It is clear that the sudden drive for nuclear expertise was to provide the Arabs with a "security hedge". If Iran was not on the path to a nuclear weapons capability you would probably not see this sudden rush [in the Arab world]." "Six Arab states join rush to go nuclear", *The Times*, November 4, 2006.

⁸⁶¹ Richard L. Russell, " Arab Security Responses to a Nuclear-Ready Iran ", in H. Sokolski & P. Clawson (eds.), *Getting Ready for a Nuclear-Ready Iran*, Carlisle : US Army War College Press, 2005, p.23-50. Richard L. Russell " Military Planning for a Middle East Stockpiled with Nuclear Weapons ", *Military Review*, 86 (4), November/December 2006, p. 97-101; Richard L. Russell, " Peering Over the Horizon : Arab Threat Perception and Security Responses to a Nuclear-Ready Iran ", prepared for the Nonproliferation Policy Education Center, 15 March 2004, 21 p.; Geoffrey Kemp, " The Impact of Iran's Nuclear Program on Gulf Security ", in The Emirates Center for Strategic Studies and Research (ed.), *The Gulf : Challenges of the Future*, Abu Dhabi, 2005, p.209-235; John Duke Anthony, Jean-Francois Sez nec, Tayyar Ari, Wayne E. White, "War with Iran : Regional Reactions and Requirements", *Middle East Policy*, 15 (3), 2008, p. 1-29.

⁸⁶² *Iran's Nuclear Program : Realities and Repercussions*, The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2006, 177 p.; Mustapha Alani, *Gulf Cooperation council states probable attitude towards a military action against Iran's nuclear facilities*, Policy paper, Gulf Research Center, 2004, 28 p. *Arabian Gulf Security : Internal and External Challenges*, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2008, 530 p; James A. Russell, *Regional Threats and Security Strategy : The Troubling Case of Today's Middle East*, *op. cit.*

inquiétudes sécuritaires de chacun. La décision du Qatar de convier le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, au sommet du Conseil de Coopération du Golfe, en décembre 2007, est venue corroborer cette assertion. En effet, le choix du dialogue avec Téhéran visait moins à rassurer les acteurs régionaux sur ses intentions, qu'elle a marqué la volonté de Doha de s'assurer par l'action diplomatique de nouvelles garanties de protection. Peu importe dans ces conditions que le président iranien affirme à ses interlocuteurs lors du sommet que son pays ne renoncerait jamais à son programme d'enrichissement d'uranium ou propose l'établissement d'un nouveau pacte de sécurité régionale placé sous le contrôle de Téhéran⁸⁶³. La volonté de se mettre à l'abri, dans le court terme, des dynamiques conflictuelles de l'environnement régional prévaut. Soutenue par Mascate et tolérée par Riyad, l'initiative qatarie a cependant fortement déplu au voisin émirati, informé au dernier moment de la venue du président iranien. À Abu Dhabi, des voix influentes se sont fait entendre pour boycotter l'événement, cependant que la diplomatie émiratie s'activait pour bloquer la démarche qatarie⁸⁶⁴. Opposés à tout dialogue avec l'Iran, les Émirats arabes unis se sont retrouvés isolés au sein du CCG, s'enfermant dans une attitude de fermeté jugée peu adaptée aux circonstances par les pays voisins⁸⁶⁵. Or, cette attitude s'est révélée d'autant plus problématique qu'Abu Dhabi s'est trouvé dans l'incapacité de formuler des propositions de sécurité alternatives.

À cet égard, de proche en proche, l'isolement diplomatique des É.A.U. et leur manque d'initiative politique à l'égard de l'Iran sont venus

⁸⁶³ Voir Challis McDonough, "Iran's President Calls for Security Pact with Gulf Arab States", Security.org, December 2007, texte disponible sur <http://www.globalsecurity.org/military/library/news/2007/12/mil-071203-voa08.htm>; Jeffrey Fleishman, "Arabs fear Iran may now up the ante in the Mideast", December 06, 2007.

⁸⁶⁴ Entretien à Manama (Bahreïn) avec le directeur des affaires militaires du UAE Higher National Security Council, décembre 2009.

⁸⁶⁵ *Ibid.* À cet égard, les documents diplomatiques américains récemment diffusés par wikileaks semblent confirmer cette attitude de très grande fermeté d'Abu Dhabi à l'égard de l'Iran, notamment du prince héritier de l'émirat qui apparaît, à la lecture de certains télégrammes diplomatiques, favorable à une intervention militaire destinée à freiner le programme nucléaire de Téhéran. Ces documents semblent également souligner l'évolution de la position adoptée par le prince héritier sur cette question : la réticence à l'option armée, manifestée notamment par ce dernier en avril 2006, aurait fait place à un engagement sans réserve en faveur d'une intervention militaire désormais jugée la seule option susceptible de pouvoir freiner le régime iranien. Voir, en particulier, 10ABUDHABI69 2010-02-09 11:11 SECRET//NOFORN Embassy Abu Dhabi; Date 2006-04-29 13:15:00, Source Embassy Abu Dhabi, Classification SECRET//NOFORN, S E C R E T, ABU DHABI 001725, SIPDIS, NOFORN.

mettre en évidence les limites de leur positionnement dans le jeu régional : Abu Dhabi se voit en effet prisonnier d'une stratégie de long terme axée sur le développement d'une force de dissuasion qu'est venue mettre en difficulté la déstructuration du système de sécurité régionale. Pris de vitesse par les initiatives diplomatiques des autres États de la péninsule Arabique concernant le dossier nucléaire iranien, les Émirats arabes unis s'inquiètent de devoir subir passivement les dynamiques régionales. Cette situation inquiète d'autant plus les dirigeants émiratis qu'elle survient, on l'a vu, au moment où la consolidation de l'État fédéral a placé celui-ci dans une position conflictuelle nouvelle vis-à-vis de ses voisins, en particulier de l'Iran.

3- Les Émirats arabes unis et la quête de nouvelles garanties de protection

Dans ce contexte, les Émirats arabes unis cherchent à s'assurer de nouvelles garanties de sécurité. Il existe tout d'abord une volonté de (re)dynamiser la politique étrangère de l'État fédéral. La nomination en février 2008 d'Anwar Gargash au poste de vice-ministre des Affaires étrangères en a été la première illustration. Multipliant les rencontres et les visites officielles, celui-ci a pu redonner une certaine visibilité à la diplomatie émiratie. D'origine iranienne, il a servi de porte-voix à la famille régnante d'Abu Dhabi auprès des autorités de Téhéran. Ses bonnes relations avec l'émir de Dubaï, Mohammed bin Rashid Al Maktoum, ont par ailleurs été utilisées par Abu Dhabi pour renforcer son contrôle sur les relations de la cité dubaïote avec l'Iran⁸⁶⁶. Titulaire d'un doctorat de science politique (King's College) et président du comité de promotion de l'image des Émirats arabes unis à l'étranger, il s'est également montré disponible et consciencieux vis-à-vis de ses interlocuteurs occidentaux⁸⁶⁷. Dès l'année suivante, cependant, Anwar Gargash a vu son rôle progressivement éclipsé au profit du ministre des Affaires étrangères, Sheikh Abdallah bin Zayed Al Nahyan, frère germain cadet du prince héritier de l'émirat d'Abu Dhabi. Plutôt discret dans ses fonctions, qu'il exerce depuis le 9 février 2006, Sheikh Abdallah a

⁸⁶⁶ Entretien, Dubaï, avril 2010. Anwar Gargash intervient également dans les affaires internes de la fédération, à travers ses fonctions de secrétaire d'État (Minister of State) chargé du Conseil national fédéral et de président du comité national de lutte contre le trafic d'êtres humains. Il est aussi membre du conseil économique de Dubaï, ainsi que du comité législatif ministériel et vice-président du comité nationale d'études démographiques.

⁸⁶⁷ Entretiens, Manama, février 2009 et décembre 2009.

récemment fait sien le dynamisme de son adjoint⁸⁶⁸. Le contraste entre les deux est toutefois saisissant, et s'exprime en particulier sur les objectifs politiques qu'ils s'assignent. Les propos de grande fermeté tenu par Sheikh Abdallah, notamment au sujet du contentieux territorial avec l'Arabie Saoudite et l'Iran⁸⁶⁹, témoignent d'une intention de souligner le statut renforcé de l'État fédéral émirati au sein du jeu régional. Elle correspond en cela à la posture défendue par ses frères germains aînés⁸⁷⁰.

En parallèle, le gouvernement fédéral a supervisé l'établissement d'institutions chargées de renforcer la sécurité du territoire et des frontières. En juin 2006, le président a décrété la formation d'un conseil national de sécurité, ainsi que la nomination de Sheikh Hazza bin Zayed Al Nahyan⁸⁷¹, au poste de conseiller à la sécurité nationale. Divers organismes de sécurité et de renseignement lui ont été affiliés, parmi lesquels le National Crisis and Emergency Management Authority, créé en 2007 et qui a pour mandat d'élaborer divers plans de contrôle et de gestion de crise et d'intervenir en cas de catastrophes naturelles, d'émeutes ou d'incidents terroristes. Notons que parmi les derniers exercices conduits par le NCEMA, certains ont eu pour thème divers types d'« incidents ou émeutes chiïtes »⁸⁷². À travers un nouvel organisme de sécurité, le Critical National Infrastructure Authority, créé lui aussi en 2007, le gouvernement d'Abu Dhabi a également investi massivement dans la protection de ses frontières et de ses infrastructures sensibles (notamment pétrolières, portuaires et nucléaires)⁸⁷³. L'Émirat a notamment investi en 2008 plusieurs millions de dollars dans l'achat de

⁸⁶⁸ Sous l'impulsion de Sheikh Abdallah, le ministère des Affaires étrangères émirati, en partenariat avec l'International Peace Institute, actuellement dirigé par Terje Rød-Larsen, a récemment souhaité l'organisation d'un colloque annuel (Sir Bani Yas Forum) sur les questions de sécurité régionale. La première édition, qui s'est tenue en novembre 2010, à réuni à Abu Dhabi plusieurs responsables politiques et décideurs économiques étrangers, parmi lesquels l'ancien premier ministre britannique Tony Blair, le président l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas et le ministre des Affaires étrangères du Royaume du Bahreïn, Sheikh Khalid bin Ahmed bin Mohammed Al Khalifa.

⁸⁶⁹ Voir le chapitre 7 de la thèse.

⁸⁷⁰ Voir chapitre les 6 et 7 de la thèse.

⁸⁷¹ Sheikh Hazza est, lui aussi, un des frères germains du prince héritier d'Abu Dhabi. Sur cette question voir le chapitre 3 de la thèse.

⁸⁷² Entretien, voir également le chapitre 7.

⁸⁷³ *Ibid.*

systèmes de détection intégrés, ainsi que des avions de reconnaissance et des patrouilleurs côtiers.⁸⁷⁴

L'institution militaire s'est elle aussi adaptée au changement du contexte régional. Pour répondre à des besoins sécuritaires immédiats, les dirigeants émiratis ont attribué à l'outil militaire un rôle de protection et de sécurité, initialement envisagé à plus long terme. En dépit des contraintes auxquelles font face les É.A.U. dans le jeu régional, les forces armées restent l'instrument privilégié de leur action extérieure, s'élevant à la fois comme un outil de protection et un vecteur de son affirmation de l'État dans l'espace régional. Témoins de la difficulté des troupes américaines en Irak après l'arrêt officiel des combats, et prenant acte des limites de Tsalal en 2006 à définir une stratégie militaire adaptée à l'action asymétrique du Hezbollah, les forces armées des É.A.U. ont opéré un certain nombre de modifications, d'abord tactique avec la conversion de l'une des brigades blindées en une force de réaction rapide⁸⁷⁵. Puis avec l'intérêt renouvelé pour des systèmes d'armes destinés à protéger l'État fédéral des possibles conséquences d'une confrontation entre les États-Unis, ses alliées, et l'Iran. Une réévaluation de la capacité iranienne à mener des opérations militaires asymétriques a notamment conduit les É.A.U. à faire l'acquisition, au début de l'année 2009, de nouveaux systèmes de défense anti-missiles⁸⁷⁶. De même que les rumeurs persistantes de la militarisation d'Abu Musa, une île du Golfe sous contrôle

⁸⁷⁴ Riad Kahwaji, "UAE Defense Spending Justified by Objectives and Nature of Threats", *INEGMA*, September 09, 2009.

⁸⁷⁵ *Jane's* October 2007, issue no.21, p. 619.

⁸⁷⁶ Comme le détaille Riad Kahwaji : " The UAE opted at the start of 2009 to select a full multi-tier system with a good early warning as well as counter-force capabilities. It became the first foreign country to purchase the Theater High Altitude Air Defense (THAAD) system for high-altitude (above atmosphere) interceptions with the advanced Patriot PAC-3 missiles for low-to-medium altitude interceptions, with advanced radars – airborne and land-based – for early warning." Kahwaji, 2009, *op. cit.* De longue date, l'acquisition d'un système de défense anti-missile oppose le vice-commandant suprême des forces armées, Sheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan et l'émir de Dubaï (également ministre de la Défense) Sheikh Mohamed bin Rashid Al Maktoum, lequel s'y est toujours opposé. L'émir, réticent dans un premier temps à ce projet, a finalement accepté de débloquer les sommes requises pour son financement (estimé à plus de 7 milliards de dollars). Entretien, Abu Dhabi, décembre 2008. Voir également Major General (Ret.) Khalid Abdullah Al Bu-Ainnain, "Proliferation Assessment of Cruise Missiles in the Middle East", *Inegma Special Report* no. 3, December 2009, 20 p. ; Major General (Ret.) Khalid Abdullah Al Bu-Ainnain, "Proliferation Assessment of Ballistic Missiles in the Middle East", *Inegma Special Report* no. 2, November 2009, 20 p. ; Aussi, Anthony H. Cordesman; Abdullah Toukan, "GCC - Iran: Operational Analysis of Air, SAM and TBM Forces", Center for strategic and International Studies, August 2009, 180p.

iranien et que revendiquent les É.A.U., ont conduit au développement d'une force amphibie, composée de bateaux de débarquement et de véhicules de transport de troupes amphibies⁸⁷⁷. Face aux tensions maritimes dans le Golfe⁸⁷⁸, et aux menaces réitérées de l'Iran d'en bloquer l'accès en cas de conflit avec l'Occident⁸⁷⁹, la marine émiratie a aussi renforcé ses capacités d'interventions militaires en haute mer, ainsi que de déminage maritime⁸⁸⁰.

Avec leurs partenaires régionaux, les Émirats arabes unis ont par ailleurs multiplié les occasions de communiquer sur leurs forces armées et leur niveau de préparation à travers la participation à des exercices militaires conjoints, certains coordonnés avec les puissances extra-régionales. Sur les cendres de l'ancienne force d'intervention du CCG, la PSF – *Peninsula Shield Force* - démantelée en 2006⁸⁸¹, les États de la péninsule Arabique ont choisi, en juin 2009, de se doter d'une force navale conjointe, en coopération avec les États de la mer Rouge, en vue de lutter contre les activités de piraterie⁸⁸². Celle-ci intervient aux côtés d'autres forces d'interventions navales, dont la *Combined Task Force 152*, chargée des opérations de sécurité maritime dans le Golfe⁸⁸³. L'annonce en janvier 2008 de l'établissement d'une base militaire française interarmées aux Émirats arabes unis, inaugurée en mai 2009, a aussi

⁸⁷⁷ "Chapter Five : Middle East and North Africa", *The Military Balance*, International Institutes for Strategic Studies no. 110, p. 235-282; Jane's Sentinel, *Sentinel Gulf States*, 2009 ; Anthony H. Cordesman & Khalid R. Al-Rodhan, *Gulf Military Forces in an Era of Asymmetric Warfare*, op. cit.

⁸⁷⁸ Plusieurs incidents maritimes ont été signalés ces dernières années, à l'image de la détention en captivité de 15 soldats de la marine britannique par l'Iran et de l'accrochage entre deux navires américain et iranien en janvier 2008, ainsi que de l'arraisonnement en mars 2010 d'un navire militaire saoudien par la marine émiratie dans les eaux territoriales disputés par les deux pays. Gordon Lubold, "Iran naval confrontation in Gulf raises tensions", *The Christian Science Monitor*, January 8, 2008 ; *Maritime Security in the Gulf*, Gulf Research Center, no. 8, may 2008, 38 p.

⁸⁷⁹ Voir "Rice Dismisses Iranian Cleric's Warning on Oil" *New York Times*, June 5, 2006; "Iranian Mining of the Strait of Hormuz: Plausibility and Key Considerations", Inegma Special Report no.4, January 2010.

⁸⁸⁰ Sur ce sujet voir Victor Gervais, "What Military Measures Could the United Arab Emirates Take to Secure the Strait of Hormuz in the Event of a Crisis with Iran?", *Emirates Center for Strategic Studies and Research*, March 2010.

⁸⁸¹ Sur cette question voir la conclusion de ce travail.

⁸⁸² Celle-ci réunit les États suivants Bahreïn, Djibouti, l'Égypte, la Jordanie, le Koweït, Oman, Qatar, L'Arabie Saoudite, le Soudan, les É.A.U. et le Yémen.

⁸⁸³ Établie en 2004 dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom*, nom officiel utilisé par le gouvernement américain pour ses opérations pendant la Guerre d'Afghanistan, la CTF 152 a été commandé de novembre 2009 à avril 2010 par le colonel émirati Tareq Khalfan A. Al Zaabi.

servi, malgré sa taille modeste, à transmettre différents messages aux puissances régionales et extra-régionales. Aux États-Unis, tout d'abord, en soulignant l'inquiétude et le mécontentement de la famille régnante d'Abu Dhabi à l'égard de l'action américaine dans la région, jugée désormais dictée par ses seuls intérêts et n'offrant aucune garantie de long terme car trop dépendante des débats politiques internes à Washington⁸⁸⁴. À l'Iran, ensuite, sous forme d'avertissement, en insistant sur l'importance que revêt cette région aux yeux des puissances extra-régionales : l'établissement d'une base militaire française souligne en effet que d'autres pays, aux côtés des États-Unis, sont prêts à se porter garant de la stabilité des États de la péninsule Arabique. Il s'agit enfin pour les dirigeants d'Abu Dhabi de signaler aux autres grandes puissances du jeu mondial, la Russie et la Chine en particulier, que les É.A.U. se montrent tout à fait disposés à engager un dialogue sur les conditions de leur participation à la sécurité du Golfe⁸⁸⁵.

Tous ces éléments, à savoir la redynamisation de la politique étrangère, le renforcement de la sécurité du territoire et des frontières, l'adaptation des forces armées au scénario militaire envisagé en cas de conflit avec l'Iran et la constitution d'un système d'alliances différenciés, décrivent la réaction du pouvoir émirati à la déstructuration du système de sécurité régional mis en place par la puissance américaine au lendemain de la Guerre du Koweït. Ces mesures récentes sont également le reflet de la transformation de l'État des Émirats arabes unis. Consolidée sur le plan interne, la fédération fait d'autres choix au niveau régional. Ceux-ci correspondent désormais aux seules préférences et ambitions de la famille régnante d'Abu Dhabi, au risque d'attiser les tensions régionales. Ainsi, après la disparition de la fonction régionale de Dubaï, ambitions et déterminants de la puissance se renforcent mutuellement pour placer l'État fédéral dans des rapports conflictuels nouveaux à l'égard de ses voisins, renforçant par là même la nécessité de s'assurer de nouvelles garanties de sécurité. Construites sur la base de motivations internes, les forces armées émiraties sont de fait projetées sur la scène régionale dans un rôle initialement envisagé sous d'autres conditions. Seule une interrogation subsiste, celle de savoir si aux Émirats arabes unis les moyens de l'action extérieure sont à la hauteur de l'ambition des dirigeants ?

⁸⁸⁴ Sur cette question, voir notamment Steve A. Yeliv, *Explaining Foreign Policy. U.S. Decision-making & the Persian Gulf War*, Baltimore : John Hopkins University Press, 2004, 288p.

⁸⁸⁵ Entretien, Manama, décembre 2009. Entretien avec Riad Kahwaji, mai 2008, Abu Dhabi.

DU PÉTROLE À L'ARMÉE :
LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE
L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

CONCLUSION

Cette thèse s'efforce d'expliquer le contexte dans lequel l'armée a pu devenir un instrument de construction et de renforcement de l'État aux Émirats arabes unis. Elle a pour ambition de développer un cadre de réflexion qui soit adapté aux réalités contemporaines et qui permette d'analyser le rôle de la préparation à la guerre dans le processus de formation des États à partir de stratégies mises en place par des acteurs qui pensent, agissent, et construisent les institutions étatiques en fonction de modèles et de catégories aujourd'hui connus de tous. En particulier, il s'agit de souligner certaines limites des théories de l'État rentier, qui ont proposé à la science politique des hypothèses de recherche stimulantes pour la compréhension de la trajectoire de l'État dans la péninsule Arabique, mais qui se révèlent néanmoins insuffisantes pour expliquer les stratégies contemporaines de construction étatique des dirigeants du Golfe. Aux Émirats arabes unis, préparation à la guerre et construction de l'État sont aujourd'hui deux phénomènes intimement liés. Le développement des forces armées a en effet été associé aux efforts des dirigeants de la capitale fédérale – Abu Dhabi – visant à centraliser et à consolider l'État. Fruit d'un pari sur les ressorts de la puissance, la pression exercée a modifié les équilibres au sein de la fédération. En se préparant à la guerre, Abu Dhabi est progressivement parvenu à imposer son modèle de formation de l'État et s'est par là même assuré la mise en place d'un nouveau compromis fédéral qui consacre dans les faits sa domination. D'autres motivations internes à l'effort militaire ont également positionné les forces armées au centre des stratégies de construction de l'État mises en œuvre à Abu Dhabi par certains membres de la famille régnante qui en ont fait le tremplin de leurs ambitions. Aussi, au sein de cet émirat, le renforcement des attributs classiques de l'État, notamment ceux dédiés à la sécurité extérieure, a favorisé l'établissement de nouvelles voies d'accès au pouvoir, contribuant à redéfinir en profondeur le principe du consensus dynastique qui, en contexte de rente pétrolière, symbolise depuis les indépendances le modèle monarchique des États arabes du Golfe. En associant le développement des forces armées aux efforts de consolidation de l'État et de ses fonctions régaliennes, la fédération des Émirats arabes unis s'est ainsi profondément transformée, définissant un modèle de développement distinct de celui adopté par ses voisins de la péninsule Arabique. En parallèle, à partir de l'exemple des Émirats arabes unis, ce travail de recherche analyse les conséquences des processus de transformations politiques au niveau de la stratégie de défense de l'État. Car, la centralisation et la consolidation de l'État a un coût, en particulier au

niveau régional. En se renforçant sur le plan intérieur, l'État émirati se retrouve en effet dans une position conflictuelle nouvelle par rapport à ses voisins, inquiets que l'incorporation de Dubaï ne se fasse au détriment de l'utilité régionale de ce dernier. En absorbant Dubaï, les É.A.U. se transforment complètement et doivent faire face à de nouveaux enjeux caractérisés par le passage d'une conflictualité interne à une conflictualité externe : la où les liens fonctionnels interdisaient aux pays avoisinants toute action hostile à l'égard des É.A.U., en dépit des contentieux avec la capitale fédérale, le positionnement contraint de Dubaï sur les orientations de politiques extérieures de la fédération – en particulier au niveau de ses politiques commerciale et sécuritaire - ouvre la voie à des tensions nouvelles. Déjà mis en difficulté par la déstructuration du jeu régional après 2001, les É.A.U. sont aujourd'hui contraints, pour répondre à des besoins sécuritaires nouveaux, de repenser leur stratégie de positionnement dans les équilibres régionaux et de redéfinir la fonction initialement attribuée à leurs forces armées.

À cet égard, force est de souligner que la compréhension des dynamiques régionales, ainsi que des enjeux de sécurité et de défense auxquels sont confrontés les États de la péninsule Arabique, nécessitent de s'intéresser davantage aux évolutions institutionnelles et aux équilibres du pouvoir internes. Théâtre de trois guerres conventionnelles majeures au cours des trente dernières années et centre pétrolier du monde, la région du Golfe fait l'objet d'une intense production intellectuelle consacrée aux enjeux de sécurité et de défense. La stabilité des États qui la compose, acteurs aujourd'hui essentiels du jeu international, suscite en effet d'abondantes publications, où l'étude savante, plutôt rare, en particulier en langue française, côtoie les nombreuses analyses tournées davantage vers la prise de décision. Les recommandations qu'elles contiennent exposent une réalité où la simplicité apparente de l'enjeu - protéger qui contre quoi - dissimule la complexité de la situation. En allant de la détermination des causes à l'analyse d'une conjoncture singulière, elles négligent trop souvent de prendre en compte les conséquences externes du changement interne. Aussi, à la nécessité de développer une réflexion originale sur l'interaction continue entre les processus de transformations politiques et la guerre (et sa préparation) – tâche à laquelle cette thèse a été consacrée -, s'ajoute la pertinence d'analyser les dynamiques régionales de sécurité à l'aune de l'évolution institutionnelle et de la modification des équilibres du pouvoir au sein des États du Golfe, que ce soit pour renouveler le champ des connaissances scientifiques sur cette région ou pour accompagner au mieux

la prise de décision. L'analyse qui suit revient sur cette question en exposant tout d'abord les éléments fondamentaux des études consacrées aux enjeux de sécurité et de défense dans le Golfe. Puis, nous soulignerons certaines limites de la mise en pratique et de l'application aux États de la péninsule Arabique des modèles de sécurité, ainsi que des principales recommandations, présentées dans ces études. Nous insisterons enfin sur la nécessité de développer un cadre d'analyse permettant de mieux comprendre les conséquences externes des transformations politiques récentes et de l'évolution des équilibres de pouvoir au sein de ces États.

Dans les études consacrées aux enjeux de sécurité et de défense des États de la péninsule Arabique, trois propositions sont généralement mis en avant : 1) Contraints par les évolutions géopolitiques de l'espace moyen-oriental, les États du Golfe forment un sous-ensemble régional distinct qui possède ses propres dynamiques politiques, sociales et sécuritaires; 2) le sous-système régional du Golfe se compose de trois acteurs étatiques majeurs, l'Iran, l'Irak et l'Arabie Saoudite, autour desquels gravitent des États de dimensions et d'ambitions régionales plus modestes (Bahreïn, Qatar, Koweït, Émirats arabes unis, Oman). L'organisation pyramidale de ce sous-système est dominée par les puissances extra-régionales, en particulier par la puissance américaine; 3) pour les dirigeants de la péninsule Arabique, la menace est tout autant politique et idéologique que militaire⁸⁸⁶. Les tentatives de déstabilisation interne, alimentée ou non par les États voisins, sont pour certains même plus redoutées que les menaces d'invasions militaires. Dans cette perspective, dictée depuis 2001 par la déstructuration du système de sécurité régionale, de nombreuses recommandations sont effectuées aux

⁸⁸⁶ Dans la littérature consacrée aux enjeux de sécurité et de défense dans le Golfe, un consensus s'est progressivement dégagé sur la nécessité de comprendre la sécurité des États non pas à partir du référent étatique mais en fonction du groupe qui en a pris le contrôle. La distinction entre raison d'État et raison de régime repose sur une vision de systèmes politiques faiblement institutionnalisés et vulnérables aux déstabilisations internes, en s'appuyant notamment sur les travaux de l'État rentier. Dans ce cadre, la conception classique de la sécurité se limitant, pour citer Stephen Walt, à « l'étude de la menace, de l'usage et du contrôle de la force militaire », n'est pas jugée permettre de rendre pleinement compte des dilemmes de sécurité et de défense des États de la péninsule Arabique. Stephen Walt, « the Renaissance of Security Studies », *international Studies Quarterly*, 35, no. 2, June 1991, p. 211-239. Voir notamment Gregory Gause, 1994, *op. cit.*; Mohammed Ayoub, *The Third World Security Predicament : State Making, Regional Conflict, and the International System*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 1995, 216 p.; James A. Russell, *Regional Threats and Security Strategy : The Troubling Case of Today's Middle East*, *op. cit.*; Nicholas Stivang, *Iran and the GCC states. Prospects for long-term Regional Security in the Gulf*, Gulf theses, Dubai : Gulf Research Center, 2006, 49 p.

dirigeants de la péninsule Arabique et de leurs alliés en vue d'assurer leur survie dans le jeu régional. Dans un premier temps, elles visent à définir les conditions nécessaires à l'établissement d'un système de sécurité renouvelé dans le Golfe. Entre politiques d'équilibre de la puissance et multilatéralisme, les mesures proposées ont fait l'objet de nombreux débats et commentaires. Les lignes qui suivent en présentent les principaux éléments.

Kenneth Pollack, directeur du Saban Center for Middle East Policy (Brookings Institution), propose trois scénarios pour garantir la stabilité de la région. Le premier scénario, pour les États-Unis, à revenir à un mode d'équilibre à distance des puissances régionales du Golfe, tel que pratiqué au cours des années 1990. Le deuxième scénario prévoit l'établissement d'une alliance militaire institutionnalisée entre la puissance américaine, le nouvel État irakien et les États du CCG. Ces options, note l'auteur, n'apparaissent cependant ni souhaitables ni viables dans la longue durée. Un troisième scénario, modelé à partir de l'expérience américaine de la Guerre froide, serait plus approprié au contexte régional actuel et consiste, souligne Pollack, à redéfinir les pratiques sécuritaires des pays de la région. Cette approche se veut graduelle et non exclusive, et comporte trois éléments : " (a) A regional-security forum at which relevant issues could be debated and discussed, information exchanged and agreements framed; (b) confidence-building measures, such as notification of exercises, exchanges of observers, and information swaps; (c) arms-control agreements that might include demilitarized zones, bans on destabilizing weapon systems, and balanced force reduction, ban on all WMD (including a multilateral (or international) inspection program to enforce compliance)⁸⁸⁷." Jalil Roschandel, directeur des études de sécurité à l'université East Carolina, propose à son tour la mise en œuvre d'un régime de sécurité renouvelé, qu'il définit, par sa finalité, comme la possibilité d'obtenir les garanties de paix et de stabilité permettant la coexistence pacifique entre les États, dans le cadre de relations basées sur le respect, la confiance et la protection. Pour y parvenir, les États du Golfe doivent, dans un premier temps, signer un pacte de non agression, sous la supervision d'une organisation non gouvernementale, auquel succéderaient des efforts diplomatiques de paix continus de la communauté internationale, visant notamment à la restructuration des forces armées de la région dans une posture exclusivement défensive.⁸⁸⁸ Dans la même veine, Peter Jones,

⁸⁸⁷ Kenneth Pollack, "Securing the Gulf", *Foreign Affairs*, 2003, 82, no. 4, pp. 2-7.

⁸⁸⁸ Jalil Roschandel, "Towards Cooperative Security in the Persian Gulf", in B. Moeller (ed.), *Oil and Water. Cooperative Security in the Persian Gulf*, London : I.B. Tauris, 2001, p. 248-271.

professeur à la Graduate School of Public and International Affairs à l'université d'Ottawa, suggère l'établissement de mesures de confiance et de sécurité, notamment dans le domaine maritime, afin d'éviter tout accrochage armé involontaire entre les États du Golfe. Ces mesures visent à intégrer la puissance iranienne, et en particulier ses organisations paramilitaires, tel que les Gardiens de la révolution islamique, dans des structures de négociations et de discussions afin de réduire la perception d'insécurité des acteurs, et par là même atténuer les tensions et les risques d'instabilité régionale⁸⁸⁹. Walter Posch⁸⁹⁰, notant la montée des tensions identitaires dans la région après l'intervention américaine en Irak, souligne l'inadéquation du système de sécurité dans le Golfe avec les différentes stratégies poursuivies concurremment par les États-Unis, l'Iran et les États membres du CCG. Selon l'auteur, une approche moins ambitieuse et plus pragmatique serait de mise. Celle-ci reposerait sur une coopération occasionnelle des acteurs étatiques de la région à travers les quatre éléments suivants : "1) Cooperation between the EU and regional actors in Civilian Crisis Management could bring together GCC, EU and Iran ; 2) an 'Iraqi Neighborhood Initiative', including the EU and the USA would be the only way of managing Iraq and could be a forum that brings together both USA and Iran ; 3) an international convention dealing with naval incidents in the Gulf and especially in the Strait of Hormuz could prevent a catastrophe and build confidence ; 4) Iran and the USA need to cooperate on Counter Narcotics Measures – either directly or via the UN."

Dans un article de 2005, intitulé "The Persian Gulf's Collective-Security Mirage", Richard L. Russell⁸⁹¹ note que la méfiance qui existe entre les États de la région, y compris parmi les membres du CCG, rend peu pertinentes les approches privilégiant l'établissement de mesures de sécurité collective. Même les politiques de contrôle des armements et de confiance reposant sur une démarche graduelle en vue de créer une institution formelle, à l'image de l'établissement sur le Vieux Continent de l'Organisation de Sécurité et de Coopération en Europe (OSCE), se révèlent inapplicable dans le Golfe. Russell propose en revanche une gestion prudente du système d'équilibre du pouvoir en vigueur dans le sous-système régional du Golfe. À

⁸⁸⁹ Peter Jones, "Maritime Confidence building in the Gulf", in Gulf Research Center (ed.), *Maritime Security in the Gulf*, Security & Terrorism, Research Bulletin no. 8, 2008, pp. 20-23.

⁸⁹⁰ Walter Posch est notamment chercheur à l'European Union Institute for Security Studies (EUISS).

⁸⁹¹ Richard L. Russell est professeur à la National Defense University, Washington D.C.

cet égard, le rôle des États-Unis est d'assurer l'équilibre entre les trois pôles régionaux, l'Irak, l'Arabie Saoudite et l'Iran. Cette fonction doit être peu visible et s'effectuer à distance (*offshore balancing*), notamment à travers l'établissement d'une force d'intervention rapide dont les effectifs seraient inférieurs à 20 000 personnes⁸⁹². Suivant un raisonnement similaire, Théodore Karasik, Andrew Rathmel et David Gompert, notent que le système de sécurité dans le Golfe ne peut que reposer dans l'immédiat sur les principes de la politique réaliste (*realpolitik*). Or, l'important déséquilibre entre les trois acteurs principaux du jeu régional et la posture parfois révisionniste de l'Irak et de l'Iran qui les opposent aux partisans du statu quo, engendrent de nombreux dysfonctionnements qui nécessitent la prise en compte de mesures complémentaires⁸⁹³. En conséquence, un nouveau système de sécurité régional devrait reposer sur les trois éléments suivants : 1) Les besoins militaires de l'Irak, de l'Iran et des États du CCG doivent être réévalués en vue de s'assurer qu'aucun d'eux ne puisse remettre en cause le statu quo par la force ; 2) la politique d'équilibre doit être secondée par des réformes politiques, économiques, sociales et militaires ayant un impact sur les causes profondes de l'extrémisme dans la région ; 3) l'influence des États-Unis doit s'accompagner d'une présence plus visible et plus dynamique des États européens, notamment afin de promouvoir la bonne gouvernance et l'intégration économique des pays de l'espace moyen-oriental, ce dernier élément constituant l'un des piliers de tout système de sécurité viable dans la longue durée⁸⁹⁴. Pour d'autres, à l'image d'Anthony Cordesman, la stabilité des États de la péninsule Arabique requiert une plus importante coopération militaire entre les membres du Conseil de Coopération du Golfe, en coordination avec Washington. À cela s'ajoute la nécessité pour ces États de développer leurs capacités militaires asymétriques, afin de maintenir à distance les États rivaux ou ennemis⁸⁹⁵.

⁸⁹² Richard L. Russell, "The Persian Gulf's Collective Security Mirage", *Middle East Policy*, Volume 12, Issue 4, Winter 2005, p. 77-88.

⁸⁹³ Voir également l'article de Michael Kraig, "Assessing Alternative Security Frameworks for the Persian Gulf", *Middle East Policy*, Vol. XI, no. 3, Fall 2004, p. 139-156. L'auteur analyse trois modèles de sécurité concurrents (les approches réaliste classique, hégémonique et « coopérative »). Il souligne les limites de leur application dans le Golfe, sans cependant effectuer de recommandations ni proposer de solutions alternatives.

⁸⁹⁴ David C. Gompert, Theodore W. Karasik, Andrew Rathmell, *A New Persian Gulf Security System*, Santa Monica : Rand, 2003, 12 p.

⁸⁹⁵ Même si comme le note à juste titre Pollack la coopération entre les États du CCG, notamment au niveau militaire, est limitée et soumise à de nombreuses contraintes politiques. En effet, souligne ce dernier : "One of the dirty little secrets of the Persian Gulf is that GCC unity is a fiction : the Qataris want American military bases not to shield them from Iran or Iraq but to deter Saudi Arabia.

Cela concerne en premier lieu l'Iran, qui fait l'objet de recommandations spécifiques. À cet égard, Emile Hokayem, chercheur à l'International Institute for Strategic Studies, suggère que les États du CCG parviennent à trouver un terrain d'entente avec la puissance iranienne sur les questions de sécurité régionale, notamment afin qu'ils ne soient pas marginalisés par un éventuel rapprochement entre Téhéran et Washington. L'établissement d'un rapport de confiance avec l'Iran repose sur les éléments suivants : un compromis sur la présence de troupes étrangères dans le Golfe, la réduction des forces conventionnelles, le règlement négocié des différends territoriaux, la mise en œuvre de partenariats économiques approfondis entre l'Iran et les États du CCG et la signature d'un traité régional d'interdiction des armes nucléaires⁸⁹⁶. Ce dernier élément a fait l'objet de plusieurs publications, en particulier d'un centre de recherche basé dans l'émirat de Dubaï, le Gulf Research Center, qui en a fait la condition nécessaire de la paix et de la stabilité dans la région⁸⁹⁷. Pour Daniel Byman, chercheur au Saban Center for Middle East Policy (Brookings Institution), le dossier nucléaire iranien représente un enjeu géopolitique majeur que seuls les États-Unis ont la capacité de prendre en charge. L'auteur présente les quatre options de politique étrangère qui s'offrent aux dirigeants américains : 1) Poursuivre les négociations avec Téhéran, à la fois concernant le dossier nucléaire iranien et d'autres sujets sensibles (le rôle de Téhéran en Irak, le soutien au terrorisme); 2) renforcer la pression économique à travers l'imposition de nouvelles sanctions ciblées; 3) intervenir militairement contre l'Iran, en particulier dans le cadre de frappes aériennes contre les installations nucléaires; 4) orchestrer un changement de régime. Toutefois, selon Byman, aucune de ces options n'est susceptible d'empêcher l'Iran d'acquérir l'arme atomique. La solution réside dans une utilisation combinée, pragmatique et intelligente de ces options en fonction de l'évolution de la situation⁸⁹⁸.

Likewise, Bahrain wants powerful missiles not to make it an effective member of the Peninsula Shield Force but so that it can strike Qatar if it ever feels the need." Kenneth Pollack, 2003, *op. cit.* Voir également Matteo Legrenzi, "The Peninsula Sheild Force : End of a Symbol?", Gulf Research Center, no. 3, July 2006, p. 11-12; Matteo Legrenzi, "Gulf states give up on autonomy, seek U.S. alliance", *World Tribune*, September 7, 2006.

⁸⁹⁶ Emile Hokayem, "Arab Silence is no Substitute for Policy on a Troubled Iran", *The National*, January 27, 2010.

⁸⁹⁷ Mustafa, Alani, "The Gulf NW and WMD Free Zone : A Track II Initiative", *International Relations*, 22-3, 2008, pp. 358-362.

⁸⁹⁸ Daniel Byman, "The Iranian Nuclear Crisis : Latest developments and next Steps", House Committee on Foreign Affairs, Subcommittee on Terrorism, Nonproliferation, and Trade & Subcommittee on the Middle East and South Asia, Washington, March 15, 2007, 10 p. Disponible sur

D'autres, à l'image de Henry D. Sokolski et Patrick Clawson⁸⁹⁹, ont imaginé des solutions complémentaires : 1) Augmenter le coût de « sortie » du traité de non prolifération nucléaire, pour l'Iran, mais également pour les autres États de la région afin d'éviter les projets concurrents; 2) s'assurer de la participation de Moscou aux efforts visant à empêcher l'Iran d'obtenir l'arme atomique ; 3) réduire la vulnérabilité des États de la péninsule Arabique, en particulier de leurs infrastructures gazières et pétrolières, face à la menace d'actions terroristes; 4) contraindre Téhéran, sous la menace de sanctions supplémentaires, à s'engager à respecter la libre circulation des navires dans les eaux du Golfe; 5) renforcer le soutien américain et des États de la région à Israël, en incitant notamment celui-ci à mettre temporairement en veille (*to mothball*) son programme nucléaire militaire⁹⁰⁰. Les chances que ces actions puissent freiner les ambitions de Téhéran, notent les auteurs, sont toutefois minimes. Dans ces conditions, les États-Unis doivent renforcer leur présence militaire dans le Golfe et la capacité militaire de leurs alliés afin de mettre en place un dispositif de dissuasion. Pour certains experts européens, notamment français, cette option n'a aucune chance de réussite. Concept hérité de la Guerre froide, la dissuasion ne saurait en effet s'appliquer au régime iranien. Comme le souligne notamment Thérèse Delpech, citant une formule de Raymond Aron (toutefois sortie de son contexte), on ne peut traiter de la dissuasion en général; tout dépend de l'identité de celui qu'on dissuade, de ce dont on veut le dissuader, et des moyens dont on dispose pour y parvenir⁹⁰¹. Après avoir fait la démonstration qu'il est impossible de négocier ou de faire entendre raison au régime iranien, l'utilisation de la force, bien que non souhaitée, s'avère en dernière analyse la seule option crédible. D'autres favorisent également l'option militaire mais pour des raisons différentes. Ils considèrent que la dissuasion fonctionnera quel que soit le régime et que le problème principal repose sur les conséquences qu'entraînerait l'achèvement du programme iranien, dans la mesure où

: http://www.brookings.edu/testimony/2007/0315iran_byman.aspx. Voir également Ray Takeyh and Steven A. Cook, "America Has a Golden Chance to Tame Iran," *Financial Times*, October 14, 2004. Les auteurs suggèrent une approche graduelle, reposant sur l'établissement de mesures de confiance et de contrôles des armements.

⁸⁹⁹ Henry D. Sokolski et Patrick Clawson sont respectivement directeur exécutif du Non Proliferation Policy Education Center à Washington D.C. et vice-directeur de la recherche au Washington Institute for Near East Policy.

⁹⁰⁰ Edited by Henry Sokolski & Patrick Clawson (eds.), *Getting Ready for a Nuclear-Ready Iran*, Strategic Studies Institute, October 2005, 320 p. disponible sur <http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/>.

⁹⁰¹ Thérèse Delpech, *Le Grand Perturbateur : réflexions sur la question iranienne*, Paris : Grasset, 2007, 216 p.

d'autres pays de la région seront amenés à se nucléariser pour limiter l'influence régionale de l'Iran. Dans le premier cas, le régime est source d'inquiétude; dans le second c'est l'Iran en tant que puissance régionale qui pose problème⁹⁰².

Ainsi, sur la base de ces recommandations, les États de la péninsule Arabique et leurs alliés extra-régionaux ont été invités à organiser leur stratégie de défense autour de deux axes principaux : le premier, basé sur la réduction des tensions entre les pays du sous-système régional du Golfe, appelle une réflexion approfondie sur (i) la mise en œuvre de mesures de confiance entre les États ; (ii) l'établissement de structures de négociations et de discussions permettant de réduire la perception d'insécurité des acteurs ; (iii) le règlement négocié des différends territoriaux ; (iv) le renforcement de l'intégration et des mécanismes de coopération économique régionale ; (v) un compromis sur la présence de troupes étrangères et les conditions de leur engagement ; (vi) la consolidation des États et la promotion de réformes politiques, économiques, sociales. Le second axe invite au renforcement des capacités de défense des États de la péninsule Arabique, rendant nécessaire de progresser sur : i) la coopération et l'intégration militaire des États du CCG ; ii) la consolidation des partenariats multilatéraux entre les États de la péninsule Arabique et les puissances extra-régionales et les organismes intergouvernementaux ; iii) l'établissement de stratégies de dissuasion conventionnelle de contre-forces et/ou de contre-valeurs ; iv) le développement de capacités militaires adaptées aux risques de conflits asymétriques.

Or, la possibilité pour les États de la péninsule Arabique d'organiser, avec l'appui de leurs alliés, leur politique de sécurité et de défense autour de l'un ou l'autre de ces axes repose sur la prise en compte de facteurs internes que négligent généralement ces analyses. Le développement des forces armées de la péninsule Arabique, leur stratégie de défense, et le choix des alliances sont en effet le produit de développements internes liés au processus de construction de l'État. Dès lors, le changement sur la scène régionale ne peut être conçu comme le seul résultat de l'action des puissances extra-régionales ou des éléments perturbateurs, mais aussi comme le reflet

⁹⁰² Voir notamment Frédéric Tellier, « La bombe iranienne : stratégie, enjeux et perspectives », *MERIA*, no. 1, juillet 2006, disponible sur : http://meria.idc.ac.il/journal_fr/2006/jv1no1a1.html.

des modes d'organisations des unités politiques, des objectifs concrets qu'elles s'assignent et des moyens mis à leurs dispositions pour y parvenir. Or, selon la grille de lecture retenue, la méthode à suivre pour assurer la stabilité régionale est très différente : dans le premier cas, on s'enferme dans la fausse alternative d'un retour à une *realpolitik* fondée sur les rapports de force ou à une pratique incertaine du multilatéralisme ; dans le second cas, on cible les secteurs qui doivent être renforcés, les acteurs qui doivent être mobilisés, les politiques qui doivent être privilégiées, en fonction des contraintes internes et des évolutions institutionnelles de ces pays, ainsi que de leur positionnement dans le jeu régional⁹⁰³.

À cet égard, si la caractéristique première d'un système régional est la configuration du rapport des forces⁹⁰⁴, seule une compréhension renouvelée de la dynamique étatique dans la région permettra d'en saisir toute la complexité. Certes, en s'intéressant au mode particulier de développement de l'État dans cette région, à travers les travaux sur l'État rentier, les auteurs de science politique et de relations internationales ont de longue date souligné les raisons internes qui expliquaient l'absence d'une volonté déterminée des dirigeants de la péninsule Arabique de développer leurs forces armées⁹⁰⁵. Ils ont mis en évidence de quelle manière le processus de formation de ces États avait rendu l'option militaire aussi coûteuse. Dans certains cas, soit ceux-ci ont progressivement renoncé à développer leur appareil militaire, à l'image du Qatar et du Bahreïn, soit ils en ont consciencieusement freiné la progression (Arabie Saoudite). L'écart significatif observé entre les forces potentielles et les forces réelles de ces États, auquel s'ajoutent leur réticence à s'engager dans un processus d'intégration militaire régionale, montrent les limites des propositions de système de sécurité reposant sur l'équilibre de la puissance et une présence étrangère moins visible. Ces éléments internes, tout autant sinon davantage que les dynamiques régionales, ont déterminé les stratégies de défense qu'ils ont adoptées. Aussi, pour ces mêmes raisons, la force militaire n'a jamais été considérée par ces États comme une composante significative de leur stratégie de défense⁹⁰⁶. Toutefois, à bien des

⁹⁰³ Élément fondamental d'une réflexion nécessaire sur la puissance et de ses capacités à contenir les acteurs du jeu régional. Voir, Bertrand Badie, *L'impuissance de la puissance*, *op. cit.*

⁹⁰⁴ Aron, *op. cit.*, p. 104.

⁹⁰⁵ Voir l'introduction et le chapitre 2 de la thèse.

⁹⁰⁶ Voir le chapitre 8 de la thèse.

égards⁹⁰⁷, les théories de l'État rentier se révèlent insuffisantes pour expliquer la trajectoire contemporaine des États de la péninsule Arabique et, par là même, les dilemmes de sécurité et de défense auxquels sont confrontés ces États et les politiques de leurs dirigeants pour y répondre. En soulignant la relation entre la construction d'une force militaire et la transformation des mécanismes et des équilibres de pouvoir aux Émirats arabes unis, cette thèse a mis en évidence un certain nombre de motivations internes expliquant le choix d'Abu Dhabi de développer ses forces armées et d'en faire un élément important de son positionnement dans le jeu régional. Aussi, la consolidation de l'État aux Émirats arabes unis, en provoquant le passage d'une conflictualité interne à une conflictualité externe, a modifié les équilibres régionaux et renforcé les tensions entre les États du sous-système du Golfe, y compris entre les membres du CCG. Pour ces derniers, de nouvelles grilles d'analyse se révèlent également nécessaires pour mesurer les conséquences externes du changement interne, qu'il soit source de conflictualités nouvelles ou facteur d'apaisement. Ainsi, force est de constater que les propositions de réorganisation du système de sécurité régional ne se révèlent pertinentes que si elles prennent en compte ces éléments. Dans ces conditions, à la nécessité de développer une réflexion approfondie sur l'interaction continue entre les processus de transformations politiques et la guerre (et sa préparation), s'ajoute la pertinence d'analyser les dynamiques régionales de sécurité à l'aune des évolutions institutionnelles récentes et de la modification des équilibres du pouvoir au sein des États du Golfe, que ce soit pour renouveler le champ des connaissances scientifiques sur cette région ou pour mieux accompagner la prise de décision.

⁹⁰⁷ Voir l'introduction et la première partie de la thèse.

DU PÉTROLE À L'ARMÉE :
LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE
L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

BIBLIOGRAPHIE

A- Ouvrages :

- ABBAS, Abdelkarim (ed.), *Change and Development in the Gulf*, London : Macmillan, 1999, 270 p.
- ABDULLAH, Muhammad Morsy, *The United Arab Emirates : A Modern History*, London : Croom Helm, 1978, 365 p.
- AL-ABED, Ibrahim, al-JABALI Abdullah, VINE, Paula (eds.), *Chronicle of Progress : Twenty-Five Years of Development in The United Arab Emirates*, London : Trident Press Ltd, 1996, 432 p.
- AL-ABED, Ibrahim, HELLYER, Peter (eds.), *United Arab Emirates : a New Perspective*, London : Trident Press ltd, 2001, 2nd edition, 323 p.
- AL-ALKIM, Hassan Hamdan, *The Foreign Policy of the United Arab Emirates*, London : Saqi Books, 1989, 280 p.
- ALANI, Mustapha, *Gulf Cooperation Council States Probable Attitude Towards a Military Action Against Iran's Nuclear Facilities*, Gulf Research Paper, Dubai : Gulf Research Center, 2004, 28 p.
- AL-NAHYAN, H.E. Dr. Sheikh Sultan Bin Khalifa bin Zayed, *National Security of the United Arab Emirates. A Perspective in Light of Global Changes to the New World Order*, Rivermill publishing, 2003, 273 p.
- AL-NAQEEB, Khaldoun, *Society and State in the Gulf and Arab Peninsula : A Different Perspective*, London : Center for Arab Unity Studies, Routledge, 1990, 206 p.

- AL-QASIMI, Shaikh Sultan bin Muhammad, *The Myth of the Arab Piracy in the Gulf*, London : Routledge, 1988, 2nd edition, 244 p.
- AL-RASHEED, Madawi, *A History of Saudi Arabia*, Cambridge : Cambridge University Press, 2002, 255 p.
- AL-RODHAN, Khalid R., CORDESMAN, Anthony H., *Gulf Military Forces in an Era of Asymmetric Wars*, Washington,, D.C. : Center for Strategic & International Studies, 2007, 1 315 p.
- AL-SUWEIDI, Jamal (ed.), *Iran and the Gulf: a Search for Stability*, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 1996, 425 p.
- AMIRSADEGHI, Hossein (ed.), *The Security of the Persian Gulf*, London : Croom Helm, 1981, 293 p.
- AMIRAHMADI, Hooshang, *Small Islands, Big Politics : The Tombs and Abu Musa in the Persian Gulf*, New York: St Martin's Press, 1996, 200 p.
- ANTHONY, John Duke, *Arab States of the Lower Gulf : People, Politics, Petroleum*, Washington D. C. : Middle East Institute, 1975, 273 p.
- _____, *The United Arab Emirates : Dynamics of State Formation*, Emirates Lecture, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2002, 132 p.
- Arabian Gulf Security : Internal and External Challenges*, Abu Dhabi: The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2008, 530 p.
- AYOOB, Mohammed, *The Third World Security Predicament : State Making, Regional Conflict, and the International System*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 1995, 216 p.
- AYUBI, Nazih, *Over-Stating the Arab State : Politics and Society in the Middle East*, London : Tauris, 1995, 514 p.
- BADIE, Bertrand, *L'État importé*, Paris : Fayard, 1992, 334 p.
- _____, *Le développement politique*, Paris : Economica, 5^e édition, 1994, 223 p.

- _____, *Les deux États : pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris : Fayard, coll. « Points », 2^e édition, 1997, 331 p.
- _____, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris : Fayard, 2004, 293 p.
- _____, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris : Fayard, 1999, 306 p.
- BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, *Sociologie de l'État*, Paris : Grasset et Fasquelle, 2^e édition, 1982, 235 p.
- BADIE, Bertrand, HERMET, Guy, *La politique comparée*, Paris : Armand Colin, 2001, 316 p.
- BARKEY, Karen, *Bandits & Bureaucrats. The Ottoman Route to State Centralization*, London : Cornell University Press, 1994, 282 p.
- BARNETT, Michael, *Confronting the Cost of War : Military, State and Society in Egypt and Israel*, Princeton : Princeton University Press, 1992, 378 p.
- BARNETT, Michael, TELHAMI, Shibley (eds.), *Identity and Foreign Policy in the Middle East*, Ithaca : Cornell University Press, 2002, 207 p.
- BARNETT, Thomas P.M., *The Pentagon's New Map : War and Peace in the Twenty-First Century*, Putnam Publishing Group, 2004, 448 p.
- BATTISTELLA, Dario, *Théories des relations internationales*, Paris : Presses de Sciences Po, 2003, 511 p.
- BAUCHARD, Denis, BOYON, Jacques, DAZI-HENI, Fatima (et al.), *France and the Arabian Gulf*, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2007, 132 p.
- BAUWENS, Werner, CLESSE, Armand, KNUDSEN, Olav F. (eds.), *Small States and the Security Challenge in the New Europe*, Brassey's Atlantic Commentaries No. 8, London : Brassey's, 1996, 247 p.
- BEBLAWI, Hazem, LUCIANI, Giacomo (eds.), *The Rentier State*, London : Croom Helm, 1987, 240 p.

- BELGRAVE, Charles, *The Pirate Coast*, London : G. Bell and Sons, 1966, 200 p.
- BILL, James A., SPRINGBORG, Robert, *Politics in the Middle East*, New York : Harper Collins, 1990, 479 p.
- BONNENFANT, Paul (dir.), *La Péninsule Arabique*, Paris : CNRS Editions, 1982, 2 tomes, 724 p.
- BRAY, Frank, COTTRELL, Alvin J., *Military Forces in the Persian Gulf*, The Washigton Papers, Washington : The Center for Strategic and International Studies, 1978, 72 p.
- BRUMBERG, Daniel, *Moyen-Orient : L'enjeu démocratique*, Paris : Michalon, 2003, 134 p.
- BURKE, Victor L., *The Clash of Civilizations. War-Making and State Formation in Europe*, Cambridge : Polity Press, 1997. 211 p.
- BRYNEN, Rex, KORANY, Bahgat, NOBLE, Paul, *The Many Faces of National Security in the Third World*, London : Macmillan, 1993, 322 p.
- BYMAN, Daniel, CHUBIN, Shahram, EHTESHAMI, Anoushiravan, GREEN, Jerrold (Eds.), *Iran's Security Policy in the Post-Revolutionary Era*, National Defense Research Institute, Santa Monica : RAND, 2001, 110 p.
- BUZAN, Barry, *An Introduction to Strategic Studies. Military Technology and International Relations*, New York : St. Martin's Press, 1987, 325 p.
- , *People, States and Fear : An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, New York : Harvester Wheatsheaf, 1991, 2nd ed., 393 p.
- BUZAN, Barry, HERRING, Eric, *The Arms Dynamic in World Politics*, Boulder : Lynne Rienner, 1998, 325 p.
- BUZAN, Barry, WAEVER, Ole, WILDE, Jaap de, *Security : A New Framework for Analysis*, Boulder, 1998, 239 p.

- CAMAU, Michel, GEISSER, Vincent, *Le Syndrome autoritaire : politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris: Presses de Sciences Po, 2003, 372 p.
- CAPLOW, Theodore, VENNESSON, Pascal, *Sociologie militaire*, Paris : Armand Colin, 2000, 280 p.
- CENTENO, Miguel Angel, *Blood and Debt: War and the Nation-State in Latin America*, University Park : Pennsylvania State University Press, 2002, 329 p.
- CHARILLON, Frédéric (dir.), *Politique étrangère: nouveaux regards*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002, 437 p.
- CHARILLON, Frédéric, LEVEAU, Rémy (dir.), *Les micro-États de la péninsule Arabique*, Paris : La documentation Française, 2005, 144 p.
- CHUBIN, Shahram, LITWAK, Robert, PLASCOV, Avi, *Security in the Gulf*, Adelphi Papers, London : International Institute for Strategic Studies, 1982, 620 p.
- CHUBIN, Shahram, TRIPP, Charles, *Iran and Iraq at War*, Londres : I. B. Tauris, 1988, 318p.
- _____, *Iran-Saudi Arabia Relations and Regional Order*, Adelphi Papers, London : International Institute for Strategic Studies, 1996, 88 p.
- CLAYTON, Peter, *Two Alpha Lima*, London : Janus Publishing Company, 1994, 224 p.
- CLEMENTS, Franck A., *United Arab Emirates*, World Bibliographical Series, vol. 43, Oxford : CLIO Press, 1998, 248 p.
- CORDESMAN, Anthony, *Bahrain, Oman, Qatar, and the UAE : Challenges of Security*, Boulder : Westview Press, 1997, 424 p.
- CORDESMAN, Anthony, OBAID, Nawaf, *National Security in Saudi Arabia. Threats, Responses and Challenges*, Washington : The Center for Strategic and International Studies & Praeger Security International, 2005, 425 p.

- COTRELL, Alvin (ed.), *The Persian Gulf States : a General Survey*, Baltimore : John Hopkins University Press, 1980, 695 p.
- CRYSTAL, Jill, *Oil and Politics in the Gulf : Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, 2nd ed., Cambridge : Cambridge University Press, 1995, 242 p.
- DAHL, Robert, *Polyarchy : Participation and Opposition*, New Haven : Yale University Press, 1971, 257 p.
- DAVIDSON, Christopher, *The United Arab Emirates : A Study in Survival*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2005, 333 p.
- _____, Abu Dhabi : Oil and Beyond, London: Hurst, 2009, 243 p.
- _____, Dubaï : The Vulnerability of Success, London: Hurst, 2008, 376 p.
- DAVIS, Diane, PEREIRA, Anthony W. (eds.), *Irregular Armed Forces and Their Role in Politics and State Formation*, Cambridge : Cambridge University Press, 2003, 419 p.
- DAVIS, Jacquelyn K. PERRY, Charles M., Al-SUWAIDI, Jamal (eds.), *Air/Missile Counter proliferation and Security Policy Planning*, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 1999, 144 p.
- DAZI-HENI, Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Paris : les presses de Sciences Po, 2006, 363 p.
- DESSOUKI, Ali E. Hillal, KORANY, Bahgat (eds.), *The Foreign Policies of Arab States : The Challenge of Change*, Westview Press, 1991, 2^{de} édition, 449 p.
- DOWNING, Brian M., *The Military Revolution and Political Change : Origins of Democracy and Autocracy in Early Modern Europe*, Princeton : Princeton University Press, 1992, 308 p.
- DROZ-VINCENT, Philippe, *Moyen-Orient : pouvoirs autoritaires, sociétés bloquées*, Paris : PUF, 2004, 304 p.
- _____, *Vertiges de la puissance, le moment américain au Moyen-Orient*, Paris : La découverte, 2007, 369 p.

- EHTESHAMI, Anoushiravan, WRIGHT, Steven (eds.), *Reform in the Middle East Oil Monarchies*, London : Ithaca Press, 2008, 309 p.
- ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris: Calmann-Lévy, 1991, 328 p.
- ERTMAN, Thomas, *Birth of the Leviathan : Building States and Regimes in Medieval and Early Modern Europe*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997, 363 p.
- EVANS, Peter B., RUESCHEMEYER, Dietrich, SKOCPOL, Theda (eds.) *Bringing the State Back in*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985, 390 p.
- FAVRE, Pierre, HAYWARD, Jack, SCHEMEIL, Yves (dir.), *Etre gouverné, Mélanges en l'honneur de J. Leca*, Paris : Presses de Sciences Po, 2003, 376 p.
- FORTMANN, Michel, *Les cycles de Mars : révolutions militaires et édification étatique de la Renaissance à nos jours*, Paris: Economica, 2009, 654 p.
- FOX, John W., MOURTADA-SABBAH, Nada, al-MUTAWA, Mohammed (eds.), *Globalization and the Gulf*, Routledge, 2006, 298 p.
- Future Arabian Gulf Energy Sources : Hydrocarbon, Nuclear or Renewable?*, Abu Dhabi: The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2008, 448 p.
- GARTNER, Heinz, REITER, Erich (eds.), *Small States and Alliances*, Heidelberg/New York : Physica-Verlag, 2001, 197 p.
- GAUSE, F. Gregory III, *Oil Monarchies : Domestic and Security Challenges in the Arab States*, New York : Council On Foreign Relations Book, 1994, 236 p.
- _____, *The Approaching Turning point. The Future of US Relations with the Gulf States*, Washington (D.C) : The Brookings Institution, Saban Center for Middle East Policy, May 2003, 31 p.
- GELLNER, Ernest, WATERBURY, John (eds.), *Patrons and Clients in Mediterranean Societies*, London : Duckworth, 1977, 348 p.

- GIDDENS, Anthony, *La constitution de la société*, Paris : PUF, 1987, 473 p.
- GILBERT, Felix, (ed.), *The Historical Essays of Otto Hintze*, New York/Oxford : Oxford University Press, 1975, 493 p.
- GRESLE, François (dir.), *Sociologie militaire, les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*, Paris : L'Harmattan, 2005, 261p.
- HAJJAR, Sami G., *US Military Presence in the Gulf: Challenges and Prospects*, Carlisle : U.S. Army War College, Strategic Studies Institute, March 2002, 75 p.
- HALLIDAY, Fred, *The Middle East in International Relations: Power, Politics and Ideology*, Cambridge : Cambridge University Press, 2005, 388 p.
- HAMMOUDI, Abdellah, LEVEAU, rémy (dir.), *Monarchies arabes. Transitions et dérives dynastiques*, Paris : La Documentation française, 2002, 286 p.
- HASSNER, Pierre, VAISSE, Justin, *Washington et le monde: dilemmes d'une superpuissance*, Paris : CERI/Autrement, 2003, 170 p.
- HAWLEY, Donald, *The Trucial States*, London : George Allen & Unwin, 1970, 379 p.
- HAYS, Peter L., VALLANCE Brenda J., VAN TASSEL, Alan R. (eds.), *American Defense Policy*, Baltimore : John Hopkins University Press, 1997, 7th edition, 608 p.
- HEARD-BEY, Frauke, *Les Émirats arabes Unis*, Paris : Karthala, 1999, 493 p.
- HENDERSON, Simon, *The New Pillar : Conservative Arab Gulf States and US Strategy*, Washington : Washington Institute, 2003, 104 p.
- HERB, Michael, *All in the Family : Absolutism, Revolution, and Democracy in the Middle Eastern Monarchies*, Albany: State University of New York Press, 1999, 352 p.
- HERTOG, Steffen, *Princes, Brokers, and Bureaucrats : Oil and State in Saudi Arabia*, Ithaca: Cornell University Press, 2010, 312 p.

- HEY, Jeanne A. K. (ed.), *Small States in World Politics. Explaining Foreign Policy Behavior*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2003, 229 p.
- HEYDEMANN, Steven (ed.), *War, Institutions and Social Change in the Middle East*, Berkeley : California University Press, 2000, 372 p.
- HINNEBUSCH, Raymond, *The International Politics of the Middle East*, Manchester University Press, 2003, 240 p.
- HIRSCHMAN, Albert O., *Exit, Voice, and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge : Harvard University Press, 1970, 162 p.
- HOFFMANN, Stanley, *L'Amérique vraiment impériale?*, Paris : Louis Audibert, 2003, 174 p.
- HUDSON, Michael, *Arab Politics. The Search for Legitimacy*, New Haven : Yale University Press, 1977, 434 p.
- HUNTINGTON, Samuel P., *Political Order in Changing Societies*, New Haven : Yale University Press, 1968, 488 p.
- HUREWITZ, John C., *Middle East Politics : The Military Dimension*, New York : Praeger, 1969, 553 p.
- IBRAHIM, Hassanain Tawfiq, *Political Reform in the Gulf Cooperation Council States*, Research Papers, Dubai : Gulf Research Center, 2006, 110 p.
- Iran's Nuclear Program: Realities and Repercussions*, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2006, 177 p.
- Iraq: Reconstruction and Future Role*, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2003, 182 p.
- ISENBERG, David, *From the Frying Pan into the Fire : U.S. Arms Sales and Military Assistance to the Persian Gulf and Middle East*, Occasional Paper on International Security Policy, London: British American Security Information Council, September 2007, n° 55, 21 p.
- JOHNSON, John J., (ed.) *The Role of the Military in Underdeveloped Countries*, Princeton : Princeton University Press, 1962, 427 p.

JACKSON, Robert H., ROSBERG, Carl Gustav, *Personal Rule in Black Africa: Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*, Berkeley : University of California Press, 1982, 316 p.

JONES, Peter, *Iranian Security Policies at the Crossroads?* The Emirates Occasional Papers N°50, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2003, 52 p.

KANTOROWITCZ, Ernst Hartwig, *The King's Two Bodies: a Study in Medieval Political Theology*, Princeton : Princeton University Press, 1997, 558 p.

KARL, Terry Lynn, *The Paradox of Plenty : Oil Booms and Petro States*, Berkeley : University of California Press, 1997, 342 p.

KAZIM, Aqil, *The United Arab Emirates : A. D. 600 to the Present. A Socio-Discursive Transformation in the Arabian Gulf*, Sharjah : Gulf Book Center, 2000, 495 p.

KECHICHIAN, Joseph A. (ed.), *A Century in Thirty Years : Shaykh Zayed and the United Arab Emirates*, Washington (D.C.) : Middle East Policy Council, 2000, 304 p.

_____, *Power and Succession in Arab Monarchies : A Reference Guide*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2008, 553 p.

KELLY, John Barrett, *Eastern Arabian Frontiers*, London : Faber & Faber, 1964, 319 p;

_____, *Arabia : The Gulf and the West*, New York : Basic Books, 1980, 530 p.

KEOHANE, Robert O. (Ed.), *Neorealism and its Critics*, New York : Columbia University Press, 378 p.

KEPEL, Gilles, *Fitna. Guerre au cœur de l'islam*, Paris : Gallimard, 2004, 380 p.

KHALAF, Abdulhadi, LUCIANI, Giacomo (eds.), *Constitutional Reform and Political Participation in the Gulf*, Dubai : Gulf Research Center, 2006, 312 p.

- KHOURY, Enver M., *The United Arab Emirates, Its Political System and Politics*, Maryland : Institute of Middle Eastern and North African Affairs, 1980, 146 p.
- KHURI, Fuad, *Tribe and State in Babrein. The Transformation of Social and Political Authority in an Arab State*, Chicago : The University of Chicago Press, 1980, 289 p.
- KISSINGER, Henry A., *A World Restored : Metternich, Castlereagh, and the Problem of Peace*, Boston : Houghton Mifflin, 1973, 354 p.
- KLEIN, Jean, MONTBRIAL, Thierry de, *Dictionnaire de Stratégie*, Paris : PUF, 2000, 604 p.
- KNIGHTS, Michael, *Troubled Waters. Future US Security Assistance in the Persian Gulf*, The Washington Institute for Near East Policy, 2006, 241 p.
- KOCH, Christian, NEUGART, Felix, (eds.), *A Window of opportunity. Europe, Gulf Security and the Aftermath of the Iraq War*, Dubai : *Gulf Research Center*, 2005, 111 p.
- KODMANI-DARWISH, Bassma, CHARTOUNI-DUBARRY, May (dir.), *Perceptions de sécurité et stratégies nationales au Moyen-Orient*, Paris : Institut Français des Relations Internationales (IFRI), 1994, 234 p.
- KOISTINEN, Paul A.C., *mobilizing for Modern War : The Political Economy of Modern American Warfare, 1865-1919*, Kansas University Press, 1997, 497 p.
- KORB, Lawrence, *The Gulf and US national Security Strategy*, Emirates Lecture Series, n°58, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2005, 60 p.
- KOSTINER, Joseph, (ed.) *Middle East Monarchies : The challenge of Modernity*, London : Lynne Rienner, 2000, 338 p.
- LAWSON, Fred H., *Bahrain : The Modernization of Autocracy*, London : Westview Press, 1989, 147 p.
- LONG, David E., KOCH, Christian (eds.), *Gulf Security in the Twenty-first Century*, Abu Dhabi : The Emirate Center for Strategic Studies and Research, 1997, 334 p.

LORIMER, John Gordon, *Gazetteer of the Persian Gulf, Oman and Central Arabia*, Vol. 1, Historical Part 1A, Calcutta : Superintendent Government Printing, 1915 (republished by Gregg International Publishers, Westmead, 1970).

_____, *Gazetteer of the Persian Gulf, Oman and Central Arabia*, Vol. 1, Historical Part 1B, Calcutta : Superintendent Government Printing, 1915 (republished by Gregg International Publishers, Westmead, 1970).

_____, *Gazetteer of the Persian Gulf, Oman and Central Arabia*, Vol. 1, Historical Part 2A, Calcutta : Superintendent Government Printing, 1915 (republished by Gregg International Publishers, Westmead, 1970).

LUCIANI, Giacomo (ed.), *The Arab State*, London : Routledge, 1990, 490 p.

MANN, Michael, *The Sources of Social Power : A History of Power from the Beginning to A.D. 1760*, Volume I, Cambridge : Cambridge University Press, 1986, 548 p.

_____, *The Sources of Social Power : The Rise of Classes and Nation-States, 1760-1914, Volume II*, Cambridge : Cambridge University Press, 1993, 826 p.

MARGOLIN, Jean-Louis, *Singapour : 1959-1987. Genèse d'un nouveau pays industrialisé*, Paris : l'Harmattan, 1988, 315 p.

MARCHAL, Roland (dir.), *Dubaï : cité globale*, Paris : CNRS éditions, 2001, 134 p.

MIGDAL, Joseph, *State-in-Society : Studying how States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge: Cambridge University Press, 2001, 287 p.

_____, *Strong Societies and Weak States. State-Society Relations and State Capabilities in the Third World*, Princeton University Press, 1988, 320 p.

MOLLER, Bjorn, *Security Models and Their Applicability to the Gulf : The Potential of European Lessons Applied*, Copenhagen: Danish Institute for International Studies, Working Paper n°3, 2005, 31 p.

- MULLINS, Alden F., *Born Arming : Development and Military Power in New States*, Stanford : Stanford University Press, 1987, 147 p.
- NAKHLEH, Emile A., *Bahrain : Political Development in a Modernizing Society*, London : Lexington Books, 1976, 191 p.
- NIBLOCK, Tim, *Saudi Arabia : Power, Legitimacy and Survival*, London: Routledge, 2006, 206 p.
- NONNEMAN, Gerd, *Iraq, The Gulf States and the War: A Changing Relationship, 1980-1986 and Beyond*, London : Ithaca Press, 1986, 216 p.
- NORDEEN, Lon O., *Air Warfare in the Missile Age*, Washington : Smithsonian Institution Press, 2nd ed., 2002, 335 p.
- O'DONNELL, Guillermo, SCHMITTER, Philippe C., *Transitions from Authoritarian Rule : Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore: John Hopkins University Press, 1986, 81 p.
- O'MALLEY, William D., *Evaluating Possible Airfield Deployment Options : Middle East Contingencies*, Project Air Force, Santa Monica : RAND, 2001, 179 p.
- OTTAWAY, Marina, *Evaluating Middle East Reform : How do we know when it is significant?*, Carnegie Paper no.56, Washington : Carnegie Endowment for International Peace, 2005, 18 p.
- OWEN, Roger, *State, Power and Politics in the Making of the Modern Middle East*, London : Routledge, 2004, 3rd edition, 279 p.
- PALMER, Michael A., *Guardians of the Gulf. A history of America's expanding role in the Persian Gulf : 1833-1992*, New York : Free Press, 1992, 249 p.
- PARKER, Geoffrey, *La révolution militaire : la guerre et l'essor de l'Occident. 1500-1800*, Paris: Gallimard, 1993, 276 p.
- PECK, Malcom C., *The United Arab Emirates : A Venture in Unity*, Boulder : Westview Press, 1986, 176 p.

- PETERSON, J.E., *Saudi Arabia and the Illusion of Security*, London : The International Institute of Strategic Studies, Adelphi Paper n°348, 2002, 105 p.
- POLLACK, Kenneth M., *The Arabs at War. Military Effectiveness, 1948-1991*, Council On Foreign Relations, Nebraska University Press, 2002, 698 p.
- POPE, M. T. G., *Businessman's Guide to the United Arab Emirates*, Sharjah : Dar al-Fatah Printing, Publishing and Distribution Company, 2nd edition, 1996.
- PORTER, Bruce D., *War and the Rise of the State : The Military Foundations of Modern Politics*, New York: The Free Press, 1994, 380 p.
- PRZEWORSKI, Adam, *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge : Cambridge University Press, 1991, 210 p.
- REISS, Edward, *The Strategic Defense Initiative*, Cambridge Studies in International Relations N°23, Cambridge : Cambridge University Press, 1992, 248 p.
- RICHARDS, Alan, WATERBURY, John, *A Political Economy of the Middle East*, Boulder : Westview, 1996, 445 p.
- ROSECRANCE, Richard, BADIE, Bertrand, HASSNER, Pierre, de SENARCLENS, Pierre, *Débat sur l'État virtuel*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002, 205 p.
- RUGH, Andrea B., *The Political Culture of Leadership in the United Arab Emirates*, New York : Palgrave, 2007, 269 p.
- RUGH, William A., "Diplomacy and Defense policy of the UAE ", *Emirates lecture series*, 38, Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2002, 107p.
- RUSSELL, James A., *Regional Threats and Security Strategy : The Troubling Case of Today's Middle East*, Strategic Studies Institute, Carlisle: U.S. Army War College, 2007, 56 p.

- RUSSELL, Richards L., *Iran's Nuclear Program: Security Implications for the United Arab Emirates and the Gulf Region*. Emirates Lecture Series, no. 70, Abu Dhabi : Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2007, 37 p.
- SALAME, Ghassan, *Appels d'Empire : ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Paris: Fayard, 1996, 351 p.
- _____,(dir.), *Démocraties sans démocrates : politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris : Fayard, 1994, 452 p.
- _____, *Quand l'Amérique refait le monde*, Paris : Fayard, 2005, 568 p.
- SCHAKE, Kori, YAPHE, Judith, *The strategic Implications of a Nuclear-Armed Iran*, McNair Paper n.64, Institute for National Security Studies, Washington : National Defense University, 2001, 91 p.
- SPARROW, Bartholomew, *From the Outside In. World War II and the American State*, Princeton : Princeton University Press, 1996, 354 p.
- SKINNER, Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris : Albin Michel, 2001, 923 p.
- SKOCPOL, Theda, *States and Social Revolutions : A Comparative Analysis of France, Russia, and China*, Cambridge University Press, 1979, 407 p.
- SCHLUMBERGER, Oliver, *Debating Arab Authoritarianism : Dynamics and Durability in Non Democratic Regimes*, Standford : Standford University Press, 2007, 335 p.
- STEPAN, Alfred, *The State and Society : Peru in Comparative Perspective*, Princeton : Princeton University Press, 1978, 348 p.
- STIVANG, Nicholas, *Iran and the GCC states. Prospects for long-term Regional Security in the Gulf*, Gulf theses, Dubai : Gulf Research Center, 2006, 49 p.
- TARYAM, Abdullah Omran, *The Establishment of the United Arab Emirates, 1950-1985*, London : Croom Helm, 1987, 290 p.

TERRILL, W. Andrew, *Kuwaiti National Security and the US-Kuwaiti Strategic Relationship After Saddam*, Strategic Studies Institute, Carlisle : U.S. Army War College, 2007, 160 p.

TETREAULT, Mary-Ann, *Stories of Democracy. Politics and Society in Contemporary Kuwait*, New York : Columbia University Press, 2000, 309 p.

THOMSON, Janice, *Mercenaries, Pirates, and Sovereigns : State-Building and Extraterritorial Violence in Early Modern Europe*, Princeton : Princeton University Press, 1994, 219 p.

TILLY, Charles, *Contraintes et capital dans la formation de l'Europe. 990-1990*, Paris : Aubier, 1992, 431 p.

_____ (ed.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton : Princeton University Press, 1975, 711p.

The Gulf. Challenges of the Future. Abu Dhabi : The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2005, 517 p.

VANDEWALLE, Dirk, *Libya Since Independence : Oil and State-Building*, London: I.B. Tauris, 1998, 226 p.

WALT, Stephen M., *The Origins of Alliances*, Ithaca : Cornell University Press, 1987, 321 p.

WALTZ, Kenneth N., *Theory of International Politics*, New York : McGraw Hill, 1979, 250 p.

WEBER, Max, *Economie et société*, Paris : Plon, 1971, 650 p.

YORKE, Valerie, *The Gulf in the 1980s*, London : Royal Institute of International Affairs, 1980, 80 p.

ZAHLAN, Rosemarie Said, *The Making of the Modern Gulf States*, London : Unwin Hyman, 1989, 180 p.

_____ , *The Origins of the United Arab Emirates : A Political and social History of the Trucial States*, London : Macmillan, 1978, 278 p.

ZAKARIA, Fareed, *L'avenir de la liberté : la démocratie illibérale aux États-Unis et dans le monde*, Paris: Odile Jacob, 2003, 339 p.

B- Contribution dans un ouvrage collectif

ANDERSON, Lisa " Dynasts and Nationalists : Why Monarchies Survive ", dans Kostiner, Joseph (ed.), *Middle East Monarchies : The Challenge of Modernity*, Boulder : Lynne Rinner, 2000, p. 53-71.

BADIE, Bertrand, « Formes et transformations des communautés politiques », dans Grawittz, M., Leca, J. (dir.), *Traité de science politique*, tome I « La science politique, science sociale, l'ordre politique », Paris : PUF, p. 559-663.

BARNETT, Michael, GAUSE, F. Gregory III, "Caravans in Opposite Directions : Society, State, and the Development of Community in the GCC", dans Adler, Emanuel, Barnett, Michael (eds.), *Security Communities*, Cambridge : Cambridge University Press, 1998, 161-197 p.

CAMAU, Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », dans Picard, Elizabeth (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris : Armand Colin, 2006, p.29-53.

CATUSSE, Myriam, « Ordonner, penser, classer la société : les pays arabes au prisme de l'économie politique », dans Picard, Elizabeth (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris : Armand Colin, 2006, p.215-238.

FINER, Samuel, " State and Nation-Building in Europe : The Role of the Military ", dans Tilly, Charles (ed.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton : Princeton University Press, 1975, p. 84-163.

GAUSE, F. Gregory III, "The UAE: Between Pax Britannica and Pax Americana", in Kechichian, Joseph (ed.), *A Century in Thirty Years : Sheikb Zayed and the United Arab Emirates*, Middle East Policy Council, 2000, p. 213-234.

- _____, "The Persistence of Monarchy in the Arabian Peninsula: A Comparative Analysis", dans Kostiner, J. (ed.), *Middle East Monarchies : The Challenge of Modernity*, Boulder : Lynne Rienner publishers, 2000, p. 167-186.
- GELLNER, Ernest, " Tribalism and the State in the Middle East ", in Philip S. Khoury & Joseph Kostiner (eds.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley : University of California Press, 1990, p. 109-126.
- HALPERN, Manfred, " The Middle East armies and the new middle Class ", dans John J. Johnson (ed.), *The Role of the Military in Underdeveloped Countries*, Princeton: Princeton University Press, 1962, p. 277-315.
- HINTZE, Otto, " Military Organization and the Organization of the State ", dans Felix Gilbert (ed.), *The Historical Essays of Otto Hintze*, Oxford University Press, 1975, p. 178-215.
- HOURANI, Albert, " Conclusion : Tribes and States in Islamic History ", dans Philip S. Khoury & Joseph Kostiner (eds.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley : University of California Press, 1990, p. 303-311.
- INDYK, Martin S., "US Policy priorities in the Gulf: Challenges and Choices", dans The Emirates Center for Strategic Studies and Research (ed.), *International Interests in the Gulf Region*, Abu Dhabi, 2004, p. 103-130.
- JEPPERSON, Ronald L., KATZENSTEIN, Peter J., WENDT, Alexander, " Norms, Identity and Culture in National Security ", dans Katzenstein, Peter J. (dir.), *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New York : Columbia University Press, 1996, p 33-75.
- KEMP, Geoffrey, " The Impact of Iran's Nuclear Program on Gulf Security ", dans The Emirates Center for Strategic Studies and Research (ed.), *The Gulf : Challenges of the Future*, Abu Dhabi, 2005, p.209-235.

LUCIANI, Giacomo, "Allocation vs. Production States : A Theoretical Framework ", dans H. Beblawi & G. Luciani (ed.), *The Rentier State*, London : Croom Helm, 1987, p. 63-82

_____, « Rente pétrolière, crise fiscale de l'État et démocratisation », dans Ghassan Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris : Fayard, 1994, p. 199-231.

LUCIANI, Giacomo, SALAME, Ghassan, "The Politics of Arab Integration ", dans Giacomo Luciani & Ghassan Salame (eds.), *The Arab State*, London : Routledge, 1990, p. 394-420.

MADDY-WEITZMAN, Bruce, "Why did Arab Monarchies fall? An Analysis of Old and New Explanations", dans Joseph Kostiner (ed.), *Middle East Monarchies : The Challenge of Modernity*, Boulder : Lynne Rienner publishers, 2000, p.37-52.

MAHDAVI, Hussein, "The Patterns and Problems of Economic Development in Rentier States : The Case of Iran ", dans M. A. Cook M. (ed.), *Studies in the Economic History of the Middle East : From the Rise of Islam to the Present Day*, Oxford : Oxford University Press, 1970, p. 428-467

MCMILLAN, Joseph, "U.S. Interests and Objectives", dans Richard D. Sokolsky (ed.), *The United States and the Persian Gulf: Reshaping Security Strategy in the Post-Containment Era*, Washington, D.C. : National Defense University, 2003, p. 9-36.

NOYES, James, "Iran's Nuclear Program : Impact on the Security of the GCC", dans The Emirates Center for Strategic Studies and Research (ed.), *Iran's nuclear program. Realities and repercussions*, Abu Dhabi, p. 63-92.

PETERSON, J.E., "Rulers, Merchants, and Shaikhs in Gulf Politics ", dans Alanoud Alsharekh (ed.), *The Gulf Family : Kinship Policies and Modernity*, London : SAQI, 2007, p. 21-36.

_____, "The Historical Pattern of Gulf Security", dans Lawrence G. Potter & Gary G. Sick (eds), *Security in the Persian Gulf : Origins, Obstacles and the Search for Consensus*, New York: Palgrave, 2001, p.7-32.

- _____, "The Future of Federalism in the United Arab Emirates", dans H. Richard Sindelar III & J.E. Peterson (eds.), *Crosscurrents in the Gulf: Arab Regional, and Global Interests*, New York : Routledge, 1988, p. 198-230.
- _____, "What Makes the Gulf States Endure?", dans Joseph A. Kechichian (ed.), *Iran, Iraq, and the Arab Gulf States*, New York : Palgrave, 2001, p. 452-460.
- PICARD, Elizabeth, " Arab Military in Politics : From Revolutionary Plot to Authoritarian State " dans Giacomo Luciani (ed.), *The Arab State*, London: Routledge, 1990, p. 189-219.
- RENO, William, " The Changing Nature of Warfare and the Absence of State-Building in West Africa ", dans Diane E. Davis & Anthony W. Pereira. (eds.), *Irregular Armed Forces and Their Role in Politics and State Formation*, Cambridge : Cambridge University Press, 2003, p. 325-345.
- RUGH, William A., "UAE Foreign Policy", dans E. Ghareeb & I. Al Abed (eds), *Perspectives on the United Arab Emirates*, London : Trident Press, 1997, p. 159–175.
- RUSSELL, James A., " Ideas and Foreign Policy: The Future of US Relations With the Middle East ", Instituto Per Gli Studi di Politica Internazionale (ed.), *Europe and the Gulf*, Milan, 2007, p. 75-115.
- RUSSELL, Richard L., " Arab Security Responses to a Nuclear-Ready Iran ", dans H. Sokolski & P. Clawson (ed.), *Getting Ready for a Nuclear-Ready Iran*, Carlisle : US Army War College Press, 2005, p. 23-50.
- SALAME, Ghassan " “Strong” and “Weak” States : Qualified Return to the *Muqadima* ", dans G. Luciani, *The Arab State*, London : Routledge, 1990, p. 205-240.
- SMITH, Anthony D., " State-Making and Nation-Building ", dans John A. Hall, (ed.), *States in History*, Oxford : Basil Blackwell, 1986, p. 228-263.
- TILLY, Charles, " War Making and State Making as Organized Crime ", dans Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer, Theda Skocpol (eds.),

Bringing the State Back In, Cambridge : Cambridge University Press, 1985, p. 169-191.

WATERBURY, John, " Une démocratie sans démocrates : Le potentiel de libéralisation politique au Moyen-Orient", dans Ghassan Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates : politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris : Fayard, 1994, p 95-128.

ZARTMANN, I. William, " State-Building and the Military in Arab Africa ", dans Bahgat Korany, Paul Noble, Rex Brynen (eds.), *The Many Faces of National Security in the Arab World*, Basingstoke : Macmillan, 1993, p. 237-257.

C- Articles de périodiques

AJAMI, Fouad, "The Autumn of Autocrats", *Foreign Affairs*, 84, 3, May-June, 2005, p. 20-35.

AL-SAYEGH, Fatma, "The Merchant's Role in a Changing Society : The Case of Dubai, 1900-1990", *Middle eastern Studies*, 34, n°1, 1998, p. 87-102.

_____, " The UAE and Oman : Opportunities and Challenges in the Twenty-First Century ", *Middle East Policy*, Vol. IX, No. 3, September 2002, p. 124-137.

ANDERSON, Lisa, " Absolutism and the Resilience of Monarchy in the Middle East ", *Political Science Quarterly*, 106, 1, 1991, p. 1-15.

_____, " Antiquated Before they can Ossify : States that Fail Before they Form ", *Journal of International Affairs*, vol. 58, no. 1, Fall 2004, p. 1-16.

_____, " Remaking the Middle East : the Prospects for Democracy and Stability ", *Ethics and International Affairs*, 1992, p. 163-178.

_____, " The State in the Middle East and North Africa ", *Comparative Politics*, n°20, October 1987, p. 1-18.

- ANSARI, M.H., "Security in the Persian Gulf: The Evolution of a Concept", *Strategic Analysis*, Vol. XXIII, no.6, September 1999, p.857-871.
- ANTHONY, John Duke, SEZNEC, Jean-Francois, ARI, Tayyar, WHITE, Wayne E., "War with Iran: Regional Reactions and Requirements", *Middle East Policy*, 15 (3), 2008, p. 1–29.
- BARNETT, Michael, "Regional Security After the Gulf War", *Political Science Quarterly*, 1996-1997, vol. 111, no. 4, p. 597-618.
- BECK, Nelson R., "Britain's Withdrawal from the Persian Gulf and the Formation of the United Arab Emirates, 1968-1971", *Towson State Journal of International Affairs*, vol. 12, no. 2, p. 77-98.
- BELLIN, Eva, "The Robustness of Authoritarianism in the Middle East : Exceptionalism in Comparative Perspective", *Comparative Politics*, 36, 2, January 2004, p. 139-157.
- BIGGS, Michael, "Putting the State on the Map: Cartography, Territory, and European State Formation", *Comparative Studies in Society and History*, 41, 2, April 1999, p. 374-405.
- BOTEÁ, Roxana, TAYLOR, Brian D., "Tilly Tally : War-Making and State-Making in the Contemporary Third World", *International Studies Review*, 10, 2008, p. 27-56.
- BUZAN, Barry, "Rethinking Security after the Cold War", *Cooperation and conflict*, vol. 32, n.1, 1997, p.5-28.
- CAMAU, Michel, " Exception démocratique et exception autoritaire arabe ", *Critique internationale*, 30, janvier-mars 2006, p. 59-81.
- CAROTHERS, Thomas, "The End of the Transition Paradigm", *Journal of Democracy*, vol. 13, no. 1, 2002, p. 5-21.
- CLAPHAM, Christopher, " Guerre et Construction de l'État dans la Corne de l'Afrique ", *Critique Internationale*, no.9, octobre 2000, p. 93-111.
- COOPER, Scott, "State-Centric Balance-of-Threat Theory : Explaining the Misunderstood GCC", *security studies*, vol.13, no2, Winter 2003/4, p.306-349.

- CRYSTAL, Jill, "Coalitions in Oil Monarchies : Kuwait and Qatar", *Comparative Politics*, 21, 4, July 1989, p. 427-443.
- _____, "Authoritarianism and its Adversaries in the Arab World", *World Politics*, 46, 1994, p. 262-289.
- DA LAGE, Olivier, "L'Arabie et ses voisins, la revanche des vassaux", *Cahiers de l'Orient*, N°82, Avril-Juin 2006, p.87-98.
- DALLAPORTA, Christian, " Les transferts institutionnels et politiques dans l'émirat d'Abu Dhabi ", *Politique étrangère*, Vol. 39, No. 6, 1974, p. 689-717.
- DAVIDSON, Christopher, " After Shaikh Zayed : The Politics of succession in Abu Dhabi and the UAE", *Middle east Policy*, Vol. XIII, No. 1, Spring 2006, p.42-59.
- _____, "Dubai : the Security Dimensions of the Region's Premier Free Port", *Middle East Policy*, 15 (2), Summer 2008, p. 143-160.
- _____, " The Emirates of Abu Dhabi and Dubai : Contrasting Roles in the International System ", *Asian Affairs*, vol. 38, N°1, March 2007, p.33-48.
- DESCENDRE, Romain, "Analyse géopolitique et diplomatie au XVIe siècle. La qualification de l'ennemi dans les relazioni des ambassadeurs italiens", *Astérixion*, no.5, juillet 2005, p. 241-264.
- DESCH, Michael C., "War and Strong States, Peace and Weak States?", *International Organization*, 50, 2, Spring 1996, p. 237-268.
- DORAN, Michael Scott, " The Saudi Paradox ", *Foreign Affairs*, Vol. 83, no.1, January-February 2004, p.35-51.
- DROZ-Vincent, Philippe, " Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ", *Revue française de science politique*, vol. 54, no. 6, décembre 2004, p.945-979.
- EL-DIN, Amin Badr, " The Offset Program in the UAE ", *Middle East Policy*, vol. 5, no. 1, January 1997, p. 120-123.

- ELMAN, Miriam F., "The Foreign Policies of Small States : Challenging Neorealism in its Own Backyard", *British Journal of political Science*, vol. 25, p.171-217.
- FOLEY, Sean, "The UAE : Political Issues and Security Dilemmas", *Middle East Review of International Affairs*, Vol.3, N°1, March 1999, p. 23-45
- GAUSE, F. Gregory III, "Balancing What ? Threat Perception and Alliance Choice in the Gulf", *Security Studies*, vol.13, no.2, Winter 2003/4, p.273-305.
- HALLIDAY, Fred, "Arabs and Persians Beyond the Geopolitics of the Gulf ", *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, no.22, juillet-décembre 1996, p. 1-24.
- HASBANI, Nadim, "The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States", *Defense & Security Analysis*, vol. 22, no. 1, March 2006, p. 73-88.
- HEHS, Eric, "UAE Air Force/F-16 Block 60", *Code One, Fourth Quarter, 2003*, p. 5-11.
- HERB, Michael, " No Representation Without Taxation? Rent, Development and Democracy ", *Comparative Politics*, 37, 3, April 2005, p. 297-316.
- HERTOG, Steffen, " Shaping the Saudi State : Human Agency's shifting Role in Rentier- State Formation ", *International Journal of Middle East Studies*, 39, 2007, p. 539-563.
- HVIDT, Martin, "Public-Private Ties and Their Contribution to Development : The Case of Dubai", *Middle Eastern Studies*, vol. 43, no 4, July 2007, p.557-577.
- JAGGERS, Keith, "War and the Three Faces of Power. War Making and State Making in Europe and the Americas", *Comparative Political Studies*, 25 (1), 1992, p.26-62.
- K. Joseph, "Ce juteux marché des armements", *Monde Diplomatique*, Novembre 2000, p.22.

- KAHWAJI, Riad, "US-Arab Cooperation in the Gulf: Are Both sides Working From the same Script?", *Middle East Policy*, vol. XI, No3, Fall 2004, p. 52-62.
- KRAIG, Michael R., "Forging a New Security Order for the Persian Gulf", *Middle East Policy*, vol. XIII, no. 1, Spring 2006, p. 84-101.
- KRAUSE, Keith, "Theorizing Security, State Formation and the 'Third World' in the Post-Cold War World", *Review of International Studies*, 1995, 24 (1), pp. 125-36.
- KRINITSKIY, Y. V., CHERKASOV V.N., "The Air Defense System and an Evaluation of its Efficiency", *Military Thought*, vol. 15, n. 4, 2006, p.94-99.
- LAWSON, Fred H., "Economic Liberalization and the Reconfiguration of Authoritarianism in the Arab Gulf States", *Orient*, no.1, 2005, p.19-43.
- LAYNE, Christopher, "From Preponderance to Offshore Balancing : America's Future Grand Strategy", *International Security*, vol. 22, no. 1, Summer 1997, p. 86-124.
- _____, "The Unipolar Illusion Revisited: The Coming End of the United States' 'Unipolar Moment'", *International Security*, vol. 31, no.2, Fall 2006, p. 7-41.
- LECA, Jean, SCHEMEIL, Yves, "Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe", *International Political Science Review*, vol. 4, no.4, Octobre 1983, p. 455-494.
- LOUER, Laurence, "Changez ou vous serez changés : démocratisation et consolidation de l'autoritarisme dans le Golfe", *politique étrangère*, no. 4, hiver 2005/2006, p 769-780.
- MANN, Michael, "The Autonomous Power of the State: Its Origins, mechanisms, and Results", *European Journal of Sociology*, 25, 1984, p.185-213.
- MANN, Michael, "Nation-States in Europe and Other Continents: Diversifying, Developing, Not Dying", *Daedalus*, 122, 1993, p 115-136.

- MATSUNAGA, Yasuyuki, "L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? ", *Critique internationale*, n°8, 2000, p 46-58
- PETERSON, J.E., " The Nature of Succession in the Gulf", *Middle East Journal*, 55 (4), 2001, p. 580–601.
- _____, "The United Arab Emirates : Economic Vibrancy and US Interests", *Asian Affairs*, vol . XXXIV, no. II, July 2003, p. 216-227.
- POLLACK, Kenneth M., "Securing the Gulf", *Foreign Affairs*, vol. 82, n°4, July/August 2003, p. 2-16.
- PRIESS, David, "Balance-of-Threat Theory and the Genesis of the Gulf Cooperation Council : An Interpretative Case Study", *Security Studies*, vol. 5, no.4, Summer 1996, p.143-71.
- ROSS, Michael L., " Does Oil Hinder Democracy ", *World Politics*, April 2001, no. 53, p.325–61.
- RUGH, William A., " The United Arab Emirates : What Are the Sources of Its Stability ? ", *Middle East Policy*, vol. 5, no. 3, September 1997, p.14-24.
- RUSSELL, James A., " Whiter Regional Security in a World Turned Upside Down ? ", *Middle East Policy*, XIV, no. 2, Summer 2007, p. 141-148.
- RUSSELL, Richard L., " Iran in Iraq's Shadow: Dealing with Tehran's Nuclear Weapons Bid ", *Parameters*, 34(3), Autumn 2004, p.31-45.
- _____, " Military Planning for a Middle East Stockpiled with Nuclear Weapons ", *Military Review*, 86 (4), November/December 2006, p. 97-101.
- _____, " The Persian Gulf's Collective Security Mirage ", *Middle East Policy*, 12(4), Winter 2005, p. 77-88.
- _____, " War and the Iraq Dilemma: Facing Harsh Realities ", *Parameters*, 32(3), Autumn 2002, p. 46-61.

- SAGER, Abdulaziz, "Quels sont les paramètres à suivre ? Les réformes du point de vue des États du CCG ", *Maghreb-Machrek*, Printemps 2006, N°187, p.85-100.
- SKOCPOL, Theda, " Social Revolutions and Mass Military Mobilization ", *World Politics*, 40, 2 1988, p. 147-168.
- SMITH, Anthony D., " War and Ethnicity: The Role of Warfare in the Formation, Self-Images, and Cohesion of Ethnic Communities ", *Ethnic and Racial Studies*, 4, 4, 1981, p. 375-397.
- SOKOLSKI, Henry, " Defusing Iran's Bomb : how to Make Tehran pay for its Nuclear Ambition ", *Policy Review*, no. 131, June-July 2005, p.51-64.
- SORENSEN, Georg, "War and State-Making : Why Doesn't it work in the Third World ?", *Security Dialogue*, no.32, 2001, p. 341-354.
- TELLIER, Frédéric, "La bombe iranienne : Stratégie, enjeux et perspectives", *Journal d'étude des relations internationales au Moyen-Orient*, Vol. 1, no.1, Juillet 2006, p. 1-12.
- THIES, Cameron G., " War, Rivalry, and State Building in Latin America ", *American Journal of Political Science*, 49, 3, 2005, p. 451-465.
- , " State Building, Interstate and Intrastate Rivalry : A Study of Post-Colonial Developing Country Extractive Efforts, 1975-2000 ", *International Studies Quarterly*, 48, 2004, p. 53-72.
- WALCOT, Colonel Tom, " The Trucial Oman Scouts 1955 to 1971 : An Overview ", *Asian Affairs*, vol. XXXVII, no.1, March 2006, p.17-30.

D- Les thèses

- ABDULLAH, Abdulkhaleq, *Political Dependency: The Case of the UAE*, Washington, D.C. : Georgetown University, 1985.
- Al JEERAN, Isa Khalifa Abdulla, *The U.S. Arms Sales to the Gulf Cooperation Council States*, Monterey : Naval Postgraduate School, 1998.

- AL MUSFIR, Muhammad Salih, *The UAE : An Assessment of Federalism in a Developing Country*, Albany : State University of New York, 1984.
- AL NABEH, Najat Abdullah, *UAE : Regional and Global Dimension*, Doctoral Thesis, Claremont: Claremont Graduate School, 1984.
- AL SHAMSI, Saeed M., *The Al Buraimi Dispute : A Case Study in Inter Arab Politics*, Washington D.C.: American University, 1986.
- AL SHATERI, Al Badr S. S., *Political Economy of State Formation : The UAE in Comparative Perspective*, Ann Arbor: University of Michigan, 1995.
- BALIS, Christina V., *Reluctant Warriors? European Army Professionalism in Transition*, Washington, D.C. : Johns Hopkins University, 2005.
- EL GHOUL, Bernard, *De la cité marchande à la cité globale. Pouvoir et société à Doubaï*, Paris : Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po), 2003.
- GONGORA, Thierry, *The Impact of War and War Preparation on State Formation in the Third World : Four Case Studies from the Middle East*, Ottawa: University of Carleton, 1995.
- KHALIFA, Ali Mohammed, *The UAE : Unity in Fragmentation. A Study in Ministate Integration in a Complex Setting, 1968-1976*, San Francisco : University of California, 1978.
- NAZEMI, Nader, *War and State-Making in Revolutionary Iran*, Seattle: University of Washington, 1993.
- SALAME, Ghassan, *Le développement du rôle régional et international de l'Arabie Saoudite*, Paris : Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), 1978.
- VAN DER MEULEN, Hendrik, *The Role of Tribal and Kinship Ties in the Politics of the United Arab Emirates*, Medford : The Fletcher School of Law and Diplomacy, 1997.

E- Interventions à des colloques, publications de centre de recherche, documents officiels et documents électroniques

- ANTHONY, John Duke, " Through a Looking Glass Darkly : Perspectives of the US-Gulf Relationship with the Benefit of Hindsight from the Year Before ", *Saudi-US Relations Information Service*, 2006, 27 p. Disponible sur: <http://www.ncusar.org/publications/Publications/2006.12.14-JDA-Looking-Glass.pdf>
- Arab Human Development Report 2002 : *Creating Opportunities for Future Generations*, New York : United Nations Development Programme, 178 p.
- Arab Human Development Report 2003: *Building a Knowledge Society*, New York : United Nations Development Programme, 217 p.
- Arab Human Development Report 2004 : *Towards Freedom in the Arab World*, New York : United Nations Development Programme, 265 p.
- BLANCHARD, Christophe M., GRIMMETT, Richard F., " The Gulf Security Dialogue and Related Arms sale Proposals", *CRS Report for Congress*, Washington D.C., January 14, 2008, 30 p. Disponible sur: <http://www.fas.org/sgp/crs/weapons/RL34322.pdf>
- BLANCHE, Ed, " Offset Industry to Gain from UAE Programs", *Jane's Defense Weekly*, January 29, 1997.
- BYMAN, Daniel, " The Iranian Nuclear Crisis : Latest developments and next Steps ", *House Committee on Foreign Affairs, Subcommittee on Terrorism, Nonproliferation, and Trade & Subcommittee on the Middle East and South Asia*, Washington, March 15, 2007, 10 p. Disponible sur: <http://www.brookings.edu/testimony/2007/0315iranbyman.aspx>
- Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'État dans les situations de fragilité: de la fragilité à la résilience*, Paris : Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 2008, 96 p.
- CORDESMAN, Anthony H., "Security Challenges and Threats in the Gulf: A Net Assessment", *Center for Strategic and International Studies*, September 2008, 232 p. Disponible sur : http://csis.org/files/media/csis/pubs/090808_gulfstrategyanalysis.pdf

- _____, "Conventional Armed Forces in the Gulf", *Center for Strategic and International Studies*, June 24, 2008, 38 p. Disponible sur: http://csis.org/files/media/csis/pubs/080623_gulfmilbal.pdf
- _____, Iran, Oil, and the Strait of Hormuz, *Center for Strategic and International Studies*, March 26, 2007, 7 p. Disponible sur: http://csis.org/files/media/csis/pubs/070326_iranoil_hormuz.pdf
- _____, "Iran, the Gulf, and Strategic Competition: Key Scenarios", *Center for Strategic and International Studies*, August 10, 2010, 187 p. Disponible sur: http://csis.org/files/publication/100813_combined_burke_report.pdf
- _____, "Gulf Threats, Risks and Vulnerabilities", *Center for Strategic and International Studies*, August 26, 2009, 130 p. Disponible sur: http://csis.org/files/publication/090827_gulf_terror_assym.pdf
- _____, "Saudi Arabia and Gulf Security: Understanding a Critical Partner and its Role in Reshaping the US Posture in the Gulf", *Center for Strategic and International Studies*, May 17, 2010, 290 p. Disponible sur: http://csis.org/files/publication/100517_SaudiaBrief_complete.pdf
- _____, "The Gulf Military Balance in 2010: An Overview", *Center for Strategic and International Studies*, 55 p. Disponible sur: http://csis.org/files/publication/100422_GulfMilBal.pdf
- CORDESMAN, Anthony H., SEITZ, Adam C., "Iran and the Challenges to Middle East Security", *Center for Strategic and International Studies*, June 2009, 116 p. Disponible sur: http://csis.org/files/publication/090608_iranupdate.pdf
- CORDESMAN, Anthony H., TOUKAN, Abdullah, "GCC - Iran: Operational Analysis of Air, SAM and TBM", *Center for Strategic and International Studies*, August 20, 2009, 180 p. Disponible sur: http://csis.org/files/publication/090819_GCC_Iran_AirPower.pdf
- Emirates shield (Dira'a al Watan)*, Abu Dhabi: Ministère de la défense, Directorate of Moral Affairs, 2006, 140 p.
- GAUSE, F. Gregory III, "Theory and System in Understanding Middle East International Politics : Rereading Paul Noble's "The Arab System:

Pressures, Constraints and Opportunities", prepared for presentation at "Noblefest 2002", June 18-20, Montreal. Disponible sur : <http://www.uvm.edu/~fgause/paul.htm>

GOMPERT, David, KARASIK, Theodore, RATHMELL, Andrew, "A New Persian Gulf Security System", *Rand*, Issue Paper, 2003, 13 p. Disponible sur : http://www.rand.org/pubs/issue_papers/IP248/index.html

HASBANI, Nadim, "Les pays du Golfe : premiers importateurs mondiaux d'armement", Institut français de géopolitique, Juillet 2006. Disponible http://ex.geopolitique.net/article.php3?id_article=180

HENDERSON, Simon, "The Impact of a Rising Iran on Saudi Arabia", *Washington Institute for Near East Policy*, February 2007, <http://www.washingtoninstitute.org/templateC06.php?CID=1028>.

"Iran Sanctions : Impact in Furthering U.S. Objectives Is Unclear and Should Be Reviewed", Report to the Ranking Member, Subcommittee on National Security and Foreign Affairs, House Committee on Oversight and Government Reform, United States Government Accountability Office, December 2007, 66 p. Disponible sur: <http://www.gao.gov/new.items/d0858.pdf>

HOKAYEM, Emile, LAIPSON, Ellen, STURM, Buenning, Al ZAYAT, Wael, *Security Sector Reform in the Gulf*, The Henry L. Stimson Center, May 2006. Disponible sur : www.stimson.org/swa/pdf/StimsonSSRGulf.pdf

KATZMAN, Kenneth, "Iran's Nuclear Program : No Easy Solutions ", *The Emirates Center for Strategic Studies and Research*, January 24, 2006. Disponible sur: www.ecssr.ae/CDA/en/FeaturedTopics/.../0,1670,454-0-2,00.html

_____, "The United Arab Emirates (UAE) : Issues for U.S. Policy", *CRS Report for Congress*, Updated May 1st 2007, 16 p. Disponible sur: <http://www.fas.org/sgp/crs/mideast/RS21852.pdf>

_____, "The Persian Gulf States: Issues for U.S. Policy", *CRS Report for Congress*, August 2006, 38 p.

KHALAF, Abdulhadi, "The King's Dilemma: Obstacles to Political Reforms in Bahrain", paper presented at the Fourth Mediterranean Social and Political Research Meeting, Florence & Montecatini Terme 19 – 23 March 2003, organized by the Mediterranean Program of Robert Schuman Center for Advanced Studies at the European University Institute, 30 p.

KNIGHTS, Michael, "Iranian Nuclear Weapons, Part II: Operational Challenges", *Washington Institute*, Policy Watch. No. 761, May 28, 2003. Disponible sur: http://www.ciaonet.org/pbei/winep/policy_2003/2003_761.html

_____, "Regional Security Issues", *Janes Intelligence Review*, May 2005.

KRAIG, Michael R., "Assessing Alternative Security Frameworks for the Persian Gulf: Building a Stable Coalition for Conflict Management", Prepared for the Stanley Foundation Workshop on Assessing Alternative Security Frameworks for the Persian Gulf June 23-24, Airlie Conference Center, Virginia, 27 p. Disponible sur : vps.stanleyfoundation.org/programs/rapp/papers/coalition.pdf

LIONETTI, Lieutenant General Donald M., U.S. Army (retired), "The Case for Missile Defense in the Arabian Gulf Air Defense Artillery", *Global Security*, January-March 2005. Disponible sur : <http://www.globalsecurity.org/military/library/report/2005/050100-ada-missiles-gulf.htm>.

Livre Blanc sur la défense et la sécurité, Paris: Odile Jacob/La Documentation française, 2008, 350 p.

MOLLER, Bjorn, "Resolving the Security Dilemma in the Gulf, With a Postscript on the 1997/98 Iraqi Crisis", Paper presented at the 27th General Conference of the International Peace Research Association (IPRA) on *Meeting Human Needs in a Cooperative World*, 23-26 June 1998, Durban, South Africa. Disponible sur : www.cianonet.org/wps/mob06/.

POITEVIN, Cedric, "Transferts d'armes au Moyen-Orient : qui arme qui et pourquoi?", Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Mars 2008. Disponible sur <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0935.pdf>

RUSSELL, Richard L, " Peering Over the Horizon : Arab Threat Perception and Security Responses to a Nuclear-Ready Iran ", prepared for the Nonproliferation Policy Education Center, 15 March 2004, 21 p. Disponible sur: <http://www.iranwatch.org/privateviews/NPEC/perspex-npec-russell-031504.pdf>

STRACKE, Nicole, "Where Is the UAE Islands Dispute Heading?", *Gulf Research Centre*, September 2008. Disponible sur: Http://www.grc.ae/index.php?frm_action=view_newsletter_web&sec_code=grcanalysis&frm_module=content_s&show_web_list_link=1&int_content_id=54549

F- Articles de presse

AL QASSEMI, Sultan, "A Concern for all Emiratis: Iranian Occupation of Abu Musa Island", Sultan Al Qassem, *Middle East Online*, April 25, 2010.

FOROOHAR, Kambiz, "Dubai Helps Iran Evade Sanctions as Smugglers Ignore U.S. Laws", *Bloomberg*, January 25, 2010

GALE, Ivan, "Abu Dhabi in Defense Hub Talks", *The National*, March 8, 2009

_____, "Aircraft Repair Depot for Abu Dhabi", *The National*, February 23, 2009

_____, "Air Force Swoops on 48 Italian Jets", *The National*, Abu Dhabi, February 26, 2009.

_____, "Al Taif Clinch Deal to Service Military Fleet", *The National*, June 14, 2008

_____, "IDEX ends with Dh580m sale", *The National*, February 26, 2009

_____, "Mubadala's Defence on Offence", February 21, 2009.

_____, "Oil Fuels Fledgling Defence Industry", *The National*, July 1st 2008.

_____, "Ship Builder Targets Gulf Navies", *The National*, August 1st, 2008.

_____, "UAE's "Pocket Warship" Nears Completion", *The National*,
December 17, 2008.

JACKMAN, Frank, "Sikorsky, Mubadala in Military Helicopter MRO JV",
Aviation Week, February 26, 2009,

MILHOLLIN, Gary, MOTZ, Kelly, " Nukes 'R' Us", *The New York Times*,
March 4, 2004.

OBAID, Nawaf, "Stepping Into Iraq. Saudi Arabia Will Protect Sunnis if the
U.S. Leaves", *Washington Post*, November 29, 2006.

ROGIN, Josh, "Petraeus: The UAE's Air Force Could Take Out Iran's",
Foreign Policy, December 17, 2009.

"Sheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahyan: When is Iran going to give us back
our islands in the Gulf?", *The Independent*, September 28, 2009.

SPENCER, Richard, "Naval battle between UAE and Saudi Arabia raises
fears for Gulf security A naval clash in the Gulf has reignited fears
over the security of the world's most important shipping lanes and
disputed oilfields", *Daily Telegraph*, March 26, 2010.

DU PÉTROLE À L'ARMÉE : LES STRATÉGIES DE CONSTRUCTION DE L'ÉTAT AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

VICTOR GERVAIS

Le rôle de l'armée dans la construction de l'État n'est plus à démontrer. Dans un contexte non occidental, marqué par la rente pétrolière et les enjeux géopolitiques du Golfe, Victor Gervais s'attache au cas des Émirats arabes Unis (EAU), à partir d'un travail de thèse étayé par une longue observation sur le terrain, et une pratique expérimentée des rouages régionaux.

Ce travail s'attache d'abord à la question de la transformation des mécanismes et des équilibres du pouvoir à Abu Dhabi, puis à la place et au rôle des forces armées dans la stratégie de construction de l'État fédéral, pour montrer enfin que le développement des forces armées a également encouragé les familles régnantes des autres Émirats à développer à l'extérieur du cadre étatique les ressources jugées nécessaires à leur pouvoir et leur autonomie.

Aux confins de la sociologie de l'État et de la sociologie militaire, de la politique comparée et des relations internationales, cette étude constitue un apport important et novateur substantiel à l'analyse du pouvoir et de la société des Émirats, et d'un régime dans lequel la force militaire, paradoxalement, n'est pas considérée d'abord comme un élément d'une stratégie de défense.



IRSEM
École Militaire
21, place Joffre - 75007 Paris
<http://www.irsem.defense.gouv.fr>

ISSN : 2109-9936